

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : H. de Lubac, s.j., et † J. Daniélou, s.j.

Directeur : C. Mondésert, s.j.

N° 243

CÉSAIRE D'ARLES
SERMONS AU PEUPLE

TOME II

(Sermons 21-55)

TRADUCTION ET NOTES

PAR

Marie-José DELAGE

Professeur à Smith College (U.S.A.)

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National des Lettres*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS
1978

Cette publication a été préparée avec le concours
de l'Institut des Sources Chrétiennes (E.R.A. 646
du Centre National de la Recherche Scientifique)

ABRÉVIATIONS ET SIGLES utilisés dans le tome II

Travaux déjà cités dans le t. I :

- GAUDEMET = J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain* (IV^e-V^e siècles), Paris 1958.
- MORIN (13) = G. MORIN, « Quelques raretés philologiques dans les écrits de Césaire d'Arles », dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, XI (1937), p. 5-14.

Autres abréviations bibliographiques :

- CCL *Corpus Christianorum, series latina*, Turnhout.
- CSEL *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, Vienne.
- MGH *Monumenta Germaniae Historica*, Hanovre-Berlin.
SSrerMer. Scriptores rerum Merovingicarum
- NBP *Nova Patrum Bibliotheca*, éd. A. MAY, I, Romae, 1852.
- PG *Patrologia graeca*, éd. MIGNE, Paris.
- PL *Patrologia latina*, éd. MIGNE, Paris.
- PLS *Patrologiae Latinae supplementum*, éd. A. HAMMAN, Paris.
- RAC *Reallexicon für Antike und Christentum*, Stuttgart.
- RB *Revue bénédictine*, Maredsous.
- SC *Sources Chrétiennes*, Paris.

Sigles des collections manuscrites et des éditions anciennes :*Collections*

- L. Collectio Admonitionum XXV.
- V. Collectio Veneta Admonitionum XIX.
- M. Collectio Homiliarum ad monachos X.
- C. Collectio Clichtovea Homiliarum XXII.
- W. Collectio Wirceburgensis.
- A. Collectio Homiliarum XLII, dite Liber S. Caesarii.
- P. Collectio Lemovicensis.
- T. Collectio Theodericensis.
- B. Collectio biblica de mysteriis Veteris Testamenti.
- O. Collectio biblica altera de mysteriis Veteris Testamenti.
- G. Collectio praedicationum de anni circulo.
- Z. Collectio Zwifaltensis.
- D. Collectio Durlacensis.
- Q. Collectio Homiliarum L sancti Augustini.
- Lg. Collectio tripertita Longipontana.

Éditions

- v. Editio Veneta, 1508.
- k. Editio Parisiensis, 1511.
- f. Editio Coloniensis, 1531.
- a. Editio Basileensis, 1558.
- s. Editio Caralitana, 1577.
- l. Editio Vincentii Barrali, 1613.
- e. Editio Baluziana, 1669.
- m. *PL* 39, Appendix Operum Augustini, 1683.

Apparat critique :

A l'exemple du *CCL*, nous avons reproduit la pagination de l'édition Morin, et indiqué la répartition en lignes du texte dans cette édition — au moyen de demi-traites verticaux et de chiffres placés dans le cours du texte latin. A la demande des utilisateurs du tome I, nous rappelons désormais en marge, pour plus de clarté, cette distribution de l'édition Morin. C'est à elle que se réfère l'apparat critique.

* * *

Au moment de livrer à l'impression la suite de ma traduction, je me fais un devoir de remercier tous ceux qui m'ont rendu le service d'en relire une partie et de m'apporter leurs critiques amicales, en particulier mes collègues, M^{me} M. Harris et M^{lle} A. Pelletier, ainsi que le Père B. de Vregille, de l'Institut des « Sources Chrétiennes ». M. l'abbé R. Étaix m'a fourni en outre de précieuses indications concernant les collections manuscrites. Quant à M^{lle} M.-L. Guillaumin, elle a assuré la révision de l'ensemble. Je lui suis tout spécialement reconnaissante d'avoir poursuivi la mise au point de l'apparat critique et de m'avoir aidée à établir et à présenter le texte inédit qui termine ce volume.

M.-J. DELAGE.

**Ammonitio ista sancti Augustini ostendit multos gradus
15 esse in caritate perfecta et dilectione utiles et valde
necessarios ††**

1. Non solum in novo, sed etiam in veteri testamento
admonemur, fratres dilectissimi, qualiter perfectam cari-
tatem tenere debeamus. Sic enim ipse Dominus in l'evangelio
dixit : « Diliges proximum tuum tamquam teipsum^a. »
20 Tractemus ergo ali^o quantum de amore hominis in homi-
nem : quia sunt amores hominum perversi. I^o ipse perverse
amat alterum, qui et se perverse amat : qui autem recte
se amat, et alterum recte amat. Verbi gratia, sunt amores
flagitiosi, detestabiles : amores adulterorum, l'amores
corruptorum, immundi amores. Malos amores detestantur
omnes leges huma^{nae} et leges divinae. Remove ergo istos
inlicitos, quaeramus licitos.

Sermo XXI : Q³ *Berolinensis, Phillippis* 1677 (Rose 30) s. X
Q⁴ *Parisinus lat.* 2721 s. X
Q⁵ *Parisinus lat.* 3799 s. XIII
Q⁸ *Monacensis lat.* 6323 (*Frising.* 123) s. XI
Q¹¹ *Monacensis lat.* 7947 (*Kaisheim* 47) s. XII
Q¹⁵ *Monacensis lat.* 22266^a (*Windberg* 66^a) s. XI/XII

90,14 gradus : gradus Q^{4,6} || 19 aliquantum : aliquantulum Q^{8,11,15}.

1 ^a Matth. 22, 39.

1. Ce sermon appartient à la collection arlésienne la plus répandue,

**Cette monition de saint Augustin montre qu'il y a
beaucoup de degrés utiles et tout à fait nécessaires dans
la charité parfaite et dans l'amour¹**

1. Non seulement dans le Nouveau, mais aussi dans
l'Ancien Testament, on nous rappelle, frères bien-aimés,
de quelle manière nous devons garder la parfaite charité.
Voici, en effet, ce que le Seigneur lui-même a dit dans
l'Évangile : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même^a. »
Occupons-nous donc un moment de l'amour de l'homme
pour l'homme ; il y a, bien sûr, de mauvaises amours
humaines. Celui-là aime mal autrui qui s'aime mal lui-
même ; mais celui qui s'aime avec rectitude, aime aussi
autrui avec rectitude. Il y a, par exemple, des amours
honteuses, détestables ; des amours adultères, des amours
corrompues, des amours impures. Toutes les lois humaines
et les lois divines détestent les amours mauvaises. Laisse
donc ces amours illicites, cherchons celles qui sont licites.

la collection Q — *Collectio Homiliarum L sancti Augustini* — que
les Mauristes considéraient déjà ne pouvoir être antérieure à l'époque
de Césaire et qui lui a été attribuée par Malnory. Cf. t. I, Introd.,
p. 72.

Dom Morin a incorporé dans son édition de Césaire une vingtaine
de ces homélies, les unes apparemment originales, les autres plus ou
moins tributaires d'Augustin. Le *Sermon* 21 n'est très certainement
pour l'essentiel que le remaniement d'une œuvre perdue de l'évêque
d'Hippone.

- 91 (91) 2. Incipit licitus amor a coniugio; sed adhuc carnalis est. Videtis quia communis est cum pecoribus : et passeret illi, qui personant, habent coniugia, et nidos faciunt, simul ova confovent, simul pullos nutriunt. Licitus quidem amor iste in hominibus, sed videtis quia carnalis est. Secundus amor filiorum est, sed adhuc et ipse carnalis est. 5 est : non enim laudandus est qui amat filios, sed detestandus qui non amat. Pro magno enim laudaturus sum in homine, quod video in tigride? Serpentes amant filios suos, leones et lupi amant filios suos. Noli ergo magnum putare, quod amas filios tuos : adhuc in hoc amore serpentibus compararis; si non amaveris, a serpentibus vinceris. Honestos amores iam dico : illos enim flagitiosos exclusi.
- 10 Alius amor, qui est propinquorum, iam iste videtur proprius hominum, si non sit consuetudinis. Nam maior est amor qui extenditur ultra propinquos, quam qui tenetur inter propinquos. Qui amat propinquos suos, adhuc sanguinem suum amat. Amet alios, qui non sunt propinqui, suscipiat peregrinum : iam multum dilatatus est amor iste. Tantum autem crescit, ut a coniuge ad filios, a filiis ad propinquos, a propinquis ad extraneos, 15 ab extraneis ad inimicos perveniat. Sed ut perveniat illuc, multos habet gradus.

3. De amicitia ergo videte quid dicam. Sunt amici — excepta amicitia, quae nec amicitia dicenda est, quam facit mala conscientia : sunt enim homines qui pariter

Amours et amitiés humaines

2. Licite est, en premier lieu, l'amour conjugal ; mais il est encore charnel. Vous voyez que nous l'avons en commun avec les bêtes ; ces passereaux qui gazouillent, s'épousent, font des nids, couvent ensemble des œufs, nourrissent ensemble les tout petits, l'ont aussi. En vérité, cet amour est licite chez les hommes, mais vous voyez qu'il est charnel. Vient ensuite l'amour des enfants, mais cet amour est encore charnel. Il n'y a pas lieu de louer, en effet, celui qui aime ses enfants, mais de détester celui qui ne les aime pas. Me faudra-t-il louer hautement dans l'homme ce que je vois dans le tigre ? Les serpents aiment leurs petits ; les lions et les loups aiment leurs petits. Ne t'estime donc pas hautement parce que tu aimes tes enfants ; dans cet amour tu es encore comparable aux serpents ; si tu n'as pas cet amour, tu seras inférieur aux serpents. — Je parle maintenant d'amours honnêtes ; j'ai exclu en effet celles qui sont honteuses.

Un autre amour, celui de ses proches, semble maintenant être le propre de l'homme, à moins qu'il ne vienne de l'habitude. De fait, l'amour qui s'étend au-delà des proches est plus grand que celui qui se restreint à nos proches. Celui qui aime ses proches, c'est encore son propre sang qu'il aime. Qu'il aime les autres, ceux qui ne sont pas ses proches, qu'il accueille l'étranger : cet amour est déjà bien plus vaste. Or il grandit tant, qu'il parvient de l'amour conjugal à celui des enfants, de celui des enfants à celui des proches, de celui des proches à celui des étrangers, de celui des étrangers à celui des ennemis. Mais pour parvenir jusque là, il a beaucoup de degrés à gravir.

3. Voyez donc ce que j'ai à dire de l'amitié. Sont amis — je mets à part cette amitié qu'on ne devrait pas appeler ainsi, celle qui est le fait d'une mauvaise conscience : en effet, il y a des hommes qui s'unissent pour faire le

malis committunt, et ideo videntur sibi iuncti, quia conscientia mala ligati sunt — excepta ergo ista nefaria amicitia, est quaedam amicitia adhuc carnalis per consuetudinem ²⁰ *cohabitandi, conloquendi, simul conversandi; ut contristetur homo, quando deseritur ab amico, cum quo solet conloqui et habere coniunctiones. Conveniunt duo homines, ambulans secum triduo, et iam nolunt a se recedere. Et ista quaedam amicitiae dulcedo est honesta quidem : sed adhuc discutiamus illam, quia gradus amoris huius quaerimus; et videamus quo usque pervenerimus* ²⁵ *usque ad amicitiam talem, qualem dixi.*

Est ergo ista amicitia consuetudinis, non rationis : habent illam et pecora. Duo lequi manducant simul, desiderant se : si alia die praecedat unus, festinat alter, desiderans quasi amicum suum; vix regitur a sessore, et tam diu impetu suo provocat, quo usque perveniat. Cum pervenerit ad eum qui praecessit, sedatur : pondus illum ³⁰ *feribat, pondere amoris urgebatur; venit tamquam ad locum suum, et conquievit. Adhuc et ista amicitia consuetudinis est in pecoribus : surgamus adhuc et ab ista.*

Est alia superior amicitia, non consuetudinis, sed rationis, qua diligimus hominem propter fidem et mutuam benivolentiam in ista vita mortali. Hac superius quicquid ³⁵ *invenimus, divinum est. Incipiat homo amare Deum, et non amabit in homine nisi Deum.*

³⁵ *4. Videat enim caritas vestra primum, amicitiae amor qualiter debeat esse gratuitus. Non enim propterea debes habere amicum vel amare, ut aliquid tibi praestet : si*

²⁸⁻²⁹ *sedatur — urgebatur : sedatur pondus illud, ferebatur pondere amoris, urgebatur codd. nonnulli || 35 qualiter : qualis Q^{9.8.11.15}*

1. Cette belle comparaison semble bien le fait de Césaire ; les allusions aux chevaux sont très rares dans l'œuvre d'Augustin.

mal de concert et ils semblent liés entre eux parce qu'ils sont unis par leur mauvaise conscience — mise à part, donc, cette amitié criminelle, il est une amitié encore charnelle, née de l'habitude et de la cohabitation, des conversations, de la vie commune, qui fait qu'un homme est attristé quand le délaisse l'ami avec lequel il a coutume de parler et d'être en relation. Deux hommes se rencontrent, marchent ensemble pendant trois jours, et ils ne veulent plus se séparer. Une telle douceur d'amitié est honnête en vérité ; mais analysons-la encore, puisque nous cherchons le degré de cet amour, et voyons jusqu'où nous sommes parvenus, avec une amitié telle que celle dont je viens de parler.

C'est donc là une amitié d'habitude, non de raison ; les bêtes l'ont aussi. Que deux chevaux mangent ensemble, ils se recherchent ; si un jour l'un vient à précéder l'autre, ce dernier se hâte comme à la recherche de son ami ; à peine son cavalier peut-il le diriger, et jusqu'à ce que le cheval y parvienne, il l'y pousse par ses bonds. Lorsqu'il est arrivé auprès de celui qui l'a précédé, il se calme. Un poids l'entraînait, il était pressé par le poids de l'amour ; parvenu pour ainsi dire en son lieu, il s'est apaisé¹. Cette amitié d'habitude aussi, nous la trouvons également chez les bêtes. Élevons-nous encore au-dessus d'elle.

Il est une autre forme d'amitié supérieure à celle-ci, non d'habitude mais de raison, dans laquelle nous aimons un homme pour sa fidélité et parce que nous sommes dévoués l'un à l'autre dans cette vie mortelle. Tout ce que nous trouverons de supérieur à elle est d'ordre divin. Que l'homme commence à aimer Dieu et il n'aimera en l'homme que Dieu.

L'amour
doit être gratuit

4. Que votre charité voie d'abord comment l'amour d'amitié doit être gratuit. En effet, tu ne dois pas avoir un ami ou l'aimer pour qu'il te rende un service ;

propterea illum amas, ut praestet tibi vel pecuniam, vel aliquod commodum ^ltemporale, non illum amas, sed illud quod praestat. Amicus gratis amandus est, propter ^lsese, non propter aliud. Si hominem te hortatur amicitiae regula
 40 ut gratis diligas, quam ⁴⁰gratis amandus est Deus, qui iubet ut hominem diligas! Nihil delectabilius Deo. Nam in ^lhomine sunt quae offendant : per amicitiam tamen cogis te, ut etiam illa quae offendunt in ^lhomine tolères propter amicitiam. Si ergo non debes propter quaedam toleranda ^ldissolvere hominis amicitiam, Dei amicitia quibus rebus debet cogi, ut dissolvatur ^la te? Nihil invenis delectabilius Deo : Deus non est unde te offendant, si tu
 45 eum non ⁴⁰offendas; nihil illo pulchrius, nihil illo dulcius.

Sed dicturus es mihi : Non illum ^lvideo : quomodo sum amaturus quem non video? Ecce quomodo discis amare
 92 quem (92) non vides : modo ostendo unde coneris videre quod istis oculis non potes videre. ^lEcce amicum amas : quid in illo amas? Gratis eum amas. Sed forte amicus iste tuus, ^lut alia omittam, senex homo est : fieri enim potest ut habeas amicum senem. Quid ^lamas in sene? Incurvum corpus, album caput, rugas in fronte, contractam
 5 maxillam? ⁴Si corpus quod vides, nihil deformius prae senectute : et tamen amas aliquid, et ^lcorpus quod vides non amas, quia deforme est. Unde vides quod amas? Si enim ^lquaeram a te, Quare amas? responsurus es mihi : Homo est fidelis. Ergo fidem amas. ^lSi fidem amas, quibus oculis videtur fides, ipsis oculis videtur Deus. Incipe ergo ^lamare Deum, et amabis hominem propter Deum.

si tu l'aimes pour qu'il te procure de l'argent ou quelque avantage matériel, ce n'est pas lui que tu aimes, mais ce qu'il te procure. Un ami doit être aimé gratuitement pour lui-même et non pour autre chose. Si la règle de l'amitié t'exhorte à aimer un homme avec désintéressement, avec quel désintéressement doit-on aimer Dieu, qui t'ordonne d'aimer l'homme ! Rien n'est plus délectable que Dieu. Il y a en effet dans l'homme des choses qui offensent. Cependant, par amitié, tu t'efforces de tolérer au nom de l'amitié même ce qui t'offense dans un homme. Si donc tu ne dois pas dénouer une amitié humaine à cause de ce qu'il te faut tolérer, par quoi pourrais-tu être amené à dénouer ton amitié avec Dieu? Tu ne rencontres rien de plus délectable que Dieu ; il n'est rien en Dieu par quoi il puisse t'offenser, si toi tu ne l'offenses pas ; rien n'est plus beau que lui, rien n'est plus doux que lui.

Mais me diras-tu : Je ne le vois pas ; comment vais-je aimer quelqu'un que je ne vois pas? Voici comment tu apprends à aimer celui que tu ne vois pas : je vais te montrer tout de suite comment essayer de voir ce que tu ne peux voir de tes yeux. Voici que tu aimes un ami : qu'aimes-tu en lui? Tu l'aimes gratuitement. Mais peut-être que cet ami, pour ne pas parler du reste, est un homme âgé ; il peut en effet arriver que tu aies un ami âgé. Qu'aimes-tu dans un vieillard? le corps voûté, la tête blanche, les rides sur le front, la mâchoire contractée? Si c'est le corps que tu vois, rien n'est plus difforme à cause de la vieillesse ; et cependant tu aimes quelque chose et tu n'aimes pas le corps que tu vois parce qu'il est difforme. Où vois-tu ce que tu aimes? Car si je te demande : Pourquoi l'aimes-tu? tu me réponds : C'est un homme fidèle. Donc tu aimes sa fidélité. Si tu aimes sa fidélité, ces mêmes yeux qui te font voir sa fidélité te font voir aussi Dieu. Commence donc à aimer Dieu et tu aimeras l'homme à cause de Dieu.

10 ¹⁰⁵. Audite magnum testimonium. Diabolus certe accu-
sator sanctorum est : et ¹quia non apud talem iudicem
cogit quem fallat, non potest in nos falsa crimina dicere.
¹Novit apud quem dicat. Quia ergo falsa contra nos non
potest dicere, quaerit vera ¹quae dicat. Ideo temptat, ut
habeat quod dicat. Hic ergo adversarius noster, qui nobis
¹invidet regnum caelorum, qui non vult ut ibi simus unde
15 ipse deiectus est : « Numquid, ¹⁶inquit, gratis colit Iob
Deum? » Ad hoc provocamur ab adversario ut gratis
Deum ¹colamus, quando ille quaerens quod obiciat, pro
magno se putavit invenisse, quia ¹dixit : « Numquid gratis
colit Iob Deum? » Non quia viderat cor ipsius, sed quia
videbat ¹divitias eius.

Cavere debemus, ne ad praemium diligamus Deum.
Quid enim, propter ¹praemium dilecturus es Deum? Quale
20 praemium est, quod tibi daturus est Deus? ²⁰Quicquid
tibi aliud dederit, minus est quam ipse. Colis non gratis,
ut aliquid ab ipso ¹accipias. Gratis cole, et ipsum accipies :
se enim servat tibi Deus, quo fruaris. Et si ¹amas quae
fecit, qualis est ille qui fecit? Si pulcher est mundus, qualis
artifex mundi? ¹Evelle ergo cor tuum ab amore creaturae,
ut inhaereas creatori, et dicas quod in psalmo ¹scriptum
est : « Mihi autem adhaerere Deo bonum est^b. »

25 ²⁰⁶. Si autem deseris eum qui te fecit, et amas illa quae
fecit, deserto illo qui fecit, ¹adulter es. Sic clamat epistola
Iacobi, adulteros appellans : « Adulteri! » Et unde adulteri?

⁵ = Job 1, 9 ^b Ps. 72, 28.

1. Césaire cite ce verset comme Augustin, d'après une traduction faite sur le texte grec : μή δωρεάν Ἰδὸς σέβεται τὸν Κύριον. Avant le VII^e siècle, le texte de la Vulgate n'apparaît guère que chez JULIEN D'ÉCLANE : *Commentarius in Job*, I, 9, PLS I, col. 1576, et chez le prêtre PHILIPPE : *Commentarius in Job*, PL 26, col. 621 A.

2. Le mot grec μοιχαλίδες est au féminin dans le texte biblique, rappelant l'image fréquente chez les prophètes, en particulier chez *Osée* (3, 1), d'Israël, épouse infidèle. Plusieurs manuscrits grecs

5. Écoutez un grand témoignage : le diable est à coup sûr l'accusateur des saints ; et parce qu'il ne force pas à comparaître devant un juge qu'il puisse tromper, il ne peut prononcer contre nous de fausses accusations. Il sait devant qui il parle. Donc, parce qu'il ne peut dire de mensonges contre nous, il cherche ce qu'il peut dire de vrai. C'est pourquoi il tente, afin d'avoir quelque chose à dire. Donc, notre adversaire, qui nous envie le royaume des cieux, qui ne veut pas que nous soyons dans un lieu d'où il a été lui-même chassé, dit : « Est-ce vraiment gratuitement que Job honore Dieu^{a1}? » Nous sommes défiés par l'Adversaire d'aimer Dieu gratuitement quand, cherchant que nous reprocher, il a pensé avoir trouvé un grief d'importance en disant : « Est-ce vraiment gratuitement que Job honore Dieu? » Non parce qu'il avait vu son cœur, mais parce qu'il voyait ses richesses.

Nous devons prendre garde à ne pas aimer Dieu en vue d'une récompense. Eh quoi? Tu vas aimer Dieu en vue d'une récompense? Quelle est la récompense que Dieu te donnera? Quoi qu'il te donne d'autre, cela est moins que lui. Tu l'honores, non pas gratuitement, mais pour recevoir quelque chose de lui. Honore-le gratuitement et tu le recevras lui-même ; Dieu se réserve à toi pour que tu jouisses de lui. Et si tu aimes ce qu'il a fait, quelle n'est pas la grandeur de celui qui l'a fait? Si le monde est beau, combien doit l'être l'artisan du monde? Arrache donc ton cœur à l'amour de la créature pour t'attacher au créateur et tu pourras dire ce qui est écrit dans le psaume : « Quant à moi, il est bon de m'attacher à Dieu^b. »

6. Mais si tu abandonnes celui qui t'a fait et que tu aimes ce qu'il a fait, en abandonnant le créateur, tu es adultère. Ainsi le crie l'épître de Jacques, nous appelant adultères : « Adultères²¹! ». En quoi adultères? Tu cherches

présentent cependant μοιχοι και μοιχαλίδες, justifiant la traduction latine par un masculin d'espèce.

Quaeris unde? « Nescitis, inquit, quia amicitia huius mundi inimica est Dei? Qui cumque ergo voluerit amicus esse saeculi huius, inimicus Dei constituitur. » Expressit quid dixerit, « adulteri ». Anima deserto creatore amans
 30 creaturam adultera est. Illius enim amore nihil castius, nihil delectabilius : illo deserto, hoc amplectendo, efficieris immunda. O anima, ut illius amplexu digna sis, dimitte ista, et illi inhaere gratis. Nam inde dixit psalmus : « Mihi autem adhaerere Deo bonum est. » Versu priore sic dixit : « Perdidisti omnes qui fornicantur abs te. » Et quasi ostenderet quae sit fornicatio, subiecit : « Mihi
 35 autem adhaerere Deo bonum est. » Nihil aliud volo, sed ipsum : adhaerere illi, hoc est bonum meum, hoc gratuitum bonum meum ; ideo et gratia dicitur, quia gratis constat. Cum ergo coeperis Deum amare gratis, securitas est : quia et amicum gratis amas, et ad hoc eum amas, ut tecum amet Deum.

Adtendite enim ipsam amicitiam vulgarem, unde coepimus, per quam gradus fecimus, adtendite illam. Amat maritus uxorem, et uxor maritum ; sine dubio et
 40 ille illam, et illa illum salvum vult. Vult illum habere incolomem, vult illum habere felicem. Ad hoc amat, quia ipsa vult incolomis esse et felix : quod sibi vult, hoc et illi vult. Amat filios : quisnam vult nisi salvos habere filios suos? Amat amicum : quis nisi incolomem habere vult? Adeo, si forte contingat illi aliquid, contremescit, contristatur, conturbatur, currit, ne accidat : cum acciderit,
 93 plangit. Quid ergo vult? Salvum habere. Si ergo (93) omnis,

92,27 Dei : Deo Q⁸⁻¹¹⁻¹⁶ || 31 efficieris : efficeris Q⁸⁻¹¹ || 44 ne accidat Q⁸ : accedit *ceff.* || acciderit Q⁸ : accesserit *ceff.*

6 ^a Jac. 4, 4 ^b Ps. 72, 28 ^c Ps. 72, 27.

en quoi? « Vous ne savez pas, dit-il, que l'amitié de ce monde est ennemie de Dieu? Donc, quiconque aura voulu être l'ami de ce siècle se dresse en ennemi de Dieu. » Il a expliqué pourquoi il avait dit « adultères » : l'âme qui abandonne le créateur pour aimer la créature est adultère. Car il n'est rien de plus pur, de plus délectable que l'amour de Dieu ; si tu l'abandonnes pour refermer tes bras sur une créature, ton âme devient impure. Ô âme, pour être digne des embrassements de Dieu, rejette tes liens et attache-toi à lui gratuitement. Le psaume a dit, en effet, à ce sujet : « Quant à moi, il est bon de m'attacher à Dieu. » Au verset précédent il a parlé ainsi : « Tu as perdu tous ceux qui fornicent loin de toi. » Et comme pour montrer ce qu'est la fornication, il a ajouté à la suite : « Quant à moi, il est bon de m'attacher à Dieu. » Je ne veux rien d'autre que lui-même ; m'attacher à lui, c'est mon bien, c'est mon bien gratuit ; c'est aussi pourquoi on l'appelle grâce, parce qu'il est gratuit. Donc, lorsque tu commences à aimer Dieu gratuitement, tu trouves la sécurité ; car tu aimes aussi ton ami gratuitement, et si tu l'aimes, c'est pour qu'il aime Dieu avec toi.

Le vrai salut Observez, en effet, l'amitié ordinaire de laquelle nous sommes partis et à travers laquelle nous avons progressé : observez-la. Un mari aime sa femme et une femme son mari ; sans aucun doute il veut qu'elle se porte bien, et réciproquement. Elle veut le voir en bonne santé, elle veut le voir heureux. Elle l'aime ainsi, parce qu'elle veut être elle-même en bonne santé et heureuse ; ce qu'elle veut pour elle, elle le veut aussi pour lui. On aime ses enfants : qui ne veut voir ses enfants sains? On aime son ami : qui veut le voir autrement qu'en bonne santé? C'est au point que, si par hasard il lui arrive quelque chose, on commence à trembler, on s'attriste, on est bouleversé, on court de peur d'un accident ; lorsqu'un accident est arrivé, on se lamente. Que veut-on donc? Le voir sain et sauf. Si donc tout

qui amat, salvum vult habere quod amat, si intellegat quae sit vera salus, incipit illam amare in se, et ipsam cogitur veram amare et in amico.

7. Si oculis carnis quaeris Deum, vide tres pueros de igne liberatos : si fide quaeris Deum, vide Machabaeos in igne coronatos. Salus ergo illa amanda est, ista utenda :
5 haec enim ad usum necessaria est, nam transitura est. Non enim vera salus est, fratres, quam dicunt medici. Paregorizamur quodam modo : nam aegritudo perpetua est in ista fragilitate carnis.

Putatis enim tunc hominem aegrotare quando febrit, et sanum lesse quando esurit? Sanus est, dicitur. Vis videre, quantum malum est esurire? Dimitte illum sine medicamento septem diebus, occiditur; sed quia apponis
10 cotidie medicamentum, vivit. Medicamentum autem famis, cibus est; medicamentum sitis, potus est; medicamentum lassitudinis, somnus est; medicamentum sessionis, deambulatio est; medicamentum deambulationis, sessio est; medicamentum fatigationis, dormitio est; medicamentum dormitionis, vigiliatio est. Et vide quam inbecille sit corpus humanum : hoc ipsum adiutorium, quod dixi,

93,6 quam m. : quomodo Q⁸⁻⁹⁻¹¹⁻¹⁵ || Paregorizamur Mor. e loco consimili Augustini, Enarr. in Ps. 122, n. 11 : aegrotamur Q⁸ peregrizamur Q⁸⁻¹¹ cum hac glossa : Peregrizor derivatur a verbo peragro, et interpretatur teutonice *rlungaro*. || 9 apponis Q¹⁵ : ponis *ceit*. || 13 sit : est Q⁸⁻⁹⁻¹¹⁻¹⁵

1. Cf. Dan. 3, 24 et 49-50.

2. Cf. II Macc. 7, 1-41.

3. Paregorizare recouvre un terme grec, παραγορεῖν, dont Du Cange note l'emploi dans le domaine médical, au sens de « malum lenire, mitigare ». Selon un médecin anonyme : « Paregorica sunt quae paregorisant, ne malum crescat, non sanant. » — On comprend que ce terme technique ait fait hésiter les scribes, et dom Morin soulignait déjà les leçons divergentes des manuscrits, cf. MORIN (13),

homme qui aime veut voir sain et sauf ce qu'il aime, lorsqu'il comprend quel est le vrai salut, il commence à l'aimer en lui-même et il se sent tenu de l'aimer aussi en son ami.

7. Si tu cherches Dieu avec des yeux de chair, vois les trois enfants délivrés du feu¹; si tu cherches Dieu par la foi, vois les Maccabées couronnés dans le feu². Il faut donc aimer le salut de l'âme et utiliser celui du corps; ce dernier, en effet, n'est bon qu'à être utilisé, car il est passager. Le vrai salut, en effet, n'est pas, frères, celui dont parlent les médecins. Nous ne bénéficions guère que d'une accalmie³, car la maladie est chronique dans cette chair fragile.

Pensez-vous, en effet, qu'un homme est malade au moment où il a de la fièvre, et qu'il est en bonne santé quand il a faim? Il est en bonne santé, dit-on. Tu veux voir combien il est mauvais d'avoir faim? Laisse-le sept jours sans remède, il meurt; mais parce que tu lui présentes chaque jour un remède, il vit. Or, le remède à la faim, c'est la nourriture; le remède à la soif, la boisson; le remède à la lassitude, le repos; le remède à la station assise, la marche; le remède à la marche, la station assise; le remède à la fatigue, le sommeil; le remède au sommeil, la veille. Et vois la faiblesse du corps humain; celui qui accepte ce secours dont je viens de parler, s'il en abuse,

p. 13-14. Le mot est suffisamment rare pour que les Mauristes aient cru devoir accompagner le texte d'Augustin où il apparaît d'une note explicative (PL 37, col. 1638). C'est sur ce texte d'Enarr. in Ps., 122, 11 : « Paregorizamur quotidie medicamentis Dei, quia manducamus et bibimus : medicamenta ipsa sunt, quae nobis apponuntur... », que s'appuie dom Morin pour justifier, à bon droit semble-t-il, le choix de sa leçon. Le fait qu'Augustin utilise ce verbe dans les *Enarrationes* et dans le *De Trinitate*, alors qu'il n'apparaît qu'ici chez Césaire, est un indice supplémentaire du caractère d'emprunt de notre passage.

15 qui adsumit, si in eo perseve^raverit, deficit. Esuriendo cibi quaerebas adiutorium : ecce adiutorium cibi : manducas, reficeris; si plus refeceris, plus deficiis. Adiutorium sitis quaerebas potum : multum bibendo offocaris, qui sitiendo urgebaris. Lassasti ambulando, sedere vis : sede perpetuo, vide si non lassabis. Quicquid ergo adsumpserit ut aliud pellat, in leo ipso si perseveraverit, deficit.

20 ⁸. Qualis est ergo ista salus, fratres, transitura, fragilis, peritura, vana? Vere quomodo dictum est : « Quae enim est vita vestra? Vapor est ad modicum parens^a. » Qui ergo in vita ista « amat animam suam, perdet illam. Qui autem in hoc saeculo odio habuerit animam suam, in vitam aeternam custodit eam^b ». Quae est vita aeterna? Vera salus. Et si amicum tuum videris, quem amabas in hoc
25 saeculo ut salvus esset, ⁹quia tu iam talem salutem desideras quae aeterna est, ad ipsam salutem diligis amicum tuum; et totum quicquid vis amico tuo praestare, ad hoc vis praestare, ut illam tecum teneat salutem. Amas enim iustitiam, vis illum iustum esse : amas sub Deo lesse, vis et illum esse sub Deo : amas vitam aeternam, illic eum vis tecum regnare in aeternum. Inimicum tuum
30 illum vides persequi te : iniquitas est, quae te perse⁹quitur. In illo irasci misericordia debes : febrit in anima.

Quomodo ergo amicus huius saeculi, secundum saeculum amans velut animam suam, febrem vult expellere de amico suo, quem similiter amat ut se propter praesentem salutem, sic tu, quemcumque diligis, propter vitam aeternam dilige : cum inveneris iram, indignationem,

15 ecce : adest *add.* Q¹⁵ || 16 refeceris Q¹⁶ : feceris *ceff.* || 17 offocaris : effocaris Q¹⁷⁻¹¹ || 24 videris : voluisti Q¹⁸ || 25 diligis *edd.* : dilexisti Q¹⁹⁻²¹⁻¹⁵.

il s'affaiblit. Quand tu avais faim, tu cherchais le secours de la nourriture ; voici le secours de la nourriture ; tu manges, tu es restauré ; si tu t'es restauré à l'excès, tu t'affaiblis davantage. Tu cherchais une boisson pour soulager ta soif ; quand tu bois beaucoup, tu suffoques, toi qui étais accablé par la soif. A force de marcher, tu es fatigué, tu veux t'asseoir ; reste perpétuellement assis, vois si tu ne te lasserai pas. Donc, quel que soit le moyen dont on s'est assuré pour chasser un mal, si l'on en abuse on s'affaiblit.

8. Quel est donc ce salut, frères, passager, fragile, périssable, vain? Comme il est dit en vérité : « Qu'est-ce donc que votre vie? Une vapeur qui apparaît un instant^a. » Celui donc qui dans cette vie « aime son âme la perdra ; mais celui qui dans ce siècle aura haï son âme, la garde pour la vie éternelle^b. » Qu'est-ce donc que la vie éternelle? Le salut véritable. Si tu considères ton ami, celui que tu aimais dans ce siècle en souhaitant son salut présent, du fait que tu désires maintenant pour toi le salut qui est éternel, tu aimes ton ami en lui souhaitant ce vrai salut ; et, tout ce que tu veux procurer à ton ami, tu veux le lui procurer pour qu'il obtienne ce salut avec toi. En effet, tu aimes la justice, tu veux qu'il soit juste ; tu aimes être auprès de Dieu, tu veux qu'il y soit lui aussi ; tu aimes la vie éternelle, tu veux qu'il règne avec toi pour l'éternité. Tu vois là ton ennemi qui te persécute ; c'est l'iniquité qui te persécute. Contre lui, tu dois te mettre en colère avec miséricorde ; son âme à la fièvre.

La charité parfaite De même, donc, qu'un ami de ce monde, aimant quelqu'un comme son âme selon le monde, veut chasser la fièvre de son ami qu'il aime comme lui-même en pensant au salut présent, ainsi, toi, quel que soit celui que tu aimes, aime-le pour l'amour de la vie éternelle. Lorsque tu rencontres en lui la

odium, iniquitatem, sic coneris expellere morbum animi,
 35 quomodo amicus saeculi morbum ^ocorporis. Ad hoc enim
 ama, ut facias quod et tu es, et erit in te perfecta caritas.
 Hoc ^lsi inveneris, ad hoc ama coniugem, ad hoc ama
 filium, ad hoc ama propinquum, ad ^lhoc ama vicinum,
 ad hoc ama ignotum, ad hoc ama inimicum, et erit in te
 perfecta ^lcaritas.

94 Quae si fuerit, vincis mundum, et pellitur foras princeps
 mundi. Audistis (94) enim quod ait Dominus : « Princeps
 huius mundi missus est foras^o » ; quia ipse passurus ^lerat,
 et per passionem suam facturus in hominibus dilectionem.
 « Maiorem hac dilectionem nemo habet, quam ut animam
 suam ponat pro amicis suis^a. » Ut ergo amaretur, ^lprior
 5 omnibus mortuus ^oest. Ad hoc ergo ut aedificaret in
 cordibus hominum caritatem, misit diabolum foras. ^lQuo
 foras? De cordibus hominum. Cupiditas intro illum mittit,
 caritas cum foras ^lmittit.

9. Nos vero, fratres, supra scriptos caritatis gradus cum
 grandi diligentia cogitantes, non reddamus Domino mala
 10 pro bonis. Et quia ille veniens alligavit fortem, ^oid est,
 diabolum, et nos omnes, qui vasa eius fuimus, de potestate
 illius abstulit, per ^lgratiam ipsius evacuati omnibus malis,
 studeamus repleti abundantibus bonis, timentes ^lillud
 quod ipse Dominus dixit : « Cum immundus spiritus exierit
 ab homine, ambulat ^lper loca arida, quaerens requiem,
 et non invenit ; post haec reversus inveniens ^ldomum
 unde exiit vacuum, adduxit secum septem spiritus

94,13 quaerens : quaerit Q^{3.8.11}.

^o Jn 12, 31 ^a Jn 15, 13.

colère, l'indignation, la haine, l'iniquité, efforce-toi de
 chasser la maladie de son âme, comme un ami du siècle
 essaierait de chasser la maladie de son corps. Aime-le,
 en effet, de façon à le rendre semblable à toi, et il y aura
 en toi une parfaite charité. Si tu découvres cette fin,
 aime ta femme ainsi, ton fils ainsi, ton proche ainsi,
 ton voisin ainsi, l'inconnu ainsi, ton ennemi ainsi, et il y
 aura en toi une parfaite charité.

Si elle est en toi, tu es vainqueur du monde et le prince
 de ce monde est chassé dehors. Vous avez entendu, en
 effet, ce que dit le Seigneur : « Le prince de ce monde
 a été mis dehors^o » ; c'est que lui-même allait avoir à souffrir
 et devait apporter par sa Passion l'amour chez les hommes.
 « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie
 pour ses amis^a. » Donc, afin d'être aimé, il a aimé le
 premier ; pour que personne ne craignît de mourir en son
 nom, il est mort le premier pour tous. Pour cela donc,
 pour édifier la charité dans le cœur des hommes, il a
 chassé le diable. D'où ? Du cœur des hommes. La convoitise
 l'introduit à l'intérieur, la charité le met dehors.

9. Quant à nous, frères, méditant avec grand soin sur
 les degrés de la charité mentionnés plus haut, ne rendons
 pas au Seigneur le mal pour le bien. En venant, il a enchaîné
 le Fort¹, c'est-à-dire le diable, et nous tous, qui étions
 ses réceptacles, il nous a retirés de son pouvoir ; aussi,
 nettoyés de tout vice par sa grâce, appliquons-nous à
 nous remplir de vertus abondantes, craignant ce que
 le Seigneur lui-même a dit : « Lorsque l'esprit immonde
 est sorti d'un homme, il s'en va par les lieux arides,
 cherchant le repos, et il ne le trouve pas ; revenant ensuite
 et trouvant vide la maison d'où il est sorti, il a amené avec
 lui sept esprits plus méchants que lui ; et la nouvelle

1. Cf. *Matth.* 12, 29.

15 nequiores se ; et facta ¹⁵sunt hominis illius posteriora
peiora prioribus^a. » Ne ergo et nos tale aliquid patiamur,
¹⁶quantum possumus, elaboremus in locis vitiorum virtutes
inducere, ut possimus ¹⁷ad Dei misericordiam pervenire.

9 ^a Lc 11, 24.25.26.

1. Cette citation revient à plusieurs reprises dans les sermons de

situation de cet homme est devenue pire que la première^{a1}. »
De peur, donc, de subir nous aussi quelque chose de
semblable, travaillons avec soin, autant que nous le
pouvons, à introduire des vertus à la place des vices,
afin de pouvoir parvenir à la miséricorde de Dieu.

Césaire, sous une forme toujours proche de celle-ci et jamais exacte-
ment semblable au texte de la Vulgate. Nous n'avons trouvé aucun
exemple chez les Pères de cette version.

SERMO XXII

De caritate

1. Si caritati vestrae nos possemus frequentius praesen-
 20 tare, ²⁰fratres carissimi, Christo adiuvante de sanctarum
 scripturarum ¹copiosis fontibus, etsi non abundantes
 rivulos, certe vel qualescumque ¹guttulas poteramus
 sanctis animabus vestris infundere : ut uberrima ¹atque
 fructifera cordis vestri terra accepta verbi Dei pluvia
 copiosam ¹messem honorum operum germinaret; ut veniens
 25 Dominus in agro ²⁰cordis vestri, non solum tricesimum,
 95 sed et sexagesimum et centesi(95)mum fructum se invenire
 congaudeat, quibus fructibus horreum ¹praeparet in caelo,
 non incendium in inferno. Sed quia multis occu¹pationibus
 impedimur, humilitatem nostram vobis secundum desi¹de-
 rium vestrum si praesentare non possumus, aliquid
 5 breve in sermone ⁶sed satis magnum in animarum utilitate
 Deo donante insinuare vobis ¹volumus : in qua brevitate,
 si diligenter adtenditis, potestis quod ¹animae vestrae
 conveniat invenire.

Sermo XXII : T¹ *Remensis* 394 (E. 295) s. XI
 H¹² Chicago, *Newberry Library*, 1 (*olim*
Cheltenhamensis 1326) s. IX
 H⁴⁰ *Monacensis lat.* 16106 (*S. Nicolai Patav.*
 106) s. XI/XII

94,18 De caritate : omelia s. Augustini de caritate T¹ || 19 nos m. :
 non *codd.* || possemus *vet. edd.* : possimus T¹m. possumus H¹²⁻⁴⁰ ||
 praesentare *Mor.* : praesentari *codd.* || 22 poteramus : poterimus T¹ ||
 24 germinaret : germinet T¹.

SERMON XXII

Sur la charité

1. Si nous pouvions nous présenter plus fréquemment
 à votre charité, frères très chers, nous pourrions, avec
 l'aide du Christ, répandre dans vos saintes âmes sinon
 des ruisseaux abondants, à coup sûr au moins quelques
 gouttelettes puisées aux riches sources des saintes Écri-
 tures ; de cette manière la terre si fertile et féconde de
 votre cœur, ayant reçu la pluie de la parole divine, ferait
 pousser une riche moisson de bonnes œuvres ; lors de sa
 venue, le Seigneur se réjouirait de trouver dans le champ
 de votre cœur trente et soixante et cent fois le fruit de sa
 semence¹ ; et à ces fruits il préparerait un grenier dans le
 ciel, non le feu de l'enfer. Mais puisque de nombreuses
 occupations nous empêchent de vous présenter notre
 humble personne selon votre désir, nous voulons dans ce
 sermon vous adresser quelques mots brefs, mais, avec la
 grâce de Dieu, de très grande utilité pour vos âmes. Dans
 ce bref message, si vous faites bien attention, vous pouvez
 trouver ce qui convient à votre âme.

95,1 invenire congaudeat : inveniri gaudiat H¹² || 3 vobis *om.* H⁴⁰ ||
 4 vestrum : nostrum T¹ || praesentare : praesentari H¹² repraesentare
 H⁴⁰ || non *om.* T¹H¹² || in sermone *om.* H¹²⁻⁴⁰ || 5 in animarum utilitate
om. H¹²⁻⁴⁰ || 6 quod : quid T¹H¹² || 7 conveniat : convenit T¹H⁴⁰

1. Cf. *Matth.* 13, 8.

Quod ergo est illud breve et ita magnum, ut possit generi humano sufficere? Apostolus dicit : « Finis precepti est caritas de corde puro et conscientia bona et fide non ficta. » Adtendite, fratres : quid in verbis brevius, et quid in rebus magnificentius poterit inveniri, quam caritas de corde puro et conscientia bona et fide non ficta? Ista brevitatis, et ut teneatur memoriter est suavis, et ut custodiatur fideliter dulcis. Quid dulcius caritate, fratres carissimi? Qui nescit, gustet et videat. Quid ergo gustare debet, qui vult ut illi dulcedo sapiat caritatis? Audite, fratres, Apostolum dicentem : « Deus caritas est. » Quid dulcius, fratres? Qui nescit, audiat psalmistam dicentem : « Gustate et videte, quam suavis est Dominus. » « Deus ergo caritas est; et qui habet caritatem, Deus in illo manet, et ille in Deo. »

2. Si caritatem habes, Deum habes : et si Deum habes, quid non habes? Dives si caritatem non habet, quid habet? Pauper si caritatem habet, quid non habet? Tu forte putas quod ille sit dives, cuius arca plena est auro, et ille non sit dives, cuius conscientia plena est Deo. Non ita est, fratres : ille vere dives esse videtur, in quo Deus habitare dignatur. Quid enim de scripturis poteris ignorare, si te caritas, hoc est, Deus coeperit possidere? Quid enim de bonis operibus non poteris implere, si fontem bonorum operum merueris in corde portare? Quem adversarium timebis, si regem Deum in te habere merueris?

Tenete ergo et custodite, fratres dilectissimi, dulce ac salubre vinculum caritatis. Sed ante omnia veram

8 sufficere : sicut *add.* H¹² || 13 fideliter : est *add.* H¹² || 24 vere *vet. edd.* : vero *codd. m.*

1 a I Tim. 1, 5 b I Jn 4, 8 c Ps. 33, 9 d I Jn 4, 16.

1. Cf. AUGUSTIN, *Serm.* 85, 3, *PL* 38, col. 521 : « Quid habet dives, si Deum non habet? Quid non habet pauper, si Deum habet? »

Dieu est charité Quel est donc ce message bref et si important qu'il peut suffire au genre humain? L'Apôtre dit : « La fin du commandement, c'est la charité qui vient d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi qui n'est pas feinte. » Faites attention, frères : que pourra-t-on trouver de plus bref en paroles et de plus magnifique en réalité que la charité d'un cœur pur, d'une conscience bonne et d'une foi qui n'est pas feinte? Ce mot bref est suave pour qui le retient par cœur et doux pour qui le garde fidèlement. Quoi de plus doux que la charité, frères très chers? Que celui qui ne la connaît pas, goûte et voie. Que doit-il donc goûter, celui qui veut savourer la douceur de la charité? Écoutez, frères, la parole de l'Apôtre : « Dieu est charité. » Quoi de plus doux, frères? Que celui qui ne sait pas écoute ce que dit le psalmiste : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. » Or, « Dieu est charité ; et celui qui possède la charité, Dieu demeure en lui et lui en Dieu. »

2. Si tu possèdes la charité, tu possèdes Dieu ; et si tu possèdes Dieu, que ne possèdes-tu pas? Le riche, s'il ne possède pas la charité, que possède-t-il? Le pauvre, s'il possède la charité, que ne possède-t-il pas? Tu penses peut-être qu'est riche celui dont le coffre est plein d'or et que n'est pas riche celui dont la conscience est pleine de Dieu. Il n'en est pas ainsi, frères ; celui-là est vraiment riche en qui Dieu daigne habiter. En effet, que pourras-tu ignorer des Écritures, si la charité, c'est-à-dire Dieu, a commencé à te posséder? Quelle bonne œuvre ne pourras-tu accomplir si tu mérites de porter dans ton cœur la source des bonnes œuvres? Quel adversaire craindras-tu, si tu mérites d'avoir en toi Dieu comme roi?

Maintenez donc et gardez, frères bien-aimés, le lien doux et salutaire de la charité. Mais avant tout, gardez

caritatem tenete : ¹non illam quae tantum promittitur in ore, et non servatur in corde, ¹sed illam quae sic ex ore profertur, ut tamen in corde iugiter teneatur; (96) ut impleatur in nobis illud quod Apostolus dicit : « In caritate radi¹cati atque fundati^a. » Radix enim omnium bonorum est caritas, ¹sicut et « radix omnium malorum cupiditas^b » : sicut in caritate nihil ¹umquam aliquid mali, ita in cupiditate nihil umquam boni poterit ¹inveniri.

3. Istae duae radices, fratres dilectissimi, in duobus agris a ¹duobus plantantur agricolis : unam in cordibus bonorum plantat ¹Christus, aliam in cordibus malorum plantat diabolus. Nec de caritatis ¹radice nascitur aliquid mali, nec de cupiditatis aliquid boni; non ¹enim mentitur veritas, quae in evangelio, cum de istis duabus radi¹cibus loqueretur, ita definitivum dicens : « Arbor bona fructus bonos facit, ¹mala autem arbor malos fructus facit^a », et iterum : « Non potest ¹arbor bona malos fructus facere, neque arbor mala bonos fructus ¹facere^b. » Haec sententia non est mea, 15 fratres, sed Domini. Tanta ergo ¹in vobis sit abundantia caritatis, quae non solum usque ad amicos, ¹sed etiam usque ad ipsos perveniat inimicos; ipse enim vere caritatis ¹est filius, qui iuxta praeceptum Domini dilexerit etiam inimicos.

¹Et ideo, quia audistis et laudem caritatis et vituperationem cupi¹ditatis, attendat unusquisque et consideret 20 agrum cordis sui : et qui ¹in se caritatem viderit, gaudeat, et tota cordis vigilantia germina ¹in se sancta custodiat;

31 in¹ om. T¹H⁴⁰.

96,1 nobis : vobis H⁴⁰ || 4 aliquid om. H⁴⁰ || 7+8 in cordibus Mor. ex in corda H¹² || 10-25 quae — dicit om. T¹ || 12 mala — facit om. H⁴⁰ || 16-17 ipse — inimicos om. H⁴⁰

2 * Éphés. 3, 17 b I Tim. 6, 10.

3 * Matth. 7, 17 b Matth. 7, 18

la vraie charité, non celle que l'on promet seulement de bouche et que l'on n'observe pas dans son cœur¹, mais celle qui s'exprime par notre bouche en demeurant pourtant sans cesse présente à notre cœur ; ainsi s'accomplira en nous la parole de l'Apôtre : « Enracinés dans la charité et fondés sur elle^a. » Car la racine de tous biens, c'est la charité, comme aussi « la racine de tous les maux, c'est la convoitise^b. » De même que dans la charité il n'y aura jamais aucun mal, de même dans la convoitise on ne pourra jamais trouver aucun bien.

3. Ces deux racines, frères bien-aimés, sont plantées dans deux champs par deux cultivateurs : le Christ plante l'une dans les cœurs des bons,

le diable plante l'autre dans les cœurs des mauvais. Et de la racine de la charité ne provient aucun mal, et de la racine de la convoitise aucun bien ; car la vérité ne ment pas, elle qui dans l'Évangile, parlant de ces deux racines, les a définies ainsi en disant : « Un bon arbre produit de bons fruits, mais un mauvais arbre produit de mauvais fruits^a » ; et encore : « Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits ni un mauvais arbre produire de bons fruits^b. » Cette phrase n'est pas de moi, frères, mais du Seigneur. Que la charité soit donc si abondante en vous, qu'elle parvienne non seulement jusqu'à vos amis, mais encore jusqu'à vos ennemis mêmes ; car celui-là est vraiment fils de la charité, qui aura aimé même ses ennemis, conformément au commandement du Seigneur.

Aussi, puisque vous avez entendu louer la charité et vitupérer la convoitise, que chacun prenne garde et considère le champ de son cœur ; et celui qui aura vu en lui la charité, qu'il se réjouisse et qu'il garde en lui avec une vigilance de cœur sans défaut ces germes saints ;

1. Cf. I Jn 3, 18.

qui vero in agro cordis sui qualemcumque ^lstirpem cupiditatis inspexerit, Christo adiuvante extirpet cupiditatem, ^let plantet caritatem. Nam quamdiu hoc facere noluerit, fructus bonos ^ladferre non poterit; et cum bonos fructus
 25 non adtulerit, de eo Dominus ²⁶in evangelio dicit : « Omnis arbor quae non facit fructum bonum ^lexcidetur, et in ignem mittetur^o. » Si te non delectat dulces fructus ^lcaritatis adferre, vel spinis peccatorum tuorum ignem non debes ^ltimere? « Omnis, inquit, arbor quae non facit fructum bonum ^lexcidetur, et in ignem mittetur. » Quamdiu
 30 radicem non mutaveris, ²⁹fructus legitimos adferre non poteris; et sine causa quod bonum ^lest promittis in ore,
 97 cum hoc implere non possis, quamdiu radix (97) bonitatis non tenetur in corde. Ista ergo duas radices, sicut supra ^ldixi, duo agricolae plantare consueverunt : unam plantat Christus ^lin cordibus fidelium, alteram plantat diabolus in pectoribus super^lborum; ac sic una plantatur in caelo, altera in inferno.

5 ⁴. Sed dicit aliquis : Si in cordibus fidelium plantatur, utique ^lfideles adhuc in mundo esse videntur : quomodo ergo radix illa in ^lcaelo plantatur? Vis scire quomodo? Quia corda fidelium caelum ^lsunt, quae in caelo cotidie eriguntur dicente sacerdote « Sursum ^lcorda », et respondent
 10 omnes : « Habemus ad Dominum. » Et Apostolus : « ¹⁰Nostra

22-23 extirpet — caritatem : se emundet et caritatem in se plantet H¹² || 23 nam : si *add.* H¹² || 24-25 de — dicit : dicit de ipso dominus caeli et terrae H⁴⁰ || 25 Omnis *om.* H⁴⁰ || 26 et — mittetur : et reliqua H⁴⁰ || 26-29 Si — mittetur *om.* T¹ || 27 vel : iam H¹² || 28 timere : metuere H⁴⁰ || 31 cum : quum T¹ quia H⁴⁰ || possis : potes H⁴⁰.

97,3 plantat *om.* H¹² || 6 ergo *m.* : enim H¹²⁻⁴⁰ || 7 quomodo] *reliqua translata sunt ad finem sermonis 71 in T¹* || 8 quae in caelo : quae in caelum T¹ quia in caelo H⁴⁰ || eriguntur : nam *add.* T¹ et *add.* H⁴⁰ || 9 et respondent omnes : securi respondent T¹H⁴⁰ || Et : quia ut T¹ || Apostolus : ait *praem.* T¹ dicit *add.* H⁴⁰

mais celui qui aura discerné dans le champ de son cœur quelque souche de convoitise, qu'il l'extirpe avec l'aide du Christ et plante la charité. Car aussi longtemps qu'il n'aura pas voulu le faire, il ne pourra produire de bons fruits ; et comme il ne porte pas de bons fruits, le Seigneur dit de lui dans l'Évangile : « Tout arbre qui ne produit pas de bon fruit sera retranché et jeté au feu^o. » S'il ne te plaît pas de porter les doux fruits de la charité, au moins ne dois-tu pas craindre le feu pour les épines de tes péchés? « Tout arbre, est-il dit, qui ne porte pas de bon fruit sera retranché et jeté au feu. » Aussi longtemps que tu n'auras pas changé la racine, tu ne pourras porter de fruits authentiques ; et tu promets vainement le bien en paroles, alors que tu ne peux l'accomplir, aussi longtemps qu'une racine de bonté n'est pas fixée dans ton cœur. Ces deux racines, donc, comme je l'ai dit plus haut, deux cultivateurs ont coutume de les planter ; le Christ plante l'une dans le cœur des fidèles, le diable plante l'autre dans le cœur des orgueilleux ; ainsi l'une est plantée dans le ciel, l'autre en enfer.

4. Mais quelqu'un dit : Si elle est plantée dans le cœur des fidèles, dans tous les cas, il est visible que les fidèles sont encore dans le monde ; comment donc cette racine est-elle plantée dans le ciel? Tu veux savoir comment? parce que les cœurs des fidèles sont célestes, eux qui s'élèvent chaque jour dans le ciel, quand le prêtre dit : « Haut les cœurs » et que tous répondent : « Ils sont tout au Seigneur¹. » Et l'Apôtre : « Notre vie est dans les

^o Matth. 7, 19.

1. Cette formule liturgique laisse supposer la pratique de la messe quotidienne à l'époque de Césaire, même en dehors du siège épiscopal d'Arles, puisque ce sermon est prononcé au cours d'une tournée de l'évêque dans les paroisses de son diocèse.

autem conversatio in caelis est^a. » Si ergo fidelium conversatio in caelis est, quia vera caritas in eis est, radix caritatis in caelo plantata est. E contrario radix cupiditatis, quae in cordibus superbiorum est, quia semper terram cupiunt, terram sapiunt, terram diligunt, et omnem spem
15 suam in terra constituunt, in inferno plantata est.

5. Et licet haec ita sint, attamen nec peccatores superbi debent desperare, nec humiles iusti in aliquo quasi de suis meritis superbire : quia et iusti si de se praesumpserint, cito perdunt radicem caritatis ; et peccatores si ad paenitentiam convertuntur, evulsa cupiditate cito plantam recipiunt caritatis. Et ideo qui boni sunt, custodiant quod Dei munere perceperunt ; et qui mali sunt, studeant reparare quod infeliciter perdiderunt. Nemo se ad illud tempus reservet tunc paenitentiam vel caritatis dulcedinem retinere, quando coeperit de hac luce migrare ; non
20 se ad hoc reservet, ut quasi in senectute ad paenitentiae medicamenta confugiat : quia nescit « quid superventura pariat dies^a. » Qua fronte salutem suam in tempore senectutis dissimulat, cum unius diei spatio certus esse non possit ?

Et ideo si mortem timere nolumus, semper parati esse debemus ; ut cum Dominus de hoc saeculo nos iusserit evocare, cum secura et libera (98) conscientia, et non cum desperatione, sed cum gaudio ante conspectum aeterni
98

10 autem om. T¹ || 12 plantata est. E contrario : plantata hoc est in cordibus bonorum. et contrario H¹² || quae om. T¹H¹² || 13 est om. T¹H¹² || 14-15 in inferno plantata est om. T¹H¹² || 16 superbi om. H⁴⁰ || 18 caritatis : ita add. H¹² || 24-25 reservet... confugiat m. : reservent... confugiant codd. || 24 quasi : quandoque H⁴⁰ om. T¹ || 25 nescit : nesciunt H¹²⁻⁴⁰ || 27 spatio : spatium T¹H¹² || 29 et libera om. T¹H⁴⁰.

98,2 aeterni om. H⁴⁰

cieux^a. » Donc, si la vie des fidèles est dans les cieux parce que la vraie charité est en eux, c'est que la racine de la charité a été plantée dans le ciel. Au contraire la racine de la convoitise, qui est dans le cœur des orgueilleux, a été plantée en enfer, parce qu'ils convoitent toujours la terre, savourent la terre, aiment la terre et placent tout leur espoir dans la terre.

5. Et il a beau en être ainsi, les pécheurs orgueilleux ne doivent pas pour autant désespérer, ni les justes humbles s'enorgueillir de rien comme venant de leurs mérites ; car si les justes présument d'eux-mêmes, ils perdent bientôt la racine de la charité ; et si les pécheurs se tournent vers la pénitence, la cupidité une fois arrachée, ils reçoivent bientôt le plant de la charité. Aussi, que ceux qui sont bons gardent ce qu'ils ont reçu par un don de Dieu et que ceux qui sont mauvais s'appliquent à retrouver ce qu'ils ont malheureusement perdu. Que personne ne diffère le moment de se rappeler la pénitence et la douceur de la charité jusqu'au moment où il sera sur le point de quitter cette lumière. Qu'il ne diffère pas jusqu'à l'approche de la vieillesse pour chercher refuge dans les remèdes de la pénitence ; car il ne sait pas « ce que peut engendrer le jour qui vient^a. » De quel front remet-il son salut au temps de sa vieillesse, alors qu'il ne peut être assuré de l'espace d'un seul jour ?

Et c'est pourquoi, si nous ne voulons pas craindre la mort, nous devons toujours être prêts ; ainsi, lorsque le Seigneur nous aura ordonné de sortir de ce siècle, c'est avec une conscience tranquille et libre, et non avec désespoir, mais avec joie que nous viendrons à la vue du

4 ^a Phil. 3, 20.

5 ^a Prov. 27, 1

iudicis veniamus, et ibi feliciter audire possimus : « Euge, serve bone et fidelis, quia supra pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam : intra in gaudium Domini tui^b. »
 5 Ad quod ^sgaudium nos Dominus pro sua pietate perducatur, qui vivit et regnat...

2 et : ut T¹ || feliciter : vocem domini *add.* H¹⁹.

^b Matth. 25, 21.

Juge éternel, et que là, nous pourrions avoir le bonheur d'entendre : « C'est bien, serviteur bon et fidèle ; parce que tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup. Entre dans la joie de ton maître^b. » Puisse le Seigneur dans sa bonté nous conduire à cette joie, lui qui vit et règne...

SERMO XXIII

Exhortatio sancti Caesarii ad tenendam vel custodiendam caritatem. Ostendit etiam ammonitio ista quod nullus se umquam in veritate poterit excusare quod veram caritatem habere non possit. Aliquas
 10 ¹etiam sententias de homilia sancti Augustini quam de caritate scripsit, prout nobis oportunum visum est, huic sermoni credidimus inserendas

1. Quod vobis verae caritatis bonum tam frequenter insinuamus, fratres carissimi, illa vel maxime res facit,
 15 quia praecipuum ac peculiare ipsius Domini mandatum est, et nihil est quod dulcius haberi, et cum Dei adiutorio facilius vel felicius possit impleri. In animo enim nostro res agitur, in quo si aliquid mali non intromittat voluntas, locum invenire nescit iniquitas; et ubi si « radix omnium malorum cupiditas » non fuerit, radix bonorum omnium
 20 caritas deesse non poterit.

Prima et singularis divinae misericordiae causa est, quod per Spiritum sanctum ita ipsa caritas diffunditur in

Sermo XXIII : L ¹ <i>Laudunensis</i> 121	s. IX
L ² <i>Berolinensis theol. fol.</i> 355 (Rose 307)	s. IX
L ⁶ <i>Trecensis</i> 710	s. XII
M ¹ <i>Bruzellensis</i> 9850-52 (Cat. 1221)	s. VII
C ⁷ <i>Vaticanus lat.</i> 9882	s. IX/X

98,6 sancti Caesarii om. L¹⁻²⁻⁶ || 15 quod om. M^{1C7} || haberi : habere L²M^{1C7}.

1 * I Tim. 6, 10.

SERMON XXIII

Exhortation de saint Césaire à avoir en soi et à garder la charité. Cette monition montre aussi que nul ne pourra jamais s'excuser légitimement de ne pouvoir posséder la vraie charité. Nous avons cru devoir insérer dans ce sermon quelques phrases tirées d'une homélie que saint Augustin avait écrite sur la charité, dans la mesure où cela nous a semblé opportun

1. Si nous vous enseignons aussi fréquemment, frères très chers, le bien de la vraie charité, la raison essentielle en est que c'est le commandement principal et particulier du Seigneur, et qu'il n'est rien de plus doux à posséder et, avec l'aide de Dieu, rien qu'on puisse accomplir plus facilement et avec plus de bonheur. C'est, en effet, dans notre âme que ces choses se passent : si la volonté n'y introduit pas quelque mal, l'iniquité ne sait où y trouver place ; et si « la racine de tous les maux, la convoitise » y fait défaut, la charité, racine de tous biens, ne pourra manquer.

Le premier et éminent bienfait¹ de la miséricorde divine est que, par l'Esprit saint, la charité se répand dans le

1. *Causa* est employé ici dans un sens très particulier dont nous ne connaissons pas d'autre exemple. Dans le sermon précédent, Césaire utilise l'expression *sine causa* au sens de « en vain », « sans profit » (96, 30) ; nous trouvons aussi chez Augustin une expression identique, mais seulement en ce sens négatif.

cordibus omnium christianorum, ut eam, si velint, possint iugiter custodire, et dulce digne illius incessabiliter satiari. Et quia contrariis solent sanari contraria, et nihil ita est
 25 adversum vel contrarium caritati, quae fundamentum est
 99 omnium bonorum, quam cupiditas, quae radix (99) est omnium malorum, et istae duae simul esse nullatenus possunt — quia revera dulcedini non convenit cum amaritudine, nec luci cum tenebris, nec vitae cum morte —, quicumque in se radicem cupiditatis dominari cognoscit,
 5 inploret Dei adiutorium, ut possit stirpare cupiditatem, et plantare caritatem.

Hoc enim qui fideliter fecerit, omnia Dei praecepta cum gaudio et exultatione complebit : quia, quotiens ei aliqua amaritudo saeculi supervenerit, praevallere eam in illo caritatis dulcedo paenitus non permittit; et sic ei vera caritas insinuat dulcedinem omnium bonorum caelestium,
 10 ut eum patienter faciat tolerare amaritudinem terrenorum.

Secunda causa est, quia tam levis est sarcina caritatis, ut non premere sed levare consueverit. Qui enim illam, quomodo a Christo accepit, cum ipsius adiutorio servare voluerit, nec pedibus currendo nec manibus operando
 15 fatigationem sentire, nec in umeros suos aliquas graves sarcinas portando poterit laborare : quia et quamdiu se in aliquibus duris operibus pro amore caritatis exercet, dulcedo amoris ipsius eum laborare non sinit; quia quicquid non amanti grave est, amanti suave ac leve est.

2. Teneat ergo unusquisque bonam voluntatem, et
 20 omnes homines sicut seipsum diligit; et quod sibi ab

99,14 in umeros suos : in umeris suis L¹pc || 15 quamdiu : quando L¹a || 17 quicquid : quicquam M¹ || 18 leve : lene L¹aM¹

cœur de tous les chrétiens de telle sorte que, s'ils le veulent, ils peuvent la garder continuellement et être sans cesse rassasiés de sa douceur. On a coutume de soigner les contraires par les contraires, et il n'est rien de si hostile et de si contraire à la charité, qui est le fondement de tous les biens, que la convoitise, qui est la racine de tous les maux ; ces deux ne peuvent en aucune manière coexister, car, en vérité, la douceur est incompatible avec l'amertume, la lumière avec les ténèbres, la vie avec la mort. Aussi, que tout homme sachant que la racine de la convoitise domine en lui implore l'aide de Dieu pour pouvoir extirper la convoitise et planter la charité.

La douceur
de la charité

Celui qui le fait fidèlement remplira avec joie et allégresse tous les commandements de Dieu ; en effet, chaque fois que ce monde lui cause quelque amertume, la douceur de la charité ne permet pas que celle-ci l'emporte tout à fait en lui ; et ainsi la vraie charité lui enseigne la douceur de tous les biens célestes, pour lui faire supporter patiemment l'amertume des choses de la terre.

Le deuxième bienfait est que le fardeau de la charité est si léger qu'il a coutume non d'alourdir mais d'alléger. En effet, celui qui aura voulu la garder, avec l'aide du Christ, comme il l'a reçue de lui, ne pourra sentir en courant la fatigue de ses pieds, ni en travaillant la fatigue de ses mains, et il ne pourra peiner en portant sur ses épaules de lourds fardeaux ; car aussi longtemps qu'il s'exerce pour l'amour de la charité à des tâches pénibles, la douceur de l'amour même ne lui permet pas de sentir sa peine ; car tout ce qui est lourd pour celui qui n'aime pas est doux et léger pour celui qui aime.

Détestons le péché,
non le pécheur

2. Que chacun garde donc sa volonté tournée vers le bien et aime tous les hommes comme lui-même ; et ce qu'il désire que les autres lui fassent, qu'il veuille

aliis fieri optat, hoc aliis fieri ^lvelit. Pro bonis oret, ut a Domino custodiantur : pro mediocribus, ^lut meliores fiant : pro malis, ut cito se corrigant ; et in omnibus ^lpeccatoribus vitia potius quam ipsos homines odio habeat, et ad ^lvicem bonorum medicorum morbum oderit, non aegrotum. Nam
 25 ^aqui in peccatoribus vel quibuscumque inimicis suis magis ipsos ^lquam vitia eorum odio habet, aut in praesenti eos desiderat puniri, ^laut in futuro aeterno incendio concremari. Quae res quam execranda et abominabilis sit, evidenter sancta caritas vestra cognoscit.

Boni ^lchristiani vero omnes inimicos suos magis corrigi
 30 quam perire desi^oderant, et pro ineffabili bonitate student nec illis nec aliis maledicere, ^lpropter illud quod scriptum est : « Neque maledici regnum Dei possidebunt^a. » Numquam iurare, quia scriptum est : « Vir multum iurans ^limpletebitur iniquitate, et non discedet de domo illius plaga^b. » ^lQuod autem dicit de domo illius non discedere
 35 plagam, non de domo ^aterrena, sed de anima eius intelligendum est, quae templum est Dei. (100) Studeat etiam
 100 numquam mentiri, quia scriptum est : « Os quod men^titur occidit animam^c », et « Perdes eos qui loquuntur mendacium^d. » ^lIustitiam tenere contendat propter illud : « Beati qui custodiunt ^liudicium, et faciunt iustitiam in omni
 5 tempore^e. » Castitatem tenere ^atoto corde festinet, quia castitas angelis facit consimiles. Haec ergo ^lomnia quae suggesti, et brevia sunt ut possint memoriter retineri ^let tam suavia vel dulcia ut debeant Deo auxiliante operibus adimpleri.

23 peccatoribus : peccatores L^{2p}M¹ peccatoris L¹ peccatorum C⁷ ||
 26 puniri : puni L¹M¹.

100,1 quod : qui L¹2p^c

qu'on le fasse aux autres¹. Qu'il prie pour les bons, afin que le Seigneur les garde ; pour les médiocres, afin qu'ils deviennent meilleurs ; pour les mauvais, afin qu'ils se corrigent vite ; et qu'en ce qui concerne tous les pécheurs, sa haine ne se dirige pas sur eux, mais plutôt sur leurs vices, et qu'à la façon des bons médecins il laisse la maladie, non le malade. Car celui qui a plus de haine contre les pécheurs eux-mêmes ou contre tous ses ennemis que contre leurs vices désire qu'ils soient punis dans le temps présent ou qu'ils soient consumés à l'avenir dans le feu éternel. Combien une pareille attitude est abominable et détestable, votre sainte charité le sait avec évidence.

Les bons chrétiens, eux, désirent que tous leurs ennemis se corrigent plutôt que de se perdre et ils s'appliquent, en considération de la Bonté ineffable, à ne les maudire ni eux ni d'autres, à cause de ce qui est écrit : « Ceux qui maudissent ne posséderont pas non plus le royaume de Dieu^a. » Ils s'appliquent à ne jamais jurer, parce qu'il est écrit : « L'homme qui jure beaucoup sera rempli d'iniquités et le malheur ne s'éloignera pas de sa maison^b. » Or, ce que dit l'Écriture, à savoir que « le malheur ne s'éloignera pas de sa maison », il faut le comprendre non pas de sa maison terrestre mais de son âme, qui est le temple de Dieu. Que l'on veille aussi à ne jamais mentir, car il est écrit : « La bouche qui ment tue l'âme^c », et : « Tu perdras ceux qui disent des mensonges^d. » Qu'on s'efforce d'être juste à cause de cette parole : « Bienheureux ceux qui gardent le droit et qui pratiquent la justice en tout temps^e. » Qu'on se hâte d'observer la chasteté de tout son cœur, parce que la chasteté nous rend semblables aux anges. Tous ces conseils donc, que je viens de vous donner, sont à la fois courts, afin de pouvoir être retenus de mémoire, et si suaves et si doux qu'ils doivent être mis en pratique avec l'aide de Dieu.

1. Cf. *Matth.* 7, 12.

² ^a I Cor. 6, 10 ^b Sir. 23, 12 ^c Sag. 1, 11 ^d Ps. 5, 7 ^e Ps. 105, 3.

3. Ecce in his omnibus verae ac perfectae caritatis operibus sicut iam dictum est nihil aut manibus aut pedibus agitur ut se aliquis per impossibilitatem aut infirmitatem excusare conetur. Cum enim et cupiditas omni amaritudine amarior et caritas omni dulcedine dulcior sit quare durum et asperum iugum avaritiae cum tantis periculis ac laboribus homines portare volunt, et dulce honus Christi et suave iugum ipsius de cervicibus suis excutiunt?

15 Contra ista quae caritati vestrae suggessi, nullus qualemcumque vel verisimilem poterit excusationem praetendere, ut se dicat aliquis ea non posse perficere. Non enim ei dicitur : Ieiuna plus quam potes, vigila plus quam praevalēs; nec hoc ei inponitur, ut a vino vel a carnibus abstineat, si hoc infirmitas corporis sui non tolerat. Et si forte non praevalet esse perfectus, non cogitur vendere omnia sua et dare pauperibus; et si virgo non potest esse, non ad hoc premitur ut uxorem non permittatur accipere. In his omnibus enim quae ad corporis fatigationem pertinent, nullus christianorum invitus cogitur : sed qui potest implere, Deo gratias agat; qui vero non potest implere, caritatem veram teneat, et in ipsa habebit omnia : quia sine istis bonis operibus quae supra commemorata sunt, caritas sufficit sibi; illa vero bona opera sine caritate prodesse omnino non poterunt.

Hoc totum ideo iterum atque iterum dico vobis, fratres carissimi, ut plenius possitis agnoscere, quia nullus se poterit excusare quod Dei praecepta non possit implere : quia quando se de illis in quibus corpus laborat excusare temptaverit, ab illis quae in animi virtute consistunt, et

16 aliquis om. L¹⁻² || 24 implere³ om. L¹⁻² || 25 bonis om. M¹ || 28 vobis om. M¹

1. Cf. *Matth.* 11, 30.

3. Et voyez : dans toutes ces œuvres de vraie et parfaite charité, comme je l'ai déjà dit, rien n'est à faire avec les mains ou les pieds ; ainsi personne ne peut alléguer une incapacité ou une infirmité. Puisque la convoitise est plus amère que toute amertume et la charité plus douce que toute douceur, pourquoi les hommes veulent-ils porter le joug dur et âpre de la cupidité au prix de tant de périls et de souffrances, et secouent-ils de leur nuque le doux fardeau du Christ et son joug suave¹ ?

A ces conseils que j'ai donnés à votre charité, nul ne pourra opposer de façon plausible une excuse quelconque, comme de dire qu'il ne peut les mettre en pratique. Car on ne lui dit pas : Jeûne plus que tu ne peux, veille plus que tu n'en as la force ; on ne lui impose pas de s'abstenir de vin ou de viandes si la faiblesse de son corps ne le supporte pas. Et s'il se trouve qu'il n'a pas la force d'être parfait, on ne l'oblige pas à vendre tout son bien et à le donner aux pauvres ; et s'il ne peut rester vierge, on ne l'y force pas en ne lui permettant pas de prendre femme. Car dans tout ce qui entraîne une fatigue physique, aucun chrétien n'est contraint malgré lui ; mais que celui qui peut accomplir tout cela rende grâce à Dieu ; et que celui qui ne le peut pas conserve la vraie charité, et en elle il possédera tout : car la charité se suffit sans les bonnes œuvres qui ont été mentionnées plus haut ; mais ces bonnes œuvres sans la charité ne pourront servir à rien du tout.

C'est pourquoi je vous dis et vous redis encore tout cela, frères très chers, pour que vous puissiez comprendre plus pleinement que nul ne pourra s'excuser de ne pouvoir accomplir les commandements de Dieu ; il pourra à la rigueur s'excuser à propos des commandements qui mortifient le corps ; mais à l'égard de ceux qui consistent en la vertu de l'âme et tout d'abord en la charité, qui

praecipue a caritate, in qua continentur omnia bona, nihil poterit praetendere, quod ea non possit Deo auxiliante perficere. Et ideo qui veram caritatem noluerit retinere, non invenit quod in veritate aliis, sed quod sibi debeat imputare.

101 (101) 4. Tenete ergo, fratres carissimi, dulce ac salubre vinculum caritatis, sine qua dives pauper est, et cum qua pauper dives est. Dives si caritatem non habeat, quid habet? Pauper si caritatem habeat, quid non habet? 5 Et quia, sicut dicit Iohannes evangelista, « caritas Deus est », quid pauperi deesse poterit, si per caritatem Deum habere meruerit? et e contra quid diviti terrena facultas proderit, si Deum habere non meruerit? Amate ergo et tenete caritatem, fratres carissimi, sine qua nullus umquam Deum videbit.

Nolite vobis sine caritate blandiri, etiam si reliqua bona opera perfeceritis; sed timete illud quod scriptum est : « Qui universam legem servaverit, offendet autem in uno, factus est omnium reus ». Quod est hoc unum, nisi vera et perfecta caritas? De qua iterum Apostolus dixit : « Omnis lex in uno sermone impletur in vobis : diliges proximum tuum sicut teipsum ». Nam in tantum reliqua 15 opera sine caritate nihil prosunt, ut libera voce clamet Apostolus : « Si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, et tradidero corpus meum ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodest ».

33 ea : eam L⁴.

101,11 in om. M¹ || 13 in vobis om. M¹C⁷

4 * I Jn 4, 8 b Jac. 2, 10 ° Gal. 5, 14 d I Cor. 13, 3

1. Cette phrase est empruntée, presque sans changement, à AUGUSTIN, *Serm.* 350, 3, *PL* 39, col. 1534 : « Quapropter, fratres,

contient tous les biens, il ne pourra en rien prétendre qu'il ne peut les exécuter, avec l'aide de Dieu. Et c'est pourquoi, celui qui n'a pas voulu conserver la vraie charité, n'a rien de fondé à reprocher aux autres, mais doit s'en prendre à lui.

4. Gardez donc, frères très chers, La charité, racine de tout bien le lien doux et salutaire de la charité, sans laquelle le riche est pauvre et avec laquelle le pauvre est riche¹. Le riche, s'il ne possède pas la charité, que possède-t-il? Le pauvre, s'il possède la charité, que ne possède-t-il pas²? Et puisque, selon la parole de l'évangéliste Jean, « Dieu est charité », que pourra-t-il manquer au pauvre, s'il mérite par la charité de posséder Dieu? Et au contraire, en quoi un avantage terrestre sera-t-il utile au riche, s'il ne mérite pas de posséder Dieu? Aimez donc et gardez la charité, frères très chers, sans laquelle nul ne verra jamais Dieu.

Si vous n'avez pas la charité, soyez sans illusion sur vous, même si vous avez mené à bien tout le reste des bonnes œuvres; craignez plutôt ce qui est écrit : « Si quelqu'un a observé toute la Loi mais qu'il enfreigne un seul précepte, il est devenu coupable à l'égard de tous ». Quel est donc cet unique précepte, sinon la vraie et parfaite charité? C'est d'elle que l'Apôtre a dit aussi : « Vous accomplissez toute la Loi en accomplissant un seul commandement : tu aimeras ton prochain comme toi-même ». En effet, toutes les autres œuvres sans la charité sont si complètement inutiles que l'Apôtre s'écrie avec assurance : « Si je distribue tous mes biens pour la nourriture des pauvres et si je livre mon corps pour être brûlé, mais que je n'aie pas la charité, cela ne me sert à rien ».

sectamini caritatem, dulce ac salubre vinculum mentium, sine qua dives pauper est, et cum qua pauper dives est. »

2. Cf. *supra*, *Serm.* 22, 2 et la note 1 de la 32.

Et ideo, quia ipsa est vera caritas quae omnes homines diligit, qui se cognoscit vel unum hominem odio habere, 20 festinet amaritudinem fellis evomere, ²⁰ut dulcedinem in se caritatis mereatur excipere : quia sine illa nec ¹ieiunia, nec vigiliae, nec orationes, nec elymosinae, nec fides atque ¹virginitas ullum hominem adiuvare poterit. Et quia de caritate ¹nos admonens Apostolus dixit « in caritate radicati et fundati^o », ¹et radix omnium bonorum est caritas, 25 evidentissime constat quod ²²quomodo quaelibet arbor pulchra et amoena et floribus ac fructibus ¹plena, si in ea radix viva non fuerit, omnis eius pulchritudo marcescit, ¹ita et quilibet christianus, si reliqua bona opera tamquam in ramis se ¹habere monstraverit, et de ipsis sine caritate praesumens radicem ¹ipsius caritatis habere noluerit, sine ullis fructibus sterelis remanebit.

30 ²⁵5. Vera enim caritas in adversitatibus tolerat, in prosperitatibus ¹temperat : in duris passionibus fortis, in bonis operibus hilaris, in ¹temptatione tutissima, inter veros 102 fratres dulcissima, inter falsos (102) patientissima, inter insidias innocens, inter iniquitates gemens, in ¹veritate respirans : casta in Susanna in virum, in Anna post virum, ¹in Maria praeter virum : humilis in Petro ad oboediendum, libera ¹in Paulo ad arguendum : humana in christianis ad 5 confitendum, ²divina in Christo ad ignoscendum. Vera enim caritas, fratres carissimi, ¹anima est omnium scripturarum, prophetiae virtus, scientiae solida^omentum, fidei fructus, divitiae pauperum, vita morientium.

Hanc ¹ergo fideliter retinete, hanc toto corde et tota animi virtute diligite, ¹huic iugiter adhaerete : suavis enim

22 adiuvare : adiuvabunt L¹⁰⁰ || poterit C⁷ : valet L³.

^o Éphés. 3, 17.

Et puisque la vraie charité est celle qui aime tous les hommes, que celui qui reconnaît éprouver de la haine, même pour un seul homme, se hâte de vomir ce fiel amer pour mériter de recevoir en lui la douceur de la charité ; car sans elle, ni jeûnes, ni veilles, ni prières, ni aumônes, ni la foi ou la virginité ne pourront aider aucun homme. L'Apôtre, nous exhortant à la charité, a dit que « nous sommes enracinés dans la charité et fondés sur elle^o » ; or, la charité est la racine de tous les biens ; il est donc parfaitement évident que comme tout arbre beau et charmant, plein de fleurs et de fruits, mais sans racine vivante, voit toute sa beauté se flétrir, ainsi tout chrétien restera stérile, sans aucun fruit, s'il fait étalage de toutes les autres bonnes œuvres comme si elles se trouvaient sur des branches, et que, présumant de ces œuvres à l'exclusion de la charité, il n'ait pas voulu posséder la racine de la charité même.

5. Car la vraie charité est patiente dans l'adversité, modérée dans la prospérité ; elle est forte dans les dures souffrances, joyeuse dans les bonnes œuvres, très en sûreté dans la tentation, très douce entre vrais frères, très patiente parmi les faux ; innocente au milieu des embûches, gémissant au milieu des iniquités, elle respire dans la vérité ; elle est chaste en Suzanne mariée, en Anne veuve, en Marie vierge ; humble dans l'obéissance de Pierre, libre dans l'argumentation de Paul, humaine dans la confession des chrétiens, divine dans le pardon du Christ. Car la vraie charité, frères très chers, est l'âme de toutes les Écritures, la force de la prophétie, l'armature de la science, le fruit de la foi, la richesse des pauvres, la vie des mourants¹.

Gardez-la donc fidèlement, chérissez-la de tout votre cœur et de toute la force de votre esprit, attachez-vous

1. Tout ce paragraphe reproduit avec quelques coupures AUGUSTIN, *Serm.* 350, 3, *PL* 39, col. 1534-35.

10 est, et omni dulcedine dulcior. ¹⁰Societas ipsius non habet amaritudinem, conversatio ipsius non habet ¹dolum. Si illam volueritis ex integro corde tenere, et in hoc saeculo ¹vos faciet cum gaudio Dei praecepta perficere, et in futuro ad praemia ¹aeterna pervenire. Quod ipse praestare dignetur, qui cum Patre ¹et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

102,9 est C⁷ : dominus *add. cell.*

constamment à elle ; car elle est suave, elle est plus douce que toute douceur. Sa société est sans amertume, son entretien sans tromperie. Si vous voulez l'observer d'un cœur sans partage, elle vous fera dans ce siècle exécuter avec joie les commandements de Dieu et dans le siècle à venir parvenir aux récompenses éternelles. Que daigne l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XXIV

15 ¹⁶Excerpta de libro sancti Augustini. Qualiter vera et perfecta dilectio debeat custodiri. Et de dilectione membrorum. Et quomodo omnia membra servantur quando spina calcatur †

1. Qualiter nos invicem diligere debeamus, fratres carissimi, etiam ²⁰de sanitate vel infirmitate membrorum corporalium possumus evidenter agnoscere : si enim sic nos amare voluerimus quomodo se invicem amant membra corporis nostri, perfecta in nobis caritas poterit custodiri. Considerate et videte quid fiat carnaliter in nobis : (103) quando sanum est caput, quomodo congaudent omnia membra, et placent sibi de illis singulis cetera membra ; e contrario autem, quando aliquid mali patitur unum membrum, conpatiuntur omnia membra.

5 Ecce spinam habet pes : quid tam longe ab oculis, quam pes? Longe est loco, proximus caritatis affectu. Modicum

Sermo XXIV : Q³ *Berolinensis*, *Phillips* 1677 (Rose 30) s. X
 Q⁸ *Monacensis lat.* 6323 (*Frising.* 123) s. XI
 Q¹¹ *Monacensis lat.* 7947 (*Kaisheim* 47) s. XII
 Q¹⁵ *Monacensis lat.* 22266^a (*Windberg* 66^a) s. XI/XII
 H²⁴ *Trecensis* 1430 s. XII

102,15-18 Excerpta — calcatur : sermo sancti Augustini episcopi quomodo vera et perfecta caritas debeat custodiri H²⁴ || 15 Excerpta : excerptum Q¹⁵ || 20 de : in Q³.

103,4 habet *Mor. ex aliis codd. Maurinorum* : calcatur Q¹⁵ cavet Q³⁻⁸⁻¹¹ capit H²⁴

SERMON XXIV

Extraits d'un livre de saint Augustin¹. Comment on doit garder le vrai et parfait amour ; de l'amour entre les membres du corps ; et comment tous les membres se dévouent si on marche sur une épine

1. De quelle façon nous devons nous aimer les uns les autres, frères très chers, nous pouvons aussi l'apprendre avec évidence par l'exemple de la santé et de la maladie des membres du corps ; car si nous voulons nous aimer comme s'aiment entre eux les membres de notre corps, nous pouvons garder en nous la charité parfaite. Réfléchissez et voyez ce qui se passe en nous dans l'ordre du corps : comment, quand la tête est en bonne santé, tous les membres se réjouissent et comment les autres membres sont heureux chacun pour les autres ; au contraire, lorsqu'un membre souffre de quelque mal, tous les membres souffrent avec lui.

Voici que le pied a une épine : qu'y a-t-il d'aussi loin des yeux que le pied ? Il est loin par la place, tout proche par le mouvement de la charité. Une épine pique bien peu

1. Dom Morin pense que ce sermon est effectivement en grande partie emprunté à un ouvrage perdu d'Augustin. Son édition repose sur les manuscrits de la collection Q, tandis que l'homiliaire de Troyes (H²⁴) n'est cité qu'une fois (en 103, 4). La lecture que nous en avons faite nous a permis de compléter l'apparat de dom Morin en quelques points.

pungit ^lspina, et perparvum locum tenet in pede : vide quomodo illuc conver^ttuntur omnia membra. Primo ipsa spina dorsi incurvat se, et deponunt ^lse illuc omnia membra. Numquid oculi cessant quaerere? Numquid ^laures cessant audire? Forte alii qui vident ubi sit dicunt : Ecce
 10 ^oibi est. Statim hoc audiunt aures, et sequuntur consilium; ibi et ^loculi quaerunt, et manus operantur; et ut dixi, totum corpus illuc ^lincurvatur, et nihil vacat in homine ad subveniendum : et solum ^lin pede factum est vulnus, et totum quod est in homine operatur. ^lNumquid omnia
 15 puncta sunt? Adtendite. Numquid omnia dolent? ¹⁶Sana est manus, sani sunt oculi, sanum est caput, sana alia membra, ^lipse pes sanus est : ibi tantum dolet, ubi punctus est. Non est ergo ^lcommunis calamitas omnibus : sed per compassionem caritatis omnia ^lveniunt ad subveniendum, et omnia volunt succurrere; ut impleatur ^lquod ait Apostolus : « Si patitur unum membrum, conpatiuntur
 20 ^oomnia membra; et si glorificatur unum membrum, congaudent ^lomnia membra^a. »

2. Quid ergo? Nescio quis habet donum Dei in virtutibus; ^lnon habes tu : noli invidere, ne praecidaris de corpore. Videte, fratres : ^lqui invidet, sic est quomodo
 25 vulnus, quomodo tabes, quomodo apostema. ²⁶Non vis congaudere glorificato? Videt in te invidiae morbum caelestis ille ^lmedicus, et praecidet te de corpore : noli ergo invidere. Sed quid ^lfacis? Gaude. Noli dicere in animo tuo : Ego si christianus essem, ^lutique et ad Deum

9 alii qui : aliqui Q⁸⁻¹¹ || 10 ibi : ubi H²⁴ || 15 alia : omnia H²⁴.

1^a I Cor. 12, 26.

1. La même idée accompagnée de l'exemple du pied blessé par une épine se trouve développée chez AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 130, 6, CCL, XL, p. 1901-1902.

et tient une toute petite place dans le pied ; mais vois comme tous les membres se tournent de ce côté. Premièrement, l'épine dorsale se courbe et tous les membres se baissent de ce côté. Les yeux cessent-ils de chercher? Les oreilles cessent-elles d'écouter? Peut-être d'autres, qui voient où elle est, disent-ils : voici, elle est là. Aussitôt les oreilles l'entendent et tiennent compte du renseignement ; les yeux cherchent aussi à cet endroit-là et les mains se mettent à l'œuvre ; et comme je l'ai dit, tout le corps est courbé de ce côté, et il n'est rien dans l'homme qui ne s'emploie à porter secours : la blessure a été faite seulement au pied et tout ce qui est dans l'homme est à l'œuvre¹. Est-ce que tous les membres ont été piqués? Faites attention ; est-ce que tous souffrent? La main est saine, les yeux sont sains, la tête est saine, les autres membres sont sains, le pied lui-même est sain ; il souffre seulement à l'endroit où il a été piqué. Ce n'est donc pas un malheur commun à tous les membres ; mais par compassion charitable, tous viennent aider et tous veulent porter secours. Ainsi s'accomplit ce que dit l'Apôtre : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; et si un membre est glorifié, tous les membres partagent sa joie^a. »

Le corps mystique 2. Quoi donc? je ne sais qui possède un don de Dieu dans le domaine des vertus ; tu ne l'as pas. Ne l'envie pas, de peur d'être retranché du corps. Voyez, frères : celui qui est envieux, il est comme une blessure, comme une gangrène, comme un abcès. Tu ne veux pas partager la joie de celui qui est glorifié? Le médecin céleste voit en toi la maladie de l'envie et il te retranchera du corps ; donc ne sois pas envieux. Mais que faire? Réjouis-toi. Ne dis pas dans ton âme : Moi, si j'étais chrétien et que j'appartienne vraiment

pertinerem, possem facere quod alius facit. Tale est enim ac si diceret et auris : Ego si ad corpus pertinerem, possem
 30 *videre lunam et solem; et non illud habet tamen nec auris nec manus, sed faciunt singula quod possunt, et cum concordia serviunt sibi invicem omnia membra.

Sic ergo et tu congaude illi, cui Deus aliquam gratiam peculiariter dedit : et potes in illo quod in te non potes. Ille habet forte virginitatem : ama illum, et tua est.
 35 Iterum tu habes *maiolem patientiam : diligit te, et sua est. Ille potest satis vigilare : si non invides, tuum est
 104 studium eius. Tu forte potes amplius ieiunare : (104) si amat te, suum est ieiunium tuum. Hoc ideo, quia in illo tu es : per proprietatem enim non es tu, per caritatem tu es.

3. Considerate, fratres, et videte exemplum Domini nostri, qui nos peregrinos fecit, et iussit ut per caritatis
 5 viam currendo veniamus ad civitatem caelestem. Numquid aliquis potest dicere, quia aegro^ltavit hic Dominus? Quid est ergo quod ait : « Infirmus fui, et non ^visitastis me^a »? Quid est, nisi quod ipsi confitentur : « Quando te ^vidimus esurientem, aut sitientem, aut nudum, aut infirmum, ^laut in carcere, et non ministravimus tibi^b? » Et ille, quamvis
 10 sedeat ⁱn caelo, tamen compatiens membris laborantibus, quia caput est membrorum et corporis universi : « Quando uni, inquit, ex minimis ^meis non fecistis, nec mihi fecistis^c. »

Iterum iam certe erat in caelo, quando Paulum ex persecutore fecit praedicatorum; nam misertus ⁱeius, et incorporans eum universo corpori suo, de caelo dixit :

104,1 ieiunium : studium H²⁴

3 ^a Matth. 25, 43 ^b Matth. 25, 44 ^c Matth. 25, 45

1. Version légèrement différente de celle de la Vulgate. AUGUSTIN

à Dieu, je pourrais faire ce qu'un autre fait. C'est en effet comme si l'oreille aussi disait : Moi, si j'appartenais au corps, je pourrais voir la lune et le soleil ; et cependant ni l'oreille ni la main ne possèdent cette faculté, mais chacune d'elles fait ce qu'elle peut et tous les membres se rendent mutuellement service dans la concorde.

Ainsi donc, toi aussi, partage la joie de celui auquel Dieu a donné quelque grâce particulière ; alors tu peux en lui ce que tu ne peux pas en toi. Il possède peut-être la virginité ; aime-le et elle est à toi. De ton côté tu possèdes une plus grande patience : qu'il t'aime et elle est sienne. Il peut soutenir de longues veilles : si tu ne l'envies pas, son zèle est à toi. Tu peux peut-être jeûner davantage ; s'il t'aime, ton jeûne est à lui. C'est parce que tu es en lui ; tu ne l'es pas par nature, tu l'es par la charité.

3. Réfléchissez, frères, et voyez l'exemple de notre Seigneur, qui a fait de nous des voyageurs et nous a ordonné de venir en courant par la route de la charité jusqu'à la cité céleste. Quelqu'un peut-il dire que le Seigneur a été malade ici-bas? Que signifie donc ce qu'il dit : « J'ai été malade et vous ne m'avez pas visité^a »? Qu'est-ce que cela signifie, sinon ce qu'eux-mêmes confessent : « Quand t'avons-nous vu avoir faim ou soif ou être nu ou malade ou en prison et ne t'avons-nous pas secouru^b? » Et lui, bien qu'il siège dans le ciel, cependant, par compassion pour ses membres qui peinent, car il est la tête des membres et du corps universel, il répond : « Quand vous n'avez pas fait cela à l'un des plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait^c. »

De même, il était déjà à coup sûr dans le ciel quand il a changé Paul de persécuteur en prédicateur ; en effet, il a eu pitié de lui et, l'incorporant à son corps universel,

présente un texte identique à celui de Césaire dans le *De Civitate Dei*, XXI, 27, 3.

15 « Saule, ¹⁶Saule, quid me persequeris^a? » Numquid ergo ipsum persequebatur in caelo? Quid est igitur, « quid me persequeris? » Persequebatur ¹⁷Saulus christianos : numquid Christum, qui sedebat in caelo? ¹⁸Sed quia ipse erat in christianis, compatiens membris omnibus, ¹⁹ut verum esset in ipso quod ait, « Si patitur unum membrum, compa-
20 ²⁰tiuntur omnia membra », quid ait? « Saule, Saule, quid me perse¹queris? » Certe iam in caelo sum : tamen quando minimos meos ¹persequeris, me persequeris; in ipsis membris adhuc ego patior ¹persecutionem.

4. Et illud adtendite, fratres, quod etiam nos aliquotiens
25 facimus; ²²adtendite, in populo quando statur, et est aliqua coartatio, si alter ¹alterum calcet, lingua dicit : Calcas me. Num ipsa calcata est? Quid ¹est ergo quod sonat, Calcas me? Si et ille respondeat : Libera es, ¹⁰o lingua, in ore tuo vocem habes; ego si calcavi, pedem calcavi. ¹Sed, Calcas me, caritas dicit; Calcas me, compassio unitatis
30 et vincu²⁰lum societatis dicit.

Sicut ergo dicere coeperam, cognoscant omnes ¹invidi, qui de aliorum, etiamsi inimici eorum sint, tribulationibus ¹gaudent, quia membra sunt putrefacta, abscisa et mortua, et ideo ¹non habent sensum; et cum discedunt ab aliis membris, non sentiunt, ¹quia sine sensu erant. Sensus
35 noster, fratres, una fides est, caritas ²²una sanitas est : teneamus fidem tamquam sensum, teneamus cari¹tatem tamquam sanitatem. Et quamvis diversa membra diversa
105 (105) munera habeant, caritatis unitate teneantur, et

17 Saulus : Paulus Q^{3.9.11} H²⁴.

^a Act. 9, 4.

il a dit du haut du ciel : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu^a? » Était-ce donc que celui-ci le persécutait dans le ciel? Alors, que signifie : « Pourquoi me persécutes-tu? » Saul persécutait les chrétiens. Est-ce qu'il persécutait le Christ, qui siégeait dans le ciel? Mais parce que lui-même était dans les chrétiens, souffrant avec tous ses membres, pour que fût vraie en lui la parole : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui », qu'a-t-il dit? « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? » Certes, je suis désormais dans le ciel; cependant, quand tu persécutes les plus petits d'entre les miens, tu me persécutes; c'est encore moi qui souffre persécution dans mes propres membres.

L'unité du corps 4. Et faites attention, frères, à ce que nous faisons nous aussi quelquefois; faites attention : quand des gens sont debout et qu'il y a de la cohue, si l'un marche sur le pied de l'autre, la langue dit : Tu me marches dessus. Est-ce par hasard sur elle qu'on a marché? Que signifie donc ce cri : Tu me marches dessus? Et si l'autre répondait : Tu es libre, ô langue, tu as ta voix dans ta bouche; pour moi si j'ai marché sur quelque chose, j'ai marché sur un pied! Mais : Tu me marches dessus, dit la charité. Tu me marches dessus, disent la compassion née de la concorde et le lien de solidarité créé par la communauté.

Donc, comme j'avais commencé à le dire, que tous les envieux qui se réjouissent des tribulations des autres, même si ce sont leurs ennemis, sachent bien qu'ils sont des membres putréfiés, coupés et morts, et de ce fait privés de sensibilité; et lorsqu'ils se séparent des autres membres, ils ne le sentent pas, parce qu'ils étaient privés de sensibilité. Notre sensibilité, frères, c'est une même foi; notre santé, une même charité. Tenons à la foi comme à la sensibilité, à la charité comme à la santé. Et bien que les divers membres aient diverses fonctions, qu'ils se tiennent dans l'unité de la charité et que tous méritent

omnia merentur lire post caput. Caput enim in caelo est : nos hic laboremus, et invicem onera nostra portemus; quo enim ivit caput, cetera membra itura sunt. Certe audistis quod Paulo ante dictum est, Dominum clamasse
5 de caelo : « Saule, Saule, quid me persequeris? »

5. Rogo vos, fratres, si Dominus et Salvator noster, qui nullum peccatum habuit, tanto affectu nos peccatores amare dignatur, ut quod nos patimur se pati testetur : quare nos, qui sine peccato non sumus, et qui peccata
10 nostra per caritatem redimere possumus, non tam perfecto amore diligimus ut quicquid mali alius pertulerit, caritatis affectu compatiatur, et quicquid boni alius acceperit, quasi nos ipsi accipiamus, ita gaudeamus, et pro illo qui accepit Deo gratias referamus? Ecce iam ut dictum est, patitur aliquis aut tribulationem aut damnum : si doles
15 pro illo, in corpore ecclesiae constitutus es; si non doles, praecisus es. Caritas enim, quae colligit et vivificat omnia ecclesiae membra, si te viderit de alterius ruina gaudere, statim te praecidet a corpore. Et forte iam ideo non doles, quia praecisus es : si enim ibi esses, sine dubio doleres.

Considerate, fratres, et diligenter attendite, quia
20 tamdiu dolet membrum, quamdiu in corpore continetur : si autem abscisum fuerit, nec dolere poterit nec sentire. Cum enim manus aut aliud membrum fuerit abscisum a corpore, si totum corpus postea multis partibus dividatur, manus illa non sentit, quia iam a reliquorum membrorum societate divisa est atque disiuncta : talis est christianus,
25 qui de alterius aut damnis aut afflictionibus aut etiam morte non solum non dolet, sed, quod peius est, forte

105,11 acceperit : perceperit H^m.

de suivre la tête. Car la tête est dans le ciel ; nous, ici-bas, donnons-nous de la peine et portons mutuellement nos fardeaux ; là où est allée la tête, les autres membres sont destinés à aller. Vous avez entendu, à coup sûr, ce qui a été dit peu avant, que le Seigneur s'est écrié du haut du ciel : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? »

5. Je vous en prie, frères ; si notre Seigneur et Sauveur, qui fut sans péché, daigne nous aimer, nous pécheurs, d'une si grande affection qu'il atteste souffrir ce que nous souffrons, pourquoi nous, qui ne sommes pas sans péché et qui pouvons racheter nos péchés par la charité, ne nous aimons-nous pas d'un amour si parfait que, à tout mal enduré par l'un, nous compatissons par un sentiment de charité, et que nous nous réjouissons de tout bien qui arrive à un autre, comme si nous l'avions reçu nous-mêmes, rendant grâces à Dieu pour celui qui l'a reçu ? Par exemple, comme nous l'avons déjà dit, quelqu'un souffre-t-il tribulation ou subit-il un dommage ? Si tu souffres pour lui, tu appartiens au corps de l'Église ; si tu ne souffres pas, tu en es retranché. Car, si la charité qui réunit et vivifie tous les membres de l'Église voit que tu te réjouis de la ruine d'un autre, elle te retranchera aussitôt du corps. Et peut-être que tu ne souffres pas maintenant parce que tu as été retranché ; si tu étais encore là, sans aucun doute tu souffrirais.

Réfléchissez, frères, et remarquez avec attention qu'un membre souffre aussi longtemps qu'il fait partie du corps ; si, au contraire, il a été retranché, il ne pourra ni souffrir, ni sentir. En effet, si une main ou un autre membre a été retranché du corps, et que tout le corps par la suite soit divisé en multiples parties, cette main ne le sent pas, parce qu'elle a déjà été séparée et disjointe de la communauté des autres membres. Tel est le chrétien qui non seulement ne souffre pas des dommages ou des afflictions ou même de la mort d'autrui, mais ce qui est

etiam gaudet. Et quia iam est alienus a corpore, ideo affectum caritatis non tenet in corde.

Nos vero, si veram et perfectam caritatem volumus custodire, omnes sicut nosmetipsos studeamus diligere :
 30 ut, quia caput nostrum Christus est, et membra illius nos esse meruimus, cum Christus apparuerit gloria nostra, etiam et nos per concordiam caritatis quasi vera et perfecta membra illius absque ullo dolo malitiae vel invidiae omnes homines sicut nosmetipsos amantes, cum ipso apparere mereamur in gloria.

pire, peut-être même s'en réjouit. Et c'est parce qu'il est déjà étranger au corps, qu'il ne garde pas dans son cœur le mouvement de la charité.

Quant à nous, si nous voulons garder une vraie et parfaite charité, appliquons-nous à aimer tous les hommes comme nous-mêmes. Ainsi, parce que notre tête est le Christ et que nous avons mérité d'être ses membres, lorsque le Christ, notre gloire, apparaîtra, nous aussi, comme ses membres vrais et parfaits grâce à l'harmonie de la charité, aimant tous les hommes comme nous-mêmes, sans aucune malice ni envie, nous mériterons d'apparaître avec lui dans la gloire.

Sermo sancti Caesarii de misericordia divina et humana : et quod ideo Deus pauperes in hoc mundo esse permiserit, ut divites haberent quomodo peccata sua redimerent

5 ¹l. Modo cum evangelium legeretur, audivimus dicentem Dominum et Salvatorem nostrum : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur^a. » Dulce est nomen misericordiae, fratres ¹carissimi; et si nomen, quanto magis res ipsa? Et cum eam omnes ¹homines habere velint, quod peius est, non toti sic agunt ut <eam accipere
10 mereantur>, cum ¹omnes misericordiam velint accipere, pauci sunt qui velint misericordiam dare. O homo, qua fronte vis petere, quod dissimulas dare? ¹Debet ergo in hoc mundo misericordiam dare, qui illam optat in ¹caelo recipere. Et ideo, fratres carissimi, quia omnes misericor-

Sermo XXV : V ¹ <i>Marcianus</i> VI.5	s. IX/X
V ² <i>Marcianus</i> VI.6	s. XIV
A ¹ <i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
A ⁴ <i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 20	s. XI
A ⁵ <i>Florentinus</i> 586	s. X
A ⁶ <i>Florentinus</i> 137	s. X
A ⁷ <i>Laurentianus</i> Plut. XXIII, cod. 23	s. XI
A ¹⁰ <i>Ambrosianus</i> I.45 sup.	s. XII
A ¹² <i>Trecensis</i> 1004	s. XII/XIII

106,9 ut : post conjunctionem membrum aliquod excidisse suspicatur Mor. qui eam accipere mereantur proponit || 13 omnes : homines add. A¹

Sermon de saint Césaire sur la miséricorde divine et humaine ; et sur le fait que Dieu a permis qu'il y ait des pauvres dans ce monde, pour que les riches aient le moyen de racheter leurs péchés

1. Il y a un instant, lorsqu'on lisait l'Évangile, nous avons entendu notre Seigneur et Sauveur dire : « Bienheureux les miséricordieux, car eux-mêmes obtiendront miséricorde^{a1}. » Doux est le mot de miséricorde, frères très chers, et si le mot est doux, combien plus la chose même ! Et alors que tous les hommes veulent l'avoir, le pire est que tous n'agissent pas de façon à <la mériter> ; alors que tous veulent obtenir miséricorde, peu nombreux sont ceux qui veulent faire miséricorde. Ô homme, de quel front veux-tu demander ce que tu négliges de donner ? Il doit donc faire miséricorde en ce monde, celui qui désire la recevoir dans le ciel. Et c'est pourquoi, frères très chers, puisque nous voulons tous la miséricorde, faisons d'elle

1 ^a Matth. 5, 7

1. La plus souvent citée par Césaire de toutes les Béatitudes. Ce sermon, particulièrement représentatif de la pastorale de l'évêque d'Arles, contient d'ailleurs 9 des 15 versets qui lui sont les plus chers : *Math.* 5, 7 ; 6, 14 ; 25, 34.35 ; 25, 40 ; *Lc* 6, 38 ; 11, 41 ; *Jn* 2, 11 ; 3, 15 ; *Sir.* 3, 33 ; tous centrés sur l'idée de miséricorde sous l'une de ses deux formes : aumône ou pardon.

diam ^lvolumus, faciamus nobis illam patronam in hoc
15 saeculo, ut nos ipsa ¹liberet in futuro.

Est enim in caelo misericordia, ad quam per terrenas
^lmisericordias pervenitur. Sic enim scriptura dicit :
« Domine, in caelo ^lmisericordia tua^b. » Est ergo et terrena
et caelestis misericordia, ^lhumana scilicet et divina. Qualis
est misericordia humana? Ipsa ^lutique, ut respicias
20 miserias pauperum. Qualis vero est misericordia ²divina?
Illa sine dubio, quae tribuit indulgentiam peccatorum.
^lQuicquid enim misericordia humana largitur in via,
misericordia ^ldivina reddit in patria.

Deus enim in hoc mundo in omnibus paupe^lribus et
alget et esurit, sicut ipse dixit : « Quamdiu fecistis uni ex
^lminimis istis, mihi fecistis^c. » Deus ergo qui de caelo
25 dignatur dare, ²vult in terra recipere. Quales sumus nos,
qui quando donat Deus ^lvolumus accipere, quando petit
nolumus dare? Quando enim pauper ^lesurit, Christus
indiget, sicut ipse dixit : « Esurivi, et non dedistis ^lmihi
manducare^d. » Noli ergo despiciere miseriam pauperum, si
107 vis (107) securus sperare indulgentiam peccatorum. Esurit
modo Christus, ^lfratres, in omnibus pauperibus ipse et
esurire et sitire dignatur; ^let quod in terra accipit, in
caelo reddit. Rogo vos, fratres, ^lquid vultis aut quid
5 quaeritis, quando ad ecclesiam venitis? quid ^utique nisi
misericordiam?

Date ergo terrenam, et accipietis cae^llestem. Petit a te

^b 23 alget : algit A¹⁵⁰⁻¹⁶⁰ alit A⁴⁻⁵⁻⁶⁻⁷⁻¹².

107,5 accipietis : accipite A¹

^b Ps. 35, 6 ^c Matth. 25, 40 ^d Matth. 25, 42

1. Ce verset fréquemment cité par les Pères, notamment par Ambroise et Augustin, présente, comme chez Césaire lui-même, de légères variantes d'un texte à l'autre, mais est rarement conforme au texte de la Vulgate. Sur cinquante-cinq citations d'AUGUSTIN que

notre protectrice dans ce monde, pour qu'elle nous libère dans le monde à venir.

Il y a en effet une miséricorde dans le ciel à laquelle on parvient par la miséricorde sur cette terre. Car, ainsi parle l'Écriture : « Seigneur, ta miséricorde est dans le ciel^b. » Il y a donc une miséricorde sur terre et une miséricorde dans le ciel, c'est-à-dire une miséricorde humaine et une miséricorde divine. En quoi consiste la miséricorde humaine? Surtout à prêter attention aux misères des pauvres. Et en quoi consiste la miséricorde divine? Sans aucun doute à accorder le pardon des péchés. Toutes les largesses que fait la miséricorde humaine sur la route, la miséricorde divine les rend dans la patrie.

Car Dieu souffre en ce monde le froid et la faim dans tous les pauvres, comme il l'a dit lui-même : « Aussi longtemps que vous avez fait cela à un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez fait^c. » Dieu donc, qui du ciel daigne donner, veut recevoir sur terre. Quels êtres sommes-nous, nous qui voulons recevoir quand Dieu donne et ne voulons pas donner quand il demande? En effet, quand un pauvre a faim, le Christ est dans le besoin, comme il l'a dit lui-même : « J'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger^d. » Ne méprise donc pas la misère des pauvres, si tu veux espérer avec sûreté le pardon de tes péchés. Le Christ a faim maintenant, frères, il daigne avoir faim et soif dans tous les pauvres; et ce qu'il reçoit sur terre, il le rend dans le ciel. Je vous le demande, frères, que voulez-vous ou que cherchez-vous quand vous venez à l'église? Qu'est-ce donc sinon la miséricorde?

Faites donc miséricorde sur terre et vous obtiendrez miséricorde au ciel. Le pauvre te demande et tu demandes

nous avons relevées, nous n'avons trouvé qu'une fois ce dernier, dans le *Speculum*, 25. Mais les citations de cet ouvrage, qui suivent toujours le texte de la Vulgate, ont certainement été revues, que ce soit ou non par Cassiodore.

pauper, et tu petis a Deo : ille bucellam, tu vitam laeternam. Da mendico, quod accipere merearis a Christo ; audi l'ipsum dicentem : « date, et dabitur vobis⁶ ». Nescio qua fronte velis l'accipere, quod non vis dare. Et ideo quando
 10 ad ecclesiam venitis, ¹⁰secundum vires vestras qualescumque elemosynas pauperibus exhibete. l'Qui potest, afferat argentum ; qui non potest, exhibeat vinum. Si l'nec hoc habuerit, exhibeat esurienti bucellam : si non habet integram, l'vel qualemcumque particulam ; ut impleat illud quod Dominus l'admonuit per prophetam : « Frange esurienti
 15 panem tuum¹. » Non ¹¹dixit, Da totum, ne forte pauper sis, et amplius habere non possis.

2. Et si diligenter adtendimus, fratres, hoc ipsum quod Christus l'in pauperibus esurit, nobis proficit. Ideo enim in hoc mundo Deus l'pauperes esse permisit, ut omnis homo haberet quomodo sua peccata l'redimeret. Si enim
 20 pauper nullus esset, elemosinam nemo daret, ¹²indulgentiam nemo reciperet. Potuit enim Deus totos homines divites l'facere, sed nobis per pauperum miseriam voluit subvenire : ut et l'pauper, per patientiam, et dives per elemosynam possint Dei gratiam l'promereri. Nobis enim militat inopia pauperum. Denique si sapienter l'intelligis, et statera cordis
 25 tui diligenter adpendis, incomparabiliter ¹³plus est quod pro paupere recipis, quam id quod pauperi largiris.

7 Da mendico : amen dico A^{4.5.6.7} a me n <on> dico A¹ || accipere : recipere V^{1.2}A¹⁰ || 9 non vis : dissimulas A¹⁰ || 11 vinum : numum A¹⁰ 24 stateram V^{1.2}A¹ : in statera A¹⁰

⁶ Lc 6, 38 ¹ Is. 58, 7.

1. Seul exemple, à notre connaissance, dans l'œuvre de Césaire d'une pareille utilisation de *militare*, bien que nous ayons quelques exemples dans les sermons de son emploi avec le datif au sens de « être au service de ». Voir, par exemple, *Serm.* 80, 3 : « ... intrantes

à Dieu ; lui, un morceau de pain, toi la vie éternelle. Donne au mendiant ce que tu veux mériter de recevoir du Christ ; entends-le dire : « Donnez et on vous donnera. » Je ne sais de quel front tu veux recevoir ce que tu ne veux pas donner. Et c'est pourquoi, quand vous venez à l'église, offrez selon vos moyens des aumônes pour les pauvres, quelles qu'elles soient. Que celui qui le peut apporte de l'argent, que celui qui ne peut pas offre du vin. S'il n'en a même pas, qu'il offre du pain à celui qui a faim ; s'il n'a pas un pain entier, au moins quelque morceau, afin d'accomplir ce à quoi le Seigneur nous a exhortés par le prophète : « Romps ton pain pour celui qui a faim¹. » Il n'a pas dit : Donne-le tout entier, de peur que tu ne sois pauvre et que tu ne puisses plus en avoir.

**Dieu a permis
les pauvres**

2. Et si nous faisons bien attention, frères, le fait que le Christ a faim dans les pauvres nous est profitable.

En effet, Dieu a permis qu'il y ait des pauvres dans ce monde, pour que tout homme eût le moyen de racheter ses péchés ; car s'il n'y avait pas de pauvres, personne ne ferait d'aumône, personne n'obtiendrait de pardon. Car Dieu pouvait faire tous les hommes riches, mais il a voulu nous venir en aide par la misère des pauvres afin que le pauvre par la patience et le riche par l'aumône puissent mériter la grâce de Dieu. En effet le dénuement des pauvres nous sert¹. Enfin, si tu as la sagesse de comprendre et si tu pèses soigneusement sur la balance de ton cœur, ce que tu reçois à cause du pauvre est infiniment supérieur à tout ce que tu lui donnes. Sois attentif et vois : un sou

in ecclesia magis debemus Christo quam adversario militare... » Dans le cas qui nous occupe, il s'agit visiblement de frapper l'imagination des auditeurs par une image aussi forte qu'inattendue. La traduction littérale serait : « le dénuement des pauvres est à notre service. »

Adtende et vide : nummum et regnum. Quid simile, frater? Das pauperi nummum, et a Christo recipis regnum : das bucellam, et a Christo recipis vitam aeternam : das vestimentum, et a Christo recipis remissionem peccatorum.

30 Non ergo despiciamus pauperes, fratres, sed magis eos desideremus, et ultro nos eis ingerere festinemus; quia miseria pauperum medicamentum est divitum, sicut ipse Dominus dixit : « Verumtamen date elemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis »; et iterum : « Vendite quae possidetis, et date elemosynam ». Et per prophetam clamat Spiritus sanctus : « Sicut (108) aqua extinguit ignem, sic elemosyna extinguit peccatum »; et iterum : « Conclude elemosynam in corde pauperis, et haec exorabit pro te ab omni malo ». Faciamus ergo misericordiam, fratres, et Christo adiuvante cautionis suae vinculum

108 5 teneamus; illam utique quam supra commemoravi, ubi ait : « Date, et dabitur vobis »; et iterum : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur ».

Unusquisque secundum vires suas studeat, ne ad ecclesiam vacuus veniat : debet enim aliquid exhibere, qui optat accipere. Qui potest, novo vestimento tegat pauperem; qui non potest, vel veterem porrigat. Qui vero ad ista se non sentit idoneum, porrigat bucellam, suscipiat peregrinum, lectulum faciat, pedes abluat; ut audire mereatur a Christo : « Venite benedicti, percipite regnum :

31-32 sicut ipse : sic et ipse A^{12c} || 34 elemosynam : elemosynas V^{1-2A1}.

2 * Lc 11, 41 b Lc 12, 33 c Sir. 3, 33 d Sir. 29, 15 e Lc 6, 38
f Matth. 5, 7

1. Verset plus fréquent chez Césaire que chez aucun des Pères, le texte étant toujours chez eux identique à celui de Césaire ou très proche de lui. Nous ne trouvons les premiers exemples du texte de la Vulgate que chez DEFENSOR, *Liber Scintillarum*, 48, 13 et

d'un côté et le royaume de l'autre. Quelle comparaison y a-t-il, frère? Tu donnes un sou au pauvre et du Christ tu reçois le royaume; tu donnes un morceau de pain et du Christ tu reçois la vie éternelle; tu donnes un vêtement, et du Christ tu reçois la rémission de tes péchés.

Ne méprisons donc pas les pauvres, frères, mais désirons-les plutôt, et de nous-mêmes hâtons-nous d'aller au devant d'eux; parce que la misère des pauvres est le médicament des riches, comme le Seigneur lui-même l'a dit : « Faites plutôt l'aumône et voici que pour vous tout est pur », et encore : « Vendez ce que vous possédez et faites l'aumône ». Et l'Esprit saint s'écrie par le prophète : « Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché », et encore : « Enferme l'aumône dans le cœur du pauvre et elle obtiendra que tu sois délivré de tout mal ». Faisons donc miséricorde, frères, et avec l'aide du Christ, tenons le lien de sa garantie; celle surtout que je vous ai rappelée plus haut, quand il dit : « Donnez et on vous donnera », et encore : « Bienheureux les miséricordieux, car eux-mêmes obtiendront miséricorde ».

Que chacun s'applique, selon ses moyens, à ne pas venir à l'église les mains vides : il doit en effet offrir quelque chose, celui qui désire recevoir. Que celui qui le peut couvre le pauvre d'un vêtement neuf; que celui qui ne le peut pas en offre au moins un vieux. Quant à celui qui ne se juge pas assez à l'aise pour cela, qu'il offre un morceau de pain, qu'il accueille un voyageur, qu'il lui prépare un lit, qu'il lui lave les pieds, pour mériter d'entendre le Christ lui dire : « Venez, bénis, prenez

GRÉGOIRE LE GRAND, *Ev.*, 20, 11. — Ce verset est associé quatre fois chez Césaire à Lc 11, 41 : ici et dans les *Serm.* 30, 6; 154, 4; 229, 4. CYPRIEN les avait déjà rapprochés mais moins précisément les deux fois où il les citait : *De test.*, 3, 1 et *De op. et elem.*, 2. MAXIME DE TURIN les cite également à quelques lignes de distance dans le *Serm.* 22, 1. GRÉGOIRE LE GRAND reprendra ce groupement dans *Ev.*, 20, 11.

quia esurivi, et ¹dedistis mihi manducare : hospes fui, et suscepistis me^a. » Nemo se, ¹fratres carissimi, de dandis elemosynis excusare poterit, quando pro ¹calice aquae frigidae mercedem se Christus redditurum esse promisit.

3. Et quia, sicut frequenter ammonui, duo sunt elemosynarum genera : unum bonum, aliud melius : unum ut pauperibus bucellam ¹porrigas, alterum ut peccanti in te fratri tuo cito indulgeas : ambo ¹elemosynarum genera ²⁰implere auxiliante Domino festinemus, ut ad ²⁰aeternam indulgentiam et ad Christi veram misericordiam pervenire ²⁰possimus. Sic enim ipse dixit : « Si dimiseritis, dimittet et vobis ¹Pater vester peccata vestra; si non dimiseritis, nec Pater vester ¹dimittet vobis peccata vestra^a. » Et alibi clamat Spiritus sanctus : « ¹Homo homini servat iram, et ²⁵a Deo quaerit medellam? in hominem ²⁵similem sibi non habet misericordiam, et misericordiam petit ¹a Deo^b? » Dicit etiam beatus Iohannes : « Qui fratrem suum odit, homicida est^c »; et iterum : « Qui odit fratrem suum, in tenebris est, et ¹in tenebris ambulat, et nescit quo vadat; quoniam tenebrae ¹obcaecaverunt oculos eius^d. »

30 Et ideo, fratres carissimi, ut aeterna ³⁰mala possimus evadere, et ad bona perpetua pervenire, duo quae ³⁰supra dixi elemosynarum genera, quantum possumus et quamdiu ³⁰vivimus, et ipsi habere et aliis impendere festinemus; ut

108,22 peccata : debita A¹.

^a Matth. 25, 34-35.

^b Matth. 6, 14-15 ^c Sir. 28, 3-4 ^d I Jn 3, 15 ^e I Jn 2, 11.

1. *Matth. 25, 34 est, de toute la Bible, le verset le plus cité par Césaire.*

possession du royaume ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'étais étranger et vous m'avez accueilli¹. » Personne, frères très chers, ne pourra s'excuser de ne pas faire l'aumône, quand le Christ a promis de donner une récompense, en échange d'une coupe d'eau froide.

3. Et comme je l'ai fait remarquer fréquemment, il y a deux sortes d'aumônes : l'une bonne, l'autre meilleure ; l'une qui consiste à offrir un morceau de pain aux pauvres, l'autre à pardonner aussitôt à ton frère qui a péché contre toi ; aussi, hâtons-nous avec l'aide du Seigneur de pratiquer ces deux sortes d'aumônes pour pouvoir parvenir au pardon éternel et à la vraie miséricorde du Christ. Car lui-même a parlé ainsi : « Si vous remettez, votre Père vous remettra aussi vos péchés ; si vous ne remettez pas, votre Père ne vous remettra pas non plus vos péchés^a. » Et l'Esprit saint s'écrie ailleurs : « L'homme garde sa colère envers l'homme et il cherche auprès de Dieu un remède ? Il n'a pas de miséricorde pour un homme, son semblable, et il demande à Dieu miséricorde^b? » Le bienheureux Jean dit aussi : « Celui qui hait son frère est homicide^c », et encore : « Celui qui hait son frère est dans les ténèbres et il marche dans les ténèbres et il ne sait où il va ; car les ténèbres ont obscurci ses yeux^d. »

Et c'est pourquoi, frères très chers, pour pouvoir échapper aux maux éternels et parvenir aux biens perpétuels, les deux sortes d'aumônes dont j'ai parlé plus haut, hâtons-nous autant que nous le pouvons et tant que nous vivons, de les avoir nous-mêmes et de les distribuer aux

2. Nous n'avons trouvé nulle part une version identique à celle de Césaire pour la fin de la citation : « ... et misericordiam petit a Deo? »

109 securi (109) possimus in die iudicii dicere : Da Domine, quia dedimus; nos ^lfecimus quod iussisti, tu imple quod promisisti. Quod ipse praestare ^ldignetur, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula ^lsaeculorum. Amen.

109,1 die : diem A¹ || 4 Amen om. A¹.

autres ; ainsi nous pourrons dire en toute assurance au jour du Jugement : Donne, Seigneur, parce que nous avons donné ; nous avons fait ce que tu as ordonné, toi, accomplis ce que tu as promis. Que daigne l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XXVI

5 **De elemosina et de caelesti misericordia ad quam
per terrenas misericordias pervenitur**

1. Audivimus, cum evangelium legeretur, dilectissimi fratres, inter reliquas beatitudines quas humano generi, immo bonis hominibus pietas divina concessit, etiam
10 misericordiae praemia Dominum ¹⁰praedicasse. Sic enim ait : « Beati misericordes, quoniam misericordiam consequentur^a. » Dicit et alibi : « Iudicium sine misericordia ¹his qui non fecerunt misericordiam^b » ; et alibi legimus : « Misericordiam volo, et non sacrificium^c. » Psalmista etiam
15 commodat; in memoria aeterna ¹⁶erit iustus, ab auditu malo non timebit^d. »

Certe, fratres dilectissimi, laudistis praeconia et laudes misericordiae : desiderate et concupiscite ¹eam : quaerite illam fideliter, et cum inveneritis, fortiter retinete in hoc saeculo, ut vos illa non despiciat in futuro. Omnis homo,

Sermo XXVI : W ¹ <i>Wirceburgensis</i> Mp. th. f. 28	s. VIII
B ⁹ <i>Valicanus Palatinus</i> lat. 430	s. IX/X
H ⁹⁵ <i>Parisinus</i> lat. 18095	s. IX/X
H ⁹⁵ <i>Parisinus</i> lat. 13378	s. X/XI

109,5 De elemosina : de elemosinis W¹ sermo s. Agustini *praem.* H⁹⁵ || et de *Mor.* : id est W¹ id est de H⁹⁵ || 5-6 ad — pervenitur *om.* H⁹⁵ *qui* in quadrag. *add.* ; *inscriptione caret* H⁹⁵ || 8 hominibus : omnibus W¹ || 10 quoniam : ipsi *add.* H⁹⁵ || 18 non : nos *codd.*

SERMON XXVI

**De l'aumône et de la miséricorde céleste à laquelle
on parvient en exerçant la miséricorde sur terre¹**

1. Nous avons entendu, quand on lisait l'Évangile, frères bien-aimés, que parmi les autres béatitudes que la bonté divine a accordées au genre humain, ou plutôt aux hommes de bien, le Seigneur a proclamé les récompenses dues à la miséricorde. En effet, il a parlé ainsi : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde^a. » Il dit aussi ailleurs : « Jugement sans miséricorde à ceux qui n'ont pas fait miséricorde^b », et ailleurs nous lisons : « Je veux la miséricorde et non le sacrifice^c. » Le psalmiste aussi le rappelle en ces termes : « Heureux l'homme qui a pitié et qui prête ; le juste sera en mémoire éternelle et il ne craindra pas la mauvaise réputation^d. »

Vous avez sûrement entendu, frères bien-aimés, les éloges et les louanges de la miséricorde ; désirez-la et convoitez-la ; cherchez-la fidèlement, et lorsque vous l'aurez trouvée, gardez-la de toutes vos forces dans ce monde, pour qu'elle ne détourne pas les yeux de vous dans le monde à venir. Tout homme, frères bien-aimés,

1 ^a Matth. 5, 7 ^b Jac. 2, 13 ^c Matth. 12, 7 ^d Ps. 111, 105.

1. Sermon édité pour la première fois par dom Morin. Selon le manuscrit de Würzburg, il serait destiné au second jour des Rogations.

fratres dilectissimi, hoc desiderat, ut cum in die iudicii
 20 venerit, ²misericordiam ibi inveniat; et si toti hoc desi-
 deramus, si omnes homines misericordiam in futuro
 volumus invenire, faciamus illam patronam in hoc saeculo,
 ut nos illa dignetur susceptos habere et defendere in futuro.
 Nam si illam despiciamus in patria nostra, quomodo nos
 illa dignatur aspicere in patria sua?

110 (110) 2. Omnis homo, fratres dilectissimi, qui causam
 ante terrenum iudicem se dicturum esse cognoverit,
 patronos sibi utiles requirit, et advocatos studet peritissi-
 mos providere. Et si hoc ille facit, qui ante illum iudicem
 5 dicturus est causam, quem et circumvenire, ³cui et subripere
 et fallere potest, quem per eloquentiam quibusdam
 argumentis a iustitia potest avertere, et muneribus forte
 corrumpere, vel falsis laudibus et fictis adulationibus
 depravare : si sic se praeparat homo ante hominem
 causam dicturus, quanto magis nos dicturi causam ante
 aeternum iudicem, non solum de operibus sed etiam de
 10 sermonibus nostris, nec solum de sermonibus sed etiam
 de cogitationibus, ante illum utique iudicem cui cordis
 secreta non latent, qui teste non indiget, qui argumenta
 non quaerit, cuius oculis « exposita et nuda sunt omnia » ?
 Dicturi ergo causas ante talem iudicem, faciamus nobis
 patronam misericordiam, ut ipsa causas nostras dicere,
 15 immo ipsa pro nobis intercedere dignetur. Legimus enim
 in psalmo : « Domine, in caelo misericordia tua. »

110,4 illum : talem H²⁶ || 7 si om. W¹H²⁶ || 10 nec : et non H²⁶ ||
 11 cui : quem H²⁶ || 15 intercedere : intervenire B²H²⁶

2 ^a Hébr. 4, 13 ^b Ps. 35, 6.

1. L'apparat critique n'offre aucune autre leçon que *dignatur*.
 S'agit-il d'une faute de scribe ou de la perte du sens de certaines

désire, lorsqu'il sera arrivé au jour du Jugement, y trouver
 la miséricorde ; et si nous désirons tous cela, si, nous
 autres hommes, tant que nous sommes, nous voulons
 trouver miséricorde dans le monde à venir, faisons d'elle
 notre protectrice dans ce monde, pour qu'elle daigne
 nous accueillir et prendre notre défense dans le monde à
 venir. Car si nous détournons nos yeux d'elle dans notre
 patrie, comment daignera-t-elle¹ porter ses regards sur
 nous dans sa patrie ?

2. Tout homme, frères bien-aimés, se sachant tenu de
 plaider sa cause devant un juge terrestre recherche des
 protecteurs utiles et tâche de se procurer les avocats les
 plus habiles. Voilà ce que fait celui qui aura à plaider sa
 cause devant un juge qu'il peut circonvenir, dont il peut
 surprendre la confiance, qu'il peut tromper, qu'il peut
 détourner de la justice grâce à son éloquence, par certains
 arguments, et peut-être corrompre par des présents ou
 séduire par de fausses louanges et des compliments
 mensongers. Si cet homme se prépare ainsi avant de plaider
 sa cause devant un homme, combien plus devons-nous
 le faire, nous qui aurons à rendre compte devant le Juge
 éternel, non seulement de nos actions, mais aussi de nos
 paroles, et non seulement de nos paroles, mais aussi de nos
 pensées, et cela devant ce Juge auquel les secrets du
 cœur ne sont pas cachés, qui n'a pas besoin de témoin,
 qui ne cherche pas d'arguments, aux yeux duquel « tout
 est nu et à découvert ». Ayant donc à comparaître devant
 un tel Juge, faisons-nous une protectrice de la miséricorde,
 pour qu'elle daigne plaider notre cause ou plutôt inter-
 céder pour nous. Nous lisons en effet dans un psaume :
 « Seigneur, ta miséricorde est dans le ciel^b. »

valeurs temporelles chez Césaire? Voir t. I, *Serm.* 16, 1, p. 454 et
 la note, un exemple un peu semblable.

Est in caelo misericordia, ad quam per terrenas misericordias pervenitur. Et ideo, dum possumus, fratres dilectissimi, festinemus nobis caelestem misericordiam facere in hoc mundo patronam; quantum possumus, 20 conemur illam diligere, et dignum illi honorem semper impendere. Sicut iam supra dixi, ipsa sit advocatus noster, ipsa patronus; ipsa dignetur causas nostras ante tribunal aeterni iudicis dicere, ipsa pro nobis interpellare, ipsa nos dignetur aeterno iudici praesentare. Si illa nobiscum ibi venerit, ipsa nos de diaboli accusatione defendet, et in 25 aeterna beatitudine introducet.

3. Ipsa est caelestis misericordia, quae in die iudicii dictura est : « Venite benedicti Patris mei, percipite regnum; quia esurivi, et dedistis mihi manducare », et cetera. Quae est ista caelestis misericordia? Caelestis est 30 vera misericordia Christus Dominus noster est. Quam dulcis et quam pia misericordia, quae, cum illam nemo quaereret, ipsa ultro de caelo descendit, et, ut nos erigeret, se humiliavit! Percussus est, ut vulnera nostra sanaret; mortuus est, ut nos de morte perpetua liberaret; in inferna descendit, ut praedam, quam diabolus rapuerat, disruptis 111 eius faucibus et exulceratis (111) inferni visceribus ad superna revocaret; in caelis ascendit, ut spem nostram in alto erigeret. Quis enim digne laudare possit tantam misericordiam? quis tantam pietatem dignis praeconiis possit extollere?

Non illi sufficit quod pro nobis descendit, mortem 5 gustavit, et resurrexit : adhuc insuper nobiscum usque ad consummationem saeculi se futurum esse promisit, sicut ipse in evangelio dicit : « Ecce ego vobiscum sum

19 patronam : propitiam H⁸⁶ || 29 Caelestis — misericordia om.
W¹ || 31 quaereret : quaerit W¹B⁸H⁸⁶.

3 * Matth. 25, 34-35

La miséricorde céleste

Il y a dans le ciel une miséricorde à laquelle on parvient par l'exercice des miséricordes sur terre. Et c'est pourquoi, tandis que nous le pouvons, frères bien-aimés, hâtons-nous de prendre dans ce monde la miséricorde divine comme protectrice; efforçons-nous de tout notre pouvoir de l'aimer et de lui rendre toujours dignement honneur. Comme je l'ai déjà dit plus haut, qu'elle soit notre avocate, notre protectrice, qu'elle daigne plaider notre cause devant le tribunal du Juge éternel; qu'elle daigne intercéder pour nous et nous présenter elle-même au Juge éternel. Si elle nous y accompagne, elle nous défendra de l'accusation du diable et nous introduira dans la béatitude éternelle.

3. C'est la miséricorde céleste qui dira au jour du Jugement : « Venez, bénis de mon Père, prenez possession du royaume; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger », etc. Quelle est cette miséricorde céleste? La vraie miséricorde céleste, c'est le Christ notre Seigneur. Qu'elle est douce et bonne la miséricorde qui, alors que personne ne venait la chercher, d'elle-même est descendue du ciel et s'est humiliée pour nous relever! Il a été frappé pour guérir nos blessures; il est mort pour nous libérer de la mort perpétuelle; il est descendu aux enfers pour ramener au ciel la proie que le diable avait ravie, après avoir brisé la gueule du diable et déchiré les entrailles de l'enfer; il est monté aux cieux pour ériger notre espoir dans le ciel. Qui pourrait, en effet, louer dignement une si grande miséricorde? Qui pourrait exalter avec de dignes éloges une si grande bonté?

Présence du Christ Il ne lui suffit pas d'être descendu pour nous, d'avoir goûté la mort et d'être ressuscité; de plus, il a encore promis qu'il serait avec nous jusqu'à la consommation du siècle, comme il le dit lui-même dans l'Évangile : « Voici, je suis avec vous

omnibus diebus usque ad consummationem saeculi^b. »
 1 Videte pietatem Domini, fratres : iam ad dexteram Patris
 sedet in caelo, et tamen adhuc nobiscum laborare dignatur
 10 in mundo. Nobiscum^a esurire, nobiscum sitire, nobiscum
 algere, nobiscum peregrinari, nobiscum non dedignatur
 etiam mori et in carcerem mitti. Aut forte non est verum
 quod suggero, fratres? Ipsum Dominum interrogemus, et
 ipse nobis hoc plenius dicere pro sua pietate dignabitur.
 « Esurivi, inquit, sitivi, hospes fui, infirmus fui, in carcere
 15 fui, et visitastis me^c. »

Videte quanto circa nos amore agitur, ut in nobis ista
 omnia per ineffabilem caritatem sustinere dignetur. Ista
 enim vera et caelestis misericordia, hoc est, Christus
 Dominus noster fecit te, cum non esses : quaesivit te,
 cum perisses : redemit te, cum te crudeliter vendidisses.
 Unde, fratres carissimi, vel quaesiti et inventi quaeramus
 20 eum qui nos tantum dilexit, ut pro nobis etiam mortem
 crucis dignanter exciperet.

4. Sed quid dico, quaeramus illum? Atque utinam,
 quomodo ab illo cotidie requiri novimus, sic ab eo
 inveniri vellemus. Ipse est enim qui dixit : « Venit Filius
 25 hominis quaerere et salvum facere quod perierat. »
 Cotidie Christus generi humano se dignatur ingerere : sed,
 quod peius est, non omnes volunt cordis sui hostium
 aperire. Quare hoc? Sine dubio quia tenebrosa opera
 agunt, ideo lucem suscipere nolunt, sicut ipse Dominus
 in evangelio dixit : « Omnis qui male agit odit lucem, et
 30 non venit ad lucem. » Omnes boni humiles et mansueti,

111,8 sedet : sedit W¹B⁸ || 10 esurire : esurit W¹H⁸⁶ || peregrinari :
 peregrinare W¹ || 11 carcerem : carcere W¹B⁸ || aut : an H⁸⁶ || 14 hospes :
 hospis W¹ || 25 se om. W¹H⁸⁶

^b Matth. 28, 20 ^c Matth. 25, 35-36.

4 ^a Lc 19, 10 ^b Jn 3, 20

chaque jour jusqu'à la consommation du siècle^b. » Voyez
 la bonté du Seigneur, frères ; il siège désormais à la droite
 du Père dans le ciel, et cependant il daigne encore peiner
 avec nous dans le monde. Il ne dédaigne pas d'avoir
 faim avec nous, d'avoir soif, d'avoir froid avec nous,
 d'être étranger avec nous et même de mourir et d'être jeté
 en prison avec nous. Ou bien, peut-être, ce que je suggère
 n'est-il pas vrai, frères ? Interrogeons le Seigneur lui-même,
 et lui-même dans sa bonté daignera nous dire cela plus
 complètement : « J'ai eu faim, dit-il, j'ai eu soif, j'ai été
 étranger, j'ai été malade, j'ai été en prison et vous m'avez
 visité^c. »

Voyez par quel amour pour nous il est poussé, pour
 daigner subir tout cela en nous par une ineffable charité.
 Car cette véritable et céleste miséricorde, c'est-à-dire
 le Christ notre Seigneur, t'a créé, alors que tu n'étais pas ;
 t'a cherché alors que tu étais perdu ; t'a racheté, alors que
 tu t'étais vendu cruellement. Aussi, frères très chers,
 nous qui avons été cherchés et trouvés, cherchons celui
 qui nous a tant aimés qu'il a bien voulu accepter pour
 nous même la mort de la Croix.

4. Mais que dis-je, le chercher ? Si seulement, comme
 nous savons que nous sommes recherchés par lui chaque
 jour, nous voulions de même être trouvés par lui ! Car
 c'est lui-même qui a dit : « Le Fils de l'homme est venu
 chercher et sauver ce qui était perdu^a. » Chaque jour le
 Christ daigne s'offrir au genre humain ; mais le comble
 est que tous ne veulent pas ouvrir la porte de leur cœur.
 Pourquoi cela ? C'est, sans doute, parce qu'ils font des
 œuvres de ténèbres qu'ils ne veulent pas recevoir la
 lumière, comme le Seigneur l'a dit lui-même dans l'Évan-
 gile : « Tout homme qui fait le mal hait la lumière et ne
 vient pas à la lumière^b. » Tous les bons, les humbles, les

qui bene agunt, lucem Christi libenter excipiunt. ¹Omnes mali superbi et cupidi Christum cotidie etiam cum iniuria ²de corde suo repellunt; nec solum repellunt, sed, quod peius est, ³etiam crucifigunt. Sic enim de talibus dicit Apostolus : « Iterum, inquit, ⁴in semedipsis Christum crucifigentes^o. »

- 35 Et ideo admoneo, fratres, ⁵et rogo ac supplico, ut
 112 unusquisque attendat conscientiam suam; (112) et quia Christum ab homine opera mala repellunt, quicquid in se ⁶sordidum unusquisque reppererit, per Dei adiutorium mundet : ⁷quicquid tenebrosum, inluminet : quicquid perditum, reparat : quicquid mortuum, per paenitentiam ⁸ipso Christo adiuvante resuscitet; ⁹ut veniens Christus inveniatur ubi requiescat, ubi, sicut scriptum ¹⁰est, etiam caenare et manere dignetur. Qui vero bonam et puram ¹¹conscientiam se habere cognoscunt, quantum possunt, cum Dei ¹²adiutorio in se munera et beneficia divina custodiant, et ex omni ¹³parte solliciti sint, ne qualemcumque ¹⁴aditum diabolus inveniatur, ¹⁵unde eorum animam subtili calliditate decipiat.

5. Ecce, fratres dilectissimi, sicut superius dicere coeperam, ¹⁶venit Christus, hoc est, caelestis misericordia cotidie ad hostium ¹⁷domus tuae : non solum spiritaliter ad animam tuam, sed ¹⁸etiam corporaliter ad domum tuam. Nam ¹⁹quotienscumque ad ²⁰domum tuam pauper accedit, Christus sine dubio venit, qui dixit : « Quamdiu fecistis uni ex minimis istis, mihi fecistis^a. » Et ideo non ²¹obduretur cor tuum : porrege Christo nummum, a quo desideras ²²accipere

³⁵ suam om. W¹.

112,1 homine : hominibus W¹ || 2 reppererit : repperit B²H⁵ repperiat W¹ || 3 reparat : per elemosinam *praem.* B²

^o Hébr. 6, 6.

5 * Matth. 25, 40

doux, qui font le bien, accueillent de bon cœur la lumière du Christ. Tous les mauvais, les orgueilleux, les cupides chassent chaque jour le Christ de leur cœur et même en l'insultant ; et non seulement ils le chassent, mais ce qui est pire, ils vont jusqu'à le crucifier. Car l'Apôtre parle de leurs pareils en ces termes : « Crucifiant de nouveau en eux-mêmes le Christ^o. »

Et c'est pourquoi je vous exhorte, frères, je vous demande et vous supplie : que chacun examine sa conscience ; et parce que les mauvaises œuvres chassent le Christ de l'homme, tout ce que chacun découvre en soi de sale, qu'il le purifie avec l'aide de Dieu ; tout ce qu'il découvre de ténébreux, qu'il l'éclaire ; de gâté, qu'il le restaure ; de mort, qu'il le ressuscite par la pénitence, avec l'aide du Christ lui-même, afin que, lors de sa venue, le Christ trouve où se reposer ; un lieu où, comme il est écrit, il daigne même souper et demeurer¹. Quant à ceux qui savent que leur conscience est bonne et pure, qu'ils gardent en eux, autant qu'ils le peuvent avec l'aide de Dieu, les dons et les bienfaits divins, et qu'ils soient partout sur leurs gardes, de peur que le diable ne trouve quelque accès par où surprendre leur âme par sa subtile malignité.

La miséricorde terrestre

5. Voici, frères bien-aimés, comme j'avais commencé à le dire plus haut, que le Christ, c'est-à-dire la miséricorde céleste, vient chaque jour à la porte de ta maison ; non seulement spirituellement à la porte de ton âme, mais aussi matériellement à celle de ta maison. Car chaque fois qu'un pauvre s'approche de ta maison, c'est sans aucun doute le Christ qui vient, lui qui a dit : « Aussi longtemps que vous l'avez fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez fait^a. » N'endurcis donc pas ton cœur ; tends un sou au Christ dont tu désires recevoir le

1. Cf. *Apoc.* 3, 20.

regnum : porrege illi bucellam, a quo desideras vitam :
 suscipe illum in hospitio tuo, ut te ille recipiat in paradiso
 20 suo : ²²da illi elemosinam, ut tibi reddat vitam aeternam.

Qua fronte vis cum illo regnare in caelo, cui elemosinam
 porregere dedignaris in mundo? ¹Nam si tu illum suscipis
 in peregrinatione ista, ille te suscipit in beatitudine sua :
 si tu illum contemnis hic in patria tua, et ille te ¹despicit
 et contemnit in gloria sua; et impletur in te illud quod
 25 ²⁵psalmista dicit : « Domine, in civitate tua imaginem
 ipsorum ad ¹nihilum rediges^b. » Si enim nos in civitate
 nostra, id est, in hac vita ¹imaginem Dei pro nihilo duci-
 mus, timere debemus, ne ille in civitate ¹sua, id est, in vita
 aeterna ad nihilum redigat imaginem nostram. ¹Facite
 ergo vobis, fratres, sicut iam dixi, patronam misericordiam;
 30 ³⁰ut cum ante tribunal aeterni iudicis avari audituri erunt
 « Discedite ¹a me maledicti in ignem aeternum^c », ad vos
 pro misericordiae ¹largitate vox illa felix et desiderabilis
 dirigatur : « Venite benedicti, ¹percipite regnum^d. » At
 quod vos Dominus pro sua pietate perducat. ¹Amen.

²² suscipit : suscepit W^{1a}c suscipiet W^{1p}c || 23 et om. H²⁵ || 32
 benedicti : patris mei add. H²⁵.

^b Ps. 72, 20 ^c Matth. 25, 41 ^d Matth. 25, 34.

royaume ; tends un morceau à celui dont tu désires la vie ;
 accueille-le dans ton petit logement, afin qu'il te reçoive
 dans son paradis ; fais-lui l'aumône pour qu'il te donne
 en retour la vie éternelle.

De quel front veux-tu régner dans le ciel avec celui
 auquel tu refuses de tendre une aumône en ce monde ?
 Car si tu l'accueilles dans ce voyage, lui t'accueille dans
 sa béatitude ; si tu le méprises ici, dans ta patrie, lui
 aussi détourne son regard de toi et te méprise dans sa
 gloire ; et en toi s'accomplit ce que dit le psalmiste :
 « Seigneur, dans ta cité tu réduis à néant leur image^b. »
 Car si nous, dans notre cité, c'est-à-dire dans cette vie,
 nous comptons pour rien l'image de Dieu, nous devons
 craindre que lui, dans sa cité, c'est-à-dire dans la vie
 éternelle, ne réduise à néant notre image. Faites-vous
 donc, frères, comme je l'ai déjà dit, une protectrice de
 la miséricorde ; ainsi lorsque devant le tribunal du Juge
 éternel, les avares auront à entendre : « Éloignez-vous de
 moi, maudits, vers le feu éternel^c », à vous, pour la géné-
 rosité de votre miséricorde, cette parole heureuse et
 désirable sera adressée : « Venez, bénis, prenez possession
 du royaume^d. » Puisse le Seigneur en sa bonté vous y
 conduire. Amen.

Sermo sancti Caesarii episcopi de similitudine ulmeae
arboris et de vite

1. Legimus in quodam libro, fratres dilectissimi, de ulmo et vite ¹propositam nobis similitudinem; quam qui diligenter adtendit, non ²parvam animae suae aedificationem inveniet. Nam arbor ulmea ³et vitis satis sibi convenientes esse videntur. Arbor enim ulmea ⁴licet sit amoena et in sublime porrecta, nullum tamen fructum habere ⁵probat: vitis vero quamvis sit parva et humilis, fructibus plena ⁶lesse cognoscitur; qui fructus nisi qualicumque ligno ⁷levantur in ⁸altum, in terra putrescunt atque depereunt. Si vero ulmus extendat ramos suos et erigat vitem, et se ornat, et illam de putredine liberat. ⁹Quare ista similitudo si ¹⁰posita, diligenter adtendamus.

Arbor ulmea ¹significat hominem divitem in hoc mundo. Sicut enim arbor illa ²sublimis est et amoena et humida,

Sermo XXVII : V ¹	<i>Marcianus</i> VI.5	s. IX/X	
	V ²	<i>Marcianus</i> VI.6	s. XIV
	C ⁹	<i>Ambrosianus</i> M. 55 sup.	s. XIV
	A ¹	<i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
	A ⁴	<i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 20	s. XI
	A ⁵	<i>Florentinus</i> 536	s. X
	A ⁶	<i>Florentinus</i> 137	s. X
	A ⁷	<i>Laurentianus</i> Plut. XXIII, cod. 23	s. XI
	A ¹⁰	<i>Ambrosianus</i> I.45 sup.	s. XII
	A ¹²	<i>Trecensis</i> 1004	s. XII/XIII

Sermon de saint Césaire, évêque, sur la parabole
de l'orme et de la vigne¹

1. Nous lisons dans certain livre², frères bien-aimés, une parabole qui nous est proposée au sujet de l'orme et de la vigne. Celui qui lui prête bien attention trouvera pour son âme ample matière à édification. En effet, l'orme et la vigne semblent se convenir tout à fait; car, bien que l'orme soit agréable et s'élève dans les airs, il est bien connu cependant qu'il ne porte pas de fruits; quant à la vigne, bien qu'elle soit petite et près de la terre, on sait qu'elle est chargée de fruits; seulement, si on ne relève pas ces fruits par quelque tuteur, ils pourrissent à terre et se perdent. Mais si l'orme étend ses rameaux et redresse la vigne, il s'embellit et en même temps lui évite de pourrir. Faisons bien attention à la raison d'être de cette parabole.

L'orme signifie l'homme riche en ce monde. En effet, cet arbre est élevé, agréable, gonflé d'humidité et cependant

1. La consultation d'un manuscrit du XII^e siècle, provenant de l'abbaye St-Martin de Tournai, le *Parisinus lat.* 2085, fol. 142-143, manuscrit que ne mentionne pas dom Morin, n'a fait que confirmer la valeur du texte de l'éditeur. Nous alléguons seulement à leur place trois légères variantes qui nous ont paru de quelque intérêt.

2. Il s'agit du *Pasteur d'Hermas*. L'apologue de l'orme et de la vigne est longuement développé dans la *Similitude* 2, *SC* 53, p. 214-218.

- 15 et tamen fructibus vacua; ita et ¹⁵quicumque dives saeculi huius, quamvis sublimetur honoribus, in multis facultatibus amoenus et iocundus esse videatur, tamen si ¹⁶ad vitem, id est, ad pauperem Christi elemosynarum suarum brachia ¹⁷quasi ramos piissimos humiliter non expandit, a fructibus aeternae ¹⁸vitae vacuus remanebit. Vitis autem
- 20 significat servos Dei, abbates, ¹⁹monachos vel clericos spirituales, in Deo vacantes, et doctrinae iugiter insistentes, et si qui sunt alii similes horum, qui contempto mundo ²⁰Deo die noctuque deserviunt : quo servitio in aeterna beatitudine ²¹uberes fructus habere creduntur. Ac sic divites mundi huius abundant in hoc saeculo, et pauperes Christi in caelo.
- 25 Quid ergo futurum est, ²²ut nec arbor ulmea sine fructu remaneat, nec vitis in terra putrescat? (114) Hoc enim
- 114 expedit fieri, ut, quomodo arbor ulmea extendit ramos suos, et erigit vel sustinet vitem, sic dives saeculi huius porrigat ²³ramos suos, id est, manus plenas fructibus agri sui, et sustentet ²⁴pauperes Christi. Quod si fecerit in hoc
- 5 mundo, sine dubio ab ipsis ²⁵pauperibus Christi multipliciter illi repensabitur in futuro.

2. Nec dedignetur dives, aut iniuriam sibi aestimet factam, ¹quod arbori comparatus est, sed audiat Dominum dicentem : « Arbor ²bona bonos fructus facit, mala autem arbor malos fructus facit^a. » ³Sed magis timeat illud quod

10 sequitur : « Omnis, inquit, arbor quae ⁴non facit fructum bonum excidetur et in ignem mittetur^b. » Extendat ⁵ergo manus suas ad elemosinas, ut possit evadere aeternas

^{113,20} spirituales : spiritualibus A¹⁰ || in Deo om. A¹⁰ || ²⁴ futurum : faciendum pauca coll. V codd.

^{114,4} Quod : quam A^{2a0}

² a Matth. 7, 17 ^b Matth. 7, 19

dépourvu de fruits ; ainsi tout homme riche de ce siècle, même s'il est au faite des honneurs et qu'il ait l'air agréable et charmant à bien des égards, pourtant s'il n'étend pas humblement vers la vigne, c'est-à-dire vers le pauvre du Christ, les bras de ses aumônes comme des rameaux très miséricordieux, il restera dépourvu des fruits de la vie éternelle. Et la vigne signifie les serviteurs de Dieu, abbés, moines, ou clercs spirituels¹, qui se consacrent à Dieu et s'attachent avec constance à sa doctrine, et tous ceux qui leur ressemblent et qui servent Dieu jour et nuit dans le mépris du monde ; nous croyons que grâce à ce service ils portent des fruits abondants dans la béatitude éternelle. Et ainsi les riches de ce monde sont dans l'abondance en ce siècle et les pauvres du Christ au ciel.

Que faudra-t-il donc faire² pour que l'orme ne reste pas sans fruit et que la vigne ne pourrisse pas à terre ? Voici ce qu'il convient de faire. Comme l'orme étend ses rameaux et redresse ou soutient la vigne, que le riche de ce siècle tende ainsi ses rameaux, c'est-à-dire ses mains pleines des fruits de son champ et qu'il entretienne les pauvres du Christ. Et s'il agit ainsi dans ce monde, sans nul doute les pauvres du Christ eux-mêmes le lui rendront abondamment dans le monde à venir.

2. Que le riche ne dédaigne pas et ne s'estime pas offensé d'avoir été comparé à un arbre, mais qu'il écoute ce que dit le Seigneur : « Un bon arbre produit de bons fruits, mais un mauvais arbre produit de mauvais fruits^a. » Qu'il craigne plutôt ce qui suit : « Tout arbre, dit-il, qui ne produit pas de bon fruit sera retranché et jeté au feu^b. » Qu'il étende donc la main pour faire l'aumône, afin de

1. Le *Parisinus* présente ici la version suivante : clericos vel monachos spirituales.

2. Le *Parisinus* soutient ici la leçon *faciendum* que l'on trouve dans les manuscrits de la collection V.

flammas. Omnes ergo divites timeant exemplum illius arboris infructuosae et sterilis, id est, illius qui purpura et bysso induebatur. Arbor enim amoena et sublimis erat
 15 in mundo : sed quia ramos misericordiae non expandit ad Lazarum, flammas recipere meruit in inferno ; et ab illo petebat guttam, cui negaverat micam.

Haec ergo cogitent divites, qui se de rebus suis, dum suae sunt, redimere nolunt : non faciant talia, ne talia patiantur. Dives fuit, de quo loquimur ; sunt et aliqui divites, ad quos nunc loquimur. Unius sunt nominis :
 20 caveant ne sint unius condicionis. Cum haec ita sint, si illi qui divites sunt aridas et contractas manus habuerint ad elemosinas faciendas, et quibuscumque servis Dei vigiliis lectionibus vel orationibus insistentibus quae sunt corpori necessaria dare noluerint, efficiuntur velut ulmus sterilis, quae vitem sustinere dissimulat.

Et cum dives pauperibus Christi nihil dederit, ipsi pauperes Christi necesse esse est ut in opere terreno plus quam solebant exerceantur ; et dum mundanis actibus occupantur, orationi lectioni ieiuniis et vigiliis minus insistunt, necesse est ut fructus illorum, quomodo si vitis in terra haeceat, ex parte aliqua minuantur ; ac sibi tantum
 25 sufficiunt, et nihil divitibus largiuntur. Beatus enim apostolus Paulus dum divites mundi huius pro sustentandis Christi pauperibus ammoneret, quasi de vite

25 ipsi pauperes Christi solus habet C⁸ || 25-26 necesse est ut C^m : necessitate *ceff.* imminente *add.* A¹² || 26 in opere terreno : opus terrenum A¹² || exerceantur *m.* : exerceant *codd.* || 27 minus A¹²¹ : *om.* A^{4.6.6.7} non A¹⁰ || 28 insistunt : insistant V^{1.2}A¹ insisterent C⁸ || quomodo si A¹ qui si *s. l. suppl.* : quasi modo C⁸ quomodo *ceff.* || 31 de vite : de divite V¹A^{10.4.5.6.7}.

1. Cf. *Lc* 16, 19-24.

2. Ce passage est emprunté presque mot pour mot à SALVIEN, *Ad ecclesiam*, III, 12, *CSEL*, VIII, p. 285. Césaire introduit pourtant

pouvoir échapper aux flammes éternelles. Que tous les riches craignent donc l'exemple de cet arbre sans fruit et stérile, c'est-à-dire de celui qui était revêtu de pourpre et de lin fin¹. Car c'était un arbre agréable et haut placé dans le monde ; mais pour n'avoir pas étendu les rameaux de la miséricorde vers Lazare, il a mérité de brûler en enfer ; et il demandait une goutte d'eau à celui auquel il avait refusé une miette de pain.

Que les riches se rachètent par l'aumône

Que les riches y pensent donc, eux qui ne veulent pas se racheter avec leurs richesses tant qu'elles leur appartiennent. Qu'ils n'agissent pas ainsi de peur de subir un tel destin. Il y eut un riche dont nous venons de parler ; il y a aussi certains riches auxquels nous parlons maintenant. Ils ont le même nom ; qu'ils craignent d'avoir le même sort². Puisqu'il en est ainsi, si ceux qui sont riches ont eu les mains vides et fermées pour l'aumône et n'ont donné à aucun des serviteurs de Dieu qui s'adonnent aux veilles, aux lectures et aux prières le nécessaire pour les besoins de leur corps, ils sont devenus comme l'orme stérile qui néglige de soutenir la vigne.

Et lorsque le riche n'a rien donné aux pauvres du Christ, il faut que les pauvres du Christ eux-mêmes s'emploient plus que d'habitude à une œuvre temporelle ; et tandis qu'ils s'occupent des affaires de ce monde, ils s'adonnent moins à la prière, à la lecture, aux jeûnes et aux veilles ; il faut donc que leurs fruits, comme si la vigne gisait à terre, diminuent en quelque mesure ; et ils ont juste assez pour eux et ne peuvent faire de largesses aux riches. En effet, le bienheureux apôtre Paul, exhortant les riches de ce monde à entretenir les pauvres du Christ, parlait au

une nuance typique en ajoutant à *divites* le mot *aliqui*. Cf. t. I, *Intro.*, p. 103.

115 (115) loquebatur ad arborem, id est, pro Christi paupere loquebatur ad divitem : « Vestra, inquit, abundantia sit ad illorum inopiam, ut et illorum abundantia vestrae inopiae sit supplementum^c. » Quam rem ut omnes intellegant, apertius insinuare debemus.

5 3. Divites mundi abundant in hoc mundo pecuniam, pauperes Christi in caelo vitam aeternam : erogent ergo divites in mundo pecuniam, ut recipiant in caelo vitam aeternam. Divites mundi frumentum vinum et oleum in horreo vel cellario copiose reponunt; pauperes Christi
10 orando vigilando ieiunando spirituales thesauros in caelo condunt : faciant ergo sibi quoscumque servos Dei divites huius mundi de terrena facultate participes, ut illi eos sibi in caelesti thesauro faciant coheredes. Divites mundi huius dum aliquoties nimium se terrenis actibus obligant, quantum illis oportet vigilare legere et orare vel ieiunare
15 non possunt; unde timendum est ne forte aut pro peccatis minus offerant, aut non tantum quantum expedit in thesauro caelesti reponant. Pauperes Christi his fructibus Deo iugiter vacando exuberant : non ergo sint pigri divites ad eroganda terrena, si cupiunt habere caelestia.

Christus enim, qui omnibus hominibus munera sua largitur, in suis pauperibus egere et esurire et algere
20 dignatur. Nemo ergo dubitet dare pauperibus : quia manus pauperis gazophylacium est Christi; quod in terra accipit, in caelo reponit. Sic et ipse Dominus dixit : « Quando fecistis uni ex minimis istis, mihi fecistis^a. »

115,1 Christi *edd.* : Christo V¹A^{1.4.5.6.7.10} || 5-6 pecuniam ... vitam aeternam A¹ : pecunia ... vita aeterna *cell.* || 8 horreo : horrea A^{1.5.7.10}

^c II Cor. 8, 14.

^a Matth. 25, 40

1. Version identique chez AMBROISE, *De officiis*, I, 153; JÉRÔME, *Ep.* 108, 15 et AUGUSTIN, *Contra adv. Leg.*, 2, 27.

riche en faveur du pauvre du Christ comme s'il parlait de la vigne à l'arbre. « Que votre abondance, dit-il, vienne en aide à leur dénuement, afin que leur abondance compense votre dénuement^{c1}. » Et pour que tous comprennent cela, nous devons l'expliquer plus clairement.

3. Les riches du monde ont dans ce monde de l'argent en abondance, les pauvres du Christ ont dans le ciel la vie éternelle. Que les riches distribuent donc de l'argent dans le monde pour recevoir dans le ciel la vie éternelle. Les riches du monde font rentrer en abondance dans leur grenier ou leur cellier le blé, le vin et l'huile ; les pauvres du Christ par leurs prières, leurs veilles et leurs jeûnes, mettent en réserve dans le ciel des trésors spirituels : que les riches de ce monde fassent donc participer à leur richesse terrestre tous les serviteurs de Dieu, afin que ceux-ci les fassent cohéritiers de leur trésor céleste. Les riches de ce monde, parfois trop engagés dans des activités terrestres, ne peuvent veiller, lire, prier et jeûner autant qu'il le leur faudrait ; dès lors, il est à craindre que peut-être ils offrent trop peu pour leurs péchés ou qu'ils ne placent pas dans le trésor céleste autant qu'ils en auraient besoin. Les pauvres du Christ, se consacrant entièrement à Dieu, regorgent de ces fruits ; que les riches ne soient donc pas lents à distribuer leurs biens terrestres, s'ils désirent posséder les biens célestes.

**Le Christ
est présent
dans les pauvres**

Car le Christ qui répand largement ses dons sur tous les hommes daigne être dans le besoin, avoir faim et froid dans ses pauvres. Que personne n'hésite donc à donner aux pauvres, car la main du pauvre est le coffre-fort du Christ ; ce qu'elle reçoit sur terre, il le met en réserve dans le ciel. Le Seigneur lui-même a parlé ainsi : « Quand vous avez fait cela à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez fait^a. » Écoutons ce que

Audiamus Apostolum dicentem : « Qui parce seminat, parce et metet^b » ; let post pauca : « Operamini quod bonum est ad omnes, maxime autem ^aad domesticos fidei^c. »

Qui sunt domestici fidei, fratres, nisi clerici ¹boni, monachi, et quicumque alii servi Dei, impedimenta huius mundi ²fugientes, Deo vacantes, lectionibus et orationibus insistentes? Omni³bus quidem petentibus, secundum quod possumus, dandum est : ⁴servis autem Dei, qui petere a nobis erubescunt, etiamsi non petierunt, ⁵ingerendum est. Ita ergo agere studeamus, fratres dilectissimi, ut ⁶ab audito malo securi esse possimus. Quod erit auditum malum? ⁷« Discedite a me maledicti in ignem aeternum, qui paratus est (116) diabolo et angelis eius; quia esurivi, et non dedistis mihi man⁸ducare^a. »

Rogo vos, fratres, nolite hoc otiose et negligenter audire, ⁹sed totis viribus Deo auxiliante contendite, ut nec aliena rapiatis, ¹⁰let de propriis Christi pauperibus abundantius erogetis, corde con¹¹puncto iugiter cogitantes, et vobis ipsis invicem conloquentes : Si ¹²in ignem mittitur qui non dedit sua, putas ubi mittendus est qui ¹³tulit aliena? Non ergo ad nos propter avaritiam illa vox tremenda ¹⁴let terribilis dirigatur : « Discedite a me maledicti in ignem aeternum^e » ; ¹⁵sed magis propter elemosinam illam desiderabilem vocem ¹⁶audire ¹⁷mereamur : « Venite benedicti, percipite regnum

31 audito : auditu A¹po || 32 paratus : praeparatus A⁴⁻⁷.

^b II Cor. 9, 6 ^c Gal. 6, 10 ^d Matth. 25, 41-42 ^e Matth. 25, 41

1. La ponctuation choisie par dom Morin ne s'impose pas, surtout si nous songeons à la leçon du *Parisinus* citée plus haut. La devons-nous à la profession religieuse de l'éditeur? Il est vrai qu'ici le *Parisinus* porte *boni clerici*, ce qui appuie le choix de dom Morin.

2. Cette expression ne revient pas moins d'une vingtaine de fois dans l'œuvre de Césaire, bien qu'il ne cite qu'une fois, dans le

dit l'Apôtre : « Qui sème chichement, moissonnera aussi chichement^b », et un peu plus loin : « Faites le bien à tous et en particulier à nos proches dans la foi^c. »

Qui sont nos proches dans la foi, mes frères, sinon les bons clercs, les moines¹ et tous les autres serviteurs de Dieu, qui fuient les empêchements de ce monde, se consacrent à Dieu et s'adonnent aux lectures et aux prières? En vérité, il faut donner selon nos moyens à tous ceux qui demandent ; et aux serviteurs de Dieu qui rougissent de demander, il faut offrir même s'ils n'ont pas demandé. Appliquons-nous donc, frères bien-aimés, à agir de telle façon que nous puissions être à l'abri du mal qui nous est annoncé. Ce mal qui nous est annoncé², quel sera-t-il? « Éloignez-vous de moi, maudits, vers le feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges ; car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger^a. »

Je vous en prie, frères, n'écoutez pas cela d'une oreille distraite et négligente, mais faites tous vos efforts, avec l'aide de Dieu, pour ne pas ravir le bien d'autrui et pour distribuer très abondamment de vos propres biens aux pauvres du Christ, méditant sans cesse d'un cœur touché de componction et dialoguant ainsi avec vous-mêmes : Si l'on envoie au feu celui qui n'a pas donné de son bien, où crois-tu que sera envoyé celui qui a pris le bien des autres? Puisse donc cette parole terrifiante et terrible ne pas nous être adressée à cause de notre avarice : « Éloignez-vous de moi, maudits, vers le feu éternel^e ; » mais que plutôt, à cause de nos aumônes, nous méritions d'entendre cette parole désirable : « Venez, bénis, prenez possession

Sermon 157, 1, le verset 7 du psaume 111 à laquelle il l'a probablement empruntée : « in memoria sempiterna erit iustus, ab audito malo non timebit. » — Il est à remarquer que Césaire suit ici une version établie sur l'hébreu, celle établie sur la Septante offrant un terme légèrement différent : « ... ab auditione mala ... »

quod vobis paratum est ab origine mundi : quia esurivi,
 et dedistis mihi manducare : sitivi, et dedistis mihi
 bibere^f ; necnon et illa manu mittentis Domini vox ad
 nos feliciter dirigatur : « Euge serve bone et fidelis, intra
 in gaudium Domini tui^g. » Praestante Domino nostro
 15 Iesu Christo, cui est honor et gloria in saecula saeculorum.
 Amen.

116,12 manu A^{2p} : manus V^{1A} ^{1ac} maius A⁴.

^f Matth. 25, 34-35 ^g Matth. 25, 21-23.

du royaume qui vous a été préparé depuis l'origine du
 monde ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ;
 j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire^f ; » ou que la voix
 du Seigneur, nous libérant, s'adresse à nous pour notre
 bonheur : « C'est bien, serviteur bon et fidèle, entre dans
 la joie de ton maître^g. » Avec l'assistance de notre Seigneur
 Jésus-Christ, à qui appartient l'honneur et la gloire
 pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XXVIII

Incipit ammonitio de opere misericordiae. Et quomodo
duo genera misericordiae fieri debeant †

1. Rogo vos, fratres, misericordiam pauperum attentius
cogitatis, et dum tempus est misericordiae, agite opera
20 bona, quia venturum *est tempus iudicii. Numquid enim
de die iudicii fallere nos poterit Dominus Deus noster,
qui nos in nullo fefellit? Fratres mei, diligenter †adattendite,
et videte quia omnia quae nobis in scripturis divinis
117 (117) promissa sunt, iam pene completa sunt. Promisit
enim illic Filium †suum venturum in carne, et factum est.
Promisit passurum, resurrec†turum, et factum est. Promis-
sum est in caelum ascensurum, et factum †est. Promissum
5 est, quod in nomine ipsius crediturae erant gentes, *et
factum est. Promissum est, quia per nomen ipsius delenda
erant †idola, et factum est. Et praedictum est quia de

Sermo XXVIII : H³ *Londinensis B.M. Addit.* 30853 s. XI/XII
H¹⁰ *Montepessulanus Scholae Medicinae*
152 s. IX

116,20 Numquid : non H¹⁰.

1. Sermon découvert et édité pour la première fois par dom Morin. Celui-ci a longuement décrit un des deux manuscrits sur lesquels il s'appuie, un homiliaire de Tolède (H³), actuellement à Londres, qui contient plus ou moins fidèlement reproduit un bon cinquième des sermons de Césaire. Voir G. Morin, *Anecdota Maredsolana*, t. I, 1893, p. 406-425 et l'introduction de son édition, p. LXXXIV-LXXXV.

SERMON XXVIII

Début d'une monition sur les œuvres de miséricorde ;
et comment on doit exercer deux sortes de miséricorde¹

1. Je vous prie, frères, de réfléchir avec une attention particulière à la miséricorde envers les pauvres. Faites de bonnes œuvres durant le temps de la miséricorde, car viendra le temps du Jugement. En effet, le Seigneur notre Dieu aurait-il pu nous tromper à propos du jour du Jugement, lui qui ne nous a trompés en rien? Mes frères, faites bien attention et voyez que tout ce qui nous a été promis dans les divines Écritures est maintenant presque réalisé. En effet, là, Dieu a promis que son Fils viendrait s'incarner et cela s'est fait. Il a promis qu'il souffrirait, qu'il ressusciterait et cela s'est fait. Il fut promis qu'il monterait au ciel et cela s'est fait. Il fut promis que les nations croiraient en son nom et cela s'est fait. Il fut promis que par son nom les idoles seraient détruites et cela s'est fait. Et il fut prédit que des foules se sépa-

Dom Morin datait cet homiliaire des XI^e/XII^e s. — Récemment, R. GRÉGOIRE, dans son livre, *Les Homéliaires du Moyen Âge*, Rome 1966, p. 161, fait remonter ce manuscrit jusqu'à la seconde moitié du VII^e siècle. Il semble d'ailleurs n'avoir pas encore livré toutes ses richesses. Monsieur l'abbé ÉTAIX y a déjà découvert un sermon inédit de Césaire : *Nouveau sermon pascal de S. Césaire d'Arles*, RB, LXXV (1965), p. 201-203. — Bien que son patronage ne soit pas mentionné dans le titre, le Sermon 28 est un de ceux où Césaire utilise largement Augustin.

ecclesia discessurae erant turbae et hereses, et scismata moliturae, et ecce factum est. Cum ergo ista omnia promissa sint et impleta, de solo die iudicii Deus mentiri potest? Credite, fratres mei, sic est et illud venturum,
10 quomodo ista omnia iam venerunt.

Deus enim non solum debitorem se fecit, sed et cautionem scripsit. Cautiones promissionum eius in ecclesia recitantur. Si dicat nobis : Quid dubitatis, quia et illud ultimum reddam? Facite mecum rationem. Videamus quid debeo. Cum enim in tantis ostendero redditorem, de ultimis
15 debitis nonne plus feci quam debeo? Quid debeo? Incredibilius est quod iam feci, ut Filius meus habeat vobiscum mortem vestram. Non vobis dabit vitam suam, qui voluit communem vobiscum habere mortem vestram? Pertulit mala vestra : numquid negabit bona sua? Filius Dei pro nobis mortuus est, fratres : si forte non creditis,
20 operibus credite. Ista quae modo videmus, nondum erant ante oculos discipulorum suorum. Quando Christum apostoli videbant post resurrectionem, ecclesiam toto orbe diffusam non videbant. Illi caput videbant, credebant de corpore; nos videmus corpus, credamus de capite.

2. Haec ergo attentius cogitantes, fratres dilectissimi,
25 convertamur ad meliora, dum in nostra sunt potestate

117,7 moliturae *suppl. Mor. ex H²* || 8 impleta : numquid *add. H²* || 11 promissionum : promissorum *H²* || 13 reddam *Mor.* : reddat *H²⁰* *def. H²* || 18 numquid : non *H²⁰* || 22 Illi caput videbant *suppl. Mor. ex H²*

1. Tout ce qui précède au sujet des promesses est inspiré d'AUGUSTIN, *Serm.* 110, 4, *PL* 38, col. 640-641 ; cf. t. I, *Introd.*, p. 107. Augustin, cependant, est plus explicite encore sur les promesses que Dieu nous a faites. Il termine ainsi : « Promissorum suorum nobis chirographum fecit ... promittendo debitorem se Deus fecit : id est, non mutuo accipiendo. Non possemus ergo ei dicere : Redde quod accepisti ; sed plane dicimus : Redde quod promisisti. »

raient de l'Église et qu'elles fomenteraient des hérésies et des schismes et voici que cela s'est fait. Donc, puisque toutes ces promesses se sont réalisées, Dieu peut-il mentir seulement à propos du Jugement? Croyez, mes frères, que cela aussi arrivera ainsi, comme tous ces événements sont déjà arrivés.

Car Dieu non seulement s'est fait notre débiteur, mais il a écrit aussi une garantie¹. Les garanties de ses promesses sont lues à haute voix dans l'église. S'il nous disait : Pourquoi doutez-vous que je m'acquitte de cette dernière partie aussi? Faites le compte avec moi : Voyons ce que je dois. Car lorsque j'aurai montré tout ce que j'ai rendu, n'aurai-je pas prouvé que j'ai fait plus que je ne dois pour les dernières dettes? Que dois-je? Ce que j'ai déjà fait est assez incroyable, à savoir que mon Fils partage avec vous votre mort. Ne vous donnera-t-il pas sa vie, lui qui a voulu avoir en commun avec vous votre mort? Il a porté vos maux jusqu'au bout : est-ce qu'il vous refusera ses biens? Le Fils de Dieu est mort pour nous, frères : si par hasard vous ne croyez pas, croyez aux œuvres². Ce que nous voyons maintenant n'était pas encore devant les yeux de ses disciples. Quand les apôtres voyaient le Christ après la résurrection, ils ne voyaient pas l'Église répandue par toute la terre. Eux voyaient la tête, ils croyaient au corps ; nous, nous voyons le corps ; croyons en la tête³.

**L'aumône,
trésor du riche** 2. Réfléchissant donc à cela avec une grande attention, frères bien-aimés, convertissons-nous à une vie meilleure, pendant que les remèdes sont en notre pouvoir.

2. Cf. *Jn* 10, 38 ; 14, 11.

3. Cf. AUGUSTIN, *Serm.* 116, 6, *PL* 38, col. 660 : « ... Quomodo illi illum videbant, et de corpore credebant : sic nos corpus videmus, de capite credamus. »

remedia. Qui divites sunt non superbiant, sed elemosinas largius tribuant : ne forte, si modo negaverint micam, postea sine causa desiderent guttam. Qui pauperes sunt non desperent, non murmurent, sed semper Deo gratias agant. Non desiderent, non quaerant divitum habere
 30 delicias; sed patienter ^asufficientiam vel paupertatem sustineant in hoc mundo, ut cum Lazaro elevari mereantur in caelo.

118 Consideremus, fratres dilectissimi, (118) et timeamus illud quod Dominus de illo vanissimo divite in evangeliiis dixit, ut nos admoneret ne talia imitari vellemus. Illum divitem dico, « cui uberes fructus ager adtulerat », et quem plus copia quam inopia conturbaverat. « Cogitavit
 5 enim intra se dicens : Quid faciam? quia non habeo quo congregem fructos meos^b. » Et cum aestuasset artatus, tandem sibi visus est invenisse consilium, <sed vanum consilium :> hoc enim consilium non invenit prudentia, sed avaritia.

« Destruam, inquit, veteres apotecas minores <et novas faciam ampliores>, et implebo eas, et dicam
 10 animae meae : Anima, habes ^amulta bona : satiare, iocundare. Ait illi Dominus : stulte^c », in quo tibi sapiens videris; quid dixisti? « Dicam animae meae : Habes multa bona, satiare. Hac nocte auferetur anima tua : haec, quae praeparasti, cuius erunt?^d » « Quid enim prodest homini,

29 desiderent, non : disperent, neque H² || 31 Lazaro : electis omnibus H² || in caelo : hic des. fragm. in H² per doxol. adiubante domino etc.

118,2 vellemus Mor. : vellimus H¹⁰ || 6-7 sed vanum consilium suppl. Mor. ex Augustino, serm. 36, 9

Que les riches ne soient pas orgueilleux, mais distribuent des aumônes avec une grande largesse, de peur que, s'ils refusent maintenant une miette, par la suite ils ne viennent à désirer en vain une goutte¹. Que les pauvres ne désespèrent pas, ne murmurent pas, mais rendent toujours grâces à Dieu. Qu'ils ne désirent pas, qu'ils ne recherchent pas les raffinements des riches ; mais qu'ils supportent avec patience la médiocrité ou la pauvreté en ce monde pour mériter d'être élevés avec Lazare dans le ciel.

Réfléchissons, frères bien-aimés, et craignons ce que le Seigneur a dit dans les Évangiles de ce riche si vain, pour nous exhorter à ne pas vouloir imiter de pareilles attitudes². Je parle de ce riche « dont le champ avait fourni une récolte abondante^a » et auquel l'abondance avait plus fait perdre la tête que ne l'aurait fait le besoin. « Il réfléchit, en effet, se disant en lui-même : Que ferai-je ? car je n'ai pas de place où rassembler mes récoltes^b. » Et comme, pris de court, il était en proie à une vive agitation, il lui sembla avoir enfin trouvé une solution ; <mais une solution vaine,> car ce n'est pas la prudence qui dicta cette solution, mais l'avarice.

« Je détruirai, dit-il, les anciens celliers qui sont trop petits, <et j'en construirai de nouveaux plus spacieux ;> et je les remplirai et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens, rassasie-toi, réjouis-toi. Le Seigneur lui dit : insensé^c », où tu t'imagines être sage ! Qu'as-tu dit ? « Je dirai à mon âme : Tu as beaucoup de biens, rassasie-toi. Cette nuit on t'arrachera ton âme ; ce que tu as préparé, à qui cela sera-t-il ?^d » « A quoi sert-il à l'homme

1. Cf. Lc 16, 21-24.

2. Ce qui suit, jusqu'à la fin du paragraphe 2, est repris à peu près textuellement d'AUGUSTIN, *Serm.* 36, 9, CCL, XLI, p. 441, y compris la version de la citation de Lc 18, 19. Voir sur ce sermon, t. I, *Introd.*, p. 105-107.

si totum mundum lucretur, animae autem suae detrimentum patiatur? » ¹⁶ Ideo « redemptio animae viri divitiae ipsius^f. » Has ille vanus et stultus divitias <non> habebat : animam quippe suam elemosinis non redimebat. Fructus perituros recondebat : fructos, inquam, perituros recondebat, cum quibus et ipse erat periturus.

Nihil largiens Domino, ad quem fuerat exiturus, quam frontem habiturus in illo iudicio, ²⁰ cum audire coeperit : « Esurivi, et non dedistis mihi manducare^g » ? Animam enim suam superfluis et nimis epulis satiari cupiebat ; pauperum tot inanes ventres superbissimus contemnebat. Nesciebat pauperum ventres horreis suis esse tutiores. Quod enim in illis horreis condebat, fortasse et a furibus ²⁵ auferebatur ; si autem reconderet ²⁶ in pauperum ventribus, in terra quidem digerebatur, sed in caelo tutius servabatur.

3. Et ut haec cum Dei adiutorio secundum quod Dominus praecepit implere possimus, duo genera elemosinarum facere studeamus : ³⁰ id est, ut non solum esurientibus panem demus, sed etiam peccantibus in nobis cito indulgentiam tribuamus. Qualiter autem medicinaliter verae caritatis etiam non petentibus inimicis nostris debeamus ingerere, in evangelii Domino docente cognovimus. Sic enim ait : ¹¹⁹ « Si peccaverit <in te> frater tuus, corripe illum inter te et ipsum (119) solum^a. » Si neglexeris, peior eris. Ille iniuriam fecit, et iniuriam faciendo se gravi vulnere percussit : tu vulnus fratris contemnis ? Tu eum

¹⁶ non suppl. Mor. ex Augustino : om. H¹⁰.

^{119,2} eum ex Augustino, serm. 82, 7 : cum H¹⁰

^g Matth. 16, 26 ^f Prov. 13, 8 ^g Matth. 25, 42.

³ ^a Matth. 18, 15

de gagner le monde entier, s'il subit la perte de son âme ? » C'est pourquoi, « la rançon de l'âme d'un homme, ce sont ses richesses^f. » Ces richesses-là, cet homme vain et insensé <ne> les possédait <pas>, car il ne rachetait pas son âme par des aumônes. Il mettait en réserve des fruits périssables ; il mettait en réserve, dis-je, des fruits périssables avec lesquels il devait aussi périr lui-même.

Ne faisant aucune largesse au Seigneur vers lequel il lui faudra aller au sortir de cette vie, quel front présentera-t-il au Jugement, lorsqu'il commencera à entendre : « J'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger^g » ? Car il désirait rassasier son âme de festins superflus et excessifs ; il méprisait dans son immense orgueil le ventre vide de tant de pauvres. Il ne savait pas que les ventres des pauvres étaient plus sûrs que ses greniers. Car ce qu'il cachait dans ces greniers pouvait être emporté par les voleurs ; tandis que s'il le mettait dans les ventres des pauvres, c'était, en vérité, digéré sur terre, mais lui était conservé de façon très sûre dans le ciel.

3. Et pour pouvoir accomplir cela, **Le pardon, aumône spirituelle** avec l'aide de Dieu, selon le commandement du Seigneur, appliquons-nous à faire deux sortes d'aumônes, c'est-à-dire : non seulement donnons du pain à ceux qui ont faim, mais aussi accordons vite notre pardon à ceux qui ont péché contre nous. Quel remède de vraie charité devons-nous faire absorber à nos ennemis, sans même qu'ils le demandent ? Nous le savons par l'enseignement du Seigneur dans les Évangiles. Voici, en effet, ce qu'il dit : « Si ton frère a péché <contre toi>, reprends-le seul à seul^a. » Si tu négliges de le faire, tu seras plus méchant que lui¹. Il t'a fait injure et te faisant injure il s'est fait à lui-même une grande blessure. Tu méprises la blessure de ton frère ?

1. Tout ce passage, jusqu'à la fin du paragraphe 3, est également emprunté à AUGUSTIN, cette fois au *Serm.* 82, 7, *PL* 38, col. 510-511.

lvides perire vel perisse, et negligis? Peior es tacendo, quam ille lconviciando. Quando ergo in nos aliquis peccat, 5 habeamus magnam lcuram, <non> pro nobis : nam gloriosum est iniurias oblivisci; <sed lobliviscere> iniuriam tuam, non vulnus fratris tui.

Ergo « corripe linter te et ipsum solum », instans correctioni, parcens pudori. Forte lenim per verecundiam incipit defendere peccatum suum; et quem lvis facere correctiorem, facis peiorem. « Corripe ergo inter te et 10 ipsum solum : si te audierit, lucratus es fratrem tuum^b », quia perierat lnisi faceres. « Si autem non te audierit^c », et peccatum suum quasi ljustitiam defenderit, « adhibe illi duos vel tres : quia in ore duorum lvel trium testium stabit omne verbum. Si nec ipsos audierit, lrefer ad ecclesiam. 15 Si ecclesiam non audierit, sit tibi tamquam lethnicus et publicanus^d. » Noli illum iam deputare in numero fratrum ltuorum; nec ideo tamen salus illius negligenda est. Nam et ipsos ethn^licos, id est, gentiles et publicanos in numero quidem fratrum non depu^ltamus, sed tamen eorum salutem semper inquirimus.

Hoc ergo laudivimus Dominum ita monentem, tamquam 20 curam praecipientem, l^out etiam hoc adderet continuo : « Amen dico vobis, quaecumque ligaveritis super terram, erunt ligata et in caelo^e. » Coepisti habere lfratrem tuum tamquam publicanum; ligas illum in terra, sed iuste lalliges vide : nam iniusta vincula dirumpit iustitia. Cum autem lcorrexeris et concordaveris cum fratre tuo, solvisti illum 25 in terra : l^ocum solveris in terra, solutus erit in caelo.

4 conviciando *Mor.* : conviciendo H¹⁰ || 5 non *suppl. Mor. ex Augustino* : om. H¹⁰ || 5-6 sed obliviscere *suppl. Mor. ex Augustino* : om. H¹⁰ || 8 quem *ex Augustino* : qui H¹⁰ || 9 facis *Mor.* : facit H¹⁰ || 11 faceres *Mor.* : feceris H¹⁰ || 16 negligenda *Mor.* : negligendum H¹⁰ || 18 inquirimus *Mor.* : inquiramus H¹⁰

Tu vois qu'il périt ou qu'il a péri et tu t'en désintéresses ? Tu es plus méchant en te taisant que lui en t'offensant. Donc, quand quelqu'un pèche contre nous, soyons en grand souci : <non> pour nous, car il est glorieux d'oublier les injures ; <mais oublie> l'injure qu'on t'a faite, non la blessure de ton frère.

Donc, « reprends-le seul à seul », t'empessant de le corriger, épargnant son respect humain. Car peut-être par honte commence-t-il à défendre sa faute ; et lui que tu veux corriger, tu le rends pire. « Reprends-le donc seul à seul ; s'il t'écoute tu as gagné ton frère^b », parce qu'il aurait péri si tu n'avais pas agi ainsi. « Mais s'il ne t'écoute pas^c » et qu'il défende sa faute comme s'il avait agi selon la justice, « fais venir deux ou trois personnes ; car toute parole se confirmera dans la bouche de deux ou trois témoins. Et s'il ne les écoute pas non plus, réfères-en à l'Église. S'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain^d. » Ne le compte plus désormais au nombre de tes frères ; mais ne néglige pas son salut pour autant. Car les païens eux-mêmes, c'est-à-dire les gentils et les publicains, nous ne les comptons pas en vérité au nombre de nos frères, mais pourtant nous recherchons toujours leur salut.

Nous avons donc entendu le Seigneur si bien nous avertir, ayant à nous prescrire ce soin, qu'il ajoutait cela aussitôt après : « En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur terre, sera lié aussi dans le ciel^e. » Tu commences à considérer ton frère comme un publicain ; tu le lies sur terre, mais veille à ne l'enchaîner que si c'est juste ; car la justice rompt les liens injustes. Mais lorsque tu as amendé ton frère et que tu t'es réconcilié avec lui, tu l'as délié sur terre ; lorsque tu l'auras délié sur terre, il sera

^b Matth. 18, 15 ^c Matth. 18, 16 ^d Matth. 18, 16-17 ^e Matth. 18, 18.

Multum prestas, non tibi, ^lsed illi : quia multum nocuit, non tibi, sed sibi.

4. Haec ergo, fratres carissimi, si secundum sanctam consuetudinem vestram feliciter audientes in thesauris memoriae vel conscientiae vestrae reconditis, qualiter
 30 non solum amicos sed etiam inimi^acos possitis vel debeatis diligere, evidentissime cognoscetis. Et cum hoc Christo auxiliante perfeceritis, securi in oratione dominica ad ^lDeum clamabitis : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimit^timus debitoribus nostris^a. » Et ille qui vobis in
 120 evangelio cautionem (120) fecit dicens « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet ^let vobis Pater vester caelestis peccata vestra^b », respondebit sine ^ldubio : « Venite benedicti, percipite regnum quod vobis paratum ^lest ab origine mundi^c » ; quia bene custodistis praeceptum
 5 evangelii ^amei, sumite consortium regni mei. Cui est honor et imperium cum ^lPatre et Spiritu sancto in saecula saeculorum.

30 cognoscetis *Mor.* : cognoscentes H¹⁰.

4 ^a Matth. 6, 12 ^b Matth. 6, 14 ^c Matth. 25, 34.

délié dans le ciel. Tu rends un grand service, non à toi, mais à lui ; car il avait fait beaucoup de mal, non à toi, mais à lui.

4. Si donc, frères très chers, vous écoutez cela avec d'heureuses dispositions selon votre sainte habitude, et le mettez en réserve dans le trésor de votre mémoire et de votre conscience, vous comprendrez de façon tout à fait évidente comment vous pouvez et devez aimer non seulement vos amis, mais encore vos ennemis. Et lorsque, avec l'aide du Christ, vous aurez accompli cela, vous crierez à Dieu avec pleine assurance dans l'Oraison dominicale : « Remets-nous nos dettes comme nous aussi nous les remettons à nos débiteurs^a. » Et celui qui vous a donné une garantie dans l'Évangile en disant : « Si vous remettez aux hommes leurs péchés, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés^b », répondra sans aucun doute : « Venez, bénis, prenez possession du royaume qui vous a été préparé depuis l'origine du monde^c ; » parce que vous avez bien observé le précepte de mon Évangile, prenez part à mon royaume. A celui-là appartiennent l'honneur et la puissance avec le Père et l'Esprit saint pour les siècles des siècles.

SERMO XXIX

De caritate proximi et de amore inimicorum

1. Quantum nos, fratres dilectissimi, caritas vestra desideret, ex ¹meis animis recognosco; et licet vos humilitatem meam adsidue ²videre velitis, tamen ego, si posset fieri, frequentius de conspectu ³vestro et vestrum et meum vellem desiderium satiari : sed patienter ⁴tolerare debemus, quod implere pro temporum necessitate non possuimus. Sed licet corporaliter nos propter multas necessitates videre ⁵non valemus, caritate tamen et sancto amore semper ⁶pariter sumus. ⁷Pro qua re nihil nocet corporis separatio, ubi est animorum vera et ⁸sincera coniunctio.

Caritas enim ipsa vera est, quae corporaliter ⁹separatos consuevit spiritaliter copulare atque coniungere : duo enim, ¹⁰qui se sancto amore diligunt, etiamsi unus sit in oriente, alius in ¹¹occidente, ita caritate conglutinante ¹²iunguntur, ut numquam ab invicem ¹³separentur. Audi Apostolum dicentem laudem verae et integrae caritatis;

Sermo XXIX : T¹ Remensis 394 (E. 295)
H⁴⁰ Monacensis lat. 16106

s. XI
s. XI/XII

120,7 De caritate : sermo s. Agustini *praem.* T¹ || 10 ego *om.* T¹ || 11 et vestrum et meum vellem desiderium : et vestro et meo vellem desiderio H⁴⁰ et vestram et meam desiderio satiari animam T¹ || 13 multas *om.* T¹ || 14 semper : usi H⁴⁰ || 20 verae et *om.* T¹

1. Nouvel exemple de sermon prononcé dans une paroisse, en dehors d'Arles. — Dom Morin ne semble pas avoir consulté, pour

SERMON XXIX

De la charité envers le prochain et de l'amour des ennemis¹

1. Combien votre charité désirait notre venue, frères bien-aimés, j'en juge par mes propres sentiments ; et même, vous avez beau désirer voir sans cesse mon humble personne, de mon côté, si c'était possible, je voudrais plus fréquemment encore satisfaire, en venant vous voir, votre désir et le mien ; mais nous devons supporter avec patience de ne pouvoir² combler ce désir à cause de la nécessité des temps. D'ailleurs, même si de nombreux empêchements nous privent de nous voir en personne, cependant par la charité et un saint amour nous sommes toujours ensemble. Pour cette raison, la séparation physique ne nuit en rien, lorsqu'il existe une vraie et sincère union des âmes.

La vraie charité est celle qui sait lier et réunir spirituellement ceux qui sont séparés physiquement : quand deux êtres, en effet, s'aiment d'un saint amour, même si l'un est en orient, l'autre en occident, ils sont si bien unis par la charité qui les joint, qu'ils ne sont jamais séparés l'un de l'autre. Écoute l'Apôtre chanter la louange de la vraie et parfaite charité. Voici ce qu'il dit : « Si je parle

l'établissement de son texte, le *Parisinus lat.* 2035, fol. 238-240, du ix^e/x^e siècle. Nous mentionnons à leur place quelques variantes qui nous ont paru dignes d'intérêt, à commencer par le titre assez différent : *Incipit sermo sancti Augustini de dilectione Dei et proximi.*

2. Le *Parisinus* donne *possumus* au lieu de *valemus*.

sic enim ait : « Si linguis hominum loquar et angelorum, ¹caritatem autem non habeam, nihil mihi prodest^a », et cetera. Et (121) post pauca addidit dicens : « Caritas patiens est, benigna est^b », et reliqua. Et licet sufficienter praeconia eius plenus Spiritu sancto ¹Paulus apostolus praedicaverit, tamen, quia sancta caritas dulces est ¹ac salubre vinculum mentium, etiam nos parvuli secundum 5 modulum ¹nostrum de illa quantum possumus conquiramus.

2. Magnae sunt divitiae caritatis, carissimi, sine qua dives pauper ¹est, et cum qua pauper dives est. Nam dives si caritatem non habeat, ¹quid habet? Quamlibet grandis substantia sine caritate inanis et ¹vacua est : caritas, 10 etiamsi de terrenis facultatibus nihil habeat, ¹plena est. Unde quamlibet aliquis copiosas divitias habeat, si caritas ¹in illo non fuerit, nihil boni ex illis facere poterit : quia sine vera ¹et caelestium virtutum matre et magistra, quid facere debeat, et quando ¹vel quantum dare debeat, omnino non novit. Et ideo quantum potest ¹unusquisque elaboret, ut habeat caritatem, ut habeat lucem, ut habeat 15 ¹oleum.

Caritas oleo comparatur : nam quomodo oleum omnibus ¹humoribus superius esse cognoscitur, ita et caritas omnibus virtutibus ¹sublimior comprobatur. Nam si aliquis infinitas divitias possideat, ¹et non habeat caritatem, sic est, quomodo si habeat plures lucernas ¹et multas lampades 20 pinguedinem non habentes. Lucerna vel lampas ¹sine oleo accensa fumare potest, foetere potest, lucem habere non

²¹ linguis : quicquid *add.* T¹ || 22 et cetera *om.* H⁴⁰.

121, 1-2 et reliqua *om.* H⁴⁰ || 14 unusquisque *Mor.* : *om.* T¹H⁴⁰ || 16 superior T¹

¹ ^a I Cor. 13, 1.3 ^b I Cor. 13, 4.

les langues des hommes et des anges, mais que je n'aie pas la charité, cela ne me sert à rien^a », etc. Et un peu plus loin il ajoute ces mots : « La charité est patiente, elle est bienveillante^b », et le reste. Bien sûr l'apôtre Paul, rempli de l'Esprit saint, en a suffisamment fait l'éloge dans sa prédication ; pourtant, parce que la charité est un lien des esprits doux et salutaire¹, nous aussi, si petits que nous soyons, mettons-nous à sa recherche selon nos modestes moyens, de tout notre pouvoir.

Les richesses de la charité

2. Grandes sont les richesses de la charité, très chers ; sans elle le riche est pauvre et avec elle le pauvre est riche². En effet, si le riche ne possède pas la charité, que possède-t-il ? Une fortune aussi grande qu'on voudra sans la charité est vaine et sans valeur ; la charité, même si elle ne possède aucune ressource terrestre, est opulente. Dès lors, si quelqu'un possède des richesses aussi abondantes qu'on voudra et qu'il n'y ait pas de charité en lui, il ne pourra rien faire de bon avec tous ces biens ; car sans la véritable mère et maîtresse des vertus célestes, il n'a aucune idée de ce qu'il doit faire, ni du moment ni de la somme qu'il doit donner. Ainsi donc, que chacun s'efforce de tout son pouvoir de posséder la charité, afin de posséder la lumière, afin de posséder l'huile.

La charité est comparable à l'huile ; en effet, comme on sait que l'huile s'élève au-dessus de tous les liquides, ainsi la charité est également reconnue comme la plus sublime de toutes les vertus. Car si quelqu'un possédait des richesses infinies et n'avait pas la charité, c'est comme s'il avait plusieurs lampes et de nombreux luminaires sans avoir de graisse. La lampe ou le luminaire sans huile, une fois allumé, peut fumer, peut sentir mauvais, il ne

1. Cf. *supra*, *Serm.* 23, 4 et la note 1 de la p. 50.

2. *Ibidem.* Cf. aussi *Serm.* 22, 2 et la note 1 de la p. 32.

potest : sic et qui habet divitias sine caritate, ardere potest de iracundia, fumare de superbia, foetere de avaritia ; sine caritate penitus non potest lucem habere.

Caritas si in te fuerit, quamlibet tibi sit grandis substantia, novit quid de illa agere debeat : ipsa scit optime, 25 ^acui vel quantum porrigat, quid tribuat, quid reservet ; ipsa intellegit, quantum animae reponat in caelo, et quantum corpori reservet in mundo. Satis bona ordinatrix est, fratres : bene novit congregare in aestate, quod possit in hieme habere ; hoc est, scit providere per elemosynam in hoc saeculo, quod inveniat in futuro. Habete caritatem, 30 ^afratres : quia sine illa quicquid aliud boni in homine fuerit, nihil lesse poterit.

3. Sed et veram caritatem habete, fratres. Quae est vera caritas ? Quae omnem hominem diligit sicut se ipsum. Est vera caritas, quae non solum usque ad amicos, sed usque 35 ad ipsos pervenit inimicos. ^aNemo se circumveniat, fratres : qui istam caritatem non habuerit, Deum videre non poterit, nec audire merebitur « Venite benedicti (122) Patris mei, percipite regnum^a. » 122

Certe videtis quod in lectione evangelica nihil aliud Dominus nominaverit de universis virtutibus, nisi solam elemosinam, quae cum caritate operatur. De ramis tacuit ; radicem tantummodo nominavit, ita dicens : « Venite 5 benedicti, percipite regnum : esurivi enim, et dedistis mihi manducare^b. » Et iterum ipse Dominus, « Verumtamen date elemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis^c. » Omnis homo qui caritatem vult habere in futuro

30-31 nihil esse poterit : totum perdit T¹.

122,7 vobis : hic desinit T¹ reliquo folio vacuo relicto.

3 ^a Matth. 25, 34 ^b Matth. 25, 35 ^c Lc 11, 41

1. Le terme *lectio* nous indique que ces versets de l'Évangile de Matthieu avaient été lus durant l'office.

peut pas produire de lumière ; de même, celui qui possède des richesses, sans avoir la charité, peut brûler de colère, fumer d'orgueil, puer d'avarice ; sans la charité, il ne peut absolument pas produire de lumière.

Si la charité est en toi, si grande que soit ta fortune, elle sait ce qu'elle doit en faire : elle sait parfaitement d'elle-même à qui et combien offrir, que distribuer, que mettre de côté ; elle discerne combien elle doit placer en réserve dans le ciel pour l'âme, combien mettre de côté dans le monde pour le corps. C'est une très bonne ménagère, frères ; elle sait bien amasser durant l'été pour avoir de quoi en hiver ; autrement dit, elle sait être prévoyante en faisant des aumônes dans ce siècle, pour les retrouver dans le monde à venir. Ayez la charité, frères ; car sans elle tout autre bien en l'homme sera sans valeur.

3. Mais aussi, ayez la vraie charité, frères. Quelle est la vraie charité ? Celle qui aime tout homme comme soi-même. C'est la vraie charité, celle qui s'étend non seulement jusqu'aux amis, mais jusqu'aux ennemis eux-mêmes. Que personne ne s'abuse, frères ; celui qui ne possédera pas cette charité ne pourra pas voir Dieu et ne méritera pas d'entendre : « Venez, bénis de mon Père, prenez possession du royaume^a. »

Vous voyez, à coup sûr, que dans ce passage de l'Évangile¹, le Seigneur n'a rien mentionné parmi tant de vertus que l'aumône seule, qui agit de pair avec la charité. Il s'est tu sur les rameaux ; il n'a mentionné que la racine, en parlant ainsi : « Venez, bénis, prenez possession du royaume ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger^b. » Et le Seigneur a dit encore : « Faites plutôt l'aumône, et voici que pour vous tout est pur^c. » Que tout homme qui veut avoir la charité dans le siècle à venir se mette

2. Le manuscrit T se termine ici. Dom Morin a dû suivre ensuite les Mauristes et leur *Colbertinus*.

saeculo, faciat illam sibi patronam in hoc mundo, ut illam
 10 propitiam inveniat in aeternum. Nam quomodo arbor,
 quamlibet ¹⁰pulchra sit et fructifera, non potest vivere
 sine radice, sic quaelibet ¹⁰opera bona perseverare non
 poterunt sine caritate; ipsa est enim ¹⁰de qua Apostolus
 dicit : « In caritate radicati et fundati^a ».

4. Talem ergo habeamus caritatem, fratres, ut omnes
 homines ¹⁰toto corde amare possimus. Si totum genus
 15 humanum sic diligis ¹⁵quomodo te, non remansit ianua
 unde peccatum intret in te : omnes ¹⁰aditus unde diabolus
 ad animam ingreditur claudis, si totos homines ¹⁰sicut te
 ipsum dilexeris. Et re vera, fratres, quomodo potest fieri
¹⁰ut aliquis alteri homini malum faciat, si illum sicut se
 ipsum dilexerit? ¹⁰Dilige ergo, et quicquid volueris fac :
 20 ama ex toto corde tuo, et quod ²⁰volueris exerce in proximo
 tuo. Si irascaris, dulce est, quia de caritate ¹⁰procedit :
 si corripis, suave est : si castigas etiam et flagellas, acce-
 25 ptabile est. Quare hoc, fratres? Quia verus amor est, quando
 corripis ¹⁰et castigas. Quando etiam de ecclesia foras proicis,
 amaritudo videtur ¹⁰saevire in ore, sed dulcedo servatur
 30 in corde; nec fratrem quasi ³⁰inimicum odio habes, sed
 peccatum velud morbum persequeris. ¹⁰E contrario sunt
 qui sub falsa adulatione dulcedinem solent in ore ¹⁰proferre,
 et dolum vel amaritudinem in corde servare. Vos autem,
¹⁰fratres dilectissimi, veram caritatem tenentes, quae falsa
 est fugite. ¹⁰Audite Apostolum dicentem : « Caritas de corde
 30 puro et conscientia ³⁰bona et fide non ficta^a. » Ego, fratres,
 quando de caritate loquor, ¹⁰tacere non possum. Quare hoc?

^a Ephés. 3, 17

4 ^a I Tim. 1, 5

sous son patronage dans ce monde afin de la trouver
 propice pour l'éternité. Car, de même qu'un arbre aussi
 beau et chargé de fruits qu'on voudra, ne peut vivre sans
 racine, de même toute bonne œuvre ne pourra durer sans
 la charité ; c'est d'elle en effet que l'Apôtre dit : « Enracinés
 dans la charité et fondés sur elle^a. »

4. Ayons donc, frères, une charité
 capable de nous faire aimer tous les
 hommes de tout cœur. Si tu aimes ainsi tout le genre
 humain comme toi-même, il ne reste pas de porte par
 où le péché puisse entrer en toi ; tu fermes tous les accès
 par où le diable pénètre dans l'âme, si tu aimes tous les
 hommes comme toi-même. Et en vérité, frères, comment
 peut-il arriver qu'un homme fasse du mal à un autre,
 s'il l'aime comme lui-même? Aime donc, et fais ce que
 tu voudras¹ ; aime de tout ton cœur et agis comme tu
 voudras envers ton prochain. Si tu te mets en colère, cela
 est doux, car cela provient de la charité ; si tu le reprends,
 cela est agréable ; si tu le châties même et si tu le flagelles,
 cela est acceptable. Pourquoi cela, mes frères? Parce que,
 quand tu reprends et châties, c'est par véritable amour.
 Même quand tu le jettes à la porte de l'église, l'âpreté
 semble éclater avec violence² en paroles, mais la douceur
 reste intacte dans le cœur ; et ce n'est pas ton frère que
 tu hais comme un ennemi, mais le péché que tu poursuis
 comme une maladie. Au contraire, il y a des gens qui, sous
 couleur d'une fausse adulation, ont coutume de manifester
 de la douceur en paroles et de garder de la fourberie
 et de l'amertume dans le cœur. Mais vous, frères bien-
 aimés, gardez la vraie charité et fuyez la fausse. Écoutez
 ce que dit l'Apôtre : « La charité qui vient d'un cœur pur
 et d'une bonne conscience et d'une foi qui n'est pas feinte^a. »
 Pour moi, frères, quand je parle de la charité, je ne peux
 me taire. Pourquoi cela? Parce que la charité est très

1. La formule célèbre d'AUGUSTIN : « Dilige, et quod vis fac », se
 lit dans *Tract. in Joh. epist.*, VII, 8, *SC* 75, p. 328.

2. Le *Parisinus* comme le *Colberlinus* donne *sonare* et non *saevire*.

Quia satis dulcis est caritas. Qui illam habet, quod dico intellegit; vero qui non habet, forsitan me inridet et despicit. Quare inridet? Quia quam dulcis sit caritas non gustavit : gustet ergo et videat quam suavis est Dominus.

35 « Deus caritas *est^b. » Quid dulcius Deo, fratres? Qui
 123 nescit, audiat prophetam dicen⁽¹²³⁾tem quod paulo ante suggesti : « Gustate et videte quam suavis est Dominus^c. »
 O quam felix et beata est anima, quae caritatem in se habere meretur! Caritas, fratres, sitiendi potus est, esurienti cibus, in amaritudine positus dulcedo, in tristitia
 5 constitutis vera et grata conso^latio, fluctuantibus portus, errantibus via, peregrinantibus patria. Hanc ergo, fratres, tenete, hanc tota aviditate diligite. Si amatores lestis, amate caritatem : si fortes, vincite cupiditatem : si peregrini, desiderate patriam. Ipsa vos ergo caritas, si illam tenere volueritis, let gubernat in hoc saeculo, et perducit
 10 ad regnum : praestante ¹⁰Domino nostro, qui vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

^b I Jn 4, 8 ^c Ps. 33, 9.

1. Le *Parisinus* donne *integra* plus satisfaisant pour le sens que *grata*.

douce. Celui qui la possède comprend ce que je dis ; mais celui qui ne l'a pas, rit peut-être de moi et me regarde de haut. Pourquoi rit-il ? Parce qu'il n'a pas goûté combien la charité est douce ; qu'il goûte donc et qu'il voie combien le Seigneur est doux. « Dieu est charité^b. » Qu'y a-t-il de plus doux que Dieu, frères ? Que celui qui l'ignore écoute le prophète dire ce que je viens de suggérer : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux^c. » Ô qu'heureuse et bienheureuse est l'âme qui mérite d'avoir en elle la charité ! La charité, frères, c'est la boisson pour celui qui a soif, la nourriture pour celui qui a faim, la douceur pour ceux qui sont dans l'amertume, la vraie et agréable¹ consolation pour ceux qui sont en proie à la tristesse, le port pour ceux qui sont ballottés par les flots, le bon chemin pour ceux qui sont égarés, la patrie pour les voyageurs. Gardez-la donc, frères, aimez-la d'un désir absolu. Si vous êtes capables d'amour, aimez la charité ; si vous êtes forts, terrassez la cupidité ; si vous êtes voyageurs, désirez la patrie. Ainsi, la charité elle-même, si vous voulez bien la garder, vous guide dans ce siècle et vous conduit jusqu'au Royaume², avec l'assistance de notre Seigneur, qui vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

2. Le *Parisinus* donne *ad vitam aeternam* au lieu de *ad regnum*. Le sermon se termine ainsi, au bas du folio 240 v.

SERMO XXX

**Ammonitio sancti Caesarii per quam ostenduntur
tria genera elymosinarum quibus peccata absque
labore corporis redimi possunt**

1. Pius et misericors Dominus, fratres carissimi, multis
15 modis ¹occasiones vel oportunitates providere dignatur,
quibus possimus ¹sine grandi labore ac difficultate peccata
nostra redimere. Nam quos ¹videt pro peccatis suis ad
ieiunandum virtutem non habere, et a car¹nibus vel a
vino abstinere non posse, vendere etiam substantiam
¹suam et pauperibus erogare, pauperum eis inopia providet,
20 et abund¹antiores fructus tribuit : ut dum superflua sua
pauperibus largiuntur, ¹peccatorum indulgentiam conse-
quantur. Quid tam pium ac delicatum, ¹quid tam facile
et in promptu positum potest esse, fratres carissimi, ¹quam
de id quod amplius quam opus est tibi Deus dignatus
fuerit dare, ¹elymosinam dando studeas peccata tua
25 redimere? Non hoc iubet ²Deus, ut ea quae tibi vel tuis

Sermo XXX : L ¹	<i>Laudunensis</i> 121	s. IX
L ²	<i>Berolinensis theol. fol.</i> 355 (Rose 307)	s. IX
A ¹	<i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
A ⁴	<i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 20	s. XI
A ⁵	<i>Florentinus</i> 586	s. X
A ¹⁰	<i>Ambrosianus</i> I.45 sup.	s. XII

123,18 posse : possunt A¹⁰ || 19 eis L¹ : eius L² || providet : providit
L¹⁻² || 21 delicatum : delegatum *codd. plerique* || 23 quam¹ : quod
L¹⁻²ca¹ca¹o quam quod A⁴⁻⁶ || id : eo L²pcA¹pc.

SERMON XXX

**Monition de saint Césaire dans laquelle sont montrés
trois genres d'aumônes qui peuvent racheter les péchés
sans effort physique¹**

1. Le Seigneur bon et miséricordieux, frères très chers,
daigne de multiples façons nous fournir des occasions
favorables pour que nous puissions sans grand effort ni
difficulté racheter nos péchés. En effet, ceux qu'il voit
dépourvus de la force de jeûner pour leurs péchés et
incapables de s'abstenir de viandes ou de vin, il les met
à même, par le dénuement des pauvres, de vendre leur
bien et de le donner aux pauvres et il leur accorde des
récoltes plus abondantes, afin qu'en distribuant largement
leur superflu aux pauvres, ils obtiennent le pardon de leurs
péchés. Que peut-il y avoir d'aussi bon et délicieux, que
peut-il y avoir d'aussi facile et accessible, frères très chers,
que de t'appliquer à racheter tes péchés en faisant l'aumône
de ce que Dieu aura daigné te donner en plus du nécessaire ?
Dieu n'ordonne pas que tu distribues ce qui t'est nécessaire

1. Dom Morin ne semble pas avoir consulté le *Parisinus lat.*
2843. Or, ce recueil de trois manuscrits des x^e et xi^e siècles, en prove-
nance de St-Martial de Limoges, contient dans le second plusieurs
sermons de Césaire dont celui-ci, aux fol. 79-83. Nous citons en leur
place trois leçons de ce manuscrit qui nous semblent de quelque intérêt.

necessaria sunt debeas erogare; de quibus etiam apostolus dicit : « Non ut aliis sit refrigerium, vobis autem tribulatio^a. » Superflua non ille sibi indiget expendere, sed tibi vult (124) in aeterna beatitudine conservare.

Nam et pauperes ideo esse voluit, ut divites haberent quomodo peccata sua redimerent : potuit enim Deus omnes homines divites facere, sed divitibus voluit misericordiae providere. Non enim pro suo merito pauci divites plus colligunt quam illis opus est, et multi pauperes non colligunt nec quod ipsis necessarium est. Hoc enim, sicut iam dixi, divinae misericordiae artificium est : ut dum pauperes patienter egestatem tolerant, indulgentiam peccatorum accipiant; similiter et divites dum superflua misericorditer erogant, et a peccatis se redimant, et ad praemia aeterna perveniant.

2. Considerate, fratres carissimi, et videte quia nulla excusatio nobis potest remanere, per quam dicamus peccata nostra nos non potuisse redimere. Potes forsitan dicere quod carnem tuam ieiuniis ac vigiliis non possis affligere, a vino vel a carnibus non valeas abstinere : numquid potes dicere quod ea quae tibi amplius quam opus erat Deus dedit, non possis pro peccatis tuis pauperibus erogare? Sed tu forte respondes et dicis : Ex eo quod mihi Deus amplius dederit volo filiis vel filiabus meis argentum emere, ornamenta pretiosissima comparare. Cui ego respondeo : Ornamenta quidem emis, sed peccata non redimis. Et quia non solum decimae non sunt nostrae, sed ecclesiis deputatae, verum quicquid amplius quam nobis opus est a Deo accipimus pauperibus erogare debemus, si quod eis deputatum est nostris cupiditatibus

124,7 tolerant : tulerint L¹⁻² || 12 nos L¹⁻² : om. cell. || 17 respondes : respondis L^{1-2a}CA⁶

1 ^a II Cor. 8, 13.

à toi ou aux tiens ; à ce sujet même l'Apôtre dit : « Non pas pour que cela soit une consolation aux autres et pour vous un tourment^a. » Ton superflu, Dieu n'a pas besoin de le dépenser pour lui, mais il veut te le conserver transformé en béatitude éternelle.

S'il a voulu qu'il y ait des pauvres, c'était pour que les riches eussent le moyen de racheter leurs péchés : car Dieu aurait pu faire tous les hommes riches, mais il a voulu fournir aux riches une occasion de miséricorde. En effet, ce n'est pas à cause de leur mérite qu'un petit nombre de riches récoltent plus qu'ils n'ont besoin et que beaucoup de pauvres ne récoltent pas même pour eux le nécessaire. Cela, comme je l'ai déjà dit, est un artifice de la miséricorde divine, afin que les pauvres, en supportant patiemment leur indigence, reçoivent le pardon de leurs péchés ; et que, de même, les riches en distribuant leur superflu avec miséricorde, se rachètent de leurs péchés et parviennent aux récompenses éternelles.

2. Réfléchissez, frères très chers, et voyez qu'il ne peut nous rester aucune excuse pour prétendre que nous n'avons pas pu racheter nos péchés. Tu peux peut-être dire qu'il ne t'est pas possible d'affliger ta chair de jeûnes et de veilles, que tu n'es pas en état de t'abstenir de vin ou de viandes ; mais peux-tu dire que tu ne peux pas distribuer aux pauvres pour tes péchés ce que Dieu t'a donné en plus du nécessaire ? Mais peut-être réponds-tu en disant : Avec ce que Dieu m'a donné en supplément, je veux acheter de l'argenterie à mes fils et à mes filles et leur procurer des bijoux très précieux. A quoi je réponds : Tu achètes, en vérité, des bijoux, mais tu ne rachètes pas tes péchés. Et parce que, non seulement la dîme de nos biens ne nous appartient pas, étant destinée aux églises, mais tout ce que nous recevons de Dieu en plus du nécessaire, nous devons le distribuer aux pauvres, si nous réservons à nos convoitises et à nos vanités ce qui leur

vel vanitatibus reservamus, quanti pauperes in locis ubi nos sumus fame vel nuditate mortui fuerint, noverimus
 25 ^anos rationem de animabus illorum in die iudicii reddituros.

3. Est adhuc aliud genus elymosinarum, de quo possumus sine ullo corporis labore peccata nostra redimere. Si enim ita sit pauper, ut nec aurum habeat nec frumentum nec vinum vel oleum, unde corporalem elymosinam
 30 faciat; quia non potest fieri ut ab aliquibus ^ahominibus non patiatur iniuriam, toto corde omnibus inimicis suis indulgeat, et nullum peccatum remaneat quod eius conscientiam mordeat, et securus in oratione dominica dicat : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris^a »; et implebitur in eo illud quod
 35 Christus in evangelio promittere ^adignatus est, dicens :
 125 « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, (125) dimittet et vobis Pater vester caelestis peccata vestra^b », et illud : « Date, et dabitur vobis; dimittite, et dimittetur vobis. »
 Videte, fratres carissimi, quia sicut et illa alia de qua prius diximus, ita et in hac elymosina nullus potest
 5 invenire unde se valeat excusare; nec aliquam rationem dare poterit quod eam implere non possit. Ista enim elymosina per quam in nobis peccantibus veniam damus, non de cellario, non de horreo vel de sacculo, sed de cordis thesauro profertur, de quo ipse Dominus dixit :
 « Bonus homo de bono thesauro cordis profert bona^d. »
 10 De illis ergo quae supra diximus, id est, auro ^aargento frumento vino et oleo multi se possunt pauperes excusare : illam vero elymosinam, quae de corde profertur, qua

27 corporis L¹⁻² : om. cett. || 32 dicat : dicit A⁵.

125, 11 illam vero elymosinam : illa vero elymosina L¹⁻²

3 * Matth. 6, 12 b Matth. 6, 14 c Lc 6, 38.37 d Matth. 12, 35.

a été destiné, tous les pauvres qui seront morts de faim ou de dénuement à l'endroit où nous sommes, sachons que nous aurons à rendre compte de leur âme au jour du Jugement.

Le pardon des péchés

3. Il y a encore un autre genre d'aumônes, par lequel nous pouvons sans aucun effort physique racheter nos péchés. Prenons le cas de quelqu'un de pauvre au point de n'avoir ni or ni grain ni vin ni huile dont il puisse faire une aumône matérielle. Comme il ne peut se faire qu'il ne subisse un tort de la part de quelques hommes, qu'il pardonne à tous ses ennemis de tout son cœur, qu'il ne garde dans sa conscience le remords d'aucun péché et qu'il dise¹ en toute sécurité dans l'Oraison dominicale : « Remets-nous nos dettes, comme nous aussi nous remettons à nos débiteurs^a. » Alors s'accomplira en lui ce que le Christ a daigné promettre dans l'Évangile en disant : « Si vous remettez aux hommes leurs péchés, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés^b », et : « Donnez et on vous donnera ; remettez et on vous remettra^c. »

Voyez, frères très chers, pour ce genre d'aumônes, comme pour celui dont nous avons parlé auparavant, nul ne peut trouver une raison valable de s'excuser, ni ne pourra se justifier sur l'impossibilité de la pratiquer. Car cette aumône par laquelle nous pardonnons à ceux qui pèchent contre nous n'est pas tirée du cellier ni du grenier ou de la bourse, mais du trésor du cœur dont le Seigneur lui-même a dit : « L'homme bon tire de bonnes choses du trésor de son cœur^d. » De ces aumônes donc, dont nous avons parlé plus haut, aumônes d'or, d'argent, de blé, de vin et d'huile, beaucoup de pauvres se peuvent excuser ; mais cette aumône que l'on tire du cœur, de quel front

1. Le *Parisinus* est apparemment le seul manuscrit à présenter ici la leçon *dicet*, nettement plus satisfaisante que *dicat*.

fronte aut 'qua conscientia ullus homo se dicturus est habere non posse?

4. Et ideo, quia non habemus unde nos excusare possimus, cui 'Deus amplius dederit quam illi opus est, de superfluis redimere ¹⁶peccata sua festinet : ille vero qui captivos redimere et pauperes 'pascere vel vestire non praevallet, contra nullum hominem odium 'in corde reservet, et inimicis suis non solum malum pro malo non 'reddat, sed etiam diligat, et pro eis orare non desinat : certus de pro'missione vel de misericordia Domini sui, libera conscientia ante ²⁰tribunal Christi dicere poterit : Da, Domine, quia dedi : dimitte 'quia dimisi; ea tamen condicione, ut postea quam talibus elymosinis 'coeperit peccata sua redimere, quia numquam illi deerunt minuta 'peccata quae cotidie redimat, crimina capitalia non admittat propter 'illud quod scriptum est : « Qui baptizatur a mortuo, et iterum ²⁵contingit mortuum, quid proficit lavatio eius? » Et illud : « Sicut 'odibilis fit canis, quando revertitur ad vomitum suum, ita 'peccator, quando revertitur ad peccatum suum^b. »

5. Sed dum ista duo genera elymosinarum insinuare videmur, 'forte dicit aliquis : Ecce ego nec terrenam substantiam habeo, quam ³⁰possim pauperibus erogare, nec ab aliquo iniuriam patior, cui indul'gentiam dando possim peccata mea redimere : quid facturum sum, 'qui nec ista habeo, nec ieiunare a vino vel a carnibus valeo

30 possim om. L¹.

4 ^a Sir. 34, 30 ^b Prov. 26, 11.

1. Cf. *Serm.* 25, 3.

2. Ce verset, relativement peu cité par les Pères, sauf pour la première partie chez Augustin, revient fréquemment chez Césaire, toujours sous une forme proche du texte de la Septante.

ou avec quelle conscience un homme va-t-il dire qu'il ne peut la faire?

4. Et c'est pourquoi, parce que nous n'avons pas de possibilités d'excuses, que celui auquel Dieu a donné plus que le nécessaire se hâte de racheter ses péchés avec son superflu ; et que celui qui n'est pas en mesure de racheter des captifs, de nourrir des pauvres ou de les vêtir, ne garde de haine dans son cœur contre aucun homme et non seulement ne rende pas à ses ennemis le mal pour le mal, mais encore qu'il les aime et ne cesse de prier pour eux. Sûr de la promesse et de la miséricorde de son Seigneur, il pourra dire, la conscience libre, devant le tribunal du Christ¹ : Donne-moi, Seigneur, parce que j'ai donné ; remets-moi, car j'ai remis ; à cette condition, cependant, qu'après avoir entrepris de racheter ses péchés par de telles aumônes, car il ne manquera jamais de péchés véniels à racheter chaque jour, il ne se laisse pas aller à des péchés mortels, selon ce qui est écrit : « Celui qui se purifie du contact d'un mort et touche un mort de nouveau, à quoi lui sert son ablution? » et ceci : « Comme le chien est haïssable, quand il retourne à son vomissement, ainsi le pécheur quand il retourne à son péché². »

La bonne volonté 5. Mais en nous voyant recommander ces deux genres d'aumônes, peut-être quelqu'un dit-il : Voyez ; moi je n'ai pas de fortune matérielle que je puisse distribuer aux pauvres et je n'ai pas subi de tort que je puisse pardonner pour racheter mes péchés ; que ferai-je, moi qui n'ai ni l'un ni l'autre de ces moyens et qui suis incapable³ de jeûner et de m'abstenir de vin et de viandes ? A celui qui parle

3. Le *Parisinus* est le seul à présenter la leçon *possum* à la place de *valeo*. Voir un cas semblable, *supra*, *Serm.* 29, 1 et la note 2 de la p. 117.

126 abstinerere? ^lQui enim ista dicit, poteram ei respondere, falsum esse quod conatur ^ladserere : quia nullus homo in in hoc mundo invenitur, qui numquam (126) ab aliis iniuriam patiat. Tamen adquiescamus ista esse ut adserit : ^lsic tamen adquiescamus, ut ei demonstramus esse adhuc tertium ^lelymosinarum genus, quod ita omnes excusationes possit excludere, ^lut nullus umquam inveniat quod ei possit obponere.

5 Ecce dixisti ⁵te nec abundanter fructos colligere, unde victum ac vestitum possis ^lpauperibus dare; nec iniurias sustinere, quas inimicis debeas indulgere : et ideo dubitas quod non habeas unde possis peccata tua redimere. Accipe ergo et fideliter tene praeclarum ac praecipuum tertium ^lelymosinarum genus. Sit in te bona voluntas, omnes
10 homines dilige ¹⁰sicut te ipsum, pro omnibus ora, et hoc illis desidera quod et tibi, ^let clamatur tibi ab angelis : « Pax hominibus bonae voluntatis^a. » Et ^lquia bona voluntas ipsa est caritas, si illam habere volueris impletur ^lin te illud quod scriptum est : « Caritas operit multitudinem peccatorum^b. » Agnosce ergo quia sublata est omnis
15 excusatio vel contra¹⁵dictio tua. Non enim poteris dicere quod bonam voluntatem habere ^lnon possis : quia potest fieri quod non velis, numquam tamen probare ^lpoteris quod non possis.

6. Et ideo tanta beneficia et tam praeclara medicamenta Domini ^let Salvatoris nostri non neglegenter sed fideliter
20 accipere et custodire ²⁰cum ipsius adiutorio laboremus : ut non solum indulgentiam peccatorum accipere, sed etiam ad aeterna mereamur praemia pervenire. ^lDe illis duabus elymosinis quae secundo vel tertio positae sunt, ^lunum, ut

126,5 fructos : fructus L¹pc-2pc frumenta cell.

5 ^a Le 2, 14 ^b I Pierre 4, 8.

ainsi, je pourrais répondre que ce qu'il s'efforce de soutenir est faux ; car on ne trouve personne en ce monde qui jamais ne subisse d'offense de la part d'autrui. Cependant, admettons que ce qu'il soutient soit vrai ; admettons-le cependant pour lui démontrer qu'il existe encore un troisième genre d'aumônes, susceptible d'exclure toute excuse, si bien que jamais personne ne trouve quelque chose à y objecter.

Voici : tu as dit que tu n'as pas de récoltes assez abondantes pour te permettre de donner aux pauvres de la nourriture et des vêtements ; et que tu n'as pas subi d'offenses que tu doives pardonner à des ennemis ; et que pour cela tu crains de ne pas avoir les moyens de racheter tes péchés. Écoute donc et retiens fidèlement un troisième genre d'aumônes, excellent et privilégié. Aie en toi la bonne volonté, aime tous les hommes comme toi-même, prie pour tous, désire pour eux ce que tu désires pour toi-même ; alors les anges te crient : « Paix aux hommes de bonne volonté^a. » Et parce que la bonne volonté est en soi charité, si tu as voulu l'avoir, ce mot de l'Écriture s'accomplit en toi : « La charité couvre une multitude de péchés^b. » Reconnaiss donc que toutes tes excuses et tes objections disparaissent. Car tu ne pourras pas dire qu'il t'est impossible d'avoir de la bonne volonté : il peut se faire que tu ne veuilles pas, mais jamais tu ne pourras prouver que tu ne peux pas.

6. Et c'est pourquoi, travaillons avec son aide à recevoir et à garder, non pas avec négligence, mais fidèlement, les bienfaits si nombreux et les remèdes si excellents de notre Seigneur et Sauveur, afin que nous méritions non seulement de recevoir le pardon de nos péchés, mais aussi de parvenir aux récompenses éternelles. Au sujet de ces deux aumônes, placées en second et en troisième lieu, qui

in nobis peccantibus dimittamus, et ut pro inimicis nostris
 loremus, et eos toto corde diligamus, et aliud, ut per bonam
 25 voluntam et veram caritatem, quae « operit multitu-
 dinem peccatorum^a », in nobis Deum propitium fieri
 laboremus, ita aperta est ista ammonitio, ut expositore
 omnino non egeat.

Illam vero elymosinam, quam primo loco posuimus,
 per quam ex eo, quod nobis Deus amplius dat quam
 nobis opus est, et peccata redimere, et praemia nobis
 30 aeterna possimus inspirante Domino praeparare, consi-
 lium meum si iubetis audire, cum gaudio illam et cum
 laetitia poteritis Deo auxiliante perficere. Quotiens aut
 messes aut vindemias colligitis, et vestras et omnium qui
 ad vos pertinent computate expensas, simul etiam et
 illud quod in fisco daturi estis; et id quod vobis superesse
 35 cognoscitis, quia non vobis proprie datum est, sed, sicut
 127 iam dictum (127) est, dispensandum per vos pauperibus
 transmissum est, aut totum aut quantum Deus cordi
 vestro inspiraverit sequestrate, et sic sit apud vos, quo-
 modo si hoc iam in manu Dei obtuleritis. Hoc si, secundum
 quod credimus, fideliter facere volueritis, venientibus
 5 captivis et pauperibus non solum non exasperatur aut
 contristatur animus vester, sed etiam laetificatur et
 gaudet; dum ea quae pro amore Dei necessitatibus
 pauperum deputastis, cum summo desiderio expendere
 festinetis; et inpletur in vobis illud quod scriptum est :
 « Hilarem datorem diligit Deus^b », et illud : « Qui dat
 10 pauperibus, numquam egebit^c », et illud : « Sicut aqua

27 Illam vero elymosinam : illa vero elymosina A¹L¹.
 127,2 cordi : cordae L².

^a I Pierre 4, 8 ^b II Cor. 9, 7 ^c Prov. 28, 27

1. Cette expression stéréotypée revient une dizaine de fois dans

consistent, pour l'une à pardonner à ceux qui pèchent
 contre nous, à prier pour nos ennemis et à les chérir de
 tout notre cœur, et pour l'autre, à travailler à nous rendre
 Dieu propice par la bonne volonté et la vraie charité, qui
 « couvre une multitude de péchés^a », cette monition est
 assez claire pour n'avoir besoin d'aucun commentateur.

Quant à l'aumône que nous avons mise en premier lieu,
 grâce à laquelle, avec ce que Dieu nous donne en plus du
 nécessaire, nous pouvons, sous l'inspiration du Seigneur,
 racheter nos péchés et nous préparer des récompenses
 éternelles, si vous voulez bien¹ écouter mon conseil, vous
 pourrez la pratiquer, avec l'aide de Dieu, dans la joie et
 l'allégresse. Chaque fois que vous faites les moissons ou
 les vendanges, calculez vos dépenses et celles de tous
 ceux qui relèvent de vous et en même temps ce que vous
 aurez à donner au fisc; et ce que vous reconnaissez avoir
 en plus, puisque cela ne vous a pas été donné personnelle-
 ment, mais, comme je l'ai déjà dit, vous a été remis pour
 que vous le distribuiez aux pauvres, mettez-le de côté
 entièrement ou dans la mesure que Dieu aura inspirée à
 votre cœur, et qu'il en soit pour vous comme si vous
 l'aviez déjà remis dans la main de Dieu. Si, comme nous
 le croyons, vous voulez faire cela fidèlement, non seulement
 votre esprit ne s'irrite ni ne s'attriste à l'arrivée des captifs
 et des pauvres, mais il est même dans l'allégresse et dans
 la joie, pourvu que, ce que vous avez réservé pour l'amour
 de Dieu aux besoins des pauvres, vous vous hâtiez de le
 dépenser avec le plus grand empressement; alors s'accom-
 plit en vous ce qui est écrit : « Le Seigneur chérit celui qui
 donne joyeusement^b », et ceci : « Celui qui donne aux
 pauvres ne sera jamais dans le besoin^c », et ceci : « Comme

les sermons, toujours dans un emploi atténué de formule de politesse.
 Voir, par exemple, *Serm.* 36, 8 et 37, 6. Il est à remarquer qu'ici le
Parisinus porte *vullis*, comme les anciennes éditions *a. b. m.*

extinguit ignem, sic elymosina extin|guit peccatum^d », et quod in evangelio ipse Dominus dixit : « Verum^tamen date elymosinam, et ecce omnia munda sunt vobis^e. » Quod lipse praestare dignetur, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per omnia saecula saeculorum. Amen.

^d Sir. 3, 33 ^e Lc 11, 41.

l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché^{a1} », et ce que le Seigneur lui-même a dit dans l'Évangile : « Faites plutôt l'aumône et voici que pour vous tout est pur^e. » Que daigne l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne à travers les siècles des siècles. Amen.

1. Cf. *supra*, *Serm.* 25, 2 et la note 1 de la p. 74.

SERMO XXXI

SERMON XXXI

15

¹⁶De elemosinis.

Ex parte sancti Salviani. Satis et conpuncta

128 **1.** De faciendis elemosinis, fratres carissimi, caritatem vestram (128) ammonui, et consilium dare praesumpsi. Et licet apud plures Deo l'inspirante profecerit ammonitio nostra, timeo tamen ne sint aliqui qui l'aut minus faciant quam possunt, aut forte nec faciant. Sed dicit ali'quis : Pauper sum, ideo elemosinam dare non possum. Ut nullus 5 *se pauper excusare possit, Dominus et Salvator noster pro calice l' aquae frigidae mercedem se redditurum esse promisit. Dicis ergo : l'Pauper sum. Si nihil amplius habes in substantia tua, quam tibi l'in victu ac vestitu rationabili ac mediocri sufficiat, sola tibi poterit bona l'voluntas sufficere.

Sermo XXXI : H ³ <i>Londinensis B.M. Addit.</i> 30853	s. XI/XII
H ³ <i>Spinaliensis</i> 3 (al. 16)	s. XII
H ¹⁶ <i>Vaticanus Palatinus lat.</i> 213	s. XI
H ²⁴ <i>Trecensis</i> 1430	s. XII
H ⁴⁰ <i>Guelferbytanus</i> 4183	s. VII/VIII
H ⁵⁶ <i>Vaticanus lat.</i> 3836	s. VIII/IX

127,15 De elemosinis : sermo s. Augustini de elemosinis *praem.* H³ epistula s. Augustini de faciendis elemosinis H¹⁶ || 17-128,5 De faciendis — possit *om.* H³ *qui verbis* Fratres carissimi Dominus et Salvator *incipit* || 17 De faciendis elemosinis *om.* H¹⁶⁻²⁴⁻⁵⁶.

128,1 ammonui : admoneo H⁵⁶ amavi H¹⁶ || praesumpsi : praesumo

Des aumônes.

En partie de saint Salvien. Bien propre à inspirer la componction¹

1. J'ai exhorté votre charité, frères très chers, à faire l'aumône, et je me suis permis de donner des conseils. Et, bien que sous l'inspiration de Dieu notre exhortation ait porté ses fruits chez la plupart d'entre vous, je crains pourtant qu'il n'y en ait certains qui fassent moins qu'ils ne peuvent ou peut-être même ne fassent rien du tout. Mais quelqu'un dit : Je suis pauvre, c'est pourquoi je ne peux faire l'aumône. Afin que nul ne puisse prendre excuse de sa pauvreté, notre Seigneur et Sauveur a promis qu'il récompenserait une coupe d'eau froide. Donc tu dis : Je suis pauvre. Si ta fortune est juste suffisante pour te nourrir et te vêtir de façon raisonnable et simple, la seule bonne volonté pourra te suffire.

H⁵⁶ || apud : ad H¹⁶⁻²⁴⁻⁵⁶ || 6 redditurum : daturum H²⁻⁵⁶ || Dicis ergo : sed dicis H³ || 7 sum : es H¹⁶ || Si *om.* H³⁻¹⁶⁻²⁴⁻⁴⁹⁻⁵⁶

1. G. MORIN a longuement parlé de l'homiliaire d'Épinal (H³), *RB*, XXIII (1906), p. 189-214 et 350-372. Ce manuscrit du XII^e siècle contient soixante-huit sermons de Césaire, intégralement ou en partie. Le sermon 31, déjà édité par les Mauristes, a été restitué par dom Morin à son auteur. — Comme le titre l'indique, Césaire a emprunté pour ce sermon quelques passages au livre *Ad Ecclesiam* de SALVIEN ; cf. *infra*, p. 148, note 2 et p. 150, note 1.

- 10 Sed, rogo te, diligenter conscientiam tuam inter¹⁰roga, ne forte aliquotiens per ebrietatem perdas, quod per elemosinam ¹¹adquirere aut dare potueras; ne forte per gulam studeas in terra ¹²consumere, quod per elemosinam debueras in caelo recondere; ¹³ne forte delicias praeparando, ornamenta ad luxuriam comparando, ¹⁴argenti pondus plus
 15 quam cotidianum opus est providendo, ideo ¹⁵non habeamus quod pro remedio animae nostrae possimus pauperibus ¹⁶erogare; et cum pretiosae vestes nostrae a tineis soleant devorari, ¹⁷pauperes nec vilia vestimenta mereantur accipere. Si ergo ista omnia ¹⁸inpedimenta non adgravant animam nostram, et hoc solum habemus ¹⁹quod nobis vel
 20 nostris sufficere possit, non apparebimus rei, si ele²⁰mosinam pauperibus non erogamus. Si vero, ut iam dictum est, ²¹frequenter luxuria devorat quod misericordia in caelo thesaurizare ²²potuerat, corrigamus dum tempus est; et quod huc usque aut non ²³fecimus, aut forte minus quam oportuit fecimus, implere totis viribus ²⁴studeamus.
- 25 ²⁵2. Fratres dilectissimi, si laboramus pro carne nostra, laboremus ²⁶et pro anima nostra : si currimus pro carne, satiamus carnem, orn²⁷amus carnem, quam post paucos annos aut forsitan dies vermes devo²⁸laturi sunt in sepulchro, quanto magis non debemus despiciere animam, ²⁹quae Deo et angelis praesentatur in caelo? Cogitemus, fratres,
 30 quia ³⁰quando caro copiosis deliciis satiatur, et abundantiam vino nimis inficitur, ³¹pabulum luxuriae ministratur, et esca vermium providetur. Rogo ³²vos, fratres, aspiciate ad

11 *adquirere aut om.* H³ || *gulam* : *guilam* H²⁻⁵⁶ || 14 *argenti* — *providendo om.* H³ || *pondus om.* H¹⁶ || *ideo om.* H³ || 15 *habeamus* : *habeas* H³ || *possimus* : *possis* H³ || 17 *pauperes* : *paupere* H⁶⁶ || 18 *non om.* H²⁻¹⁶⁻⁵⁶ || 19-20 *si* — *erogamus om.* H¹⁶ || 20 *pauperibus non* : *parcius* H² *largius non* H²⁴ || 22 *corrigamus* : *corrigamur* H⁶⁶ || 25-29,30 *Fratres* — *proclamant om.* H³ || 29 *praesentatur* : *praesentabitur* H²⁴ || 31 *Rogo* : *ideo rogo* H²⁴ *item rogo* H⁶⁶ *pro qua re rogo* H¹⁶.

Mais, je t'en prie, interroge scrupuleusement ta conscience, de peur qu'il ne t'arrive de perdre quelquefois par l'ivresse ce que tu aurais pu gagner ou donner par le moyen de l'aumône ; que tu ne t'appliques à dissiper sur terre par gourmandise ce que tu aurais dû par tes aumônes mettre en réserve dans le ciel ; que la préparation de mets délicieux, l'achat d'ornements luxueux, la mise en réserve de plus d'argent qu'il n'est nécessaire chaque jour ne nous privent de ce que nous pourrions distribuer aux pauvres en remède pour nos âmes ; et de peur que, alors que nous laissons dévorer par les mites nos vêtements précieux, les pauvres n'aient pas même la chance d'en recevoir de grossiers. Donc, si tous ces empêchements n'alourdissent pas notre âme et que nous ayons seulement assez pour nous et les nôtres, nous n'apparaîtrons pas coupables en ne distribuant pas d'aumônes aux pauvres. Si, au contraire, comme je l'ai déjà dit, le luxe dévore fréquemment ce que la miséricorde aurait pu thésauriser dans le ciel, corrigeons-nous pendant qu'il en est temps ; et appliquons-nous de toutes nos forces à accomplir ce que jusqu'ici, ou bien nous n'avons pas fait, ou bien nous avons insuffisamment accompli.

Avertissement des morts

2. Frères bien-aimés, si nous travaillons pour notre chair, travaillons aussi pour notre âme ; si nous courons pour la chair, si nous la rassasions, si nous la parons, elle que les vers vont dévorer dans le tombeau après quelques années ou peut-être quelques jours, combien plus devons-nous ne pas dédaigner l'âme, qui est présentée à Dieu et aux anges dans le ciel ? Réfléchissons, frères ; lorsque nous rassasions la chair de copieuses délices et l'imbibons à l'excès de vin abondant, nous donnons alors pâture à la luxure, nous faisons des provisions pour les vers. Je vous prie, frères, jetez un regard sur les tombeaux

129 sepulchra divitum, et quotiens iuxta illa ^ltransitis, consi-
derate et diligenter inspicite, ubi sunt illorum divitiae,
(129) ubi ornamenta, ubi anuli vel inaures, ubi diademata
pretiosa, ubi ^lhonorum vanitas, ubi luxoriae voluptas, ubi
spectacula vel furiosa ^lvel cruenta vel turpia. Certe
transierunt omnia tamquam umbra; ^let si paenitentia non
5 subvenerit, sola in perpetuum obprobria et ^lcrimina
remanserunt.

Considerate diligentius et videte superbiorum ^lsepulchra,
et agnoscite quia nihil in eis aliud nisi soli cineres et foetidae
^lvermium reliquiae remanserunt. Haec ergo, homo, dili-
genter adtende, ^let dic tibi, tu ipse loquere tecum : O miser,
et iste aliquando pro ^lcupiditate currebat, et iste dum
10 viveret in saeculo libidini serviebat; ^let ecce nunc nihil
ex illo nisi foetidi et horribiles pulveres remanserunt.
^lSi velis, o homo, audire, ipsa tibi ossa arida poterint
praedicare. ^lClamat ad te pulvis alterius de sepulchro :
Ut quid, infelix, tantum ^lpro saeculi cupiditate discurre?
Ut quid superbiae vel luxoriae ^linfelicia colla submittis?
15 Ut quid te ad serviendum crudelissimis ^ldominis, id est,
vitiis et criminibus tradis? Clamat ad te mortuus ^lde
sepulchro : Adtende ad me, et agnosce te; considera ossa
mea, ^let vel sic tibi horreat luxuria vel avaritia tua. Quod
tu es, ego fui; ^lquod ego sum, tu eris. Si in me permansit
vanitas, vel te non consumat ^liniquitas; si me luxuria
20 corrumpit, vel te castitas ornet. Vide pulverem ^lmeum, et
relinque desiderium malum. Rebus ergo ipsis ad nos clamat
^lmortuus de sepulchro.

129,1 ubi anuli vel inaures *om.* H²⁻¹⁵ || 3 omnia : omnia ista H²⁴
haec omnia H⁵⁹ || 10 nunc *om.* H⁵⁹ || 11 poterint : poterant H¹⁵⁻⁵⁹
poterunt H²⁴ || 13 discurre : currebas H² || 14 submittis : submittebas
H² || 15 tradis : tradebas H² || 16 ad *om.* H¹⁵⁻²⁴⁻⁵⁹ || agnosce : cognosce
H² || 20 ad nos : agnosce H² *om.* H¹⁵

1. Il ne s'agit pas ici seulement de rhétorique. Tous les Arlésiens
connaissaient la ville des morts, la vaste et riche nécropole qui

des riches et chaque fois que vous passez à côté d'eux¹,
réfléchissez et examinez attentivement où sont leurs
richesses, les ornements, les anneaux et les boucles
d'oreille, les diadèmes précieux, la vanité des honneurs,
la volupté de la luxure, les spectacles violents, sanglants
et honteux. A coup sûr, tout est passé comme une ombre ;
et si la pénitence n'est pas survenue, seuls sont restés
pour l'éternité les opprobres et les crimes.

Réfléchissez avec la plus grande attention et voyez
les tombeaux des orgueilleux ; reconnaissez alors que rien
d'autre n'y est resté que les cendres seules et les restes
fétides des vers. Fais donc bien attention à cela, homme,
et dis-toi, parle-toi à toi-même : Ô malheureux, cet homme
aussi autrefois courait, pressé par la convoitise, et tant
qu'il vivait dans le siècle, était l'esclave de son désir ;
et voici que maintenant il n'est rien resté de lui, sinon
des poussières fétides qui font horreur. Si tu voulais
écouter, ô homme, ces os desséchés pourraient eux-mêmes
te prêcher ! La poussière d'un autre te crie du tombeau :
Pourquoi donc, infortuné, t'affaires-tu autant pour des
convoitises terrestres ? Pourquoi soumetts-tu ton cou
infortuné à l'orgueil et à la luxure ? Pourquoi te livres-tu
au service des maîtres les plus cruels, c'est-à-dire tes vices
et tes crimes ? Le mort te crie du tombeau : Regarde-toi
et reconnais-toi ; considère mes os, et qu'ainsi ta luxure
et ton avarice te fassent horreur. Ce que tu es, je le fus ;
ce que je suis, tu le seras. Si la vanité s'est établie en moi,
que toi, du moins, l'iniquité ne te consume pas ; si la
luxure m'a corrompu, que toi la chasteté te pare. Vois
ma poussière et laisse là les mauvais désirs. Ainsi, c'est
par les réalités mêmes que le mort nous apostrophe de son
tombeau.

s'étendait sur des milles aux portes de la ville et qui, six siècles
plus tard, frappait encore l'imagination au point de donner son nom
à l'une de nos plus belles chansons de geste : *La bataille des Aliscamps*.

Et ideo quantum possumus auxiliante Domino laboremus, ut aliorum vulnera nobis conferant sanitatem, et perleuntium mors nobis proficiat ad salutem. Sed hoc tunc optime fieri potest, si plus pro anima quam pro corpore
 25 solliciti sumus : ut cum ^acaro nostra a vermibus devorari coeperit in sepulcro, anima ornata bonis operibus ab angelis elevetur in caelum. Nam si nos deceperit concupiscentia carnis nostrae, duplicem ruinam animae et corporis sustinebimus, ut et caro nostra putrescat in sepulcro, et anima nostra torquenda tradatur in tartaro.
 30 Ecce quales ad nos praedicationes ^acotidie mortuorum cineres vel ossa proclamant.

3. Et ideo, o anima christiana quaecumque audis et legis, consilio te adiuva sanctissimi Danihelis dicentis :
 130 « Consilium meum accipe, et peccata tua elemosinis redime^a. » Quod consilium si non libenter (130) audieris, ad caelum sine causa pulsabis. O anima, quae intra carneos fragiles parietes habitas, vigila, ora, pete, quaere, pulsa. Vigila, inquam, petendo, ora quaerendo, pulsa operando; vigilanti tibi et petenti respondet Dominus et dicit :
 5 « Ecce adsum^b. » Si transieris per ignem, tecum est Dominus tuus, et flamma non ardebit in te. « Sicut aqua extinguit ignem, sic extinguit elemosina peccatum^c. » Si ergo aperueris pauperibus manus tuas, et Christus tibi aperiet ianuas suas, ut paradisi possessor introeas.

Si forte putas quod finis mundi tardius veniat, vel tuum considera finem. Ecce paulatim deficit mundus,
 10 subtrahuntur omnia bona quae fuerant, et accedunt mala quae non erant. Cotidie quod praedixit Dei sermo comple-

25 a om. H²⁴⁻²⁶ || 29 in tartaro : *verbis* Conversi ad Dominum *concl.* H²⁴ || 31 quaecumque : quae mecum H² quem et cum H² || 32 dicentis : qui ait H² sic enim ait H².

130,1 carneos : carnis H²⁶

3 ^a Dan. 4, 24 ^b Is. 58, 9 ^c Sir. 3, 33.

Et c'est pourquoi, veillons de tout notre pouvoir avec l'aide du Seigneur, à ce que les blessures des autres nous apportent la santé et à ce que la mort de ceux qui s'en sont allés profite à notre salut. Mais cela peut alors se faire au mieux si nous sommes plus préoccupés de l'âme que du corps ; ainsi, tandis que notre chair commencera à être dévorée par les vers dans le tombeau, notre âme, parée de bonnes œuvres, sera élevée au ciel par les anges. Car si la concupiscence de notre chair nous abuse, nous endurerons une double ruine : celle du corps et celle de l'âme ; si bien que notre chair pourrira dans le tombeau et que notre âme sera livrée au tartare pour y être torturée. Voici quelles prédications les cendres et les os des morts nous crient chaque jour.

3. Et c'est pourquoi, ô âme chrétienne, qui que tu sois qui écoutes et qui lis, aide-toi du conseil émis par le très saint Daniel : « Reçois mon conseil et rachète tes péchés par des aumônes^a. » Si tu n'écoutes pas de bon cœur ce conseil, tu frapperas au ciel en vain. Ô âme, toi qui habites dans les murs fragiles de la chair, veille, prie, demande, cherche, frappe. Veille, dis-je, en demandant, prie en cherchant, frappe en travaillant ; à toi qui veilles et demandes, le Seigneur répond et dit : « Me voici, je suis là^b. » Si tu traverses le feu, le Seigneur est avec toi et la flamme ne te brûlera pas¹. « Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché^c. » Si donc tu ouvres tes mains aux pauvres, le Christ à son tour t'ouvrira ses portes pour que tu entres en possession du paradis.

Si tu penses, par hasard, que la fin du monde viendra plus tard, considère au moins ta propre fin. Voici que le monde se défait peu à peu ; que tout ce qui avait été bon se dérobe et que s'avancent des maux qui n'étaient pas. Chaque jour s'accomplit ce qu'a prédit la parole de Dieu

1. Cf. Dan. 3, 24.

tur, et nec sic homo mutatur. Accipe ergo consilium, dum in manibus tuis habes pretium tuum. Dona tibi de tuo, dum tuum est : quia fragile est quod tenes, et ceterorum est quod adtendis. Considera quale pro te pretium dederit
 15 ¹⁶Dominus tuus : sanguinem fudit. Carum te habuit, quem tam caro pretio comparavit.

4. Divitis purpurati fuge, frater, exemplum, cuius canes pauper Eleazarus suis vulneribus satiabat, et micas de mensa divitis non accipiebat. Sed post non longum
 20 temporis intervallum mutatae sunt ²⁰vices amborum : pauper beatitudinem emit de mendicitate, et dives supplicia de facultate; ille in Abrahae gremio ab angelis elevatur, dives ad inferni profunda perducitur. De quo loco vidit dives pauperem, immo iam pauper divitem; desiderat guttam, qui negaverat micam. Haec ergo cogitent divites,
 25 qui se facultatibus suis redimere ²⁵nolunt, ne similia patiantur. Dives fuit ille, de quo nunc loquimur : sunt et hic divites, ad quos nunc loquimur. Unius sunt nominis : caveant ne sint unius condicionis.

131 Ergo inter divitem purpuratum (131) et Eleazarum ulcerosum mutatae sunt vices : dives perdidit quod habebat, pauper coepit esse quod non erat. Dives ille in saeculo

16 comparavit : Et ideo cogita horam egressionis animae tuae de corpore ut cum ille sepilietur et redditur terrae ex qua sumptus est, anima tua non poenae perpetuae pro delictis mancipanda tradatur, sed pro iustis laboribus in requie sempiterna conlocari mereatur : ipso adiuvante qui vivit etc. Postea Incipit omelia eiusdem. Licet vobis, fratres carissimi, incognitum esse non credam, tamen confidens desiderabilem caritatem vestram, eo quod pauperibus semper promittatur regnum et divitibus minetur supplicium praesumo vobis suggerere, de Lazaro paupere et vulneratum qui in sinu patris Abrahae requiescit, et de divite purpurato qui in gehenna descendit, cuius canis pauper Lazarus suis vulneribus saciabat etc. hic inser. H¹⁵⁻⁴⁹ || 19 non om. H¹⁵ || 24 divites qui : quicumque H¹⁵⁻¹⁶.

et l'homme ne change pas pour autant. Reçois donc mon conseil, tant que tu as ta rançon entre les mains. Donne pour toi de ton bien tant qu'il est tien ; car ce que tu tiens est fragile et ce vers quoi tu tends les mains appartient aux autres. Réfléchis à la rançon que ton Seigneur a payée pour toi ; il a répandu son sang. Tu lui as été cher, toi qu'il a acheté si cher.

**Le sort
du mauvais riche**

4. Fuis l'exemple du riche vêtu de pourpre¹, frère, dont les chiens se rassasiaient des blessures du pauvre Lazare qui, lui, ne recevait même pas les miettes de la table du riche. Mais après un peu de temps leur rôle à tous deux a été inversé ; le pauvre a acheté la béatitude par son indigence, et le riche avec sa fortune, des supplices ; le premier est élevé par les anges dans le sein d'Abraham, le riche est conduit dans les profondeurs de l'enfer. De ce lieu le riche voit le pauvre, ou plutôt, celui qui est désormais pauvre voit le riche ; il désire une goutte, lui qui avait refusé une miette². Que les riches qui ne veulent pas se racheter avec leurs richesses méditent donc là-dessus, de crainte de souffrir un sort semblable. Il y eut un riche dont nous venons de parler ; il y a aussi des riches ici auxquels nous parlons maintenant. Ils ont le même nom ; qu'ils craignent d'avoir le même sort.

Donc, entre le riche couvert de pourpre et Lazare couvert d'ulcères, les rôles ont été inversés ; le riche a perdu ce qu'il avait, le pauvre a commencé à être ce qu'il n'était pas. Ce riche avait laissé dans le siècle des celliers

1. Cf. *Lc* 16, 19-24.

2. Ces trois phrases sont empruntées à SALVIEN, *Ad Ecclesiam*, III, 12. Cf. *supra*, *Serm.* 27, 2.

l'apothecas plenas reliquerat; et in inferno ardens guttam petebat, let inpetrare non poterat. Adtendite, fratres :
 5 totum divitis corpus flammis gehennae consumitur, et sola lingua amplius cruciatur. Ideo sine dubio in lingua maiorem sentit ardorem, quia per eam superbe loquendo contempserat pauperem. Ipsa enim lingua, quae noluerat dicere ut elemosina pauperi donaretur, gravius gehennae flammis exurit. Clamavit enim et dixit : « Pater
 10 Abraham, mitte Eleazarum, ut intinguat digitum suum, et refrigeret linguam meam. » O dives, qua fronte quaeris guttam, qui noluisti porrigere micam? Iure nunc exigeres, si dedisses.

O mundi bona, apud inferos mala! Accesserunt ad servitium divitis ignes, et ad obsequium saevi tortores. Patitur duros tartarorum ministros. Torquetur, et clamat :
 15 « O iuste et integer iudex, vel secundum peccata mea compensentur supplicia ista! Vel contra spatia annorum meorum, quibus habui bona, mala recipiam, aut certe in duplum vel quadruplum! Cur per tot milia annorum me teneri iubes in flamma? Peccatorum meorum sum nexibus alligatus, ne fugiam. Per momenta conpungor, ut doleam.
 20 « Saevit in me ignis, et parcit; cruciat, et reservat : nec totum est quod punit, cui saevum est quod ignoscit.

Post illas lamentabiles voces potui ei sine dubio responderi : Quid faciam tibi? Elemosinas non fecisti, quae peccatorum tuorum poenas extinguerent. Clamavit tibi scriptura, et non audisti; propheta non tacuit, apostolus
 25 praedicavit, evangelium tonuit; adnuntiaturum est suppli-

131,9 enim : dives H² || 22 tibi om. H² || 25 tonuit : intonuit H²

4 * Lc 16, 24

1. Césaire semble se souvenir, ici aussi, de SALVIEN, *Ad Ecclesiam*, III, 13 : « ecce expectat tortores angeli et immortalium tormentorum terribiles ministri. »

pleins, et en enfer, tout brûlant, il demandait une goutte d'eau sans pouvoir l'obtenir. Remarquez, frères ; le corps entier du riche est consumé dans les flammes de la géhenne mais c'est sa langue qui est davantage torturée. Sans aucun doute il sent une plus grande brûlure dans sa langue parce qu'il s'en était servi pour mépriser le pauvre par des propos orgueilleux. En effet, cette langue, qui avait refusé de dire qu'on fasse l'aumône au pauvre, est plus durement consumée par les flammes de la géhenne. Il s'est écrié en effet et a dit : « Père Abraham, envoie Lazare pour qu'il trempe son doigt et rafraîchisse ma langue. » Ô riche, de quel front réclames-tu une goutte, toi qui as refusé d'offrir une miette? Tu pourrais exiger à bon droit maintenant si tu avais donné.

Ô biens du monde, maux pour l'enfer ! Au service du riche sont venues se mettre les flammes, à la clientèle du cruel s'offrir les bourreaux. Il supporte les durs ministres des enfers¹. Il est torturé et il s'écrie : Ô juge juste et intègre ! qu'au moins ces supplices soient proportionnés à mes péchés ! Que pour l'équivalent de la durée de ma vie pendant laquelle j'ai eu des biens, je subisse des maux ou même pour le double ou le quadruple ! Mais pourquoi ordonnes-tu que, pendant tant de milliers d'années, je reste dans le feu ? Je suis si bien attaché par les liens de mes péchés que je ne peux m'échapper. A chaque instant je suis harcelé de toutes parts pour que je souffre. Le feu s'acharne sur moi et me laisse vivre ; il me torture et me conserve intact. Il ne punit pas tout de moi, à qui est cruel ce qu'il pardonne.

Après ces cris lamentables on pourrait sans aucun doute lui répondre : Que puis-je faire pour toi ? Tu n'as pas fait l'aumône qui aurait éteint les peines de tes péchés. L'Écriture te l'a crié, et tu n'as pas écouté ; le prophète ne s'est pas tu, l'apôtre a prêché, l'Évangile a retenti ;

cium impiorum, iu'storum praemium est repromissum : tu umbras et nebulas saeculi 'huius tenere te credens, divina praecepta velut inanes fabulas respuisti. 'Interveniant pro te pauperes, et quicquid petieris dono. Sed iusto 'iudicio vicem tibi reddo, quia « Iudicium sine
30 misericordia ei qui 'non fecit misericordiam ». » Non tibi poterit praestare iustitia mea, 'nisi quod merentur opera tua. Sine causa mortuus in potestate aliena 'positus clamas, qui eo tempore quo potuisti, cum me videres in paupere, 'caecus eras.

5. Fratres mei, manu Dei formati, magno mecum pretio
132 comparati, (132) audite consilium Domini Dei nostri, implete desiderium pontificis 'vestri, ut cum ipso accipiatis hereditatem in regno Patris vestri. 'Ex servo factus es amicus : contemne quod natus es, et respice quod 'renatus es; fac tibi vicem cum Christo. Quare non accipiat partem
5 'de substantia tua, qui tibi praemia praeparavit aeterna? Quare non 'accipiat vel decimum, qui contulit totum? Contra terrenum patri'monium Deus offert caelum; sic enim ait : « Venite benedicti, percipite regnum; quia esurivi, et dedistis mihi manducare ». » Tunc 'vos, si modo
10 'poteritis : « Domine, quando te vidimus esurientem aut sitientem, 'et ministravimus tibi? »

Quid est hoc, fratres, convenit fidelis debitor, 'et creditores excusant? Tunc vobis respondebit Pater, Dominus 'et amicus, cum quo fecistis caeleste commercium :

31 merentur : meretur H^a.

132,9 largiter : largius H^a.

^b Jac. 2, 13.

5 * Matth. 25, 34-35 ^b Matth. 25, 37

le supplice des impies a été annoncé et la récompense des justes promise ; toi, croyant tenir les ombres et les fumées de ce siècle, tu as rejeté les commandements divins comme des fables vaines. Que les pauvres interviennent pour toi et ce que tu as réclamé je te l'accorde. Mais je te paye de retour par un juste jugement, car : « Jugement sans miséricorde à celui qui n'a pas fait miséricorde^b. » Ma justice pourra t'accorder seulement ce que méritent tes œuvres. Une fois mort et soumis à un pouvoir étranger, c'est en vain que tu cries, toi qui, au temps où tu l'aurais pu, alors que tu me voyais dans un pauvre, étais aveugle.

**L'aumône,
porte du Royaume**

5. Mes frères, formés par la main de Dieu, rachetés avec moi à grand prix, écoutez le conseil du Seigneur notre Dieu ; comblez le désir de votre évêque, afin de recevoir avec lui votre héritage dans le royaume de votre Père. De serviteur tu as été fait ami¹ ; méprise ce que tu étais en naissant et regarde ce que tu es devenu en renaissant ; fais ta destinée avec le Christ. Pourquoi ne recevrait-il pas une partie de ta fortune, lui qui t'a préparé des récompenses éternelles ? Pourquoi ne recevrait-il pas le dixième, lui qui t'a donné le tout ? En échange d'un patrimoine terrestre Dieu offre le ciel ; en effet, il parle ainsi : « Venez, bénis, prenez possession du royaume ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ». » Alors vous, si seulement vous faites largement et fidèlement l'aumône, vous pourrez dire avec joie : « Seigneur, quand t'avons-nous vu affamé ou assoiffé et t'avons-nous servi ? »

Qu'est cela, frères ? Le débiteur reconnaît fidèlement sa dette et les créanciers s'excusent ? Alors, vous répondra votre Père, Seigneur et ami, avec qui vous avez conclu un accord céleste : « Aussi longtemps que vous l'avez

1. Cf. Jn 15, 14-15.

« Quamdiu fecistis ¹uni ex minimis meis, mihi fecistis^o. »
 15 Non nego quod accepi, reddo : ²terrena accepi, caelestia
 reddo; transitoria accepi, aeterna restituam; ¹mea accepi,
 me ipsum reddo. Dabo aeternum praemium, et ad par^{tem}
 dexteram regnum; non quia non peccastis, sed quia peccata
¹vestra elemosinis redemistis. Rogo vos, fratres, ut ista
 ammonitio, ¹immo suggestio nostra recipiatur in animis
 20 vestris, et ita proficiat ²peregrinis, ut ante tribunal aeterni
 iudicis et mihi pro benigna ammo¹nitio^{ne} venia, et vobis
 pro elemosinarum largitate aeterna gloria ¹tribuatur :
 praestante Domino nostro Iesu Christo, cui honor...

^o Matth. 25, 40.

fait à l'un des plus petits d'entre les miens, c'est à moi
 que vous l'avez fait^o. » Je ne conteste pas ce que j'ai
 reçu ; je rends. J'ai reçu des biens terrestres, je rends des
 biens célestes ; j'ai reçu des biens passagers, je rends des
 biens éternels ; j'ai reçu ce qui m'appartient, je me rends
 moi-même. Je donnerai une récompense éternelle et le
 royaume à ceux qui sont à ma droite ; non parce que
 vous n'avez pas péché, mais parce que vous avez racheté
 vos péchés par des aumônes. Je vous prie, frères, de
 recevoir dans vos âmes cette monition, ou mieux nos
 conseils, et d'en tirer profit durant votre pèlerinage pour
 que, devant le tribunal du Juge éternel, j'obtienne, moi,
 le pardon pour prix de ma monition bienfaisante et vous,
 pour la largesse de vos aumônes, la gloire éternelle, avec
 l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartient
 l'honneur...

SERMO XXXII

Ammonitio ad eos qui sic elymosinas frequentius

25 ²⁵faciunt, ut tamen et rapinas exerçant, et adulteria
cotidiana committant

1. Rogo vos, fratres, diligentius considerate, et quantum
133 potestis (133) expavescite vel cavete, ne vobis ille crudelis
humani generis inimicus ita subripiat, quomodo solet
incautos et neglegentes iniqua calliditate decipere. Nam
aliquibus homicidis raptoribus et adulteris vanam secu-
ritatem ingerit, ut, cum crimina cotidiana committunt,
5 credant quod ea cotidianis elymosinis redimant : putantes
quod Deus corruptorum more iudicum pecuniam accipiat,
et peccata dimittat. Accipit plane pecuniam, et elymosinis
delectatur; ea tamen ratione, ut unusquisque peccator,
quando offert Deo pecuniam suam, simul offerat et ani-
mam suam.

10 Nam rogo vos, fratres, quae iustitia est, ut aliquis
criminosus pecuniam suam per elymosinam Deo offerat,
et animam suam diabolo per luxuriam tradat : in pecunia
imaginem imperatoris offerat Deo, et in se ipso imaginem
Dei tradat diabolo? Non ita Dominus praecipit in evan-
gelio : cum enim dicit : « Reddite quae sunt Caesaris

Sermo XXXII : L¹ *Laudunensis* 121

L² *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307)

A¹ *Carnolensis* 67 (8)

T¹ *Remensis* 394 (E. 295)

s. IX

s. IX

s. IX

s. XI

SERMON XXXII

Monition adressée à ceux qui font fréquemment des aumônes
mais tout en commettant des vols et en se rendant
coupables chaque jour d'adultère

1. Je vous le demande, frères : faites très attention ;
redoutez de tout votre pouvoir cet Ennemi cruel du
genre humain et prenez garde qu'il ne vous surprenne
comme il abuse habituellement par un savoir-faire falla-
cieux les imprudents et les négligents. En effet, il donne
une sécurité illusoire à certains homicides, ravisseurs
et adultères, si bien que, tout en commettant chaque jour
des crimes, ils croient les racheter par des aumônes quoti-
diennes, pensant qu'à la façon des juges corrompus, Dieu
accepte l'argent et remet les péchés. Certes, il accepte
l'argent et prend plaisir aux aumônes ; à cette condition,
toutefois, que tout pécheur, quand il offre à Dieu son
argent, lui offre en même temps son âme.

En effet, je vous demande, frères, où est la justice, si
quelque criminel offre à Dieu son argent en aumône et
livre son âme au diable par la luxure ? si, sur l'argent,
il offre à Dieu l'image de l'empereur et qu'en lui-même
il livre au diable l'image de Dieu ? Ce n'est pas ce que le
Seigneur commande dans l'Évangile. Car, lorsqu'il dit :
« Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est

132,24 eos : illos L¹⁻² || 27 fratres : carissimi *add.* T¹.

133,1 vobis : nobis A¹ || 4 cotidiana : cotidie T¹

- 15 Caesari, et quae sunt Dei Deo^a », quid aliud dicere¹⁶ videtur, nisi ut, quomodo in solido imaginem Caesaris Caesari, sic in vobis ipsis reddite imaginem Dei Deo. Nam quamlibet largas¹⁷ elymosinas aliquis tribuat, si capitalia crimina non declinat, timeo, et valde timeo, ne forte falsa securitate se decipiens et pecuniam¹⁸ perdat, et peccata non redimat.
- 20 Nemo ergo putet, quod cotidiana¹⁹ adulteria elymosinae cotidianae consumant.

2. Aliud est enim mutare vitam, aliud colorare vitam. Mutare vitam est a capitalibus criminibus abstinere; vitam colorare est minuta peccata, sine quibus esse non possumus, elymosina cotidiana redimere. Tunc enim, sicut iam supra dixi, largior elymosina animam liberat, si²⁰ si crimosus mortifera peccata iam deserat. Si vero, sicut iam supra dictum est, substantiam suam tribuat Deo, et animam suam offerat inimico, inpletur in eo quod scriptum est : « Qui baptizatur a mortuo, et iterum contingit mortuum, quid proficit lavatio eius ? » et illud quod Petrus

30 apostolus clamat, dicens : « Si enim effugientes²¹ coinquinationes mundi, his rursus impliciti superantur, facta sunt eorum posteriora deteriora prioribus^b. »

134 Considerate, fratres, quia beatus Petrus hoc peccatoribus contestatur, quod si postea (134) quam redimere peccata

30 coinquinationes : coinquinationem fere omnes codd. || impliciti L¹A¹T¹ : implicati L² || 32 quia : et add. L¹⁻².

1 ^a Matth. 22, 21.

2 ^a Sir. 34, 30 ^b II Pierre 2, 20

1. Dom Morin revient ici à la leçon *colorare*, présentée par tous les manuscrits, leçon à laquelle les Mauristes avaient substitué, dans leur édition, *tolerare*. MORIN (13), p. 11-12, s'est expliqué sur les raisons qui, selon lui, ont conduit les Mauristes à rejeter, ici, l'autorité des manuscrits. Césaire reproduit un passage d'AUGUSTIN,

à Dieu^a », que semble-t-il dire d'autre, sinon : Comme vous rendez à César sur le sou l'image de César, rendez aussi à Dieu en vous-mêmes l'image de Dieu. En effet, quelqu'un a beau distribuer des aumônes aussi larges qu'il voudra, s'il ne se détourne pas des péchés capitaux, je crains, et crains même beaucoup, que s'abusant peut-être d'une fausse sécurité, il ne perde son argent sans racheter ses péchés. Donc, que personne ne pense que des aumônes quotidiennes suppriment des adultères quotidiens.

2. Car changer de vie est une chose, D'abord renoncer aux péchés capitaux la fortifier¹ en est une autre. Changer de vie, c'est s'abstenir des péchés capitaux ; la fortifier, c'est racheter par une aumône quotidienne les péchés véniels auxquels nous ne pouvons échapper. Alors, comme je l'ai déjà dit plus haut, une aumône généreuse libère l'âme, à condition que le criminel renonce en même temps aux péchés mortels. Mais si, comme il a déjà été dit plus haut, il distribue sa fortune à Dieu et offre son âme à l'Ennemi, alors s'accomplit en lui ce qui est écrit : « Celui qui se purifie du contact d'un mort et qui touche un mort de nouveau, à quoi lui sert son ablution ? » et ce que l'apôtre Pierre proclame en disant : « Si, fuyant les souillures du monde, ils se laissent de nouveau envelopper et dominer par elles, leur dernière condition devient pire que la première^b. »

Réfléchissez, frères ; le bienheureux Pierre affirme aux pécheurs que si, après avoir commencé à racheter leurs

Serm. 9, 18 : « Aliud est ubi mutes vitam, aliud est ubi toleres vitam... » La leçon *toleres* des manuscrits d'Augustin aurait entraîné les Mauristes à corriger le texte de Césaire. Or, « même dans le texte d'Augustin, le sens du verbe *toleres* opposé à *mutes* n'est vraiment pas facile à saisir. » Selon dom Morin, le manuscrit d'Augustin que Césaire avait sous les yeux portait probablement *colorare*, *tolerare* représentant une graphie fautive postérieure.

coeperint, iterum ad criminum volutabra ¹redierint, efficiantur eorum posteriora peiora prioribus; et contingit ¹eis illud quod idem apostolus Petrus adiungit et dicit : « Canis reversus ¹ad vomitum suum, et sues lota in volutabro luti^c. » Quam rem terribiliter et apertius etiam Salomon ammonet dicens : « Sicut canis ¹odibilis est, quando revertitur ad vomitum suum, sic peccator ¹quando revertitur ad peccatum suum^d. » Quod et ipse Dominus in ¹evangelio confirmat : « Ecce, inquit, iam sanus factus es; noli peccare, ¹ne quid tibi deterius contingat^e. » Quod denuo Salomon contestatur ¹et clamat : « Fili, peccasti, non adicias iterum; sed et de pristinis ¹deprecare, ut tibi remittantur^f. »

Quam rem non de minutis peccatis, ¹sine quibus esse non possumus, sed de capitalibus criminibus dixisse ¹manifestum est. Inde etiam in evangelio scriptum est : « Cum exierit ¹immundus spiritus ab homine, vadit per ¹loca arida, et quaerit ¹requiem, et non invenit. Post haec revertitur, et invenit domum ¹suam unde exierat mundatam, et ducit secum septem spiritus ¹nequiores se, et erunt novissima hominis illius peiora prioribus^g. » Hoc enim illis contingit, qui per elymosinam crimina capitalia redi¹mere conantur, et iterum ad eadem revertuntur : quomodo enim ²⁰enim ²⁰elymosina mundat, sic luxuria sordidat. Nam si aliquis frequenter ¹stolam suam abluat, et iterum atque iterum in lutum demergat, ¹nescio qua fronte illam induere in aliqua festivitate possit; praecipue ¹cum de Christo Apostolus clamet : « Aptavit sibi ecclesiam non habentem

péchés, ils retournent encore à la bauge de leurs crimes, leur nouvelle condition devient pire que la première, car il leur arrive ce que le même apôtre Pierre ajoute en disant : « Le chien est retourné à son vomissement et la truie lavée à sa bauge de boue^c. » Et Salomon donne cet avertissement d'une façon plus terrible et plus claire encore, en disant : « Comme le chien est haïssable quand il retourne à son vomissement, ainsi le pécheur quand il retourne à son péché^d. » Et le Seigneur lui-même le confirme dans l'Évangile : « Voici, dit-il, que tu es guéri maintenant; ne pèche plus de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pire^e. » Ce que Salomon encore affirme en s'écriant : « Fils, tu as péché, n'y reviens plus; mais demande pardon pour tes péchés passés, afin qu'ils te soient pardonnés^f. »

Cet avertissement nous a été donné, de toute évidence, non pour les péchés véniels auxquels nous ne pouvons échapper, mais pour les péchés capitaux. A ce sujet, il est aussi écrit dans l'Évangile : « Lorsque l'esprit immonde est sorti d'un homme, il va par les lieux arides, il cherche le repos et ne le trouve pas. Alors, il revient, trouve propre la maison d'où il était sorti et il y conduit avec lui sept esprits plus méchants que lui et la nouvelle condition de cet homme sera pire que l'ancienne^g. » Tel est, en effet, le sort de ceux qui essayent de racheter des péchés capitaux en faisant l'aumône et retournent de nouveau aux mêmes crimes. Car de même que l'aumône purifie, de même la luxure souille. En effet, si quelqu'un lave souvent sa robe mais ne cesse de la plonger dans la boue, je ne sais de quel front il peut la porter dans une fête quelconque; surtout alors que l'Apôtre s'écrie à propos du Christ : « Il s'est préparé une Église sans tache ni

134,2 peiora om. L¹ deteriora L² A¹ || contingit : continget T¹ ||
4 sues : sus L¹⁻² || 19 et iterum — revertuntur : sed iterum per luxuriam
coinquinantur T¹ om. A¹

^c II Pierre 2, 22 ^d Prov. 26, 11 ^e Jn 5, 14 ^f Sir. 21, 1 ^g Lc 11, 24-26

1. Voir *supra*, *Serm.* 30, 4 et la note 2 de la p. 132.
2. Voir *supra*, *Serm.* 21, 9 et la note 1 de la p. 28.

maculam et rugam^b. » Si cum macula et ruga intrare in
 25 vitam ^aaeternam nemo poterit, qua conscientia capitalibus
 criminibus oppres^lsus aliquis intraturum se esse confidit,
 nisi se emendando et elymosinas ^ldando mundaverit?

3. Et hoc quod suggero, fratres carissimi, diligenter
 attendite, ^lne forte aliquis male intellegens credat me
 30 dicere quod elymosina ^anon possit prodesse peccatis.
 Absit hoc a nobis, fratres : non solum ^lprodesse credimus,
 sed et multum prodesse fatemur; ea tamen ^lcondicione,
 ut qui elymosinas pro peccatis suis erogat, crimina capi-
^ltalia exercere iam desinat, et sic elymosinam faciat iubente
 135 Domino (135) ut dedignetur servire peccato. De qua re
 aliquam similitudinem ^lcaritati vestrae insinuare volo.
 Rogo vos, fratres, numquid aliquis ^lnostrum vult ut servus
 suus sic illi pro opere suo mercedem suam ^lreddat, ut tamen
 inimicis suis iugiter serviat, et numquam de illorum
 5 ^asocietate discedat? Certum est quod hoc nescio si ullus
 homo sus^ltinere praevaleat. Quod ergo non vis pati a
 servo tuo, non est iustum ^lut facias domino tuo.

Et ideo, sicut saepe iam diximus, quando ^lpauperibus
 erogamus pecuniam, Deo offeramus animam nostram :
^lut, ubi est thesaurus noster, ibi esse possit et cor nostrum.
 10 Quare ^aenim Deus a nobis pecuniam quaerit? Ideo utique,
 quia scit quod ^lillam satis diligimus, et de ipsa iugiter
 cogitamus; et ubi est pecunia ^lnostra, ibi est et cor nostrum.
 Propterea nos Deus hortatur ut per ^lelymosinam pauperum
 thesaurizemus in caelo, ut ibi sequatur cor ^lnostrum, quo

²⁴ et¹ : aut L².

135,9-12 ut ubi — nostra om. A¹T¹.

^b Ephés. 5, 27.

1. Cf. *Matth.* 6, 21 et *Lc* 12, 34.

faux pli^b. » Si personne ne peut entrer dans la vie éternelle
 avec une tache ou un faux pli, au nom de quoi un homme
 chargé de péchés capitaux se persuade-t-il qu'il y entrera
 s'il ne se purifie pas en amendant sa vie et en faisant
 l'aumône?

3. Faites bien attention à ce que
 Le rôle de l'aumône dans le salut je conseille, frères très chers, de peur
 que, pour avoir mal compris, quel-
 qu'un s'avise de croire que je dis : l'aumône ne peut être
 utile pour les péchés. Loin de nous cette idée, frères ;
 non seulement nous croyons qu'elle est utile, mais nous
 proclamons même qu'elle est très utile ; à cette condition
 cependant, que celui qui distribue des aumônes pour ses
 péchés renonce désormais à commettre des péchés
 capitaux et fasse l'aumône selon le commandement du
 Seigneur, de façon à refuser d'être esclave du péché.
 Sur ce sujet, je veux soumettre à votre charité une compa-
 raison. Je vous le demande, frères : l'un d'entre nous
 veut-il que son serviteur lui restitue le salaire de son
 travail, mais tout en servant continuellement ses ennemis
 et sans jamais se séparer de leur compagnie? Il est certain
 que je ne connais pas un homme prêt à l'endurer. Donc,
 ce que tu ne veux pas souffrir de la part de ton serviteur,
 il n'est pas juste que tu le fasses à ton Seigneur.

Et c'est pourquoi, comme nous l'avons déjà dit souvent,
 quand nous distribuons de l'argent aux pauvres, offrons
 notre âme à Dieu afin que là où est notre trésor, là aussi
 puisse être notre cœur¹. En effet, pourquoi Dieu nous
 demande-t-il de l'argent? C'est à coup sûr parce qu'il sait
 que nous l'aimons particulièrement et que nous y pensons
 sans cesse ; et que là où est notre argent, là aussi est notre
 cœur. C'est pourquoi Dieu nous exhorte à thésauriser
 dans le ciel en faisant l'aumône aux pauvres, afin que
 notre cœur suive là où nous avons déjà envoyé notre

praemittimus thesaurum nostrum, et sacerdote dicente
 15 ^{1a}« Sursum corda » cum secura conscientia respondeamus
 nos « habere ^{1ad} Dominum ».

4. Sed dicit aliquis : Iuvenis sum, et ideo voluptatem
 vincere ^{1et} libidinem superare non possum. Si te non
 potes continere, audi ^{1Apostolum} dicentem : « Melius est
 20 nubere quam uri^a. » Cum enim uxorem ^{2a}ducere liceat, et
 concubinas habere vel adulterium perpetrare non ¹liceat,
 quare vis exercere quod non licet, et non vis habere quod
 licet? ¹Nullus magis illicita vitare debet, quam qui respuit
 quod licebat. ¹Vere dico, fratres, quia hoc secundum Deum
 nec licuit aliquando, ¹nec licet, nec umquam licebit. Sed,
 25 quod peius est, ita peccata ista ^{2a}in consuetudinem missa
 sunt, et tanti sunt qui illa faciunt, ut iam ¹quasi ex licito
 fieri credantur.

Si enim nullus vir est qui sponsam ¹suam velit ante
 nuptias adulterinum habere concubitum, sed omnes
¹homines virgines uxores accipere volunt, qua fronte, qua
 conscientia ¹ante nuptias concubinas habere non eru-
 30 bescunt? Qua fronte uxorem ^{2a}integram vult invenire,
 cum ipse sit corruptus? Si enim secundum ¹scripturam
 divinam « Anima quae peccaverit ipsa morietur^b », quomodo
¹aliquis vivam coniugem vult accipere, cum ipse sit
 mortuus? Sed, ¹sicut iam dixi, mala et pessima consuetudo
 ita a pluribus sine aliquo ¹Dei timore committitur, ut hoc
 nec peccatum esse credatur.

35 Sed for^{2a}sitan aliquis putat licere hoc viris, et feminis
 136 non licere : ut enim (136) viris liceat, sicut iam dixi, peccan-

4 ^a I Cor. 7, 9 ^b Éz. 18, 20.

1. Voir *infra*, *Serm.* 42 et 43 et t. I, *Introd.*, p. 132-133.

trésor et que, lorsque le prêtre dit : « Haut les cœurs »,
 nous répondions la conscience tranquille « qu'ils sont tout
 au Seigneur ».

4. Mais quelqu'un dit : Je suis
Hommes et femmes jeune, et c'est pourquoi je ne puis
doivent se marier vaincre la volupté ni dominer le
vierges désir. Si tu ne peux te contrôler,
 écoute ce que dit l'Apôtre : « Mieux vaut se marier que
 brûler^a. » En effet, alors qu'il est permis de prendre
 femme¹ et qu'il n'est pas permis d'avoir des concubines
 ou de commettre l'adultère, pourquoi veux-tu faire ce qui
 n'est pas permis et ne veux-tu pas avoir ce qui est permis?
 Nul ne doit davantage éviter ce qui est défendu que celui
 qui a repoussé ce qui était permis. Je vous le dis en vérité,
 frères, cela, Dieu ne l'a jamais permis, ne le permet ni ne
 le permettra jamais. Mais, ce qui est pire, ces péchés sont
 si bien passés dans la coutume, et si nombreux sont ceux
 qui les commettent, qu'on croit maintenant que c'est
 pratiquement permis.

S'il n'est aucun homme qui veuille que son épouse
 connaisse avant les nocés une union adultère, mais si tous
 les hommes veulent recevoir leur femme vierge, de quel
 front, avec quelle conscience ont-ils sans rougir des
 concubines avant leurs nocés? De quel front un homme
 veut-il trouver une épouse intacte, alors que lui-même
 est corrompu? Si, en effet, selon l'Écriture divine : « L'âme
 qui a péché, elle mourra^b », comment quelqu'un veut-il
 recevoir une femme vivante, alors que lui-même est mort?
 Mais comme je l'ai déjà dit, une mauvaise, très mauvaise
 coutume est si bien pratiquée par un trop grand nombre
 de gens dépourvus de toute crainte de Dieu, que l'on ne
 croit même pas que ce soit un péché.

Mais on pense peut-être que cela est permis aux hommes
 et n'est pas permis aux femmes ; en effet, comme je l'ai
 déjà dit, que cela soit permis aux hommes, la multitude

tium obtinuit multitudo. Nam in 'populo christiano, quicquid feminis non licet, nec viris umquam 'aut licuit aut licebit. Unde quicumque hoc se fecisse cognoscunt, 'rogo ut non mihi sed sibi potius irascantur, et magis de
 5 sua corre'ctione, quam de nostra oblocutione vel persecu-
 tione studeant cogi'tare : ut cum dies iudicii venerit, etsi coronam non merentur accipere, 'vel peccatorum indulgentiam consequantur.

de ceux qui pèchent l'a fait admettre. Or, dans le peuple chrétien, tout ce qui n'est pas permis aux femmes n'a jamais été permis aux hommes ni ne le sera jamais. Dès lors, tous ceux qui se savent coupables de ce péché, je leur demande de ne pas se mettre en colère contre moi mais plutôt contre eux-mêmes et de se soucier plus de penser à s'amender qu'à nous contredire ou à nous persécuter ; ainsi, lorsque le jour du Jugement sera venu, même s'ils ne méritent pas de recevoir la couronne, ils obtiendront du moins le pardon de leurs péchés.

SERMO XXXIII

De reddendis decimis : ante natale sancti Iohannis
Baptistae

10 ¹⁰¹. Propitio Christo, fratres carissimi, iam prope sunt
dies, in quibus ¹messes collegere debeamus : et ideo gratias
agentes Deo qui dedit, ¹de offerendis, immo de reddendis
decimis cogitemus. Deus enim ¹noster, qui dignatus est
15 totum dare, decimum a nobis dignatur repetere, non sibi,
sed nobis sine dubio profuturum. Sic enim per prophetam

Sermo XXXIII : W ¹ <i>Wirceburgensis</i> Mp. th. f. 28	s. VIII
G ¹ <i>Monacensis lat.</i> 6298 (<i>Frising.</i> 98)	s. VIII
G ² <i>Monacensis lat.</i> 12610	s. XII
G ³ <i>Brugensis Seminarii</i> 254	s. XII
H ² <i>Londinensis B.M. Addit.</i> 30853	s. XI/XII
H ³ <i>Spinaliensis</i> 3 (<i>al.</i> 16)	s. XII
H ¹⁵ <i>Vaticanus Palatinus lat.</i> 213	s. IX/X
H ¹⁶ <i>Augiensis</i> CCXXI	s. VIII <i>ex.</i>

136,8 ante natale H¹⁵ : in natale W¹ dominico ante diem H² ||
13 repetere : recipere H¹⁵

1. Monsieur l'abbé ÉtaiX a bien voulu signaler à notre attention un manuscrit, apparemment ignoré de dom Morin, le *Parisinus lat.* 1771, qui reproduit, entre autres, un texte proche du sermon de Césaire, sous le titre : *Incipit sermo sancti Augustini de decimis dandis*. Ce manuscrit a été étudié récemment dans *RB*, LXXVIII (1968), par P. VERBRAKEN, « Le manuscrit latin 1771 de la B.N. de Paris et ses sermons augustinienS », p. 67-81 et par A. CHAVASSE, « Composi-

SERMON XXXIII

Du paiement des dîmes ; avant la nativité
de saint Jean-Baptiste¹

1. Grâce à la bonté du Christ, frères très chers, les jours sont déjà proches où nous devons faire les moissons ; aussi, en rendant grâces à Dieu qui a donné, réfléchissons à la dîme que nous devons offrir ou plutôt rendre². Car notre Dieu qui a daigné nous donner le tout, daigne nous demander le dixième ; non pas pour lui, mais sans aucun doute pour notre utilité future. En effet, lui-même

tion et date des recueils anciens passés dans la seconde partie du *Parisinus lat.* 1771 », p. 82-86. Selon leurs conclusions, le sermon qui nous intéresse, fol. 68v-69v, appartient à un recueil du IX^e siècle, probablement copié dans le scriptorium de Fulda. Il fait partie d'une petite collection qui semble ne pas être antérieure à la fin du V^e siècle, probablement d'origine africaine. — Ce texte est visible-ment à la source du sermon édité par A. MAT, *NPB*, t. I, p. 142-144, *Serm.* 73, et, mais de façon plus éloignée, de la partie centrale de notre *Sermon* 33. Il nous a paru intéressant de publier en appendice ce texte encore inédit.

2. Voir t. I, *Serm.* 1, 12, p. 250, et la note 1. Les premiers conciles gaulois à faire mention de la dîme sont postérieurs à la mort de Césaire : ainsi le *concile de Tours* en 567 dans sa lettre au peuple, éd. de Clercq, p. 198 et celui de *Mâcon* en 585, *ibid.*, p. 241. Ce dernier la mentionne cependant comme « mos antiquus ». En Provence même, Pomère, aîné de Césaire, en parle comme d'une institution établie. Le ton du sermon indique d'ailleurs qu'il ne s'agit pas là d'une nouveauté pour les fidèles.

ipse promisit dicens : « Inferte, inquit. omnem decimam in horreis meis, ut sit cibus in domo mea; et probate me in his, ¹dicit Dominus, si non aperuero vobis cataractas caeli, et dederò ¹vobis fructos usque ad abundantiam^a. » Ecce probavimus, quomodo ¹nobis decimae magis quam Deo proficiunt.

- 20 Et propterea alibi scrip²um est : « Domini est terra et plenitudo eius, orbis terrarum ¹et universi qui habitant
137 in eo^b. » Si ergo Domini est terra et plenitudo (137) eius, servi Domini sumus pariter et coloni : et nescio quomodo non ¹omnes agnoscimus possessorem. Dicit enim : « Agnovit bos possessorem suum, et asinus praesepe Domini sui ;
5 Israhel autem me ¹non cognovit, et populus meus me non intellexit^c. » O homines ⁵stulti, quid mali imperat Deus, ut non mereatur audiri? Sic enim ¹dicit : « Primitias areae tuae et torcularis tui non tardabis offerre ¹mihi^d. » Si tardius dare peccatum est, quanto magis peius est non ¹dedisse? Et iterum dicit : « Honora Dominum Deum tuum de tuis ¹iustis laboribus, deliba ei de fructibus iustitiae
10 tuae; ut repleant¹ur horrea tua frumento, vino quoque torcularia tua redun¹dabunt^e. » Non praestas hoc gratis, quod cito recipies magno cum ¹fenore. Quaeris forte cui

¹⁶ domo : domu G¹ || ¹⁷ caeli : et effundero vobis benedictionem *add.* H² || ¹⁸ fructos W¹H²⁻¹⁵ : fructus G¹⁻² || 19-137,4 Et propterea — intellexit *om.* W¹G¹⁻²⁻⁵H²⁻¹⁵.

137,2 Agnovit : cognovit H² || 4 et *om.* H² || 5 mali : male H²² || 8 Deum tuum *om.* G¹ || 9 tuae *om.* H¹⁵ || 11-14 Non praestas — perdidisti *om.* H¹⁵ || 11-12 recipies [recipias G¹] — fenore : magno lucro recipias W¹

1 ^a Mal. 3, 10 ^b Ps. 23, 1 ^c Is. 1, 3 ^d Ex. 22, 29 ^e Prov. 3, 9-10

1. Cette admonition est, à une exception près, la seule à s'appuyer uniquement sur des textes tirés de l'Ancien Testament. Les citations que Césaire fait ici de *Malachie* sont extrêmement rares chez les

l'a promis par la bouche du prophète¹ : « Versez, dit-il, dans mes greniers, la dîme de tous vos biens, pour qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; et mettez-moi ainsi à l'épreuve, dit le Seigneur, pour voir si je n'ouvrirai pas pour vous les écluses du ciel et ne vous donnerai pas des fruits jusqu'à l'abondance^a. » Eh bien, nous avons démontré que la dîme profite à nous plutôt qu'à Dieu.

A ce sujet il est écrit ailleurs :
Tous nos biens sont à Dieu « Au Seigneur est la terre et sa plénitude, l'univers et tous ceux qui l'habitent^b. » Si donc la terre et sa plénitude sont au Seigneur, nous sommes par le fait serviteurs et fermiers du Seigneur ; et je ne sais comment nous ne le reconnaissons pas tous comme le propriétaire. Il dit en effet : « Le bœuf reconnaît son propriétaire et l'âne la crèche de son maître ; mais Israël ne me connaît pas et mon peuple ne m'a pas compris^c. » Ô hommes stupides, quel mal Dieu commande-t-il, pour ne pas mériter d'être entendu ? En effet, il parle ainsi : « Tu ne tarderas pas à m'offrir les prémices de ton aire et de ton pressoir^d. » Si c'est un péché de tarder à donner, combien il est pire encore de n'avoir pas donné ! Et il dit encore : « Fais hommage au Seigneur ton Dieu de tes justes travaux, prélève pour lui des fruits de ta justice, afin que tes greniers se remplissent de froment ; et tes pressoirs aussi regorgeront de vin^e. » Tu n'offres pas gratuitement ce que tu récupéreras sous peu avec un gros intérêt. Peut-être demandes-tu à qui profite ce que

Pères. Nous en avons relevé à peine une vingtaine pour les versets 3, 8 et 3, 10, onze pour le verset 9 et sept seulement pour le verset 11. Le texte de Césaire s'éloigne plus ou moins de celui de la Vulgate, suivant les versets, mais surtout pour le verset 9.

2. Verset peu représenté chez les Pères, et jamais exactement sous cette forme, sauf dans le *Parisinus* 1771.

3. Le texte de Césaire s'appuie sur celui de la Septante. Nous le trouvons déjà dans le *Parisinus* et, très proche, chez Jérôme, *In Ezech.*, 14. Ce verset n'apparaît pas dans l'œuvre d'Augustin.

proficiat, quod Deus accipit redditurus : ^lquaeris iterum cui proficiat, quod pauperibus datur? Si credis, ^ltibi proficit : si dubitas, perdidisti. Decimae enim, fratres
 15 carissimi, ¹⁴tributa sunt egentium animarum. Redde ergo tributa pauperibus, ^loffer libamina sacerdotibus.

Quod si decimas non habes fructuum ^lterrenorum, quod habet agricola, quodcumque te pascit ingenium ^lDei est : inde decimas expetit unde vivis. De militia, de negotio, ^lde artificio tuo redde decimas : aliud enim pro terra
 20 dependimus, ²²aliud pro usura vitae pensamus. Redde ergo, homo, quia possides : ^lredde, quia nasci meruisti. Sic enim dicit Dominus : « Dabunt singuli ^ldecimas et primitias redemptionem animarum suarum Deo, et ^lnon erunt in eis morbi neque casus¹. » Ecce habes in scripturis sanctis ^lcautionem Domini tui, per quam tibi promisit, quod, si
 25 decimas ²⁶dederis, non solum abundantiam fructuum recipies, sed etiam sanitatem corporis consequeris. « Replebuntur, inquit, areae tuae frumento, vino quoque torcularia tua redundabunt »; et « Non erunt ^lin eis morbi neque casus. » Cum enim decimas dando et terrena ^let caelestia
 30 possis munera promereri, quare per avaritiam duplici ²⁷te benedictione defraudas?

2. Audi ergo, indevota mortalitas. Nosti quia Dei sunt
 138 cuncta (138) quae percipis, et de suo non adcommo-
 rerum omnium creatori? ^lNon eget Dominus Deus : non

14 dubitas : dubitasti H² || 16 habes : dabis H¹⁵ dederis H² || 19 aliud : aliut H³ || 22 redemptionem : pro redemptione G³ || 24 cautionem — per quam : cautiones — per quas H³ || 26 corporis : corporum W¹G¹⁻²⁻³H³⁻¹⁵ || 26-28 Replebuntur — casus om. H¹⁵ || 26 areae tuae : orrea tua H² || 31-138,4 Audi — negas om. H¹⁵.

138,1 creatori : conditori H³

¹ Ex. 30, 12.

1. Le texte édité sous le nom de Césaire dans *PL* 67, col. 1078,

Dieu accepte avec l'intention de le rendre ; peut-être demandes-tu encore à qui profite ce qui est donné aux pauvres ? Si tu crois, c'est à toi que cela profite ; si tu doutes, tu as perdu. Car la dîme, frères très chers, est l'impôt des âmes dans le besoin¹. Paye donc tes impôts aux pauvres, présente des offrandes aux prêtres.

Et si tu n'as pas la dîme des fruits de la terre, comme le cultivateur, tout ce que te procure ton industrie est à Dieu ; il revendique donc la dîme de tous tes revenus. De ta solde militaire, de ton commerce, de ton métier, paye la dîme. Car nous payons telle somme pour la terre, telle autre pour la jouissance de la vie. Paye donc, homme, parce que tu possèdes ; paye, parce que tu as mérité de naître. Car ainsi parle le Seigneur : « Chacun donnera à Dieu la dîme et les prémices pour le rachat de son âme, et il n'y aura parmi eux ni maladies ni accidents². » Voici que tu as dans les Écritures saintes la garantie de ton Seigneur, par laquelle il t'a promis que, si tu donnes la dîme, non seulement tu recevras des fruits en abondance, mais que tu obtiendras même la santé du corps. « Tes aires, dit-il, seront remplies de froment, et tes pressoirs aussi regorgeront de vin », et : « Il n'y aura parmi eux ni maladies ni accidents. » En effet, puisque tu peux, en payant la dîme, gagner des récompenses terrestres et célestes, pourquoi te privés-tu par avarice d'une double bénédiction ?

2. Écoute donc, mortel irréligieux.
 Dieu exige Tu sais que toutes tes ressources
 de qui ne donne pas appartiennent à Dieu, et sur son
 bien tu n'accordes rien au créateur de toutes choses?
 Le Seigneur Dieu n'est pas dans le besoin ; il ne demande

porte ici : « Augustinus dixit : Decimae enim tributa sunt egentium animarum. »

2. Pas d'autre exemple, à notre connaissance, d'un texte identique.

praemium postulat, sed honorem : non de tuo aliquid exigit, quod refundas. Primitias rerum et decimas ^lpetit et negas? Avare, quid faceres, si novem partibus sibi
 5 sumptis ^ttibi decimam reliquisset? Quod certe iam factum est, cum messis ^ttua pluviarum benedictione subtracta ieiuna defecit, et vindemiam ^ttuam aut grando percussit, aut pruina decoxit. Quid est, avide sub^lputator? Novem tibi partes retractae sunt, quia decimam dare noluisti. ^lConstat quidem, quod ipse non dederis; sed tamen Deus exegit.

10 ¹⁰Haec enim est Domini iustissima consuetudo, ut, si tu illi decimam non dederis, tu ad decimam revoceris : scriptum est enim : « Haec ^ldicit Dominus : quia decima agri tui et primitiae terrae ^vvobiscum sunt; video vos, et fallere me existimastis; intus ^lin thesauris vestris et in
 15 domibus vestris erit direptio^a. » Dabis ¹⁶impio militi, quod non vis dare sacerdoti. « Convertimini quoque ad hoc, ^ldicit Dominus omnipotens, ut aperiam vobis cataractas caeli, et ^leffundam vobis benedictionem meam desuper; et non vobis corrumpentur fructus terrae, neque languebit vitis in agro vestro, ^let beatos vos dicent omnes gentes^b. »
 20 Benefacere Deus semper paratus ¹⁷est, sed hominum malitia prohibetur : quia a Domino Deo sibi dari ^vvult omnia, et non vult ei de his quae possidere videtur offerre.

^lQuid, si diceret Deus : Nempe meus es, homo, quem feci : mea est ^lterra, quam colis : mea sunt et semina, quae spargis : mea animalia, ^lquae fatigas : mei sunt

4 petit : dignatur petere H³ || 6-7 et vindemiam — decoxit : cum aut hostilitas rapuit. aut grando quod remansisse videbatur avertit W¹ || 7-8 Quid — subputator : quid avide subputas H³ || 8 retractae : detractae H¹⁰ || 9 exegit : exigit H³⁻⁹ || 11-14 scriptum — direptio om. H¹⁵ || 13 video vos : vidi autem H³ || 13-14 intus — vestris^a : non solum in terris vestris, sed etiam in domibus W¹ || 15 ad hoc : ad me H³ || 17 vobis^a om. H³ || 17-18 corrumpentur : corrumpantur W¹G¹⁻²⁻³H¹⁵ corrumpatur H³ corrumpam H³ || 18 terrae : vestrae add. H³ || 22 Nempe om. H³ || 23 et semina om. G¹⁻³

pas une faveur, mais un hommage ; il n'exige pas que tu lui rendes quelque chose de ton bien à toi. Il demande les prémices et la dîme et tu refuses? Avare, que ferais-tu, si ayant pris pour lui les neuf autres parties, il t'avait laissé la dixième? Et cela, à coup sûr, s'est déjà produit, lorsque ta moisson, privée de la bénédiction des pluies, desséchée, a fait défaut, ou lorsque la grêle a frappé ta vendange ou que la gelée l'a brûlée. Pourquoi cela, avide calculateur? Les neuf parties t'ont été retirées, parce que tu n'as pas voulu donner la dixième. Il est évident, certes, que toi-même tu n'as pas donné ; mais pourtant Dieu a exigé.

C'est en effet une coutume très juste du Seigneur, si tu ne lui donnes pas le dixième, de te ramener au dixième ; car il est écrit : « Ainsi parle le Seigneur ; parce que vous avez gardé la dîme de votre champ et les prémices de la terre, je vous vois et vous avez pensé me tromper ; dans vos trésors et vos maisons ce sera le pillage^a. » Tu donneras au soldat impie ce que tu ne veux pas donner au prêtre. « Convertissez-vous aussi, dit le Seigneur tout-puissant, pour que j'ouvre pour vous les écluses du ciel et que je répande sur vous ma bénédiction ; et les fruits de votre terre ne pourront pas ni la vigne ne sera stérile dans votre champ, et toutes les nations vous diront bienheureux^b. » Dieu est toujours prêt à faire le bien, mais il en est empêché par la malice des hommes ; car celle-ci veut que le Seigneur Dieu lui donne tout, sans vouloir rien lui offrir de ce qu'elle semble posséder.

Eh quoi, si Dieu disait : Assurément tu es mien, homme, toi que j'ai fait ; à moi est la terre que tu cultives ; à moi aussi sont les grains que tu sèmes ; à moi les animaux que tu fais travailler ; à moi sont les averses et les pluies ;

2 ^a Mal. 3, 8-10 ^b Mal. 3, 10-12.

25 imbres et pluviae, ventorum flamina mea sunt, "meus est solis calor; et cum omnia mea sint elementa vivendi, tu, 'qui manus tantum adcommodas, solam decimam merebaris? Sed 'quia pie nos pascit omnipotens Deus, amplissimam tribuit minus 'laboranti mercedem; sibi tantum decimam vindicans, nobis omnia 'condonavit.

139 (139) 3. Ingrate fraudator ac perfide, divina te voce convenio. Ecce 'annus iam finitus est : redde Domino pluenti mercedem. Redime te, 'homo, dum vivis : redime te ipse, dum potes : redime te, inquam, 'dum pretium in 5 manibus habes : redime te, ne, dum te mors avara 'praevenierit, et vitam simul et pretium perdas. Sine causa hoc dimittis 'uxori, quae forsitan alterum habebit maritum. Sine causa hoc marito 'dimittis, mulier, qui forte aliam sine mora cupit habere uxorem. 'Frustra parentibus ac propinquis curam tuam iniungis : nemo te 'post mortem 10 tuam fideliter redimet, quia in vita tu te redimere "noluisti. Depone iam avaritiae sarcinam de cervicibus tuis : contemne 'crudelissimam dominam, quae, dum te iugo durissimo premit, iugum 'Christi te suscipere non permittit. Sicut enim iugum avaritiae in 'infernum premere, ita iugum Christi in caelum levare consuevit.

'Decimae enim ex debito requiruntur; et qui eas dare 15 noluerit, res "alienas invasit. Et quanti pauperes in locis, ubi ipse habitat, illo decimas 'non dante fame mortui fuerint, tantorum homicidiorum reus ante 'tribunal aeterni iudicis apparebit : quia rem a Domino pauperibus 'delegatam suis usibus reservavit. Qui ergo sibi aut praemium

28-139,1 sibi — convenio om. H¹⁵.

139,3 ipse : ipsum G¹ || 7 sine mora om. H⁹⁻¹⁵ || 8 curam tuam om. W¹G¹⁻²⁻³H²⁻¹⁵ || 9 in vita om. W¹G¹⁻²⁻³H²⁻³⁻¹⁵

1. Cf. *supra*, *Serm.* 30, 2.6.

à moi sont les souffles des vents ; à moi est la chaleur du soleil ; et alors que tous les éléments de vie sont miens, toi qui y mets seulement la main, méritais-tu même le dixième ? Mais parce que le Dieu tout-puissant nous nourrit avec bonté, il accorde le salaire le plus élevé à celui qui travaille le moins ; revendiquant pour lui le dixième seulement, à nous il fait don de tout le reste.

3. Malhonnête, ingrat et perfide, je m'adresse à toi avec la voix de Dieu. Voici que l'année est maintenant finie ; rends son dû au Seigneur qui donne la pluie ; rachète-toi, homme, tandis que tu vis ; rachète-toi tandis que tu le peux ; rachète-toi, dis-je, tandis que tu as entre les mains de quoi payer ; rachète-toi avant que la mort avide ne te devance, et que tu ne perdes à la fois ta vie et ton bien. C'est en vain que tu le lègues à ton épouse qui, peut-être, aura un autre mari. C'est en vain, femme, que tu le lègues à ton mari qui, peut-être, désire avoir une autre épouse sans tarder. Tu imposes inutilement à tes parents et à tes proches d'avoir souci de toi ; personne après ta mort ne te rachètera pieusement, puisque toi, durant ta vie, tu n'a pas voulu te racheter. Décharge maintenant ta nuque du fardeau de l'avarice ; méprise cette maîtresse très cruelle qui, en t'abaissant sous son joug très dur, ne te permet pas de recevoir le joug du Christ. Car de même que le joug de l'avarice abaisse vers l'enfer, de même le joug du Christ élève vers le ciel.

En effet, la dîme est requise en vertu d'un dû ; et celui qui n'a pas voulu la donner s'est saisi du bien d'autrui. Et autant de pauvres seront morts de faim dans les lieux où il habite, parce qu'il n'a pas donné la dîme, autant de fois il sera accusé d'homicide lorsqu'il apparaîtra devant le tribunal du Juge éternel ; car il a réservé pour son usage la part que le Seigneur avait attribuée aux pauvres¹. Donc, que celui qui désire, soit se ménager une récompense,

comparare, aut peccatorum desiderat indulgentiam prome-
 20 reri, redditis decimis ²⁰etiam et de novem partibus studeat
 elimosinam dare : ita tamen, ut de ipsis novem partibus
 quicquid excepto victu mediocri et vestitu rationabili
 superfuerit, non luxuriae reservetur, sed in thesauro
 caelesti per elimosinam pauperum reponatur. Quicquid
 enim nobis Deus plus quam opus est dederit, non nobis
 25 specialiter dedit, sed per nos ²⁵aliis erogandum transmisit.
 Si non dederimus, res alienas invasimus.

4. Et quia natale sancti Iohannis Baptistae cum gaudio
 cupimus celebrare, sicut et reliquis festivitibus superve-
 nientibus, ita imminente ista tam praeclara sollemnitate
 ante plures dies castitatem et honestatem omnes omnino
 30 custodiant; ut festivitatem istam ³⁰possint omnes cum
 gaudio celebrare, et ad altare Domini cum libera et sincera
 conscientia mereantur accedere. Hoc etiam deprecor, et
 per tremendum diem iudicii vos adiuro, ut omnes vicinos
 vestros, omnes familias, et cunctos ad vos pertinentes
 140 admoneatis, et cum (140) zelo Dei severissime castigetis;
 ne ullus in festivitate sancti Iohannis aut in fontibus aut
 in paludibus aut in fluminibus nocturnis aut matutinis
 horis se lavare praesumat : quia ista infelix consuetudo
 adhuc de paganorum observatione remansit. Cum enim
 5 non solum animae, sed etiam, quod peius est, corpora
 frequentissime in illa sacrilega lavatione moriantur, vel

19 promereri : *verbis additis* ea quae suggestimus implere studeat
 prestante Domino nostro *etc. concl.* H³ || redditis decimis : redditis
 decimas W¹ || 20 et *om.* W¹G¹⁻²H² || 21 de ipsis novem partibus *om.*
 G¹⁻²⁻³H¹⁵ || 26 Baptistae : *om.* H¹⁵ venturum *add.* G¹⁻² || 27-28 ita —
 sollemnitate *om.* G¹⁻² || 29 omnes *om.* G¹⁻²⁻³H²⁻¹⁵ || 31 sincera : *secura*
 G¹⁻²⁻³.

140,2-3 aut matutinis *om.* W¹ || 4-7 Cum enim — non cogitant
om. H¹⁵

1. La coutume de ces bains de la Saint-Jean semble s'être perpé-

soit mériter le pardon de ses péchés, paye la dîme et
 s'applique aussi à faire l'aumône sur les neuf autres
 parties, si bien que sur ces neuf autres parties, ce qui lui
 reste après avoir mis de côté de quoi manger frugalement
 et se vêtir décentement, il ne le consacre pas à la débauche,
 mais le place dans le trésor du ciel en faisant l'aumône
 aux pauvres. En effet, tout ce que Dieu nous a donné en
 plus du nécessaire, il ne nous l'a pas donné pour nous
 personnellement, mais il nous l'a remis pour que nous le
 distribuions aux autres. Si nous ne l'avons pas donné,
 nous nous sommes saisis du bien d'autrui.

Fête de la Saint-Jean 4. Et parce que nous désirons
 célébrer dans la joie la nativité de
 saint Jean-Baptiste, qu'à l'approche de cette solennité
 si illustre, ainsi que de toutes les autres fêtes qui se pré-
 sentent, tous gardent plusieurs jours auparavant une
 chasteté et une honnêteté sans faille, afin que tous puissent
 célébrer dans la joie cette fête et méritent de s'avancer
 vers l'autel du Seigneur avec une conscience libre et pure.
 Je vous demande aussi avec instance, et vous adjure par
 le terrible jour du Jugement, de mettre en garde tous vos
 voisins, tous les membres de votre famille et ceux qui vous
 appartiennent et de les reprendre très sévèrement avec le
 zèle de Dieu : que personne n'ait l'audace durant la fête
 de la Saint-Jean, de se baigner dans les fontaines ou les
 étangs ou les rivières, la nuit ou aux premières heures du
 jour, car cette malheureuse coutume qui nous est restée
 jusqu'à présent vient des rites païens. En effet, comme
 non seulement les âmes, mais même, ce qui est pire,
 les corps, meurent très fréquemment au cours de ce bain
 sacrilège¹, qu'ils craignent au moins la mort du corps,

tuée jusqu'à nos jours dans certaines régions comme la Catalogne,
 par exemple. Autour d'Arles, les marais infestés de moustiques
 devaient rendre très dangereux ces bains intempestifs.

de corporis morte timeant, qui de animae ¹suae salute non cogitant. Sed credimus de Dei misericordia, quòd ¹castigantibus vobis aut pauci aut forte nullus hoc malum de reliquo ¹audebit admittere.

- 10 Etiam et hoc admonete, fratres, ut cantica turpia ¹⁰vel luxuriosa, castitati et honestati inimica, familiae vestrae ex ore ¹non proferant : quia non est iustum, ut ex illo ore, ubi eucharistia ¹Christi ingreditur, canticum luxuriosum vel amatorium proferatur. ¹Haec enim si secundum vestram consuetudinem libenter auditis, ¹et Christo auxiliante implere contenditis, et in hoc saeculo sanctorum
15 ¹⁵sollemnitates mundo corde et casto corpore cum gaudio celebrabitis, ¹et in futuro ad ipsorum sanctorum consortium feciliter venietis : ¹praestante Domino nostro Iesu Christo, cui est honor et gloria in ¹saecula saeculorum. Amen.

10 castitati — vestrae om. H¹⁵ || 16 sanctorum om. W¹.

ceux qui ne pensent pas au salut de leur âme. Mais nous faisons cette confiance à la miséricorde de Dieu que, grâce à vos reproches, seul un petit nombre osera se permettre cette mauvaise action à l'avenir, ou peut-être même personne.

Engagez aussi les vôtres, frères, à ne pas proférer de leur bouche des chansons scandaleuses et lascives, ennemies de la chasteté et de la pudeur, car il n'est pas juste que cette bouche où pénètre l'Eucharistie du Christ profère une chanson d'amour lascive. En effet, si selon votre habitude vous écoutez ces conseils de bon cœur et si, avec l'aide du Christ, vous cherchez à les mettre en pratique, dans ce siècle vous célébrerez les solennités des saints dans la joie, purs de cœur et chastes de corps ; et dans le monde à venir vous parviendrez heureusement à la communauté des saints eux-mêmes ; avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la gloire pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XXXIV

Sermo sancti Caesarii episcopi de dilectione parentum
 et de decimis

20

1. Legimus, fratres dilectissimi, monente nos Domino per prophetam, parentibus nostris et honorem semper et amorem impendere, et si forte evenerit ut aliqua paupertate laborent, necessitates eorum secundum quod possumus sublevare. Sic enim ait : « Si videris, inquit, nudum, cooperi eum, et domesticos seminis tui ne despexeris. » Hoc loco domesticos seminis parentes nostros intellegi voluit. Sed dicit aliquis : Quis est qui parentes suos odio habeat, ut hoc pro magno (141) Dominus admonuerit per prophetam? Sine dubio, fratres, scivit Spiritus sanctus nonnullos homines, qui cum ad aliquos honores aut divitias undecumque quaesitas pervenerint, ita parentes suos pauperes despiciunt, ut eos nec videre dignentur :

Sermo XXXIV : V ¹ <i>Marcianus</i> VI.5	s. IX/X
V ² <i>Marcianus</i> VI.6	s. XIV
A ¹ <i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
A ⁴ <i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 20	s. XI
A ⁵ <i>Florentinus</i> 586	s. X
A ⁶ <i>Florentinus</i> 137	s. X
A ⁷ <i>Laurentianus</i> Plut. XXIII, cod. 23	s. XI
A ¹⁰ <i>Ambrosianus</i> I.45 sup.	s. XII
A ¹² <i>Trecensis</i> 1004	s. XII/XIII

141,3 quaesitas : acquisitas A⁴⁻⁶⁻⁶

SERMON XXXIV

Sermon de saint Césaire évêque sur l'amour des parents
 et sur les dîmes¹

1. Nous lisons, frères bien-aimés, par l'intermédiaire du prophète cet avertissement du Seigneur, de toujours honorer et aimer nos parents, et s'il arrive par hasard qu'ils soient accablés par la pauvreté, de soulager leurs besoins selon nos moyens. En effet, il parle ainsi : « Si tu vois quelqu'un de nu, couvre-le, et ne méprise pas les membres de ta chair². » Ici, par membres de la chair, il a voulu faire entendre nos parents. Mais quelqu'un dit : Qui est-ce qui pourrait avoir ses parents en haine, pour que le Seigneur ait tant attiré notre attention là-dessus, par la bouche du prophète? Sans aucun doute, frères, l'Esprit saint a su que certains hommes, une fois parvenus à quelques honneurs ou à des richesses de n'importe quelle provenance, méprisent tellement leurs parents pauvres qu'ils ne daignent même pas les regarder. Que ceux qui

1 ^a Is. 58, 7.

1. Ce sermon a été attribué à MAXIME DE TURIN dans plusieurs manuscrits, apparemment sans raison.

2. Césaire suit la Septante. Cette citation est très courante chez les Pères ; on la trouve plusieurs fois chez Cyprien, Ambroise, Jérôme et surtout chez Augustin. Cyprien présente toujours le même texte que Césaire, et cette version est de loin la plus fréquente chez tous les Pères, *despicias* remplaçant parfois *despexeris*.

5 quod qui fecerint, non ⁶solum peccatum, sed etiam grave crimen se admisisse non dubitent. ¹Et forte evenit ut ille per divitias et superbiam crimina grandia vel ¹peccata committat, et parentes sui pro ipsa paupertate et humilitatem et simplicitatem et iustitiam teneant : et qua fronte infelix ¹dedignatur adtendere parentos suos innocentes et
 10 iustos, cum sit ¹ipse peccator et impius? Si quis ergo idoneus est, si aliquos parentes ¹habuerit pauperes, ipsis prius necessaria tribuat, et sic indigentibus ¹extraneis elymosinam faciat : quia reliquis pauperibus si tu non ¹dederis, dabit alius, parentibus vero tuis pauperibus, si tu nihil ¹largitus fueris, difficile est ut alius largiatur.

15 ¹2. Ipse est elymosinarum ordo iustus atque legitimus, ut prius ¹tibi et tuis victum et vestitum sufficientem et mediocrem, non pom¹posum nec deliciosum provideas; deinde, sicut dixi, si qui sunt ¹pauperes de parentibus tuis, quantum praevalens largiaris; deinde ¹servos et ancillas
 20 tuas nec esurire nec algere permittas : et post ¹haec quicquid tibi Deus, sicut dixi, excepto victu et vestitu dederit, ¹non in terreno, « ubi fures effodiunt et furantur^a », sed in caelesti ¹thesauro recondas, ut « ubi fuerit thesaurus tuus, ibi sit et cor ¹tuum^b »; et cum sacerdos clamaverit « Sursum corda », securi et in veritate ¹respondeamus « Habemus ad Dominum. » Quaecumque enim Deus,
 25 ¹excepto mediocri et rationabili victu et vestitu, sive de quacumque ¹militia, sive de agricultura contulerit, non tibi specialiter dedit, sed ¹per te pauperibus eroganda transmisit. Si nolueris dare, noveris ¹te res alienas auferre; quia, sicut dixi, hoc solum est nostrum, quod ¹nobis vel

⁶ crimina : et crimina A¹ || ²³ Sursum corda : sursum cor A¹

² * Matth. 6, 19 ^b Matth. 6, 21.

auront fait cela, ne doutent pas d'avoir commis non seulement un péché, mais même un grand crime. Et il peut même arriver que cet homme, à cause de ses richesses et de son orgueil, commette de grands crimes ou du moins des péchés et que ses parents, grâce à leur pauvreté même, conservent l'humilité, la simplicité et la justice; et de quel front ce malheureux dédaigne-t-il de prêter attention à ses parents innocents et justes, lui qui n'est qu'un pécheur impie? Donc, si quelqu'un est à l'aise et qu'il ait des parents pauvres, qu'il leur offre d'abord le nécessaire et qu'ensuite il fasse l'aumône aux étrangers dans le besoin; parce que si tu ne donnes pas aux autres pauvres, un autre leur donnera, mais si tu ne donnes pas généreusement à tes parents pauvres, il est difficile qu'un autre le fasse.

2. L'ordre juste et légitime des aumônes, c'est que tu assures d'abord à toi et aux tiens une nourriture et des vêtements suffisants et décents, sans être luxueux ni délicats; ensuite, comme je l'ai déjà dit, s'il y a des pauvres parmi tes parents, donne-leur généreusement autant que tu peux; ensuite ne laisse pas tes serviteurs et tes servantes avoir faim ni froid; et, après cela, tout ce que Dieu t'a donné, comme j'ai dit, à l'exception de la nourriture et du vêtement, mets-le en réserve non pas sur terre, « où les voleurs fouillent et dérobent^a », mais dans le trésor céleste, afin que, « là où est ton trésor, là aussi soit ton cœur^b »; et que lorsque le prêtre s'écrie : « Haut les cœurs », nous répondions avec assurance et en vérité : « Ils sont tout au Seigneur. » Car tout ce que Dieu, à l'exception d'une nourriture et d'un vêtement décents et raisonnables, a accordé sous forme soit de solde militaire, soit de produit agricole, il ne te l'a pas donné à toi personnellement, mais il te l'a confié pour que tu le distribues aux pauvres. Si tu refuses de donner, sache que tu accapares le bien d'autrui car, comme j'ai dit, cela seul est nôtre qui suffit raisonnablement à nous et

nostris rationabiliter sufficit. Quicquid superfuerit, Deus
30 ^onoster, sicut dixi, pauperibus erogandum transmisit.

3. Ac sic non solum decimas dare debemus, sed etiam
de novem ^lpartibus, quicquid solutis tributis vel expletis
sumtibus nostris ^lremanserit, quasi aliis transmissum
fideliter erogare debemus. Quod ^ltamen si fecerimus, vere
35 nostra sunt quae donamus; si vero non facimus, ^onec illa
nostra sunt quae servamus, nec nos ipsi nostri sumus, qui
142 (142) servare videmur. Et tamen, fratres, non video qua
fronte illi non ^lofferimus decimum, a quo accepimus totum.
Si velit Deus rationem ^lfacere nobiscum et dicere : Terram
quam colis ego feci, te ipsum qui ^lcolis et servos tuos ego
5 feci, animalia quae te ad colendum adiuvant ^oego condidi;
calorem solis ego tribuo, pluviam temporibus suis ego
^ldispenso, ipsam sementem quam spargis ego concedo. Si
ad iustam ^lrationem adtendis, tibi debes decimam reservare,
et mihi novem ^lpartes dare. Nec hoc quaero, misericors
esse volo : exemplum tibi ^lpraebeo, ut quomodo ego
misertus sum tui, sic miserearis tu pauperi.
10 ^oSi ergo, fratres, iustam rationem nobiscum voluerit
facere Deus, ^lnumquid est quod respondere possimus? Et
licet in multis sanctarum ^lscripturarum locis nos de his
rebus admoneat Deus, tamen per ^lApostolum specialiter
clamat et admonet, dicens : « Habentes victum ^let vestitum,
15 his contenti simus. Nam qui volunt divites fieri, ^oincidunt
in temptationem et in laqueum diaboli et desideria ^lmulta
inutilia et nociva, quae mergunt homines in interitum ^let

30 erogandum : erogando A⁴ eroganda A¹⁻⁵⁻⁶.

142,2 accepimus : accipimus V¹⁻²A^{1a-c-10} || velit : vellet A^{1Dc} || 3 dicere :
diceret A¹ || 6 Si : et sic A¹⁰ || 7 adtendis A^{1a1} : om. cell. || debes om. A⁴ ||
decimam : decimas A⁴⁻⁵⁻⁶ || 8 dare A^{1a1} : om. V¹⁻²A⁴⁻⁵⁻⁶ || 9 tu om. A¹ ||
14 simus : sumus A¹⁻⁵⁻⁶ sitis A⁴ || 15 in² om. A⁴⁻⁵⁻⁶

1. Cf. *supra*, *Serm.* 30, 2.6 et 33, 3.

2. Cf. *supra*, *Serm.* 33, 2.

aux nôtres. Tout le supplément, notre Dieu, comme je
l'ai dit, nous l'a confié pour le distribuer aux pauvres¹.

La dîme,
minimum
dû à Dieu

3. Et ainsi nous devons non seule-
ment donner la dîme, mais même
sur les neuf autres parties, ce qui
reste, une fois acquittés les impôts
et nos dépenses évaluées, nous devons le distribuer fidèle-
ment comme un bien confié pour d'autres. Et certes, si
nous faisons cela, c'est vraiment de notre bien que nous
donnons, mais si nous ne le faisons pas, ces biens que nous
conservons ne nous appartiennent pas et nous-mêmes,
qui semblons les conserver, nous ne nous appartenons
pas non plus. Et certes, frères, je ne vois pas de quel
front nous refusons d'offrir le dixième à Celui de qui
nous avons reçu le tout². Si Dieu voulait compter avec nous
et dire : La terre que tu cultives, c'est moi qui l'ai faite ;
toi qui la cultives et tes serviteurs, c'est moi qui vous ai
faits ; les animaux qui t'aident à la cultiver, je les ai créés ;
c'est moi qui donne la chaleur du soleil, moi qui en son
temps dispense la pluie, moi qui accorde la semence
même que tu sèmes. Si tu prétends faire un compte juste,
pour toi tu dois réserver un dixième et à moi donner les
neuf autres. Et je ne réclame pas cela, je veux être miséri-
cordieux ; je te montre l'exemple pour que, comme j'ai
pitié de toi, tu aies ainsi pitié du pauvre.

Si donc, frères, Dieu voulait faire des comptes justes
avec nous, aurions-nous quelque chose à répondre ? Et,
bien que Dieu nous avertisse à ce sujet en de nombreux
endroits des saintes Écritures, il nous crie cependant
un avertissement spécial par la voix de l'Apôtre, disant :
« Contentons-nous d'avoir nourriture et vêtement. Car
ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation
et le piège du diable et une foule de désirs inutiles et nocifs
qui précipitent les hommes dans la ruine et la perdition ;

perditionem; quia radix omnium malorum est cupiditas, quam quidam adpetentes naufragaverunt a fidē, et inseruerunt se doloribus multis. Tu vero, homo Dei, haec
 20 fuge; sectare vero ²⁰iustitiam, pietatem, fidem^a », et cetera. Rogo vos, fratres, ut de scripturis reliquis taceamus, sententia ista apostolica cui christiano non sufficit? Vere dico, fratres, quod qui sub tali tonitruo de avaritiae somno non surgit, non dormiens, sed mortuus esse credendus est.

4. Et ideo, fratres, quia pro ista fragilitate carnali
 25 multis peccatis ²²tamquam circumvolantibus muscis adsi-
 due inquietamur atque conpungimur, ad portum misericordiae Dei inter procellas et tempestates mundi istius festinemus. Forte aliquis interrogat, quomodo ad hunc portum valeat pervenire. Audiatur Christum dicentem :
 « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam conse-
 30 quentur^a »; et iterum : ²⁰« Date eleemosynam, et ecce omnia
 143 munda sunt vobis^b. » Ergo secundum (143) Apostoli sententiam, quam, si evadere de pelago mundi huius volumus, ante oculos semper habere debemus, sufficiat nobis habere victum et vestitum rationabilem, non pomposum, non deliciosum; et quicquid amplius Deus
 5 dederit, non negetur usibus pauperum, quia per nos ipsis probatur esse transmissum. Et si id quod nobis superfluum est non dederimus, res alienas invasimus; et quanti pauperes cum nostra scientia fame mortui fuerint, causas nobiscum ante tribunal Christi dicturi sunt.

21-22 cui — sufficit : unicuique christiano sufficit A⁴⁻⁵⁻⁶⁻¹⁰ || 30 eleemosynam : aelemosynas A¹ || secundum A¹⁰ istam A¹⁰ cell.

143,1 quam Mor. : quod fere omnes codd. om. A¹⁰ || de : a A¹⁰ in A¹⁰ om. A¹⁰ || 7 fuerint : tanti add. A¹⁰

car la racine de tous les maux, c'est la convoitise; la foi de certains, désireux d'acquérir, a fait naufrage et ils se sont enfoncés dans de nombreuses douleurs. Quant à toi, homme de Dieu, fuis cela, mais poursuis la justice, la piété, la foi^a, etc. Je vous le demande, frères, même si nous nous taisions sur le reste des Écritures, à quel chrétien cette phrase de l'Apôtre ne suffit-elle pas? En vérité, je dis, frères, que celui qui sous un tel tonnerre ne s'éveille pas du sommeil de l'avarice doit être tenu, non pour endormi mais pour mort.

4. Et c'est pourquoi, frères, puisque à cause de cette fragilité de la chair nous sommes sans cesse harcelés et piqués par de nombreux péchés comme par des mouches volant autour de nous, hâtons-nous au milieu des orages et des tempêtes de ce monde vers le port de la miséricorde de Dieu. Peut-être, quelqu'un demande-t-il comment il peut parvenir à ce port? Qu'il écoute le Christ dire : « Bienheureux les miséricordieux, car eux-mêmes obtiendront miséricorde^a », et aussi : « Faites l'aumône, et voici que pour vous tout est pur^b. » Donc, selon la phrase de l'Apôtre que nous devons toujours avoir devant les yeux si nous voulons nous évader de la haute mer de ce monde, contentons-nous d'une nourriture et d'un vêtement raisonnables, non pas luxueux et délicats, et tout ce que Dieu nous a donné en plus, ne refusons pas de l'utiliser pour les pauvres, car il est prouvé que cela leur a été légué par notre intermédiaire. Si nous n'avons pas donné notre superflu, nous nous sommes saisis des biens d'autrui, et tous les pauvres qui, à notre escient, seront morts de faim, plaideront contre nous devant le tribunal du Christ.

3 ^a I Tim. 6, 8-11.

4 ^a Matth. 5, 7 ^b Lc 11, 41.

5. Et quia duo sunt elemosynarum genera, unum quod
 10 pauperi¹⁰bus erogamus, aliud quod vicinis vel fratribus
 nostris, quotienscumque in nobis peccaverint, indulgemus,
 utrumque Deo auxiliante faciamus, quia unum sine alio
 nihil prodest. Si pauperi porrigis elemosynam, et in te
 peccanti non tribuis veniam, nihil tibi prodest; sicut
 econ¹trario si peccantibus tibi induleris, et esurientibus
 15 quantum praevalens dare nolueris, sicut dixi, una sine
 alia tibi prodesse non potest. Nos vero, fratres, ista duo
 elemosynarum genera nobis quasi spiritalium alarum
 remigia praeparamus, ut ad principalem patriam et illam
 caelestem Hierusalem, omni rerum terrenarum cupiditate
 spreta, hisque expediti ac liberi, virtutum pennis tanquam
 20 spiritalia colum¹⁰bae volare feliciter ac venire possimus,
 secundum illud quod psalmista desiderat et subplicat,
 dicens : « Quis dabit mihi pennas ut columbae, et volabo
 et requiescam? »

6. Certum est, fratres, quod nisi quisque de peccatorum
 glutine et nimis impedimentis ac laqueis mundi huius
 25 animae suae pennas contenderit expedire, ad veram
 requiem numquam poterit pervenire. Nos vero, fratres,
 adiuvante Deo, impedimenta mundi huius si a nobis ad
 integrum subtrahere non possumus, vel ita quantum vires
 sub¹petunt temperare vel aliquid ab eis recidere studeamus,
 144 ut nobis (144) remaneant aliqua horarum spatia, in quibus
 lectioni vel orationi vacare possimus. Nam si totum
 nobis occupatio terrena subtraxerit, timendum est ne
 nobis veniat illud quod scriptum est : « Impedimenta

15 alia : altera A⁶ || 17 remigia A^{1p0} : remedia A^{100V1.2} || 18 rerum
 A¹⁰ : om. V^{1.2}A^{1.4.5.6} || terrenarum : terrena A^{1p0} || cupiditate om. A⁶
 abiecta add. A¹⁰ || spreta : spretis A^{4.5.6.7} om. V^{1.2}A¹ || 19 hisque
 om. A^{1p0} || expediti ac liberi A^{1p0.10} : expeditis ac liberis V^{1.2}A¹⁰⁰ ||
 21 ut : sicut A^{6.7}.

144,3 veniat : eveniat A⁶

Les deux aumônes 5. Et parce qu'il y a deux sortes
 d'aumônes : l'une qui consiste à
 distribuer aux pauvres, l'autre à pardonner à nos voisins
 et à nos frères toutes les fois qu'ils auront péché contre
 nous, faisons avec l'aide de Dieu l'une et l'autre, parce que
 l'une ne sert à rien sans l'autre. Si tu tends une aumône
 à un pauvre et n'offres pas le pardon à celui qui pêche
 contre toi, cela ne te sert à rien ; si, au contraire, tu as
 pardonné à ceux qui pêchent contre toi mais que tu n'aies
 pas voulu donner selon tes moyens à ceux qui ont faim,
 comme je l'ai dit, cette aumône sans l'autre ne peut te
 servir à rien. Mais nous, frères, ménageons-nous ces deux
 sortes d'aumônes comme des battements d'ailes spirituelles,
 afin de pouvoir, dédaignant la convoitise des biens ter-
 restres, débarrassés et libérés d'eux, voler heureusement
 avec les ailes des vertus comme des colombes spirituelles
 et venir jusqu'à la première patrie et à cette Jérusalem
 céleste, selon le désir et la supplication du psalmiste,
 disant : « Qui me donnera des ailes comme à la colombe,
 et je m'envolerai et me reposerai? »

6. Il est certain, frères, que si chacun ne s'efforce
 pas de dégager les ailes de son âme de la glu des péchés,
 des entraves excessives et des pièges de ce monde, il ne
 pourra jamais parvenir au repos véritable. Mais nous,
 frères, avec l'aide de Dieu, si nous ne pouvons pas nous
 soustraire entièrement aux entraves de ce monde, au moins
 appliquons-nous à les atténuer autant que nos forces le
 permettent ou à en retrancher quelque chose, afin qu'il
 nous reste l'espace de quelques heures, pendant lesquelles
 nous puissions vaquer à la lecture ou à la prière. Car si
 les occupations terrestres nous ont totalement accaparés,
 il est à craindre que nous advienne ce qui est écrit : « Les

huius mundi fecerunt eos miseros^a. » Magis ergo adiuvente
 5 Domino laboremus, ut et in nobis vel ex parte aliqua
 impleatur illud quod de beato viro scriptum est : « In
 lege Domini meditabitur die ac nocte^b. » Quam rem
 Dominus sanctae caritati vestrae pro sua misericordia
 praestare dignetur, cui est honor et imperium cum Patre
 et Spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen.

8 dignetur : amen *add. A° qui doxol. om.*

6 * ? ^b Ps. 1, 2.

entraves de ce monde les ont rendus malheureux^{a1}. »
 Donc, travaillons plutôt avec l'aide de Dieu, afin qu'en
 nous aussi s'accomplisse, au moins en partie, ce qui est
 écrit de l'homme bienheureux : « Il méditera jour et nuit
 sur la loi du Seigneur^b. » Que le Seigneur dans sa miséri-
 corde daigne l'accorder à votre sainte charité, lui à qui
 appartient l'honneur et la puissance avec le Père et
 l'Esprit saint pour les siècles des siècles. Amen.

1. Sur cette citation non identifiée, cf. t. I, p. 226, n. 1.

SERMO XXXV

10 ¹⁰De oratione dominica vel amore inimicorum

1. Quotiens sollemnitates aliquas celebramus, fratres carissimi, et ¹communicare disponimus, scitis quo accessuri sumus, et, antequam ¹accedamus, nostis quid prius Deo in oratione dicturi sumus : « Dimitte ¹nobis debita nostra, 15 sicut et nos dimittimus debitoribus nostris^a. » ¹⁵Agite vobiscum ut dimittatis : venietis enim ad verba ista orationis. Quomodo ea dicturi estis? Aut forte non dicitis? Postremo interrogo : ¹Dicitis, an non dicitis? Odis fratrem tuum, et dicis : « Dimitte nobis, ¹sicut et nos dimittimus. » Respondebis mihi, Ego non dico. Oras, ¹et non dicis? Observate, adtendite. Modo es oraturus : dimitte ex 145 (145) corde tuo. Litigare vis cum inimico tuo? Prius litiga cum corde tuo. ¹Dic cordi tuo, Noli odisse. Si adhuc odis, dic animae tuae, Noli ¹odisse. Quomodo orabo? quomodo dicam, « Dimitte nobis debita ¹nostra »? Possumus quidem 5 hoc dicere; sed quod sequitur, qua fronte ¹dicturi sumus, « Sicut et nos dimittimus »?

Ubi est fides? Fides eo ¹quod « fiat », inde nomen accepit. Fiat ergo quod dicis, « Sicut et nos ¹dimittimus. » Et non

1 * Matth. 6, 12

SERMON XXXV

De l'Oraison dominicale et de l'amour des ennemis¹

1. Toutes les fois que nous célébrons quelque solennité, frères très chers, et que nous nous disposons à communier, vous savez où nous allons avoir accès, et, avant d'y accéder, vous avez connaissance de ce que nous allons d'abord dire à Dieu dans l'Oraison : « Remets-nous nos dettes, comme nous aussi nous remettons à nos débiteurs^a. » Exercez-vous en vous-mêmes à remettre, car vous en viendrez à ces paroles de l'Oraison. Comment allez-vous les dire? Ou peut-être ne les dites-vous pas? Finalement je demande : Les dites-vous ou ne les dites-vous pas? Tu hais ton frère et tu dis : « Remets-nous comme nous remettons aussi. » Tu me répondras : Moi, je ne les dis pas. Tu pries et tu ne les dis pas? Faites attention, réfléchissez. Tu es sur le point de prier maintenant; remets du fond du cœur. Tu veux te quereller avec ton ennemi? Querelle-toi d'abord avec ton cœur. Dis à ton cœur : Ne hais pas. Si tu hais encore, dis à ton âme : Ne hais pas. Comment prierai-je? comment dirai-je : « Remets-nous nos dettes »? Nous pouvons bien dire cela; mais ce qui suit, de quel front le dirons-nous : « Comme nous remettons aussi »? Où est la foi? La foi a reçu son nom de ce qu'elle « se fait »². Que se fasse donc ce que tu dis : « Comme nous

1. Sermon édité pour la première fois par dom Morin.

2. Cf. t. I, *Serm.* 12, 1, p. 400.

vis dimittere, et contristatur anima tua, quia ^ldicis ei nihil odisse. Responde illi, « Quare tristis es? » ^b » Noli odisse, ne ^lperdas me. « Quare conturbas me? Spera in Deum^c. »
 10 Langues, anhelas, ¹⁰aegritudine sauciaris, non potes tibi tollere odium. « Spera in Deum », ^lmedicus est : pro te pependit in ligno, et nondum est vindicator. ^lQuid tu vis vindicare? Ideo enim odisti, ut vindiceris. Vide penden^ltem in ligno, et tibi languenti de suo sanguine medicamentum facien^ltem. Vindicari vis? Vide Christum pendentem, audi
 15 precantem : ¹⁵« Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt^d. »

2. Sed dicis mihi : Potuit hoc facere ille, ego non; ego homo ^lsum, ille Deus. Si Christum non potes imitari, quare dixit beatus ^lPetrus apostolus : « Christus pro nobis passus est, relinquens vobis ^lexemplum, ut sequamini
 20 vestigia eius^a »? Quare et apostolus Paulus ¹⁰clamat : « Imitatores Dei estote, sicut filii carissimi^b »? Quare etiam ^lipse Dominus dixit : « Discite a me, quia mitis sum et humilis corde^c »? ^lAd excusandas excusationes non posse nos dicimus, quod omnino ^lnon volumus. Verum est, quia non in omnibus possumus imitari ^lChristum. Non potes
 25 imitari Christum, ut mortuos suscites, et vir²⁵tutes reliquas facias : imitare eum, ut mitis sis et humilis corde. Esto ^lpius, esto misericors : habeto veram caritatem; dilige, non solum ^lamicos, sed etiam inimicos. Haec si feceris, imitaberis vestigia Domini ^ltui.

Numquid et ista, quae dixi, dicis te non posse complere, ut sis ^lpius, misericors, castitatem teneas, et omnes

145,9 Langues, anhelas : languis anelios *cod.* || 23 imitari : imitare *cod.*

^b Ps. 41, 6 ^c *ibid.* ^d Lc 23, 34.

2 ^a I Pierre 2, 21 ^b Ephés. 5, 1 ^c Matth. 11, 29

remettons. » Et tu ne veux pas remettre et ton âme est contristée parce que tu lui dis de ne rien haïr. Réponds-lui : « Pourquoi es-tu triste? » ^b » Ne hais pas, de peur de me perdre. « Pourquoi t'affiges-tu? Espère en Dieu^c. » Tu es faible, tu respires difficilement, tu es déchiré d'amertume, tu ne peux ôter ta haine. « Espère en Dieu », il est médecin ; pour toi il a été suspendu au bois et il n'est pas encore le Dieu vengeur. De quoi veux-tu te venger? C'est pour cela en effet que tu hais, pour te venger. Vois-le suspendu au bois, faisant un remède de son sang pour ta faiblesse. Tu veux te venger? Vois le Christ suspendu, écoute sa prière : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font^d. »

2. Mais tu me dis : il a pu le faire, moi pas ; je suis homme, lui Dieu.
 Imitons l'amour du Christ
 Si tu ne peux imiter le Christ, pourquoi le bienheureux apôtre Pierre dit-il : « Le Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple, pour que vous suiviez ses pas^a »? Pourquoi aussi l'apôtre Paul s'écrit-il : « Soyez les imitateurs de Dieu, comme des fils très chers^b »? Pourquoi le Seigneur lui-même a-t-il dit aussi : « Instruisez-vous auprès de moi, car je suis doux et humble de cœur^c »? Pour nous excuser, nous disons ne pas pouvoir ce qu'en fait nous ne voulons à aucun prix. Il est vrai que nous ne pouvons imiter le Christ en tout. Tu ne peux imiter le Christ en ressuscitant les morts et en accomplissant tous ses autres actes de puissance ; imite-le en étant doux et humble de cœur. Sois bon, sois miséricordieux ; aie une vraie charité ; aime non seulement tes amis, mais même tes ennemis. Si tu fais cela, tu suivras les pas de ton Seigneur.

Est-ce que ces préceptes aussi, que je viens d'énoncer, tu dis que tu ne peux les suivre, à savoir : être bon, miséricordieux, garder la chasteté, aimer tous les hommes

30 homines sicut teipsum ³⁰diligas? Vere omnia ista, si
 voluerimus animum nostrum apponere, ¹poterimus Deo
 auxiliante complere. Nam cum ante tribunal Christi
¹unusquisque venerit, de impossibilitate se excusare non
 poterit : ¹quia quod potuerimus nemo melius scire poterit,
 quam qui ipsum ¹nobis posse donavit. Nec impossibile
 35 aliquid potuit imperare qui ³⁰iustus est; nec damnaturus
 146 est hominem pro eo quod non potuit (146) vitare, qui pius
 est. Nam si dicimus quod praecepta Christi non ¹possumus
 implere, profiteamur ipsum Christum nimium dura et ¹quae
 impleri non poterant imperasse. Sed melius est ut humiliter
¹cum propheta dicamus : « Iustus es Domine, et iustum
 5 iudicium ¹tuum^d. » Tu pius, nos impii : tu misericors, nos
 crudeles. Et haec ¹dicentes totis visceribus supplicemus,
 ut, quaecumque iussit ut ¹faciamus, donet etiam ut
 implere possimus.

3. Et ista etiam omnia quae superius dixi, fratres carissi-
 mi, id ¹est, et mundi concupiscentias spernere, et perfectam
 10 caritatem cum ¹omnibus hominibus custodire, nec solum
 amicos sed etiam inimicos ¹diligere, tunc cum Dei adiutorio
 poterimus implere, si cupiditatem, ¹vitiorum omnium
 matrem, de nostris cordibus Deo auxiliante cona¹mur
 evellere. Sublata enim radice omnes protinus rami ad
 nihilum ¹rediguntur. Nam si diligenter adtendimus, fratres,
 15 in veritate cognosci¹mus quod, sicut naturae necessitas
 parvis et vilibus rebus expletur : ¹ita rabies cupiditatis
 nullis umquam lucris vel facultatibus satiatur; ¹sed quanto
 plus crescit rerum copia, tanto plus augetur cupiditatis
¹inopia.

Nam videmus quosdam, cum haberent parvam pecu-

^d Ps. 118, 137.

comme toi-même? En vérité, tout cela, si nous voulons ¹y
 appliquer notre âme, nous pourrons l'accomplir avec
 l'aide de Dieu. Car lorsque chacun viendra devant le
 tribunal du Christ, il ne pourra alléguer comme excuse
 l'impossibilité ; parce que, ce que nous aurions pu faire,
 personne ne pourra le savoir mieux que celui qui nous a
 donné de pouvoir. Et lui qui est juste n'a rien pu comman-
 der d'impossible ; et il ne condamnera pas un homme
 pour ce qu'il n'a pas pu éviter, lui qui est bon. Car si nous
 disons que nous ne pouvons pas suivre les commandements
 du Christ, nous accusons le Christ lui-même de nous avoir
 donné des commandements trop durs et qui ne pouvaient
 être exécutés. Mais il est préférable de dire humblement
 avec le prophète : « Tu es juste, Seigneur, et juste est ton
 jugement^d. » Tu es bon, nous sommes impies ; tu es misé-
 ricordieux, nous sommes cruels. Et en disant cela, supplions
 de tout notre cœur pour que tout ce qu'il nous ordonne
 de faire, il nous donne aussi de pouvoir l'accomplir.

3. Et même tout ce que j'ai dit plus haut, frères très
 chers, c'est-à-dire : rejeter les concupiscenties du monde,
 garder une parfaite charité envers tous les hommes, aimer
 non seulement nos amis mais même nos ennemis, tout
 cela nous pourrons l'accomplir avec le secours de Dieu,
 si nous essayons, Dieu aidant, de déraciner de nos cœurs
 la convoitise, mère de tous les vices. En effet, une fois
 la racine arrachée, tous les rameaux sont aussitôt réduits
 à rien. Car si nous faisons bien attention, nous reconnaissons
 en vérité que, de même que les nécessités naturelles sont
 satisfaites par de petits et modestes moyens, de même la
 rage de la convoitise n'est jamais rassasiée par aucun gain
 ni aucune richesse ; mais plus l'abondance s'accroît, plus
 augmentent les besoins de la convoitise.

En effet¹, nous voyons que certains hommes se réjouis-

1. Tout ce qui suit, jusqu'à la citation d'*Aggée* comprise, reproduit
 avec quelques variantes un passage du *Serm.* 50, 6-7 d'AUGUSTIN,

niam, parvis lucris fuisse laetatos : sed postea quam coepit
 20 eis abundare plurimum auri et argenti, cum parva
 obtuleris, iam recusant. Credas eos iam esse satiatos, sed
 falsum est : nam maior pecunia fauces avaritiae non
 claudit, sed extendit, non rigat, sed accendit. Poculum
 respuunt, quia fluvium sitiunt. Utrum ergo ditior, an
 25 ne indigeret, ideo plus habet ut plus indigeat?

4. Sed non est haec culpa auri et argenti. Fac enim
 misericordem aliquem invenisse thesaurum : nonne
 operante misericordia praebetur hospitalitas peregrinis,
 aluntur famelici, nudi vestiuntur, inopes adiuvantur,
 captivi redimuntur, construuntur ecclesiae, reficiuntur
 30 lassissimi, placantur litigiosi, reparantur naufragi, curantur
 aegroti, corporales opes dispertuntur in terra, spirituales
 reconduntur in caelo? Quis haec facit? misericors et bonus.
 Unde facit? de auro et argento. Cui serviens? qui dixit :
 « Meum est aurum, meum est argentum ». Ecce audistis
 quae bona fiunt de auro, quotiens eum homo bonus
 35 habuerit.

Econtra <detur> homini malo aurum, et vide quanta
 mala committat. Inferiores obprimunt : vicinos, ut expoliare
 147 possit, indesinenter (147) affligit : iudicia corrumpit, lites

146,20 Credas : credis Augustinus, serm. 50, 6 || 22 accendit :
 accendunt cod. || 24 voluit ex Augustino : valuit cod. || 25 ut plus : ne
 minus Augustinus || 30 lassissimi ex Augustino : lapsi cod. || 35 detur
 suppl. Mor.

4^a Aggée 2, 9

CCL, XLI, p. 627-628. — Nous avons ici un bon exemple de la
 façon de travailler de Césaire et une preuve de sa connaissance intime
 d'Augustin. Le sujet du sermon d'Augustin — réplique aux Mani-

saient de petits gains alors qu'ils avaient peu d'argent ;
 mais après que l'or et l'argent ont commencé à leur venir
 en plus grande abondance, si tu leur offres de petits gains,
 désormais ils les refusent. Tu les croirais maintenant
 rassasiés, mais c'est faux ; car plus d'argent ne ferme pas
 la bouche à l'avarice, mais l'ouvre plus grande, ne la
 rafraîchit pas, mais l'assoiffe. Ils repoussent une coupe,
 parce que c'est d'un fleuve qu'ils ont soif. Faut-il donc
 l'appeler plus riche ou plus pauvre, celui qui, voulant
 posséder quelque chose pour ne pas être dans le besoin,
 accroît ce dernier à mesure qu'il possède davantage?

La richesse,
 occasion de salut
 ou de perdition

4. Mais ce n'est pas la faute de
 l'or et de l'argent. Suppose en effet
 que quelqu'un de miséricordieux ait
 trouvé un trésor : voici, n'est-il pas
 vrai, par les soins de sa miséricorde, l'hospitalité offerte
 aux voyageurs, la nourriture aux affamés, des vêtements
 à ceux qui sont nus, de l'aide à ceux qui sont dans le besoin,
 des captifs rachetés, des églises construites, les forces
 redonnées aux épuisés, les désaccords apaisés, les naufragés
 secourus, les malades soignés, des richesses matérielles
 distribuées sur terre, des richesses spirituelles mises en
 réserve dans le ciel? Qui fait cela? L'homme miséricor-
 dieux et bon. Avec quoi le fait-il? Avec de l'or et de
 l'argent. En se mettant au service de qui? De celui qui a
 dit : « A moi est l'or, à moi est l'argent ». Voilà, vous avez
 entendu quel bien se fait avec de l'or, chaque fois qu'un
 homme bon en a.

Au contraire, <qu'on donne> de l'or à un homme
 mauvais, et vois tous les maux qu'il commet. Il opprime
 ses inférieurs ; il afflige sans relâche ses voisins pour
 pouvoir les exproprier ; il corrompt les juges, provoque

chêens qui opposaient Aggée 2, 9 à Lc 16, 9 et à I Tim. 6, 10 — n'a
 aucun rapport avec celui traité par notre évêque, mais le passage
 choisi s'insère parfaitement dans la trame de son développement.

et scandala concitat, humiles con¹temnit, parentes despicit, luxuriam diligit, castitatem ac misericordiam ¹spernit. Quare hoc? quia malo homini datum est aurum. Ac sic, ¹dum male utitur donis Dei, inde habebit iudicium, unde
 5 potuit habere ²remedium, secundum illud Iacobi apostoli : « Agite nunc, divites, ¹plorate ululantes in miseriis quae adveniunt vobis. Divitiae ¹vestrae putrefactae sunt, et vestimenta vestra a tineis comesta ¹sunt; aurum et argentum vestrum aeruginavit, et aerugo eorum ¹in testimonium
 10 vobis erit, et manducabit carnes vestras sicut ¹ignis^b. » Agnoscite ergo, fratres carissimi, quia nec bono homini possunt ¹nocere divitiae, quia illas misericorditer erogat; nec malo possunt ¹aliquid adiuvere, dum eas aut per avaritiam custodit, aut per luxuriam ¹perdit.

5. Discamus ergo, fratres dilectissimi, et Deum toto
 15 corde dili¹gere, et omnes homines sicut nos ipsos incipiamus amare : si enim ¹haec fecerimus, pro terrenis rebus nulla contentio, nullum scandalum, ¹nullae lites nos a caritate Dei et proximi poterunt separare. Qua ¹enim ratione ulli homini malum poterit facere, qui omnes homines ¹sicut seipsum perfecta caritate dilexerit? Toto corde omnes
 20 homines ²ama, et quicquid volueris fac. Eos qui iusti sunt dilige, quia boni ¹sunt, et ora ut semper ad meliora proficiant. Qui vero iniqui sunt ¹ama, quia homines sunt, et odio habeto, quia mali sunt; et hoc semper ¹desidera, ut illos Deus ad opus bonum pro sua pietate convertat.
¹Si ergo istas perfectae caritatis divitias habere volueris,
 25 terrenarum ²cupiditatum voluptates pro nihilo reputabis. Quid enim habet dives, ¹si caritatem non habet? aut

147,11 divitiae quia illas : diviciis quia illos *cod.*

^b Jac. 5, 1-3.

querelles et scandales, méprise les humbles, dédaigne ses parents, chérit la luxure, fait fi de la chasteté et de la miséricorde. Pourquoi cela? Parce que l'or a été donné à un homme mauvais. Et ainsi, en faisant un mauvais usage des dons de Dieu, il encourra une condamnation à cause de ce dont il aurait pu tirer un remède, selon cette parole de l'apôtre Jacques : « Allez maintenant, riches, pleurez et gémissiez sur les malheurs qui vous arrivent. Vos richesses sont pourries et vos vêtements dévorés par les mites; votre or et votre argent se sont rouillés et leur rouille sera citée contre vous en témoignage et mangera vos chairs comme du feu^b. » Reconnaissons donc, frères très chers, que les richesses ne peuvent pas nuire à un homme bon, parce qu'il les distribue avec miséricorde, ni ne peuvent en rien venir en aide à un méchant, tant qu'il les garde par avarice ou les perd par luxure.

5. Apprenons donc, frères bien-aimés, à aimer Dieu de tout cœur et mettons-nous à aimer tous les hommes comme nous-mêmes; car si nous le faisons, nulle contestation, nul scandale, nulle querelle pour des biens terrestres ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu et de notre prochain. Comment, en effet, pourra-t-il faire du mal à un homme, celui qui aime tous les hommes comme lui-même avec une parfaite charité? Aime tous les hommes de tout cœur et fais ce que tu voudras¹. Aime ceux qui sont justes, parce qu'ils sont bons et prie pour qu'ils deviennent toujours meilleurs. Quant aux méchants, aime-les, parce qu'ils sont hommes et déteste-les parce qu'ils sont mauvais; et désire toujours que Dieu dans sa miséricorde les convertisse au bien.

Donc, si tu veux avoir ces richesses de la parfaite charité, tu compteras pour rien les plaisirs des convoitises terrestres. En effet, qu'a le riche, s'il n'a pas la charité?

1. Cf. *supra*, *Serm.* 29, 4.

quid non habet pauper, si caritatem habuerit? Caritatis ergo divitias totis viribus requiramus; quas si obtinere Deo donante meruerimus, omnes mundi huius divitias velut purgamenta contemnemus; et ad aeternam beatitudinem, ubi sunt verae divitiae, feliciter veniemus :
 30 praestante Domino nostro Iesu Christo, cui est honor et imperium...

1. Cf. *supra*, *Serm.* 22, 2, p. 32 et la note 1 et *Serm.* 23, 4.

Ou que n'a pas le pauvre s'il a eu la charité¹? Recherchons donc de toutes nos forces les richesses de la charité; et si nous avons mérité de les obtenir par un don de Dieu, méprisons toutes les richesses de ce monde comme des immondices; et nous parviendrons heureusement à la béatitude éternelle, où sont les vraies richesses, avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la puissance...

De diligendis inimicis

1. In divinis voluminibus, fratres carissimi, ita dispensavit Spiritus sanctus, ut et sanis ornamenta, et aegrotis spiritalia medicamenta deesse non possint. Quam rem
5 ego Domino donante cognoscens, unicum ac singulare animarum remedium tamquam spiritale antidotum vobis studui providere.

CZ

Collegi ergo quantum potui paucos de amoenissimis sanctarum scripturarum frondibus flores, unde, sicut iam dictum est, et aegrotis medicamenta conficerem, et de thesauro caelesti pretiosis-

Sermo XXXVI : L^a *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307) s. IX
 A¹ *Carnotensis* 67 (8) s. IX
 A¹⁰ *Ambrosianus* I. 45 sup. s. XII
 T¹ *Remensis* 394 (E. 295) s. XI
 C¹ *Bruzellensis* 458-463 (Cat. 1483) s. XV
 C³ *Bruzellensis* 15003-15048 (Cat. 1187) s. XVI
 C⁷ *Valicanus lat.* 9882 s. IX/X
 Z¹ *Stuttgartensis theol. fol.* 201 (*Zwifalten* 49) s. XI

Du devoir d'aimer ses ennemis

1. Dans les livres divins, frères très chers, l'Esprit saint a si bien disposé les choses que les bien portants ne peuvent manquer d'y trouver un enrichissement ni les malades des remèdes spirituels. Pour moi qui, par le don du Seigneur, le sais bien, je me suis appliqué à vous pourvoir d'un remède unique et sans pareil pour les âmes, comme d'un antidote spirituel.

CZ

J'ai donc réuni de mon mieux un petit nombre de fleurs tirées des frondaisons pleines de charme des Écritures saintes d'où, comme il a été dit déjà, j'ai confectionné des médicaments pour les malades ; et du trésor céleste j'ai monté ensemble les pierres

148,4-5 unicum — antidotum : unde animarum remedia possitis accipere et spiritalia antidota Z¹ || 6 vobis A¹ : om. cett. || 7 paucos Z¹ : pastus C⁷ om. cett. || 8 frondibus : fontibus C³ montibus Z¹

10

simas ¹⁰margaritas ad mendenda vulnera peccatorum conponerem.

m. CZ

¹Primum ac principale medicamentum est animae aegrotanti, ¹ita caritatis dulcedinem retinere,

m.

CZ

¹ut non solum amicos, sed etiam ¹inimicos velit toto
15 corde diligere, ¹⁵propter illud quod scriptum est :
« Si dimiseritis hominibus pec'cata eorum, dimittet et vobis ¹Pater vester caelestis peccata ¹vestra^a. »
Ut ergo tam praeclaram
20 ²⁰dilectionem et memoriter
149 tenere, (149) et operibus possitis Deo auxiliante perficere,

¹per quam possit non solum ¹amicos, sed etiam inimicos dili¹⁵gere. Quam ob rem qualiter ¹quisque fidelis christianus tam ¹praeclaram dilectionem credere ¹et memoriter retinere, observare, ¹vel operibus possit Deo auxiliante implere, de veteri ac novo (149) testamento, pro ut potuimus, pro ¹dilectione fraterna inimicorum

m. CZ

¹pauca capitula de scripturis sanctis excerptimus; quae unus¹quisque si non discutiendo sed credendo susceperit,

10 ad — peccatorum C^{1-3,7} : a peccatorum corruptione liberis ornamenta Z¹ || 11 ac principale om. Z¹ || 12 ita om. C^{1-3,7} || caritatis — retinere : plena et perfecta dilectio Z¹ || 15^b ob om. Z¹ || 16^b-17^b tam — dilectionem om. Z¹ || 18^b et memoriter om. Z¹ || retinere : tenere Z¹ || 19^b vel operibus om. Z¹ || possit : debeat Z¹ || 20^b ac : vel Z¹.

149,1^b potuimus : unicum et singulare animarum remedium add. Z¹ || 1^b-2^b pro dilectione fraterna [fraterna om. C⁷] : pro amore Z¹ || 3 de scripturis sanctis om. Z¹

les plus précieuses pour soigner les blessures des pécheurs¹.

m. CZ

Le premier et le principal remède pour l'âme malade est de conserver si bien la douceur de la charité

m.

CZ

qu'elle veuille aimer de tout son cœur non seulement les amis, mais même les ennemis, à cause de ce qui est écrit : « Si vous remettez aux hommes leurs péchés, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés^a. » Pour que vous puissiez donc garder en mémoire un amour aussi merveilleux et le manifester par des œuvres avec l'aide de Dieu,

qu'elle puisse aimer non seulement les amis mais même les ennemis. C'est pourquoi, pour vous montrer comment tout fidèle chrétien peut croire à un amour si merveilleux, le garder en mémoire, l'observer et avec l'aide de Dieu le mettre en pratique, de l'Ancien et du Nouveau Testament, sur l'amour fraternel des ennemis, comme nous avons pu,

m. CZ

nous avons extrait un petit nombre de passages des saintes Écritures ; et si chacun les accueille sans les discuter,

1 ^a Matth. 6, 14.

1. Le texte de cette phrase semble corrompu.

5 et peccatorum ⁵suorum indulgentiam accipiet, et ad aeternae vitae beatitudinem ¹Deo auxiliante perveniet.

2. In primis consideranda est et totis viribus imitanda benigna ¹etiam erga inimicos antiquorum sanctorum caritas.

m.

C

10 ¹Nam beatus Ioseph

¹Nam in beato Iacob quanta fuerit caritas, ut odientem se fratrem suum maluerit in longinquis regionibus fugire, quam vicem ei odii repensare : quem sicut vitare ¹scivit, ita odisse nescivit ; et reversus multis ¹muneribus, ut eum sibi placatum faceret, ²honoravit. Deinde attendendum est, quam ¹benigna fuerit in beato Ioseph erga inimicos caritas : nam

15 ¹pro parricidii crimine impiis et inimicis fratribus suis non odii ¹amaritudinem sed caritatis dulcedinem repensavit.
20 Osculabatur enim ²singulos, et per singulos flebat. Quibus non solum nihil mali rependens, ¹sed etiam omnia bona

5 suorum *om. A* ¹ || 7 consideranda : considerandum *L²A¹Z¹* || 7-9^b et totis — Nam *om. Z¹* || 9^b in beato Iacob quanta : quanta in beato Iacob *Z¹* || quanta fuerit : tanta fuit *C²* || 12^b ei *C²* : *om. cell.*

1. Cf. *Gen.* 37, 18-26.

2. Cf. *Gen.* 27, 41-43 et 33, 1-11.

3. Cf. *Gen.* 45, 14-15 et 50, 15-21. Les Mauristes ont souligné le fait que cette phrase semble sortir tout droit de l'*Éptire à Démétride*, 5, de PÉLAGE, *PL* 30, col. 21 B. Césaire la répète presque exactement dans son *Serm.* 91, 6 : « Deosculabatur singulos et irriguis

mais avec foi, il recevra le pardon de ses péchés et parviendra avec l'aide de Dieu au bonheur de la vie éternelle.

Exemples tirés
de l'Ancien
Testament

2. En premier lieu, il faut méditer et imiter de toutes nos forces la charité bienveillante des saints d'autrefois, même à l'égard de leurs

ennemis.

m.

C

En effet, le bienheureux Joseph¹,

En effet, la charité du bienheureux Jacob² fut si grande, qu'il préféra fuir la haine de son frère dans des régions lointaines plutôt que de lui rendre haine pour haine ; comme il a su se garder de lui, de même il a su ne pas le haïr ; et à son retour il l'honora de nombreux présents pour l'apaiser. Ensuite, il faut remarquer combien fut bienveillante la charité du bienheureux Joseph à l'égard de ses ennemis ; car lui,

pour leur crime fratricide, n'a pas rendu à ses frères impies et ennemis l'amertume de la haine, mais la douceur de la charité. En effet, il les embrassait l'un après l'autre et pleurait sur chacun³. Et non seulement il ne les a payés d'aucun mal en retour, mais il les a même comblés de biens

fletibus, paventium colla perfundens, odium fratrum caritatis lacrymis abluebat, quos tam vivo patre quam mortuo, germano semper dilexit amore. »

retribuens, tam vivo quam mortuo patre |germano semper amore dilexit.

Beatum quoque Moysen cum fre¹quenter populus rebellis non solum contempnere, sed etiam lapidare |voluisset, divinae caritatis memor ita pro illis Domino supplicabat, 25 ²ut clamaret, et diceret : « Si non dimiseris peccatum populi tui, |dele me de libro quem scripsisti^a. » In ipso enim veteri testamento |legimus scriptum : « Itinera eorum, qui iniuriam retinent male|facti, in mortem^b » ; et iterum : « Ne memor, inquit, sis iniuriae pro|ximi tui^c » ; et iterum : « Si videris asinum inimici tui in luto iacentem, 150 (150) non praeteribis, nisi prius alleves eum^d. » Quo loco diligenter unus|quisque consideret, quod, si asinum inimici non licet in luto dimitti, |quanto magis homo ad imaginem Dei factus non debet odio haberi |vel neglegi.

Beatus quoque Iob ita veram et perfectam caritatem 5 ⁵etiam cum inimicis fideliter retinebat, ut gaudens et libera conscientia |ad Dominum diceret : « Si gavisus sum ad ruinam inimici mei, et |exultavi eo quod invenisset eum malum, vel si in corde meo dixi : |Bene^e. »

3. Beatus quoque David licet multis virtutibus fuerit 10 exornatus, ¹⁰nulla tamen eum actio familiaris Deo coniunxit, quam dilectio |inimicorum suorum. Cui cum

22 Beatum — Moysen : beatus quoque Moyses C⁷Z¹ || 25 et diceret om. A¹.

150,6 ad ruinam : a ruina L² || 7 meo om. Z¹ || 9 quoque : vero A¹

2 ^a Ex. 32, 32 ^b Prov. 12, 28 ^c Lévi. 19, 18^a ^d Ex. 23, 5 ^e Job 31, 29.

1. Cf. *Nombr.* 13, 10.

2. Texte conforme à celui de la Septante. Césaire cite trois fois ce verset, presque autant que tous les Pères réunis.

3. Cette citation semble provenir de *Lév.* 19, 18^a, mais elle est à rapprocher de *Sir.* 10, 6 : « omnis iniuriae proximi ne memineris ». Il

et, tant durant la vie de son père qu'après sa mort, il les a toujours aimés d'un amour fraternel.

Le bienheureux Moïse aussi¹, alors que le peuple rebelle aurait fréquemment voulu non seulement mépriser ses avis mais même le lapider, se souvenant de la charité divine, suppliait si bien le Seigneur pour eux qu'il s'écriait ainsi : « Si tu ne remets pas le péché de ton peuple, efface-moi du livre que tu as écrit^a. » En effet, nous lisons dans l'Ancien Testament cette phrase : « Les chemins de ceux qui gardent le souvenir de l'injure reçue conduisent à la mort^{b2} », et aussi : « Ne te souviens pas de l'injure de ton prochain^{c3} », et aussi : « Si tu vois l'âne de ton ennemi gisant dans la boue, tu ne passeras pas avant de l'avoir fait lever^{d4}. » Et que chacun réfléchisse avec attention à ce passage car s'il n'est pas permis d'abandonner dans la boue l'âne de son ennemi, à plus forte raison un homme fait à l'image de Dieu ne doit-il pas être pour nous un objet de haine ou d'indifférence.

Le bienheureux Job aussi gardait fidèlement une charité si vraie et si parfaite, même envers ses ennemis, qu'il pouvait dire au Seigneur, joyeux et la conscience libre : « Si je me suis réjoui de la ruine de mon ennemi et si j'ai exulté de ce qu'il lui est arrivé malheur, et même si j'ai dit dans mon cœur : C'est bien^{e5}. »

3. Le bienheureux David aussi⁶ fut paré de nombreuses vertus ; aucune cependant ne l'a uni plus intimement à Dieu que l'amour de ses ennemis. Alors que son ennemi

est difficile de savoir à quel livre pensait Césaire, son texte offrant un mélange des deux passages.

4. Nous n'avons trouvé nulle part un texte semblable à celui de Césaire.

5. Le texte de Césaire, conforme à celui de la Vulgate, comporte néanmoins l'addition des mots : « vel si in corde meo dixi : bene », qui correspondent à la fin du verset dans le texte grec.

6. Cf. I *Sam.* 24, 5-8 ; I *Sam.* 26, 9-11 et II *Sam.* I, 1-16.

inimicus suus in faciem malediceret, ¹maluit tamen parcere et Dei iudicio reservare, quam suae iracundiae ¹satisfacere. Et in tantum non fuit simulata nec falsa sua dilectio, ¹ut ipsos etiam suos adversarios fleret, et in illis qui eos
 15 occidere ¹⁹praesumpserant vindicaret. Ideo securus dicebat in psalmis illud, ¹quod omnes homines satis adtento et trementi animo dicere debent : « Si reddidi, inquit, retribuentibus mihi mala, decidam merito ¹ab inimicis meis inanis. Persequatur inimicus animam meam et ¹conprehendat eam, et conculcet eam, et gloriam meam in
 20 pul¹verem deducat^a. » Ecce quali maledicto se ipsum condemnat, qui de ¹inimicis diligendis Dei praecepta contemnens odium, in corde servare ¹non metuit. Unde considerandum est, qua fronte vel qua conscientia ¹versiculum istum ex ore suo proferre poterit, qui inimicis suis mala ¹pro malis retribuit.

25 Per Salomonem quoque Spiritus sanctus clamat ²²et dicit : « Cum ceciderit inimicus tuus, ne gaudeas : ne forte videat ¹Deus, et displiceat illi, et avertat iracundiam suam ab eo^b » ; et ¹utique, cum ab illo averterit, ad illum dirigat, qui de inimici ruina ¹congaudet, secundum illud : « Qui in ruina laetatur alterius, non ¹erit in punitus^c » ; item
 30 inibi : « Homo homini servat iram, et a Deo quae³⁰rit medellam » ; et « In hominem similem sibi non habet misericor¹diam : ipse cum caro sit, reservat iram, et propitiationem quaerit ¹a Deo. Quis exorabit pro delictis illius?^d »

19 eam — eam : et conculcet in terra vitam meam Z¹ || 22 metuit : ab hinc omnino aliter prosequitur C⁷ || 23 istum : istud Z¹ || 26 iracundiam : iram A²T¹ || 28 congaudet : gaudebat A¹ || 29 servat : reservat Z¹ || 32 illius : suis L²po.

3 ^a Ps. 7, 5-6 ^b Prov. 24, 17-18 ^c Prov. 17, 5 ^d Sir. 28, 3. 4-5.

le maudissait en face, il a cependant préféré l'épargner et le réserver pour le jugement de Dieu plutôt que de satisfaire sa colère. Et son amour fut si peu simulé ou feint qu'il pleurait même sur ses adversaires et qu'il tirait vengeance de ceux qui avaient osé les tuer. Pour cette raison il disait en toute assurance dans les psaumes ce que tous les hommes doivent dire d'un cœur très attentif et tremblant : « Si j'ai rendu, dit-il, le mal à ceux qui me l'ont fait, que je tombe à juste titre anéanti sous les coups de mes ennemis. Que l'ennemi poursuive mon âme et qu'il l'atteigne, qu'il l'écrase contre terre et qu'il réduise ma gloire en poussière^a. » Voici à quelle malédiction se condamne celui qui, méprisant les commandements de Dieu sur l'amour des ennemis, n'a pas craint de garder de la haine dans son cœur. Réfléchissons donc : de quel front et avec quelle conscience pourra-t-il ouvrir la bouche pour prononcer ce verset, celui qui a rendu le mal pour le mal à ses ennemis ?

Par la bouche de Salomon aussi, l'Esprit saint s'écrie ainsi : « Lorsque ton ennemi sera tombé, ne te réjouis pas, de peur que Dieu ne le voie et que cela ne lui déplaise, et qu'il ne détourne de lui sa colère^b », et surtout, de peur que, lorsqu'il aura détourné de lui sa colère, il ne la dirige vers celui qui se réjouit de la ruine de son ennemi, selon ces paroles : « Celui qui se plaît à la ruine d'un autre ne sera pas impuni^c », et ailleurs : « L'homme garde sa colère contre un homme et demande à Dieu un remède », et : « Il ne fait pas miséricorde à son semblable ; lui qui n'est que chair conserve sa colère et il demande à Dieu miséricorde. Qui lui obtiendra le pardon de ses fautes?^{d1} »

1. Comme dans le *Serm.* 25, 3, la fin du verset 4 est omise : « et de peccatis suis deprecatur ». Tout le reste est conforme au texte de la Vulgate.

4. Dicitur quidem in vetere testamento : « Diliges
 151 proximum tuum, (151) et odio habebis inimicum tuum. »
 Sed qui sano intellectu scripturae ¹divinae sensum
 agnoscere cupit, sententiam istam hoc modo intellegit, ¹ut
 diligat omnem hominem proximum suum, et odio habeat
 5 diabolum ¹inimicum suum. Quod etiam in uno homine
 malo impleri potest : ⁵in ipso enim uno qui malus est, et
 proximum habes et inimicum. ¹Nam quod homo est,
 proximus tuus est; quod malus, non solum ¹tuus, sed etiam
 suus inimicus est. Dilige ergo in eo carnem et animam,
¹hoc est, proximum tuum, quem Deus fecit; et odio habe
 malitiam, ¹quam ipso consentiente diabolus intromisit.
 10 Quod cum sancto et ¹pio animo feceris, vices caelestis
 medici agis, odio habens morbum, ¹et diligens aegrotum.

5. Item per Salomonem loquitur Spiritus sanctus : « Si
 esurierit ¹inimicus tuus, ciba illum : si sitit, potum da
 illi; hoc enim faciens ¹carbones ignis congeres super caput
 15 eius. » Hoc loco cum grandi ¹diligentia observandum est,
 ne forte, dum eum non bene intellegimus, de medicamentis
 nobis vulnera faciamus. Solent enim nonnulli ¹hoc praecep-
 tum assumere quasi ad satiandum furorem suum. Dicunt
¹enim apud se : Ecce cibo inimicum meum, ut ardeat in
 aeternum. ¹Avertat Deus huiusmodi intellegentiam ab
 20 animis nostris! Qualiter ergo ¹accipi debeat locus iste,
 sancti et antiqui patres revelante Spiritu sancto ¹definie-
 runt. « Si esurierit inimicus tuus, ciba illum », et cetera;
 « hoc ¹enim, inquit, faciens carbonem ignis congeres super

151,9 Quod : si *add.* Z¹ || 12 esurierit : esurit A¹ || 13 illi : ei A¹ ||
 15 eum : id A¹⁰ *expunx.* A¹ || 17 assumere C¹Z¹ : amplecti A¹⁰⁰ *referre*
aut inducere cetif. || 20 et *om.* Z¹ || 21 esurierit : esurit A¹ *inquit add.*
 A¹Z¹ || 22 inquit *om.* Z¹

4 ^a cf. Matth. 5, 43; Lévi. 19, 18^b.

5 ^a Prov. 25, 21-22

4. Il est dit, c'est vrai, dans
 Il faut haïr le mal et aimer les méchants l'Ancien Testament : « Tu aimeras
 ton prochain et tu haïras ton ennemi^a. »
 Mais celui qui, avec une saine intel-
 ligence, désire connaître le sens de l'Écriture divine
 comprend cette phrase ainsi : On doit aimer tout homme
 en tant que prochain et haïr le diable comme son ennemi.
 Et cela peut se trouver en même temps chez un seul
 homme méchant : en ce seul et même homme méchant,
 tu as à la fois un prochain et un ennemi. En effet, parce
 qu'il est homme, il est ton prochain ; parce qu'il est
 méchant, il est non seulement ton ennemi mais encore
 le sien. Aime donc en lui le corps et l'âme, c'est-à-dire
 ton prochain que Dieu a fait ; et déteste la méchanceté
 que le diable a introduite, avec son propre consentement.
 En faisant cela avec un esprit de sainteté et de piété, tu
 tiens la place du médecin céleste qui déteste la maladie
 et aime le malade.

5. L'Esprit saint nous dit encore par la bouche de
 Salomon : « Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger;
 s'il a soif, donne-lui à boire ; car en agissant ainsi tu
 amasseras des tisons brûlants sur sa tête^{a1}. » Il faut faire
 très attention ici, de peur de nous causer des blessures
 avec des remèdes, faute d'avoir bien compris. En effet,
 certains ont coutume de tirer à eux ce commandement
 comme pour pouvoir assouvir leur fureur. Ils disent en
 effet en eux-mêmes : Voici que je nourris mon ennemi,
 pour qu'il brûle éternellement. Que Dieu détourne de nos
 âmes une interprétation de ce genre ! Les saints Pères
 de jadis, inspirés par l'Esprit saint, ont expliqué le sens
 à donner à ce passage : « Si ton ennemi a faim, donne-lui
 à manger », etc., « car en agissant ainsi, dit l'Écriture,
 tu amasseras des tisons brûlants sur sa tête. » La tête de

1. Ces versets sont cités d'après Rom. 12, 20.

caput eius. » Caput in homine, sensus rationalis intellegitur :
 qui sensus cum a fervore caritatis recedens factus fuerit
 25 frigidus, unde scriptum est : « Quia abundavit iniquitas,
 refrigescet caritas multorum^b », necesse est ut quod est
 saluti contrarium sapiat, et cui deberet esse amicus,
 inimicus existat.

Ad sanandum ergo talem freneticum, homines sanctos et
 caritatis igne accensos hortatur Spiritus sanctus, dicens :
 « Carbones ignis congeres super caput eius. » Cum enim
 30 inimico tuo pio animo frequentius benefeceris, quamlibet
 sit impius et crudelis, barbarus et cruentus, tamen tandem
 aliquando erubescit et dolet, et paenitere incipit quod
 admisit. Iam cum paenitentiam coeperit agere, sensus
 rationalis, hoc est, caput ipsius incipit caritatis igne
 152 (152) succendi; et qui prius quasi frigidus et freneticus
 contra te consueverat iracundiam retinere, spiritali calore
 de tua bonitate succensus incipit te toto corde diligere.
 Ecce quomodo sancti patres hunc scripturae locum
 intellegendum esse dixerunt. Nam absit a sensu catholico,
 5 ut eo animo quisque boni aliquid inimico suo conetur
 inpendere, ut eum pro hoc beneficio velit aeterno incendio
 concremari. Undi cum grandi cautela fidei considerandum
 est et timendum ne sequamur litteram occidentem, sed
 magis vivificantem spiritum diligamus.

6. Et illud, fratres carissimi, cum grandi timore consi-
 10 derare debemus, quod in psalmo terribiliter Spiritus
 sanctus dixit. Cum enim illam caelestem Hierusalem, id
 est, congregationem omnium sanctorum, quae cum

31 tamen om. Z¹ || 33 ipsius om. Z¹.

152,1 et om. A¹Z¹ || 2 de om. A¹ || 3 te : et te Z¹

^b Matth. 24, 12.

l'homme signifie la faculté raisonnable ; si cette faculté,
 s'écartant de la ferveur de la charité, s'est refroidie, comme
 il est écrit : « Parce que l'iniquité a abondé, la charité de
 beaucoup se refroidira^b », il s'ensuit nécessairement que
 l'on a du goût pour ce qui est contraire au salut et que
 celui dont on devrait être l'ami se trouve être l'ennemi.

Donc, pour guérir un pareil insensé, l'Esprit saint
 exhorte les hommes saints et enflammés du feu de la
 charité en disant : « Tu amasseras des tisons brûlants
 sur sa tête. » En effet, si tu ne cesses, par bonté d'âme, de
 faire du bien à ton ennemi, aussi impie et insensible,
 barbare et cruel qu'il soit, un jour cependant, il rougit
 enfin et s'afflige, et il commence à se repentir de ce qu'il a
 commis. Alors, dès qu'il commence à faire pénitence, la
 faculté raisonnable, c'est-à-dire sa tête, s'enflamme peu
 à peu du feu de la charité ; et lui qui d'abord, comme
 emporté par une fureur froide, fixait habituellement sa
 colère sur toi, il commence, pénétré de chaleur spirituelle,
 grâce à ta bonté, à t'aimer de tout son cœur. Voici
 comment les saints Pères ont dit qu'il fallait comprendre
 ce passage de l'Écriture. En effet, il est bien loin de l'esprit
 catholique que quelqu'un s'efforce de faire du bien à son
 ennemi avec le désir de le voir brûler pour ce bienfait
 dans le feu éternel. C'est donc avec le discernement
 supérieur de la foi que nous devons prendre garde et
 craindre de suivre la lettre qui tue au lieu d'aimer l'esprit
 qui vivifie¹.

Jérusalem
 ne s'ouvrira
 qu'aux hommes
 de paix

6. Nous devons aussi, frères très
 chers, méditer avec une grande crainte
 ce que l'Esprit saint a dit de façon
 terrible dans un psaume. En effet,
 alors qu'il exhortait la Jérusalem céleste, c'est-à-dire
 l'assemblée de tous les saints qui est appelée à régner

1. Cf. II Cor. 3, 6.

Christo est regnatura, ad laudandum Dominum ¹provocaret; cum dixisset « Lauda Hierusalem Dominum^a », addidit : ¹« Qui posuit fines tuos pacem^b. » Ergo, ut ipsi
 15 videtis, Hierusalem illa ¹⁵caelestis muros de pace constructos habet. Qui enim talem pacem ¹et talem caritatem habet ut omnes diligat, et pro bonis orat ut meliores ¹fiant, pro malis supplicat ut cito se corrigant, de qua parte voluerit ¹intrare, illius caelestis Hierusalem portas apertas merebitur invenire.

Qui autem non vult habere talem caritatem, qualem
 20 et Christus ²⁰praecepit et Apostolus docuit, ex omni parte Hierusalem portas ¹clausas inveniet. Et quia oleum caritatis habere noluit, clausis ianuis ¹sponsi cum illis fatuis virginibus illam metuendam audiet vocem : ¹« Amen dico vobis, nescio vos unde sitis^c. » Quomodo enim illis quinque ¹virginibus, quae caritatis oleum habuerunt, illa
 25 caelestis Hierusalem ²⁵aperiet ianuas suas, ut intrent in gaudium Domini sui, sic illis e ¹contrario qui sine caritate veniunt claudet, et aeterna a se separatione ¹repellet; et implebitur illud quod in ipso psalmo scriptum est de ¹illa Hierusalem : « Quoniam, inquit, confortavit seras portarum ¹tuarum^d. » Clausis portis et confirmatis seris nunquam
 30 exiet amicus, ³⁰nunquam intrare poterit inimicus : quia quomodo iustus nunquam ¹erit exiturus a gloria, ita et peccator nunquam poterit liberari a ¹poena.

7. Et ideo, si volumus ut ab istis malis nos dignetur divina ¹pietas liberare, ut feliciter in illam caelestem
 153 Hierusalem mereamur (153) intrare, totis viribus laboremus ut in nobis impleatur illud quod ¹Apostolus dixit : « Quis

¹⁶ omnes : homines *add.* Z¹ || ²³ sitis : estis Z¹ || ²⁷ illud : in eo A¹ || ipso *om.* Z¹ || scriptum est : dicitur Z¹ || ²⁸ illa *om.* Z¹ || ³⁴ feliciter *om.* A¹⁻¹⁰.

⁶ a Ps. 147, 12 ^b Ps. 147, 14 ^c Matth. 25, 12 ^d Ps. 147, 13.

avec le Christ, à louer le Seigneur, après avoir dit : « Jérusalem, loue le Seigneur^a », il a ajouté : « Lui qui t'a donné la paix pour frontières^b. » Donc, comme vous le voyez, il a construit de paix les murs de cette Jérusalem céleste. Celui qui a une paix et une charité telles qu'il aime tous les hommes, qui prie pour les bons afin qu'ils deviennent meilleurs, supplie pour les méchants afin qu'ils se corrigent vite, de quelque côté qu'il veuille entrer, il méritera de trouver ouvertes les portes de la Jérusalem céleste.

Mais celui qui ne veut pas avoir une charité telle que le Christ l'a prescrite et que l'Apôtre l'a enseignée, de tous côtés il trouvera closes les portes de Jérusalem. Et parce qu'il n'a pas voulu avoir l'huile de la charité, il trouvera fermée la porte de l'époux et entendra avec les vierges folles cette parole redoutable : « En vérité, je vous le dis, je ne sais d'où vous êtes^c. » En effet, tandis qu'à ces cinq vierges qui eurent l'huile de la charité, la Jérusalem céleste ouvrira ses portes pour qu'elles entrent dans la joie de leur Seigneur, au contraire, à ceux qui viennent sans charité, elle les fermera, et elle repoussera ces gens-là loin d'elle dans une séparation éternelle ; alors s'accomplira ce qui est écrit dans ce psaume au sujet de cette Jérusalem : « Parce que, dit-il, il a renforcé les serrures de tes portes^d. » Les portes fermées, les serrures consolidées, jamais l'ami ne sortira, jamais l'ennemi ne pourra entrer ; car, de même que le juste ne sortira jamais du séjour de la gloire, de même aussi le pécheur ne pourra jamais échapper au châtement.

7. Aussi, si nous voulons que la divine bonté daigne nous préserver de ces maux, pour que nous méritions d'entrer avec joie dans la Jérusalem céleste, travaillons de toutes nos forces pour que s'accomplisse en nous ce que

nos separabit a caritate Christi? tribulatio, an angustia, an persecutio, an fames, an periculum, an gladius?^a »

1 Et illud : « Certus sum enim, quia neque mors, neque
5 vita, neque angeli, neque principatus, neque potestates,
neque altitudo, neque profundum, neque instantia, neque
futura, neque creatura alia poterit nos separare a caritate
Dei, quae est in Christo Iesu Domino nostro^b. »

Ecce, sicut audistis, beatum Apostolum et apostolicos
virov tanta ac tam terribilia a caritate Dei separare non
10 poterant. Unde nimis dolendum est, ut, cum illi a caritate
Dei nec tormentis poterant separari, nos interdum otiosis
fabulis separemur, et nonnunquam propter parvissimum
convicium et cuiuscumque miseri hominis detractionem
ita derelinquimus caritatem, ut cum eo non solum multis
15 diebus, sed etiam mensibus fortassis et annis nec loquamur,
nec ad convivium venire velimus. Et non attendimus
quia, dum nos invicem odio habemus, ita muros civitatis
Hierusalem contra nos claudimus, ut nullus nobis aditus
remaneat, per quem intrare possimus. Et quia civitas illa
habitatores Deum habet, et dicente Iohanne evangelista
20 « Deus caritas est^c », qui caritatem habere noluerit, qua
fronte vel qua conscientia ad Deum, qui est caritas,
praesumit accedere?

8. Haec omnia, fratres carissimi, dum vobis paterna
pietate frequenter insinuo, absolvo apud Deum conscientiam
meam. Et quia nullus umquam erit, qui se in veritate
25 excusare valeat, quod veram pacem et veram caritatem
tenere non possit, totis viribus misericordiam Dei depre-

153,3 fames : famis an nuditas Z¹ || 12 propter : ob Z¹ || 15 loquamur : loqui Z¹ || 16 habemus : dum invicem mordemur et comedimus add. Z¹ || 21 praesumit accedere : merebitur pervenire Z¹

7 * Rom. 8, 35 b Rom. 8, 37-38 c I Jn 4, 8.16.

dit l'Apôtre : « Qui nous séparera de la charité du Christ ? La tribulation, l'angoisse, la persécution, la faim, le péril ou le glaive?^a », et ceci : « Car j'ai la certitude que ni la mort ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni hauteur ni profondeur, ni présent ni futur ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de la charité de Dieu qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur^b. »

Eh bien, vous l'avez entendu : tant de tourments si terribles ne pouvaient séparer le bienheureux apôtre et les hommes apostoliques de l'amour de Dieu. D'où il est excessivement regrettable, alors que ces hommes ne pouvaient être séparés de la charité de Dieu, même par les tourments, que nous, nous nous en séparions parfois par des bavardages oiseux¹ ; et quelquefois le plus petit reproche ou dénigrement de quelque malheureux suffit à nous faire si bien abandonner la charité que nous passons plusieurs jours et même des mois et des années sans lui parler ni vouloir partager son repas. Et nous ne prenons pas garde qu'en nous haïssant les uns les autres nous nous fermons si bien les murs de la cité de Jérusalem, qu'il ne nous reste aucun accès pour pouvoir y entrer. Et parce que cette cité a Dieu pour habitant et que l'évangéliste Jean a dit : « Dieu est charité^c », celui qui n'a pas voulu avoir la charité, de quel front et avec quelle conscience ose-t-il s'approcher de Dieu qui est charité ?

8. En vous faisant souvent par bienveillance paternelle toutes ces recommandations, frères très chers, je libère ma conscience devant Dieu. Et parce qu'il n'y aura jamais personne en mesure de s'excuser sans mentir de ne pouvoir conserver une vraie paix et une vraie charité, supplions de toutes nos forces la miséricorde de Dieu pour que cette

1. Voir t. I, *Serm.* 20, 1, p. 496 ainsi que la note 1, p. 494-495. Voir aussi *Serm.* 54, 2, *infra*, p. 454 et *Serm.* 82, 2.

cemur, ut nobis illam caritatem, sine qua nullus unquam Deum videbit, insinuare et donare dignetur; ut nullis nec tormentis nec damnis ac persecutionibus ab illius dilectione vel dulcedine separemur.

- 30 Si iubetis, iam non est opus ut prolixiori vos sermone diutius fatigemus : et ideo iam ista, quae ad praesens dicta sunt, caritati vestrae sufficiant. Dum haec Deo placito, quae accepistis, sanctis cogitationibus velut
 154 munda animalia adsidue ruminatis, et qualiter ea cum Dei adiutorio possitis implere in vestris animis definitis, ea quae sequuntur de amore inimicorum, aut die crastino, aut certe die dominico absque aliqua lassitudine corporis opportunius audietis : praestante Domino nostro Iesu
 5 Christo, cui est honor et gloria in saecula saeculorum. Amen.

28 nec ... nec : vel ... vel Z¹ || 31 placito A¹ : placato L¹T¹Z¹.

154,3 certe : in *add.* Z¹ || 4-5 *doxol. om.* Z¹.

charité sans laquelle nul ne verra jamais Dieu, il daigne nous la communiquer et nous en faire don et qu'ainsi, ni tourments, ni pertes, ni persécutions ne soient capables de nous séparer de la douceur de son amour.

Si vous le voulez bien, il n'est pas nécessaire que nous vous fatiguions davantage par un trop long sermon. Que suffise donc pour l'instant à votre charité ce qui vient d'être dit. S'il plaît à Dieu, comme des animaux purs ruminiez sans cesse par de saintes réflexions ce que vous avez reçu, et déterminez dans vos âmes de quelle manière vous pouvez l'accomplir avec l'aide de Dieu. Ce qui suit, sur l'amour des ennemis, vous l'entendrez, plus à propos et sans aucune fatigue, soit demain, soit dimanche au plus tard, avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la gloire pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XXXVII

De amore inimicorum

1. Scio et credo caritatem vestram sapienter intellegere, non esse sine causa quod vos de vera et perfecta caritate tam frequenter ammoneo : hoc enim ideo facio, quia ad
 10 omnium peccatorum vulnera nullum medicamentum tam salubre et tam efficax esse cognosco. Additur et hoc, quod cum tam magnum sit verae et perfectae caritatis remedium, nullus tamen invenitur qui eam cum Dei adiutorio habere non possit. In reliquis operibus bonis interdum potest aliquis qualemcumque excusationem praetendere;
 15 in habenda autem dilectione nullus se poterit excusare. Potest mihi aliquis dicere : Non possum ieiunare; numquid potest dicere : Non possum amare? Potest dicere : Propter infirmitatem corporis mei non possum a vino vel a carnibus abstinere; numquid potest dicere : Non possum diligere? Potest dicere, virginitatem se non posse servare, non
 20 posse res totas vendere et pauperibus erogare; numquid potest dicere : Non possum inimicos meos diligere, et in eos qui in me peccaverunt indulgere?

Nemo se circumveniat, fratres carissimi, quia Deus neminem fallit. Cum enim multa sint quae propter fragi-

Sermo XXXVII : L^a *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307) s. IX
 L^a *Trecensis* 710 s. XII
 T^a *Remensis* 394 (E. 295) s. XI
 Z^a *Stuttgartensis theol. fol.* 201 (*Zwifalten* 49) s. XI

SERMON XXXVII

De l'amour des ennemis

1. Je sais et crois que votre charité comprend dans sa sagesse que ce n'est pas sans raison que je vous exhorte si fréquemment au sujet de la vraie et parfaite charité. En effet, je le fais parce que je ne connais aucun remède aussi salubre et aussi efficace contre les blessures de tous les péchés. Et de plus, ce remède si grand de la vraie et parfaite charité, il ne se trouve pourtant personne qui ne puisse l'avoir avec l'aide de Dieu. Parfois, pour le reste des bonnes œuvres, on peut mettre en avant quelque excuse ; mais du devoir d'aimer, nul ne pourra s'excuser. Quelqu'un peut me dire : Je ne peux pas jeûner. Peut-on dire par hasard : Je ne peux pas aimer? On peut dire : A cause de la débilité de mon corps, je ne peux m'abstenir ni de vin ni de viandes. Peut-on dire par hasard : Je ne peux pas aimer? On peut dire que l'on ne peut garder la virginité, que l'on ne peut vendre tous ses biens pour les distribuer aux pauvres ; est-ce que par hasard on peut dire : Je ne peux aimer mes ennemis et pardonner à ceux qui ont péché contre moi?

La vraie charité vient du cœur
 Que personne ne s'abuse, frères très chers, car Dieu ne trompe personne. En effet, alors qu'il y a beaucoup de choses qu'à cause de la fragilité humaine nous

154,6 De amore inimicorum Z¹ : item de eadem re T¹ || 21 in eos L² : eis Z¹.

155 litatem humanam corporaliter non possu(155)mus implere, caritatem tamen in corde nostro Deo inspirante, si in ^lveritate volumus, sine aliqua dubitatione habere poterimus. Multa ^lenim sunt, quae de horreo vel canava vel cellario aliquotiens proferre ^lnon possumus; de thesauro
5 vero cordis nimis foedum et turpe est, ^ssi aliquam excusationem praetendere videamur. Non enim ibi aut ^lpedes laborant currendo, aut oculi videndo, aut aures audiendo, ^laut manus operando lassantur, ut nos per ipsam fatigationem excusare ^lconemur.

Non nobis dicitur : Ite ad orientem, et quaerite caritatem; ^lnavigate ad occidentem, et invenietis dilectionem.
10 Intus in corde ^lnostro, unde nos iracundia excludere solet, redire iubemur, dicente ^lpropheta : « Redite praevaricatores ad cor^a. » Non enim, sicut iam ^ldixi, in longinquis regionibus invenitur, quod a nobis Dominus ^lrepetit : intus ad cor nostrum nos mittit. In nobis enim posuit quod ^lrequirit, ubi tota caritatis perfectio in animi voluntate vel bonitate
15 ^lconsistit; de qua voluntate vel bonitate pastoribus angeli clamaverunt : « Pax in terra hominibus bonae voluntatis^b. »

Et ideo, quia nulla ^lnobis ante tribunal Christi excusatio esse poterit, cum Dei adiutorio ^ltotis viribus laboremus, ut in animis nostris plus praevaleat bonitas ^lquam malitia, plus patientia quam iracundia, plus benignitas quam

155,3 canava m. : caneva L² canaba Z¹ camera T¹ || 4 foedum : foetidum L²

1 ^a Is. 46, 8 ^b Lc 2, 14.

1. Le terme *canava* revient d'autres fois dans les *Sermons*, souvent sous la forme *canaba* : cf. *Serm.* 139, 7 ; 182, 5 ; 198, 2 et aussi *Statuta virginum*, n. 30, p. 109, 7. Selon Sr Lazare de SEILHAC dans *L'utilisation par S. Césaire d'Arles de la Règle de S. Augustin*, Rome 1974, p. 88-94, « il s'agit toujours de la cave où l'on met le vin, distincte du *cellarium* où sont rangées les provisions alimentaires ». L'origine

ne pouvons accomplir physiquement, cependant, si nous le voulons vraiment, nous pouvons sans aucun doute, sous l'inspiration de Dieu, avoir la charité dans notre cœur. En effet, il y a beaucoup de choses parfois que nous ne pouvons sortir du grenier ni de la cave¹ ni du cellier ; mais quand il s'agit du trésor du cœur il est excessivement laid et honteux qu'on puisse nous voir mettre quelque excuse en avant. Car là, ni les pieds ne peinent à courir, ni les yeux à voir, ni les oreilles à entendre, ni les mains ne s'épuisent à travailler, pour que nous tentions de nous excuser au nom de la fatigue.

On ne nous dit pas : Allez vers l'orient, et cherchez la charité ; naviguez vers l'occident, et vous trouverez l'amour. C'est à l'intérieur de notre cœur, d'où la colère a coutume de nous chasser, qu'on nous ordonne de revenir, selon la parole du prophète : « Prévaricateurs, rentrez dans votre cœur^a. » Car, ainsi que je l'ai déjà dit, ce n'est pas dans des pays lointains que se trouve ce que réclame de nous le Seigneur : c'est à l'intérieur, à notre cœur qu'il nous envoie. Car il a placé en nous ce qu'il demande, puisque la perfection totale de la charité consiste dans la bonne volonté de l'âme ; à son sujet les anges ont proclamé aux bergers : « Paix sur terre aux hommes de bonne volonté^b. »

Et c'est pourquoi, parce que nulle excuse ne pourra nous servir devant le tribunal du Christ, travaillons de toutes nos forces avec l'aide de Dieu à donner dans nos âmes la première place à la bonté plutôt qu'à la malice, à la patience plutôt qu'à la colère, à la bienveillance

du mot est discutée, mais il appartenait visiblement à la langue courante du temps. Césaire emploie aussi dans la *Règle* le mot *canavaria* pour désigner la sommelière. A propos de *canava*, Sr Lazare de Seilhac cite, dans la série d'épigrammes d'Ennode consacrées aux différentes pièces de la maison, le quatrain *Ante canavam (Carmina, lib. II, 43, CSEL, VI, p. 571)*.

20 ^oinvidia, plus humilitas quam superbia; et ut totum brevi sermone ^lconcludam, sic totum cor nostrum obtineat caritatis dulcedo, ut in ^lnobis amaritudo odii locum habere non possit.

2. Sed dicit aliquis : Nulla ratione possum inimicos meos diligere. ^lIn omnibus scripturis sanctis Deus tibi dixit
 25 quia potes : tu e contra ^ote non posse respondes. Considera nunc, utrum Deo an tibi debeat ^lcredi. Et ideo, quia mentiri non potest veritas, iam vanas excusationes ^lsuas relinquat humana fragilitas : quia nec impossibile aliquid potuit ^limperare qui iustus est, nec damnaturus est hominem pro eo, quod ^lnon potuit vitare, qui pius est. Quid tergiversamur incassum? ^oNemo enim quantum possumus melius
 30 novit, quam qui nobis ipsum ^lposse donavit. Tot viri, tot mulieres, tanti pueri, tantae et tam deli^lcatae puellae flammis et ignes et gladios et bestias pro Christo aequa-^lnimiter pertulerunt : et nos stultorum hominum convicia dicimus ^ltolerare non posse; et interdum pro parvissimis
 35 damnis, quae nobis ^omalorum hominum nequitia inferuntur, si possumus etiam usque (156) ad mortem illorum nostras iniurias vindicamus. Unde nescio qua ^lfronte vel qua conscientia cum omnibus sanctis in aeterna beatitudine ^lpartem habere desideramus, quorum exempla sequi nec in rebus ^lminimis adquiescimus.

5 ^o3. Sed sunt aliqui, qui testimonium scripturae divinae iracundiae ^lsuave aestimant suffragari. Dicunt enim scriptum esse : « Amat anima ^lmea amantem se^a »; et dum auctori-

24 sanctis om. Z¹ || 29 vitare om. T¹.

156,3 sequi om. L²

3 ^a cf. Prov. 8, 17

1. Voir, *supra*, presque la même phrase dans *Serm.* 35, 2.

2. Le texte de la Vulgate porte : « ego diligentes me diligo ». Nous n'avons trouvé aucun autre exemple du texte de Césaire.

plutôt qu'à l'envie, à l'humilité plutôt qu'à l'orgueil ; et pour conclure le tout par une phrase brève, que la douceur de la charité ait si bien possession de tout notre cœur, qu'il ne puisse y avoir place en nous pour l'amertume de la haine.

2. Mais quelqu'un dit : Je ne peux aimer mes ennemis en aucune façon. Partout dans les Écritures saintes, Dieu t'a dit que tu le peux ; toi, tu réponds au contraire que tu ne le peux pas. Réfléchis maintenant ; qui doit-on croire, Dieu ou toi ? Et parce que la Vérité ne peut mentir, que la faiblesse humaine abandonne désormais ses excuses vaines ; car celui qui est juste n'a pu commander quelque chose d'impossible, et celui qui est miséricordieux ne condamnera pas un homme pour ce qu'il n'a pu éviter. Pourquoi tergiversons-nous en vain ? Personne ne sait mieux l'étendue de notre pouvoir que celui qui nous a donné de pouvoir¹. Tant d'hommes, de femmes, d'enfants, tant de si délicates jeunes filles ont supporté pour le Christ d'une âme égale les flammes, le feu, les glaives et les bêtes sauvages ; et nous, nous disons ne pouvoir tolérer les injures des sots ; et parfois, pour les plus petits dommages que la méchanceté des méchants nous inflige, nous poursuivons la vengeance des insultes jusqu'à la mort de leur auteur si nous le pouvons. Aussi, je ne sais de quel front et avec quelle conscience nous désirons avoir part à la béatitude éternelle avec tous les saints dont nous ne consentons pas à suivre l'exemple, même dans les plus petites occasions.

3. Mais il s'en trouve certains qui **Le Christ est mort pour nos péchés** estiment que le témoignage de l'Écriture sainte vient à l'appui de leur colère. Car, disent-ils, il est écrit : « Mon âme aime celui qui l'aime^{a2} » ; et comprenant mal l'autorité divine, ils se

tatem divinam male intellegunt, de medicamentis sibi vulnera faciunt. Qualiter autem hoc et debeat et possit intellegi, adtendat caritas vestra. « Amat, inquit, anima
 10 mea amantem ¹⁰se. » Licet et de hominibus secundum litteram sentiri debeat, tamen certius de Deo intellegi debet, quia nullus nos melius quam ipse diligit.

Nam si boni tantummodo amandi sunt, quid dicimus de Deo nostro, de quo scriptum est : « Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret^b » ? Quid
 15 enim boni fecerat mundus, ut illum sic diligeret Deus ? Omnes enim homines, non solum malos, sed etiam originali peccato mortuos Christus Dominus noster invenit : et tamen, etiam cum tales essemus, « dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis^c » ; ac per hoc amavit etiam non amantes, sicut et Paulus apostolus dicit : « Christus pro
 20 impiis mortuus est^d. » Et pro ineffabili pietate universo generi humano hoc exemplum dedit, dicens : « Discite a me, quia mitis sum et humilis corde. » Quod et beatus apostolus Petrus in epistola sua similiter praecipit, dicens : « Christus pro nobis passus est, relinquens vobis exemplum, ut sequamini vestigia eius^e. »

Quod exemplum Domini secuturi sumus ? Numquid ut
 25 mortuos suscitemus ? numquid ut supra mare pedibus ambulemus ? Non utique ; sed ut simus mites et humiles corde, et non solum amicos, sed etiam adversarios diligamus. « Ut sequamini, inquit, vestigia eius. » Dicit hoc etiam beatus evangelista Iohannes : « Qui dicit se in Christo manere, debet quomodo ille ambulavit et ipse

blessent avec des remèdes. Mais que votre charité prête attention à la façon dont cela peut et doit être compris. « Mon âme, est-il dit, aime celui qui l'aime. » Bien que suivant la lettre, cela doive être entendu aussi des hommes, pourtant, cela doit bien davantage être compris de Dieu ; car nul ne nous aime mieux que lui.

En effet, si seuls les bons doivent être aimés, que dire de la conduite de notre Dieu dont il est écrit : « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique^b » ? Car, quel bien avait fait le monde pour que Dieu l'aime ainsi ? En effet, le Christ notre Seigneur a trouvé tous les hommes non seulement mauvais, mais même morts à cause du péché originel ; et cependant, alors même que nous étions tels, « il nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous^c » ; et en agissant ainsi, il a aimé même ceux qui ne l'aimaient pas, comme l'apôtre Paul le dit aussi : « Le Christ est mort pour des impies^d. » Et dans sa miséricorde ineffable il a donné cet exemple au genre humain tout entier, disant : « Instruisez-vous auprès de moi, car je suis doux et humble de cœur. » Et le bienheureux apôtre Pierre nous l'enseigne de la même façon dans son épître en disant : « Le Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple pour que vous suiviez ses pas^e. »

Quel exemple du Seigneur aurons-nous à suivre ? Est-ce par hasard celui de ressusciter les morts ? Est-ce de marcher à pied sur la mer ? Non pas ; mais d'être doux et humbles de cœur et d'aimer non seulement nos amis mais même nos ennemis. « Afin que vous suiviez, dit-il, ses pas. » Le bienheureux évangéliste Jean le dit aussi : « Celui qui dit qu'il demeure dans le Christ doit marcher comme

10 hominibus : omnibus Z¹ || debeat : et debet et possit Z¹ || 11 intellegi debet : intellegendum est Z¹ || 13 Deus dilexit : dilexit Deus L²Z¹ || 14 unigenitum : unicum Z¹ || daret : pro mundo add. T¹ || 15 etiam : impios et add. Z¹ || 21 Quod : quomodo Z¹ || 28 hoc etiam Z¹ : hoc L²T¹

^b Jn 3, 16 ^c Éphés. 5, 2 ^d Rom. 5, 6 ^e Matth. 11, 29 ^f I Pierre 2, 21

30 ambulare*. » *Quomodo Christus ambulavit? In cruce
157 enim positus ita pro inimicis (157) oravit, dicens : « Pater,
ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt¹. »

†Frenetici enim sunt, et a contrario spiritu possidentur :
et, ut nos †persequantur, maiorem persecutionem a diabolo
patiuntur; et ideo †magis ut liberentur, quam ut damnentur,
5 orare debemus. Sic enim †fecit et beatus Stephanus, qui
gloriosissime primus Christi vestigia †sequutus est. Cum
enim duris saxorum imbribus caederetur, pro †se stans
oravit, pro inimicis vero suis positus genibus totis viribus
†clamavit et dixit : « Domine Iesu Christe, ne statuas illis
hoc peccatum¹. » †Si ergo putamus nos non posse imitari
10 Dominum nostrum, imitemur †saltem conservum nostrum.
Imitemur etiam et beatum Iacobum, †qui et ipse, cum a
Iudaeis lapidaretur, fixis genibus pro suis perse†quutoribus
subplicavit.

4. Dominus quoque in evangelio, ut inimicos diligere
debeamus, †non dedit consilium, sed praeceptum. Aliud est
15 consilium, aliud †praeceptum. Consilium datur, ut virgi-
nitas conservetur, ut a vino †et a carnibus abstinenceatur, ut
vendantur omnia et pauperibus erogentur. †Praeceptum
vero datur, ut iustitia custodiatur, ut omnis homo divertat
†a malo et faciat bonum. Denique de virginitate dicitur :

30-157,1 Quomodo Christus — faciunt : quomodo enim Christus
in cruce fixus erat, et tamen per viam caritatis currebat dicens,
Pater ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt : et nos ergo cum pati-
mur pro inimicis hoc clamare debemus, quia nesciunt quid faciunt Z¹.

157,7 positus : in terra *add.* Z¹ || 8 Iesu Christe L² : Iesu T¹ *om.* Z¹ ||
12 subplicavit : subplicabatur T¹ || 16 ut — erogentur Z¹ : *om.* L²T¹ ||
17-18 ut² — bonum Z¹ : *om. cell.*

* I Jn 2, 6 † Lc 23, 34 † Act. 7, 60.

1. Ainsi que l'indique dom Morin, Césaire a probablement puisé

il a marché*. » Comment le Christ a-t-il marché? Placé
sur la Croix, il a prié pour ses ennemis, disant : « Père,
pardonne-leur car ils ne savent ce qu'ils font¹. »

Ils ont en effet perdu le sens et sont possédés d'un
esprit pervers ; et, alors qu'ils nous persécutent, ils souffrent
du diable une plus grande persécution ; et c'est pourquoi
nous devons prier plus pour leur délivrance que pour leur
condamnation. C'est bien ce qu'a fait le bienheureux
Étienne, lui qui a très glorieusement suivi le premier les
pas du Christ. Car, alors qu'il était frappé d'une grêle
de dures pierres, il pria debout pour lui-même ; mais pour
ses ennemis, s'étant mis à genoux, il s'écria de toutes ses
forces : « Seigneur Jésus-Christ, ne leur impute pas ce
péché¹. » Donc, si nous pensons que nous ne pouvons pas
imiter notre Seigneur, imitons au moins celui qui était son
serviteur comme nous. Imitons aussi le bienheureux
Jacques qui, alors que les Juifs le lapidaient, supplia lui
aussi à genoux pour ses persécuteurs¹.

**L'amour
des ennemis
est un
commandement**

4. Aussi, sur le devoir d'aimer
nos ennemis, ce n'est pas un conseil
mais un commandement que le
Seigneur nous a donné dans l'Évangile.

Un conseil est une chose, un commandement en est une
autre. Il a donné le conseil de conserver la virginité, de
s'abstenir de vin et de viandes, de vendre tout son bien
et de le distribuer aux pauvres. Mais il nous a donné le
commandement d'observer la justice, afin que tous évitent
le mal et fassent le bien. Enfin, au sujet de la virginité

cette anecdote sur Jacques, « le frère du Seigneur », dans RUFIN,
Hist. Eccl., 2, 23, 16, PG 20, col. 202. En voici le texte : « Et quoniam
praecipitatus non statim mortem obieret, conversus flexis genibus
orabat dicens : Domine et Deus Pater, rogo ut ignoscas illis, quia
nesciunt quid faciunt. Illi inter se dixerunt : Lapidemus Iacobum
iustum... »

« Qui potest capere capiat^a »; de iustitia vero non dicitur,
 20 Qui potest facere faciat, ^{sed} : « Omnis arbor, quae non
 facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur^b. »
 Consilium qui libenter audierit et fecerit, ^{maio}rem gloriam
 habebit : praeceptum qui non impleverit, nisi ^{paen}itentia
 subvenerit, evadere poenam non poterit. Sic enim ^{pra}cepit
 Dominus : « Diligite inimicos vestros, benefacite his qui
 25 ^{oder}unt vos, et orate pro persecuentibus et calumnian-
 tibus vos^c. » ^{Et} si quaeris quam mercedem accipies, audi
 quod sequitur : « Ut sitis ^{filii} Patris vestri qui in caelis
 est^d. » Adverte quia, si inimicos ^{non} diligimus, filii Dei
 esse non possumus. Et qua fronte dicimus ⁱⁿ oratione :
 « Pater noster qui es in caelis^e »? Aut qua conscientia
 158 (158) dicere poterimus : « Dimitte nobis debita nostra,
 sicut et nos dimit^{timus}^f »?

5. Sed dicit aliquis : Ego audio scripturam dicentem :
 « Amat ^{anima} mea amantem se^a. » Amas filios et parentes?
 5 Amat et latro, amat ^{et} leo, amat et draco, amant et ursi,
 amant et lupi. Si enim amantes ^{non} diligimus, si filios vel
 parentes despiciamus, peiores leonibus ^{et} supradictis
 bestiis sumus; si vero amantes tantum diligimus, ^{nihil} ab
 ipsis bestiis distare videmur, sicut et ipse Dominus dixit :
 « Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem
 10 habebitis? ^{Nonne} et publicani hoc faciunt? Et si salu-
 taveritis fratres vestros ^{tantum}, quid amplius facitis?
 Nonne et ethnici hoc faciunt?^b » ^{Qui} ergo solos amicos

25 calumniantibus : maledicentibus Z¹ || vos : vobis Z¹ || 29 ora-
 tione : dominica *add.* L².

158,4 Amas : amantes te *add.* Z¹ || 4-5 amat et leo L²T¹ : om. Z¹ ||
 6 vel parentes om. L²T¹ || 7 amantes — diligimus : amantibus tantum
 viam reddimus Z¹

4 ^a Matth. 19, 21 ^b Matth. 3, 10 ^c Matth. 5, 44 ^d Matth. 5, 45
^e Matth. 6, 9 ^f Matth. 6, 12.

5 ^a cf. Prov. 8, 17 ^b Matth. 5, 46-47

il est dit : « Que celui qui peut la garder, la garde^a. » Mais
 au sujet de la justice il n'est pas dit : Que celui qui peut
 l'observer l'observe, mais : « Tout arbre qui ne produit pas
 de bon fruit sera retranché et jeté au feu^b. » Celui qui, de
 bon cœur, écoute un conseil et le suit aura une plus grande
 gloire ; celui qui n'exécute pas un commandement, si la
 pénitence n'y remédie, ne pourra échapper au châtement.
 En effet, le Seigneur a ordonné ceci : « Aimez vos ennemis,
 faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux
 qui vous persécutent et qui vous calomnient^c. » Et si tu
 t'enquiers de la récompense que tu recevras, écoute ce
 qui suit : « Afin que vous soyez les fils de votre Père qui
 est dans les cieux^d. » Prenez garde que si nous n'aimons
 pas nos ennemis, nous ne pouvons être les fils de Dieu.
 Et de quel front disons-nous dans l'Oraison : « Notre Père
 qui es aux cieux^e »? Ou avec quelle conscience pourrons-
 nous dire : « Remets-nous nos dettes comme nous aussi
 nous remettons^f »?

5. Mais quelqu'un dit : Pour moi, j'entends l'Écriture
 dire : « Mon âme aime celui qui l'aime^a. » Tu aimes tes
 enfants et tes parents? Le voleur les aime aussi, le lion
 aussi, le dragon aussi, les ours aussi, les loups aussi. En
 effet, si nous n'aimons pas ceux qui nous aiment, si nous
 dédaignons nos enfants ou nos parents, nous sommes
 pires que les lions et que les bêtes sauvages nommées plus
 haut ; mais si nous aimons seulement ceux qui nous
 aiment, rien ne nous distingue en apparence des bêtes
 sauvages, ainsi que le Seigneur lui-même l'a dit : « Car si
 vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense
 aurez-vous? Est-ce que les publicains ne le font pas?
 Et si vous saluez seulement vos frères, que faites-vous de
 plus que les autres? Est-ce que les païens ne le font pas
 aussi?^b » Ceux donc qui n'aiment que leurs amis, comme

diligunt, sicut ipsi videtis, adhuc in hac parte publicanis et gentibus similes sunt.

Ut ergo superiores et gentibus et bestiis simus, etiam
 15 inimicos et adversarios diligamus; et timeamus illud
 quod Dominus in evangelio dixit : « Serve male, omne
 debitum dimisi tibi, quia rogasti me : nonne et tibi
 oportuit misereri conservo tuo, sicut et ego tui misertus
 sum? » Et quid postea? « Tradidit eum tortoribus, donec
 redderet omne debitum. Sic, inquit Dominus, et Pater
 20 meus caelestis faciet vobis, si non dimiseritis unusquisque
 fratri suo de cordibus vestris. » Et iterum ipse Dominus
 ait : « In hoc cognoscent omnes quia mei discipuli estis,
 si vos invicem diligitis »; et iterum : « Hoc est mandatum
 meum, ut invicem diligatis »; et iterum : « Qui universam
 legem conplevit, offendet autem in uno, factus est omnium
 25 reus. » Quod est hoc unum, nisi quod supra diximus,
 « Mandatum novum do vobis, ut vos invicem diligatis »?
 Quod, inquam, est hoc unum, nisi illud quod Apostolus
 dicit : « Omnis lex in uno sermone impletur in nobis :
 diliges proximum tuum sicut te ipsum »?

Sed ne forte aliquis dicat, locum hunc non sic debere
 30 intellegi, audiat de hoc mandato iterum Apostolum
 sublimi voce clamantem : « Et si tradidero corpus meum
 159 (159) ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil mihi
 prodest. » Ipsa est vera et germana caritas, quae non

13 gentibus¹ : et bestiis *add.* Z¹ || 14 simus : essemus Z¹ || 17 con-
 servo tuo Z¹ : conservi tui L²T¹ || 18 omne L²Z¹ : om. T¹ || 22-23 et
 iterum — diligatis om. L²T¹ || 24 autem om. T¹.

159,1 ardeam : ardeat Z¹

^c Matth. 18, 32-33 ^d Matth. 18, 34-35 ^e Jn 13, 35 ^f Jn 15, 12
^g Jac. 2, 10 ^h Jn 13, 34 ⁱ Gal. 5, 14 ^j I Cor. 13, 3.

1. Césaire emploie tantôt la formule : *si vos invicem diligitis*,

vous le voyez vous-mêmes, sont encore à ce point de vue
 semblables aux publicains et aux gentils.

Donc, pour être supérieurs aux gentils et aux bêtes
 sauvages, aimons même nos ennemis et nos adversaires ;
 et craignons ce que le Seigneur a dit dans l'Évangile :
 « Mauvais serviteur, je t'ai remis toute ta dette parce que
 tu m'en as prié ; ne devais-tu pas, toi aussi, avoir pitié
 de ton compagnon de service, comme moi j'ai eu pitié de
 toi? » Et qu'est-il dit ensuite? « Il le livra aux bourreaux,
 jusqu'à ce qu'il ait acquitté toute sa dette. Voilà, dit le
 Seigneur, ce que mon Père céleste vous fera, si chacun
 de vous ne remet pas à son frère de tout cœur. » Et le
 Seigneur lui-même dit encore : « En cela tous reconnaîtront
 que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns
 les autres¹. » Et encore : « Voici mon commandement²,
 que vous vous aimiez les uns les autres¹. » Et encore :
 « Celui qui a exécuté toute la loi, s'il enfreint un seul
 précepte, il est devenu coupable à l'égard de tous³. »
 Quel est cet unique point, sinon celui dont nous avons
 parlé plus haut : « Je vous donne un commandement
 nouveau : aimez-vous les uns les autres⁴? Quel est, dis-je,
 cet unique point, sinon celui dont l'Apôtre dit : « Nous
 accomplissons toute la loi en accomplissant un seul com-
 mandement : tu aimeras ton prochain comme toi-même¹ »?

Mais, de peur que quelqu'un ne dise par hasard qu'on
 ne doit pas comprendre ce passage ainsi, qu'il écoute sur
 ce commandement l'Apôtre s'écrier de nouveau à voix
 haute : « Et si je livre mon corps pour être brûlé mais
 que je n'aie pas la charité, cela ne me sert à rien¹. » La
 vraie charité fraternelle est celle qui s'étend non seulement

très courante chez les Pères, tantôt, comme dans les *Serm.* 39, 4 et
 90, 6 celle de la Vulgate : *si dilectionem habueritis ad invicem.*

2. Césaire utilise ici *mandatum*, mais nous trouvons *praeceptum*
 dans le *Serm.* 90, 6.

solum usque ad amicos, sed etiam usque ad ipsos pervenit inimicos; sicut et Dominus noster tantam circa genus humanum cognoscitur habere caritatem, ut non solum supra bonos sed etiam supra malos pluviam dare, et solem suum cotidie oriri concedat.

6. Etiam et illud ante omnia cum grandi reverentia et timore recollere et retinere debemus, quod Dominus in evangelio dixit : « Si dimiseritis, inquit, hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester caelestis peccata vestra; si non dimiseritis, nec Pater vester caelestis dimittet debita vestra^a. » Apostolus etiam eadem praedicat dicens : « Nemini malum pro malo reddentes, benedicite persequentibus vos, benedicite et nolite maledicere^b »; et iterum : « Noli vinci a malo, sed vince in bono malum^c »; et iterum : « Non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto, sed e contrario benedictentes^d. » Beatus quoque evangelista Iohannes, qui super pectus Domini recubuit, in epistola sua ita nos ammonet dicens : « Qui fratrem suum odit, homicida est; et scitis quia omnis homicida non habet in se vitam aeternam manentem^e »; et iterum : « Qui dicit se in lumine manere, et fratrem suum odit, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo vadat; quoniam tenebrae obcaecaverunt oculos eius^f. » Hoc loco fratrem omnem hominem debemus accipere. Dicit etiam ipse beatus Iohannes : « Si quis dixerit quoniam diligo Deum, et fratrem suum odit, mendax est :

8 et retinere om. Z¹ || 11 vestra : In potestate nostra positum est, qualiter in die iudicii iudicemur. Unde nescio qua fronte indulgentiam peccatorum suorum ante tribunal Christi obtinere poterit, qui Deo praecipiente inimicis suis veniam dare non acquiescit add. Z¹ || 20-21 in tenebris est : usque adhuc. Qui autem diligit fratrem suum in lumine manet, et scandalum in eo non est ullum. Qui odit fratrem suum [in tenebris ambulat add. T¹ || 21 est et in tenebris om. L².

jusqu'à nos amis mais encore jusqu'à nos ennemis eux-mêmes, comme nous reconnaissons l'étendue de la charité de notre Seigneur envers le genre humain à ce qu'il accepte de faire pleuvoir et de faire lever chaque jour son soleil non seulement sur les bons mais même sur les méchants¹.

Pardonnons, pour être pardonnés 6. Et nous devons même, avant toutes choses, repasser dans notre esprit et retenir avec une grande révérence et une grande crainte ce que le Seigneur a dit dans l'Évangile : « Si vous remettez, dit-il, aux hommes leurs péchés, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés; mais si vous ne remettez pas, votre Père céleste ne vous remettra pas non plus vos dettes^a. » L'Apôtre aussi prêche les mêmes choses, quand il dit : « Ne rendez à personne le mal pour le mal, bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez et ne maudissez pas^b »; et aussi : « Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais soyez vainqueurs du mal par le bien^c »; et encore : « Ne rendez pas le mal pour le mal, ni la malédiction pour la malédiction, mais au contraire bénissez^d. » Le bienheureux évangéliste Jean, qui reposa sur la poitrine du Seigneur, nous met en garde, lui aussi, dans son épître en disant : « Celui qui hait son frère est homicide; et vous savez qu'en aucun homicide ne demeure la vie éternelle^e »; et encore : « Celui qui dit demeurer dans la lumière et qui hait son frère est dans les ténèbres et marche dans les ténèbres et il ne sait où il va, parce que les ténèbres ont obscurci ses yeux^f. » Nous devons ici entendre par frère tous les hommes. Le même bienheureux Jean dit encore : « Si quelqu'un a dit : j'aime Dieu, et qu'il hâisse son frère,

6 ^a Matth. 6, 14-15 ^b Rom. 12, 17.14 ^c Rom. 12, 21 ^d I Pierre 3, 9 ^e I Jn 3, 15 ^f I Jn 2, 11

1. Cf. *Matth.* 5, 45.

25 qui *enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt 'quomodo potest diligere?*

160 Sed iam, si iubetis, ista sufficiant. Sunt enim innumera-
 rabilia tam in novo quam in veteri testamento, quae
 'causam de qua loquimur validissimis testimoniis confir-
 mare videntur; quae omnia longum est ut nunc
 caritatis vestrae auribus intimentur. Sed a sanctis anima-
 bus etiam parva pro magnis accipiuntur : 'quia et revera,
 cui parva sed tamen magna non prosunt, plura prodesse
 nihil poterunt. Ergo, fratres carissimi, considerantes illud
 5 quod iam saepe dictum est, quia « Omnis lex in uno
 sermone impletur in nobis », 'id est, « Diliges proximum
 tuum sicut te ipsum^h », non solum amicos 'sed etiam
 inimicos diligite : quia quicumque hoc implere nolunt,
 'reliqua illis opera bona prodesse non poterunt. Et ideo
 10 ita omnibus 'inimicis vestris dimittite ut cum securi
 conscientia possitis in ora^tione dicere : « Dimitte nobis
 debita nostra, sicut et nos dimittimus 'debitoribus nostrisⁱ. »
 Quod ipse prestare dignetur, qui vivit et regnat 'in saecula
 saeculorum. Amen.

160,4 Ergo : vos autem Z¹ || 5 in nobis : in vobis L² om. Z¹ || 7-9
 quia — dimittite Z¹ : om. cell. || 9-10 oratione : dominica add.
 L²T¹Z¹ || 11-12 doxol. om. Z¹.

* I Jn 4, 20 ^h Gal. 5, 14 ⁱ Matth. 6, 12.

c'est un menteur ; car celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas?*

Mais, si vous le voulez bien, que cela suffise pour l'instant. Car, tant dans le Nouveau que dans l'Ancien Testament, les passages sont innombrables qui viennent confirmer la cause dont nous parlons par des témoignages irréfutables ; il serait long de les citer tous maintenant aux oreilles de votre charité. Mais les saintes âmes reçoivent même les petites choses comme si elles étaient grandes ; car, en vérité, à celui pour qui des arguments peu nombreux mais de grande autorité ne sont pas utiles, leur multiplication ne pourra être utile en rien. Donc, frères très chers, réfléchissez à ce qui a déjà été dit souvent : « Nous accomplissons toute la loi en accomplissant un seul commandement », c'est-à-dire : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même^h », aimez non seulement vos amis mais même vos ennemis ; car à tous ceux qui ne veulent pas exécuter ce commandement, tout le reste de leurs bonnes œuvres ne pourra être utile. Et c'est pourquoi, remettez si bien à tous vos ennemis que vous puissiez dire dans l'Oraison avec une conscience tranquille : « Remets-nous nos dettes, comme nous remettons nous aussi à nos débiteursⁱ. » Que daigne l'accorder celui qui vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XXXVIII

Sancti Augustini de dilectione non solum amicorum
sed etiam inimicorum. Et quia potest fieri ut illi qui

15 ¹inimici sunt ita ad amicitiam revocentur ut etiam
meliores sint quam illi quos persequi videbantur.
Quod etiam in beato apostolo Paulo evidenter
impletum est

1. Frequenter in evangelio, fratres carissimi, audivimus
20 Dominum ²dicentem : « Diligite inimicos vestros, bene-
facite his qui vos oderunt^a. » ¹Quare autem Dominus dixit,
« Diligite inimicos vestros », nisi quia ¹passuri eramus
inimicos? Sed dicit aliquis : Quis potest diligere ¹inimicos?
Prius te dilexit impium Deus tuus, qui nunquam fuit
limpius : tu autem etiamsi iam non es impius, fuisti tamen
25 aliquando; ²quia nemo fit iustus nisi ex peccatore, sicut
161 frequenter cantavimus : (161) « Beati quorum remissae sunt
iniquitates^b. » Non dixit, Beati qui non ¹fecerunt peccata;
sed, « Beati quorum remissae sunt iniquitates. » ¹Si enim
quaeris qui non fecerit, non invenies.

Unde ergo quisque ¹erit beatus? Si remittatur quod
5 fecit, si tegatur quod commisit. Si ²ergo iam tibi peccatum
dimissum est, ille te insequitur qui nondum ¹est iustus.

Sermo XXXVIII : Q^a *Berolinensis*, *Phillipps* 1677 (Rose 30) s. X
Q^a *Monacensis lat.* 6323 (*Frising.* 123) s. XI

160,20 vos oderunt *edd.* : oderunt vos Q^a.

1 ^a Matth. 5, 44 ^b Ps. 31, 1.

SERMON XXXVIII

De saint Augustin sur l'amour non seulement des amis
mais même des ennemis ; et de la possibilité que nos
ennemis reviennent si bien à l'amitié qu'ils deviennent
meilleurs que ceux qu'ils ont semblé persécuter.
Ce qui s'est même accompli de façon évidente chez
le bienheureux apôtre Paul

1. Nous avons fréquemment entendu dans l'Évangile,
frères très chers, le Seigneur dire : « Aimez vos ennemis,
faites du bien à ceux qui vous haïssent^a. » Pourquoi le
Seigneur a-t-il dit : « Aimez vos ennemis », si ce n'est
parce que nous aurions à souffrir de la part d'ennemis?
Mais quelqu'un dit : Qui peut aimer ses ennemis? Ton Dieu
t'a aimé le premier alors que tu étais impie, lui qui ne le
fut jamais ; or toi, même si tu n'es pas impie maintenant,
tu le fus cependant un jour, car nul ne devient juste sinon
après avoir été pécheur, comme nous l'avons chanté
fréquemment : « Bienheureux ceux dont les iniquités
ont été remises^b. » Il n'est pas dit : Bienheureux ceux qui
n'ont pas commis de péchés, mais : « Bienheureux ceux dont
les iniquités ont été remises. » En effet, si tu cherches qui
n'en a pas commis, tu ne trouveras pas.

Comment donc quelqu'un pourra-
t-il être bienheureux? Si on lui
remet ce qu'il a fait, si on couvre
ce qu'il a commis. Donc ton péché
t'a déjà été remis, mais celui qui te persécute n'est pas

Les bienheureux
sont des pécheurs
pardonnés

Et tu antequam iustificareris, alios persequeris : perieras, et inventus es; et ille, qui tibi adversatur, invenietur, et non persequetur. Noli cogitare quod tuis meritis talis factus sis : quia gratia Dei te talem fecit. Et bene considerans videbis potentem esse Deum, qui talem faciat eum, quem iuste tibi videris odisse.

2. Dicis enim tu tibi quasi iustus : Magna est patientia Dei, quae illum talem vivere sinit. Atque utinam hoc solum dicas : sed timeo ne insuper reprehendas dicens : Quid placuit Deo talibus parcere? Tanta mala faciunt homines, et vivunt? Sic dicat alius : O Deus, quare vivit iste, qui tanta dicit, et tuam iustitiam reprehendit? Non enim attendit quid ipse dicat, sed attendit quid alius faciat. Qui tibi displicet, fortassis non reprehendit, nec effundit istas contumelias in Deum quomodo tu facis. Ecce puta quia Deus, quomodo tu vis, nulli malo velit parcere : quid de te facturus est, qui sine peccato esse non potes? Non attendis ubi te inveniat? Roga ergo, ut non solum aliis, sed etiam et tibi parcat.

Hoc itaque, fratres, habent quasi proprium omnes iniqui : nolunt ut parcat Deus iniquis, et non vident quid ipsi sint, etiam ex hoc ipso quod ita volunt. Sed ego iustus sum, inquis. Si tibi non parceret Deus cum esses iniquus, quomodo ad iustitiam pervenisses? An forte volebas, ut Deus usque ad te patiens esset, quousque tu pervenires ad iustitiam? Quia Deus extendit pontem misericordiae

161,13 ne : quod Q^o || 14 Sic : sed Q^o || 24 inquis : inquit Q^o

1. Dom Morin a remarqué la même expression chez Augustin, *Enarr. in Ps.*, 93, 7, li. 14, CCL, XXXIX, p. 1307. Les deux auteurs exposent à ce moment-là une idée très semblable, mais si Césaire a fait sienne la belle image d'Augustin, il l'a insérée dans un développement qui lui est propre. Le rapprochement des deux passages nous montre que Césaire a parfois de l'emprunt littéraire la notion qu'en aura plus tard un écrivain classique. Voici le texte d'Augustin :

encore juste. Toi aussi, avant d'être justifié, tu persécutais les autres ; tu étais perdu et tu as été trouvé ; et lui qui s'oppose à toi on le trouvera et il ne persécutera plus. Ne pense pas que ce sont tes mérites qui t'ont fait tel que tu es aujourd'hui ; c'est la grâce de Dieu qui t'a rendu tel. Et en y réfléchissant bien, tu verras que Dieu est assez puissant pour rendre tel celui qui te semble à juste titre haïssable.

2. Tu te dis en effet comme si tu étais juste : Grande est la patience de Dieu qui permet à un tel homme de vivre. Et plutôt au ciel que tu dises seulement cela ; mais je crains que tu ne renchérisse là-dessus en disant : Pourquoi a-t-il plu à Dieu d'épargner de pareils êtres? Des hommes font tant de maux et ils vivent? Un autre pourrait dire : Ô Dieu, pourquoi cet homme vit-il, lui qui parle tant et critique ta justice? Car il ne fait pas attention à ce qu'il dit lui, mais il fait attention à ce qu'un autre fait. Celui qui te déplaît, peut-être qu'il ne critique pas, ni ne prodigue à Dieu ces injures comme tu le fais. Eh bien, imagine que Dieu, comme tu le veux, refuse d'épargner aucun méchant : qu'arrivera-t-il de toi qui ne peux être sans péché? Ne prêtes-tu pas attention à l'endroit où il risque de te trouver? Prie donc pour que non seulement il épargne les autres mais pour qu'il t'épargne toi aussi.

Tous les méchants ont pour ainsi dire cela en commun, frères ; ils ne veulent pas que Dieu épargne les iniques et ils ne voient pas qu'eux-mêmes, par ce seul désir, le sont. Mais moi, je suis juste, dis-tu. Si Dieu ne t'avait pas épargné alors que tu étais inique, comment serais-tu parvenu à la justice? Ou bien est-ce que par hasard tu voulais que Dieu ne soit patient qu'envers toi, jusqu'à ce que tu parviennes à la justice? Parce que Dieu a étendu le pont de sa miséricorde¹ afin que tu puisses le traverser,

¹ Invenis te furem forte fuisse aliquando ; et aliquem alium forte stomachatum, quia et tu furem faciens vixisti, et non es mortuus ;

suae, ut tu transire posses, hoc vis 'ut iam subducat, ne alius transeat?

3. Diligamus ergo, fratres carissimi, inimicos nostros.

- 30 Forte, qui 'hodie est amicus tuus, talia peccata facturus est, ut in vita aeterna 'tecum esse non possit : « Non enim scis, quid pariat crastinus 'dies ». » Et e contra, qui inimicus est, forte sic ad paenitentiam conver'tetur, ut in illa caelesti Hierusalem civis tuus esse mereatur, et forte 'etiam maior efficiatur. Non vobis hoc difficile videatur.
- 162 Interrogemus (162) scripturas, et in ipsis hoc evidentius cognoscere poterimus.

- Paulus 'apostolus prius sceleratus erat inimicus christia-
norum : rapiebat, 'vastabat, saeviebat. Ibi erat, quando lapidatus est martyr Stephanus. 'Parum illi erant manus
5 suae, manibus omnium lapidabat : quia, 'ut illi non impedirentur vestimentis suis, sed liberis manibus saxa
'proicerent, omnium vestimenta servabat; ac sic in omnium manibus 'scelus operabatur. Videte virum una voce
Domini ex persecutore 'factum praedicatorem. Praecessit eos quos oderat : illi enim omnes 'christiani, quos insequ-
10 batur, tales non erant, qualis ipse factus 'est. Non enim omnes illi apostoli erant, quod ipse factus est, Videtis
'fieri posse, ut inimicus qui erat hodie, non solum sit amicus et frater 'in gratia, sed etiam praecedat et melior fiat.

4. Ergo, fratres mei, christiani illi omnes quos persequebatur 'Saulus, putatis quia non rogabant? Utique, si

29 nostros *edd.* : om. Q²⁻³ || 32 est : erat Q² || 33 civis : concivis Q².

3 * Prov. 27, 1.

quomodo autem tu quando faciebas, ideo vixisti ut postea non faceres, noli quia tu transisti, velle misericordiae Dei pontem subvertere. Nescis illac multos transituros, qua et tu transisti? Esses modo qui murmurares, si adversus te audiretur qui prior de te murmuravit?... »

tu veux qu'il le retire désormais de peur qu'un autre puisse traverser?

3. Aimons donc nos ennemis, frères très chers. Peut-être celui qui est ton ami aujourd'hui commettra-t-il de tels péchés que dans la vie éternelle il ne pourra être avec toi : « Car tu ne sais pas ce que demain peut amener ». » Et au contraire, celui qui est ton ennemi, peut-être se convertira-t-il si bien à la pénitence qu'il méritera d'être ton concitoyen dans cette Jérusalem céleste et peut-être même qu'il y sera plus grand. Que cela ne vous paraisse pas difficile. Interrogeons les Écritures et nous pourrons y voir cette vérité avec pleine évidence.

Exemple de Paul L'apôtre Paul avait été d'abord un ennemi effroyable des chrétiens ; il enlevait, dépeuplait, exterminait. Il était là quand le martyr Étienne fut lapidé. Il n'avait pas assez de ses mains, il le lapidait par les mains de tous¹ ; car, pour qu'ils ne soient pas embarrassés de leurs vêtements mais aient les mains libres pour jeter des pierres, il gardait les vêtements de tous et ainsi par les mains de tous il commettait ce crime. Voyez cet homme, changé par un mot du Seigneur, de persécuteur en prédicateur. Il a surpassé ceux qu'il haïssait ; en effet, tous ces chrétiens qu'il poursuivait n'étaient pas tels qu'il est devenu. Car ils n'étaient pas tous apôtres ; ce qu'il est devenu. Vous voyez qu'il peut arriver que l'ennemi d'aujourd'hui non seulement devienne un ami et un frère dans la grâce mais même nous surpasse et devienne meilleur que nous.

4. Donc, mes frères, tous ces chrétiens que Saul persécutait, pensez-vous qu'ils ne priaient pas? Certainement,

1. Cf. *Act.* 7, 58 et 8, 1.

15 noverant Christum, ¹si christiani erant, si noverant ipsum
 Dominum Iesum pro impiis ¹mortuum. Non enim mortuus
 est pro fidelibus, sed mortuus est, ¹ut faceret fideles. Rogo
 vos, fratres, diligenter adtendite, Dominus ¹et Salvator
 noster, qui mortem suam praestitit infidelibus, quale ¹sit
 illud, quod servat fidelibus? Et hoc considerate, quia, quos
 20 perse²quebatur Paulus apostolus, bene noverant miseri-
 cordiam Dei, et ¹sciebant quod Saulus ille persecutor
 poterat fieri praedicator : et ¹ideo oraverunt pro illo, et
 exauditi sunt. Ille persequebatur, sed illi ¹vicerunt : illi
 eum magis occiderunt et interfecerunt rogando pro eo.
¹Quomodo? Ecce una voce prostratus est persecutor :
 25 surrexit enim ²iam non persecutor, sed praedicator; qui
 ergo persequebatur, mortuus ¹est. Quaere persecutorem, et
 non inuenies iam, quia surrexit. Ergo ¹illi potius occiderunt
 eum orando, quam ille persequendo.

Et vos ¹ergo, fratres, sic orate pro inimicis vestris, ut
 occidat eos Deus : id ¹est, ut eorum malitiam, quae vobis
 30 inimicatur, occidat. Sic enim ²non occidit quod creavit,
 sed quod sibi ipsi fecerunt. Homo enim ¹et peccator, duo
 nomina sunt. In ipsis duobus nominibus quaere ¹quid
 fecerit Deus, quaere quid suaserit diabolus. Homo a Deo
 factus ¹est : peccatum suadente diabolo ab homine factum
 est. Quis horum ¹duorum te persequitur? Si enim tu bene
 35 vivis, non te persequitur, ²nisi qui malus est : non ergo
 homo, sed peccator te insequitur. ¹Roga pro homine, ut
 extinguat Deus peccatorem. Cum enim mortuus ¹fuerit
 peccator, nihil tibi adversabitur, immo consolabitur vivens,
¹qui te in peccatis mortuus persequebatur.

102,26 quia : quod Q².

puisqu'ils connaissaient le Christ ; puisqu'ils étaient
 chrétiens ; puisqu'ils savaient que le Seigneur Jésus
 lui-même était mort pour des impies. Car il n'est pas mort
 pour des gens fidèles, mais il est mort pour en faire des
 fidèles. Je vous en prie, frères, faites-y bien attention :
 notre Seigneur et Sauveur qui a offert sa mort pour des
 infidèles, que ne réserve-t-il pas à ceux qui sont fidèles?
 Et réfléchissez à cela : ceux que l'apôtre Paul persécutait
 connaissaient bien la miséricorde de Dieu et savaient que
 ce Saul persécuteur pouvait devenir prédicateur ; c'est
 pourquoi ils prièrent pour lui et furent exaucés. Lui les
 persécutait, mais eux furent vainqueurs ; c'est plutôt eux
 qui l'ont tué et mis à mort en priant pour lui. Comment?
 Voici que par un seul mot le persécuteur est terrassé ;
 car il s'est relevé non plus persécuteur mais prédicateur ;
 donc, celui qui était persécuteur est mort. Cherche le
 persécuteur et désormais tu ne le trouveras plus, car il est
 ressuscité. Donc ceux-là l'ont tué par la prière plus que
 lui par sa persécution.

Vous donc, frères, priez pour vos ennemis de telle sorte
 que Dieu les tue, c'est-à-dire, qu'il tue leur méchanceté
 qui vous est ennemie. Car ainsi il ne tue pas ce qu'il a créé
 mais ce qu'eux-mêmes se sont faits. Car homme et pécheur
 sont deux noms différents. Dans ces deux noms, cherche
 ce que Dieu a fait, cherche ce que le diable a insinué.
 L'homme a été fait par Dieu, le péché a été fait par
 l'homme sous l'instigation du diable. Lequel des deux
 te persécute? Si tu vis selon le bien, nul ne te persécute
 si ce n'est un méchant ; ce n'est donc pas l'homme mais
 le pécheur qui te poursuit. Prie pour l'homme afin que Dieu
 détruise le pécheur. En effet, lorsque le pécheur sera mort,
 plus rien ne te sera hostile ; au contraire, celui qui dans la
 mort du péché te persécutait, vivant te consolera.

163 (163) 5. Non vobis ergo grave sit, per ipsius Domini nostri misericordiam vos obtestor : quia spes nobis alia non est, nisi dimiserimus quicquid nos laeserint homines. Nemo nos fallat : aliud maius sacrificium non est, quod 5 debeamus Deo, nisi quicquid boni est, etiam malis hominibus, sed tamen hominibus fecerimus. Dicit tibi Deus : Ego non ex te cresco, sed tu ex me; sacrificium volo, quod prosit homini : sic ad me pervenit, quod tibi prosit. Potes mihi dicere : Non habeo quod tribuam indigenti, non possum ieiunare frequenter, et a vino vel a carnibus 10 abstinere. Numquid potes mihi dicere, caritatem te habere non posse? Ipsa est, cuius possessio tanto plus augetur, quanto amplius erogatur. Dimitte ergo quod tenebas, ne adversus te ille teneat aliquid, cui non habes quod dimittas. « Dimitte, et dimittetur vobis; date et dabitur vobis^a. »

Scitote, fratres carissimi, quia duae sunt elemosinae : 15 una cordis, alia pecuniae. ¹⁶Elemosina cordis est, dimittere quod laesus es. Nam dare aliquid indigenti aliquando quaeris, et non habes : indulgere peccanti, quantum volueris, redundat tibi. Aurum, argentum, vestem, frumentum, vinum et oleum potest fieri ut aliquotiens non habeas, unde pauperibus tribuas; ut autem omnes homines 20 diligas, et hoc aliis quod tibi ipse velis, et ut inimicis tuis indulgeas, nunquam te poteris excusare : quia si in cellario vel in horreo non habes quod dare possis, de thesauro cordis tui potes proferre quod tribuas. Et cum omnibus hominibus, etiamsi sola sit, bona voluntas sufficiat, et elemosina cordis multo maior sit quam

^a Lc 6, 37-38.

**L'amour,
unique
commandement**

5. Donc, je vous supplie par la miséricorde de notre Seigneur lui-même, de ne pas trouver pénible ce que je vous dis ; car nous n'avons pas d'autre espoir que de remettre les offenses que les hommes nous ont faites. Que personne ne nous trompe ; Dieu n'exige de nous aucun autre sacrifice plus grand que de faire tout le bien possible même à des hommes méchants, parce qu'ils sont hommes. Dieu te dit : Moi je ne tiens pas de toi ma grandeur, mais toi tu la tiens de moi. Je veux un sacrifice qui soit utile à l'homme ; ainsi c'est à condition de t'être utile qu'il parvient jusqu'à moi. Tu peux me dire : Je n'ai pas de quoi donner à l'indigent ; je ne peux jeûner souvent ni m'abstenir de vin et de viandes. Peux-tu dire par hasard que tu ne peux avoir la charité? Elle dont la possession augmente d'autant plus qu'on la distribue davantage. Remets donc ce que tu gardais, de peur que celui auquel tu n'as rien à remettre garde contre toi quelque chose. « Remettez et l'on vous remettra ; donnez et l'on vous donnera^a. »

Sachez, frères très chers, qu'il y a deux sortes d'aumônes : l'une du cœur, l'autre d'argent. L'aumône du cœur consiste à remettre l'offense subie. Car parfois tu cherches à donner quelque chose à un indigent et tu n'as rien ; pardonner au pécheur est à ta disposition, autant que tu le veux. Il peut arriver que tu n'aies pas de quoi offrir aux pauvres de l'or, de l'argent, des vêtements, du blé, du vin et de l'huile ; mais pour ce qui est d'aimer tous les hommes, de vouloir pour les autres ce que tu veux pour toi et de pardonner à tes ennemis, tu ne pourras jamais t'excuser de ne pas le faire ; car si dans ton cellier ou dans ton grenier tu n'as rien que tu puisses donner, tu peux sortir du trésor de ton cœur de quoi offrir. Et comme la bonne volonté, même si elle est seule, suffit à tous les hommes, et comme l'aumône du cœur l'emporte de beaucoup sur

25 *elemosina corporis, quis est *qui vel umbram excusationis possit praetendere?*

Et illud adtendite, fratres, quia caritatis elemosina sine terrena substantia sufficit sibi : illa vero, quae corporaliter datur, si non benigno corde tribuitur, omnino non sufficit. Et quia, sicut ipsi videtis, fratres carissimi, ad remissionem omnium peccatorum, si substantia terrena non fuerit,
30 *caritas et dilectio inimicorum satis abundeque sufficiunt, nulla nobis excusatio de hac re in die iudicii remanebit; nec dicere aliquis poterit, non se habuisse, unde sua peccata redimeret.

6. Et ideo, omnes homines studeamus toto corde diligere, orantes, ut, qui boni sunt, meliores fiant, et in opere bono
35 permaneant; qui *mali sunt, cito se corrigant; timentes illud, quod Dominus comminatus est dicens : « Si non dimiseritis hominibus peccata eorum, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra. » Sed magis cum (164) ipsius adiutorio laboremus, ut illud in nobis possit impleri : « Date, et dabitur vobis; dimittite, et dimittetur vobis. »
164 Cum ergo secundum praefatam Domini sententiam, qua dixit : « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet
5 vobis Pater vester caelestis peccata vestra », in potestate nostra positum sit, qualiter in die iudicii iudicemur, dimittamus omnibus inimicis nostris; ut libera conscientia possimus in oratione dominica dicere : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. »
10 Quod ipse praestare dignetur, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

163,37 vobis *edd.* : *om.* Q³.

164,4 vobis *om.* Q³.

6 * Matth. 6, 15 b Lc 6, 38.37 ° Matth. 6, 14 d Matth. 6, 12.

l'aumône matérielle, qui peut prétendre même à l'ombre d'une excuse ?

Et faites attention à cela, frères ; l'aumône de la charité se suffit même sans offrande matérielle, tandis que celle qui est faite matériellement, si elle n'est pas offerte de bon cœur, ne sert à rien du tout. Et comme vous le voyez vous-mêmes, frères très chers, la charité et l'amour de nos ennemis suffisent largement et abondamment, en l'absence de fortune terrestre, pour la rémission de tous nos péchés. Aussi il ne nous restera aucune excuse à ce sujet au jour du Jugement ; et personne ne pourra dire qu'il n'a pas eu de quoi racheter ses péchés.

6. Et pour cette raison, appliquons-nous à aimer tous les hommes de tout cœur ; prions pour que les bons deviennent meilleurs et persévèrent dans leurs bonnes actions, pour que les mauvais se corrigent promptement, dans la crainte de ce dont le Seigneur nous a menacés en disant : « Si vous ne remettez pas aux hommes leurs péchés, votre Père ne vous remettra pas non plus vos péchés. » Mais travaillons plutôt avec son aide pour que puisse s'accomplir en nous cette parole : « Donnez et l'on vous donnera ; remettez et l'on vous remettra. » Puisque, selon la phrase déjà citée du Seigneur dans laquelle il a dit : « Si vous remettez aux hommes leurs péchés votre Père céleste vous remettra vos péchés », la façon dont nous serons jugés au jour du Jugement a été placée en notre pouvoir, remettons donc à tous nos ennemis, afin de pouvoir dire, la conscience tranquille, dans l'Oraison dominicale : « Remets-nous nos dettes, comme nous aussi nous remettons à nos débiteurs. » Que daigne l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XXXIX

Ammonitio ista continet quomodo pius et misericors
 Dominus in potestate nostra posuerit qualiter in
 die iudicii iudicemur. Et quod unicum ac singulare
 15 medicamentum sit contra omnium peccatorum vul-
 nera dilectio inimicorum. Et quod nullus umquam
 in veritate se poterit excusare quod non possit
 diligere inimicos suos

1. Pius et misericors Dominus sciens fragilitatem generis
 humani sine qualibuscumque peccatis praesentem vitam
 20 non posse transigere, talia medicamenta dignatus est
 providere, quae non solum divites, sed etiam pauperes
 possint peccatorum suorum vulneribus adhibere. Quae
 autem sunt ista medicamenta? Illa utique duo, de quibus
 Dominus dixit : « Date, et dabitur vobis; dimittite, et
 dimittetur vobis. » « Date et dabitur vobis », pertinet ad
 25 elymosinam, quae datur esurientibus, nudis atque capti-
 vis. « Dimittite, et dimittetur vobis », pertinet ad ely-
 mosinam per quam indulgetur omnibus inimicis.

Si se pauper quisque voluerit excusare, quod esurientem
 pascere, nudum vestire, captivum liberare non possit,
 165 nullatenus in veritate poterit dicere, non posse suis
 inimicis vel adversariis indulgere; ut preces, quas nobis
 iudex peritus caelestis dictavit, securus in oratione domi-

Sermo XXXIX : L¹ Laudunensis 121

L³ Berolinensis theol. fol. 355 (Rose 307)

s. IX

s. IX

SERMON XXXIX

Cette monition explique comment le Seigneur bon et
 miséricordieux a placé en notre pouvoir la façon dont
 nous serons jugés au jour du Jugement; et que l'amour
 des ennemis est le seul et unique remède contre les
 blessures de tous les péchés; et que nul ne pourra
 jamais s'excuser en vérité de ne pouvoir
 aimer ses ennemis

1. Le Seigneur bon et miséricordieux sachant que la
 faiblesse du genre humain ne lui permet pas de traverser
 la vie présente sans quelques péchés, a daigné nous pourvoir
 de remèdes tels que les pauvres aussi bien que les riches
 puissent les appliquer aux blessures de leurs péchés. Et
 quels sont ces remèdes? Il y en a deux surtout dont le
 Seigneur a parlé : « Donnez et on vous donnera; remettez
 et on vous remettra. » « Donnez et on vous donnera »
 s'entend de l'aumône qui est donnée à ceux qui ont faim,
 à ceux qui sont nus et captifs. « Remettez et on vous
 remettra » s'entend de l'aumône par laquelle on pardonne
 à tous ses ennemis.

Si chaque pauvre veut alléguer son impuissance à
 nourrir l'affamé, à vêtir celui qui est nu, à libérer le captif,
 personne ne pourra dire en vérité qu'il ne peut pardonner
 à ses ennemis et à ses adversaires afin de dire avec assu-
 rance dans l'Oraison dominicale les prières que le Juge

1 ° Lc 6, 38.37

nica dicat : « Dimitte ¹nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris^b »; ¹et illam evangelicam
 5 sententiam sine aliquo metu audiat : « Si dimi²seritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester ¹caelestis peccata vestra : si autem non dimiseritis, nec Pater ¹vester dimittet peccata vestra^c. » Satis nobiscum delicate agitur, ¹quando in nostra potestate ponitur, qualiter in die iudicii iudicemur, ¹Si dimiseritis, inquit,
 10 dimittetur vobis; si non dimiseritis, non dimitte¹tur vobis.

2. Sed dicet aliquis : Non possum indulgere inimicis meis. Si ¹non habes peccatum quod tibi indulgeat Deus, licet tamen forte, ¹potes dicere, quod non velis indulgere proximo tuo. Si vero incompara¹biliter plus peccasti tu Deo
 15 quam in te peccaverit homo, quare iubente ²Domino non dimittis parum, ut tibi Deus dignetur dimittere multum? ¹Non enim vobis Deus praecepit : Ieiunate plus quam potestis, et a ¹vino vel a carnibus abstinete, vigiliis vos frequentius adfligite, ad ¹orientem vel ad occidentem cum infinitis laboribus vel periculis ¹navigate. Nihil horum
 20 nobis imponitur : sed hoc nobis iubetur, ²ut adtentius arcellas conscientiae nostrae considerantes, nullum ¹hominem in hoc mundo odio habeamus, implentes illud quod ipse ¹Dominus dixit : « Omnia quaecumque vultis ut faciant vobis homines, ¹et vos facite eis similiter^a. » Et quia nullus est qui quod aut in Deum ¹aut in hominem peccaverit sibi
 25 dimitti non velit, quare non facimus ²aliis quod nobis fieri volumus : ut fiat in nobis illud quod ait Apo¹stolus : « Omnis lex in uno sermone impletur in vobis : diliges

^b Matth. 6, 12 ^c Matth. 6, 14-15.

2 ^a Matth. 7, 12

céleste dans son habileté nous a dictées : « Remets-nous nos dettes comme nous aussi nous remettons à nos débiteurs^b » ; et d'entendre sans peur cette phrase évangélique : « Si vous remettez aux hommes leurs péchés, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés ; mais si vous ne les leur remettez pas, votre Père non plus ne vous remettra pas vos péchés^c. » C'est agir bien délicatement avec nous que de placer en notre pouvoir la façon dont nous serons jugés au jour du Jugement : Si vous remettez, dit-il, on vous remettra ; si vous ne remettez pas on ne vous remettra pas.

2. Mais quelqu'un dira : Je ne peux
 Pardonnons, pardonner à mes ennemis. Si tu n'as
 pour être pardonnés pas de péchés que Dieu ait à te
 pardonner, alors, peut-être, peux-tu
 dire que tu ne veux pas pardonner à ton prochain. Mais si tu as péché incomparablement plus envers Dieu qu'un homme n'a péché envers toi, pourquoi ne remets-tu pas un peu, sur l'ordre du Seigneur, afin que Dieu daigne te remettre beaucoup ? Car Dieu ne nous a pas commandé : Jeûnez plus que vous ne pouvez, abstenez-vous de vin et de viandes, affaiblissez-vous par des veilles très fréquentes, naviguez vers l'orient ou vers l'occident au prix de labeurs et de périls infinis. Il ne nous impose rien de cela ; mais il nous ordonne d'examiner très attentivement le secret de notre conscience, pour voir si nous n'avons de haine en ce monde pour personne et d'exécuter ce que le Seigneur lui-même a dit : « Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur également^a. » Et parce qu'il n'est personne qui ne veuille qu'on lui remette ce dont il s'est rendu coupable envers Dieu ou envers un homme, pourquoi ne faisons-nous pas aux autres ce que nous voulons qu'on nous fasse, afin que se réalise en nous ce que dit l'Apôtre : « Nous accomplissons toute la loi en accomplissant un seul commandement :

proximum tuum sicut teipsum^b»? Unde opus est ut nosmetipsos minime ^lfalsa securitate decipiamus, credentes quod si noluerimus proximis ^lnostris dimittere, peccatorum nostrorum indulgentiam mereamur ^oaccipere.

Cum grandi enim tremore consideranda est illa terribilis et metuenda Domini nostri sententia, quam servus ille crudelis meruit ^laudire : « Serve male, omne debitum dimisi tibi, quia rogasti me; ^lnonne ergo et te oportuit misereri conservo tuo, sicut et ego ^ltui miserus sum?^c »
 166 Et quid post haec? « Tradidit, inquit, eum tortori(166)bus, donec redderet omne debitum^d. » Et ut hoc etiam tardioribus ^linsinualet, adiecit : « Sic et Pater meus caelestis faciet vobis, si ^lnon dimiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris^e. » Cum ^lenim absque ullo labore corporis,
 5 si toto corde dimittimus fratribus ^onostris, possimus indulgentiam pro omnibus peccatis nostris promereri, ^lquam excusationem in die iudicii habere poterimus, si hoc quod ^lipso adiuvante facillime possumus, implere neglegimus? Ubi sine ^ldubio sententiam suam in nobis impleturus est Dominus noster, ut ^lin quo iudicio iudicaverimus, in eo iudicio iudicetur de nobis, et ^osecundum
 10 mensuram per quam proximis nostris indulgentiam ^ldederimus remittatur nobis. Qui enim haec implere noluerit, ipse ^lsibi ianuam divinae misericordiae claudit.

3. Quamlibet aliqua opera bona quisque fecerit, omnia evacua^lbuntur, si in eo caritas vera non fuerit, quae non
 15 solum ad amicos, ^osed etiam usque ad ipsos perveniat inimicos; quia non mentitur ^lbeatus apostolus Paulus, in quo Christus est loquutus, dicens : « Si ^ldistribuero in

165,29 mereamur *edd.* : non mereamur L¹⁻² || 30 illa : amara *add.* L¹.

^b Gal. 5, 14 ^c Matth. 18, 32-33 ^d Matth. 18, 34 ^e Matth. 18, 35.

tu aimeras ton prochain comme toi-même^b»? Donc il ne faut pas nous laisser décevoir par une sécurité tout à fait illusoire en croyant que même si nous ne voulons pas remettre à notre prochain, nous mériterons de recevoir le pardon de nos péchés.

En effet, il faut considérer avec une grande frayeur cette sentence terrible et redoutable de notre Seigneur que ce serviteur cruel a mérité d'entendre : « Mauvais serviteur, je t'ai remis toute ta dette parce que tu m'en as prié; ne devais-tu pas toi aussi avoir pitié de ton compagnon de service, comme moi j'ai eu pitié de toi?^c » Et quelle est la suite? « Il le livra, dit-il, aux bourreaux jusqu'à ce qu'il ait acquitté toute sa dette^d. » Et pour faire comprendre cela, même aux plus bornés, il a ajouté : « Voilà ce que le Père céleste vous fera si chacun de vous ne remet pas à son frère de tout son cœur. » En effet, alors que sans aucun effort physique, en remettant à nos frères de tout cœur, nous pouvons mériter le pardon de tous nos péchés, quelle excuse pourrions-nous avoir au jour du Jugement si nous négligeons de faire ce qu'avec l'aide de Dieu nous pouvons très facilement accomplir? Alors, sans aucun doute, notre Seigneur exécutera contre nous sa sentence; si bien que nous serons jugés comme nous avons jugé et que l'on nous remettra dans la mesure où nous aurons pardonné à notre prochain¹. Celui qui ne veut pas obtempérer se ferme, en effet, lui-même la porte de la miséricorde divine.

3. On aura beau avoir accompli toutes les bonnes œuvres que l'on voudra, elles seront toutes vaines si l'on n'a pas eu une vraie charité qui s'étende non seulement aux amis mais jusqu'aux ennemis eux-mêmes, car le bienheureux apôtre Paul en qui parle le Christ ne ment pas en disant : « Si je distribue tous mes biens en nourriture

1. Cf. *Matth.* 7, 1-2.

cibos pauperum omnes facultates meas, et si tradi¹dero corpus meum ut ardeat, caritatem autem non habuero, ¹nihil mihi prodest^a. » Et quia « radix omnium malorum est cupiditas^b », ²⁰ ²⁰et radix omnium bonorum est caritas, quid prodest homini si mille ramos aut cum floribus aut cum pomis pulcherrimis et amoenissimis habeat, si radix in eo vera non fuerit? Quomodo enim ¹evulsa radice cupiditatis omnes rami protinus arescunt et pereunt, ²⁵ ²⁵lita qui per odium et iracundiam radicem in se caritatis extinxerit, ²⁵nihil in eo unde ad vitam aeternam perveniat remanebit.

4. Ille vero qui supradicta mala in corde servat, et credit se ¹multis elymosinis peccata ipsa posse redimere, audiat Dominum ¹in evangelio dicentem : « Si offers munus tuum ad altare, et ibi ¹recordatus fueris quia frater tuus ³⁰ ³⁰habet aliquid adversum te, ³⁰vade, prius reconciliare fratri tuo; et tunc veniens offers ¹munus tuum^a. » Sententia ista evidenter ostendit, quod sacrificium ¹offerre vel elymosinam dare nihil proderit, nisi prius reconciliatio ¹inimici praecesserit. Nam quod etiam orationem nostram Deus non ¹velit audire, si odium voluerimus in corde servare, ³⁵ ³⁵ipse in evangelio ³⁵dixit : « Qui habet mandata haec mea et facit ea, ipse est qui diligit (167) me^b »; et, « Quid prodest quod dicitis mihi Domine Domine, et non ¹facitis ea quae dico?^c » Quae sunt ista quae Dominus specialiter se ¹dixisse asseruit? Illa utique, quae ad pacem et concordiam pertinent : ¹« Diligite inimicos vestros, benefacite his qui ⁵ ⁵vos oderunt^d »; et illud : « Pacem do vobis, pacem meam relinquo vobis^e »; et illud : « In hoc cognoscunt omnes

166,27 posse m. : om. L¹⁻² || 30 offers L¹ : offeres L² || 32 vel edd. : om. L¹⁻² || 34 ipse : enim add. L¹.

167,2 ea edd. : om. L¹⁻²

3 ^a I Cor. 13, 3 ^b I Tim. 6, 10.

aux pauvres et si je livre mon corps pour être brûlé, mais que je n'aie pas la charité, cela ne me sert à rien^a. » Et parce que « la racine de tous les maux, c'est la convoitise^b », et la racine de tout bien la charité, à quoi sert à un homme d'avoir mille rameaux couverts de fleurs ou des fruits les plus beaux et les plus délicieux s'il n'a pas en lui la racine vraie et vivante? En effet, de même que la racine de la cupidité une fois arrachée, aussitôt tous les rameaux se dessèchent et périclent, ainsi celui qui par la haine et la colère fait périr en lui la racine de la charité, il ne lui restera aucun moyen de parvenir à la vie éternelle.

**Les aumônes
sans la charité
sont inutiles**

4. Mais, si quelqu'un garde en son cœur les mauvais sentiments mentionnés ci-dessus et croit pouvoir racheter ses péchés par le grand nombre de ses aumônes, qu'il écoute le Seigneur dire dans l'Évangile : « Si tu offres ton présent à l'autel et que là tu te rappelles que ton frère a quelque chose contre toi, va d'abord te réconcilier avec ton frère et ensuite viens offrir ton présent^a. » Cette phrase montre avec évidence qu'il ne sert à rien d'offrir un sacrifice ou de donner une aumône si on ne commence pas d'abord par se réconcilier avec son ennemi. Car Dieu a dit dans l'Évangile qu'il n'écouterait même pas notre prière si nous conservions de la haine dans le cœur : « Celui qui a mes commandements et qui les exécute, voilà celui qui m'aime^b », et : « A quoi sert-il de me dire Seigneur, Seigneur, si vous ne faites pas ce que je dis ?^c » Qu'a dit le Seigneur? Qu'a-t-il spécialement recommandé? A coup sûr ce qui touche à la paix et à la concorde : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent^d »; et ceci : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix^e »; et aussi : « En cela tous recon-

4 ^a Matth. 5, 23-24 ^b Jn 14, 21 ^c Lc 6, 46 ^d Matth. 5, 44 ^e Jn 14, 27

quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem^f. »

Nam si elymosinas largius damus, et secundum Christi praecepta inimicis nostris non indulgemus, substantiam nostram Deo offerimus, et animam nostram adversario subiugamus. Et iam videte, si iusta ac Deo placita possit esse ista divisio : non enim tam res nostras, quam nos ipsos desiderat Deus. Nam quia nos scit multum amare terrenam substantiam, ideo vult sibi offerri quod amamus ; ut secundum illius praeceptum, ubi praecesserit thesaurus noster, illuc sequatur et cor nostrum, et sacerdote dicente
15 « Sursum corda », cum ¹⁵secura conscientia respondere possimus nos « habere ad Dominum ».

5. Quis enim non contremescat illam, quam et frequenter suggesimus et iugiter insinuare debemus, beati Iohannis apostoli sententiam ? « Qui, inquit, fratrem suum odit, homicida est^a » ; et iterum : « Qui dicit se in luce esse, et
20 fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc^b » ; et : « Qui odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo eat ; quoniam tenebrae obcaecaverunt oculos eius^c » ; et illud : « Itinera eorum, qui iniuriam retinent malefacti, in morte^d. » Et quia, secundum haec quae supra suggestimus, nulla nobis vel umbra alicuius
25 excusationis remanet, totis viribus cum Dei adiutorio laboremus implere quod praecepit, ut mereamur accipere quae promisit. Et ut reliqua opera bona, quaecumque inspirante Deo facimus, non perdamus, caritatem velut matrem bonorum omnium fideliter Domino inspirante servemus.

21 eat *edd.* : vadat L¹⁻³.

^f Jn 13, 35.

⁵ ^a I Jn 3, 15 ^b I Jn 2, 9 ^c I Jn 2, 11 ^d Prov. 12, 28.

naîtront que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres^f. »

En effet, si nous faisons très largement l'aumône mais que nous ne pardonnions pas à nos ennemis selon les préceptes du Christ, nous offrons à Dieu notre fortune et nous soumettons notre âme au joug de l'adversaire. Et voyez bien si cette division peut être juste et plaire à Dieu, car Dieu ne désire pas tant nos richesses que nous-mêmes. En effet, c'est parce que Dieu sait que nous aimons beaucoup notre richesse terrestre qu'il veut que lui soit offert ce que nous aimons, afin que, selon son commandement, là où notre trésor aura précédé, là aussi suivre notre cœur et qu'à la parole du prêtre : « Haut les cœurs », nous puissions répondre avec une conscience assurée : « Ils sont tout au Seigneur. »

5. En effet, qui ne redouterait cette phrase du bienheureux apôtre Jean que nous vous avons rappelée fréquemment et dont nous devons sans cesse nous pénétrer ? « Celui, dit-il, qui hait son frère est homicide^a », et aussi : « Celui qui dit être dans la lumière et qui hait son frère est encore dans les ténèbres^b » ; et : « Celui qui hait son frère est dans les ténèbres et marche dans les ténèbres et ne sait où il va, car les ténèbres ont obscurci ses yeux^c » ; et ceci : « Les chemins de ceux qui se souviennent de l'injure reçue conduisent à la mort^d. » Et puisque, selon ce que nous avons rappelé plus haut, il ne nous reste pas même l'ombre d'une excuse, travaillons de toutes nos forces avec l'aide de Dieu à exécuter ce qu'il a commandé, pour mériter de recevoir ce qu'il a promis. Et pour ne pas perdre tout le reste des bonnes œuvres que nous faisons sous l'inspiration de Dieu, gardons fidèlement sous l'inspiration du Seigneur la charité, comme étant la mère de tous les biens.

1. Version conforme au texte de la Septante.

Et huc haec quae supra suggestimus plenius et evidentius
 30 possitis agnoscere, ²parum aliquid de opere sancti Augustini ad rem de qua suggestimus ¹pertinentem credidi adiungendum, quo manifestissime probetur ¹nullum hominem posse Dei misericordiam promereri, qui duo praecepta ¹caritatis contemnens inimicis suis neglexerit toto corde dimittere.

168 (168) 6. Sanctus Augustinus episcopus cum de illo paralytico qui ¹triginta et octo annos habebat in infirmitate sua tractaret, sic ait : ¹Quadragenario numero, fratres carissimi, cursus vitae nostrae et ¹conversatio nostra in
 5 scripturis divinis mystice designatur. Ideo ⁶enim et ante pascha, quod praesentem vitam significat, quadraginta ¹dierum ieiunium observamus, ut pascha, quod aeternae vitae imaginem ¹gerit, cum gaudio celebrare possimus. Ideo et Moyses quadraginta ¹diebus ieiunavit, et Elias similiter quadraginta, et Dominus ac Sal¹vator noster quadragenarium ieiunium consecravit, et in heremo
 10 ⁴populus Israheliticus quadraginta annis demoratus est, postquam ¹meruit de Aegypto liberari. Unde sicut videtis, fratres carissimi, ¹quadragenarius iste numerus bonorum christianorum et sanctorum ¹omnium figuram significare videtur.

Languidus vero ille, de quo ¹in evangelio legimus quia
 15 iacebat, typum generis humani habere ¹videbatur. Quod autem triginta et octo annos in languoribus positus ¹erat, de illo quadragenario numero quem supra diximus duo minus ¹habens, videamus quae sunt ista duo quae deerant

168,2 habebat *edd.* : agebat L^{1,2} || 6 ieiunium observamus *edd.* : ieiunamus et observamus L^{1,2}

1. Césaire résume ici un passage d'AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, XVII, 4-10, *CCL*, XXXVI, p. 171-175. Cf. *Jn* 5, 5-8. Il est rare,

Et afin que vous puissiez connaître de façon plus complète et plus évidente ce que nous avons évoqué plus haut, j'ai cru devoir y joindre un court passage d'un ouvrage de saint Augustin touchant le sujet que nous avons évoqué, où il est prouvé de façon irréfutable qu'aucun homme ne peut obtenir la miséricorde de Dieu si, méprisant les deux commandements de la charité, il néglige de remettre à ses ennemis de tout cœur.

Le paralytique guéri

6. Le saint évêque Augustin¹, traitant de ce paralytique qui était infirme depuis trente-huit ans, dit ceci : « Le nombre quarante, frères très chers, désigne mystiquement dans les Écritures divines le cours de notre vie et notre conduite. En effet, c'est pour cela que, le temps qui précède Pâques signifiant la vie présente, nous observons un jeûne de quarante jours pour pouvoir célébrer dans la joie Pâques qui est l'image de la vie éternelle. C'est pour cette raison aussi que Moïse² a jeûné quarante jours et pareillement Élie³ et que notre Seigneur et Sauveur⁴ a observé un jeûne de quarante jours et que le peuple israélite est demeuré quarante ans dans le désert après avoir mérité d'être libéré d'Égypte. Ce nombre quarante semble donc, frères très chers, comme vous le voyez, figurer tous les bons chrétiens et tous les saints.

Quant à ce malade, dont nous lisons dans l'Évangile qu'il gisait étendu, il était la figure du genre humain. Or il avait passé trente-huit ans affligé de cette maladie, c'est-à-dire deux ans de moins que ce nombre quarante dont nous avons parlé plus haut ; voyons donc ce que sont

dans les *Admonitiones*, que Césaire développe aussi longuement une explication spirituelle d'un texte biblique.

2. Cf. *Ex.* 24, 18 et 34, 28 ; *Deut.* 9, 9.

3. Cf. *III Rois* 19, 8.

4. Cf. *Matth.* 4, 2 ; *Lc* 4, 1-2.

illi numero conse^lcrato. Et quae erunt, fratres, nisi duo
 praecepta caritatis, dilectionis ^lvidelicet Dei et dilectionis
 20 proximi; quae duo talia sunt, ut sine ^aipsis reliqua nihil
 prosint? Et si qua sint opera bona, et virginitatem ^lvel
 martirium quis habeat, si ista duo in quibus « tota lex
 pendet ^let prophetae^a » non habuerit, languidus et paraly-
 ticus iacet.

Venit ^lergo Christus, et per gratiam Spiritus sancti
 exhibuit nobis ista ^lduo, ut diligeremus Deum, diligeremus
 25 et proximum. Denique et ^apro illo, qui inciderat in latrones,
 duos denarios dedit, et apud Sama^lritanos duos dies
 transegit, uti eos in caritate Dei et proximi confir^lmaret.
 Et vidua illa in typum ecclesiae duo aera misit in gazofy-
 lacium, ^let Dominus ad praedicandam caritatem binos
 discipulos destinavit. ^lIsta enim duo, ut diximus, ante
 30 adventum Christi humanum genus ^ahabere non meruit.
 Adtendite, fratres, quia et Dominus duo dixit, ^lilla utique
 quae ei deesse videbantur : « Surge », et : « Tolle grabatum
^ltuum^b ». Ista duo languidus ille minus habebat. Quid est
 « surge », nisi ^lDominum dilige? Omnis enim qui Deum
 diligit, sursum cor habet. ^lEt quid est hoc, « tolle grabatum
 35 tuum », nisi dilige proximum ^atuum? Quae dilectio
 169 proximi in portando grabatum designatur. (169) Apostolus
 dicit : « Invicem onera vestra portate, et sic adimple^lbitis
 legem Christi^c. » Si ergo praeventus fuerit in aliquo frater
 tuus, ^lportetur a te; et si tu praeventus fueris, sustineat
 te. Ergo « surge », ^ldilige Deum; et « tolle grabatum tuum »,

28 praedicandam : repertam *add.* L^{1-a}.

169,3 surge : est *add.* L^{1-a}.

6 ^a Matth. 22, 40 ^b Jn 5, 8 ^c Gal. 6, 2

1. Cf. *Lc* 10, 35.

ces deux ans qui manquaient à ce nombre consacré. Et que
 seraient-ils, frères, sinon les deux commandements de la
 charité, c'est-à-dire, de l'amour de Dieu et de l'amour
 du prochain, qui sont tels que sans eux tous les autres
 ne servent à rien? Et s'il y a quelqu'un qui ait à son actif
 quelques œuvres bonnes et la virginité ou même le martyre,
 s'il n'a pas ces deux vertus dans lesquelles « résident toute
 la loi et les prophètes^a », il gît malade et paralytique.

Le Christ est donc venu et par la grâce de l'Esprit saint
 nous a fait connaître ces deux commandements : que
 nous aimions Dieu et que nous aimions aussi notre prochain.
 Ainsi, il a donné deux deniers¹ pour celui qui était tombé
 entre les mains des brigands et il passa deux jours² parmi
 les Samaritains pour les confirmer dans l'amour de Dieu
 et du prochain: Et cette veuve³, image de l'Église, mit deux
 as dans le tronc des offrandes et le Seigneur décida d'en-
 voyer ses disciples deux par deux⁴ pour prêcher la charité.
 En effet, comme nous l'avons dit, le genre humain n'a pas
 mérité d'avoir ces deux commandements avant la venue
 du Christ. Faites attention, frères, que le Seigneur a dit
 deux choses, celles justement qui semblaient manquer au
 malade : « Lève-toi », et : « Prends ton lit^b ». Voilà les deux
 choses dont ce malade manquait le plus. Que signifie :
 « lève-toi », sinon : aime le Seigneur? Car tout homme qui
 aime Dieu a le cœur haut. Et qu'est cela : « prends ton
 lit », sinon : aime ton prochain? Et cet amour du prochain
 est désigné par l'action de porter son lit. L'Apôtre dit :
 « Portez les fardeaux les uns des autres et vous accomplirez
 ainsi la loi du Christ^c. » Donc, si ton frère a commis une
 faute, porte-le ; et si toi, tu en as commis une, qu'il te
 porte. Donc, « lève-toi », aime Dieu, et « prends ton lit »,

2. Cf. *Jn* 4, 40.

3. Cf. *Mt* 12, 42 et *Lc* 21, 2.

4. Cf. *Lc* 10, 1.

5 dilige proximum tuum, ^{id est}, porta onus, in quo requiescas. Ista duo humano generi neces^saria erant. Sed habere ea in se omnino non poterant; quia « caritas ^{Dei} diffusa est in cordibus nostris », non ex nobis, sed « per Spiritum ^{sanctum} qui datus est nobis⁴ » : ipso adiuvante, qui vivit et regnat ⁱⁿ saecula saeculorum. Amen.

⁴ Rom. 5, 5.

aime ton prochain, c'est-à-dire, porte le fardeau afin de pouvoir trouver le repos. Ces deux biens étaient nécessaires au genre humain. Mais d'eux-mêmes les hommes ne pouvaient nullement les posséder, car « la charité de Dieu est répandue dans nos cœurs », non par nous, mais « par l'Esprit saint qui nous a été donné⁴ », avec l'aide de celui qui vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XL

10 **1° Incipit expositio quare sancti et iusti viri in hoc saeculo in peccatoribus vindicaverunt**

1. Iudicia Dei, fratres carissimi, plerumque sunt occulta, nunquam tamen iniusta. Et quia in aliquibus peccatoribus legimus a sanctis viris in praesenti saeculo vindicatum, 15 qua ratione factum sit 1° subtilissima fidei puritate debemus aspicere. Quia enim in veteri testamento peccata puniri corporaliter videbantur, omnibus praebebantur exempla, quotiens aliquibus inrogabantur digna supplicia. Quod tamen non quisque ut voluisset de populo secundum suam iracundiam exercebat; sed praepositi vel iudices, ut ceteri 20 metum 2° haberent, iustissime vindicabant.

Denique beatus ille Moyses, de quo legimus quod « mitis » fuerit « super omnes homines » descendens de monte, quia populum idolis sacrificasse cognovisset, tria milia de populo iussit interfici, non ut iracundiae suae satisfaceret, sed ut Dei iniuriam vindicaret, et ut ceteri 25 videntes nunquam talia peccata exercere praesumerent.

Sermo XL : L¹ *Laudunensis* 121

L² *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307)

T¹ *Remensis* 394 (E. 295)

s. IX

s. IX

s. XI

169,16 corporaliter om. L².

1 ° Nombr. 12, 3

SERMON XL

Ici on commence à exposer pourquoi des hommes saints et justes ont en ce monde tiré vengeance de pécheurs

1. Les jugements de Dieu, frères très chers, sont ordinairement cachés, mais ils ne sont jamais injustes. Et puisque nous lisons que de saints personnages ont tiré vengeance dans le monde présent de quelques pécheurs, c'est avec une foi très pure et très pénétrante que nous devons examiner pour quelle raison il en fut ainsi. Parce que, dans l'Ancien Testament, on voyait punir par des peines corporelles les péchés, chaque fois que l'on infligeait des châtimens mérités à quelques-uns, cela servait d'exemple à tous. Cependant, il n'était pas permis à n'importe qui du peuple de se faire justice comme il le voulait, sur un mouvement de colère, mais des préposés ou des juges proportionnaient la vengeance à la faute, afin d'inspirer de la crainte à tous les autres.

Moïse

Ainsi le bienheureux Moïse¹, dont nous lisons qu'il fut « le plus doux des hommes », s'étant aperçu à sa descente de la montagne, que le peuple avait sacrifié aux idoles, ordonna de mettre à mort trois mille hommes de ce peuple, non pour satisfaire sa colère, mais pour venger l'injure faite à Dieu et pour que les autres, voyant cela, n'aient plus jamais la témérité de commettre de semblables péchés. Et pour que nous

1. Cf. *Ex.* 32, 28.

Et ut intellegamus quo animo hoc fieri iusserit, regressus ad Dominum supplicavit, dicens : « Si non dimiseris populo tuo peccatum suum, dele me de libro tuo quem scripsisti^b. » Ecce veram et integram caritatem : paucos interfici iussit, ut sexcenta milia exceptis mulieribus et parvulis liberaret; quia nisi ille zelo Dei commotus in paucos (170) vindicasset, cunctos Dei iustitia perdidisset. Beatus quoque sacerdos Finees unum de principibus cum alienigena concumbentem manu propria gladio interfecit. Et quo animo hoc egerit, Dominus ipse testimonium dedit, 5 dicens : « Finees zelo meo commotus placavit iram meam, ut non disperderem universum populum meum^c. » Hoc enim fecit Finees non carnali odio, sed zelo et amore divino; non ut se vindicaret, sed ut populum de Dei iracundia liberaret.

2. Quam rem et beatum etiam Heliam perfecisse cognoscimus : ad quem cum superbissimus et sacrilegus rex 10 quinquagenarium cum suis militibus destinasset, mandans ei ut ad se veniret, beatus Helias dolens de perditione populi sui, quem impius ad idola colenda persuaserat, in Spiritu sancto dixit ut descenderet ignis de caelo, et consumeret eos; ut istis percussis in corpore, alii sanarentur in corde. Sed quia nihil apud eos medicamentum spiritale 15 praevaluit, etiam et alium quinquagenarium, qui et ipse cum superbia venerat, Spiritus sanctus per os Heliae cum suis interfici iussit. Quam rem qua pietate Spiritus sanctus, vel quo animo Helias fecerit, humilitas illius quinquagenarii, qui tertio loco venit, ostendit : in quo evidenter agnovimus, quod si se prius humiliasset humana

^b Ex. 32, 32 ^c Nombr. 25, 11.

1. Voir t. I, *Serm.* 5, 1, p. 308 et notes 1 et 2.

2. Cf. *IV Rois* 1, 9-15. Il s'agit en fait, dans la Bible, du roi Ochozias.

compreions dans quel esprit il avait donné cet ordre, de retour auprès du Seigneur, il le supplia en disant : « Si tu ne remets pas à ton peuple son péché, efface-moi du livre que tu as écrit^b. » Voici la vraie et parfaite charité ; il fit mettre à mort un petit nombre pour en sauver six cent mille, sans compter les femmes et les enfants. Car, s'il n'avait pas exercé sa vengeance sur un petit nombre, emporté par le zèle de Dieu, la justice divine les aurait tous exterminés. Le bienheureux prêtre Phinées¹ aussi tua de sa propre main, d'un coup d'épée, un des chefs qui couchait avec une étrangère. Et dans quel esprit il le fit, le Seigneur lui-même en a rendu témoignage, en disant : « Phinées emporté par mon zèle a apaisé ma colère, si bien que je n'ai pas détruit le peuple tout entier^c. » En effet, Phinées n'a pas agi ainsi par haine personnelle, mais par zèle et amour de Dieu ; non pour se venger lui-même, mais pour sauver le peuple de la colère de Dieu.

Élie

2. Nous apprenons ce qu'accomplit de même le bienheureux Élie² : alors qu'un roi très arrogant et sacrilège lui avait envoyé un officier avec ses cinquante soldats pour lui ordonner de venir le trouver, le bienheureux Élie, pénétré de douleur pour la perte de son peuple qu'un impie avait entraîné au culte des idoles, dit, sous l'inspiration de l'Esprit saint, au feu du ciel de descendre et de les consumer, afin que leur châtement corporel servit à guérir le cœur des autres. Mais ce remède spirituel n'ayant eu aucun effet sur eux, l'Esprit saint par la bouche d'Élie fit mourir, avec ses cinquante hommes, un autre officier qui était venu lui aussi avec arrogance. Par quelle bonté l'Esprit saint et dans quel esprit Élie agirent-ils ainsi, l'humilité de cet officier qui vint en troisième lieu le montre ; nous voyons là avec évidence que si les premiers s'étaient humiliés comme il

20 fragilitas, ²⁰statim indulgentiam dedisset divina misericordia. Neque enim cre^ldendum est quod illi ideo ad Heliam missi fuerint, ut illum inter^lficerent, sed potius ut ad regem vocarent. Et ideo beatus Helias non iracundiae suae satisfacit, sed Dei potius iniuriam vindicavit. Hoc etiam de sacerdotibus idolorum in monte Carmelo exercuit,
25 ²⁵quando omnes interfici iussit; scilicet ut falsa religio cum suis extincta doctoribus verae religioni locum in humanis cordibus daret.

Quod totum beatus Helias non sua virtute, sed potentia sancti Spiritus ^lexercuisse credendus est. Denique si vis scire solus ipse Helias qualis ^lfuerit, quando eum paulisper
30 sancti Spiritus gratia, ut eum probaret, ²⁰deseruit, unius meretricis minas ferre non potuit, sed fugit in deserto ^lviam quadraginta dierum. Ille ergo, qui suppeditante gratia Dei per ^lSpiritum sanctum caelum verbo clauserat, et ultrices flammis de ^lsupernis venire fecerat, unius meretriculae sermonem sustinere non ^lpotuit. Hoc ideo dixi, ut agnoscamus quia totum illud non tam Helias,
35 ²⁵quam Spiritus sanctus exercuit per Heliam. Et ideo nefas est credi ^lquod beatus Helias in his, quos fecit interfici, se voluerit vindicare.

171 (171) 3. Hoc etiam de beato Heliseo sentire debemus, cui cum luxuriantes pueri clamarent « Ascende calve, ascende calve^a », Spiritus ^lsanctus, qui in ipso habitabat, imperavit ut ascenderent duo ursi, et ^llacerarent quadraginta duos pueros. Quod licet in mysterio factum ²fuerit,

171,4 factum om. L¹⁻²

3 ^a IV Rois 2, 23

1. Cf. III Rois 18, 40.

2. Cf. III Rois 19, 1-8. La courtisane dont il est question ici est Jézabel.

convient à la faiblesse humaine, la miséricorde divine aurait aussitôt pardonné. Et il ne faut pas croire, en effet, que ces hommes avaient été envoyés vers Élie pour le mettre à mort, mais bien pour le convoquer auprès du roi. Le bienheureux Élie n'a donc pas satisfait sa colère, mais bien plutôt a vengé l'outrage fait à Dieu. Il fit de même encore sur le mont Carmel¹, quand il ordonna que soient mis à mort tous les prêtres des idoles ; c'était afin que la fausse religion, éteinte avec ses docteurs, laissât la place dans le cœur des hommes à la vraie religion.

Et il faut croire que le bienheureux Élie fit tout cela non par sa propre force mais par la puissance de l'Esprit saint. Car veux-tu savoir quel fut Élie laissé à lui-même, quand la grâce de l'Esprit saint, pour l'éprouver, l'abandonna pendant quelque temps ? Il ne put supporter les menaces d'une simple courtisane², mais s'enfuit au désert et y marcha quarante jours. Donc, cet homme qui, soutenu par la grâce divine, avait fermé le ciel d'un mot³ par la puissance de l'Esprit saint et avait fait descendre du ciel des flammes vengeresses, ne put supporter la parole d'une simple courtisane de rien du tout. J'ai dit cela pour que nous voyions bien que c'est moins Élie qui accomplit tous ces actes que l'Esprit saint par l'intermédiaire d'Élie. Et c'est pourquoi il est impie de croire que le bienheureux Élie ait voulu se venger de ceux qu'il a fait mettre à mort.

Élisée

3. Nous devons en juger de même pour le bienheureux Élisée⁴ ; alors que des enfants sans retenue lui criaient : « Monte chauve, monte chauve^a », l'Esprit saint qui habitait en lui ordonna à deux ours de monter et de mettre en pièces quarante-deux enfants. Et, certes, cela eut lieu en figure et signifie la

3. Cf. III Rois 17, 1.

4. Cf. IV Rois 2, 23-24.

et significaverit Domini passionem, quando inridentes Iudaei clamaverunt « Crucifigatur, crucifigatur^b », sicut illi clamaverunt « Ascende calve, ascende calve », id est, ascende in crucem in loco Calvariae, tamen etiam secundum litteram ideo pauci percussi sunt, ut plurimi sanarentur; ut quia prophetas Iudaei non solum contemnebant, sed etiam inridebant, tali plaga percussi agnoscerent potentiam Spiritus sancti. Sed quia se emendare noluerunt, clamat ipse Spiritus sanctus alibi per prophetam : « Percussi filios vestros, et disciplinam non recepistis. » Si ergo hoc Spiritus sanctus operatus est, nefas est beato Heliseo aliquid inputari, quia et revera tantam potentiam solus homo sine sancto Spiritu habere non potuit. Nam si sancto Heliseo aliquid inputamus, quasi de Dei iusto iudicio disputare praesumimus.

4. Et ne forte hoc in solo veteri testamento factum fuisse putemus, attende illum beatissimum et mitissimum apostolum Petrum, et vide quid per eum de Anania et Saffira fuerit Spiritus sanctus operatus. Quod utique non ideo factum est, ut se beatus apostolus vindicaret, qui nullam ab eis pertulisse iniuriam videbatur : sed Spiritus sanctus per os eius pullulantem exemplum pessimum infidelitatis in ipsa radice succidit. Haec ergo omnia spiritaliter et fideliter cogitantes, nihil sinisterum de sancto iustorum zelo vel iudicio suspicemur : quam rem nobis ipse Dominus et Salvator noster praestare dignetur, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

22 pullulantem : pullulans L²⁰ pullulantes L¹.

^b Matth. 27, 23 ^c Jér. 2, 30.

Passion du Seigneur, le moment où les Juifs le tournèrent en dérision et crièrent : « Qu'il soit crucifié, qu'il soit crucifié », de même que ces enfants crièrent : « Monte chauve, monte chauve », c'est-à-dire : monte sur la croix dressée sur le Calvaire ; cependant, même si l'on s'en tient à la lettre, un petit nombre a été châtié pour qu'un plus grand nombre fût guéri et que les Juifs qui non seulement méprisaient les prophètes, mais même les tournaient en dérision, frappés d'un tel châtement, reconnussent la puissance de l'Esprit saint. Mais parce qu'ils ne voulurent pas s'amender, l'Esprit saint lui-même leur fait ailleurs ce reproche par la bouche du prophète : « J'ai frappé vos fils et vous n'avez pas accueilli ma leçon. » Donc, si c'est l'Esprit saint qui a agi ainsi, il est impie de reprocher quelque chose au bienheureux Élisée, car en vérité un homme seul, sans l'Esprit saint, n'aurait pu avoir une aussi grande puissance. Si nous reprochons quelque chose au bienheureux Élisée, c'est comme si nous avions l'audace de contester la justice du jugement de Dieu.

4. Et ne pensons pas que cela soit arrivé seulement dans l'Ancien Testament ; regarde ce bienheureux apôtre Pierre, si plein de douceur, et vois ce que l'Esprit saint a accompli par lui dans le cas d'Ananie et de Saphire¹. Et, à coup sûr, le bienheureux apôtre n'a pas agi ainsi pour se venger, lui qui apparemment n'avait reçu d'eux aucun outrage ; mais l'Esprit saint par sa bouche détruisit à sa racine un exemple pernicieux d'infidélité prêt à se propager. Si nous réfléchissons donc sur tout cela en esprit et avec foi, nous ne concevons aucun odieux soupçon sur le saint zèle des justes ni sur leur jugement. Que notre Seigneur et Sauveur daigne nous l'accorder, lui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

1. Cf. Act. 5, 1-10.

De indigna familiaritate extranearum mulierum et
de martyrio

1. Nemo dicat, fratres carissimi, quod temporibus nostris mar¹tyrum certamina esse non possint : habet enim
5 et pax martyres ^suos. Nam, sicut frequenter suggestimus, iracundiam mitigare, libi¹dinem fugere, iustitiam custodire, avaritiam contemnere, superbiam ¹humiliare, pars magna martyrii est. Non incongrue dictum est, ¹fratres, avaritiam contemnere, iracundiam mitigare, libidinem fugere. ¹Contemnenda est enim avaritia, quae nobis ideo iniqua lucra
10 pro¹curat, ut nos suos faciat; nostri enim essemus, si illa nostra non ¹essent. Contemnenda, inquam, est avaritia, quae velut ignis, quanto ¹plus acceperit, tanto amplius quaerit. Iracundia vero mitiganda est, ¹quae prius nocituris impedit quam nocendis.

Quod autem libidinem ¹fugiendam esse suggerimus,
15 apostolus Paulus evidenter ostendit, qui, ¹cum omnibus vitiis praedicaverit resistendum, dum contra libidinem

Sermo XLI : W ¹ <i>Wirceburgensis</i> Mp. th. f. 28	s. VIII
G ¹ <i>Monacensis</i> lat. 6298 (<i>Frising.</i> 98)	s. VIII
Z ¹ <i>Stuttgartensis</i> th. f. 201 (<i>Zwifalten</i> 49)	s. XI
H ⁵ <i>Pierpont-Morgan Library</i> M. 17	s. VII/VIII
H ²³ <i>Coloniensis Bibl. Capitul.</i> 171	s. IX
H ²⁴ <i>Trecensis</i> 1430	s. XII

D'une familiarité inconvenante avec les femmes étrangères
à la famille et du martyre¹

1. Que personne ne dise, frères très chers, qu'à notre époque les luttes des martyrs ne peuvent exister ; car la paix aussi a ses martyrs. En effet, comme nous l'avons laissé entendre fréquemment, adoucir la colère, fuir le désir charnel, garder la justice, mépriser la cupidité, humilier l'orgueil, voilà une grande partie du martyre. Ce n'est pas hors de propos, frères, que nous avons dit : mépriser la cupidité, adoucir la colère, fuir le désir. En effet, il faut mépriser la cupidité qui nous procure des gains injustes dans le seul but de nous faire siens ; car nous serions à nous si ces gains n'étaient pas nôtres. Il faut mépriser la cupidité, dis-je, qui, comme le feu, demande d'autant plus qu'elle a reçu davantage. Il faut aussi adoucir la colère dont les premières victimes sont ceux qu'elle étreint.

Mais qu'il faille, comme nous l'avons indiqué, fuir le désir charnel, l'apôtre Paul le montre avec évidence, lui qui, alors qu'il a prôné de résister à tous les vices, n'a pas

172,2 martyrio G¹ : sollemnitate martyrum W¹Z¹ || 6-7 superbiam humiliare om. W¹H⁵ || 15 dum om. H⁵

1. En fait, le *Monacensis* lat. 6298 (G¹) ne contient que le titre de ce sermon.

loqueretur, non dixit, Resistite, sed « Fugite fornicationem^a. » Ac sic ^lcontra reliqua vitia Deo auxiliante debemus in praesenti resistere, ^llibidinem vero fugiendo superare. Sic et alibi in scripturis divinis ^llegimus : « Noli, inquit, ²⁰ adtendere in faciem virginis, ne te scan²⁰dalizet vultus eius^b. » Et beatus Ioseph ut impudicam dominam posset ^levadere, pallium quo adprehensus fuerat reliquit, et fugit. Ergo ^lcontra libidinis impetum adprehende fugam, si vis obtinere victoriam; ^lnec tibi verecundum sit fugere, si castitatis palmam desideras obtinere. ^lUnde, fratres carissimi, ²⁵ ab omnibus christianis, praecipue tamen ^aa clericis vel monachis, indigna et inhonesta familiaritas fugienda ^lest : quia sine ulla dubitatione, qui familiaritatem non vult vitare ^lsuspectam, cito dilabitur in ruinam.

173 (173) 2. Sed forte neglegens quisque et minus de animae suae salute ^lsolicitus respondet et dicit : Ecce ego et familiaritatem extraneorum ^lmulierum habeo, et tamen castitatis ornamenta custodio. Infelix est ^let nimium periculosa ista praesumptio : multi enim dum se putabant ⁵ ^lvincere, victi sunt. Sed dicit aliquis : Ego inter mulieres extraneas ^lhabitans, continentiam teneo, et volo habere

24-25 praecipue — monachis om. W¹.

1 ^a I Cor. 6, 18 ^b Sir. 9, 5.

1. Cf. la lettre *Vereor*, p. 138, dans laquelle Césaire, s'adressant aux moniales, utilise à plusieurs reprises les mêmes termes que dans ce sermon. Par exemple, lignes 10-12 : « Audi apostolum dicentem : Fugite fornicationem. Contra reliqua vitia oportet nos omni virtute resistere : contra libidinem vero non expedit repugnare, sed fugere. »

2. C'est la seule citation de ce verset dans l'œuvre homilétique de Césaire. Peu fréquent chez les Pères, il n'y apparaît jamais sous cette forme.

3. Cf. *Gen.* 39, 12.

4. Cf. *Concile d'Agde* (506), c. 10 (éd. Munier, p. 199-200), inter-

dit quand il parlait du désir : Résistez, mais : « Fuyez la fornication^a. » Et ainsi, nous devons, avec l'aide de Dieu, résister en face à tous les autres vices, mais c'est par la fuite que nous devons vaincre le désir¹. Et voici ce que nous lisons ailleurs dans les Écritures divines : « Ne prête pas attention, est-il dit, à l'aspect d'une vierge, de peur que son visage ne soit pour toi une occasion de péché². » Et le bienheureux Joseph, pour pouvoir échapper à une maîtresse impudique, laissa le manteau par lequel il avait été saisi, et s'enfuit³. Donc, contre l'assaut du désir prends la fuite si tu veux obtenir la victoire, et n'aie pas honte de fuir si tu désires obtenir la palme de la chasteté. Il s'ensuit, frères très chers, que tous les chrétiens, mais en particulier les clercs et les moines, doivent fuir une familiarité inconvenante et contraire à l'honnêteté⁴ ; car, sans doute aucun, celui qui ne veut pas éviter une familiarité suspecte se perdra par une chute rapide.

Présomption et imprudence

2. Mais, peut-être, quelque négligent, fort peu soucieux du salut de son âme, répond en disant : Moi, par exemple, je vis dans la familiarité de femmes étrangères à ma famille et cependant je garde la parure de la chasteté. Ta présomption est malheureuse et excessivement dangereuse ; beaucoup, en effet, ont été vaincus alors qu'ils croyaient vaincre. Mais quelqu'un dit : Moi, tout en habitant au milieu de femmes, je reste continent ; je veux

disant à toute femme de vivre dans la maison d'un clerc, à l'exception de sa mère, sœur, fille ou nièce : « Id etiam ad custodiendam vitam et famam speciali ordinatione praecipimus, ut nullus clericorum extraneae mulieri qualibet consolatione aut familiaritate iungatur. Et non solum in domum illius extranea mulier non accedat, sed nec ipse frequentandi ad extraneam mulierem habeat potestatem, sed cum matre tantum, sorore, filia et nepte, si habuerit aut voluerit, vivendi liberam habeat potestatem, de quibus nominibus nefas est aliud, quam natura constituit, suspicari. »

quod vincam. Quid est ¹dicere, volo habere quod vincam, nisi, vivere desidero sub ruina? ¹Sed ego, inquit, libidinis impetum tamquam adversarium meum ¹volo captivum
 10 iugiter retinere. Vide ne contra te incipiat ipsa capti^ovitas praevalere, et ubi te putabas obtinere triumphum, inde aeternum ¹incurras obprobrium. Inter omnia christianorum certamina sola duriora ¹sunt proelia castitatis, ubi cotidiana pugna est, et rara victoria : ¹gravem castitas sortita est inimicum, qui cotidie vincitur, et timetur.

¹Et ideo, sicut iam dictum est, nemo se falsa securitate
 15 decipiat, nemo ¹de suis viribus periculose praesumat, sed audiat Apostolum dicentem : « Fugite fornicationem^a. » David enim ille sanctissimus in mille passibus ¹mulierem nudam vidit, et statim homicidium fecit et adulterium; ¹et aliqui in una domo cum extraneis mulieribus habitantes putant ¹se castitatis obtinere triumphum : ignorant
 20 dupliciter se apud ²Deum reos existere, dum et se ipsos in periculum inmittunt, et aliis ¹exemplum perversae familiaritatis ostendunt. Quanticumque enim ¹illorum stultitiam imitantes per inhonestam familiaritatem castitatis ¹ornamenta perdiderint, illorum animae ab illis in die iudicii requi¹rentur, qui eis exemplum perditionis ostendunt.

25 ²3. Et ideo, fratres carissimi, contra mortifera blandimenta et ¹contra adiutores diaboli, qui familiaritatem

¹73,11 obprobrium : Considerate, fratres carissimi, quia *add.* W¹ || 14-15 nemo de : nec de W²Z¹H⁶

2 * I Cor. 6, 18.

1. Cf. la lettre *Vereor*, p. 138 : « Ideo familiaritatem non fugio, quia volo habere quod vincam, et adversarium meum cupio tenere captivum. »

2. Cf. *ibid.*, p. 138 : « Vide ne contra te adversarius incipiat rebellare : vide ne te ducat captivitas ista in captivitatem. »

3. Cf. *ibid.*, p. 143 : « ...inter omnia certamina, quibus semper

avoir de quoi vaincre¹. Que signifie : je veux avoir de quoi vaincre, sinon : je désire vivre en péril de mort ? Mais moi, dit-il, je veux continuellement retenir captif l'assaut du désir comme mon adversaire. Prends garde à ne pas commencer par devenir captif toi-même² et, là où tu pensais obtenir le triomphe, à ne pas encourir un opprobre éternel. De toutes les batailles que livrent les chrétiens, uniques dans leur âpreté sont les combats pour la chasteté. Là, la lutte est quotidienne et rare la victoire. La chasteté a reçu en partage un pénible ennemi, à vaincre et à craindre chaque jour³.

Et c'est pourquoi, comme il a déjà été dit, que personne ne se laisse abuser par une fausse sécurité, que personne ne présume dangereusement de ses forces, mais qu'on écoute la parole de l'Apôtre : « Fuyez la fornication^a. » Car David⁴, cet homme si saint, vit une femme nue à mille pas et aussitôt il commit homicide et adultère. Et certains pensent cohabiter avec des femmes et obtenir le triomphe de la chasteté ! Ils ignorent qu'il sont doublement coupables auprès de Dieu en se jetant eux-mêmes dans le danger et en montrant aux autres l'exemple d'une familiarité vicieuse. En effet, ceux qui montrent l'exemple de la perdition auront à rendre compte au jour du Jugement des âmes de tous ceux qui, imitant leur folie, auront perdu la parure de la chasteté à cause d'une familiarité contraire à l'honnêteté.

Occasions de martyre et de chute 3. Et c'est pourquoi, frères très chers, contre les séductions mortelles et contre les suppôts du diable qui ne craignent ni ne rougissent d'entretenir des relations

comes est christiana militia, sola duriora sunt praelia castitatis ubi cottidiana pugna est et rara victoria. Gravem castitas sortita est inimicum, qui cotidie vincitur et timetur ; cotidie, inquam, vincitur, et non desinit provocare. »

4. Cf. *II Sam.* 11, 2-17.

suspectam habere nec metuunt nec erubescunt, ne nos exemplo suo decipiant, Dei adiutorium iugiter inploremus, ut nos « de laqueo venantium^a » liberare dignetur : scientes
 30 quod in his malis, quae supra diximus, christianis «coti-
 diana martyria deesse non possunt. Si enim castitas et
 veritas et iustitia Christus est, sicut ille qui eis insidiatur
 persecutor est, ita et ille qui haec et in aliis defensare et
 174 in se custodire voluerit, (174) martyr erit.

Et ideo qui haec tota animi virtute et ipse diligit, et
 ut alii diligant et verbis simul et exemplis ostendit, et
 ubicumque veritas vel iustitia sive castitas laborant,
 quantum praevalent se etiam ultro ingerit, et secundum
 5 quod vires habuerit defensare contendit, non unam sed
 plures coronas Domino remunerante percipiet. Et ut haec
 obtinere cum Dei adiutorio mereamur, non solum extra-
 nearum mulierum sed etiam ancillarum nostrarum, vel
 quorumcumque vicinorum aut filiae aut alumnae aut
 ancillae unusquisque familiaritatem vel secretam conlo-
 10 cutionem vitare contendat : quia quanto earum «vilior
 condicio, tanto ruina facilior est.

De familiaritate enim talium Salomon nos ammonet,
 dicens : « Numquid alligabit quis ignem in sinu suo, et
 vestimenta eius non ardebunt? Aut ambulabit quis super
 prunas, et non comburentur plantae eius?^b » Et illud :
 « Pretium enim meretricis vix dimidium unius panis;

29 his malis W¹H⁵ : malis omnibus Z¹ || christianis : omnibus
 christianis H⁵.

174,2 veritas : pax H⁵ || 4-5 non — coronas : martyrii coronam
 H⁵ || 5 percipiet : percepit W¹ qui sermonem sic concl. : quam rem
 vobis Dominus pro sua pietate concedat, qui cum Patre etc. || 7-8
 quorumcumque vicinorum H⁵⁻²⁴ : quarumcumque vicinarum Z¹ ||
 8 aut alumnae om. H⁵⁻²⁴ || 10 De — talium : denique de tale familia-
 ritate H⁵ || 12 et — ardebunt : ut alimenta eius non ardeant H⁵ et
 vestimenta eius non comburantur H²⁴

d'une familiarité suspecte, et de peur d'être trompés par
 leur exemple, implorons sans cesse l'aide de Dieu, afin
 qu'il daigne nous libérer « du piège des chasseurs^a », nous
 qui savons qu'au milieu de ces maux que nous avons
 mentionnés plus haut, les occasions d'un martyr quotidien
 ne peuvent manquer aux chrétiens. Car si le Christ est
 chasteté et vérité et justice, de même que celui qui tend
 des pièges à ces vertus est un persécuteur, ainsi, également,
 celui qui aura voulu défendre ces vertus chez les autres
 et les garder en lui sera un martyr.

Et c'est pourquoi, celui qui personnellement aime ces
 vertus de toute la force de son esprit et qui les enseigne
 à la fois par ses paroles et ses exemples pour que les autres
 les aiment, qui, partout où souffre la vérité, la justice
 ou la chasteté, intervient de lui-même, spontanément,
 autant qu'il le peut et lutte selon ses forces pour les
 défendre, celui-là recevra non pas une mais plusieurs
 couronnes du Seigneur rémunérateur. Et pour qu'avec
 l'aide de Dieu nous méritions de les obtenir, que chacun
 s'efforce d'éviter familiarité et entretiens secrets, non
 seulement avec les femmes des autres, mais même avec
 ses servantes et avec la fille, la pupille ou la servante de
 n'importe quel voisin, car plus la condition des femmes est
 basse, plus la chute est facile.

En effet, Salomon nous met en garde contre de telles
 relations en disant : « Quelqu'un cachera-t-il du feu dans
 son sein sans que ses vêtements brûlent? Ou bien marchera-
 t-il sur des charbons ardents sans que la plante de ses
 pieds ne soit brûlée?^{b1} » Et ceci : « Le prix d'une courtisane
 vaut à peine la moitié d'un pain ; mais la femme captive

1. Le verset *Prov.* 6, 27 est, ici, légèrement différent du texte de
 la Vulgate. On trouve *alligabit* chez AMBROISE, *In Ps.*, I, 27, 4 ;
 chez JÉRÔME, *Ep.* 18 ad *Eustochium* ; chez AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*,
 57, 17, li. 51.

15 mulier autem ¹⁸pretiosam viri animam capit^o. » O quanta iniquitas et quam lugenda ¹⁹perversitas, ut animam, quam Christus suo sanguine redemit, luxu¹⁹riosus quisque propter unius momenti delectationem libidinis diabolo ²⁰vendat! Vere enim nimium plangenda et miseranda condicio est, ²¹ubi cito praeterit quod delectat, et permanet sine fine quod cruciat. ²²Sub momento enim libidinis impetus transit, et obprobrium infelicis ²³animae permanet.

4. Sed dicit aliquis : Homo iuvenis sum, facio quod mihi delectat, ²⁴et postea paenitentiam ago. Hoc est dicere : Percutio me crudeli ²⁵gladio, et postea ad medicum vado; et nescit quod unius horae ²⁶puncto vulnus accipitur, sed vix longo tempore ad sanitatem ²⁷pri¹stinam revocatur. Qui enim adulterans dicit se postea paenitentiam ²⁸acturum, quare non timet, ne eum subitanea febricula superveniens ²⁹rapiat, et pereat illa delectatio, et succedat aeterna damnatio?

Et ³⁰quia de infelici libidine, unde supra diximus, credendum est illud ³¹dictum esse quod propheta dixit, « Quomodo confractus est malleus (175) universae terrae? » quamvis post adventum Domini nostri Iesu ³²Christi per innumera-
175 bilia monasteria et per clericos vel etiam laicos ³³castitatem servantem quasi confractus esse malleus ille videatur, ³⁴adhuc tamen, quod peius est, multo plures sunt, qui ab ³⁵ipso malleo ³⁶cotidie confringuntur, quam illi qui de ruina vel conlisione ipsius ³⁷liberantur.

Unde iterum atque iterum rogo, ut diligentius conside-

18 est om. Z¹ || 27 subitanea febricula : subito febricola H⁵ || 28 illa : illi H⁶.

175,1 nostri Iesu Christi om. Z¹H⁵

^o Prov. 6, 26.

4 ^o Jer. 50, 23

l'âme précieuse de l'homme¹. » Ô quelle grande iniquité et quelle perversité digne de pleurs ! Faut-il que l'âme que le Christ a rachetée de son sang, tout débauché la vende au diable pour la volupté d'un seul moment ! Car, en vérité, c'est une condition trop déplorable et trop misérable que celle où le plaisir s'évanouit aussitôt et où demeure sans fin ce qui torture. En effet, la violence du désir passe en un instant, mais l'opprobre de l'âme infortunée demeure pour toujours.

4. Mais quelqu'un dit : Je suis un homme jeune, je fais ce qui me plaît et après je fais pénitence. C'est dire : Je me transperce d'un glaive cruel et après je vais chez le médecin. Ne sait-il pas qu'un seul instant suffit pour recevoir une blessure, mais qu'un long espace de temps permet à peine de recouvrer la santé passée ? En effet, pourquoi l'adultère qui dit qu'il fera pénitence plus tard ne craint-il pas qu'une petite fièvre survenant brusquement l'emporte, que disparaisse ce plaisir et qu'y succède la damnation éternelle ?

Et il faut croire que c'est du malheureux désir charnel dont nous avons parlé plus haut que le prophète a dit : « Comment le marteau de la terre entière a-t-il été brisé ? » Bien qu'après la venue de notre Seigneur Jésus-Christ ce marteau semble avoir été comme brisé grâce à d'innombrables monastères et grâce aux clercs et même aux laïcs qui gardent la chasteté, cependant, encore maintenant, le pire est que ceux qui sont brisés chaque jour par ce même marteau sont beaucoup plus nombreux que ceux qui sont à l'abri du choc de sa chute.

C'est pourquoi je vous en prie encore et encore : consi-

1. La Vulgate utilise *scorti* à la place de *meretricis*, que l'on retrouve cependant plusieurs fois chez les Pères. En revanche, Césaire est le seul à réduire encore la valeur d'une courtisane, par le mot *dimidium*, qu'il reprend dans le *Serm.* 189, 4.

re^lmus, et quantum possumus timeamus illud, quod Dominus in evangelio dixit : « Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, iam ^lmoechatus est eam in corde suo^b. »

- 10 ¹⁰⁵. Pro qua re, sicut iam dictum est, non solum ab extraneis ^lmulieribus, sed etiam ab ancillis propriis refrenanda est et secreta ^lfamiliaritas, et oculorum incauta fragilitas, ne illud inpleatur in nobis, ^lquod Dominus per prophetam terribiliter clamat dicens : « Intravit ^lmors in animas vestras per fenestras vestras^a. » Per quas enim
15 fenestras ¹⁴mors ad animas nostras ingreditur, nisi aut per visum oculorum, ^laut per auditum aurium? Si per linguam aut amico aut servo tuo ^liusseris ut ad te meretrix adducatur, per os tuum ad animam tuam ^lgladius aeternae mortis ingreditur. Si autem consilium malum libenter ^laudieris, si detrahentem vel aliquid luxuriose loquentem
20 aut etiam ¹⁰cantica turpia proferentem non respicis, per aurium tuarum fenestras ^lmors intravit ad animam tuam. Et quia Dominus dixit « Qui viderit ^lmulierem ad concupiscendum eam, iam moechatus est eam in ^lcorde suo^b », intellegitur quod voluntas perfecta faciendi reputabitur ^lpro opere facti; ac sic, dum aliquis mulierem animo
25 libidinoso ¹⁰considerat, per fenestram corporis in secretum cordis venenum ^lmortis instillat.

Talis enim cogitatio, etiamsi aliquo inpedita casu ^lnon impleat voluntatem suam, nihilominus actionis crimine condemna^ltur a Domino : ac sic et illa casta est, cum qua

8 ad concupiscendum : ad concupiscentiam H⁵ || 11 refrenanda est : inhonesta ista *add.* H⁵ || 13 dicens *om.* H⁵ || 14 in [ad H²⁴] animas vestras : *om.* Z¹H⁵ || 15-16 aut per ... aut per... : per ... et ... Z¹ || 25 in H⁵ : *om.* Z¹

^b Matth. 5, 28.

^a Jer. 9, 21 ^b Matth. 5, 28

dérons avec le plus grand soin et toute la crainte dont nous sommes capables ce que le Seigneur a dit dans l'Évangile : « Celui qui a vu une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur^b. »

Les fenêtres du corps 5. Pour cette raison, comme nous l'avons déjà dit, une familiarité secrète non seulement avec les femmes étrangères à la famille, mais même avec nos propres servantes doit être réfrénée, ainsi que les regards imprudents pour notre faiblesse, de peur que ne s'accomplisse en nous ce que le Seigneur proclame de façon terrible par la bouche du prophète : « La mort est entrée dans vos âmes par vos fenêtres^a. » En effet, par quelles fenêtres la mort pénètre-t-elle dans nos âmes sinon par ce que voient nos yeux ou bien par ce qu'entendent nos oreilles? Si, par l'intermédiaire de ta langue, tu ordonnes à ton ami ou à ton serviteur de t'amener une courtisane, le glaive de la mort éternelle pénètre dans ton âme par ta bouche. Mais si tu écoutes volontiers un mauvais conseil, si tu ne refuses pas d'entendre un calomniateur ou celui qui dit des paroles licencieuses ou même chante des chansons honteuses, la mort est entrée dans ton âme par les fenêtres de tes oreilles. Et parce que le Seigneur a dit : « Celui qui voit une femme pour la convoiter a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur^b », on comprend que l'intention arrêtée de faire sera tenue pour œuvre faite ; et ainsi, tandis qu'on regarde une femme en la désirant, on instille le poison de la mort dans le secret du cœur par la fenêtre du corps.

En effet, même si quelque hasard empêche une telle pensée de réaliser son objet, elle n'en encourt pas moins de la part du Seigneur la condamnation due à une action criminelle. Dans ce cas la femme avec laquelle l'homme

libidinis malum voluit exercere, et ille iam adulter tenetur
 30 in corde. Et ideo audiamus propheta^o tam dicentem :
 « Omni custodia serva cor tuum^o »; et illud : « Averte
 oculos meos, ne videant vanitatem^d. »

176 Quomodo enim si aliquis carbones ignis adprehendat,
 si eos cito proiecerit, nihil illum nocebunt, (176) si vero
 diutius tenere voluerit, sine vulnere eos iactare non
 poterit, ita et ille qui ad concupiscendum oculorum
 defixerit aspectum, et libidinis malum in corde suscipiens
 moras in suis cogitationibus habere permiserit, excutere
 eas a se sine animae plaga non poterit.

5 Et ideo cum propheta iugiter clamemus : « Oculi mei
 semper ad Dominum, quia ipse evellet de laqueo pedes
 meos. » Quod ipse praestare dignetur, qui cum Patre et
 Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

32 illum H^o : om. Z¹.

176,1 iactare : proiecere H^o || 3 suscipiens : si add. H^o || 6 dignetur :
 ut supra add. Z¹ qui doxol. om.

a voulu assouvir son mauvais désir reste chaste, mais
 lui est déjà tenu pour adultère dans son cœur. Et c'est
 pourquoi écoutons ce que dit le prophète : « Mets une garde
 sans faille à ton cœur^o », et ceci : « Détourne mes yeux
 pour qu'ils ne voient pas la vanité^d. »

En effet, que quelqu'un saisisse des charbons ardents :
 s'il les rejette aussitôt, ils ne lui nuiront en rien, mais
 s'il veut les tenir trop longtemps, il ne pourra les rejeter
 sans blessure ; de la même façon, celui qui fixe avec
 convoitise son regard sur une femme et, accueillant dans
 son cœur un mauvais désir, se permet de s'attarder dans
 ses pensées, celui-là ne pourra les arracher de lui sans que
 son âme soit blessée.

Et c'est pourquoi, crions sans cesse avec le prophète :
 « Mes yeux sont toujours tournés vers le Seigneur, car
 c'est lui qui délivrera mes pieds du piège^o. » Que daigne
 l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et
 règne pour les siècles des siècles. Amen.

^o Prov. 4, 23 ^d Ps. 118, 37 ^o Ps. 24, 15.

SERMO XLII

10 **Castigatio ad eos qui uxores habentes adulteria
¹⁰committere nec erubescunt nec metuunt; arguit
 etiam illos qui sibi ante uxores aut post uxores
 concubinas infelici consortio voluerint adhibere**

1. Rogo vos, fratres, ut adtentius cogitemus causam salutis nostrae: ¹et ut illa omnia mala quae de futuro iudicio scripta sunt possimus ¹⁶evadere, et ad illam beatitudinem quae nobis promissa est mereamur ¹feliciter pervenire, quantis possumus viribus, cum Dei adiutorio ¹caritatem iustitiam misericordiam simul et castitatem servare tota ¹intentione animi studeamus; ut ista tamquam caelesti et spiritali ¹quadriga ad principalem paradisi patriam rapiamur. Eamus illuc ²⁰interim corde, ut, cum dies iudicii venerit, sequamur et corpore; ¹ut in nobis impleatur illud quod Apostolus dixit: « Nostra autem

Sermo XLII: L¹ *Laudunensis* 121

L² *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307)

L⁶ *Trecensis* 710

s. IX

s. IX

s. XII

176,12 adhibere *edd.*: adhiberi L¹⁻⁶.

1. Ce char qui enlève au ciel est peut-être un souvenir de *IV Rois* 2, 11. Quant aux quatre vertus cardinales, elles ont une longue histoire dans l'Antiquité. PLATON, dans *Rép.* III, 402 C et IV, 427 D, divise la vertu en quatre parties: σοφροσύνη, ἀνδρεία, ἐλευθεριότης

SERMON XLII

**Réprimande à ceux qui étant mariés ne rougissent
 ni ne craignent de commettre des adultères; blâme aussi
 à ceux qui, avant ou après leur mariage, voudraient
 entretenir une malheureuse union avec des concubines**

Le quadrigé
 des vertus

1. Je vous en prie, frères, réfléchissons avec beaucoup d'attention à la question de notre salut, et, pour pouvoir échapper à tous ces malheurs dont parle l'Écriture au sujet du jugement à venir et mériter de parvenir heureusement à cette béatitude qui nous a été promise, appliquons-nous dans un effort de tout l'esprit à garder, avec l'aide de Dieu, de toutes les forces en notre pouvoir, la charité, la justice, la miséricorde en même temps que la chasteté, afin d'être emportés comme par ce quadrigé céleste et spirituel vers notre première patrie, le paradis¹. En attendant, allons là-bas de cœur afin que, lorsque viendra le jour du Jugement, notre corps suive aussi; ainsi s'accomplira en nous la parole de l'Apôtre: « Notre

et μεγαλοπρεπεία. Les Stoiciens reprendront cette division, ἀνδρεία étant plus tard remplacé par δικαιοσύνη. Les Romains nous les ont léguées sous les noms de *prudentia*, *fortitudo* ou *magnanimitas*, *temperantia* ou *continentia*, *iustitia*. C'est ainsi qu'AMBROISE dans son *De Officiis*, I, 24, 115 les emprunte directement à Cicéron. — Il est à remarquer que Césaire remplace ici *prudentia* et *fortitudo* par les deux vertus qui lui tiennent le plus à cœur: *caritas* et *miser cordia*.

177 ¹conversatio in caelis est^a», et illud : « Cum Christus apparuerit vita vestra, tunc et vos cum ipso apparebitis in gloria^b. » Nullam ergo ²de istis quattuor virtutibus minus quam expedit diligamus. Quid ³enim prodest tibi, si caritatem habere videaris, et iustitiam habere (177) non velis? Aut quid te adiuuare poterit, si misericordiam habere te ⁴dicas, et castitatem non habendo te ipsum odio habeas, secundum ⁵illud quod scriptum est : « Qui diligit iniquitatem, odit animam ⁶suam^c »?

5 ². Et quia castitatem valde paucos habere velle cognoscimus, ⁷de ipsa nunc caritatem vestram adtentius admonemus, propter illud ⁸quod scriptum est : « Neque fornicarii, neque molles, neque masculorum concubitores regnum Dei possidebunt^a »; et illud : « Neque ⁹adulteri, neque ebriosi regnum Dei possidebunt^b. »

10 Sed, quod peius ¹⁰est, multi sunt qui etiam cum uxores videantur habere, persuadente ¹¹diabolo castitatem dissimulant custodire; sed aut cum suis aut cum ¹²alienis ancillis, vel etiam uxoribus aut filiabus extraneis, libidinis ¹³furore succensi, ita adulteria committere nec metuunt nec erubescunt, ¹⁴ut nec Deum timeant, nec homines revereantur. Sed iustum erat, ¹⁵fratres, ut apud illos qui tales sunt deberent tam frequentes et tot ¹⁶annorum ammonitiones nostrae proficere : ut nec de medicamentis ¹⁷sibi vulnera facerent, nec inde se occiderent, unde se vivificare poterant; quia castigatio sacerdotis, sicut oboedientibus ad gloriam, ita ¹⁸inoboedientibus erit ad poenam.

20 Et quia illi, sicut iam dixi, nec Deum ¹⁹reverentur, nec hominem metuunt, vos, qui Christo inspirante ²⁰et fidem

177,10 etiam cum om. L¹⁻² || 12 vel — extraneis om. L¹⁻² || 13 nec metuunt om. L¹⁻²

1 ^a Phil. 3, 20 ^b Col. 3, 4 ^c Ps. 10, 6.

2 ^a I Cor. 6, 9.10 ^b *ibid.*

vie est dans les cieux^a», et celle-ci : « Lorsque le Christ, votre vie, apparaîtra, alors vous aussi vous apparaîtrez avec lui dans la gloire^b. » Donc, ne chérissons aucune de ces quatre vertus moins qu'il ne convient. En effet, à quoi te sert-il de paraître avoir la charité si tu ne veux pas avoir aussi la justice? Ou bien, en quoi cela pourra-t-il t'aider de dire que tu as la miséricorde si tu te hais toi-même en n'ayant pas la chasteté, selon ce qui est écrit : « Celui qui aime l'iniquité hait son âme^c »?

2. Et parce que nous savons qu'à peine quelques-uns veulent avoir la chasteté, c'est sur elle, maintenant, que nous allons attirer particulièrement l'attention de votre charité, à cause de cette parole de l'Écriture : « Ni fornicateurs, ni dépravés, ni homosexuels ne posséderont le royaume de Dieu^a », et de celle-ci : « Ni adultères, ni ivrognes ne posséderont le royaume de Dieu^b. »

L'adultère

Mais le pire est que beaucoup d'hommes, bien qu'ils soient mariés, refusent à l'instigation du diable de garder la chasteté; au contraire, enflammés par la fureur du désir, ils ne craignent ni ne rougissent de commettre des adultères avec leurs servantes ou avec celles des autres, ou même avec les épouses ou les filles d'autrui, sans crainte de Dieu ni respect envers les hommes. Mais normalement, frères, nos avertissements si fréquemment réitérés et depuis tant d'années auraient dû profiter à de tels êtres, leur éviter qu'ils ne se blessent avec des remèdes ou ne se tuent avec ce qui pouvait leur donner la vie; car la réprimande de l'évêque conduira à la gloire ceux qui sont dociles comme elle conduira au châtement ceux qui ne le sont pas.

Et parce que ces hommes, comme je l'ai déjà dit, n'ont ni respect de Dieu ni crainte des hommes, vous, qui, sous l'inspiration du Christ, gardez fidèlement la foi et la

et castitatem fideliter custoditis, si quando aliquos tam
 'sacrilega peccata committere cognoveritis, et semel et
 secundo et 'tertio castigate; et si vos audire noluerint, nec
 conloquium cum 'illis habete, nec ad vestrum eos convivium
 25 revocate, nec in aliorum 'mensis cybum cum eis sumite,
 secundum illud quod de talibus 'ait Apostolus : « Cum
 huiusmodi nec cybum sumere^a »; ut vel sic erubes'cant,
 dum se vident ab honestis et Deum timentibus exsecrari.

Si 'enim hoc quod suggero non fuerit factum, quicumque
 ille est qui 'fratrem aut vicinum suum adulteria committere
 30 novit, si illum 'arguere noluerit, in peccatis eius particeps
 illius erit, secundum 'illud quod scriptum est : « Si videbas
 furem, simul currebas cum eo, 'et cum adulteris portionem
 tuam ponebas^a »; et illud quod ait 'Apostolus : « Non solum
 qui faciunt ea, sed etiam et qui consentiunt 'facientibus^a. »
 178 Illi autem qui adulteros nec ipsi arguunt, nec in notitiam
 (178) sacerdotis secretius ponunt, suspicionem nobis
 faciunt, quod ideo 'illos non arguunt, quia et ipsi talia
 peccata committunt.

Mihi enim 'sufficit, quod cum grandi dolore animi et
 infinito gemitu clamo. 'Vos vero si et a vestris et ab
 5 alienis peccatis liberi esse vultis, nolite 'parcere talibus;
 et si vos secretius et frequentius ammonentes audire
 'noluerint, facite hoc ad humilitatis nostrae notitiam
 pervenire, secundum illud quod Dominus de peccatoribus
 in evangelio dixit : « Corripe 'illum inter te et ipsum
 solum : si te audierit, lucratus eris 'fratrem tuum; si
 10 autem non te audierit, dic ecclesiae^f », id est, 'pone in

30 in peccatis eius om. L¹⁻².

178,8 eris : es L³

^a I Cor. 5, 11 ^d Ps. 49, 18 ^e Rom. 1, 32 ^f Matth. 18, 15.17

1. Cf. *Statuta virginum*, n. 24, p. 107 : « Si quam vero liberius
 quam decet agere videritis, secretius corripite ut sororem : si audire

chasteté, si vous connaissez, par hasard, certaines personnes
 commettant des péchés aussi sacrilèges, reprenez-les une
 fois, deux fois, trois fois et, s'ils ne veulent pas vous
 écouter, ne leur parlez plus, ne les conviez pas à partager
 votre repas, ne prenez pas de nourriture avec eux à la
 table d'autrui, selon ce que dit l'Apôtre de leurs pareils :
 « Ne pas prendre de nourriture avec des gens de cette
 espèce^a », afin qu'ainsi ils rougissent de se voir exécrés
 par les personnes honnêtes et craignant Dieu.

En effet, si l'on ne fait pas ce que je conseille, quiconque,
 sachant que son frère ou son voisin commet des adultères,
 ne veut pas le blâmer, se rendra complice des péchés de
 cet homme, selon cette parole de l'Écriture : « Si tu voyais
 un voleur, aussitôt tu courais avec lui et tu étais de
 connivence avec les adultères^d », et selon ce que dit
 l'Apôtre : « Non seulement ceux qui commettent ces
 actions, mais aussi ceux qui approuvent ceux qui les
 commettent^e. » Ceux qui ne blâment pas eux-mêmes les
 adultères et ne les font pas connaître en secret à l'évêque
 nous font soupçonner qu'ils ne les blâment pas parce
 qu'eux-mêmes commettent aussi de tels péchés.

A moi, en effet, il appartient et suffit de crier et gémir
 sans fin, l'esprit plein de douleur. Mais vous, si vous
 voulez être libérés de vos péchés et de ceux d'autrui, ne
 ménagez pas de tels gens ; et, s'ils ne veulent pas écouter
 vos fréquentes exhortations en privé, faites en sorte que
 cela parvienne à la connaissance de notre humilité, selon
 les paroles du Seigneur dans l'Évangile au sujet des
 pécheurs : « Reprends-le seul à seul : s'il t'écoute, tu auras
 gagné ton frère ; mais s'il ne t'écoute pas, dis-le à l'Église^f »,
 c'est-à-dire, porte-le à la connaissance de l'évêque¹, « et

neglexerit, matri in notitiam ponite. Ne vos iudicetis esse malivolas,
 quando hoc sancto animo indicatis ; magis enim innocentes non estis,
 et peccato ipsius participes vos facitis, si sororem vestram, quam
 castigando corrigere potuistis, tacendo perire permittatis. »

notitiam sacerdotis; « si nec ecclesiam audierit, sit tibi tamquam ethnicus et publicanus². »

Sed quod peius est, dum illi, qui tantum malum committunt, ab aliquibus non solum non corripiuntur, verum etiam palpantur et blande accipiuntur, ideo ipsa sacrilega crimina nutriuntur, et sine ullo timore ac
15 verecundia perpe^{tr}antur. Sed nos timere debemus illud quod de Achar, qui de Iericho regulam auream furatus fuerat, scriptum est; quando pro unius hominis peccato super omnes ira Dei desaevit, et nec requievit furor Dei a populo, donec ille qui malum fecerat Domino iubente contereretur.

3. Cum enim illi de quibus loquimur uxores suas castas
20 esse velint, qua conscientia adulteria nefanda committunt, et dicunt sibi licere quod eis omnino non licet; quasi alia praecepta Deus dederit viris, alia feminis? Dicat quicumque ille est, qua lege permittente crimina ista committat, cum a divina et ab humana lege omne adulterium
25 puniatur. Ideo tamen hoc malum non prohibetur, quia a multis committitur. Sed quanto ab hominibus minus distringitur, tanto magis divino iudicio gravius vindicatur.

Nam illud quale est, quod aliqui in hanc inpudentiam prorumpunt, ut dicant haec tam crudelia mala viris
30 et feminae aequaliter Christi sanguine sunt redempti, et simul sacrosancto lavacro sunt abluti, et ad altare Domini

17 requievit : quievit L⁶ || 30-31 et² — accipiunt om. L¹⁻².

² Matth. 18, 17.

1. Cf. Jos. 8, 1-26.

2. En fait, dans ses sanctions, le droit romain avait toujours maintenu une distinction entre l'homme et la femme adultères.

s'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain². »

Mais il y a pire : tandis que ces hommes, coupables d'un si grand péché, non seulement ne sont pas corrigés par certains mais sont même flattés et reçus avec des caresses, à cause de cela les crimes sacrilèges eux-mêmes sont nourris et perpétrés sans aucune crainte ni vergogne. Mais nous devons craindre ce qui a été écrit au sujet d'Achar¹, qui avait dérobé un lingot d'or venant de Jéricho ; alors, à cause du péché d'un seul homme, la colère de Dieu sévit avec violence sur tous et la fureur de Dieu s'abattit sur le peuple jusqu'à ce que celui qui avait fait le mal eût été anéanti sur l'ordre du Seigneur.

**Égalité des sexes
devant
la loi divine**

3. En effet, alors que ceux dont nous parlons veulent que leurs épouses soient chastes, avec quelle conscience commettent-ils ces adultères abominables et disent-ils que leur est permis ce qui ne leur est absolument pas permis ? Comme si Dieu avait donné des commandements différents aux hommes et aux femmes ! Qu'un de ceux-là nous dise quelle loi lui permet de commettre ces crimes, alors que tout adultère est puni et par la loi divine et par la loi humaine². Cependant, si ce mal n'est pas réprimé, c'est que beaucoup le commettent. Mais d'autant moins le punissent les hommes, d'autant plus sévère sera le châtement au jugement divin.

En effet, que signifie ce que certains, dans leur impudence effrénée, vont jusqu'à dire, à savoir que ces méfaits si cruels sont permis aux hommes et ne le sont pas aux femmes ? Et ils ne prennent pas garde qu'hommes et femmes, également, ont été rachetés par le sang du Christ, qu'ils ont été lavés ensemble dans le bain sacré du baptême,

Théodoric est le premier à les condamner tous les deux également à la peine de mort.

accedentes ¹corpus et sanguinem Domini simul accipiunt, et non est apud Deum ¹discretio masculi et feminae, « Nec est personarum acceptor Deus^a. »

179 (179) Ergo quod feminis non licet, similiter et viris nec licuit umquam ¹nec licere poterit : sed quia infelix intromissa est consuetudo, ut, ¹si uxor inventa fuerit cum servo suo, puniatur, si autem vir cum ¹multis ancillis in libidinis
5 cloaca volutetur, non solum non puniatur, ⁵verum etiam a suis similibus conlaudetur; et sibi invicem loquentes, ¹quis hoc amplius fecerit, cum risu et cachinno stultissimo confitentur. ¹Sed istorum risus in die iudicii vertetur in planctum, et eorum ioca ¹convertentur in vulnera. Sed hoc illi faciunt, qui futurum iudicium ¹nec credunt omnino nec metuunt.

10 ¹⁰4. Ego enim cum libera conscientia clamo pariter et contestor, ¹quod quicumque habens uxorem adulteria commiserit, nisi paeni¹tentia proluxa et uberes elymosinae subvenerint, et a peccato ipso ¹non cessaverit, et si quomodo solet fieri subito mortuus fuerit, in ¹aeternum peribit, nec
15 illi nomen christianum proderit : quia non ¹⁵solum non fecit quod Dominus iussit, verum etiam quod Christus ¹prohibuit perpetravit. Cum enim etiam uxorem cognoscere excepto ¹desiderio filiorum peccatum sit, quid de se cogitare, aut quam spem ¹sibi promittere possunt, qui coniugia habentes per adulterium hoc ¹sibi praeparant, unde ad
20 inferni profunda descendant, nec volunt ²⁰Apostolum audire dicentem : « Tempus breve est, superest ut qui ¹habent

179,4 volutetur : volutatur L^{1,2} || 5 conlaudetur : conlaudatur L^{1,2} || 6 confitentur : confitentur L^{1,2} || 15-16 quod^a — prohibuit om. L^{1,2} contra eius iussa L^{2D} contra eius praecepta scelera L⁶ || 17 cogitare edd. : cogitant L^{1,2,6}

3 ^a Act. 10, 34.

1. Cf. Jac. 4, 9.

qu'ils s'approchent de l'autel du Seigneur pour y recevoir ensemble son corps et son sang et que devant Dieu il n'est pas de différence entre masculin et féminin : « Dieu ne fait pas acception des personnes^a. »

Donc, ce qui n'est pas permis aux femmes, de la même façon n'a jamais été permis aux hommes et ne pourra jamais l'être. Mais un malheureux usage s'est introduit, selon lequel on punit une femme mariée si on l'a trouvée avec son esclave, tandis que si un homme se vautre avec quantité de servantes dans le cloaque de la débauche, non seulement on ne le punit pas mais il est même félicité par ses pareils ; et se parlant entre eux, ils se vantent avec de gros rires stupides, à qui en aura fait le plus. Mais leur rire au jour du Jugement se changera en lamentation et leurs plaisanteries se transformeront en blessures¹. Mais agissent ainsi ceux qui ne croient pas du tout au Jugement à venir et qui ne le craignent pas.

4. Pour moi, en effet, la conscience libre, je proclame et en même temps j'atteste que tout homme marié qui commet des adultères, à moins qu'une longue pénitence et de larges aumônes ne lui viennent en aide, et qu'il ne renonce à son propre péché, périra pour l'éternité s'il meurt subitement, comme il arrive fréquemment, et que le nom de chrétien ne lui servira à rien ; car non seulement il n'a pas fait ce que le Seigneur a ordonné, mais il a même perpétré ce que le Christ a interdit. En effet, alors que c'est déjà un péché de connaître sa femme sans le désir d'avoir des enfants, que peuvent penser d'eux ou quel espoir peuvent se promettre ceux qui, étant mariés, se préparent d'avance par l'adultère de quoi descendre vers les profondeurs de l'Enfer, et ne veulent pas écouter la parole de l'Apôtre : « Le temps est court ; il reste² à ceux

2. *Superest ut* est l'expression qui revient le plus souvent chez les Pères comme chez Césaire, dans la traduction de ce verset.

uxores tamquam non habentes sint^a »; et illud : « Ut sciat unusquisque suum vas possidere in honore et sanctificatione, non in passione desiderii, sicut et gentes quae spem non habent^b »?

180 25 Considerate quia qui uxores excepto desiderio filiorum utuntur, ^asi assiduas elymosinas non dederint, sine peccato esse non possunt. Et si hoc de matrimonio legitimo dicitur, putas quid de illis futurum sit in die iudicii, qui aut publica aut occulta adulteria committere sine ulla divini timoris consideratione praesumunt. De quibus scriptum est : « Peccatores et adulteros iudicabit Deus^c »; 30 et illud Apostoli, ^oquod iam supra dictum est : « Neque adulteri regnum Dei possidebunt^d. » Quid tibi prodest, infelix quicumque ille es, quod christianus vocaris, si per peccatum adulterii a regno Dei excludi merueris?

180 (180) 5. Et hoc rogo, fratres carissimi, et ammonéo caritatem vestram, ut quicumque uxores accepturi sunt, virginitatem usque ad nuptias custodiant : quia quomodo nullus est qui sponsam violatam velit accipere, sic nullus 5 se debet ante nuptias adulterina commixtione corrumpere.

Sed quod peius est, plures sunt qui sibi concubinas adhibent, ante quam uxores accipiant : et quia grandis multitudo est, excommunicare omnes non potest episcopus, sed cum gemitu et multis suspiriis tolerat et expectat, si forte pius et misericors Dominus det illis fructuosam

23 spem non habent : ignorant Deum L^o.

180,7 cum om. L¹⁻²

4 ^a I Cor. 7, 29 ^b I Thess. 4, 4.5.13 ^c Hébr. 13, 4 ^d I Cor. 6, 9.10.

1. Césaire cite à plusieurs reprises ces deux versets, terminant

qui sont mariés de vivre comme s'ils ne l'étaient pas^a », et ceci : « Que chacun sache posséder le vase qui lui appartient dans l'honneur et la sanctification, non dans la passion du désir comme les païens qui n'ont pas d'espérance^b »?

Considérez que ceux qui vont avec leurs femmes sans désir d'avoir des enfants, à moins de fréquentes aumônes, ne peuvent être sans péché. Et si l'on dit cela du mariage légitime, pense à ce qui attend, au jour du Jugement, ceux qui osent commettre des adultères publiquement ou en secret, sans jamais avoir à l'esprit la crainte de Dieu. A leur sujet il est écrit : « Dieu jugera les pécheurs et les adultères^c », ainsi que ce que nous avons cité plus haut de l'Apôtre : « Les adultères non plus ne posséderont pas le royaume de Dieu^d. » A quoi te sert-il, malheureux, qui que tu sois, de t'appeler chrétien si, par le péché d'adultère, tu as mérité d'être exclu du royaume de Dieu ?

5. Frères très chers, je vous demande aussi cela, et j'exhorte votre charité : que tous ceux qui ont l'intention de se marier gardent la virginité jusqu'à leurs noces ; car, de même qu'ils n'est personne qui veuille prendre une épouse déflorée, de même personne ne doit se souiller avant ses noces par une union adultère².

Le concubinage Mais il y a pire : nombreux sont ceux qui ont des concubines avant de se marier ; et parce que c'est le cas d'un grand nombre, l'évêque ne peut pas les excommunier tous, mais en gémissant et avec bien des soupirs il les tolère et attend, dans l'espoir que peut-être, un jour, le Seigneur dans sa

toujours par les mots : *sicut et gentes quae spem non habent*, alors que la Vulgate donne : *sicut et gentes quae ignorant Deum*. Nous n'avons trouvé nulle part une citation conforme à celle de Césaire. Il s'agit apparemment d'une contamination de *I Thess. 4, 13*.

2. Cf. t. I, *Introd.*, p. 132-133.

10 paenitentiam, per quam possint ad indulgentiam pervenire.

Et quia hoc malum ita in consuetudine est missum ut putetur non esse peccatum, ecce coram Deo et angelis eius profiteor, quia sive ante uxorem, sive post uxorem, quicumque sibi concubinam adhibuerit, adulterium committit; et ex hoc peiorem adulterium, quia, cum nulla ratione liceat, publice hoc sine ulla verecundia quasi ex
15 lege committit. Denique etiam ex hoc agnoscimus non leve esse peccatum, ut quoscumque ipsae concubinae conceperint, non liberi, sed servi nascantur. Unde etiam post acceptam libertatem hereditatem patris nulla lege et nullo ordine accipere permittuntur. Et iam videte utrum sine peccato esse possit, ubi decus generosi sanguinis
20 vita humiliatur, ut de hominibus nobilissimis servi nascantur.

Nam in tantum grave peccatum est, ut in civitate Romana qui voluerit uxorem ducere, si se virginem non esse cognoscit, ad accipiendam benedictionem nuptialem venire penitus non praesumat. Etiam videte quam durum
25 sit, ut cum illa, quam optat ducere, benedictionem non mereatur accipere.

13 peiorem : peius L¹²⁰⁻²²⁰ peius est L⁵ || 18 accipere *edd.* : om. *codd.* || permittuntur : habere *add.* L⁹ || 23 praesumat *edd.* : praesumet L¹³⁰ praesumit *cell.* || 25 accipere : qui eam debet ducere *add.* L²⁰¹.

1. Césaire prend ici « adultère » au sens large d'union en dehors du mariage. Le fait que Césaire condamne l'union d'un célibataire avec une concubine montre bien qu'il pense à une union passagère, simple situation d'attente, comme dans le *Serm.* 43, 4, et non à cette union inférieure que reconnaîtra encore le code de Justinien.

2. Césaire sous-entend que la femme est esclave, ce qui était

bonté et sa miséricorde leur donnera de faire une pénitence fructueuse par laquelle ils puissent parvenir au pardon.

Et parce que ce mal est si bien passé dans les mœurs qu'on ne le tient pas pour péché, voici que devant Dieu et ses anges je déclare que quiconque vit avec une concubine, soit avant, soit après son mariage, commet un adultère¹, et un adultère d'autant plus grave, qu'alors que rien ne l'y autorise, il le commet publiquement, sans aucune vergogne, presque légalement. Enfin, nous reconnaissons que la faute n'est pas légère, par le fait même que tous les enfants conçus par des concubines naissent non pas libres mais esclaves. De là vient que, même après qu'ils ont reçu la liberté, aucune loi ne leur permet à aucun titre de recevoir l'héritage paternel. Et voyez, maintenant, s'il peut ne pas y avoir péché, là où l'honneur d'un sang généreux est si bien humilié que d'hommes de la meilleure noblesse naissent des esclaves².

En effet, c'est un si grave péché qu'à Rome celui qui veut se marier, s'il reconnaît qu'il n'est pas vierge, n'ose absolument pas venir recevoir la bénédiction nuptiale³. Voyez aussi combien il est dur de ne pas être digne de recevoir la bénédiction avec celle que l'on choisit d'épouser.

certainement le cas le plus fréquent. Or le droit romain oblige les enfants à suivre la condition de leur mère, à leur naissance, s'ils sont nés en dehors du « matrimonium legitimum ».

3. Les *Statuta ecclesiae antiqua* la mentionnent déjà, sous-entendant que les deux époux sont vierges, n. 101 (éd. Munier, p. 184-185) : « Sponsus et sponsa, cum benedicendi sunt a sacerdote, a parentibus suis vel a paranymphis offerantur. Qui cum benedictionem acceperint, eadem nocte, pro reverentia ipsius benedictionis, in virginitate maneat. » — La *Vita Caesarii*, I, 59, p. 321, nous montre que Césaire avait fixé cette bénédiction à trois jours avant le mariage : « Statuit etiam regulariter, ut nubentes ob reverentiam benedictionis ante triduum coniunctionis eorum eis benedictio in basilica daretur. »

6. Sed quando ista suggerimus, timeo ne sint aliqui, qui nobis ^lpotius quam sibi velint irasci. Sermo enim noster quasi speculum ^lcaritati vestrae proponitur : et ideo quomodo matrona, quando ^lspeculum adtendit, in se
30 potius quod tortum viderit corrigit, et non ²speculum frangit, ita et unusquisque vestrum quotiens in aliqua prae^ldicacione cognoscit foeditatem suam, iustum est ut magis se corrigit, ^lquam contra praedicationem velut contra speculum velit irasci; ^lsicut et illi, qui aliquas plagas accipiunt, magis volunt vulnera curare, ^lquam medicamenta contempnere.

35 Ne ergo etiam ex hoc aliquis ²dupliciter peccet, si contra
181 spiritalia medicamenta irasci voluerit, (181) non solum patienter, sed etiam libenter accipiat quae dicuntur : ^lquia iam ex aliqua parte a malo cognoscitur declinare, qui salubrem ^lcastigationem voluerit libenter accipere; et cui mala sua displicent, ^liam illi ea quae bona sunt placent; 5 ac sic quantum se a vitiis separa²verit, tantum se virtutibus propinquabit. Quod ipse praestare dignetur, ^lqui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

181,4 ea : et L¹⁻² || 5 se : si L¹⁸⁰.

Un sermon
est un miroir

6. Mais quand nous donnons ces conseils, je crains que certains ne s'emportent plutôt contre nous que contre eux-mêmes. Car notre discours se présente comme un miroir à votre charité ; aussi, de même qu'une dame, lorsqu'elle regarde avec attention dans un miroir, au lieu de briser le miroir, corrige plutôt sur elle ce qu'elle a vu de défectueux, ainsi il est juste que chacun d'entre vous, chaque fois qu'il reconnaît sa souillure dans une prédication quelconque, se corrige au lieu de se laisser aller à s'emporter contre le miroir de la prédication. De la même façon, ceux qui reçoivent des blessures veulent plutôt soigner leurs plaies que mépriser les médicaments.

Donc, de peur de pécher même doublement en se laissant aller à s'emporter contre des médicaments spirituels, que l'on reçoive, non seulement patiemment, mais même de bon cœur, ce qui est dit, car on reconnaît déjà que se détourne dans une certaine mesure du mal celui qui accepte de recevoir de bon cœur une réprimande salutaire ; et celui auquel ses maux déplaisent déjà se plaît à ce qui lui est bon, et, ainsi, autant il s'éloignera des vices, autant il s'approchera des vertus. Que daigne l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XLIII

Ammonitio ut iugalis castitas conservetur, et concubinae non habeantur

10 ¹1. Quando castitatis bonum, fratres carissimi, secundum quod decet ¹et expedit commendamus, forte aliqui adulescentes et adhuc in viridi ¹aetate positi dicunt : Iuvenes homines sumus, continere nos non ¹valemus. Quibus nos respondere et possumus et debemus, ne forte ¹ideo castitatem custodire non possint, quia plus manducant quam ¹expedit, et vinum amplius accipiunt quam oportet, et familiaritatem ¹mulierum vitare nolunt, atque earum suspectam societatem habere ¹nec metuunt nec erubescunt.

Qui tales sunt, audiant Apostolum ¹dicentem : « Fugite fornicationem^a »; et illud : « Nolite inebriari vino ¹in quo est luxuria^b »; et illud Salomonis : « Vinum et mulieres ²⁰apostata^{re} faciunt etiam sapientes, et arguunt sensatos^c. » Illi vero qui ¹dicunt quod castitatem servare non possint, respondeant nobis ¹utrum uxores habeant, an non. Si ¹⁸²habent, quare non adtendunt illud, (182) quod Dominus

Sermo XLIII : Z¹ *Stuttgartensis theol. fol. 201 (Zwifalten 49)* s. XI
 G⁹ *Romanus Angelicus 81 (A.7.20)* s. X
 H⁹⁹ *Oxonienis Bodleianus Selden. 62* s. XIV

181,8 Ammonitio : sancti Augustini *add.* H⁹⁹ || iugalis Z¹ : coniugalis H⁹⁹ || 8-9 et — habeantur *solus habet* Z¹ || 19-20 apostatare : a Deo *add.* G⁹ || 22 uxores habeant : uxorem habet G⁹ || illud *om.* G⁹.

SERMON XLIII

Exhortation à conserver la chasteté conjugale et à ne pas avoir de concubines

1. Quand nous recommandons le bien de la chasteté, frères très chers, comme il est séant et de votre intérêt, peut-être quelques jeunes gens et des hommes encore dans la verdure de l'âge disent-ils : Nous sommes des hommes jeunes, nous ne pouvons être continents. A ces hommes nous pouvons et devons répondre qu'il se pourrait qu'ils ne puissent garder la chasteté parce qu'ils mangent plus qu'il n'est à propos et qu'ils prennent plus de vin qu'il ne faut et qu'ils ne veulent pas éviter la familiarité des femmes, enfin qu'ils ne craignent ni ne rougissent d'entretenir avec elles des relations suspectes.

Que ceux qui sont tels écoutent la parole de l'Apôtre : « Fuyez la fornication^a », et celle-ci : « Ne vous enivrez pas de vin dans lequel est la luxure^b », et cette parole de Salomon : « Le vin et les femmes font apostasier même les sages et convainquent d'erreur les gens sensés^c. » Quant à ceux qui se prétendent incapables d'observer la chasteté, qu'ils nous disent s'ils sont mariés ou non. S'ils le sont, pourquoi ne prêtent-ils pas attention à ce que dit

1 ^a I Cor. 6, 18 ^b Éphés. 5, 18 ^c Sir. 19, 2

in evangelio ait, « Omnia quaecumque vultis ut faciant vobis homines bona, et vos facite illis similiter^d »; et quare non servant fidem uxoris suis, quam sibi ab eis servari desiderant? Cum enim vir a virtute nomen acceperit, et mulier a mollitie, id est a fragilitate, quare contra crudelissimam bestiam libidinem vult unusquisque uxorem suam esse victricem, cum ipse ad primum libidinis ictum victus cadat?

2. Hoc loco forte, qui adhuc uxoris non sunt coniuncti, dicunt se excusare posse, quia coniugia non habent, quibus fidem servare debeant; et propterea se continere non possint. Istis, qui istam falsam et miserabilem excusationem conantur praetendere, iustissime responderi et potest et debet, quia nullus magis illicita vitare debet, quam qui respuit quae licebant. Cum enim uxorem accipere liceat, et contra omnium scripturarum auctoritatem adulterium committere numquam liceat, quare cum Dei gratia non accipis quod licet, et cum Dei offensa praesumis committere quod non licet?

Velim tamen scire, si illi qui uxores non habent, et prius quam coniugiis copulentur, adulteria committere nec metuunt nec erubescunt, utrum vellent sponsas suas, ante quam ad nuptias veniant, ab aliquibus adulteris violari. Cum enim nullus sit, qui hoc patienter accipiat, quare unusquisque sponsae suae non servat fidem, quam sibi ab ipsa servari desiderat? Quare uxorem virginem optat accipere, cum sit ipse corruptus? Quare viventi uxori desiderat copulari, cum per adulterium iam in anima sit ipse mortuus, secundum illud quod scriptum

182,2 et vos : ita et vos Z¹ ita G⁸ || 10 Istis qui om. G⁸ || 11 praetendere : quibus add. Z²G⁸ || 17 si om. G⁸

^d Matth. 7, 12.

le Seigneur dans l'Évangile : « Tout le bien que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur également^d »; et pourquoi ne gardent-ils pas à leur femme une fidélité qu'ils désirent qu'elle leur garde? En effet, alors que l'homme tire son nom du mot force et la femme du mot faiblesse, c'est-à-dire fragilité, pourquoi chacun veut-il que sa femme soit victorieuse de la bête la plus cruelle, le désir charnel, alors que lui-même tombe vaincu à la première atteinte du désir?

2. Ici, ceux qui ne sont pas encore unis à une épouse disent peut-être qu'ils peuvent s'excuser parce qu'ils n'ont pas de femme à qui ils doivent garder leur foi, et qu'à cause de cela ils ne peuvent rester continents. A ceux qui s'efforcent de mettre en avant cette fausse et misérable excuse, on peut et doit répondre en toute justice que nul ne doit éviter davantage ce qui n'est pas permis que celui qui repousse ce qui l'est. En effet, alors qu'il est permis de prendre femme et qu'il ne l'est jamais de commettre un adultère contre l'autorité de toutes les Écritures, pourquoi avec l'agrément de Dieu ne prends-tu pas ce qui est permis et oses-tu, en offensant Dieu, commettre ce qui ne l'est pas?

Je voudrais cependant savoir si ceux qui ne sont pas mariés et qui ne craignent ni ne rougissent de commettre des adultères avant leur mariage voudraient qu'avant les noces leur épouse soit flétrie par quelques adultères! En effet, alors qu'il n'est personne qui accepterait cela patiemment, pourquoi chacun ne garde-t-il pas à son épouse une fidélité qu'il désire qu'elle lui garde? Pourquoi désire-t-il recevoir une épouse vierge, alors que lui-même a été corrompu? Pourquoi souhaite-t-il s'unir à une femme vivante, alors que par l'adultère lui-même a désormais une âme morte, selon ce qui est écrit : « L'âme qui a péché,

25 ^aest : « Anima quae peccaverit, ipsa morietur^a »; et illud, quod terribiliter clamat Apostolus : « Fornicatores et adulteros iudicabit Deus^b »; et illud : « Neque adulteri regnum Dei possidebunt^c »; et iterum : « Omnes adulterantes, tamquam clibanus corda eorum^d »?

3. Sed forte putant aliqui, quod feminis ante nuptias
30 fornicari ^anon liceat, viris liceat. Ista punienda et nimium
gravia mala, quod ^bpeius est, ideo a multis viris sine ullo
timore Domini committuntur, ^bquia ita a pluribus in
183 consuetudinem missa sunt, et ita vilia vel levia (183) ducun-
tur, ut iam gravia crimina non computentur. Nam in fide
^bcatholica, quicquid mulieribus non licet, omnino nec viris
licet. ^bUno enim pretio, id est, Christi pretioso sanguine
redemuntur et ^bvir simul et femina : in unam fidem
5 vocantur, et in uno ecclesiae ^ccorpore congregantur :
simul baptismi sacramenta percipiunt, simul ^bad altare ad
accipiendum corpus et sanguinem Christi accedunt, ^bsimul
utriusque sexui praecepta donata sunt.

Cum haec ita sint, qua ^bfronte vel qua conscientia, quod
et viris simul et mulieribus non ^blicet agere, soli viri se
10 credunt impune committere? Sed illi qui hoc ¹⁰facere
praesumunt, pro certo cognoscant, quod, si cito non emen-
^bdaverint, et fructuosa poenitentia non subverint, et sic
subito de ^bhac luce rapti fuerint, aeterna illos flamma sine
ullo remedio cruciabit.

30 viris : viris enim Z¹ || Ista : sententia add. G⁸ || punienda :
pudenda H⁸⁸ || 32 pluribus : plurimis Z¹H⁸⁸.

183,1 ducuntur edd. : dicuntur Z¹G⁸H⁸⁸ || 9 Sed : et add. Z¹ || 11 sic
edd. : si Z¹G⁸H⁸⁸.

2 ^a Éz. 18, 20 ^b Hébr. 13, 4 ^c I Cor. 6, 9.10 ^d Os. 7, 4.

1. La plupart des Pères citent la fin de ce verset comme Césaire.

elle mourra^a », et selon ce que crie de terrible façon l'Apôtre :
« Dieu jugera les débauchés et les adultères^b », et ceci :
« Les adultères non plus ne posséderont pas le royaume
de Dieu^c », et encore : « Tous ceux qui sont en train de
commettre un adultère, leur cœur brûle comme un four^d »?

3. Mais certains pensent peut-être^a qu'aux femmes
il n'est pas permis de se débaucher avant leurs noces,
mais qu'aux hommes cela est permis. Pire encore : parce
que beaucoup d'hommes les commettent sans aucune
crainte du Seigneur, ces méfaits punissables et extrême-
ment graves ont, du fait de leur nombre, si bien dégénéré
en coutume et sont estimés si communs et si légers qu'ils
ne sont pas tenus désormais pour de graves péchés. En
réalité, dans la foi catholique, ce qui n'est pas permis
aux femmes ne l'est absolument pas aux hommes. Car
homme et femme ensemble ont été rachetés à un seul prix,
à savoir le sang précieux du Christ ; ils sont appelés à une
seule foi et ils sont réunis dans le corps unique de l'Église ;
ensemble ils reçoivent le sacrement du baptême, ensemble
ils s'approchent de l'autel pour recevoir le corps et le sang
du Christ, à l'un et l'autre sexe ensemble ont été donnés
les commandements.

Alors qu'il en est ainsi, de quel front et avec quelle
conscience les hommes seuls croient-ils commettre impuné-
ment ce qu'il est interdit de faire tout ensemble aux hommes
et aux femmes? Mais que ceux qui osent agir ainsi sachent
avec certitude, qu'à moins de s'amender rapidement et
qu'une pénitence fructueuse ne leur vienne en aide, la
flamme éternelle les torturera sans nul remède si la vie
leur est brusquement ravie dans cet état.

Même Jérôme, qui le cite de beaucoup le plus souvent, près de vingt
fois, ne présente que deux fois la version de la Vulgate, dans *In*
Os. 2 et *In Jér. 5, 67*.

2. Tout cet alinéa reprend le paragraphe 3 du sermon précédent.

4. Et illud quale est, quod multi virorum ante nuptias concubinas sibi adsumere non erubescunt, quas post aliquot annos dimittant, ¹et sic postea legitimas uxores accipiant? Tractant enim apud se, ²ut prius de multis calumniis et rapinis iniustas divitias et iniqua ³lucra conquirant, et postea contra rationem plus nobiles quam ipsi ⁴sunt vel divitiores uxores accipiant.

Ecce quantis malis se obligant, ⁵qui non solum luxuriae, sed etiam avaritiae vel cupiditati infelicitè ⁶servire desiderant. Unde coram Deo et angelis eius contestor atque ⁷denuncio, Deum ista mala et semper prohibuisse, et numquam ei ⁸placita fuisse : et praecipue temporibus christianis concubinas habere ⁹numquam licuit, numquam licebit. Sed quod peius est, faciunt hoc ¹⁰multi viri iure fori, non iure caeli : non iustitia iubente, sed libidine ¹¹dominante. Cum enim Apostolus coniugia habentibus dicat : « Tempus ¹²breve est, superest ut qui habent uxores tamquam non habentes ¹³sint^a » ; et illud : « Abstinete ad tempus, ut vacetis orationi^b », quomodo ¹⁴adulteras concubinas permittit habere, qui castitatem servare etiam ¹⁵et in coniugiis positis praecipit?

Pro qua re iterum atque iterum ¹⁶voce libera clamo, quia, qui ante legitimas nuptias concubinam ¹⁷sibi adhibere praesumit, peius peccatum facit, quam qui adulterium ¹⁸committit : quia, qui adulterat, adhuc tam grave malum secreta vult ¹⁹agere, in publico autem aut metuit aut erubescit committere ; ille ²⁰vero, qui publice concubinam ²¹habere voluerit, fronte impudentissima ²²rem execrabilem toto populo vidente licenter se putat admittere.

4 ^a I Cor. 7, 29 ^b I Cor. 7, 5.

1. Nous trouvons déjà, à propos du mariage, cette distinction chez JÉRÔME, *Ep.* 77 : « Diverses sont les lois des Césars et celles du Christ ; et c'est autre chose qu'enseigne Papinien ou notre Paul. » En effet, le concubinat n'étant pas un lien juridique, il peut légalement être rompu à n'importe quel moment.

Le concubinage

4. Et qu'est cela ? Beaucoup d'hommes, avant leurs noces, ne rougissent pas de prendre des concubines qu'après quelques années ils peuvent congédier pour prendre par la suite des épouses légitimes. Ils se proposent en effet intérieurement de commencer par conquérir au moyen de nombreuses calomnies et rapines des richesses injustes et des gains iniques et ensuite de prendre, contre la raison, des épouses plus nobles et plus riches qu'eux.

Voici tous les maux auxquels s'enchaînent ceux qui désirent s'asservir pour leur malheur non seulement à la luxure mais aussi à l'avarice et à la cupidité. D'où j'atteste devant Dieu et ses anges et je déclare que Dieu a toujours interdit ces méfaits et que jamais ils ne lui ont été agréables ; et qu'en particulier dans les temps chrétiens il n'a jamais été permis d'avoir des concubines et qu'il ne le sera jamais. Or, le pire est que beaucoup d'hommes agissent ainsi, conformément au droit du forum, non pas conformément au droit du ciel¹ ; non parce que la justice le commande, mais parce que le désir les dompte. Alors que l'Apôtre dit à ceux qui sont mariés : « Le temps est court ; il reste à ceux qui sont mariés de vivre comme ne l'étant pas^a » ; et aussi : « Refusez-vous l'un à l'autre pour un temps afin de vous adonner à la prière^b », comment permet-il l'adultère sous forme de concubinage, lui qui prescrit d'observer aussi la chasteté même dans le mariage ?

C'est pourquoi je crie à haute voix encore et encore, parce que celui qui, avant ses noces légitimes, ose vivre en concubinage, fait un péché pire que celui qui commet un adultère. En effet, celui qui commet un adultère veut commettre en secret, jusqu'à présent, un méfait aussi grave, mais craindrait ou rougirait de le commettre en public. Au contraire, celui qui veut avoir publiquement une concubine estime, le front parfaitement impudent, que cette action exécrationnelle, il se la permet légalement à la vue de tout le peuple.

184 (184) 5. Sed forte illi, qui isto peccato non sunt maculati, dicunt : Quare, qui hoc agunt, a communione non suspenduntur? Ideo enim tantum scelus a sacerdotibus minime vindicatur, quia a multis admittuntur. Si enim unus aut 5 duo aut quattuor vel quinque mala ista facere praesumerent, et poterant et debebant non solum a communione suspendi, sed etiam a conloquio vel convivio christiani populi separari, secundum illud Apostoli : « Cum huiusmodi nec cybum quidem sumere » ; multitudo tamen peccantium, sicut iam dictum est, prohibet sacerdotibus Domini 10 in illis distringere. Faciunt tamen boni sacerdotes quod possunt, et cum perfecta caritate contendunt orare et suspirare iugiter, et gemitus ac rugitus effundunt; ut in quibus propter infinitam multitudinem non possunt severitatem vel disciplinam ecclesiasticam exercere, monendo vel orando pro eis possint eos vel aliquando ad paenitentiam provocare. Unde iterum atque iterum 15 rogo pariter et contestor, ut qui uxorem optat accipere, sicut illam virginem invenire desiderat, ita et ipse usque ad nuptias virginitatem custodiat : quia tam grave malum est ante nuptias violari, ut, quando ad nuptias ventum fuerit, benedictionem accipere cum sponsa sua non mereatur; et inpleatur in eo illud quod scriptum est : « Noluit 20 benedictionem, et prolongabitur ab eo ».

Iam videte, si paenitentiae remedium non subvenerit, quid de illo erit, vel quali sententiae eum necesse erit in futuro iudicio subiacere, qui iam in hoc saeculo benedictionem cum sponsa sua non fuit dignus accipere.

184,2 suspenduntur : separantur Z¹ || 4 duo — quinque : duo vel III. IIII. vel seu V. Z¹ || 11 effundunt : effundere Z¹ || 14 atque iterum om. Z¹

5 ^a I Cor. 5, 11 ^b Ps. 108, 18.

5. Mais, peut-être, ceux qui n'ont pas été souillés par ce péché, disent-ils : Pourquoi ceux qui agissent ainsi ne sont-ils pas privés de la communion ? Si un aussi grand crime est très peu puni par les évêques, c'est qu'il est admis par beaucoup. En effet, si un ou deux ou quatre ou cinq osaient commettre ces méfaits, ils pourraient et devraient non seulement être privés de la communion, mais même être exclus de la conversation et des repas du peuple chrétien, selon cette parole de l'Apôtre : « Avec leurs pareils, il ne faut pas même prendre de nourriture » . » Cependant, la multitude des pécheurs, comme il a déjà été dit, empêche les évêques du Seigneur de les punir sévèrement. Les bons évêques font cependant ce qu'ils peuvent et avec une parfaite charité mettent toutes leurs forces à prier et à exhaler des soupirs continuels et donnent libre cours aux gémissements et aux cris, dans l'espoir que ceux contre lesquels, à cause de leur multitude infinie, ils ne peuvent faire preuve de sévérité ni appliquer la discipline ecclésiastique, pourront un jour être conduits à la pénitence par leurs avertissements et leurs prières. C'est pourquoi, encore et encore, je demande et déclare tout ensemble : que celui qui souhaite prendre une femme, de même qu'il désire la recevoir vierge, garde ainsi lui-même sa virginité jusqu'aux noces, car c'est un péché si grave de se souiller avant ses noces que celui qui en est coupable, lorsqu'il arrive au moment des noces, ne mérite pas de recevoir la bénédiction avec son épouse¹ et que s'accomplit en lui ce qui est écrit : « Il n'a pas voulu la bénédiction et elle s'écartera de lui » . »

Voyez, dès lors, ce qu'il en sera de celui qui, maintenant, dans ce siècle, n'a pas été digne de recevoir la bénédiction avec son épouse, et à quelle sentence il sera obligé de se soumettre au Jugement à venir, si le remède de la pénitence ne vient pas à son aide.

1. Cf. *supra*, *Serm.* 42, 5, et la note 3 de la page 307.

6. Et illud adtendite, fratres, si in tam gravi periculo
 25 sunt qui uxores non habentes, aut concubinas sibi
 adhibent, aut adulteria admittunt, quid de se infelices illi
 cogitant, qui forte coniugia habentes adulterant, et insano
 furore vel crudeli infelicitate de iudicio Dei desperant :
 qui nec supplicia inferni formidant, nec praemia aeterna
 desiderant? Si enim fidem haberent, utique Deo crederent,
 30 et venturum iudicium cum tremore metuerent. Probatum
 enim quia hominibus credunt, et Deo non credunt; ut
 publice, ubi homines vident, adulteria metuant, et secreta,
 ubi Deus videt, omnino non timeant. Si qualemcumque
 scintillam fidei haberent, sicut non permittunt servos suos
 185 (185) in praesentia sua peccare, ita nec illi in conspectu
 Domini sui adulterare praesumerent. Sed de talibus per
 prophetam clamat Spiritus sanctus : « Dixit, inquit,
 insipiens in corde suo : non est Deus. » Certum est enim
 quia non credit Deum esse, qui in tenebris et in occulto
 5 illa praesente Deo facit, quae publice facere praesentibus
 hominibus pertimescit. Nescit infelix, quia « vultus
 Domini super facientes mala, ut disperdat de terra
 memoriam eorum »?

7. Sed forte dicit aliquis : Ecce compellente negotio aut
 iubente rege ab uxore tot mensibus aut annis separatus
 10 quomodo castitatem servare possum? Cui iustissime
 responderi potest, ut redeat ad uxorem suam. Sed cum
 hoc negotiatori dixerit, potest mihi dicere, quia, si nego-
 tium dimiserit, non habeat unde vivat. Militans dicit :
 Si exercitum deseruero, iracundiam regis incurro. Istis
 talibus veraciter dici potest : si timet regem, et ideo non

26 cogitant : committant Z¹H²⁶.

185,4 in occulto : occulte Z¹

6 * Ps. 13, 1 ^b Ps. 33, 17.

6. Et prenez-y garde, frères : si se trouvent en un si
 grand péril ceux qui n'étant pas mariés vivent en concu-
 binage ou se permettent des adultères, que peuvent
 penser d'eux-mêmes ces malheureux qui, peut-être mariés,
 commettent des adultères et, par une folle fureur ou une
 cruelle infortune, désespèrent du jugement de Dieu, qui
 ne redoutent pas les supplices de l'Enfer et ne désirent pas
 les récompenses éternelles? Car s'ils avaient la foi, à coup
 sûr s'ils croyaient en Dieu, ils craindraient aussi avec
 effroi le Jugement à venir. En effet, il est prouvé qu'ils
 croient aux hommes et qu'ils ne croient pas en Dieu,
 si bien qu'en public, là où les hommes voient, ils redoutent
 les adultères, et, en secret, là où Dieu voit, ils ne les
 craignent absolument pas. S'ils avaient une quelconque
 étincelle de foi, de même qu'ils ne permettent pas à leurs
 esclaves de pécher en leur présence, de même ils n'oseraient
 pas commettre d'adultère à la vue de leur Seigneur. Mais
 de leurs pareils, l'Esprit saint s'écrie par la bouche du
 prophète : « L'insensé a dit en son cœur : Dieu n'est pas. »
 Il est certain, en effet, qu'il ne croit pas que Dieu est, celui
 qui, dans les ténèbres et en secret, fait en présence de
 Dieu ce qu'il redoute de faire ouvertement en présence
 des hommes. Le malheureux ne sait-il pas que « le visage
 du Seigneur est sur ceux qui font le mal, pour anéantir
 de la terre leur mémoire »?

L'éloignement
 n'est pas une excuse

7. Mais quelqu'un dit peut-être :
 Contraint par les affaires ou par ordre
 du roi, je suis séparé de ma femme
 depuis tant de mois ou d'années. Comment puis-je garder
 la chasteté? A celui-ci on peut répondre en toute justice
 qu'il n'a qu'à revenir auprès de sa femme. Mais lorsque
 je dis cela à un négociant, il peut me dire que s'il abandonne
 le commerce, il n'aura pas de quoi vivre. Le militaire dit :
 Si je déserte l'armée, j'encours la colère du roi. On peut
 dire avec véracité à cette catégorie de gens : si quelqu'un

15 redit ad uxorem suam pro¹⁵priam, debet timere Deum, ut non tangat alienam. Nam quomodo illum, qui non iussus relicto exercitu revertitur ad uxorem suam, rex potest occidere, sic et illum, qui longe positus adulterat, potest Deus perpetua poena damnare.

Rogo vos, fratres carissimi, si propter negotii necessi-
 20 tem et regis iussionem uno mense ab uxore sua, ²⁰interdum etiam longo tempore separatur, quare propter Deum et animam suam tam longo spatio temporis castitas non servatur? Meretur ergo negotium, meretur regis iussio, ut tantis diebus non agnoscat uxor propria : et non meretur iussio Dei et amor, ut non contingatur aliena?
 25 Sed qui hoc propter negotiandi lucrum et regis ²⁵imperium servant, et propter Deum servare dissimulant, sciant, qui talia agunt, quod, si eis paenitentia non subvenerit, cum ante tribunal Christi stare coeperint, ab auditu malo liberari non poterunt, sed dicetur illis : « Discedite a me, maledicti, in ignem aeternum^a. »

8. Et illud quale est, quod aliquotiens vir fortissimus
 30 procedens ³⁰ad proelium forte non minus decem inimicos occidat, et ex ipsa victoria aliquam puellam de praeda accipiens, dum cum illa per adulterium iungitur, anima sua peccati gladio interficitur? Et videte quantum malum sit, ut aliquis crudelior existat in se, suam animam occi-
 186 186 dendo per luxuriam, magis quam per carnalem victoriam adversariorum corpora trucidando. Vere legendum est et dolendum, ut ille qui, sicut iam dixi, decem adversarios vicit, ab una muliere superetur; et qui tot inimicos occidit in corpore, ab una puella iuguletur in corde. Vere

15 Nam om. Z¹ || 22 Meretur ergo : quod meretur Z¹ || 22-23 non — propria : non cognoscat uxorem propriam Z¹ || 34 magis om. Z¹.

7 * Matth. 25, 41.

crainit le roi, et pour cela ne retourne pas auprès de sa propre femme, il doit craindre Dieu assez pour ne pas toucher à celle d'autrui. En effet, comme le roi peut faire tuer celui qui, sans ordre, retourne auprès de sa femme en désertant l'armée, ainsi Dieu peut condamner au supplice perpétuel celui qui, établi au loin, commet l'adultère.

Je vous le demande, frères : si pressé par les affaires ou par ordre du roi on se sépare un mois de sa femme et quelquefois même plus longtemps, pourquoi, à cause de Dieu et de son âme, ne garde-t-on pas la chasteté un aussi long espace de temps? Donc, les affaires, l'ordre du roi obtiennent que pendant tant de jours on ne connaisse pas sa propre femme, et l'amour de Dieu et son ordre n'obtiennent pas qu'on ne touche pas à la femme d'autrui? Mais que ceux qui, à cause du profit qu'il y a à commercer et du pouvoir du roi, s'abstiennent, et qui négligent de s'abstenir à cause de Dieu, sachent en agissant ainsi que, si la pénitence ne vient pas à leur secours, lorsqu'ils viendront à comparaître devant le tribunal du Christ, ils ne pourront échapper à la condamnation, mais qu'il leur sera dit : « Éloignez-vous de moi, maudits, vers le feu éternel^a. »

8. Et qu'est cela? Quelquefois un homme très vaillant s'avançant au combat tue d'aventure pas moins de dix ennemis et, recevant comme butin après la victoire une jeune fille, il tue son âme avec le glaive du péché en s'unissant à elle de façon adultère. Et voyez combien il est malheureux que quelqu'un se montre à ce point cruel envers soi en tuant son âme par la luxure, bien plus cruel qu'en massacrant, pour un succès terrestre, les corps de ses adversaires. En vérité, il faut pleurer et s'affliger de ce qu'un homme, après avoir vaincu dix adversaires, comme je l'ai déjà dit, soit dominé par une femme, et de ce que celui qui a fait périr physiquement tant d'ennemis ait le cœur terrassé par une jeune fille. En vérité, c'est un

5 nimis grave malum est, ut vir fortis, qui ferro non vincitur, libidine superetur : et eum mollia aut blanda subvertant, quem dura non superant : et qui esse captivus vel servus hominibus dedignatur, servus esse peccati mereatur ; cum indignius sit mente servire quam corpore, secundum quod scriptum est : « A quo enim quis vincitur, huius et servus efficitur^a. »

10 19. Haec ergo, fratres carissimi, si vobis ego non dixero, rationem pro animabus vestris in die iudicii redditurus ero. Quicumque autem magis mihi irasci quam se emendare voluerit, non habet unde de ignorantia se possit ante tribunal aeterni iudicis excusare, ut dicat se non fuisse
15 admonitum, nec a malis prohibitum, nec ad ea quae sunt Deo placita castigatione et admonitione frequentissima provocatum. Sed credimus de Domini misericordia, quod ita negligentibus quibusque inspirare dignabitur, ut sibi magis vel peccatis suis quam medicamentis sacerdotalibus irascantur : et quomodo aegrotantes a carnalibus medicis
20 requirunt sanitatem corporum, sic ab spiritalibus medicamenta desiderant animarum. Sed confidimus quia praestabit divina misericordia, quod ita nobis de sua emendatione studeant gaudium facere, ut ad aeternum mereantur praemium feliciter pervenire : praestante Domino nostro...

186,9 huius : eius Z¹ || 12 voluerit : desiderat Z¹ || 23 *doxol. om.* Z¹.

très grand malheur qu'un vaillant qui n'est pas vaincu par le fer soit dominé par le désir, et que des douceurs et des caresses détruisent celui que de dures épreuves ne dominant pas ; et que celui qui refuse comme une indignité d'être captif ou esclave des hommes, mérite d'être esclave du péché, alors qu'il est plus indigne d'être esclave d'esprit que de corps, selon ce qui est écrit : « On est assurément esclave de celui qui nous vainc^a. »

9. Si je ne vous dis pas cela, frères très chers, j'aurai à répondre pour vos âmes au jour du Jugement. Mais quiconque préférera s'emporter contre moi plutôt que de s'amender ne pourra du moins prétexter de son ignorance devant le tribunal du Juge éternel : il ne pourra dire qu'il n'a pas été mis en garde, ni que le mal ne lui a pas été défendu ni qu'il n'a pas été invité, par une réprimande et une exhortation très fréquentes, à faire ce qui plaît à Dieu. Mais nous croyons que le Seigneur, dans sa miséricorde, daignera inspirer si bien tous les négligents qu'ils s'emporteront plutôt contre leurs péchés que contre les remèdes de l'évêque, et que, de même que les malades réclament des médecins du corps la santé physique, de même ils désireront recevoir des médecins spirituels des remèdes pour leur âme. Mais nous avons confiance que la divine miséricorde fera en sorte qu'ils s'appliquent à nous réjouir par leur amendement pour mériter de parvenir heureusement à la récompense éternelle ; avec l'assistance de notre Seigneur...

SERMO XLIV

187 (187) De castitate etiam cum uxoribus conservanda : et de avorsibus mulierum : et qualiter adveniente die dominico vel reliquis festivitibus debeat puritas vel castitas custodiri

5 1. Magnum mihi gaudium facitis, fratres carissimi, dum in sollemnitatibus martyrum tanta devotione fidei ad ecclesiam convenitis. Sed si vultis Deo auxiliante et vestrum profectum et nostrum gaudium spiritualiter adimplere, ita inter vos et pacem et caritatem inspirante Domino conservate, ut contra nullum hominem odium habeatis in corde. Pro bonis orate, ut semper ad meliora proficiant : pro malis adsidue supplicate, ut cito se corrigant ; et secundum praeceptum Domini, « Quaecumque vultis ut faciant vobis homines, haec et vos facite omnibus. »

Tunc enim in veritate pax et iustitia et misericordia custoditur, quando non solum nulli homini malum facimus, sed etiam, ubicumque potuerimus, adiuvere contendimus. Si haec ergo Christo auxiliante fideliter agimus, beatos

Sermo XLIV : G^a *Monacensis lat.* 12610 s. XII
 G^a *Treverensis Seminarii R.* II 8 s. XV
 Z¹ *Stuttgartensis theol. fol.* 201 (*Zwifalten* 49) s. XI
 H^a *Londinensis B.M. Addit.* 30853 s. XI/XII
 H^a *Spinaliensis* 3 (*al.* 16) s. XII

187,12 Quaecumque : quae G^a 4 || 12-13 et vos facite hominibus

SERMON XLIV

De la chasteté à conserver même avec son épouse, et des femmes qui avortent, et comment à l'approche du jour du Seigneur et des autres fêtes on doit garder pureté et chasteté

1. Vous me causez une grande joie, frères très chers, en venant à l'église avec une si grande piété pour les fêtes solennelles des martyrs. Mais si vous voulez, avec l'aide de Dieu, porter à son plein effet spirituel votre avancement et notre joie, gardez entre vous, sous l'inspiration du Seigneur, la paix et la charité, de telle sorte que vous n'ayez de haine dans le cœur contre aucun homme. Priez pour les bons afin qu'ils ne cessent de progresser dans le bien, suppliez continuellement pour les méchants afin qu'ils se corrigent bientôt, et, selon le commandement du Seigneur : « Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, cela, faites-le aussi à tous. »

C'est alors, en effet, que la paix, la justice et la miséricorde sont véritablement gardées, quand non seulement nous ne faisons de mal à personne, mais quand nous nous efforçons même d'aider, partout où nous le pouvons. Si donc, avec l'aide du Christ, nous agissons ainsi fidèle-

G^a et hoc facite omnibus G^a hoc et vos omnibus facite Z¹H^a || 14 homini H^a : hominum G^a 4

1^a Matth. 7, 12

martyres in his quae ^lsupra diximus praecipuis et praeclaris operibus imitantes, partem ^lcum illis in aeterna beatitudine habere poterimus; et tunc pro nobis ^labsque ulla dubitatione sancti martyres intercedunt, quando in nobis ²⁰aliquid de suis virtutibus recognoscunt.

Castitatem ante omnia cum ^lDei adiutorio custodite, propter illud quod scriptum est : « Neque ^ladulteri regnum Dei possidebunt^b »; et illud : « Fornicatores et adul^lteros iudicabit Deus^c. » Pueri vel puellae, qui in coniugio iungendi ^lsunt, virginitatem usque ad nuptias servant; ²⁵nam si ante legitimam ²⁶coniunctionem per adulterium corrupti fuerint, ad nuptias corpore ^lquidem vivi veniunt, sed in anima mortui conprobantur, quia scrip^ltum est : « Anima quae peccaverit, ipsa morietur^d. »

2. Nulla mulier potiones ad avorsum accipiat, nec filios aut concep^ltos aut iam natos occidat; quia, quaecumque ³⁰hoc fecerit, ante tribunal ²⁸Christi sciat se causam cum illis quos occiderit esse dicturam. Sed ^lnec illas diabolicas ¹⁸⁸potiones mulieres debent accipere, per quas (188) iam non possint concipere. Mulier quaecumque hoc fecerit, quantoscumque parere potuerat, tantorum homicidiorum se ream esse cogno^lscat.

Mulier autem ingenua, quae mortiferas potiones accipit ut non ^lconcipiat, velim scire si hoc ancillas vel colonas

28 filios : suos *add.* Z²H³ || 30 cum illis G⁴H³ : pro illis G³ || 31 mulieres *om.* G^{2,4}.

188,1 quaecumque : autem quae Z²H³ || 2 potuerat Z²H³ : poterat G^{2,4}

^b I Cor. 6, 9.10 ^c Hébr. 13, 4 ^d Éz. 18, 20.

1. Césaire reprend ici la condamnation de l'avortement, portée fréquemment par les Pères, mais sa position est particulièrement rigoriste. Alors que, selon J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire*

ment, imitant les bienheureux martyrs dans ces œuvres remarquables et illustres dont nous venons de parler, nous pourrions avoir part avec eux à la béatitude éternelle ; et alors, sans nul doute, les saints martyrs intercèdent pour nous quand ils reconnaissent en nous quelque chose de leurs vertus.

Gardez avant tout la chasteté, avec l'aide de Dieu, à cause de ce qui est écrit : « Les adultères non plus ne posséderont pas le royaume de Dieu^b », et ceci : « Dieu jugera les débauchés et les adultères^c. » Que les jeunes gens et les jeunes filles qui ont l'intention de s'unir restent vierges jusqu'à leurs noces ; car s'ils se sont corrompus par l'adultère avant l'union légitime, ils viennent à leurs noces, le corps vivant, certes, mais l'âme reconnue morte, car il est écrit : « L'âme qui aura péché, elle mourra^d. »

2. Qu'aucune femme n'absorbe de **Avortement et stérilité provoquée** drogues pour se faire avorter et qu'elle ne tue pas ses enfants conçus ou déjà nés¹ ; que toute femme qui aura fait cela sache, en effet, qu'elle aura à plaider sa cause devant le tribunal du Christ avec ceux qu'elle aura tués. De plus, les femmes ne doivent pas davantage absorber ces drogues diaboliques qui les rendent désormais incapables de concevoir. Que la femme qui aura fait cela apprenne qu'elle est coupable d'autant d'homicides qu'elle aurait pu avoir d'enfants.

Je voudrais bien savoir si une femme de condition libre qui absorbe des drogues porteuses de mort pour ne pas concevoir voudrait que ses servantes ou ses fermières en

Romain (IV^e-V^e siècles), Paris 1958, p. 557, « la doctrine ecclésiastique ne considère pas le fœtus comme 'formé' dès la conception, mais seulement lorsqu'il a reçu de Dieu une âme », Césaire assimile à l'homicide même la contraception. — Remarquons que le code civil romain n'a commencé, quant à lui, à légiférer contre l'avortement qu'au III^e siècle, lorsqu'un rescrit de Sévère et Caracalla le punit de l'exil temporaire.

5 suas facere vellet. *Et ideo quomodo unaquaeque vult ut
 sibi nascantur mancipia, quae illi serviant, ita et illa,
 quantoscumque conceperit, aut ipsa nutriat, aut nutrien-
 dos aliis tradat; ne forte illos aut concipere nolit, aut,
 quod est gravius, occidere velit, qui boni christiani esse
 potuerant. Et qua conscientia sibi ab ancillis suis vult
 10 mancipia nasci, cum ipsa nolit eos qui christiani possint
 fieri generare?

3. Quotiens ad ecclesiam in qualibet sollemnitate venitis,
 et sacramenta Christi accipere vultis, ante plures dies
 castitatem servate, ut cum securam conscientiam ad altare
 Domini possitis accedere; quam rem etiam per totam
 15 quadragesimam et usque ad finem paschae fideliter
 custodite, ut vos paschalis sollemnitas castos et puros
 inve[n]iat. Qui enim bonus christianus est, non solum ante
 plures dies quam communicet castitatem servat, sed

1. Sous la République et aux premiers siècles de l'Empire, la loi romaine punissait très rigoureusement l'infanticide en tant que crime contre un parent. En 374, une constitution de Valentinien I^{er} écarte, dans le cas de l'infanticide, la circonstance aggravante résultant de la parenté, et le traite comme un homicide ordinaire, passible de mort. Cette disposition sera maintenue par Justinien (*Cod. Iust.* IX, 16, 8). Restait cependant le droit d'exposition des nouveaux-nés, droit que, dans l'Antiquité, Israël est seul à ne pas reconnaître au père. Tout en le réglementant, Constantin ne l'avait pas supprimé (*Cod. Théod.* V, 9, 1). Pour la première fois, Valentinien I^{er}, dans sa constitution de 374, punit l'abandon de l'enfant et reprend les dispositions de la loi constantinienne, garantissant celui qui recueille un enfant abandonné contre toute réclamation ultérieure du père.

De son côté, s'appuyant sur la loi, l'Église intervient au v^e siècle par des décisions conciliaires concernant l'abandon des enfants. Voici, par exemple, celles du concile de Vaison de 442, assurant la proclamation en chaire, le dimanche, de chaque cas et, après dix jours, la perte de tout droit des parents naturels sur un enfant abandonné : « De expositis, quia conclamata ab omnibus querela processit, eos non misericordiae iam sed canibus exponi, quos colligere calumniatorum metu, quamvis inflexa praeceptis misericordiae mens humana

fissent autant. Et c'est pourquoi, de même que chacune veut que lui naissent des esclaves pour la servir, qu'elle nourrisse aussi elle-même tous les enfants qu'elle a conçus ou bien qu'elle confie à d'autres le soin de les nourrir; qu'elle ne refuse pas de les concevoir ou, ce qui est plus grave, qu'elle ne désire pas tuer ceux qui auraient pu être de bons chrétiens¹. Quelle est la conscience de celle qui veut que des esclaves lui naissent de ses servantes alors qu'elle-même refuse de donner la vie à ceux qui pourraient devenir des chrétiens?

3. Chaque fois que vous venez à l'église à l'occasion d'une fête solennelle quelconque et que vous voulez recevoir les sacrements du Christ, gardez la chasteté plusieurs jours auparavant pour pouvoir vous approcher de l'autel du Seigneur en toute sécurité de conscience; conservez-la aussi durant tout le Carême et jusqu'à la fin du temps pascal, afin que les solennités de Pâques vous trouvent chastes et purs. Le bon chrétien, en effet, non seulement garde la chasteté plusieurs jours avant de communier, mais il ne connaît sa femme que dans

detractat, id servandum visum est ut secundum statuta fidelissimorum, piissimorum, augustissimorum principum, quisquis expositum colligit ecclesiam contestetur, contestationem colligat; nihilominus de altario domino die minister adnuntiet, ut sciat ecclesia expositum recipiat, si quis se comprobaverit agnovisse, collectorum pro ipsorum decem dierum misericordia, prout maluerit, aut ad praesens ab homine aut in perpetuum cum Deo gratia persolvenda.» (c. 9, éd. Munier, p. 100). « Sane si quis post hanc diligentissimam sanctionem expositum hoc ordine collectorum repetitor vel calumniator extiterit, ut homicida ecclesiastica districtione feriatur.» (c. 10, p. 101). La collection dite du *second concile d'Arles* (442-506) reprend les mêmes dispositions dans son canon 51 (éd. Munier, p. 124) et le *concile d'Agde* de 506 y renvoie dans son canon 24 (*ibid.*, p. 204). Ici, Césaire envisage-t-il un abandon définitif des enfants, ou une situation provisoire ne comportant aucun élément juridique? Il est difficile d'en décider.

uxorem suam excepto ¹desiderio filiorum non agnoscit :
 quia uxor non propter libidinem, ¹sed propter filiorum
 20 procreationem accipitur. Denique et ipsae ²tabulae matri-
 moniales hoc continent : « liberorum, inquit, procrean-
 dorum causa. » Videte quia non dixit, libidinis causa, sed
 « liberorum ¹procreandorum ».

Vellem tamen scire, fratres carissimi, ille qui ¹absque
 filiorum desiderio uxore sua incontinenter utitur, si,
 quotiens ¹eam luxuria victus agnoverit, totiens suum
 25 agrum in uno anno sereret, ²qualem messem conligere
 posset. Qui ergo se continere non volunt, ¹si totiens
 condaminam suam, quam iam seminaverant, iterum arent
¹et seminant, videamus qualiter de eius fructu gaudebunt :
 quia, ¹sicut optime nostis, nulla terra poterit dare legiti-
 mum fructum, ¹in qua frequenter in uno anno fuerit
 30 seminatum. Quod ergo non vult ²aliquis in agro suo, quare
 faciat in corpore suo?

4. Sed dicit aliquis : Homo iuvenis sum, continere me
 nullatenus ¹possum. Ne forte ideo te non contineas, quia
 189 plus manducas quam ¹expedit, et plus vinum accipis quam
 oportet. Forte etiam et turpibus (189) cogitationibus
 occupas mentem tuam, et luxuriosa verba non solum
¹libenter sed etiam frequenter aut ipse dicere, aut ab aliis
 audire ¹nec metuis nec erubescis. Incipe cum Dei adiutorio

22 Vellem : velim Z¹ || 23 absque filiorum desiderio Z¹H² : om.
 G²-4 || 26 condaminam Z¹ : condempnant animam G⁴ contempnunt
 animam G² || 30 faciat : facit Z¹.

1. Cette déclaration est, en effet, fréquente dès l'époque républi-
 caine. Les Pères la reprennent et en particulier AUGUSTIN, *De nuptiis
 et concup.*, 1, 13 (CSEL, XLII, p. 226) ; *De bono coniug.*, 6 (CSEL,
 XLI, p. 194) etc. Dans le *Serm.* 9, 18 (CCL, XLI, p. 143-144), il
 considère déjà comme une faute toute union sexuelle sans désir de
 procréation, attitude que reprend Césaire. Voici le texte d'Augustin :
 « ... Cum ipsa uxore si exceditur concumbendi modus procreandis

l'intention d'avoir des enfants, car on reçoit une épouse
 non pour satisfaire son désir, mais pour procréer des
 enfants. D'ailleurs, les contrats de mariage eux-mêmes
 le stipulent : « pour procréer des enfants¹ », disent-ils.
 Vous voyez qu'on ne dit pas : pour satisfaire son désir,
 mais : « pour procéder des enfants ».

Je voudrais cependant savoir, frères très chers : celui qui,
 sans intention d'avoir des enfants, use de sa femme avec
 incontinence, s'il ensemencé son champ en une année
 aussi souvent que, vaincu par la luxure, il connaît sa
 femme, quelle moisson pourrait-il récolter ? Ainsi donc,
 ceux qui ne veulent pas être continents, s'ils labouraient
 de nouveau et ensemenceraient aussi souvent leur terre²
 déjà ensemencée, voyons de quel genre de récolte ils auraient
 à se réjouir ; car, comme vous le savez parfaitement,
 aucune terre fréquemment ensemencée en une seule année
 ne peut produire une récolte normale. Ce qu'on ne veut
 pas dans son champ, pourquoi donc le ferait-on dans son
 corps ?

La continence
 dans le mariage

4. Mais on dit : Je suis un homme
 jeune, je ne peux en aucune façon
 rester continent. Peut-être n'es-tu pas
 continent parce que tu manges plus qu'il ne faut et que
 tu prends plus de vin qu'il ne convient. Peut-être même
 que tu entretiens ton esprit de pensées honteuses et que
 tu ne crains ni ne rougis de dire toi-même, non seulement
 volontiers mais même fréquemment, des paroles lascives,
 ou d'entendre les autres en dire. Commence, avec l'aide

liberis debitus, iam peccatum est. Ad hoc enim ducitur uxor : nam
 id etiam tabulae indicant ubi scribitur : Liberorum procreandorum
 causa. Quando tu uti uxore amplius quam necessitas procreandorum
 liberorum cogit volueris, iam peccatum est. Et ipsa talia peccata
 quotidianae elemosinae mundant. »

2. Cf. t. I, *Introd.*, p. 190, n. 6.

gulae concupiscentias refrenare, castis cogitationibus et
 5 honestis sermonibus mentem *vel linguam tuam iugiter
 occupare : et videbis quia Deo auxiliante castitatem
 poteris custodire. Nec te pigeat frequentius ieiunare, si
 corporis infirmitas non prohibet, ad ecclesiam maturius
 surgere, ut possis tuam animam a libidinosis maculis
 nitidam custodire. Et si haec fideliter faciens videris te
 10 adhuc carnis inpugnatione fatigari, et forte aliquotiens
 excepto filiorum desiderio ad cognoscendam luxorem
 propriam vinceris, secundum vires tuas cotidianas elemo-
 sinas adde, quoniam scriptum est : « Sicut aqua extinguit
 ignem, ita elemosina extinguit peccatum^a. » Et illud quod
 15 tum, omnibus qui in te peccaverint plenam indulgentiam
 tribue : ut quod per incontinentiam inquinatur, ieiuniis
 et elemosinis ac praecipue per inimicorum indulgentiam
 labluatur.

5. Sed dicis : Uxorem excepto desiderio filiorum agno-
 scere, peccatum non est. In tantum peccatum est, ut
 20 propheta paenitens clamet : « In iniquitatibus conceptus
 sum, et in delictis peperit me mater mea^a. » Et sicut in
 veteri testamento legimus, quando populus Iudaeorum
 accessurus erat ad montem Sina, ex praecepto Domini
 dicebatur eis : « Sanctificamini, et estote parati in diem
 tertium, et ne adpropinquetis uxoris vestris^b » ; et illud :
 25 « Si quis nocturno pollutus fuerit somno^c, non manducet
 carnes sacrificii salutaris, ne pereat anima eius de populo
 suo^d. »

Si post pollutionem, quae nobis nolentibus fieri solet,
 nobis communicare non licet, nisi prius prae cedat conpunc-

189,18 agnoscere : cognoscere G²⁻⁴ || 22 accessurus : ascensusus
 G²⁻⁴ || 24 quis : in add. G²⁻⁴ || 25 carnes — salutaris : sacrificium salutare
 G²⁻⁴.

de Dieu, par réfréner tes appétits gourmands, par occuper
 continuellement ton esprit de pensées chastes et ta langue
 de discours honnêtes et tu verras qu'avec l'aide de Dieu
 tu pourras garder la chasteté. Ne crains pas non plus de
 jeûner très souvent, à moins qu'une faiblesse physique
 ne t'en empêche, de te lever de bonne heure pour aller à
 l'église afin de garder ton âme pure des souillures du désir.
 Et si, faisant cela fidèlement, tu vois que tu es encore
 tourmenté par les assauts de la chair et si parfois, peut-
 être, tu te laisses aller à connaître ta propre femme sans
 intention d'avoir des enfants, ajoute, selon tes moyens,
 des aumônes quotidiennes, car il est écrit : « Comme
 l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché^a. » Voici
 encore, contre tous les péchés, un grand et salutaire
 remède : à tous ceux qui ont péché contre toi, accorde
 un pardon entier, de telle sorte que la souillure causée
 par l'incontinence soit lavée par les jeûnes, les aumônes
 et surtout par le pardon accordé à tes ennemis.

5. Mais tu dis : Connaître ma femme sans l'intention
 d'avoir des enfants n'est pas un péché. C'est si bien un
 péché que le prophète, faisant pénitence, s'écrie : « Dans
 l'iniquité j'ai été conçu et dans le péché ma mère m'a
 enfanté^a. » Et nous lisons dans l'Ancien Testament qu'au
 moment où le peuple juif allait s'approcher du mont Sinaï,
 il leur fut dit par ordre du Seigneur : « Sanctifiez-vous
 et tenez-vous prêts pour le troisième jour, n'approchez pas
 de vos épouses^b », et ceci : « Si quelqu'un a été pollué
 pendant le sommeil de la nuit^c, qu'il ne mange pas des
 viandes du sacrifice salutaire, de peur que son âme ne soit
 retranchée de son peuple^d. »

S'il ne nous est pas permis de communier après une
 pollution qui nous arrive involontairement, à moins d'avoir

4 ^a Sir. 3, 33.

5 ^a Ps. 50, 7 ^b Ex. 19, 15 ^c Deut. 23, 10 ^d Lévit. 7, 20.

tio et elemosina, et, si infirmitas non prohibet, etiam ¹et
 ieiunium; quis est qui possit dicere, illud quod vigilantes
 30 et volentes ²facimus non esse peccatum? Denique mulieres,
 quando maritos ¹accipiunt, per dies triginta intrare in
 ecclesiam non praesumunt; ¹quod etiam similiter et viri
 facere deberent.

6. Sed dicis : Peccatum quidem est, sed tamen parvum.
 190 Nec (190) nos dicimus quia capitale peccatum est : sed
 tamen, si frequentius ¹exerceatur, et ieiuniis vel elemosinis
 non redematur, nimis inmundam ¹animam reddit. Noli
 despiciere peccata tua, quia parva sunt, sed time, ¹quia
 plura sunt : nam et pluviarum guttae minutae sunt, sed
 5 flumina ¹implent, et moles trahunt, et arbores cum suis
 radicibus tollunt. ¹Tu qui dicis quia parvum peccatum est,
 vellem scire si, quotiens ¹tale peccatum admittis, tot
 parvulas plagas in corpore tuo, et tot ¹maculas aut scissuras
 in vestibis tuis fieri velles? Cum ergo nec in ¹corpore tuo
 plagas, nec in veste tua scissuras vel maculas fieri
 10 acquie¹scis, qua conscientia hoc facere in anima tua non
 metuis? Ac sic, ¹quicumque hoc fecerit, plus amat et
 vestem et carnem suam, quam ¹animam suam.

Cum enim ad imaginem Dei intus in anima facti simus,
¹quotiens aliquid turpe aut loquimur aut facimus, Dei
 imaginem ¹sordidamus : et iam videte, si hoc vobis aut
 15 deceat aut oporteat. ¹Vere dico, fratres, quia non hoc de
 nobis Deus meretur, ut in nobis ¹imago ipsius per malas
 concupiscentias iniuriam patiat. Et cum ¹nullus homi-
 num velit cum tunica sordibus plena ad ecclesiam conve-
 nire, ¹nescio qua conscientia cum anima, quae per luxuriam

190,8 nec om. G^a || 12 suam om. Z¹ || 14 vobis aut : nos Z¹ || 17
 hominum : homo Z¹

1. Cette disposition n'existe pas dans l'Ancienne Loi.

d'abord éprouvé du repentir, fait des aumônes et, si une
 faiblesse physique ne nous l'interdit pas, d'avoir jeûné,
 qui peut se permettre de dire que ce que nous faisons à
 l'état de veille et volontairement n'est pas un péché?
 Enfin, quand une femme se marie, elle n'ose pas entrer
 à l'église avant trente jours¹, ce que d'ailleurs les hommes
 devraient faire également.

6. Mais tu dis : C'est un péché, d'accord, mais ce n'en est
 qu'un petit. Nous ne disons pas non plus que c'est un péché
 mortel ; pourtant, si l'on s'y adonne trop fréquemment
 et si on ne le rachète pas par des jeûnes et des aumônes,
 il rend l'âme extrêmement impure. Ne néglige pas tes
 péchés parce qu'ils sont petits, mais crains, parce qu'ils
 sont nombreux. En effet, les gouttes de pluie aussi sont
 menues, mais elles emplissent des fleuves, emportent des
 digues et arrachent des arbres avec leurs racines. Toi
 qui dis que ton péché est petit, je voudrais savoir si,
 chaque fois que tu commets un tel péché, tu voudrais
 avoir autant de petites plaies sur ton corps et autant de
 taches et de déchirures à tes vêtements? Lors donc que
 tu ne consens ni à avoir des plaies sur ton corps ni à avoir
 des déchirures ou des taches sur ton vêtement, quelle
 conscience as-tu pour ne pas craindre l'équivalent dans
 ton âme? Eh bien, agir ainsi, c'est aimer son vêtement
 et sa chair plus que son âme.

L'image de Dieu En effet, puisque notre âme a été
 créée en nous à l'image de Dieu,
 chaque fois que nous disons ou faisons quelque chose de
 honteux, nous salissons l'image de Dieu ; et voyez, main-
 tenant, si cela vous paraît décent ou convenable. En vérité,
 je dis, frères, que Dieu ne mérite pas de nous que sa propre
 image soit outragée en nous par de mauvaises concupis-
 cences. Et alors que nul homme ne voudrait se rendre à
 l'église avec une tunique pleine de saletés, je ne sais avec
 quelle conscience une âme qui s'est souillée par la luxure

sit inquinata, praesumit ad altare accedere, non timens
 20 illud quod Apostolus dixit : « Qui manducat corpus et
 sanguinem Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis
 Domini. » Et si erubescimus ac timemus eucharistiam
 manibus sordidis tangere, plus debemus timere ipsam
 eucharistiam intus in anima polluta suscipere. Et quia,
 sicut dixi, in anima nostra facti sumus ad imaginem Dei,
 25 si in tabula aut lignea aut lapidea faceres imaginem
 tuam, et aliquis impudens homo vellet ipsam imaginem
 aut lapidibus frangere, aut aliquibus sordibus inquinare,
 vellem scire si contra eum non moveretur animus tuus.
 Rogo te, si tuam imaginem pictam in tabula mortua sic
 zelarum, putas qualem iniuriam patitur Deus, quando in
 30 nobis viva imago sua per luxuriam sordidatur? Et ideo
 si nobis non parcimus propter nos ipsos, parcamus nobis
 vel propter imaginem Dei, ad quam facti sumus.

7. Ante omnia, quotiens dies dominicus aut aliae
 festivitates veniunt, uxorem suam nullus agnoscat. Et
 quotiens fluxum sanguinis mulieres patiuntur, similiter
 191 observandum est, propter illud (191) quod ait propheta :
 « Ad mulierem menstruatam ne accesseris. » Nam qui
 uxorem suam in profluvio positam agnoverit, aut in die
 dominico aut in alia qualibet sollemnitate se continere
 noluerit, qui tunc concepti fuerint, aut leprosi aut epi-
 leptici aut forte etiam daemoniosi nascuntur.

20 et : bibit *add.* Z¹ || 28 pictam — mortua : mortuam G².

191,3 sollemnitate : adveniente *add.* G² || 4 epileptici : elephantici
 G² || daemoniosi : daemoniaci G⁴

6 * I Cor. 11, 27.

7 * Éz. 18, 6

1. La croyance que les enfants conçus le dimanche risquaient

ose s'approcher de l'autel sans craindre ce que l'Apôtre
 a dit : « Celui qui mange le corps et boit le sang du Seigneur
 indignement aura à répondre du corps et du sang du
 Seigneur. » Et si nous rougissons et craignons de toucher
 l'Eucharistie avec des mains sales, à plus forte raison
 devons-nous craindre de la recevoir à l'intérieur d'une
 âme polluée. Comme je l'ai dit, notre âme a été créée à
 l'image de Dieu ; or, si tu faisais représenter ton image
 sur une tablette de bois ou de pierre et qu'un impudent
 veuille, soit briser cette image à coups de pierres, soit la
 souiller de quelques immondices, je voudrais savoir si
 ton esprit ne serait pas ému contre lui. Je te le demande :
 si tu es à ce point jaloux de ton image peinte sur un tableau
 mort, penses-tu quelle injure souffre Dieu, quand en nous
 son image vivante est souillée par la luxure? Et c'est
 pourquoi, si nous ne nous épargnons pas à cause de nous-
 mêmes, épargnons-nous au moins à cause de Dieu, à l'image
 duquel nous avons été créés.

7. Avant tout, chaque fois qu'approchent le jour du
 Seigneur ou d'autres fêtes, que nul ne connaisse sa femme ;
 et qu'il en soit de même chaque fois que les femmes ont
 leurs règles, à cause de ce que dit le prophète : « Tu ne
 t'approcheras pas d'une femme qui a ses menstrues. »
 Car celui qui connaît sa femme quand elle est indisposée
 ou qui ne veut pas rester continent le jour du Seigneur
 ou pendant un autre jour de fête quelconque, celui-là
 conçoit alors des enfants qui naissent, soit lépreux, soit
 épileptiques, soit même peut-être possédés du démon¹.

d'être anormaux devait être fort répandue. GRÉGOIRE DE TOURS,
 dans les *Miracles de saint Martin*, II, 24 (MGH, *SSerMer.* t. I,
 p. 617), raconte l'histoire d'une femme du Berry qui, ayant mis au
 monde un enfant difforme, aveugle et muet, avouait en pleurant
 qu'il avait été procréé une nuit de samedi à dimanche.

5 ^aDenique quicumque leprosi sunt, non de sapientibus hominibus, ^lqui et in aliis diebus et in festivitibus castitatem custodiunt, sed ^lmaxime de rusticis, qui se continere non sapiunt, nasci solent. Et ^lre vera, fratres, si animalia sine intellectu non se contingunt nisi ^lcerto et legitimo
10 tempore, quanto magis homines, qui ad imaginem ¹⁰Dei facti sunt, hoc observare debent! Sed, quod peius est, sunt ^laliqui ita luxuriosi vel ebriosi, qui aliquotiens nec praegnantibus ^luxoribus parcunt. Et ideo, si se non emendaverint, ipsi videant si ^lnon peiores animalibus iudicandi sint. Istis talibus clamat Apostolus, ^ldicens :
15 ¹⁵« Ut sciat unusquisque suum vas possidere in honore et ¹⁵sanctificatione; non in passione desiderii, sicut gentes quae ^lspem non habent^b. »

Et quia, quod peius est, sunt multi qui legitimam ^lcastitatem cum suis uxoribus non custodiunt, sicut supra dixi, largas ^lelemosinas faciant, et omnibus inimicis suis indulgeant : ut, sicut ^liam dictum est, quod per luxuriam
20 sordidum efficitur, adsiduis ²⁰elemosinis abluatur.

8. Rogo vos, fratres, ut mihi indulgeatis, quia pro salute animae ^lvestrae cum grandi timore vel tremore, etiam et cum verecundia ^lde talibus rebus vos videor ammonere; quia et mihi hoc expedit ^ldicere, et vobis oportet audire.
25 Et ideo omnia quae a nobis auditis, ²⁵ubicumque fueritis, semper vobis invicem dicite, et cum caritate ^lvos ammonete. Sicut enim ego reus ero ante tribunal Christi, si vobis ^lnon dixero, ita et vos, si ad vicem meam quoscumque neglegentes ^lammonere nolueritis, timere debetis, ne vobis necesse sit etiam et pro ^lillis reddere rationem. Sed credi-

11 ita om. G^a4 || vel ebriosi om. H³ || 13 sint : sunt G²Z¹H³ || 16 quod peius est om. G² || 27 neglegentes : agnoscitis add. Z¹.

^b I Thess. 4, 4.5.12.

En effet, tous ceux qui sont lépreux naissent ordinairement non de personnes sages qui gardent la chasteté les jours de fête et les autres jours prescrits, mais principalement de rustres qui ne savent pas être continents. Et en vérité, frères, si les animaux dénués de raison ne s'accouplent qu'à des périodes déterminées et régulières, combien plus les hommes qui ont été faits à l'image de Dieu devraient-ils observer cette règle ! Mais il y a pire : certains sont à ce point débauchés ou ivrognes que, parfois, ils n'épargnent pas leur femme enceinte. Et c'est pourquoi, s'ils ne s'amendent pas, qu'ils voient eux-mêmes s'ils ne méritent pas d'être jugés pires que des animaux. A de tels hommes l'Apôtre dit hautement : « Que chacun sache posséder le vase qui lui appartient dans l'honneur et la sanctification ; non dans la passion du désir, comme les païens qui n'ont pas d'espérance^b. »

Et comme, par malheur, nombreux sont ceux qui ne gardent pas la chasteté prescrite avec leur femme, qu'ils fassent, comme je l'ai dit plus haut, de larges aumônes et qu'ils pardonnent à tous leurs ennemis ; ainsi, comme il a déjà été dit, ils pourront purifier par des aumônes fréquentes ce qui a été souillé par la luxure.

8. Je vous demande, frères, de me pardonner ; c'est pour le salut de votre âme, avec une grande peur et avec tremblement, avec même de la gêne, que je me trouve en train de vous donner des conseils sur de pareils sujets, car c'est à moi qu'il revient de dire cela et il vous est avantageux d'écouter. Aussi, tout ce que vous entendez de nous, où que vous soyez, répétez-le sans cesse entre vous et exhortez-vous avec charité. En effet, de même que moi je serais coupable devant le tribunal du Christ si je ne vous avais rien dit, de même, vous aussi, si vous vous refusez à exhorter à ma place ceux qui sont négligents, vous devez craindre qu'il ne vous faille aussi rendre compte pour eux. Mais nous croyons que Dieu, dans sa

30 mus de Dei misericordia, quod ita vobis ^oagere inspirabit, ut non solum de vestra Deo placita conversatione, sed et pro aliorum salute et in hoc saeculo et in futuro duplicata vobis a Domino praemia repensentur, Quod ipse praestare dignetur, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

miséricorde, vous inspirera d'agir de telle sorte que non seulement pour votre conduite agréable à Dieu, mais aussi pour le salut apporté aux autres, le Seigneur vous récompensera, dans ce siècle et dans l'autre, d'une double récompense. Que daigne l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

**Ammonitio per quam docemur ut cogitationes turpes
debeamus fugere, et eas iugiter quae sanctae sunt
cum Dei adiutorio in corde servare**

1. In scripturis sanctis, fratres carissimi, legimus, quia
5 eos qui de animae suae salute solliciti sunt cogitatio
sancta custodiat; sic enim ait sermo divinus : « Cogitatio
sancta custodiet te^a. » Si cogitatio sancta custodit, illa
quae non est sancta non solum non custodit, sed etiam
perdit. Sed dicit forte aliquis : Et quis est qui possit
semper de Deo et aeterna beatitudine cogitare, cum
10 omnibus hominibus necesse sit de victu vel vestitu et
domus suae ordinatione sollicitudinem gerere?

Nec Deus hoc iubet, ut sollicitudo de praesenti vita
esse non debeat, praecipiens per apostolum suum : « Qui
non operatur, nec manducet^b »; et illud quod de se ipso

Sermo XLV : L ¹	<i>Laudunensis</i> 121	s. IX
L ²	<i>Berolinensis theol. fol.</i> 355 (Rose 307)	s. IX
V ¹	<i>Marcianus</i> VI.5	s. IX/X
A ¹	<i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
A ⁴	<i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 20	s. XI
A ¹⁰	<i>Ambrosianus</i> I.45 sup.	s. XII
T ¹	<i>Remensis</i> 394 (E. 295)	s. XI
H ⁵	<i>Pierpont-Morgan Library</i> M. 17	s. VII/VIII

192,5 custodiat L¹⁻²A¹⁰H⁵ : custodiet A¹⁰ || 6 custodiet A⁴ :
custodiat L¹⁻²A¹ || 8 Sed om. L¹⁻²H⁵

**Exhortation par laquelle il nous est enseigné que nous
devons fuir les pensées honteuses et garder continuel-
lement dans notre cœur, avec l'aide de Dieu, celles
qui sont saintes**

1. Dans les saintes Écritures, frères très chers, nous
lisons qu'une sainte pensée doit garder ceux qui sont
soucieux du salut de leur âme ; en effet, la parole divine
s'exprime ainsi : « Une pensée sainte te gardera^a. » Si
une pensée sainte est une garde, celle qui n'est pas sainte,
non seulement ne garde pas mais même elle perd. Mais
quelqu'un dit peut-être : Et qui pourrait penser toujours
à Dieu et à la béatitude éternelle, alors que tous les hommes
sont tenus d'apporter leurs soins à la nourriture, au
vêtement et à la marche de leur maison ?

Dieu n'ordonne pas cela non plus ;
il ne dit pas que nous ne devons pas
nous occuper de la vie présente,
faisant même prescrire par son apôtre : « Que celui qui ne
travaille pas, ne mange pas non plus^b. » Le même apôtre

1 ^a Prov. 2, 11 ^b II Thess. 3, 10

1. Le texte de Césaire suit la Septante. Ce verset, relativement
peu cité par les Pères, l'est presque toujours sous la forme batarde
qu'utilise AUGUSTIN, dans *Enarr. in Ps.*, 36, *serm.* 3, 5, li. 22 ;
118, *serm.* 24, 6, li. 11, etc.

idem apostolus dixit : « Nocte et die operantes, hne quam
 15 vestrum gravavimus. » Isti enim cogitationi, per quam ¹de
 victu et vestitu rationabiliter cogitatur, quia hoc specia-
 liter Deus ¹praecepit, si avaritia et cupiditas, quae luxuriae
 servire solent, iunctae ¹non fuerint, quicquid agitur,
 quicquid cogitatur, sanctum esse iu¹stissime creditur.
 Tantum est, ut non sint ita nimiae ipsae occupationes, ¹ut
 nos Deo vacare non sinant, propter illud quod scriptum
 20 est : ²⁰« Inpedimenta mundi fecerunt eos miseros^d. » Et
 quia necessitas cor¹poris parvis rebus expletur, et cupiditas
 nullis umquam, etiamsi ¹totum mundum adquirat, satiatur,
 respuamus cogitationes impias, ¹quae de venenosa cupi-
 ditatis radice nascuntur; et illas tantummodo ¹diligamus,
 quibus ad aeternum praemium pervenitur : ut inpleatur
 25 ²⁵in nobis illud quod prius dictum est : « Cogitatio sancta
 custodiet ¹te. » Et quia duo genera cogitationum, bonarum
 et malarum, cordibus ¹nostris se iugiter conantur inserere,
 193 cum Dei adiutorio toto corde (193) et toto animo illas quae
 sanctae sunt festinemus recipere, ut libidinosas ¹aut
 improbas possimus excludere.

Sed forte dicit aliquis : Ita consuetu¹dinem fecerunt
 malae et turpes cogitationes in corde meo, ut eas ¹la me
 nulla possim ratione repellere. Omnibus enim notum est,
 5 quia ⁵amor amore vincitur : incipiamus bonas cogitationes
 diligere, et statim ¹nos Deus ab illis quae malae sunt
 dignabitur liberare. Locum quem ¹in corde libidinosa et
 sordida cogitatio tenebat, castitas occupet; ¹quem avaritia
 vastabat, misericordia reparet; quem superbia destrue¹bat,

20 Inpedimenta : huius *add.* H^s || 22 satiatur : non satiatur L¹⁻² ||
 25 custodiet : custodit L³ custodiat L^{1pc}H^{5pc}.

193,2-3 Ita — malae H^s : ita fecerunt [vel se ferunt A^{1st} fixae
 sunt T¹] malae consuetudines *plerique codd.* LA || 6 quem A^{1pc} : quod
 V¹

^c I Thess. 2, 9 (= II Thess. 3, 8) ^d ? (voir *Serm.* 34, 6^a)

a dit aussi de lui-même : « Travaillant nuit et jour pour
 n'être à charge à aucun de vous. » En effet, en ce qui
 concerne la préoccupation raisonnable de la nourriture
 et du vêtement, parce que Dieu l'ayant spécialement
 prescrite, si l'avarice et la cupidité qui ont coutume d'être
 au service de la luxure ne s'y joignent pas, quoi qu'on fasse,
 quoi qu'on pense, on le tient à très juste titre pour saint ;
 à condition seulement que ces occupations ne soient pas
 excessives au point de nous empêcher de nous libérer pour
 Dieu, à cause de ce qui est écrit : « Les entraves du monde
 les ont rendus malheureux^d. » Et parce que peu de choses
 suffit à satisfaire les besoins du corps et que la cupidité,
 même si elle acquerrait le monde entier, ne serait jamais
 rassasiée par rien, rejetons les pensées impures qui naissent
 de la racine vénéneuse de la cupidité et chérissons seule-
 ment celles par lesquelles on parvient à la récompense
 éternelle, afin que s'accomplisse en nous ce qui a été dit
 plus haut : « Une pensée sainte te gardera. » Et parce que
 deux sortes de pensées, les bonnes et les mauvaises,
 s'efforcent continuellement de s'implanter dans nos cœurs,
 hâtons-nous, avec l'aide de Dieu, de recevoir de tout cœur
 et avec toute notre âme celles qui sont saintes, afin que
 nous puissions chasser les pensées voluptueuses ou de
 mauvais aloi.

**Les mauvaises
 pensées**

Mais quelqu'un dit peut-être :
 Des pensées mauvaises et honteuses
 ont si bien fait leur nid dans mon
 cœur que je ne peux, par aucun moyen, les éloigner de
 moi. En fait, il est connu de tous que l'amour est vaincu
 par l'amour ; commençons donc à chérir les bonnes pensées
 et aussitôt Dieu daignera nous libérer de celles qui sont
 mauvaises. La place qu'une pensée voluptueuse et vile
 tenait dans le cœur, que la chasteté l'occupe : celle que
 l'avarice ravageait que la miséricorde la remette en état ;
 celle que l'orgueil détruisait, que l'humilité la reconstruise ;

humilitas reaedificet; quem malitia vel invidia tamquam
10 vipereo ¹³veneno percusserat, caritatis vel benignitatis
dulcedo conponat.

2. Quod autem luxuriosas cogitationes non debeamus
in corde ¹⁴suscipere, evidentibus exemplis possumus adpro-
bare. Adtende, quaeso ¹⁵te, quomodo, si aliquis in vesti-
mentis nostris fleumata vel sputa ¹⁶proiciat, ita nobis
horrorem faciunt, ut nec oculis aspicere, nec summis
15 ¹⁷saltim digitis vellimus adtingere. Et si nobis sputa,
quae sine peccato ¹⁸proiciuntur, horrorem faciunt in vestibus
nostris, putas cogitationes ¹⁹libidinosae, quas diabolus
ingerit, qualem horrorem faciunt Deo ²⁰in animabus
nostris? Et si sputa vel fleumata sic perhorrescimus, ²¹quae
utique inviti excipimus, quantum magis cogitationes
20 sordidas, ²²quas cum nostra voluntate in corde nostro
moras habere permittimus, ²³opus est ut cum Dei adiutorio
celerius respuamus? Et hoc considerate, ²⁴quod si in
templo Dei de lignis et lapidibus factu quique porcos ²⁵vel
canes introducat, aut lutum mittat, aut stercora spargat,
ita offen²⁶ditur animus noster, ut illum per quem negle-
25 gentia ipsa facta est ²⁷flagellari vellimus.

Et cum haec ita sint, quid de nobis cogitamus, ²⁸si in
animabus nostris, ubi sunt templa Dei viventia, multum
peiores, ²⁹quam stercora sunt, cogitationes luxuriosas vel
malignas suscipientes, ³⁰Deo qui in nobis habitare dignatur
iniurias inrogemus? Et ideo ³¹licet multum plus oporteat,
30 tamen vel sic ab immunditia peccatorum ³²studeamus
nostras animas custodire, quomodo nec templum Dei ³³hanc
vestes nostras volumus aliquibus sordibus inquinari.

celle que la ruse et l'envie avaient frappée comme par un
venin de vipère, que la douceur de la charité et de la
générosité l'apaise.

2. Que nous ne devons pas accueillir dans notre cœur
des pensées luxurieuses, nous pouvons le démontrer à
l'aide d'exemples évidents. Fais attention, je t'en prie ;
d'où vient que si quelqu'un projette
Le vêtement sur nos vêtements des mucus ou des
souillé crachats, ils nous font tellement
horreur que nous ne voulons ni y jeter les yeux, ni les
toucher, fût-ce du bout des doigts? Si des crachats, qui
sont projetés involontairement, nous font horreur sur nos
vêtements, penses-tu quelle horreur font à Dieu dans nos
âmes les pensées voluptueuses que le diable apporte?
Et si nous avons ainsi en horreur crachats et mucus que
nous recevons certainement contre notre gré, combien
plus faut-il repousser très vite, avec l'aide de Dieu, les
pensées viles auxquelles nous permettons volontairement
de s'attarder dans notre cœur! Considérez ceci encore :
si dans le temple de Dieu fait de bois et de pierres quelqu'un
introduisait des porcs ou des chiens ou bien jetait de la
boue ou répandait des excréments, notre âme en serait
si choquée que nous voudrions que le coupable de cette
négligence soit fouetté.

Et alors qu'il en est ainsi, que penser de nous, si en
accueillant dans nos âmes, où sont les temples vivants
de Dieu, bien pire que des immondices, des pensées volup-
tueuses ou mauvaises, nous infligeons des injures à Dieu
qui daigne habiter en nous? Et c'est pourquoi, bien qu'il
convienne de faire beaucoup plus, appliquons-nous à
tout le moins à garder nos âmes des immondices des péchés,
comme nous voulons que ni le temple de Dieu ni nos
vêtements ne soient souillés de quelque saleté.

13 fleumata V¹A^{1a}cH⁵ : flegmata A^{1a1} fleimada L^{1a}c fleuma L^{1a1} ||
14 ut : ea add. H⁵ || 21 considerate L^{1a2} : considerare H⁵ || 22 factu
om. A^{1a4} || 26 peiores : peiore L^{1a2}

194 Et illud dic mihi, quaeso : si te in conventu populi aliqua famosa meretrix (194) expansis manibus amplecti aut osculari conetur, utrum hoc patienter aut libenter excipias, et non magis eam et manibus repellas, et in faciem conspuas, timens ne forte, quicumque viderint, ex consuetudine hoc eam fecisse diiudicent? Certum est 5 enim, quod non solum qui honesti vel casti sunt hoc erga se fieri non permittunt, sed etiam et illi, qui in secretis luxoriae serviunt, meretricum amplexus in conventu hominum perhorrescunt, plus timentes opprobria hominum in publico, quam Dei praesentiam in occulto. Si ergo propter iudicia hominum nullus est qui velit publice a 10 meretricibus osculari, quare in secreto conscientiae nostrae inmundissimas meretrices, id est cogitationes luxuriosas et impias, non solum frequenter suscipere, sed etiam non parvas moras habere permittimus?

3. Est et alia similitudo, quam prudenter considerare debemus. Et hoc attendite, fratres, quia si aliquis carbonem vivum, quamvis grandem, apprehendat in manu sua, et eum statim proiciat, nec combusturam habere poterit nec dolorem : si vero eum vel unius horae momento tenuerit, sine vulnere iactare non poterit. Hoc ergo, quod de carbonibus vivis observamus in corpore, quare de cogitationibus malis non timemus in corde?

20 Est et aliud, unde hoc quod diximus probare possumus. Dic mihi, quaeso te, numquid est ullus homo, qui super secessum vel cloacam vermibus plenam velit stare, et eorum putredinem ventilare? Conpara nunc foetorem cloacae et cogitationes luxoriae, et vide quae pars maiorem

32 quaeso : rogo T¹.

194,2 repellas L¹⁻² : repellis *cell.* || 3 conspuas L¹⁰⁰ : conspuas *vel* conspuis *cell.* || 23 luxoriae : luxoriosae A¹⁰⁰ luxuriosas H⁶ luxuriosis A¹¹.

Une prostituée
en public

Et dis-moi, je t'en prie : Si, dans une réunion du peuple, une prostituée bien connue essayait, les mains tendues, de t'embrasser ou de te baiser, le supporterais-tu patiemment ou avec plaisir ; ne la repousserais-tu pas plutôt de tes mains et ne lui cracherais-tu pas à la face, dans la crainte que tous ceux qui pourraient te voir ne jugent qu'elle a agi ainsi par habitude ? Car il est certain que non seulement ceux qui sont honnêtes et chastes ne permettent pas qu'on se conduise ainsi envers eux, mais que même ceux qui en secret sont esclaves de la volupté ont horreur des embrassements des prostituées dans une assemblée publique, craignant davantage la réprobation publique des hommes que la présence de Dieu dans le secret. Si donc, à cause du jugement des hommes, il n'est personne qui veuille être baisé en public par des prostituées, pourquoi dans le secret de notre conscience acceptons-nous non seulement d'accueillir fréquemment mais même d'entretenir longuement les prostituées les plus immondes, à savoir les pensées voluptueuses et impies ?

3. Il est aussi une autre ressemblance que nous devons considérer avec prudence. Faites-y attention, frères : si quelqu'un, ayant saisi dans sa main un charbon ardent, aussi gros soit-il, le rejette aussitôt, il pourra éviter brûlure et douleur ; mais s'il le tient, fût-ce seulement l'espace d'un moment, il ne pourra le rejeter indemne. Donc, l'effet des charbons ardents que nous observons sur notre corps, pourquoi ne le craignons-nous pas des mauvaises pensées sur notre cœur ?

Les odeurs fétides Un autre exemple vient encore corroborer ce que nous avons dit. Dis-moi, je t'en prie : existe-t-il un homme qui voudrait rester dans des latrines ou dans un égout plein de vers et agiter leur pourriture ? Compare maintenant l'infection d'un égout à des pensées de luxure et vois ce qui est

possit exhalare putorem. Si bene et iuste iudicas, incon-
 25 parabiliter graviorem putorem ²reddunt cogitationes
 luxoriosae, quam cloacae : quia illi foetores ¹animarum
 sunt, isti corporum; et sine dubio quantum melior est
¹anima quam corpus, tantum maiorem foetorem reddunt
 sordidae ¹cogitationes in anima, quam in carne secessus
 aut cloacae. Quomodo ¹ergo in loco foetoribus pleno diu
 30 stare nolumus corpora nostra, sic ²cogitationes luxoriosas
 et sordidas ne ad momentum quidem moras ¹habere
 permittamus in animabus vel in sensibus nostris.

4. Et quia inter reliquas cogitationes maxime iracundia
 cupiditas ¹et luxuria cordibus nostris iugiter conantur
 obripere, si eas volumus ¹Christo auxiliante repellere,
 195 sanctis cogitationibus studeamus nostrum (195) animum
 occupare. Habemus enim multa in scripturis sanctis, per
¹quae nobis Dominus noster et sanctorum praemia polli-
 cetur, et peccatorum supplicia comminatur, misericorditer
 admonens, ut et iusti ¹perseverent in bonis, et impii
 5 revocentur a malis; quae si frequentius ²aut ipsi legere,
 aut aliis legentibus voluerimus libenter audire, num¹quam
 nobis poterunt cogitationes malae subripere.

Quae cum ita sint, ¹fratres carissimi, non sine grande
 verecundia et possumus et debemus ¹cogitare, quod cum
 in arca ubi sunt vestimenta nostra, qualemcumque ¹scin-
 tillam ignis intrare nolumus, per iniquas tamen cogitationes
 10 ²intus in arca conscientiae nostrae flammis iracundiae
 non solum ¹intrare permittimus, sed etiam falsis suspec-
 tionibus ad maiorem ¹incendium provocamus atque
 succendimus. Et quam excusationem ¹apud Deum habere

195,8 cogitare A¹ : om. L¹⁻² plerique codd. VA || 11 suspicionibus
 L¹⁻² : suspicionibus cettl.

susceptible d'exhaler la plus grande puanteur. Si tu juges
 bien et avec un sens droit, les pensées voluptueuses
 répandent une puanteur incomparablement plus grande
 que les égouts ; car ces odeurs fétides viennent des âmes,
 les autres des corps, et, sans nul doute, autant l'âme vaut
 mieux que le corps, autant les pensées viles produisent
 dans l'âme une odeur plus fétide que ne le font pour les
 sens des latrines ou des égouts. Donc, de même que nous ne
 voulons pas que notre corps reste longtemps dans un lieu
 plein d'odeurs fétides, de même ne permettons pas aux
 pensées luxurieuses et viles de séjourner même un moment
 dans nos âmes ou dans nos cœurs.

4. Et parce que, parmi toutes les autres pensées, ce sont
 surtout la colère, la cupidité et la luxure qui s'efforcent
 continuellement de s'insinuer dans nos cœurs, si nous
 voulons, avec l'aide du Christ, les écarter, appliquons-nous
 à tenir notre âme occupée de pensées saintes. Nombreux,
 en effet, sont les passages dans les saintes Écritures où
 notre Seigneur nous annonce les récompenses des saints
 et où il menace les pécheurs de supplices, exhortant
 miséricordieusement les justes à persévérer dans le bien
 et les impies à revenir du mal. Si, très fréquemment, nous
 voulons soit les lire nous-même soit écouter de bon cœur
 les autres nous les lire, jamais les pensées mauvaises ne
 pourront nous surprendre.

L'âme
 et le vêtement

Puisqu'il en est ainsi, frères très
 chers, ce n'est pas sans un grand
 sentiment de honte que nous pouvons
 et devons penser que nous, qui ne voulons pas que pénètre
 la moindre étincelle de feu dans le coffre où sont nos
 vêtements, cependant, par des pensées iniques, non
 seulement nous permettons aux flammes de la colère
 d'entrer dans le secret de notre conscience, mais même
 par de faux soupçons nous provoquons et attisons un plus
 grand incendie. Et quelle excuse pourrions-nous avoir

poterimus, qui plus amamus vestem nostram quam animam nostram? Nec grave nec durum nec impossibile est ¹⁵ quod a nobis requiritur, fratres carissimi : nam licet incomparabiliter ¹⁶ amplius debeamus custodire animas nostras quam vestes nostras, ¹⁷ tamen non parvum profectum habet, qui vel sic custodit animam ¹⁸ suam, ut ne a malis vel turpibus cogitationibus sordidetur, quomodo ¹⁹ custodit vestem suam, ne aut a tineis aut muribus corrumpatur.

²⁰ ²⁰ Rogo, fratres, quid nobis mali meruit anima nostra ad Dei imaginem ²¹ facta, ut vel tantam custodiam ei nollimus impendere, quantum ²² videmur de nostris vestibus cogitare? Et cum corpora nostra videant ²³ oculi hominum, et animas nostras inspiciant oculi angelorum, nescio ²⁴ qua conscientia ²⁵ ornamus et componimus pretiosis rebus carnem ²⁶ nostram, quam post paucos dies aut annos vermes devoraturi sunt ²⁷ in sepulchro, et animam nostram non ornamus bonis operibus, ²⁸ quae Deo et angelis praesentanda erit in caelo.

5. Et ideo mutata in melius vice corporibus nostris mediocrem ⁶ ac sufficientem victum et vestitum provideamus; ut totum quod melius ⁷ habere possumus animae nostrae in aeternum beatitudinem per elemosinam pauperum reponamus : ne forte si plus de carne quam ⁸ de anima cogitamus, cum ad illud nuptiale convivium non bonis ⁹ operibus ornati, sed magis vitiorum pannis sordentibus ¹⁰ involuti (196) venerimus, dicatur nobis : « Amice, quomodo ¹¹ huc intrasti non habens ¹² vestem nuptialem? » Avertat Deus a nobis illud quod sequitur : ¹³ « Liegate, inquit, illi

15 requiritur *abhinc def.* L¹ || 21 nollimus : nolimus L²T¹ || 25 quam A¹P^o : quae L²A^{1a}o || 27 caelo : caelis L²H² || 30 habere : iubare A¹.

auprès de Dieu, nous qui aimons davantage notre vêtement que notre âme? Ce qui nous est demandé n'est ni lourd, ni dur, ni impossible, frères très chers ; car, bien que nous dussions garder nos âmes sans comparaison plus que nos vêtements, cependant il n'a pas peu progressé celui qui garde au moins son âme de la souillure des pensées mauvaises ou honteuses comme il garde son vêtement de l'atteinte des mites ou des souris.

Je demande, frères, quel mal notre âme, créée à l'image de Dieu, a mérité que nous lui fassions, pour que nous ne voulions pas même lui accorder une sollicitude égale à celle que l'on nous voit déployer pour nos vêtements? Et alors que les yeux des hommes voient nos corps, mais que les yeux des anges examinent nos âmes, je ne sais par quelle aberration de la conscience nous ornons et embellissons de choses précieuses notre chair que dans un petit nombre de jours ou d'années les vers vont dévorer dans le tombeau, et nous n'ornons pas de bonnes œuvres notre âme qui aura à se présenter dans le ciel à Dieu et aux anges.

5. Et c'est pourquoi, changeons pour le mieux ; assurons à notre corps une nourriture et des vêtements corrects et suffisants, et tout ce que nous pouvons avoir de meilleur, plaçons-le, pour la béatitude éternelle de notre âme, en aumône faite aux pauvres, de peur que si nous pensons, par hasard, plus à notre chair qu'à notre âme, lorsque nous viendrons à ce banquet divin, non pas ornés de bonnes œuvres mais plutôt enveloppés des haillons sordides des vices, on ne nous dise : « Ami, comment es-tu entré ici sans la robe nuptiale? » Que Dieu écarte de nous ce qui suit : « Liez-lui, dit-il, les mains et les pieds, et

manus et pedes, et proicite in tenebras exte^lriores, ubi est fletus et stridor dentium^b. »

5 Ecce qualem sententiam ^aaudire merebitur, qui per vanitatem et luxoriam ornat carnem suam, ^let propter vitam aeternam bonis operibus dissimulat ornare animam ^lsuam. Sed credimus de Dei misericordia, quod ita nobis inspirare ^ldignabitur, ut et cor nostrum a malis cogitationibus ipso auxiliante ^lcustodiamus inlaesum, et corpus
10 nostrum in omni castitate et sobrietate ^lnitidum conservemus; ut cum ante tribunal aeterni iudicis venire ^lmeruerimus, non pro malis actibus poenam mereamur excipere, ^lsed pro bonis operibus ad aeterna praemia pervenire : praestante ^lDomino nostro Iesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et ^lregnat in saecula saeculorum. Amen.

196,12-14 praestante Domino etc. : ipso adiuvante qui vivit etc. L².

^b Matth. 22, 13.

jetez-le¹ dans les ténèbres extérieures, où sont les pleurs et les grincements de dents^b. »

Voilà quelle sentence méritera d'entendre celui qui par vanité et amour du luxe orne sa chair, et néglige d'orner son âme de bonnes œuvres en vue de la vie éternelle. Mais nous croyons que Dieu, dans sa miséricorde, daignera nous inspirer de telle sorte qu'avec son aide nous gardions notre cœur à l'abri des mauvaises pensées et que nous conservions notre corps parfaitement pur par la chasteté et la sobriété. Ainsi, lorsque nous aurons à comparaître devant le tribunal du Juge éternel, nous mériterons non de subir le châtement dû à nos mauvaises actions, mais de parvenir pour nos bonnes œuvres aux récompenses éternelles. Avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

1. Césaire, qui cite ce verset onze fois dans les sermons, utilise toujours le verbe *proicite*, à la place de *mittite*; c'est aussi ce que fait presque toujours AUGUSTIN, sauf dans *Enarr. in Ps.*, 139, 15, li. 41 où il emploie le verbe de la Vulgate.

SERMO XLVI

15 ¹⁵Ammonitio ut ebrietatis malum totis viribus
caveatur

1. Licet propitio Christo, fratres carissimi, credam vos ebrietatis ¹malum velut inferni foveam expavescere, et non solum ipsi non velitis ¹amplius bibere, sed nec alios adiurare
20 vel cogere plus quam oportet ²⁰accipere, tamen quia non potest fieri nisi sint aliqui negligentes ¹qui sobrii esse non velint, vos, qui semper convivia sobria exhibetis, ¹nolite ad vestram iniuriam revocare, quia nobis necesse est alios ¹ebriosos arguere.

Cum enim, fratres carissimi, ebrietatis malum ¹nimum sit grave et Deo odibile, ita per universum mundum a
25 pluribus ²⁵in consuetudinem missum est, ut ab illis, qui Dei praecepta cognoscere (197) nolunt, iam nec putetur aut
197 credatur esse peccatum : in tantum ¹ut in conviviis suis inrideant eos qui minus bibere possunt, et per ¹inimicam amicitiam adiurare se homines non erubescant, ut potum ¹amplius quam oportet accipiant. Qui enim alterum cogit

Sermo XLVI : L ¹	<i>Laudunensis</i> 121	s. IX
L ²	<i>Berolinensis theol.</i> fol. 355 (Rose 307)	s. IX
L ⁶	<i>Trecensis</i> 710	s. XII
Z ¹	<i>Stuttgartensis theol.</i> fol. 201 (<i>Zwifalten</i> 49)	s. XI
H ²⁵	<i>Londinensis B.M. Arundel</i> 213	s. VII/VIII
H ⁹⁷	<i>Parisinus lat.</i> 16352	s. XII
H ⁷⁰	<i>Turicensis C</i> 64 (286)	s. VIII/IX

SERMON XLVI

Exhortation à se garder de toutes ses forces du mal
de l'ivresse

1. Bien que je croie, frères très chers, que par la grâce du Christ vous redoutez le mal de l'ivresse comme la fosse de l'enfer et que non seulement vous ne voudriez pas vous-mêmes boire à l'excès, mais que vous ne voudriez pas encourager les autres ou les forcer à absorber plus qu'il ne faut, cependant, parce qu'il ne peut se faire qu'il n'y ait quelques négligents qui refusent la sobriété, vous, qui toujours prenez des repas sobres, ne soyez pas offensés s'il nous est nécessaire de blâmer les autres qui s'enivrent.

En effet, frères très chers, alors que le mal de l'ivresse est extrêmement grave et détesté de Dieu, il a si bien dégénéré en habitude chez une multitude d'hommes, de par le monde entier, que ceux qui ne veulent pas connaître les commandements de Dieu jugent maintenant ou croient que ce n'est pas un péché. C'est au point que dans leurs banquets ils se moquent de ceux qui ne peuvent pas boire autant et que des hommes ne rougissent pas de s'encourager par une amitié ennemie à prendre plus de boisson qu'il ne faut. Car celui qui en force un autre à s'enivrer en buvant

196,24 a pluribus om. L^{1.2.6}.

197,2 inrideant — et om. L^{1.2.6} || 3 se om. Z¹ || se homines om. H⁷

5 ut se plus ⁹quam opus est bibendo inebriet, minus malum
ei erat, si carnem ¹ei⁹ gladio vulneraret, quam animam
eius per ebrietatem occideret.

2. Et quia corpora nostra terrena sunt, quomodo,
quando pluvia ¹nimum grandis et diuturna fuerit, ita
terra infunditur et in lutum ¹resolvitur, ut nulla in ea
10 cultura possit fieri, sic et caro nostra, quando ¹⁹nimio potu
fuerit inebriata, nec spiritalem culturam accipere, nec
¹fructus animae necessarios poterit exhibere. Et ideo,
quomodo omnes ¹homines ita sufficientem pluviam in
agris suis accipere desiderant, ¹ut et culturam valeant
exercere, et de fructuum ubertate gaudere, ¹ita et in agro
15 corporis hoc tantum deberent bibere quod oportet; ¹⁹ne
per nimiam ebrietatem ipsa corporis terra velut in paludem
con¹versa magis vermes et serpentes vitiorum generare,
quam fructus ¹bonorum operum possit adferre. Omnes
enim ebriosis tales sunt, ¹quales paludes esse videntur. Quid
enim in paludibus nascatur, ¹non ignorat caritas vestra :
20 totum enim, quod ibi nascitur, nullum ²⁹fructum habere
cognoscitur. Nascuntur ibi serpentes, sanguisugae; ¹nascun-
tur ranae et diversa genera vermium, quae magis horrorem
¹possint generare, quam aliquid quod ad victum proficiat
exhibere. ¹Ipsae enim herbae vel arbores, quae aut in
ipsis paludibus aut circa ¹ripas earum nasci solent, nihil
25 utilitatis habere videntur, in tantum ²⁶ut annis singulis
incendio concrementur. Videte quia, quod de ebri¹tate
nascitur, igni praeparatur.

3. Tales enim sunt, sicut iam dixi, omnes ebriosis :
quorum ¹prandia ducuntur usque ad noctem, quorum cenas
lucifer videt, qui ¹stare non possunt etiam cum videntur
30 esse ieiuni, quorum sensus tardi ⁹graves obtusi et quodam

plus qu'il n'est nécessaire lui ferait moins de mal en
blessant sa chair d'un coup d'épée qu'en tuant son âme
par l'ivresse.

2. Et parce que nos corps sont faits de terre, de même
qu'après une très forte et longue pluie, la terre est tellement
mouillée et réduite à l'état de boue qu'on ne peut en
aucune façon la cultiver, de même aussi notre chair, une
fois saturée par une boisson excessive, ne pourra ni recevoir
une culture spirituelle ni porter les fruits nécessaires à
l'âme. Et c'est pourquoi, de même que tous les hommes
désirent que leurs champs reçoivent une pluie suffisante
afin de pouvoir les cultiver et se réjouir de l'abondance
des fruits, de même aussi on ne devrait abreuver le champ
du corps qu'autant qu'il le faut, de peur que la terre même
du corps, convertie comme en un marécage par l'ivresse,
soit plus capable de produire les vers et les serpents des
vices que de rapporter les fruits des bonnes œuvres. Car
tous les ivrognes sont comme des marécages. Or, ce qui
peut naître dans les marécages, votre charité ne l'ignore
pas : on sait en effet que tout ce qui naît là ne porte aucun
fruit. Là naissent serpents et sangsues ; les grenouilles
et diverses sortes de vers y naissent, susceptibles d'en-
gendrer l'horreur plutôt que d'offrir quelque chose d'utile
pour la nourriture. En effet, d'ordinaire, les herbes et
les arbres eux-mêmes qui naissent dans les marécages
mêmes ou sur leurs rives n'ont, c'est visible, aucune
utilité, à tel point que chaque année on y met le feu.
Voyez que ce qui naît de l'ivresse est prêt pour le feu.

Portrait des ivrognes 3. Tels sont, en effet, comme je
l'ai déjà dit, tous les ivrognes : leurs
déjeuners se prolongent jusqu'à la nuit, leurs dîners voient
se lever l'étoile du matin ; ils ne peuvent se tenir droit
même lorsqu'ils sont à jeun, leurs sens sont émoussés,
hébétés, stupides, et ils sont déjà comme ensevelis. Enfin,

5 ei om. L¹⁻²⁻⁶H⁷⁰ || 10 nimio : habundantiori Z¹ habundantiore
H⁷⁰ || 26 igni : ignibus L¹⁻²⁻⁶H⁷⁰

modo iam sepulti. Denique frequenter ¹in ipsa ebrietate nec se ipsos nec alios recognoscunt, nec ambulare ¹valent nec stare; dicere aliquid vel audire, quod ad rationem pertineat, omnino non possunt. Frequenter etiam usque ad vomitum ¹se ingurgitare non erubescunt, et ad mensuram sine mensura bibere. ³²Maiores enim pocula providentur, certa bibendi lege contenditur; (198) qui potuerit vincere, laudem meretur ex crimine. Inde lites et rixae ¹nascuntur, inde diversis et horrendis saltationibus membra torquentur, ¹inde adulteria et nonnunquam homicidia perpetrantur. Et quotiens ¹nimum potum accipiunt, ⁵tamquam in paralytim resoluti, dum suis ¹pedibus ambulare non possunt, foedissima latura aliorum manibus ¹portantur ad lectos. Et est in illis oculorum caligo, vertigo, vel dolor ¹capitis, suffusio vultus, membrorum omnium tremor, animae ac ¹mentis stupor. In talibus impletur illud quod scriptum est : « Cui vae? ¹Cui tumultus? Cui irae? ¹⁰Cui rixae? Cui sine causa vulnera? Cui ¹suffusio oculorum? Nonne his qui morantur in vino, et eis qui ¹investigant ubi potus fiunt, et student calicibus epotandis? »

4. Sed illi qui tales esse volunt miserabiliter se excusare conantur, ¹dicentes : Ingratum habeo amicum meum, si, quotiens illum ad ¹convivium revocavero, potum ei quantum ¹⁵voluerit ipse non dederit. ¹Sed non sit tibi amicus, qui te vult Deo facere inimicum, qui et tuus ¹et suus est inimicus.

32 dicere : nec dicere L¹⁻²⁻⁶ || 34 mensuram : mensuras Z¹ || 35 contenditur Z¹H⁷⁰ : condita L²⁰⁰ conditur L²⁰⁰ condicitur L²⁰⁰.

198,7-8 ac mentis : amentis Z¹ || 9 Cui tumultus? Cui irae Z¹ : cuius patri vae *ceff.* || 10-11 et — fiunt Z¹ : *om. ceff.* || 12 se *om.* L¹⁻² || 14 revocavero L¹⁻² : vocavero *ceff.* || 15 Sed H⁴² : set L¹ et L² *om.* Z¹ || Deo : Deum L¹⁻²

3 * Prov. 23, 29.30.

fréquemment, dans leur ivresse ils ne reconnaissent ni eux ni les autres, et ne peuvent ni marcher ni tenir debout ; ils sont totalement incapables de dire ou d'écouter quelque chose qui relève de la raison. Souvent même ils ne rougissent pas de se bourrer jusqu'à vomir et de boire sans mesure par coupes entières. En effet, on les pourvoit de coupes plus grandes, on rivalise selon une certaine loi de la beuverie. Celui qui peut l'emporter mérite la louange due au crime. Alors naissent disputes et rixes ; alors on se disloque les membres dans d'horribles danses ; alors des adultères et parfois des meurtres sont perpétrés. Et chaque fois qu'ils ont trop bu, ces hommes comme frappés de paralysie, incapables de marcher avec leurs pieds, sont, répugnant transport, portés au lit par les mains d'autrui. Les voilà, les yeux brouillés, pris de vertige et de maux de tête, le visage congestionné, tremblant de tous leurs membres, l'âme et l'esprit saisis d'engourdissement. En leurs pareils s'accomplit ce qui est écrit : « Pour qui les malheurs? Pour qui les désordres? Pour qui les colères? Pour qui les rixes? Pour qui les blessures sans cause? Pour qui les yeux injectés? N'est-ce pas pour ceux qui s'attardent au vin et pour ceux qui cherchent où se trouvent les boissons et s'appliquent à vider des coupes? »¹

4. Mais ceux qui veulent être ainsi s'efforcent misérablement de s'excuser en disant : Mon ami est vexé si, chaque fois que je l'invite à un banquet, je ne lui donne pas à boire autant qu'il le veut. Mais que ne soit pas ton ami celui qui te veut ennemi de Dieu, celui qui est ton ennemi et le sien. Si tu enivres toi et autrui, tu auras un homme pour ami et Dieu pour ennemi ; et considère maintenant

1. Pas plus que dom Morin, nous n'avons trouvé ailleurs une version identique à celle de Césaire. Ces versets sont de toutes façons très peu cités par les Pères, jamais par Augustin.

Si et te et alium inebriaveris, habebis hominem ¹amicum, habebis Deum inimicum : et iam sapienter considera, si ¹iustum sit ut te a Deo separet, dum te ebrioso coniungis. Ad extremum ¹tu eum noli adiurare, noli cogere, sed in ²⁰potestate illius dimitte ut ²⁰quantum ipsi placuerit bibat : ut, si se inebriare voluerit, vel solus ¹pereat, et non ambo peccetis. O infelicitas generis humani ! quam ¹multi inveniuntur, qui ebriosos et luxuriosos amplius quam oportet ¹cogunt bibere, et ante ostium pauperibus petentibus vel unum calicem ¹dissimulant dare; nec attendunt, ²⁵quia illud, quod luxuriosis videntur ²⁰ingerere, Christus in pauperibus deberet accipere, qui dixit : « Quamdiu ¹fecistis uni ex minimis meis, mihi fecistis^a. » Sed qui tales sunt, quando ¹alios nimio potu sepeliunt, pauperi elemosinam petenti dicunt : ¹Vade, vade inante, et dabit tibi Deus. Et utique, cum ambulaverit, ¹homo ei daturus est. Quid ¹⁹⁹est ergo quod dicit, Vade inante, et dabit (199) tibi Deus, nisi, Vade ad illum hominem qui habet Deum, quia ipse ¹tibi daturus est? Ac sic ipse ore suo confitetur apud se Deum non ¹esse, quo inspirante possit aliquid pauperibus erogare.

Rogo, fratres ¹carissimi, diligenter attendite et videte ⁵quia quando equi vel reliqua ⁶animalia ducuntur ad aquam, ubi satiaverint sitim suam, etiamsi ¹super ipsam aquam diutius teneantur, repleta siti bibere nolunt ¹omnino nec possunt. Considerent ebriosi, si non peiores animalibus ¹iudicandi sunt : cum enim animalia amplius quam eis opus est bibere ¹nolint, illi et duplum et triplum quam eis ¹⁰oportet potum accipiunt; ¹⁰et unde tribus aut quatuor

17 habebis *om.* H²⁵⁻⁴⁷⁻⁷⁰ || 20 ipsi : sibi Z¹ || 26 meis : istis L¹⁻²H⁷⁰ || qui : quia L¹⁻² || 28 et¹ *om.* H⁷⁰ || dabit : dat L^{2ac} det L^{2pc-6}.

199,1 ipse : Deus *add.* Z¹ || 4 equi vel reliqua *om.* Z¹ || 6 nolunt : nec volunt L¹⁻²⁻⁶ || 7 Considerent : ergo *add.* L¹⁻²⁻⁶ || 8 animalia : iam *add.* L¹⁻²⁻⁶ || 9 triplum : quadruplum H⁴⁷ || 10 tribus aut quatuor diebus : trium aut IIII. dierum Z¹

avec sagesse s'il est juste que tu te sépares de Dieu en t'unissant à un ivrogne. Au moins, ne l'encourage pas, ne le force pas, laisse-le libre de boire autant qu'il lui plaît, afin que, s'il veut s'enivrer, au moins il périsse seul et que vous ne péchiez pas tous les deux. Ô malheur de la race humaine ! Combien en trouve-t-on qui forcent à boire plus qu'il ne faut des ivrognes et des débauchés et qui négligent de donner, ne serait-ce qu'une coupe, aux pauvres qui demandent devant leur porte ! Et ils ne font pas attention que, ce qu'on les voit présenter à des débauchés, le Christ devrait le recevoir dans les pauvres, lui qui a dit : « Aussi longtemps que vous l'avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait^a. » Mais ces hommes, pendant qu'ils ensevelissent les autres sous une boisson excessive, ils disent au pauvre qui demande l'aumône : Va, va plus loin, et Dieu te donnera. Et sans doute, au cours de sa marche, un homme lui donnera. Que signifie donc cette parole : Va plus loin et Dieu te donnera, si ce n'est : Va vers un homme qui possède Dieu, car lui, il te donnera ? Et ainsi, lui-même avoue de sa bouche que Dieu n'est pas en lui, pour lui inspirer de donner quelque chose aux pauvres.

Je vous le demande, frères très chers : prêtez toute votre attention et voyez : lorsqu'on conduit des chevaux ou tout autre animal à l'abreuvoir, une fois leur soif apaisée, même si on les tient plus longtemps au-dessus de l'eau, ils ne veulent ni ne peuvent aucunement boire au-delà de leur soif. Que les ivrognes considèrent s'ils ne méritent pas d'être jugés pires que des animaux, car, alors que des animaux ne voudraient pas boire plus qu'il n'est nécessaire, ceux-ci acceptent de boire deux et trois fois plus qu'il ne leur en faut ; et là où ils auraient pu

diebus refectionem rationabilem potuerant habere, una die cum grandi peccato suo contendunt perdere potius quam expendere. Atque utinam vel potum tantummodo perderent, et non etiam ipsi perirent!

5. Quantum mali in se habeat ebrietas, etiam in Loth et filiabus ¹² eius evidenter ostensum est : nam vino inebriatus cum ipsis filiabus suis nesciens concubuit. Farao quoque inebriatus magistrum pistorum in cruce adpendi fecit. Populus autem Iudaeorum, de quo scriptum est « Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere^a », postea quam vinum plus quam oportebat accepit, ²⁰ idola sibi fabricari petiit, et in honore ipsorum idolorum coepit choros ducere, et more phrenetico diversis saltationibus membra torquere. Herodes quoque adubi nimio vino concaluit, ad unius puellae saltationem sanctum Iohannem Baptistam interfici iussit. Quid adhuc de ebrietatis malo nascatur, Spiritus sanctus per Salomonem ²⁵ testatur, ²⁶ dicens : « Vinum, inquit, et mulieres apostatare faciunt sapientes, et arguunt sensatos^b » ; et iterum : « Ne intuearis vinum quando flavescit, cum splenderit in vitro color eius. Ingredietur enim blande, sed in novissimo mordebit ut coluber, et quasi regulus venena suffundet. ³⁰ Oculi tui videbunt extraneas, et cor ³¹ tuum loquetur perversa^c. » Paulus etiam apostolus contra ebrietatis malum nos admonet, dicens : « Nolite inebriari vino, in ²⁰⁰ quo est (200) luxuria^d. »

12 expendere : propter invidiam aut ebrietatem *add.* Z¹ || 15-16 cum — inebriatus : rex Z¹ || 22 adubi *ex* ad ubi L^{1a0} : ubi L^{1b0} at ubi L^{2a0} Z¹ || 23 Baptistam *om.* Z¹ || 25 faciunt : a Deo *add.* Z¹ || 27 Ingredietur L^{1a0} : ingreditur Z¹ || 29 suffundet : defundet Z¹.

5 * Ex. 32, 6 ^b Sir. 19, 2 ^c Prov. 23, 31.32 ^d Éphés. 5, 18

1. Cf. Gen. 19, 32-36.

2. Cf. Gen. 40, 2-3 et 22. Il n'est pas question dans la Bible de

avoir de quoi se restaurer convenablement pendant trois ou quatre jours, ils s'efforcent de tout dissiper en un jour, pour leur plus grand péché, plutôt que de le donner. Et plutôt au ciel qu'ils n'aient perdu du moins que la boisson et qu'ils ne périssent pas eux-mêmes aussi !

Exemples bibliques

5. Quel mal est en soi l'ivresse, cela nous est montré avec évidence par l'exemple de Lot et de ses filles¹, car enivré de vin il coucha sans le savoir avec ses propres filles. Pharaon aussi², en état d'ébriété, fit mettre en croix le chef des boulangers. Et le peuple juif, dont il est écrit : « Le peuple s'assit pour manger et boire et ils se levèrent pour jouer^a », après avoir pris plus de vin qu'il ne fallait³, demanda à se fabriquer des idoles et se mit à conduire des chœurs en l'honneur de ces idoles et à se contorsionner à la façon des fous dans diverses danses. Hérode aussi⁴, dès qu'il fut échauffé par l'excès de vin, ordonna de faire tuer saint Jean-Baptiste, pour la danse d'une seule jeune fille. Quel mal naît encore de l'ivresse, l'Esprit saint en témoigne par la bouche de Salomon : « Le vin, dit-il, et les femmes font apostasier les sages et convainquent d'erreur les gens sensés^b » ; et encore : « Ne regarde pas le vin quand il flamboie, lorsque sa couleur respandit dans un verre, car il commence par caresser, mais il mordra bientôt comme un serpent et comme un basilic il versera son poison. Tes yeux verront les étrangères et ton cœur dira des paroles perverses^c. » L'apôtre Paul aussi nous met en garde contre le mal de l'ivresse en disant : « Ne vous enivrez pas de vin, dans lequel est la luxure^d. »

l'ivresse de Pharaon et le grand panetier est pendu, non crucifié.

3. Césaire transforme l'histoire biblique. Il n'y est nulle part question d'ébriété, et le verset Ex. 32, 6 se place après la fabrication du veau d'or, au moment de la fête qui le célèbre.

4. Cf. Matth. 13, 6-10. Il n'est pas question d'ébriété dans l'Évangile.

Iterum atque iterum quid mali in se habeat ebrietas eis, ^lqui illam diligunt, sanctorum scripturarum testimoniis evidenter ^lostendimus. In Salomone scriptum est : « Qui amat vinum et pingua, ^lnon ditabitur^e »; et iterum :
 5 « Noli regibus dare vinum, quia nullum ^ssecretum est ubi regnat ebrietas; ne forte bibant, et obliviscantur iudiciorum Dei, et mutent causam filiorum pauperum^t. » Item illic : « Operarius ebriosus non locupletabitur^s »; et iterum : « Vinum ^lsi bibas moderate, eris sobrius^h. » Item illic : « Vinum in iocunditatem ^lcreatum est, non in ebrietatem
 10 ab initio. Exultatio animae ^let cordis, vinum moderate potatum; infirmitas animae et corporis, ^lvinum multum potatum : irritationem et iram et ruinas multas ^lfacit. Amaritudo animae, vinum multum potatum : ebrietas, ^lanimositas, imprudentis offensio, minorans virtutem, et faciens ^lvulnera^l. »

15 ¹⁶. Sed quando ista suggerimus, forte irascuntur contra nos ebriosi, ^let murmurant. Et quamvis non desint qui irascantur, Deo tamen ^lpropitio multi erunt, qui libenter salubre consilium audientes de ^listo tam gravi peccato per Dei misericordiam liberabuntur. Ipsi ^ltamen qui contra
 20 coalumniam et amicam suam ebrietatem loquen²⁰tibus irascuntur, libera a nobis voce audiant, quia quicumque ebriosus ^lpaenitentiam pro ipsa ebrietate non egerit, sed usque ad mortem ^lsuam in ipsa ebrietate permanserit, in aeternum profecto peribit; ^lquia non mentitur Spiritus

200,3 ostendimus : ostendamus L^{1a1} || scriptum est om. L¹⁻²⁻⁶ || 18 liberabuntur : liberentur L^{1-2p} libentur L^{2a} || 19 coalumniam m. : columnam L² alumnam Z¹ om. L¹ || 21 pro : de Z¹ || 22 profecto om. L¹⁻²

^e Prov. 21, 17 ^f Prov. 31, 4,5 ^g Sir. 19, 1 ^h Sir. 31, 32 ⁱ Sir. 31, 35-40.

Encore et encore nous allons vous montrer avec évidence, par des témoignages tirés des saintes Écritures, quel mal porte en elle l'ivresse pour ceux qui l'aiment. Dans Salomon, il est écrit : « Celui qui aime le vin et la bonne chère ne s'enrichira pas^e »; et encore : « Ne donne pas de vin aux rois, car il n'y a rien de secret là où règne l'ivresse et de peur que peut-être en buvant ils n'oublient les jugements de Dieu et n'abandonnent la cause des fils des pauvres^t. » De même ailleurs : « L'ouvrier ivrogne ne s'enrichira pas^s », et encore : « Si tu bois du vin modérément, tu seras sobre^h. » De même plus loin : « Le vin a été créé pour la joie, au commencement, non pour l'ivresse. Exaltation de l'âme et du cœur, l'usage modéré du vin; maladie de l'âme et du corps, l'abus du vin; il cause irritation et colère et beaucoup de ruines. Amertume de l'âme, l'abus du vin; il cause ivresse et animosité; occasion de chute pour l'imprudent, il diminue la force et provoque les coups^l. »

6. Mais quand nous exposons cela, peut-être que des ivrognes s'emportent contre nous et murmurent. Pourtant, bien que ceux qui s'emportent ne manquent pas, il y en aura cependant beaucoup, par la grâce de Dieu, qui, écoutant de bon gré un conseil salutaire, seront libérés par la miséricorde de Dieu de ce si grave péché. Quant à ceux qui s'emportent contre ceux qui critiquent leur amie et fidèle compagne¹, l'ivresse, qu'ils nous entendent dire à haute voix que tout ivrogne qui ne fera pas pénitence pour cette ivresse, mais demeurera jusqu'à la mort dans cette ivresse, périra assurément pour l'éternité, car l'Esprit saint ne ment pas, lorsqu'il dit par la bouche

1. Le mot *coalumna* est apparemment un *hapax*.

sanctus per Apostolum dicens : « Neque lebriosi regnum Dei possidebunt^a. »

25 Et ideo quicumque sunt ebriosi, ²²melius faciunt, ut non nobis sed sibi potius irascantur, et cum Dei adiutorio de luto faecis se excutere, vel de cloaca ebrietatis, dum adhuc tempus paenitentiae est, festinent quanta possunt celeritate ¹Deo auxiliante consurgere, et totis animae viribus cum propheta ¹supplicantes Domino dicant : « Eripe me de luto, ut non inhaeream^b » ; ²³et illud : « Non me demergat tempestas aquae, neque absorbeat ¹me profundum, neque urgeat super me puteus os suum^c. »

201 Ebrietas (201) enim quasi inferni puteus, quoscumque susceperit, nisi digna sub¹venerit paenitentia, et emendatio fuerit subsequuta, ita fortiter sibi ¹vindicat, ut eos de ipso tenebroso inferni puteo ad castitatis vel sobrietatis lucem redire penitus non permittat.

5 ²⁷. Et hoc ante omnia intellegere et scire debemus, quia non una ¹die efficiuntur homines ebriosi, sed dum paulatim adiurantibus et ¹cogentibus crudelissimis inimicis potius quam amicis per singulos ¹dies singulos sibi aut binos calices ad potum consuetudinarium ¹addunt; adubi hoc 10 in usum miserint, ita eos ipsius ebrietatis ardor ¹occupat, ut illos semper sitire compellat. Sed qui se ab hoc malo ¹desiderat liberare, quomodo sibi per intervalla dierum potum addendo ¹ad ebrietatis tenebras pervenit, ita paulatim subtrahendo ad sobrietatis ¹lucem redeat : quia si semel totum quod amplius accipiebat subtraxerit,

²⁷ paenitentiae est : est penitendi Z¹.

201,9 adubi *ex* ad ubi Z¹ : et ubi L¹⁻² || 13 redeat Z¹ : festinet L^{1st} om. L²

^a I Cor. 6, 10 ^b Ps. 68, 15 ^c Ps. 68, 16.

1. Le verbe *inhaeream* ne correspond ni à la Septante, ni à la

de l'Apôtre : « Les ivrognes non plus ne posséderont pas le royaume de Dieu^a. »

Et c'est pourquoi, les ivrognes feraient mieux, au lieu de s'emporter contre nous, de s'emporter contre eux-mêmes et, avec l'aide de Dieu, de se hâter avec toute la célérité possible de s'arracher à leur boue fangeuse et de se dégager de l'égout de l'ivresse, tant qu'il est encore temps de faire pénitence. Qu'ils disent au Seigneur, de toutes les forces de leur âme, en suppliant avec le prophète : « Arrache-moi de la boue pour que je ne m'y attache pas^{b1} » ; et encore : « Que la tempête ne m'engloutisse pas, et que les profondeurs ne me fassent pas disparaître, et que le gouffre ne me happe pas^c. »

En effet, l'ivresse comme un gouffre d'enfer retient si fort tous ceux qu'elle reçoit qu'à moins qu'une pénitence convenable et immédiatement suivie d'amendement ne vienne à leur secours, elle ne permet absolument pas qu'ils reviennent de ce gouffre ténébreux de l'enfer à la lumière de la chasteté et de la sobriété.

Comment guérir ⁷. Et nous devons comprendre et savoir avant tout que les ivrognes ne se font pas en un jour, mais que peu à peu des ennemis très cruels plutôt que des amis les encourageant et les forçant, ils ajoutent chaque jour une ou deux coupes à leur boisson ordinaire. Dès que cela est devenu une habitude, le désir ardent de se désaltérer les tient si bien qu'il les contraint à toujours boire. Mais celui qui désire se libérer de ce mal, de même qu'il est parvenu aux ténèbres de l'ivresse en ajoutant chaque jour à sa boisson, qu'ainsi, en soustrayant peu à peu, il revienne à la lumière de la sobriété, car s'il supprime en une fois tout ce qu'il prenait en plus, dès

Vulgate, mais c'est lui qu'on rencontre le plus souvent chez les Pères. Les versions, d'ailleurs, varient.

15 ¹adubi nimia siti coeperit exardescere, cum grandi amaritudine ¹⁶clamat et dicit, malle se mori, quam sibi bibendi vel inebriandi consuetudinem tollere; nec attendit quod tolerabilius erat illi in carne ¹mori, quam animam per ebrietatem interficere. Et ideo, ut nec ardorem ¹nimium patiatur, et de tam gravi peccato liberetur, sicut iam dictum ¹est, per intervalla dierum sibi aliquid de nimietate
20 potus subtrahat, ²⁰quo usque ad rationabilem bibendi consuetudinem redeat. Qui hoc ¹ita ut diximus per partes subducere voluerit, et de ebrietate liberabitur, ¹et illum intolerabilem ardorem non patietur.

8. Ego, fratres carissimi, dum haec suggero, absolvo me apud ¹Deum : quicumque me audire contempserit, et ad
25 bibendum aut ²⁵ipse pronus fuerit, vel in convivio suo alios adiurare vel cogere voluerit, ¹et pro se et pro illis in die iudicii reus erit. Et quia, quod peius est, ¹etiam aliqui clerici, qui hoc debent prohibere, ipsi cogunt aliquos ¹plus quam expedit bibere, a modo incipient et se ipsos corrigere, ¹et alios castigare : ut, cum ante tribunal
30 Christi venerint, non de sua ³⁰vel aliorum ebrietate incurrant supplicium, sed magis, dum et ipsi ¹se emendant, et alios castigare non cessant, pervenire ad aeternum ¹praemium mereantur.

202 Et illud ante omnia rogo, et per tremendum (202) diem iudicii vos adiuro, ut quotienscumque vobis invicem convivia ¹exhibetis, illam foedam consuetudinem, per quam

14 adubi *Mor.* : at ubi Z¹ ubi L^{1.2.6} || 15 sibi *om.* L^{1.2} || 22 illum L^{1.2.6} : illam L²Z¹ || ardorem : poenam Z¹ || 25 vel¹ — alios L¹ : aut convivas suos *cell.* || 32 mereantur : *hic per dozol. des.* L^{1.2.6}H⁷⁰.

1. Les conciles légifèrent à plusieurs reprises au sujet de l'ébriété des clercs. Voir, par exemple, le *concile d'Agde* (506), c. 41 (éd. Munier, p. 210) : « Ante omnia clericis vetetur ebrietas, quae omnium vitiorum fomes ac nutrix est. Itaque eum quem ebrium fuisse constiterit, ut

qu'une soif violente commence à l'enflammer, il dit et crie avec une grande amertume qu'il préfère mourir plutôt que de s'ôter l'habitude de boire et de s'enivrer, et il ne fait pas attention qu'il lui serait préférable de mourir dans sa chair plutôt que de tuer son âme par l'ivresse. Et c'est pourquoi, pour ne pas subir une soif trop ardente et pour se libérer d'un si grave péché, comme on l'a déjà dit, qu'il diminue chaque jour quelque chose à l'excès de boisson, jusqu'à ce qu'il soit revenu à l'habitude de boire raisonnablement. Celui qui voudra réduire progressivement, comme nous l'avons dit, se libérera de l'ivresse sans subir cette intolérable ardeur.

8. Quant à moi, frères très chers, en conseillant cela, je m'absous devant Dieu. Quiconque aura méprisé de m'écouter et, soit se sera porté à boire, soit aura voulu encourager ou forcer ses convives à boire, sera responsable pour lui et pour eux au jour du Jugement. Et parce que, ce qui est pire, même quelques clercs¹, qui devraient le défendre, forcent eux-mêmes certains à boire plus que de raison, qu'ils commencent tout de suite à se corriger eux-mêmes et à réprimander les autres, afin que, lorsqu'ils viendront devant le tribunal du Christ, ils n'encourent pas de châtement pour leur ivresse et celle des autres, mais méritent plutôt en s'amendant eux-mêmes et en ne cessant de réprimander les autres, de parvenir à une récompense éternelle.

Et avant tout, je vous demande
Abominable et vous adjure, à cause du jour
coutume païenne terrifiant du Jugement, chaque fois
que vous vous conviez à la table les uns des autres, de
bannir de vos banquets comme un poison diabolique

ordo patitur, aut triginta dierum spatio a communione statuimus submovendum, aut corporali subdendum supplicio. » La même peine était déjà édictée par le *concile de Vannes* (461-491), c. 13 (*ibid.*, p. 155).

grandi mensura sine mensura tres homines aut volentes aut inviti solebant bibere, tamquam venenum diaboli de vestris conviviis respuatis : quia ista infelix consuetudo adhuc de paganorum observatione remansit. Et quicumque hoc in suo convivio aut alieno fieri acquieverit, diabolo se sacrificasse non dubitaverit. De qua bibitione non solum anima occiditur, sed etiam corpus debilitatur.

Sed credo de Dei misericordia, quod ita vobis inspirare dignabitur, ut tam lugendum et tam erubescentium malum ita vobis in horrorem veniat, ut illud numquam fieri permittatis; sed quod in illa ebrietate perituum erat, in pauperum refectionem proficiat : praestante Domino nostro Iesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

cette coutume repoussante d'après laquelle trois hommes, volontaires ou non, étaient tenus de boire sans mesure des coupes démesurées ; car cette malheureuse coutume nous est restée jusqu'à maintenant d'une observance païenne. Et quiconque aura accepté de faire cela lors d'un banquet, chez lui ou chez autrui, qu'il ne doute pas d'avoir sacrifié au diable. Par cette beuverie, non seulement l'âme est tuée, mais le corps même est rendu débile.

Mais je crois que Dieu dans sa miséricorde daignera vous inspirez de telle sorte qu'un mal aussi déplorable et digne qu'on en rougisse viendra à vous être en telle horreur que jamais vous ne le permettrez, mais que ce qui aurait disparu dans cette ivresse profitera à l'entretien des pauvres, avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XLVII

15

¹²Item ammonitio contra ebrietatis malum

1. Frequenter caritatem vestram, fratres dilectissimi, paterna pietate ¹commonui, ut ebrietatis malum tamquam inferni foveam vitare vel ¹fugire deberetis. Et licet apud plures profecerit castigatio nostra, ¹multi tamen sunt, qui,
 20 dum nec Deum timent, nec eos qui honesti ²²sunt vel sobrii reverentur, tantum bibunt, ut interdum necesse ¹habeant viscera nimio potu plena per vomitum relaxare; et tamquam ¹fractae aut naufragae naves ita ipsius ebrietatis horrendis fluctibus ¹fatigantur, ut nec ubi sint recognoscant, et dicere aliquid vel audire ¹quod ad rationem pertinet omnino non valeant.

25 Illud vero quale est, ²²quod ipsi infelices ebriosi, quando se nimio vino ingurgitant, rident ¹et vituperant eos, qui rationabiliter hoc tantum quod sufficit bibere ¹volunt, dicentes eis : Erubescite, et verecundum sit vobis; quare non ¹potestis bibere quantum nos? Dicunt enim eos non
 203 esse viros. Et (203) videte miseriam ebriosorum : se dicunt esse viros, qui in ebrietatis ¹cloaca iacent; et illos dicunt non esse viros, qui honesti et sobrii ¹stant. Iacent prostrati,

Sermo XLVII : L¹ *Laudunensis* 121 s. IX
 L² *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307) s. IX
 L⁶ *Trecensis* 710 s. XII
 Z¹ *Stuttgartensis theol. fol.* 201 (*Zwifalten* 49) s. XI

SERMON XLVII

Admonition du même genre contre le mal de l'ivresse

I. Fréquemment, par bienveillance paternelle, j'ai averti votre charité, frères bien-aimés, que vous deviez éviter et fuir le mal de l'ivresse comme une fosse d'enfer. Et bien que notre réprimande ait eu de l'effet auprès d'un grand nombre, il y en a cependant beaucoup qui, ne craignant pas Dieu et ne révéant pas ceux qui sont honnêtes et sobres, boivent tant qu'il est parfois nécessaire qu'ils libèrent par des vomissements leurs entrailles pleines d'un excès de boisson; et, comme des navires brisés et naufragés, ils sont rendus tellement malades par les horribles vagues de l'ivresse qu'ils sont absolument incapables de reconnaître où ils se trouvent et de dire ou d'écouter quelque chose de raisonnable.

Mais qu'est cela? Ces mêmes infortunés ivrognes, quand ils s'imbibent à l'excès de vin, se moquent et insultent ceux qui raisonnablement ne veulent boire que ce qui leur suffit, en leur disant : Rougissez et la honte soit sur vous; pourquoi ne pouvez-vous boire autant que nous? Ils disent en effet que ce ne sont pas des hommes. Et vous voyez le malheur des ivrognes : ils se disent des hommes, eux qui gisent dans le cloaque de l'ivresse et ils disent que ne sont pas des hommes ceux qui, honnêtes et sobres, se

202,17 commonui : admonui Z¹ || 19 dum om. Z¹ || 22 aut : ac L¹⁻² || 24 quale : quid L¹⁻²⁻⁶ || 25 rident : foetent L¹⁻²⁻³ roetent L¹⁻²⁻³
 203,3 stant : sunt L¹⁻²

et viri sunt; stant recti, et viri non sunt? ¹Victor ebrietatis
 5 vituperatur, et victus ebrietate laudatur. Inridetur ²sobrius,
 qui et se et alios potest regere; et non inridetur, immo non
¹plangitur ebriosus, qui nec se nec alios potest agnoscere.

2. Solent tamen ebriosi ita se excusare velle, ut dicant :
 Persona ¹potens me coegit ut amplius biberem, et in
 convivio suo vel regis ¹non potui aliud facere. « Ad excu-
 10 sandas excusationes in peccatis^a » ¹ista praetendimus; et,
 quod implere nolumus, non potuisse nos dicimus. ¹Nolle
 in culpa est, nam non posse praetenditur. Etiam si usque
¹ad hoc veniretur, ut tibi diceretur, Aut bibes, aut morieris;
 melius ¹erat ut caro tua sobria occideretur, quam per
 ebrietatem anima ¹moreretur. Sed excusatio ista falso
 15 obicitur. Ipsi enim reges et qui¹cumque alii sunt potentes,
 quia Deo propitio et christiani sunt et ¹prudentes, et sobrii
 et toto corde Deum timentes, si te viderint definisse ¹ut
 eis non adquiescas pro timore Dei inebriari, forte sub hora
 videntur ¹irasci, postea vero te in grandi admiratione
 suscipiunt dicentes : ¹Quantum cum illo egimus, quantis
 20 eum minis et terroribus fatigavimus! ²et tamen numquam
 eum a sobrietate separare potuimus. Nam et Deus, ¹qui
 te videt pro suo amore inebriari non velle, ipse tibi gratiam
 etiam ¹illorum dabit, qui te ut amplius biberes videbantur
 hortari vel cogere.

¹Nemo dicat, fratres carissimi, quod in istis temporibus
 martyres non ¹sint : cotidie martyres fiunt. Martyr enim

4+5 inridetur : ridetur L¹⁻²⁻⁶ || 8 suo vel *solus habet* Z¹ || 11 usque
 om. Z¹ || 17 pro timore Dei om. L¹⁻²

2 ^a Ps. 140, 4.

1. Cette remarque permet-elle de dater ce sermon de la fin de
 l'épiscopat de Césaire, lorsqu'Arles appartenait aux rois francs catho-
 liques?

2. Cf. *supra*, Serm. 41, 1.

tiennent debout. Ils gisent prostrés et ce sont des hommes ;
 les autres se tiennent droits et ce ne sont pas des hommes ?
 Le vainqueur de l'ivresse est vilipendé et celui qui est
 vaincu par l'ivresse est loué. On raille celui qui est sobre,
 qui peut se conduire et conduire les autres ; et on ne raille
 pas, on ne pleure même pas l'ivrogne, qui ne peut recon-
 naître ni lui ni les autres.

Vaines excuses

2. Cependant, les ivrognes ont cou-
 tume de vouloir s'excuser en disant :
 Une personne puissante m'a forcé à boire davantage, et
 dans son festin ou dans celui du roi, je n'ai pu faire autre-
 ment. Nous prétendons cela, « cherchant des excuses pour
 excuser nos péchés^a » ; et ce que nous ne voulons pas faire,
 nous disons que nous n'avons pas pu le faire. La faute est
 de ne pas vouloir, mais on prétend ne pas pouvoir. Même
 si on en venait jusqu'au point où l'on te dirait : Ou bois
 ou meurs, il serait préférable que ta chair soit tuée en état
 de sobriété et que ton âme ne meure pas d'ébriété. Mais
 cette excuse est faussement mise en avant. En effet, les
 rois eux-mêmes et les autres personnages puissants, quels
 qu'ils soient, parce que, Dieu aidant, ils sont chrétiens¹
 et prudents, sobres et craignant Dieu de tout leur cœur,
 s'ils te voient bien résolu à ne pas accepter de t'enivrer
 par crainte de Dieu, peut-être sur le moment semblent-ils
 courroucés, mais ensuite ils t'accueillent avec une grande
 admiration, en disant : Nous avons tant fait avec cet
 homme, nous l'avons tant éprouvé par des menaces et
 des terreurs ! et cependant, jamais nous n'avons pu le
 séparer de la sobriété. Car Dieu aussi, qui te voit refuser
 par amour pour lui de t'enivrer, te donnera lui-même la
 faveur de ceux qui semblaient t'exhorter ou te forcer à
 boire davantage.

Que personne ne dise, frères très chers, qu'à notre
 époque il n'y a pas de martyrs ; chaque jour il y en a².

25 testis interpretatur. Quicumque ergo pro veritate testimonium dederit, et omnes causas cum iustitia iudicaverit, quicquid pro testimonio veritatis vel iustitiae pertulerit, totum ei Deus pro martyrio computabit. Ac sic et ille qui ebrietati resistit, si cum Dei adiutorio perseverare voluerit, et pro ipsa re aliquas pertulerit tribulationes, omnia ei Deus ad martyrii gloriam reputabit.

30 3. Velim tamen scire, fratres carissimi, quicumque dominus habet plures servos, si vel unum ex illis velit fieri ebriosum? Sine dubio nullus est, qui hoc voluerit aliquando aut velit. Et qua fronte, qua conscientia, qui servum non vult habere ebriosum, ipse vult fieri ebriosus? Ecce de donis Dei tu habes servum, et te habet Deus

204 (204) servum : qualiter vis ut tibi serviat servus tuus, taliter et tu servire debes domino tuo. Dic mihi, rogo te, si iustum tibi videtur, et tu habeas servum sobrium, et Deus habeat ebriosum? Ac sic te dignum iudicas, cui servus sobrius serviat; et Deum indignum putas, cui tu 5 sobrius servire debeas? Haec ergo, fratres carissimi, diligenter adtendite, et considerate quia non est iustum ut faciamus Deo, quod nolimus nobis fieri. Forte dices : Quomodo Deo facio quod mihi fieri nolo? Audi quomodo : tibi non placet servum ebriosum habere, et tu non vis sobrius Deo servire.

10 4. Ideo enim, carissimi, tanta facilitate se inebriant homines, quia putant ebrietatem aut parvum aut nullum esse peccatum. Sed pro ista ignorantia maxime sacerdotes in die iudicii reddituri sunt rationem, si commissis sibi

25 ergo om. L^{16c-2Z} || 31-32 Sine — est : nec dubium nullus tam malus Z¹.

204,7 Forte dices om. L^{1-2,6}

Car martyr signifie témoin. Donc, quiconque a témoigné pour la vérité et a jugé toutes causes avec justice, quoi qu'il ait enduré pour témoigner de la vérité ou de la justice, Dieu le lui comptera entièrement pour martyr. Et ainsi celui qui résiste à l'ivresse, s'il a voulu persévérer avec l'aide de Dieu, et s'il a souffert quelques tribulations pour cela, Dieu les lui comptera toutes pour la gloire du martyr.

3. Je voudrais savoir cependant, frères très chers, quel est le maître ayant plusieurs esclaves, qui voudrait qu'un seul d'entre eux soit ivre? Sans nul doute il n'y en a jamais eu autrefois et il n'y en a pas maintenant. Et de quel front, avec quelle conscience celui qui ne veut pas avoir un esclave ivre, veut-il l'être lui-même? Voici que tu tiens des dons de Dieu un esclave et que Dieu t'a comme esclave : comme tu veux que ton esclave te serve, de la même façon tu dois, toi aussi, servir ton seigneur. Dis-moi, je t'en prie, s'il te semble juste que tu aies un esclave sobre et que Dieu en ait un qui soit ivre? Et ainsi, tu te juges digne d'être servi par un esclave sobre, et tu penses que Dieu est indigne que tu aies le devoir de le servir dans la sobriété? Faites donc bien attention à cela, frères très chers, et réfléchissez qu'il n'est pas juste que nous fassions à Dieu ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse. Peut-être diras-tu : Comment ferais-je à Dieu ce que je ne veux pas qu'on me fasse? Écoute comment : il ne te plaît pas d'avoir un esclave ivre et tu ne veux pas servir Dieu dans la sobriété.

4. En effet, très chers, les hommes s'enivrent avec une si grande facilité, parce qu'ils pensent que l'ivresse est un tout petit péché ou pas un péché du tout. Mais de cette ignorance les prêtres tout particulièrement auront à rendre compte au jour du Jugement, s'ils n'ont pas voulu

**Conséquences
de l'ivresse**

populis, quae vel quanta mala de ebrietate nascantur, assidue noluerint praedicare. Qui ergo credit ebrietatem
 15 ¹parvum esse peccatum, si se non emendaverit, et pro ipsa ebrietate ¹paenitentiam non egerit, cum adulteris et homicidis aeterna illum ¹poena sine remedio cruciabit, secundum illud quod ipsi bene nostis ¹beatum Apostolum praedicasse : « Neque, inquit, fornicarii, neque ¹idoles servientes, neque molles, neque masculorum concubitores,
 20 ²neque avari, neque adulteri, neque ebriosi regnum Dei possidebunt^a. » ¹Videte quia ebriosos cum fornicatoribus et idolis servientibus et ¹masculorum concubitoribus et adulteris iunxit. Et illud : « Nolite ¹inebriari vino, in quo est luxuria^b. » Et ideo definiat ac deliberet ¹unusquisque apud se, ebrietatem grave peccatum esse; et tunc aut
 25 ²numquam aut difficile eum ebrietas poterit superare.

Cum enim non ¹solum in futuro saeculo propter ebrietatem torquendi sint homines, ¹sed etiam in praesenti per ipsam ebrietatem multis frequenter infir¹mitatibus fatigentur, vel morbum corporis timeant, qui de animae ¹suae salute non cogitant : oculorum suffusionem atque caliginem,
 30 ³capitis vertiginem et membrorum tremorem expavescant, qui inferni ¹supplicia non formidant. Et hoc quidem non solum laicis, sed etiam ¹et clericis dicimus : quia, quod peius est, multi sunt etiam maioris ¹ordinis clerici, qui cum aliis sobrietatis bonum deberent iugiter ¹praedicare, non solum hoc non faciunt, sed etiam et se et alios in-
 35 ⁴briare non erubescunt nec metuunt. Sed agnoscant et doleant, qui ¹cumque tales sunt, quia, si se noluerint emendare, et pro se et pro ¹aliis necesse eis erit aeterna supplicia sustinere.

24 tunc om. L¹⁻²Z¹.

4 ^a I Cor. 6, 9.10 ^b Éphés. 5, 18.

prêcher assidûment aux fidèles qui leur ont été confiés la nature et l'importance des maux qui naissent de l'ivrognerie. Eh bien, celui qui croit que l'ivresse est un petit péché, s'il ne s'est pas amendé et s'il n'a pas fait pénitence pour son ivresse, un châtimént éternel le torturera sans remède avec les adultères et les homicides, selon ce que vous savez bien que le bienheureux Apôtre a prêché : « Ni les fornicateurs, dit-il, ni les idolâtres, ni les efféminés, ni les homosexuels, ni les avares, ni les adultères, ni les ivrognes ne posséderont le royaume de Dieu^a. » Voyez qu'il a joint les ivrognes aux fornicateurs, aux idolâtres, aux homosexuels et aux adultères. Et encore : « Ne vous enivrez pas de vin, dans lequel est la luxure^b. » Aussi, que chacun prenne position et reconnaisse en lui-même que l'ivresse est un péché grave ; et alors, l'ivresse ne pourra jamais le vaincre, ou difficilement.

Vraiment, alors que des hommes non seulement seront torturés à cause de l'ivresse dans le siècle à venir, mais aussi sont souvent affligés dès le siècle présent de nombreuses infirmités à cause de cette même ivresse, qu'ils craignent la maladie du corps, eux qui ne pensent pas au salut de leur âme ; qu'ils redoutent congestion des yeux et glaucome, les vertiges et le tremblement des membres, eux qui ne redoutent pas les supplices infernaux. Et nous disons cela non seulement aux laïcs, mais aussi aux clercs ; car le pire est que, même des clercs majeurs qui devraient sans cesse prêcher aux autres le bien de la sobriété, non seulement ne le font pas, mais ne rougissent ni ne craignent de s'enivrer et d'enivrer les autres. Mais, ceux qui sont tels, qu'ils reconnaissent et déplorent leur faute, car, s'ils ne veulent pas s'amender, il leur faudra subir pour eux et pour les autres les supplices éternels¹.

1. Cf. *supra*, *Serm.* 46, 8 et la note 1 de la page 372.

- 205 (205) 5. Illud vero quale est, quod iam transacto convivio et expleta ¹siti, cum amplius bibere nec possint nec debeant, tunc quasi novelli, ¹et qui ipsa hora supervenerint, diversis nominibus incipiunt bibere, ¹non solum vivorum
 5 hominum, sed etiam angelorum et reliquorum ⁴antiquorum sanctorum, aestimantes quod maximum illis honorem ¹impendant, si se in illorum nominibus nimia ebrietate sepeliant : ¹ignorantes quod nullus tam gravem iniuriam sanctis angelis vel sanctis ¹hominibus agnoscitur inrogare, quam illi qui in eorum nominibus ¹bibendo per ebrietatem suas animas probantur occidere.
- 10 Sunt enim ²aliqui, qui sola ex causa aliqua salsiora sibi ordinant fieri, ut per ¹ipsam salsitudinem nimia se possint ebrietate obruere. Haec enim ¹si pagani qui Deum ignorant faciunt, nec mirandum est, nec nimis ¹dolendum; quia et in Deo spem non habent, et antiquam parentum ¹suorum consuetudinem servant. Christiani vero, quos
 15 Deus de tene⁶bris reduxit ad lucem, de morte vocavit ad vitam, quibus omnes ¹scripturae clamant ebrietatem fugere, sobrietatem diligere, quare ¹turpissimas illorum ebrietates imitantur, de quorum perfidia liberari ¹per Dei gratiam meruerunt? Et ideo rogo, et per tremendum diem ¹iudicii vos adiuro, ut quantum potestis ebrietatis malum auxi-
- 20 liante ²Domino fugiatis, et iam vobis incipiat verecundum esse, quod huc ¹usque gentibus et paganis in ebrietatis turpitudine vos voluistis ¹similes exhibere. Et ideo quia Deo propitio illis dissimiles estis in ¹fide, similes esse in ebrietate penitus non debetis : quia, etiamsi ¹reliqua

205,4 vivorum : vero L⁶ || 4-5 et — sanctorum Z¹ : antiquorumque L¹⁻²⁻⁶ || 10 salsatoria L² : salsationes L^{1pc} salsa cibaria Z¹ || 11 salsitudinem : salsidinem L^{1pc} salsedinem L^{2pc} || 15 reduxit : eduxit Z¹ || omnes om. L¹⁻²

1. Cette coutume empruntée à la religion païenne apparaît déjà

Mauvaise coutume des toasts 5. Mais qu'est cela? Voici que le banquet est déjà terminé et la soif étanchée ; alors qu'on ne peut ni ne doit boire davantage, à ce moment-là, comme si on était frais et tout juste arrivé, on commence à porter des toasts à divers noms, non seulement à des vivants mais même à des anges et aux autres saints personnages du passé, estimant qu'on leur manifeste le plus grand honneur si l'on s'ensevelit en leur nom dans la plus excessive ivresse¹, ignorant que nul ne se rend coupable d'infliger une plus grave injure aux saints anges ou aux saints que ceux qui s'essaient, en buvant à leur nom, à tuer leurs âmes par l'ivresse.

Il y en a certains qui veillent à ce qu'on leur serve des mets exagérément salés pour la seule raison qu'ils pourront, grâce à cette salaison excessive, s'enfourer dans une complète ivresse. Si les païens qui ne connaissent pas Dieu agissent ainsi, il n'y a rien d'étonnant ni de trop déplorable, car ils n'ont pas d'espoir en Dieu et conservent l'antique coutume de leurs ancêtres. Mais pourquoi des chrétiens, que Dieu a ramenés des ténèbres à la lumière, qu'il a appelés de la mort à la vie, auxquels toutes les Écritures crient de fuir l'ivresse, d'aimer la sobriété, pourquoi imitent-ils les plus honteuses ivresses de ceux dont, par la grâce de Dieu, ils ont mérité d'être délivrés de l'infidélité? Et c'est pourquoi je vous demande et vous adjure par le terrible jour du Jugement de fuir avec l'aide de Dieu, autant que vous le pouvez, le mal de l'ivresse et de commencer désormais à avoir honte d'avoir voulu jusqu'à maintenant paraître semblables aux gentils et aux païens dans la turpitude de l'ivresse. Et parce que, grâce à Dieu, vous êtes différents d'eux dans la foi, vous ne devez absolument pas leur être semblables dans l'ivresse. Même

chez Homère. Elle devait résister, au moins sous une forme profane, à tous les efforts de Césaire.

peccata christiani non admittant, sola eos, si frequens
 25 fuerit, ebrietas, et emendatio ac paenitentia non subve-
 nerit, in inferni profunda praecipitat, secundum illud
 quod iam dictum est : « Neque ebriosis regnum Dei possi-
 debunt. » Sed dicit aliquis : Ego regnum Dei nolo, aeter-
 nam tantum requiem obtinere desidero. Nemo se decipiat,
 fratres, duo enim loca sunt, tertius non est ullus : Qui
 30 cum Christo regnare non meruerit, cum diabolo absque
 ulla dubitatione peribit.

6. Ad extremum, qui amico suo nimium propinando in
 anima efficitur inimicus, et corpus eius debilitare, et
 animam probatur occidere. Melius erat, ut ex illo, quod
 206 una die plus eum accipere (206) cogit quam expedit, per
 duos aut tres dies ipsum amicum ad suum convivium
 revocaret; et unde eum una die nimium bibendo debilitat,
 ipsum in aliis diebus sufficiente potu reficeret, ut nec ille
 potum perderet, nec amicum deciperet : aut certe, quod
 5 est melius, quicquid in nimio potu perdita erat gula,
 pauperibus daretur in elemosynam, ut et caro rationabiliter
 bibendo reficeretur, et per misericordiam pauperum animae
 redemptio praepararetur.

Et nos quidem istam castigationem non propter eos
 qui sunt honesti et sobrii diximus : quia Deo propitio
 10 multos novimus parca et sobria convivia praeparare. Et
 ideo vos, qui Dei amore hoc tantum bibitis quod oportet,

33 ut ex illo : ut illud L¹Z¹ || accipere : bibere Z¹.

206,2 debilitat : debilitatus erat Z¹ || 5 in¹ om. Z¹ || perdita :
 perdiderat Z¹ || 7 praepararetur : pararetur Z¹ || 9 Deo propitio : cum
 Dei subsidio Z¹ || 10 bibitis : sumitis Z¹

5 ^a I Cor. 6, 10.

1. Cf. *Vita Caesarii*, II, 6, p. 326 : « ... tunc per somnum lenta
 voce clamabat : Duo sunt, nihil est medium, duo sunt : aut in caelo

si des chrétiens ne commettent aucun autre péché, l'ivresse,
 à elle seule, si elle est fréquente et que l'amendement et
 la pénitence ne surviennent, les précipite dans les profon-
 deurs de l'Enfer, selon ce qui a déjà été dit : « Les ivrognes
 non plus ne posséderont pas le royaume de Dieu ». Mais
 on dit : Moi, je ne veux pas le royaume de Dieu ; je désire
 seulement obtenir le repos éternel. Que personne ne s'y
 trompe, frères : il y a deux lieux, il n'y en a pas un troi-
 sième¹. Sans nul doute, celui qui n'a pas mérité de régner
 avec le Christ périra avec le diable.

6. Enfin, celui qui, en invitant son ami à boire avec
 excès devient son ennemi spirituel, doit savoir qu'à la
 fois il débilite son corps et tue son âme. Il serait préférable
 d'inviter le même ami à dîner deux ou trois jours, plutôt
 que de le forcer à accepter en un jour plus qu'il ne lui faut ;
 et ainsi, celui qu'il affaiblit à trop le faire boire en un jour,
 il le reconforterait en le faisant boire à sa suffisance les
 autres jours, si bien qu'il ne perdrait pas sa boisson et ne
 tromperait pas son ami ; ou bien, mieux encore : tout ce
 que le gosier aurait perdu en boisson excessive serait
 donné aux pauvres en aumône, pour qu'à la fois la chair
 soit raisonnablement fortifiée par la boisson et la rédemp-
 tion de l'âme préparée par la miséricorde envers les
 pauvres.

Certes, cette réprimande n'est pas adressée à ceux qui
 sont honnêtes et sobres, car, grâce à Dieu, nous savons
 que beaucoup préparent des repas frugaux et sobres.
 Et c'est pourquoi, vous qui pour l'amour de Dieu ne buvez
 que ce qu'il convient, évertuez-vous à mettre en réserve

ascenditur, aut in infernum descenditur. De foris cella ego revertens,
 ille evigilavit ... dixit ad me : Cuidam per somnum cum grandi
 intentione clamabam : Duo sunt, duo sunt, non est quicquam medium :
 aut in infernum, aut in caelo itur ... »

satagite lut, quod ab ebriosis in terra perditur, a vobis per elemosinam in caelo reponatur. Non vobis sufficiat quod vos honesti et sobrii estis, sed quantum potestis ita castigat et corripit ebriosos, ut eis numquam liceat vobis praesentibus amplius bibere quam oportet : sed dum
 15 ¹⁶et ipsi sobrietatem diligitis, et alios per vestram ammonitionem ab ebrietatis perditione revocatis, non solum pro vestra, sed etiam et pro aliorum salute duplicia vobis praemia in aeterna beatitudine praeparatis.

7. Et illud quam lugendum et erubescendum est, fratres
 20 carissimi, ²⁰quod dicuntur aliqui rustici, quando aut vinum habuerint, aut alia sibi pocula fecerint, quasi ad nuptiale convivium, ita ad bibendum vicinos vel proximos suos invitare, ut eos per quatuor aut quinque dies teneant, et nimia ebrietate sepeliant, et tamdiu ad domos suas de illa lugenda potatione non redeant, donec omnem potum,
 25 quem ille ²⁵qui eos invitaverat habuit, perexpendat; et unde se vel per duos aut tres menses cum omni familia sua rationabiliter reficere potuit, quatuor aut quinque diebus dolenda aut erubescenda bibitione consumat.

Ego, fratres carissimi, dum haec humiliter et cum grandi caritate pro sollicitudine paterna commoneo,
 30 absolvo apud Deum ³⁰conscientiam meam. Qui vero libenter audire me, et fideliter quod lei praedicatum est implere voluerit, habebit praemium aeternum; qui autem contemserit, timeat ne ei necesse sit sine ullo fine sustinere supplicium. Sed credimus de misericordia Dei, quod ita omnes ebriosi de ebrietatis malo ad bonum sobrietatis
 35 sunt per Dei gratiam ³⁵redituri, ut et nobis gaudium faciant, et ipsi feliciter ad aeternum pervenire mereantur praemium. Amen.

18 praeparatis : hic per doxol. des. L¹⁻² || 23 domos : domus Z¹ ||
 28 consumat : consumant Z¹.

au ciel par l'aumône ce que les ivrognes perdent sur terre. Qu'il ne vous suffise pas d'être honnêtes et sobres, mais autant que vous le pouvez, reprenez et corrigez les ivrognes, pour qu'il ne leur soit jamais possible de boire en votre présence plus qu'il ne faut ; mais en aimant vous-mêmes la sobriété et aussi en retirant les autres par vos remontrances de l'ivresse qui les perd, puissiez-vous vous préparer non seulement pour votre salut mais pour le leur de doubles récompenses dans la béatitude éternelle.

Beuverie

7. Et voici de quoi pleurer et rougir, frères très chers ; on dit que certains paysans, quand ils ont du vin ou qu'ils se sont fait d'autres breuvages, invitent leurs voisins et leurs proches, comme pour un repas de noces, et les retiennent à boire pendant quatre ou cinq jours ; là, ils s'ensevelissent dans la plus complète ivresse et ne rentrent chez eux de cette lamentable beuverie que lorsqu'il ne reste plus rien à boire chez leur hôte ; et ainsi, ce dont il aurait pu se reconforter raisonnablement avec toute sa famille pendant deux ou trois mois, il le consume en quatre ou cinq jours par une beuverie déplorable et honteuse.

Quant à moi, frères très chers, en vous mettant en garde par sollicitude paternelle, humblement et avec une grande charité, j'absous ma conscience devant Dieu. Celui qui aura voulu m'écouter avec bonne volonté et accomplir fidèlement ce qui lui a été prêché, aura une récompense éternelle ; mais que celui qui l'aura méprisé craigne qu'il ne lui faille subir un supplice sans fin. Mais nous croyons de la miséricorde de Dieu que tous les ivrognes reviendront, par la grâce divine, du mal de l'ivresse au bien de la sobriété pour faire notre joie et mériter eux-mêmes de parvenir heureusement à la récompense éternelle. Amen.

**Ammonitio quae ostendit quod ab initio saeculi omnes
scripturae humiles benedixerint, et eos qui perseve-
rant in superbia maledixerint**

1. In scripturis sanctis, fratres carissimi, incessabiliter
5 pauperes ¹benedicuntur, et peccatores maledici videntur.
Primum ergo, sicut ipsi frequenter et legendo et psallendo
cognoscitis, qualiter scripturae ¹divinae pauperes benedi-
cunt, paucis sententiis caritati vestrae suggero; ¹et postea
quid de peccatoribus legatur insinuo. De pauperibus enim
¹dicitur : « Iste pauper clamavit, et Dominus exaudivit
10 eum^a »; et iterum : ¹« Viduae eius benedicens benedicam,
pauperes eius saturabo panibus^b »; ¹et iterum, « Beati
pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum ¹caelorum^c »;
et iterum : « Tibi derelictus est pauper, pupillo tu eris
¹adiutor^d »; et iterum : « Quoniam exaudivit pauperes
Dominus^e. »

De ¹peccatoribus vero dicitur : « Convertantur peccatores
15 in infernum, ¹omnes gentes^f »; et iterum : « Quoniam
peccatores peribunt^g »; et iterum : ¹« Conteres brachium
peccatoris et maligni^h »; et illud : « Calix in manu ¹Domini
vini meri plenus est mixto, bibent ex eo omnes peccatores

Sermo XLVIII : L¹ *Laudunensis* 121

s. IX

L² *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307)

s. IX

207,10 Viduae : viduam L¹⁻²pe

**Monition qui montre que depuis le début du monde toutes
les Écritures ont béni les humbles et maudit ceux qui
persévèrent dans l'orgueil**

1. Dans les Écritures saintes, frères très chers, les
pauvres sont bénis sans cesse et on voit que les pécheurs
sont maudits. Donc tout d'abord, comme vous-mêmes
avez fréquemment l'occasion de vous en rendre compte
par la lecture et la psalmodie, je vais représenter en peu
de phrases à votre charité comment les saintes Écritures
bénissent les pauvres, puis expliquer ce qu'on lit des
pécheurs. Des pauvres, en effet, il est dit : « Ce pauvre a
crié, et le Seigneur l'a exaucé^a », et encore : « Bénissant,
je bénirai sa veuve, je rassasierai ses pauvres de pains^b »,
et encore : « Bienheureux les pauvres en esprit, car le
royaume des cieus est à eux^c », et encore : « Le pauvre
a été laissé à tes soins, tu seras le secours de l'orphelin^d »,
et encore : « Parce que le Seigneur a exaucé les pauvres^e. »

Mais au sujet des pécheurs il est dit : « Que les pécheurs
retournent vers l'Enfer, tous ces païens^f », et encore :
« Parce que les pécheurs périront^g », et encore : « Tu
rompras le bras du pécheur et du méchant^h », et ceci :
« Dans la main du Seigneur il y a une coupe pleine d'un
mélange de vin fort ; tous les pécheurs de la terre en

¹ a Ps. 33, 7 ^b Ps. 131, 15 ^c Matth. 5, 3 ^d Ps. 9, 14 ^e Ps. 68, 34
^f Ps. 9, 18 ^g Ps. 36, 20 ^h Ps. 9, 15

lterrae¹ »; et iterum : « Omnia cornua peccatorum confringam¹. » In l'omnibus enim scripturis huiuscemodi sententiae
 20 abundanter inveniuntur, quibus pauperes conlaudantur, et e contra in peccatoribus durae l'sententiae diriguntur.

2. Sed cum haec ita sint, forte aliquis intra se cogitat et dicit : l'Quomodo nobis in scripturis divinis praecipitur : « Benedicite, et nolite l'maledicere^a »; et illud : « Neque
 25 maledici regnum Dei possidebunt^b », ²⁵et « Benedicite persequentibus vos^c »? Quomodo ipsae scripturae divinae, l'quae nobis hoc prohibent, totiens maledicunt? Maledictiones istae, (208) fratres carissimi, non optantis sed
 208 praedicientis animo proferuntur. l'Non enim volunt ut hoc peccatoribus veniat : sed quia sine dubio l'venturae sunt, ipsae maledictiones prophetiae esse probantur. Et l'ideo
 5 quicumque peccatores se esse cognoscunt, et per scripturas ⁵sacras magis benedici quam maledici desiderant, cito ad paenitentiae l'medicamenta confugiant; ne forte, si illos in peccatis suis perseve^lrantes mors inopinata praevenerit, omnes maledictiones, quae ab l'initio mundi in scripturis sanctis leguntur, ita in ipsos veniant, ut leos liberari de poena perpetua non permittant.

10 ¹⁰3. Et tamen, fratres, quando pauperes in scripturis divinis benel'dicuntur, et peccatores maledicuntur, qui sensus scripturae divinae l'diligenter attendit, non hoc de omnibus peccatoribus, nec de uni^lversis pannosis pauperibus dictum intellegit. In peccatoribus enim l'quos scrip-

23 Benedicite : benedicere L¹p^o || 25 vos *edd.* : vobis L¹².

208,6 illos L¹p^o : illius L²

¹ Ps. 74, 9 ¹ Ps. 74, 11.

² ^a Rom. 12, 14 ^b I Cor. 6, 10 ^c Rom. 12, 14.

boiront¹¹ », et encore : « Je briserai toutes les cornes des pécheurs¹. » En effet, dans toutes les saintes Écritures on trouve abondamment des phrases de cette sorte, où les pauvres sont comblés de louanges et où, au contraire, de dures phrases sont dirigées contre les pécheurs.

2. Mais devant ces textes, peut-être quelqu'un songe-t-il en lui-même : Comment nous est-il prescrit dans les Écritures divines : « Bénissez et ne maudissez pas^a », et ceci : « Ceux qui maudissent ne posséderont pas le royaume de Dieu^b », et : « Bénissez ceux qui vous persécutent^c »? Comment les Écritures divines elles-mêmes, qui nous le défendent, maudissent-elles si souvent? Ces malédictions, frères très chers, sont proférées par l'esprit non de gens qui les souhaitent mais qui les prédisent, car ils ne veulent pas que cela arrive aux pécheurs ; mais parce que, sans aucun doute, cela arrivera, les malédictions mêmes se trouvent être des prophéties. Et c'est pourquoi tous ceux qui se savent pécheurs, et qui désirent être plutôt bénis que maudits dans les Écritures sacrées, n'ont qu'à vite se réfugier dans les remèdes de la pénitence, de peur que, peut-être, si une mort inattendue les surprénait persévérant dans leurs péchés, toutes les malédictions qu'on lit depuis l'origine du monde dans les Écritures saintes ne se dressent contre eux, ne leur permettant pas d'être libérés du châtement perpétuel.

Pécheurs et pauvres signifient orgueilleux et humbles 3. Et cependant, frères, quand on bénit les pauvres dans les Écritures divines, et qu'on maudit les pécheurs, celui qui prête attention avec zèle au sens de l'Écriture divine comprend que cela n'est pas dit de tous les pécheurs ni de l'ensemble des pauvres en haillons. Car, en ce qui concerne les pécheurs que les

1. Césaire ne cite que la première et la dernière partie du verset.

turæ divinae maledicere videntur, non omnes peccatores,
 15 ¹sed tantummodo superbi intelleguntur, qui non solum
 mala faciunt, ¹verum etiam mala ipsa fronte inpuidentissima
 defensare non erubes¹cunt. Ipsi enim sunt de quibus
 scriptum est : « Confundantur superbi, ¹quia iniuste
 iniquitatem fecerunt in me^a »; et illud : « Tu, inquit,
¹oculos superborum humiliabis^b »; et illud : « Superbi
 20 inique agebant ¹usquequaque^c »; et illud : « Deus superbis
 resistit^d. »

Innumerabilia sunt ¹huiuscemodi testimonia, quibus
 superborum arrogantia denotatur. ¹Et ideo quotiens in
 scripturis auditis peccatores maledici, sicut iam ¹dixi, de
 superbis, hoc est, peccata sua defendentibus intellegite.
¹Et quotiens auditis pauperes conlaudari, nolite hoc de
 25 omnibus ¹pauperibus accipere, sed de bonis tantummodo
 christianis, qui mites ¹sunt et humiles corde, de quibus
 scriptum est : « Super quem requiescit ¹spiritus meus, nisi
 super humilem et quietum et trementem ¹verba mea?^e »

4. Multi enim sunt pauperes iracundi vel superbi,
 30 quibus nihil ¹prodest quod sunt facultatibus indigentes,
 cum vitiis et malis moribus ¹sint locupletes. Et multi sunt
 divites humiles et mansueti, de quibus ¹dictum est :
 « Beatus vir qui post aurum non abiit, nec speravit ¹in
 thesauris suis^a »; et illud : « Dispersit, dedit pauperibus,
 iustitia ¹eius manet in saeculum saeculi^b. » Quid enim
 209 prodest pauperi divitias (209) non habere, si voluntatem

33 thesauris suis L^a : pecunia thesauri sui L¹.

3 ^a Ps. 118, 78 ^b Ps. 17, 28 ^c Ps. 118, 51 ^d Prov. 3, 34 ^e Is.
 66, 2.

4 ^a Sir. 31, 8 ^b Ps. 111, 9

1. Césaire suit le texte de la Septante, comme *Jac. 4, 6* et *I Pierre 5, 5* (c'est aussi la version qu'utilise toujours Augustin), mais il ne

Écritures divines semblent maudire, il ne faut pas com-
 prendre tous les pécheurs, mais seulement les orgueilleux,
 qui non seulement font le mal mais ne rougissent même pas
 de s'en faire effrontément les champions. Car c'est d'eux
 qu'il est écrit : « Que les orgueilleux soient confondus,
 car ils ont injustement commis l'iniquité contre moi^a »,
 et ceci : « Toi, dit-il, tu humilieras les yeux des orgueil-
 leux^b », et ceci : « En toute occasion les orgueilleux agissent
 avec iniquité^c », et ceci : « Dieu résiste aux orgueilleux^{d1}. »

Les témoignages de cette sorte sont innombrables par
 lesquels l'arrogance des orgueilleux est dénoncée. Et c'est
 pourquoi, chaque fois que vous entendez maudire les
 pécheurs dans les Écritures, comme je l'ai déjà dit,
 comprenez les orgueilleux, c'est-à-dire ceux qui prennent
 la défense de leurs péchés. Et chaque fois que vous
 entendez combler les pauvres de louanges, n'entendez pas
 cela de tous les pauvres, mais seulement des bons chrétiens
 qui sont doux et humbles de cœur, de ceux dont il est écrit :
 « Sur qui repose mon esprit, sinon sur celui qui est humble
 et tranquille et qui craint mes paroles?^{e2} »

4. En effet, il y a beaucoup de pauvres irascibles et
 orgueilleux, auxquels il ne sert à rien de manquer de biens
 alors qu'ils sont riches de vices et de mauvaises mœurs.
 Et il y a beaucoup de riches humbles et bienfaisants dont
 il est dit : « Bienheureux l'homme qui n'a pas couru après
 l'or et n'a pas mis son espoir dans ses trésors^a », et ceci :
 « Il a prodigué son bien, il a donné aux pauvres, sa justice
 demeure pour l'éternité^b. » Car à quoi sert-il au pauvre
 de n'avoir pas de richesses, s'il a la volonté de posséder,

précise jamais s'il cite ce verset des *Proverbes* à travers le Nouveau
 Testament. Cf. *Serm. 49, 2*.

2. Ce verset, très souvent cité par les Pères, notamment par
 Cyprien, Ambroise, Jérôme et Augustin, l'est presque toujours comme
 par Césaire, à quelques variantes de temps près.

habuerit possidendi, cum Apostolus non habentem divitias, sed cupientem condemnaverit, dicens : « Qui volunt ¹divites fieri, incidunt in temptationem et laqueum diaboli^o » ? ¹Aut quid ei prodest non habere facultatem, si ardet cupiditate ?
⁵ ²Quid, inquam, prodest pauperi quia pauper est, si magis superbus ¹quam humilis esse voluerit ? Aut quid nocet diviti copiosa facultas, ¹si in eo fuerit perfecta humilitas ; si de divitiis suis non luxuriae ¹servire, sed elemosinas erogare, et humilitatem ac mansuetudinem ¹toto corde, toto animo voluerit custodire ? Denique, sicut iam dixi,
¹⁰ ³omnes scripturae humiles pauperes laudant, et divites superbos ¹vituperant ; pauperibus aeternum promittunt praemium, divitibus ¹superbis perenne minantur supplicium, secundum illud : « Redde ¹retributionem superbis^d » ; et : « Perdet Deus memoriam superborum^e » ; ¹et : « Odibilis coram Deo superbia^f. »
¹⁵ Sed si forte est aliquis, qui sibi ¹sine humilitate de religione vel quibuscumque bonis operibus gloriatur, diligenter attendat et contremiscat, quia ipsum archangelum ¹superbia de caelo deposuit. Et si tantum ac talem deiecit, tu cum sis ¹terra et cinis, speras te cum superbia in caelum conscendere ? Et ¹ideo consideret unusquisque
²⁰ conscientiam suam : et si in se superbiae ²malum dominari cognoscit, ad humilitatis medicamenta confugiat : ¹quia si usque ad exitum vitae suae in superbia voluerit perdurare, ¹neesse habet cum diabolo, cuius imitator est, inferni supplicia ¹sustinere, secundum illud : « Qui confidunt in superbia, illi cadunt^g. »
¹Qui vero facultates minores habent, et pauperes sunt,
²⁵ si volunt ut ²ad ipsos respiciat omnium scripturarum benedictio, veram humilitatem teneant, et audiant sibi

²⁰⁰,14 Odibilis coram Deo superbia : odibiles — superbi L¹ ||
²³ illi L² : illic L².

^o I Tim. 6, 9 ^d Ps. 93, 2 ^e Sir. 10, 21 ^f Sir. 10, 7 ^g Prov. 11, 28

alors que l'Apôtre condamne non celui qui a des richesses mais celui qui les désire, en disant : « Ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et le piège du diable^e » ? Ou, à quoi sert-il de n'avoir pas de richesses, si l'on brûle de désir ? A quoi, dis-je, sert-il au pauvre d'être pauvre, s'il veut être plutôt orgueilleux que humble ? Ou en quoi son abondante richesse nuit-elle au riche, si demeure en lui la parfaite humilité ; s'il veut utiliser ses richesses non pour le luxe mais pour distribuer des aumônes et s'il veut garder l'humilité et la bienveillance de tout son cœur, de toute son âme ? Enfin, comme je l'ai dit déjà, toutes les Écritures louent les pauvres humbles et blâment les riches orgueilleux ; elles promettent aux pauvres la récompense éternelle, elles menacent les riches orgueilleux du supplice perpétuel, selon cette parole : « Rends aux orgueilleux leur salaire^a », et : « Dieu perdra la mémoire des orgueilleux^e », et : « L'orgueil est odieux devant Dieu^f. »

Mais s'il est quelqu'un d'aventure qui se glorifie sans humilité de sa piété ou de n'importe quelle bonne œuvre, qu'il fasse bien attention et tremble, car l'orgueil a chassé du ciel l'archange lui-même. Et s'il a tellement abaissé un tel être, toi, alors que tu es terre et cendre, espères-tu t'élever au ciel avec de l'orgueil ? Et c'est pourquoi, que chacun considère sa conscience, et s'il se rend compte que le mal de l'orgueil le domine, qu'il se réfugie dans les remèdes de l'humilité, car s'il veut persister dans son orgueil jusqu'à la fin de sa vie, il aura nécessairement à endurer avec le diable, dont il est l'imitateur, les supplices de l'Enfer, selon cette parole : « Ceux qui se fient à l'orgueil, ceux-là tombent^g. »

Mais ceux qui ont peu de biens et qui sont pauvres, s'ils veulent que la bénédiction de toutes les Écritures repose sur eux, qu'ils gardent une vraie humilité et qu'ils

1. Verset très peu représenté et jamais sous cette forme.

dicentem Dominum : « Discite a me ¹quia mitis sum et humilis corde^h »; et timeant illud quod scriptum ¹est : « Ante Dominum inmundus est omnis qui exaltat cor suum⁴. » ¹Secundum haec quae supra suggesti, evidenter
 30 agnoscite, quia nec ³⁰pauperes iuvat quod pauperes sunt, si humiles esse noluerint; et ¹divitibus nihil nocet quia divites sunt, si humilitatem ac misericor¹diam vel iustitiam tenere contenderint.

5. Et quia duae partes hominum et quasi duo populi,
 210 humilium (210) scilicet et superbiorum, ab initio mundi in duabus civitatibus con¹struuntur : et una earum dicitur Hierusalem, quod interpretatur visio ¹pacis, altera Baby-lonia, quod interpretatur confusio : unam aedificat ¹Christus aliam diabolus; omnes qui perseveraturi sunt in superbia,
 5 ⁵ad Babyloniam pertinent, ad Hierusalem vero qui in humilitate ¹sunt permansuri. Omnes sancti et omnes scripturae eos qui sunt ¹humiles benedixerunt et iugiter benedicunt, secundum illud : « Benefac, ¹Domine, bonis et rectis corde^a »; et eos qui sunt superbi maledixerunt ¹et assidue maledicunt.

10 Unde, sicut iam dixi, unusquisque recurrat ¹⁰ad conscientiam suam : et si in se radicem superbiae dominari ¹cognoscit, dum ei licet, et tempus bene faciendi in sua potestate ¹consistit, quanta potest velocitate cum Dei adiutorio stirpet superbiam, ¹et plantet humilitatem, certissime sciens quod ei, quaelibet bona opera ¹fecerit, prodesse non poterunt, quamdiu in superbiae tumore
 15 per¹⁵manserit. Nec contentus sit quasi per fictam et

^h Matth. 11, 29 ¹ Prov. 16, 5.

⁵ ^a Ps. 124, 4

1. Césaire suit le texte de la Septante comme les autres Pères, à quelques variantes près.

entendent le Seigneur leur dire : « Instruisez-vous auprès de moi car je suis doux et humble de cœur^h », et qu'ils craignent ce qui est écrit : « Devant le Seigneur est impur tout homme qui s'enorgueillit dans son cœur¹¹. » Selon ce que j'ai exposé plus haut, reconnaissez avec évidence que cela n'aide pas les pauvres d'être pauvres s'ils ne veulent pas être humbles, et qu'il ne nuit en rien aux riches d'être riches s'ils désirent vivement garder l'humilité, la miséricorde et la justice.

Les deux cités

5. Deux parties de l'humanité et comme deux peuples, à savoir celui des humbles et celui des orgueilleux, construisent depuis l'origine du monde deux cités. On appelle l'une d'elles Jérusalem, ce qu'on interprète « vision de paix », l'autre Babylone, ce qu'on interprète « confusion ». Le Christ édifie l'une, le diable l'autre²; tous ceux qui vont persévérer dans l'orgueil appartiennent à Babylone, mais ceux qui vont demeurer dans l'humilité sont de Jérusalem. Tous les saints et toutes les Écritures ont béni les humbles et ne cessent de les bénir, selon cette parole : « Fais du bien, Seigneur, à ceux qui sont bons et droits de cœur^a », et ceux qui sont orgueilleux, ils les ont maudits et les maudissent sans cesse.

D'où, comme je l'ai déjà dit, que chacun retourne à sa conscience et, s'il se rend compte que la racine de l'orgueil domine en lui, tant que cela lui est permis et que le temps de bien faire subsiste en son pouvoir, qu'il extirpe aussi vite qu'il le peut avec l'aide de Dieu, l'orgueil et qu'il plante l'humilité, sachant en toute certitude que, quelles que soient ses bonnes œuvres, elles ne pourront lui servir, aussi longtemps que persistera la tumeur de l'orgueil. Et qu'il ne se contente pas d'ôter seulement ses

2. Césaire s'inspire certainement d'AUGUSTIN, *De catechiz.*, I, 20-21, PL 40, 336-337.

simulatam humilitatem velut ramos eius tantummodo tollere : sed radicem ex corde conetur levellere, si vult illi placere, qui cor dignatur inspicere. Quam rem qui implere noluerit, maledictis scripturarum omnium subiacebit, et impletur in eo illud quod scriptum est : « Dominus iustus concidet ²⁰ cervices peccatorum^b » ; et illud : « Pluet super peccatores laqueos lignis^c. »

6. Istam sententiam quando audiunt peccatores, contremescunt et dicunt : Si Dominus iustus omnium peccatorum cervices concidet, nos, qui peccatores sumus, quomodo
²⁵ evadere possumus? Absit ut ²⁰ de pietate Domini desperetur : cito enim nos suscipit divina misericordia, si paenitentia vel emendatio fuerit subsequuta. Et tamen hoc loco peccatores superbos intellegi voluit, pro eo quod et ipsi peccatum suum defendunt, et a suis similibus conlaudantur, et dicitur eis : Bene et prudenter egisti.
³⁰ Sic respondere, sic te defendere gratularis, ²⁰ quia vicisse videris hominem; et non plangis, quia vitio superbiae victus es. Quanto melius tibi erat Christum humilem sequi, quam per superbiam diaboli pedibus conculcari.
 « Dominus, inquit, concidet cervices peccatorum^a. »
 Quod autem hoc non de omnibus peccatoribus, sed tantummodo de superbis et debeat et possit intellegi, ex
³⁵ illo ²⁰ membro ubi percutiuntur agnoscite. Non dixit, Dominus iustus concidet manus vel pedes peccatorum;
²¹¹ sed « cervices peccatorum ». (211) Quare hoc? Quia omnes superbi cervicati sunt. Et ideo solos superbos ista plaga

^b Ps. 128, 4 ^c Ps. 10, 7.

⁶ ^a Ps. 128, 4

1. Cf. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 128, 9, d'où Césaire tire peut-être cette idée : « Dominus iustus concidet cervices peccatorum. Non puto, fratres mei, quia omnium peccatorum; sed in membro quod percutit, ibi designat quos peccatores percutiat. Non enim dixit : Dominus iustus concidet manus peccatorum; aut Dominus iustus concidet pedes

rameaux, comme par une humilité feinte et simulée ; mais qu'il s'efforce d'arracher de son cœur la racine, s'il veut plaire à celui qui daigne visiter son cœur. Celui qui refuse d'accomplir cela sera sous le coup des malédictions de toutes les Écritures, et s'accomplira en lui ce qui est écrit : « Le Seigneur juste abattra les têtes des pécheurs^b », et ceci : « Il pleuvra sur les pécheurs des filets de feu^c. »

6. Quand les pécheurs entendent cette sentence, ils tremblent et disent : Si le Seigneur juste doit abattre les têtes de tous les pécheurs, nous, qui sommes pécheurs, comment pouvons-nous échapper¹? Que le Seigneur nous préserve de désespérer de sa bonté ; car la divine miséricorde nous accueille aussitôt si la pénitence et l'amendement suivent. Et du moins, ici, c'est des pécheurs orgueilleux qu'il a voulu parler, parce qu'ils défendent eux-mêmes leurs péchés et sont comblés de louanges par leurs semblables. On leur dit : Tu as bien agi et prudemment. Tu te félicites de voir répondre ainsi, de te défendre, car tu sembles avoir vaincu un homme ; et tu ne pleures pas d'être vaincu par le vice de l'orgueil. Combien préférable il eût été pour toi de suivre le Christ humble, plutôt que d'être foulé aux pieds du diable par orgueil.

« Le Seigneur, est-il dit, abattra les têtes des pécheurs^a. » Or, cela ne peut et ne doit pas s'entendre de tous les pécheurs, mais seulement des orgueilleux ; le membre où ils sont frappés le prouve. Il n'a pas dit : Le Seigneur juste abattra les mains ou les pieds des pécheurs, mais « les têtes des pécheurs ». Pourquoi cela? Parce que tous les orgueilleux sont têtus. Et sachez que c'est pour cette raison que seuls les orgueilleux doivent être frappés de

peccatorum, non dixit; sed quia peccatores superbos volebat intellegi, superbi autem omnes cervicati sunt, qui non solum faciunt mala, sed nec agnoscere volunt, et quando obiurgantur, iustificant se.» (CCL, XL, p. 1886-87).

percutiendos esse cognoscite. Qui ergo humiles sunt, Deo
 5 gratias agant, et usque in finem vitae suae in humilitate
 permaneant : lut angelorum et patriarcharum et prophe-
 tarum et apostolorum et ^oomnium scripturarum benedictio,
 quae omnibus in humilitate perse^lverantibus datur, super
 ipsos veniat, et cum ipsis benedictionibus ^lad praemia
 aeterna perveniant, et impleatur in illis illud quod scriptum
 10 ^lest : « Benedictio Domini super caput iusti^b. » Illi vero qui
 superbiae ^ltyrannidem in se dominari cognoscunt, sicut
 iam supra suggestimus, ^lrepudiata elatione arrogantiae,
 per quam in se ipsis Domini templa ^ldestruxerant, funda-
 mentum verae humilitatis in se conlocare ^lfestinent; ut
 per humilitatem surgere mereantur ad gloriam, qui per
^lsuperbiam ceciderant in ruinam.

7. Sed dum de execrando superbiae malo et adpetendo
 15 humilitatis ^lbono loquimur, forte aliquis intra se cogitat,
 et dicit : Quid est quod ^lin hoc sermone de istis duabus
 tantummodo loquitur, et de funda^lmento bonorum caritate,
 et radice malorum omnium cupiditate ^lnihil dicit? Hoc
 ideo interdum facimus, fratres carissimi, quia illae ^lduae
 sine istis duabus esse non possunt : numquam enim vel
 20 cupi^lditas sine superbia, vel caritas sine humilitate, aut
 potuit esse aliquando ^laut poterit. Ac sic quicumque humi-
 litatem laudat, cum illa et cari^ltatem, de qua nascitur,
 praedicat; et e contrario qui superbiam ^laccusat, simul et
 cupiditatem, sine qua esse non potest, damnat.

Quomodo enim caritas et humilitas velut duae alae
 25 sunt, quibus ^lhumiles animae levantur ad caelum, et si
 una defuerit, alia prodesse ^lnihil poterit; ita et e contrario

211,14 de *edd.* : *om.* L¹⁻².

^b Prov. 10, 6.

1. Cf. I Tim. 6, 10.

ce coup. Ceux donc qui sont humbles, qu'ils rendent
 grâces à Dieu, et qu'ils persévèrent jusqu'à la fin de leur
 vie dans l'humilité, pour que la bénédiction des anges et
 des patriarches, des prophètes et des apôtres et de toutes
 les Écritures, réservée à ceux qui persévèrent dans l'humili-
 lité, vienne sur eux ; et, qu'avec ces bénédictions, ils
 parviennent aux récompenses éternelles et que s'accom-
 plisse en eux ce qui est écrit : « La bénédiction du Seigneur
 est sur la tête du juste^b. » Mais ceux qui savent que la
 tyrannie de l'orgueil les domine, qu'ils se hâtent, comme
 nous l'avons déjà conseillé, de répudier l'arrogance altièrè
 par laquelle ils avaient détruit en eux-mêmes le temple
 du Seigneur et d'établir ensuite en eux le fondement de
 la vraie humilité, pour mériter de s'élever par l'humilité
 vers la gloire; eux qui étaient tombés en ruine à cause
 de l'orgueil.

7. Mais tandis que nous disons que
 Les deux racines : le mal de l'orgueil doit être exécuté et
 charité et cupidité le bien de l'humilité recherché, quel-
 qu'un songe peut-être en lui-même : Pourquoi, dans ce
 sermon, parle-t-il seulement de ces deux choses, et ne
 dit-il rien de la charité, fondement des biens, et de la
 cupidité, racine de tous les maux¹? Il nous arrive de faire
 cela, frères très chers, parce que les deux dernières ne
 peuvent exister sans les deux premières. En effet, jamais
 la cupidité n'a pu être un jour ou ne pourra être sans
 l'orgueil, ni la charité sans l'humilité. Et quiconque loue
 ainsi l'humilité prêche avec elle aussi la charité qui
 l'engendre ; en sens inverse, celui qui accuse l'orgueil
 condamne aussi en même temps la cupidité sans laquelle
 il ne peut être.

En effet, la charité et l'humilité sont comme les deux
 ailes sur lesquelles les âmes humbles sont élevées au ciel,
 et si l'une fait défaut, l'autre ne pourra servir à rien ;
 de même, à l'opposé, la cupidité et l'orgueil se présentent

cupiditas et superbia velut duae ¹conpedes esse probantur, cum quibus infelices superborum animae, ¹dum se per elationem in altum erigunt, iusti Deo iudicio in inferni ¹profunda descendunt. Et ideo quotiens in scripturis
 30 divinis aut in ²quibuscumque praedicationibus audieritis laudes humilitatis, ibi ¹etiam praeconia caritatis agnoscite; sicut e diverso vituperationem ¹superbiae, cupiditatis exsecrationem intellegite. Et quia de cupiditate ¹superbia nascitur, et de caritate humilitas generatur, ita sibi invicem ¹copulantur, ut unaquaeque mater sine filia sua esse non
 35 possit. Quicum³que ergo se desiderat de malo superbiae liberari, prius in se cupiditatem, de qua nascitur, conetur extinguere; sicut e contrario qui ¹veram humilitatem
 212 concupiscit iugiter obtinere, caritatem matrem (212) ipsius contendat fideliter custodire.

Unde totis viribus Dei misericordiam deprecemur, ut nos de malo superbiae vel cupiditatis liberare, ¹et bonum humilitatis et caritatis per suam misericordiam largiri ¹dignetur : ut non superbiae principem diabolum imitando
 5 descendamus ¹in infernum, sed sequendo magistrum humilitatis Christum ad ipsum ¹ascendere mereamur in caelum. Quod ipse praestare dignetur, qui ¹cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

212,1 Unde *edd.* : inde L^{1,2} || 2 vel *edd.* : et vel L³ et L^{1pe} || 4 principem *edd.* : malum L^{1,2}.

comme deux entraves avec lesquelles les malheureuses âmes des orgueilleux, tandis qu'elles se dressent vers le ciel avec arrogance, descendent par un juste jugement de Dieu dans les profondeurs de l'Enfer. Et c'est pourquoi, chaque fois que dans les Écritures divines ou dans n'importe quelle prédication vous entendez louer l'humilité, reconnaissez là aussi les éloges de la charité ; comme, dans l'autre sens, comprenez, lorsqu'on critique l'orgueil, qu'on exècre la cupidité. Et parce que l'orgueil naît de la cupidité et que l'humilité s'engendre de la charité, ces choses sont si étroitement unies l'une à l'autre que chaque mère ne pourrait exister sans sa fille. Donc, quiconque désire être libéré du mal de l'orgueil doit s'efforcer d'abord d'éteindre en lui la cupidité qui l'engendre, comme, à l'inverse, celui qui désire ardemment obtenir sans cesse la vraie humilité doit s'efforcer de garder fidèlement sa mère la charité.

Aussi, supplions la miséricorde de Dieu de toutes nos forces, afin qu'il daigne nous libérer du mal de l'orgueil et de la cupidité et nous prodiguer avec bonté le bien de l'humilité et de la charité, afin que nous ne descendions pas en Enfer à l'imitation du diable, prince de l'orgueil, mais qu'en suivant le Christ, maître de l'humilité, nous méritions de monter jusqu'au ciel. Que daigne l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO XLIX

Quomodo in scriptura viduae et pupilli vel pauperes
intellegantur

- 10 ¹1. In scripturis divinis, fratres dilectissimi, frequenter
viduae ac ¹pupilli vel pauperes cum benedictione nomi-
nantur, sicut in psalmis ¹legimus : « Viduam eius benedicens
benedicam, et pauperes eius ¹saturabo panibus^a »; et
iterum : « Orphanum et viduam suscipiet^b »; et ¹illud :
« Iste pauper clamavit, et Dominus exaudivit eum^c. »
- 15 Hoc totum ¹quando auditis, de universa ecclesia catho-
lica intellegite, et de omnibus ¹qui in sancta ecclesia boni
sunt, humiles, misericordes, iusti, modesti, ¹casti vel sobrii.
Licet etiam et de istis viduis pupillis atque pauperibus
¹cura sit Deo, et, si humiles fuerint, libenter eos exaudiat,
tamen in ¹scripturis divinis sub persona istorum tota
20 ecclesia intellegitur. ²⁰Omnes enim qui ita agunt, ut ad
aeternam vitam perveniant, ipsi ¹quasi vidua, quasi pauper
ac velut pupillus adsidue benedicuntur. ¹Quare autem
ecclesia vidua intellegitur, nisi quia vir eius Christus ¹quasi

Sermo XLIX : H³ *Londinensis B.M. Addit.* 30853 s. XI/XII
H³ *Spinaliensis* 3 (al. 16) s. XII

212,8 Quomodo — intellegantur : item sextus H³ || 12 legimus :
legitur H³ || et om. H³ || 16 boni om. H³ || modesti om. H³

1 ^a Ps. 131, 15 ^b Ps. 145, 9 ^c Ps. 33, 7

SERMON XLIX

Ce qu'il faut entendre dans l'Écriture par veuves et
pupilles ou par pauvres¹

1. Dans les Écritures divines, frères bien-aimés, on
accompagne souvent d'une bénédiction l'appellation de
veuves et de pupilles ou celle de pauvres, comme nous le
lisons dans les Psaumes : « Bénissant, je bénirai sa veuve
et je rassasierai ses pauvres de pains^a », et encore : « Il
soutiendra l'orphelin et la veuve^b », et ceci : « Ce pauvre
a crié, et le Seigneur l'a exaucé^c. »

Quand vous entendez tout cela, comprenez qu'il s'agit
de l'Église catholique universelle et de tous ceux qui, dans
la sainte Église, sont bons, humbles, miséricordieux, justes,
modestes, chastes et sobres. Bien que Dieu, assurément,
prenne soin aussi de ces veuves, pupilles et pauvres et,
s'ils sont humbles, les exauce volontiers, cependant dans
les Écritures divines c'est toute l'Église qui est comprise
sous leur nom. En effet, tous ceux qui agissent de façon
à parvenir à la vie éternelle sont eux-mêmes continuelle-
ment bénis comme s'il s'agissait d'une veuve, d'un pauvre
ou d'un orphelin. Mais pourquoi l'Église est-elle conçue
comme une veuve, sinon parce que son époux le Christ

1. Sermon édité pour la première fois par G. MORIN et présenté
par lui dans *RB*, XXIII (1906), p. 364-366.

absens esse videtur? Ille vir, inquam, de quo Apostolus ad ecclesiam dicit : « Spondi vos uni viro virginem castam exhibere Christo^d »; ²⁵ et iterum : « Diligat unusquisque uxorem suam sicut Christus ecclesiam^e. »

213 Quare autem ecclesia pauper intellegitur, nisi quia humilis (213) est, et non sperat in honoribus vel facultatibus saeculi huius, sed in Domino Deo solo? De ipso dicitur : « Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum caelorum^f. » Quare et orphanis et pupillis ecclesia significatur, nisi quia ipse Dominus et Salvator dixit : « Nolite vobis ⁵ dicere patrem habere in terra : unus est enim pater vester caelestis^g »; et quomodo orphani et pupilli, qui non habent patrem de quo superbiant, humiles sunt, sic et in sancta ecclesia quicumque sunt boni, non tam ex necessitate quam ex voluntate sunt humiles et mansueti?

Isti tales etiam si habeant honores vel divitias huius ¹⁰ mundi, non superbe sapiunt, nec sperant in incerto divitiarum; et sic de pauperibus, quo modo de ipsis, sollicitudinem gerunt, rerum suarum dispensatores magis quam possessores esse videntur, et de facultatibus suis etiam se ipsos rationabiliter inter reliquos pauperes pascunt.

15 ². Sic ergo ex nomine viduarum, pupillorum vel pauperum in illis qui boni sunt ecclesia intellegitur, quomodo ex nomine peccatorum et superbiorum hii qui in ecclesia

²³ inquam om. H² || ²⁵ sicut : et add. H³.

213,2 ipso : ipsis H² || 3 orphanis et pupillis Mor. : orfanus et pupillus H² orphani et pupilli H³ || 4 Salvator : noster add. H³ || 5 habere : habemus H² || caelestis : qui in caelis est H² || 8 tam : tamen H² || 9 si : sibi H² || 12 suarum : et add. H² || 15 Sic Mor. : si codd. || nomine : numero H³

^d II Cor. 11, 2 ^e Ephés. 5, 25 ^f Matth. 5, 3 ^g Matth. 23, 9.

1. Version légèrement différente de celle de la Vulgate. Nous la

semble être pour ainsi dire absent? Cet époux, dis-je, dont l'Apôtre dit à l'Église : « Je vous ai fiancés à un époux unique, comme une vierge pure à présenter au Christ^d », et encore : « Que chacun aime sa femme comme le Christ aime l'Église^e. »

Mais pourquoi l'Église est-elle conçue comme un pauvre, sinon parce qu'elle est humble et n'espère pas dans les honneurs et les biens de ce siècle, mais dans le Seigneur seul? De ce pauvre il est dit : « Bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux^f. » Et pourquoi désigne-t-on l'Église par les orphelins et les pupilles, sinon parce que le Seigneur et Sauveur lui-même a dit : « Ne dites pas que vous avez un père sur terre ; car votre unique père est au ciel^g »? Et de même que les orphelins et les pupilles qui n'ont pas de père de qui s'enorgueillir sont humbles, ainsi dans la sainte Église aussi tous ceux qui sont bons ne sont-ils pas humbles et bienveillants, non tant par nécessité que par choix?

Leurs pareils, même s'ils possèdent Les vrais pauvres les honneurs et les richesses de ce monde, ne se conduisent pas avec orgueil et n'espèrent pas dans des richesses incertaines²; ils se préoccupent des pauvres en quelque sorte comme d'eux-mêmes, paraissant être plutôt les dispensateurs que les possesseurs de leurs biens et se servant également de leurs richesses pour se nourrir raisonnablement au milieu des autres pauvres.

2. Ainsi donc, sous le nom de veuves, pupilles ou pauvres, on entend l'Église dans ceux qui sont bons, comme on désigne sous le nom de pécheurs et d'orgueilleux ceux qui,

trouvons presque identique chez AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 127, 12, li. 22; on rencontre, en outre, plusieurs fois la première partie du verset, toujours avec le verbe *dicere*, notamment dans les *Enarrationes* et les *Sermons*.

2. Cf. *I Tim.* 6, 17.

mali sunt designantur. Cognoscant ergo omnes superbi, quia ab initio mundi in omnibus scripturis et maledicti sunt et maledicuntur et maledicendi sunt; omnes vero
 20 ^ahumiles et mansueti tam in veteri quam in novo testamento et benedicti sunt et benedicuntur et benedicendi sunt; quia non mentitur ille qui dixit : « Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam^a. »

Ubi cumque auditis in scripturis dici « Convertantur peccatores in infernum^b », et iterum « Quoniam peccatores
 25 peribunt^c », et illud ²⁶« Obscurentur oculi eorum ne videant, et dorsum illorum semper incurva^d »; quotiens talia et his similia auditis de peccatoribus recitari, non de omnibus, sed tantum de superbis et paenitentiam agere dissimulantibus intellegite, secundum illud quod in psalmo legitur :
 30 ¹« Tu populum humilem salvum facies, et oculos superbiorum humiliabis^e »; et illud : « Confundantur superbi, quia iniuste iniquitatem fecerunt in me^f. »

3. Nos vero, fratres, simus pauperes, id est, mansueti et
 214 humiles; (214) simus etiam in membris illius viduae, de qua scriptum est « Viduam eius benedicens benedicam^a. » Non sit auxilium nostrum nisi in uno Deo; simus et pauperes spiritu, de qualibus dictum est « Et pauperes eius saturabo panibus^b. » De divitibus enim Apostolus dicit :
 5 « Divitibus huius saeculi praecipe non superbe sapere, neque sperare in incerto divitiarum suarum, sed in Deo vivo^c. » Quid ergo faciant de divitiis suis? Sequitur, et

28 in psalmo : in psalmis H^a.

214,6 suarum om. H^a || faciant : faciunt H² || 7 suis² om. H³

2 ^a Prov. 3, 34 ^b Ps. 9, 18 ^c Ps. 36, 20 ^d Ps. 68, 24 ^e Ps. 17, 28
^f Ps. 118, 78.

3 ^a Ps. 131, 15 ^b *ibid.* ^c I Tim. 6, 17

dans l'Église, sont mauvais. Que tous les orgueilleux sachent donc que depuis le commencement du monde, dans toutes les Écritures, ils ont été, sont et seront maudits et qu'au contraire tous les humbles et les doux, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, ont été, sont et seront bénis ; car il ne ment pas celui qui a dit : « Dieu résiste aux orgueilleux, mais il donne sa grâce aux humbles^{a1}. »

Partout où vous entendez qu'il est dit dans les Écritures : « Que les pécheurs retournent vers l'enfer^b », et encore : « Parce que les pécheurs périront^c », et ceci : « Que leurs yeux soient obscurcis pour qu'ils ne voient pas, et courbe leur dos pour toujours^d » ; chaque fois que vous entendez lire à haute voix de telles paroles ou d'autres semblables à propos des pécheurs, comprenez qu'il ne s'agit pas de tous mais seulement des orgueilleux qui négligent de faire pénitence, selon ce qu'on lit dans le psaume : « Tu sauveras ton peuple humilié, et tu humilieras les yeux des orgueilleux^e », et ceci : « Que les orgueilleux soient confondus, car ils ont injustement commis l'iniquité contre moi^f. »

3. Quant à nous, frères, soyons des pauvres, c'est-à-dire soyons doux et humbles ; soyons aussi des membres dignes de cette veuve dont il a été écrit : « Bénissant, je bénirai sa veuve^a. » Que notre secours soit en Dieu seul ; soyons aussi des pauvres en esprit dont il a été dit : « Et je rassasierai ses pauvres de pains^b. » En effet, l'Apôtre dit des riches³ : « Conseille aux riches de ce siècle de ne pas se conduire en orgueilleux et ne pas mettre leur espoir dans leurs richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant^c. » Que peuvent-ils donc faire de leurs richesses ? Il continue

1. Césaire semble donner ce verset des *Proverbes* repris dans les *Épîtres Catholiques* comme l'exemple d'une vérité commune aux deux Testaments.

2. Ce passage est imité d'AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 131, 26, *CCL*, XL, p. 1924-1925.

dicit : « Divites sint in operibus suis bonis, facile tribuant, communicent, thesaurizent sibi fundamentum bonum in futurum, ut adprehendant veram vitam^d. » Quamdiu
 10 veram vitam non adprehenderint, pauperes sunt; cum vero adprehenderint, tunc erunt divites.

Scire debetis, fratres carissimi, quod omnes qui volunt adprehendere bonam vitam, in Christo divites sunt; et omnes humiles corde et in caritate gemina constitutos, etiam si divitias habuerint in hoc saeculo, inter pauperes
 15 suos numerat Deus. Nam et beatus Abraham, Isaac et Iacob, Ioseph etiam et David, et multi alii sancti in veteri testamento divites fuerunt, et nihil eis divitiae nocuerunt. In novo autem testamento et Zachaeus dives fuit, et Cornelius centurio; similiter dives fuit et ille alius centurio, de quo Dominus dixit, « Non inveni tantam fidem in Israhel. »

Isti ergo quamvis divites fuerint, quia non in divitiis sed in Deo vivo spem suam posuerunt, inter Dei pauperes numerari, et benedici, et aeternam beatitudinem accipere meruerunt. Et e contrario multi de istis pauperibus ardent nimia cupiditate, et vel in eo quod possunt
 20 frequenter spiritu superbiae extolluntur. Sicut enim illis divitibus nihil impediunt divitiae, qui de illis non praesumunt; ita istos nihil levat paupertas, quos cotidie cruciat habendi cupiditas.

11 divites : *doxol. hic inser.* H³ qui reliqua inscrib. : Item septimus || Scire debetis fratres *om.* H² || quod *om.* H² || 12 bonam *om.* H³ || omnes *om.* H³ || 13 gemina : germana H³ || 14 suos *om.* H³ || numerat : enumerat H³ || 17 et Zachaeus *om.* H³ || 18 similiter dives fuit *om.* H² || 20 fuerint : non eis nocuit *add.* H³ || 24 illis divitibus : illos divites H³.

^d I Tim. 18, 19 • Matth. 8, 10

et dit : « Qu'ils soient riches de leurs bonnes œuvres, qu'ils partagent facilement, mettent en commun, qu'ils s'amassent un bon fonds pour l'avenir afin de saisir la vraie vie^d. » Aussi longtemps qu'ils ne se sont pas saisis de la vraie vie, ils sont pauvres, mais lorsqu'ils s'en seront saisis, alors ils seront riches.

Vous devez savoir, frères très chers, que tous ceux qui veulent se saisir d'une bonne vie sont riches en Christ ; et tous ceux qui sont humbles de cœur et ancrés dans une double charité, même s'ils ont des richesses dans ce siècle, Dieu les compte parmi ses pauvres. En effet, le bienheureux Abraham, Isaac et Jacob, Joseph aussi et David, et beaucoup d'autres saints dans l'Ancien Testament ont été riches, et leurs richesses ne leur ont nui en rien. Et dans le Nouveau Testament, il y eut aussi le riche Zachée¹ et le centurion Corneille² ; de même il était riche aussi cet autre centurion dont le Seigneur a dit : « Je n'ai pas trouvé une aussi grande foi en Israël. »

Donc ces hommes, bien qu'ils aient été riches, parce qu'ils ont placé leur espoir non dans des richesses mais dans le Dieu vivant, ont mérité d'être comptés parmi les pauvres de Dieu et d'être bénis et de recevoir la béatitude éternelle. Et au contraire, beaucoup de pauvres en haillons brûlent d'une cupidité démesurée et quand ils le peuvent s'exaltent fréquemment par esprit d'orgueil. En effet, de même que les richesses n'entravent pas ces riches qui ne mettent pas leur confiance en elles, de même la pauvreté n'aide en rien ceux que la cupidité de posséder torture chaque jour.

1. Cf. *Lc* 19, 2.

2. Cf. *Act.* 10, 1-2.

Simus ergo humiles, fratres dilectissimi, ut in nobis impleatur illud quod scriptum est : « Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum caelorum¹. » Quod
30 ipse praestare dignetur, cui est honor et imperium ^ocum Patre et Spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen.

¹ Matth. 5, 3.

Soyons donc humbles, frères bien-aimés, pour que s'accomplisse en nous ce qui a été écrit : « Bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux¹. » Que daigne l'accorder celui à qui appartiennent l'honneur et la puissance avec le Père et l'Esprit saint pour les siècles des siècles. Amen.

**De expetenda magis sanitate animae quam corporis,
et vitandis sortilegis**

1. Nostis, fratres carissimi, omnes homines sanitatem corporis ¹quaerere : sed hoc debemus agnoscere, quia, 5 quamvis bona sit sanitas ²corporis, multo melior est sanitas cordis. Unde omnes christiani ³debent specialiter semper orare, ut illis Deus sanitatem animae digne⁴tur pro sua pietate concedere. Orandum est pro sanitate corporis, ⁵sed dupliciter et multipliciter pro salute animae supplicandum. ⁶Nec nimium nocet, si caro infirmatur in mundo; 10 tantum est ut ⁷anima incolomis ascendat in caelo. Nam qui de sola corporis sanitate ⁸sollicitudinem gerit, animalibus et bestiis similis est. Quam multi ⁹sunt, quod peius est, qui, si infirmari coeperint in corpore, dolent; ¹⁰si autem in anima non solum vulnerentur, sed etiam moriantur, ¹¹nec sentiunt omnino, nec dolent! Atque utinam, quando 15 in ipso ¹²corpore infirmantur, ad ecclesiam currerent, et medicinam de Christi ¹³misericordia postularent : sed, quod dolendum est, sunt aliqui, qui ¹⁴in qualibet infirmitate

Sermo L : W ¹ <i>Wirceburgensis</i> Mp. th. f. 28	s. VIII
G ² <i>Monacensis</i> lat. 6298 (<i>Frising.</i> 98)	s. VIII
G ³ <i>Monacensis</i> lat. 12610	s. XII
G ⁴ <i>Treverensis Seminarii</i> R. II 8	s. XV
H ⁵ <i>Londinensis B.M. Addit.</i> 30853	s. XI/XII
H ⁶ <i>Parisinus</i> lat. 3785	s. XI
H ¹⁶ <i>Valicanus</i> lat. 4951	s. XII

215,1-2 De — sortilegis : *inscriptionem ex H¹⁶ pos. Mor.* || 4 hoc — agnoscere om. G^{1,2,4}H^{3,16} || 7 sua pietate : omni remuneratione H²

**Du devoir de désirer plus ardemment la santé de l'âme
que celle du corps et de se garder des sortilèges¹**

1. Vous savez, frères très chers, que tous les hommes cherchent la santé corporelle ; mais nous devons comprendre que, bien que la santé du corps soit une bonne chose, bien meilleure est celle du cœur. Aussi tous les chrétiens doivent-ils toujours spécialement prier pour que Dieu daigne, pour leur piété, leur accorder la santé de l'âme. Il faut prier pour la santé du corps, mais il faut supplier deux fois et de multiples fois pour le salut de l'âme. Il n'est guère nuisible que la chair soit débile dans ce monde ; il suffit que l'âme monte au ciel saine et sauve. En effet, celui qui a souci de la santé du corps seulement est semblable aux animaux et aux bêtes brutes. Et le comble est que nombreux sont ceux qui se plaignent si leur corps commence à s'affaiblir ; cependant, si leur âme est non seulement blessée mais morte, ils ne le sentent aucunement et ne se plaignent pas. Et plutôt au ciel qu'ils courent à l'église quand leur corps lui-même s'affaiblit et qu'ils sollicitent un médicament de la miséricorde du Christ ; mais, ce qui est déplorable, certains, dans n'importe quel cas de maladie, se mettent en quête de sortilèges,

1. Ce sermon édité par A. MAI, dans *NPB*, t. I, p. 220, *Serm.* 105, sous le nom d'Augustin, a été restitué à Césaire par G. MORIN, *Anecdota Maredsolana*, t. I, 1893, p. 418.

sortilegos quaerunt, aruspices et divinos l'interrogant, praecantatores adhibent, fylacteria sibi diabolica et l'characteres adpendunt.

- 20 Et aliquotiens ligaturas ipsas a clericis ac reli^giosis accipiunt; sed illi non sunt religiosi vel clerici, sed adiutores l'diaboli. Videte, fratres, quia contestor vos, ut ista mala, etiam si a l'clericis offerantur, non adquiescatis accipere : quia non est in illis l'remedium Christi, sed venenum diaboli, unde nec corpus sanatur, l'et infelix anima infide-
25 litatis gladio iugulatur. Etiam si vobis dicatur, ²⁵quod res sanctas et lectiones divinas filacteria ipsa contineant, nemo l'credat, nemo de illis sanitatem sibi venturam esse confidat :
216 quia (216) etiam si per ipsas ligaturas aliqui sanitatem receperint, diaboli hoc l'calliditas facit; qui ideo aliquotiens de carne infirmitatem tollit, l'quia iam animam iugulavit.

Diabolus enim non tantum carnem, l'quantum animam
5 optat occidere : et ideo ad probandum nos per^{mittitur} aliqua infirmitate percutere carnem nostram, ut, dum illi l'postea consentimus ad praecantatores vel ad filacteria, occidat animam l'nostram. Et ideo interdum filacteria ipsa valere et prodesse aliquotiens l'videntur : quia, ubi diabolus per consensum percusserit animam, l'desinit persequi
10 carnem. Qui enim filacteria facit, et qui rogant ¹⁰ut fiant, et quicumque consentiunt, toti pagani efficiuntur; et, nisi l'dignam egerint paenitentiam, non possunt evadere poenam. Vos l'vero, fratres, sanitatem de Christo requirite,

21 vos W²G²H¹⁰ : vobis G¹·4H⁹ || mala etiam W¹G² : malitiam G¹H¹⁰ ||
22 offerantur : offeratur G¹H¹⁰ || 24 et : in flamma infidelitatis *add.*
H¹⁰ in infidelitate *add.* G⁴ inflammatur infidelitate *add.* G¹ || infide-
litate *Mor.* : infelicitatis W¹ || gladio : diaboli *add.* G¹H¹⁰ || 25 res :
vere H¹⁰ || 25-26 nemo credat *solus habet* W¹ || 26 quia W¹G²·4 : qui
G¹H⁹ quin H¹⁰.

216,5 aliqua — nostram W¹G² : ut aliqua infirmitas accedat H¹⁰ ||
ut *om.* G¹·4H⁹ || 6-7 occidat — filacteria *solus habet* G² || 7 aliquotiens
om. W¹G² || 9 desinit persequi : desinet persequere W¹ || 12 Christo :
Deo W¹G²H⁹

interrogent haruspices et devins, ont recours aux magiciens, suspendent sur eux des phylactères diaboliques et des grimoires¹.

Procédés du diable Et quelquefois, ils reçoivent ces amulettes même de clercs et de religieux ; mais ceux-ci ne sont pas des religieux ou des clercs, mais des suppôts du diable. Voyez, frères, je vous supplie de ne pas accepter de recevoir ces objets maléfiques, même si ce sont des clercs qui vous les offrent ; car ce n'est pas le remède du Christ mais le poison du diable qui est en eux ; le corps n'en est même pas sauvé et l'âme infortunée est égorgée par le glaive de l'infidélité. Et même si l'on vous dit que les phylactères eux-mêmes contiennent des choses saintes et des versets saints, que personne ne le croie, que personne ne se fie à eux pour recouvrer la santé, car même si certains reçoivent la santé grâce à ces amulettes, c'est la ruse du diable qui le fait ; s'il fait quelquefois disparaître l'infirmité physique, c'est parce qu'il a déjà égorgé l'âme.

En effet, le diable ne désire pas tant tuer le corps que l'âme ; et pour cette raison, pour nous mettre à l'épreuve, il est autorisé à frapper notre chair de quelque infirmité, de telle sorte qu'il tue notre âme tandis que nous consentons finalement pour notre chair aux magiciens et aux phylactères. Et c'est pourquoi, de temps en temps, les phylactères semblent parfois efficaces et utiles, car, lorsque le diable a frappé l'âme consentante, il cesse de poursuivre la chair. En effet, celui qui fait des phylactères et ceux qui demandent qu'on en fasse et tous ceux qui y consentent, tous démontrent qu'ils sont païens ; s'ils ne font pas une pénitence convenable, ils ne peuvent échapper au châtiement. Mais vous, frères, demandez la santé au Christ,

1. Voir t. I, *Introd.*, p. 141-142 et F. ECKSTEIN et J. H. WASZINK, art. « Amulett », dans *RAC*, t. I, 1950, col. 408-410, sur les « phylactères » chrétiens.

qui est vera lux; ad ^lecclesiam recurrite, oleo vos benedicto
perungite, eucharistiam ^lChristi accipite. Haec ^{si} facitis,
15 non solum corporis, sed etiam animae ^{sanitatem} recipietis.

2. Consideremus, dilectissimi, perspicaci animo, et dili-
genti ^linvestigatione actus nostros perscrutemur, ne forte
latenter nobis ^lmalignus irrepit spiritus, ne nos specie
bonitatis decipiat, si aperte ^ldecipere non possit. « Mille
20 enim nocendi artes » habet, et his omnibus ^{ad} deceptio-
nem humani generis abutitur. « Non enim ignoramus, ^{ait}
Apostolus, ^{versutias} eius^a. » Hos enim filacterarios in
Phariseis ^lipse arguit Christus, dicens : « Dilatant enim
filacteria sua, et magnificant ^lfimbrias^b. » Melius est in
corde verba Dei retinere, quam scripta ^lin collo suspendere.
25 De istis enim, qui obligationes portant, dicitur : [«] Declinantes
autem in obligationes adducet Dominus cum
operantibus iniquitatem^c. » De illis autem scriptum est :
« Beati mundo corde, ^lquoniam ipsi Deum videbunt^d. »
Aeterna enim beatitudo est, et beata ^laeternitas, Christum
Deum cum sanctis suis in gloria perpetua visione ^lvidere,
et incessabili voce laudare; ut impleatur illud in nobis :
30 [«] Videbitur Deus deorum in Sion^e »; et iterum : « Beati qui
habitant ^lin domo tua Domine, in saecula saeculorum
laudabunt te^f. »

217 (217) 3. Ante omnia, fratres, stateras dolosas et mensuras
duplices, ^lper quas fraudem vicinis aut proximis vestris
faciatis, non adquiescatis ^lhabere, quia scriptum est : « In

12-13 qui — recurrite *om.* W¹H² || 12 lux : medicina G² || 13 benedicto : benedictionis H² || 16-31 Consideremus — laudabunt te *solus* habet G².

217,2 fraudem — faciatis [faciebatis W¹ facitis H²] : aliquid fraudulenter vendatis [venditis H²] G¹⁻²⁻⁴H²

2 ^a II Cor. 2, 11 ^b Matth. 23, 5 ^c Ps. 124, 5 ^d Matth. 5, 8
^e Ps. 83, 8 ^f Ps. 83, 5.

qui est la vraie lumière ; recourez à l'église, oignez-vous
d'huile bénite, recevez l'eucharistie du Christ. Si vous
agissez ainsi, vous recevrez non seulement la santé du corps,
mais aussi celle de l'âme.

2. Considérons nos actes, bien-aimés, d'un esprit
clairvoyant et scrutons-les dans une enquête soigneuse
de peur que l'esprit malin ne se glisse secrètement en nous,
ne nous trompe par une apparence de bonté s'il ne peut
nous tromper ouvertement. Car il a « mille façons de
nuire¹ », et il se sert de toutes pour tromper le genre
humain. « Nous n'ignorons pas, en effet, dit l'Apôtre, ses
ruses^a. » Car le Christ lui-même a attaqué ces phylactères
chez les Pharisiens, en disant : « Car ils élargissent leurs
phylactères et allongent leurs franges^b. » Il est préférable
de retenir dans son cœur les paroles de Dieu que de sus-
pendre ses écrits à son cou. En effet, de ceux qui portent
ces liens il est dit : « Quant à ceux qui dévient, le Seigneur
les mettra dans les liens avec les faiseurs d'iniquité^c. »
Mais des autres il est écrit : « Bienheureux les cœurs purs,
car ils verront Dieu^d. » Car c'est une béatitude éternelle
et une éternité bienheureuse de voir d'une vision perpé-
tuelle et de louer d'une voix incessante le Christ Dieu,
dans la gloire, avec ses saints, alors que s'accomplira en
nous cette parole : « Le Dieu des dieux sera vu dans
Sion^e », et encore : « Bienheureux ceux qui habitent dans
ta maison, Seigneur ; ils te loueront pour les siècles des
siècles^f. »

Obligations
chrétiennes

3. Avant tout, frères, n'acceptez
pas d'avoir des balances trompeuses
et des mesures fausses, par lesquelles
vous portiez préjudice à vos voisins ou à vos proches, car
il est écrit : « Vous serez mesurés avec la mesure dont

1. VIRGILE, *Énéide*, 7, 338.

qua mensura mensi fueritis, reme^ltietur vobis^a. » Et
 5 quotiens causas auditis, iustum iudicium iudicate, ^eet
 munera super innocentem nolite accipere; ne, dum lucra
 corporalia adquiritis, praemia aeterna perdatis. In ecclesia
 stantes nolite ^lvos invicem otiosis fabulis occupare : sunt
 enim, quod peius est, ^laliqui viri, et praecipue mulieres,
 qui tantum in ecclesia verbosantur, ^lut verbum Dei nec
 10 ipsi audiant, nec alios audire permittant. Qui ¹tales sunt,
 et pro se et pro aliis redditori sunt rationem in die iudicii.

^lFilios, quos in baptismo suscipitis, scitote vos pro ipsis
 fideiussores ^lapud Deum extitisse : et ideo semper eos
 castigare et corripere debetis; ^lut, quod ad iustitiam et
 castitatem, sobrietatem vel ad misericordiam ^lpertinet,
 observare contendant. Nec solum eos verbis, sed etiam
 15 ¹exemplis ad bona opera provocate : ut cum vos in id
 quod iustum ^let Deo placitum est imitantur, pervenire
 vobiscum ad aeterna praemia ^lmereantur.

4. Iterum atque iterum, fratres dilectissimi, rogo, et
 paterna ^lpietate commoneo, et totis viribus supplico, ut
 20 qui in vobis boni sunt, ²semper in bonis operibus fidelem
 ac felicem perseverantiam teneant, ^lquia scriptum est :
 « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus ^lerit^a » :
 qui vero mala opera se exercere cognoscunt, sine mora se
^lcorrigant et emendent : ut cum dies iudicii venerit, et
 perseverantes ^lin bono, et correcti a malo, simul ad praemia
 25 aeterna perveniant : ²adiuvante ipso, qui cum Patre et
 Spiritu sancto vivit et regnat in saecula ^lsaeculorum. Amen.

12 castigare et corripere debetis : castigate W¹H² || 13 sobrietatem
 om. W¹H² || 15 id : eo G²·H¹⁸ || 16 et Deo placitum W¹H² : om. cell. ||
 20 fideliter ac felicem *solus habet* W¹.

3 * Matth. 7, 2.

4 * Matth. 10, 22.

vous aurez mesuré^a. » Et chaque fois que vous écoutez
 des causes, jugez d'un juste jugement et n'acceptez pas
 de présents au détriment de l'innocent, de peur, en
 acquérant des richesses matérielles, de perdre les récom-
 penses éternelles. Debout dans l'église, ne passez pas votre
 temps en bavardages oiseux. Le comble est que certains
 hommes et surtout des femmes bavardent tellement à
 l'église qu'eux-mêmes n'entendent pas la parole de Dieu
 et qu'ils ne permettent pas aux autres de l'entendre. Ceux
 qui sont tels auront à rendre compte au jour du Jugement
 et pour eux et pour les autres.

Les fils que vous recevez dans le baptême, sachez que
 vous vous en êtes portés garants auprès de Dieu ; aussi,
 devez-vous toujours les reprendre et les corriger, pour
 qu'ils s'efforcent d'observer ce qui touche la justice et
 la chasteté, la sobriété et la miséricorde. Excitez-les aux
 bonnes œuvres, non seulement par des paroles, mais
 aussi par des exemples, afin qu'en vous imitant en ce qui
 est juste et plaît à Dieu, ils méritent de parvenir avec
 vous aux récompenses éternelles.

4. Je vous prie encore et encore, frères bien-aimés, et
 vous avertis avec une sollicitude paternelle et vous supplie
 de toutes mes forces, afin que les bons parmi vous persé-
 vèrent toujours fidèlement et heureusement dans les
 bonnes œuvres, car il est écrit : « Celui qui aura persévéré
 jusqu'à la fin, celui-ci sera sauvé^a » ; et que ceux qui
 savent qu'ils font le mal se corrigent et s'amendent sans
 tarder pour que, lorsque viendra le jour du Jugement,
 et ceux qui auront persévéré dans le bien et ceux qui se
 seront corrigés du mal, parviennent ensemble aux récom-
 penses éternelles, avec l'aide de celui qui avec le Père et
 l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO LI

218 (218) De his qui filios per aliquas sacrilegas superstitiones habere volunt

1. Solent, fratres carissimi, aliqui viri vel aliquae mulieres, cum se l'viderint in coniugiis positos filios non
 5 habere, nimium contristantur et, quod peius est, aliquotiens ita praeveniuntur, ut non de Deo sed l'de nescio quibus sacrilégis medicamentis vel arborum sucos filios se l'habere confidant. Quam rem quicumque forte aliquo amico diaboli l'circumventus admisit, cum grandi conpunctione paenitentiam agat; l'qui vero auxiliante Domino non
 10 admisit, videat ne aliquando com¹mittat. Et non solum ipse non faciat, sed quantum potest etiam alios l'salubri consilio facere non permittat; ut de fideles christianos, si eis l'Deus filios dare noluerit, nullum exinde laborem animi patiantur : l'quia et quando donat Deus filios, gratiae sunt

Sermo LI : W¹ *Wirceburgensis* Mp. th. f. 28
 218,4 coniugiis Mor. : coniugis W¹.

s. VIII

1. Ce sermon ainsi que les deux suivants n'est connu que par la collection W, elle-même représentée essentiellement par le manuscrit de Burchard, du VIII^e siècle. G. MORIN a présenté ce recueil d'homélies mérovingiennes dans *RB*, XIII (1896), p. 97-111. J. G. VON ECKHART avait édité pour la première fois ces sermons dans son ouvrage *Commentarii de rebus Franciae Orientalis*, Würzburg, t. I, 1729, p. 840-843. Eckhart corrige parfois le manuscrit. G. MORIN,

SERMON LI

Au sujet de ceux qui veulent avoir des enfants par des pratiques sacrilèges¹

1. Certains hommes et certaines femmes, frères très chers, ont coutume, lorsqu'ils voient que leur mariage demeure sans enfant, de s'affliger exagérément et, ce qui est pire, succombent même parfois si bien à la tentation qu'ils s'en remettent, pour avoir des enfants, non à Dieu mais à je ne sais quels médicaments sacrilèges, par exemple à de l'ambre². Quiconque, trompé d'aventure par quelque ami du diable, a commis une chose pareille doit faire pénitence avec un grand repentir; quant à celui qui, grâce au Seigneur, n'a pas commis cela, qu'il veille à ne pas s'en rendre coupable un jour. Et que non seulement il n'agisse pas ainsi lui-même, mais que dans la mesure de ses possibilités il en détourne les autres grâce à son conseil salutaire, afin que si Dieu ne veut pas donner d'enfants à de fidèles chrétiens³, ceux-ci n'en éprouvent aucun chagrin dans leur esprit, car, lorsque Dieu donne

RB, XIII (1896), p. 200-210, a réédité ces sermons en les restituant à Césaire.

2. Le cas de *sucos* est étrange. L'apparat de Morin montre qu'Eckhart avait cru devoir corriger ici le manuscrit. Le terme lui-même est d'ailleurs peu clair. Nous avons trouvé déjà *sucinos* dans les *Serm.* 13, 5 et 14, 4. Il s'agit probablement de l'ambre jaune, venu de la Baltique et déjà recherché à l'époque préhistorique.

3. *Fideles christianos* à l'accusatif est aberrant après *de*.

agendae; et quando 'non donat, nihilominus illi sunt
15 gratiae referendae. Ipse enim melius *novit quid nobis
expedit.

2. Multi enim malo suo filios habuerunt, et multi suo
bono non 'habuerunt. Quamvis non hoc omnes faciant,
plures tamen sunt, 'qui, dum suis filiis in terra nimium
thesaurizant, suas animas aeterna 'mendicitate condem-
20 nant; et dum de rapinis ac fraudibus divites *filios volunt
in hoc mundo relinquere, non solum elymosinas dissi'mu-
lant erogare, sed etiam res alienas conantur invadere.
Et timen'dum est, ne dum eorum filii de illorum divitiis in
saeculo luxoriantur, 'illi aeterno supplicio consumantur.

Quod ita factum etiam in illo 'divite purpurato, qui
25 fratres suos divites reliquerat, evangelii textus *eloquitur.
Nam qui in saeculo dives fuerat, et fratribus suis omnem
'substantiam detulerat, in inferno guttam refrigerii ardens
quaerebat, 'et inpetrare non poterat. Illi vero qui filios
non habent, aut omnes, 'aut prope omnes, dum non habent
quibus terrenam substantiam 'derelinquant, redemere
30 animas suas elimosinarum largitate non *cessant; et securi
de hoc mundo ad aeternam beatitudinem trans'euntes, ab
auditu malo liberati audire merebuntur : « Venite bene'dicti
percipite regnum, quia esurivi, et dedistis mihi manducare^a. »

3. Nemo ergo de sterelitate filiorum contristetur aut
219 doleat, (219) cum viderit tantos clericos, iunctos monachos
aut sanctimoniales, sine 'carnalibus filiis usque ad vitae
suae terminum in Dei servitio per'manere. Qui magis ideo

2 ^a Matth. 25, 34.

1. Cf. Lc 16, 19.

2. Morin suggère de corriger ici le texte du manuscrit.

des enfants, il faut lui rendre grâces, et quand il n'en
donne pas, il n'en faut pas moins lui rendre grâces. En
effet, lui sait mieux ce qui nous convient.

**Fécondité
charnelle
et fécondité
spirituelle**

2. Beaucoup, en effet, ont eu des
enfants pour leur malheur et beau-
coup n'en ont pas eu pour leur
bonheur. Bien que tous ne le fassent
pas, nombreux sont pourtant ceux qui, tandis qu'ils
thésaurisent sans mesure sur terre pour leurs enfants,
condamnent leur âme à la mendicité éternelle ; et, tandis
qu'ils veulent laisser des enfants riches dans ce monde,
au prix de fraudes et de rapines, non seulement ils se
dispensent de distribuer des aumônes, mais ils s'efforcent
même de s'emparer des biens d'autrui. Et il est à craindre
que, tandis que leurs enfants étalent dans le siècle le luxe
dû à leurs richesses, eux ne soient consumés par un supplice
éternel.

Que cela soit arrivé ainsi dans le cas de ce fameux riche
couvert de pourpre, qui avait laissé ses frères riches, le
texte de l'Évangile le dit éloquemment¹. En effet, celui
qui avait été riche dans le siècle, et avait laissé tous ses
biens à ses frères, tout brûlant en enfer, demandait une
goutte d'eau fraîche et ne pouvait l'obtenir. Mais ceux
qui n'ont pas d'enfants, tous, ou presque tous, n'ayant
personne à qui laisser leurs biens terrestres, ne cessent
de racheter leur âme par de larges aumônes et, passant
en sécurité de ce monde à la béatitude éternelle, ils
mériteront d'entendre, exemptés de la condamnation :
« Venez, bénis, prenez possession du royaume, car j'ai
eu faim et vous m'avez donné à manger^a. »

3. Donc, que personne ne s'attriste ou ne se plaigne de
l'absence d'enfants, alors qu'il voit tant de clercs, de
saints² moines ou de saintes religieuses, demeurer au
service de Dieu jusqu'à la fin de leur vie sans enfants

maiolem coronam et ampliorem gloriam consequentur, quia carnaliter steriles esse voluerunt, impletes illud
 5 quod Christus per Apostolum clamat : « Superest, et qui habent uxores, sint tamquam non habentes^a. » « Tempus, inquit, breve est, volo vos sine sollicitudine esse^b. » Et ideo qui sterilitatem habent corporum, fecunditatem custodiant animarum; et qui filios carnales habere non possunt, spirituales generare contendant.

10 Omnia opera bona filii nostri sunt : qui cotidie opera bona faciunt, spirituales filios <habere> non desinunt. Isti sunt filii nostri, qui non solum non moriuntur, sed etiam nec parentes suos in aeternum mori permittunt. Nam isti carnales filii, ubi ad aetatem maiorem pervenerint, difficile est ut non plures ex ipsis parentum suorum
 15 mortem desiderent. Nec hoc ideo diximus, quod omnes filios malos esse credamus, aut hoc persuadere videamur, ut aliquis in coniugio positus filios habere non velit; sed, sicut iam supra suggestimus, si vellit dare Deus, sive non velit, ipsi sunt gratiae agenda, qui melius novit quid nobis oporteat.

4. Et ideo, cui Deus filios dare noluerit, non eos de
 20 aliquis erbis vel diabolicis characteribus aut sacrilegis ligaturis habere conentur. Unde ante omnia et decet et expedit christianis ne contra dispensationem Christi crudeli et impio ausu pugnare videantur. Sicut enim mulieres, quas Deus vult plures habere filios, nullas potationes debent accipere, <per> quas conceptum habere non

219,8 custodiunt W¹ || 11 habere conj. J. G. von Eckhart : om. W¹ || 19 aliquis : aliquos W^{1a}c || 21 decet : decit W¹ || christianis : christiani W¹ || 24 per suppl. Mor. : om. W¹ || conceptum Mor. : contemptum W¹

3 * I Cor. 7, 29 b I Cor. 7, 32.

1. Cf. supra, Serm. 42, 4 et la note 2 de la page 303.

charnels. Ceux-là recevront une plus grande couronne et davantage de gloire, parce qu'ils ont voulu être stériles selon la chair, exécutant ce que le Christ proclame par la bouche de l'Apôtre : « Il reste¹ à ceux qui sont mariés de vivre comme s'ils ne l'étaient pas^a. » « Le temps, dit-il, est court, je veux que vous soyez sans préoccupation^b. » Aussi, que ceux dont le corps est stérile gardent une âme féconde; et que ceux qui ne peuvent avoir d'enfants selon la chair s'efforcent d'en engendrer de spirituels.

Toutes les bonnes œuvres sont nos enfants : ceux qui font chaque jour des œuvres bonnes ne laissent pas <d'avoir> des enfants spirituels. Voici nos enfants, qui non seulement ne meurent pas mais ne permettent pas davantage que leurs parents meurent pour l'éternité. En effet, les enfants charnels, lorsqu'ils sont devenus grands, il est difficile que beaucoup d'entre eux ne désirent pas la mort de leurs propres parents. Et nous n'avons pas dit cela parce que nous croyons que tous les enfants sont mauvais, ou pour sembler conseiller que quelqu'un de marié se refuse à avoir des enfants; mais, comme nous l'avons déjà suggéré plus haut, que Dieu veuille donner ou non, mêmes grâces doivent lui être rendues, à lui qui sait mieux que nous ce qui nous convient.

Loi naturelle,
loi divine

4. Et c'est pourquoi, que ceux
 auxquels Dieu n'a pas voulu donner d'enfants, n'essaient pas d'en avoir au moyen d'herbes ou de grimoires diaboliques ou d'amulettes sacrilèges. Il appartient donc avant tout à des chrétiens et il leur convient de ne pas paraître lutter avec une audace cruelle et impie contre la volonté du Christ. En effet, de même que les femmes auxquelles Dieu veut donner de nombreux enfants ne doivent prendre aucun médicament <propre à> les empêcher d'avoir ce qui a

25 possint, ita et illae, **quas Deus steriles voluit permanere,
 de solo Deo hoc debent desiderare vel petere; ita tamen
 ut hoc divinae dispensationi committant, et hoc semper
 in orationibus dicant, ut, quomodo illis oportet, sic Deus
 adnuere pro sua pietate dignetur. Illae enim mulieres,
 quas Deus vult esse fecundas, quantoscumque conceperint,
 30 aut ipsae nutriant, aut nutriendos aliis tradant : quia
 quantoscumque aut iam conceptos aut iam natos occide-
 rint, tantorum homicidiorum reatu ante tribunal aeterni
 iudicis tenebuntur. Et quia aliquae mulieres, dum per
 sacrilegas potiones filios suos in seipsis occidere conantur,
 220 etiam ipsae pariter moriuntur, efficiuntur trium criminum
 reae : homicidae suae, (220) Christi adulterae, necdum nati
 filii parricidae. Unde et illae male faciunt, si eos quibus-
 cumque sacrilegis medicamentis habere voluerint; et illae
 gravius peccant, quae aut iam conceptos aut iam natos
 occidunt, vel certe unde non concipiant potiones sacrilegas
 5 accipiendo damnant in se naturam, quam Deus voluit
 esse fecundam. Quantoscumque filios parere potuerant,
 tanta homicidia fecisse non dubitent.

5. Et ideo consideremus quod Apostolus ait : « Quid
 oremus, sicut oportet, nescimus. » Semper nos Dei iudicio
 10 et divinae misericordiae committamus, nec contra volun-
 tatem illius contendamus habere quod ille <non> vult
 tribuere; <ne>, dum terrena filiorum solacia quaerimus,
 praemia aeterna perdamus. Magis ergo iugiter in oratione
 dominica toto corde dicamus : « Fiat voluntas tua sicut

29 conceperint : conciperent W¹ || 31 reatu : reatum W¹ || 34
 homicidae : homicidiae W¹.

220,7 dubitent : dubitant W¹ || 10 contendamus : contendimus W¹ ||
 11 non... ne *suppl. Mor. : om. W¹.*

été conçu, de même aussi celles dont Dieu a voulu qu'elles
 demeurent stériles ne doivent désirer d'enfants que de
 Dieu seul et ne les demander qu'à lui, de façon cependant
 à remettre cela à la libéralité divine et à dire toujours
 ceci dans leurs prières : que Dieu daigne dans sa bien-
 veillance accorder ce qui leur convient. Assurément, ces
 femmes que Dieu veut fécondes doivent ou nourrir
 elles-mêmes ou donner à nourrir à d'autres tous les enfants
 qu'elles ont conçus ; car elles seront tenues pour coupables
 devant le tribunal du Juge éternel d'autant d'homicides
 qu'elles auront tué d'enfants déjà conçus ou déjà nés.
 Et parce que certaines femmes, en essayant de tuer en
 elles leurs enfants par des potions sacrilèges, périssent
 également, elles se rendent coupables de trois crimes :
 d'homicide envers elles-mêmes, d'adultère envers le Christ
 et d'infanticide envers des enfants non encore nés. Donc,
 celles qui veulent avoir des enfants par des médicaments
 sacrilèges, quels qu'ils soient, font mal ; et celles-là pèchent
 très gravement qui tuent des enfants déjà conçus ou
 déjà nés, ou condamnent en elles une nature que Dieu
 a voulu féconde, en prenant des potions sacrilèges qui les
 empêchent de concevoir. Qu'elles ne doutent pas d'avoir
 commis autant d'homicides qu'elles auraient pu avoir
 d'enfants¹.

5. Aussi, réfléchissons à ce que dit l'Apôtre : « Nous ne
 savons que demander pour prier comme il faut. » Remet-
 tons-nous toujours au jugement de Dieu et à la miséricorde
 divine et n'essayons pas d'avoir contre sa volonté ce qu'il
 <ne> veut nous accorder ; <de peur> qu'en recherchant
 les consolations terrestres d'une progéniture, nous ne
 perdions les récompenses éternelles. Disons donc plutôt
 sans cesse de tout cœur dans l'Oraison dominicale : « Que

1. Cf. *supra*, *Serm.* 44, 2 et la note 1 de la page 330.

in caelo ¹et in terra^b. » Si enim spem nostram in dispensa-
 15 tionem Dei voluerimus ¹⁵fideliter ponere, et in hoc saeculo
 eum poterimus habere propitium, ¹et in futuro in conspectu
 eius cum bona conscientia fiducialiter ¹veniemus. Quod
 ipse praestare dignetur, cui est honor et gloria in ¹saecula
 saeculorum. Amen.

^b Matth. 6, 10.

ta volonté s'accomplisse sur la terre comme au ciel^b. »
 Car si nous voulons placer fidèlement notre espoir dans la
 libéralité de Dieu, nous pourrons dans ce siècle avoir sa
 faveur et dans le monde à venir nous viendrons en sa
 présence avec la confiance d'une bonne conscience. Que
 daigne l'accorder celui à qui appartient l'honneur
 et la gloire pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO LII

De martyribus et de lunae defectu
 et de avorsibus vel filacteriis

20

1. Sicut frequenter ammonui, fratres carissimi, iterum
 suggero, ut nemo ex vobis credat temporibus nostris
 martyres esse non posse. Martyr graecus sermo est, et
 latine dicitur testis. Sicut enim iam saepe diximus,
 quicumque testimonium pro iustitia dederit Christo,
 221 (221) sine dubio martyr erit; et quicumque defensoribus
 luxuriae et persecutoribus castitatis pro Dei amore
 restiterit, martyrii coronam accipiet. Sunt ergo et nostris
 temporibus martyres : nam et qui male agentes cum
 5 iustitia et caritate castigat, qui ammonet non facile
 iurandum, non periurandum, non detrahendum, non male-
 dicendum, qui pro istis rebus quae Deo placent testimo-
 nium perhibet, Christi martyr erit. Et ille qui castigat,
 ut non observentur auguria, filacteria non adpendantur,
 nec praecantatores vel aruspices requirantur, dum contra
 10 istas temptationes diaboli loquitur, pro Christo testimonium
 dare cognoscitur.

Sermo LII : W¹ *Wirceburgensis* Mp. th. f. 28

s. VIII

221,2 restiterit Mor. : stiterit W^{1a0} exstiterit W^{1p0}

1. Cf. *supra*, *Serm.* 51 et la note 1 de la page 424.

SERMON LII

Des martyrs et de l'éclipse de lune,
 ainsi que des avortements et des phylactères¹

1. Comme je vous y ai fréquemment exhorté, frères
 très chers, je conseille de nouveau qu'aucun de vous ne
 croie que de notre temps il ne peut y avoir des martyrs².
 Martyr est un mot grec qui en latin signifie témoin. Or,
 comme nous l'avons déjà dit souvent, quiconque aura
 rendu témoignage au Christ pour la justice sera sans nul
 doute un martyr ; et quiconque aura résisté pour l'amour
 de Dieu aux défenseurs de la luxure et aux persécuteurs
 de la chasteté recevra la couronne du martyr. Il y a donc
 de notre temps aussi des martyrs, car celui qui répri-
 mande avec justice et charité ceux qui se conduisent mal,
 qui exhorte à ne pas prêter facilement des serments, à ne
 pas se parjurer, à ne pas faire de tort, à ne pas maudire,
 qui rend témoignage pour les choses qui plaisent à Dieu,
 sera un martyr du Christ. Et celui qui réprimande, afin
 qu'on ne tienne pas compte des augures, qu'on ne pende
 pas sur soi de phylactères, qu'on ne fasse appel ni aux
 magiciens ni aux haruspices, il sait qu'en parlant contre
 ces tentations du diable il rend témoignage pour le Christ.

2. Cf. *supra*, *Serm.* 41, 1.

2. Et in hoc, fratres carissimi, adversarii nec parva temptatio est, quando stulti homines dies et calendas, solem et lunam colenda lesse arbitrantur. Nam in tantum quod peius est, verum est quod ammonemus, ut non
 15 solum in aliis locis, sed etiam in hac ipsa civitate dicantur adhuc esse aliquae mulieres infelices, quae in honore Iovis quinta feria nec telam nec fustum facere vellent. In istis talibus baptismum violatur, et sacramenta Christi patiuntur iniuriam.

3. Et illud quale est, quando stulti homines quasi lunae laboranti putant se debere succurrere, qui eius ignitum
 20 globum naturali aeris ratione certis temporibus obductum aut vicino solis occidui ardore suffusum, quasi aliquem contra caelum carminum credunt esse conflictum, quem bucinæ sonitu vel ridiculo concussis tintinabulis putant se superare posse tinnitu, aestimantes quod eam sibi vana
 25 paganorum persuasione sacrilegis clamoribus propitiam faciant; et cum illa homini rationabili exhibeat Deo ordinante servitium, homo illi ad iniuriam Dei stultum reddit obsequium? Refugiat, quaesumus, ac detestetur quisque ille sapiens ac fidelis errores, immo furores, lista erubescenda ludibria. Si huius luminaris elementum inferior te, cur metuis ne eam offendas silentio tuo? Si praestantior
 30 te est, cur putas quod indigeat auxilio tuo?

4. Nonne, carissimi, aperte diabolus exercet deceptiones suas, quando aliquibus mulieribus persuadet, ut postquam duos aut tres filios genuerint, reliquos aut iam natos

21 aliquem : aliquae W¹ || 27 ac detestetur *Mor.* : de hac testitur W¹.

1. Voir t. I, *Introd.*, p. 139.

2. Il s'agit donc d'un sermon prononcé à Arles. Voir aussi *Serm.* 13, 5, t. I, p. 428. Il est à remarquer que quelques décennies plus tard

2. Et ce n'est pas là, frères très chers, une petite tentation de l'adversaire, lorsque des hommes stupides estiment qu'il faut honorer jours et calendes¹, soleil et lune. En effet, le comble est que ce dont nous parlons est tellement vrai que non seulement en d'autres lieux, mais même dans cette cité², il y a, jusqu'à ce jour, dit-on, quelques malheureuses femmes qui, en l'honneur de Jupiter, ne veulent ni tisser ni filer le jeudi. En de telles personnes le baptême est violé et les sacrements du Christ sont insultés.

3. Et que dire de cela? Des hommes stupides pensent devoir venir en aide à la lune soi-disant en travail, elle dont le globe ardent est à des époques déterminées assombri par une cause céleste naturelle ou teint par l'ardeur proche du soleil couchant; ils croient à quelque conflit d'incantations contre le ciel, pensent pouvoir l'emporter par le son d'une trompette ou le cliquetis ridicule de clochettes agitées, estimant qu'ils se rendent la lune propice par des cris sacrilèges, selon une vaine superstition païenne³. Et alors qu'elle montre à un homme raisonnable son assujettissement à l'ordre voulu par Dieu, un homme lui manifeste une stupide soumission en insultant Dieu? Que tout homme sage et fidèle, nous l'en conjurons, fuie et déteste ces erreurs, que dis-je, ces délires, ces dérisions dont il faut rougir. Si ce corps céleste t'est inférieur, pourquoi crains-tu de l'offenser par ton silence? S'il t'est supérieur, pourquoi penses-tu qu'il puisse avoir besoin de ton aide?

L'avortement 4. N'est-il pas vrai, très chers, que le diable pratique ouvertement ses tromperies, quand il persuade des femmes, après qu'elles ont eu deux ou trois enfants, soit de tuer une fois nés

Martin de Braga ne mentionnera pas cette coutume parmi les superstitions qu'il reproche à ses fidèles.

3. Cf. *Serm.* 13, 5. Voir aussi t. I, *Introd.*, p. 140, n. 4.

occidant, aut poculum avor¹sionis accipiant : timentes ne forte, si plures filios habuerint, divites (222) esse non possent? Et haec facientes quid aliud credunt, nisi quod illos, quos Deus iusserit nasci, pascere aut gubernare non possit? Et forsitan illos occidunt, qui aut Deum melius servire aut ipsis parentibus perfecto amore potuerant oboedire. Pro qua re sacrilego aut parricidali ritu venenatas potiones accipiunt, ut imperfectam filiorum vitam immatura morte per viscera materna transmittant, et per quoddam remedium cum quodam potu crudele bibant poculum orbitatis. Lugenda persuasio! alienum a se putant illud quod per earum haustum transit venenum; et nesciunt quia hoc genere, dum conceptum in visceribus excipiunt morte, in sterelitate concipiunt. Quod si adhuc infantolus qui possit occidi intra sinum materni corporis non invenitur, non minus est quod ipsa intra hominem natura damnatur.

Quid, infelix mater, immo non geniti filii iam noverca, quid medicamenta in perpetuum nocitura de foris requiris? Tecum, si velis, intra habes salubriora remedia. Vis iam non habere filium? Religiosum cum viro conscribere pactum : de virtute pudicitiae finem partus accipiat. Fidelissimae feminae sterelitas sola sit castitas.

5. Illud quoque, carissimi, sicut iam superius diximus, funestum est occulti persecutoris ingenium, quando aliquarum mulierum filii diversis temptationibus aut infirmitatibus fatigantur, lugentes et adtonitae currunt

222,4-5 parricidali ritu *Mor.* : parricidali tumerit ut *W*¹ || 15 intra habes *Mor.* : intrabis *W*¹ || 16 pactum *Mor.* : partum *W*¹ || pudicitiae : pudicia *W*¹ || 17 accipiat : accipiet *W*¹ || 19 ingenium : ingenio *W*¹ || aliquarum : aliquid *W*¹

1. Voir *Serm.* 1, 12, t. I, p. 248 ; *Serm.* 44, 2 et la note 1 de la p. 328 ; *Serm.* 51, 4.

ceux qui viennent ensuite, soit de prendre un breuvage pour avorter? Elles craignent peut-être, si elles ont davantage d'enfants, qu'ils ne puissent être riches? Et en agissant ainsi, que croient-elles d'autre, sinon que Dieu ne peut nourrir et diriger ceux dont il a ordonné la naissance? Et d'aventure, elles tuent ceux qui auraient pu, soit le mieux servir Dieu, soit obéir à leurs parents avec un parfait amour. Pour cette raison elles prennent des boissons empoisonnées, selon une coutume sacrilège ou du moins parricide, afin de transmettre à leurs enfants une vie laissée imparfaite par une mort prématurée dans les entrailles maternelles, et, en prenant une certaine drogue, elles boivent cruellement avec ce breuvage la coupe de mort. Déplorable croyance! Elles pensent que ce poison qui a été transmis à travers leur boisson leur est étranger et elles ne savent pas que de cette façon, en retranchant par la mort ce qui a été conçu dans leurs entrailles, elles conçoivent dans la stérilité. Et s'il ne se trouve pas encore de fœtus dans le sein maternel, susceptible d'être tué, la nature n'en est pas moins condamnée à l'intérieur de l'être humain¹.

Pourquoi malheureuse mère, que dis-je, déjà marâtre d'un enfant pas même engendré, pourquoi recherches-tu au dehors des drogues qui seront nuisibles à jamais? Avec toi, en toi, si tu le veux, tu as des remèdes plus sains. Tu ne veux plus avoir d'enfants désormais? Signe un pacte religieux avec ton mari : que la vertu de pudeur mette un terme à l'enfantement ; que la chasteté soit la seule cause de stérilité d'une femme vraiment croyante.

Remèdes magiques 5. Cela aussi, très chers, comme nous l'avons déjà dit plus haut, est une habileté sinistre du persécuteur caché : quand les enfants de certaines femmes sont harcelés par diverses tentations ou maladies, les mères en larmes courent

matres; et quod peius est, non de ecclesiae medicina, non de auctore salutis exposcunt atque eucharistia Christi et, cum sicut scriptum est, oleo benedicto a presbyteris deberent perungere, et omnem spem suam in Deo ponere.

25 Econtrario faciunt, et dum salutem ²⁸requirunt corporum, mortem inveniunt animarum.

Et atque utinam ipsam sanitatem vel de simplici medicorum arte conquirerent. Sed dicunt sibi : Illum ariolum vel divinum, illum sortilegum, illam herbariam consulamus; vestimentum infirmi sacrificemus, cingulum qui inspicere vel mensurari debeat; offeramus aliquos caractères, ²⁹aliquas praecantationes adpendamus ad collum.

30 223 Inter haec una (223) diaboli persuasio est : aut per avorsum occidere crudeliter filios, aut per caractères sanare crudelius.

6. Interdum solent aliquae mulieres, quasi sapientes et christianae, aegrotantibus filiis suis, aut nutricibus aut aliis mulieribus, ⁵per quas diabolus ista suggerit, respondere et dicere : Non me ego misceo in istis talibus rebus, quia legitur in ecclesia : « Non potestis calicem Domini bibere, et calicem daemoniorum; non potestis mensae Domini participes esse, et mensae daemoniorum^a. » Et cum haec quasi excusans se dixerit : Ite, et facite vos quomodo 10 scitis; ¹⁰expensa vobis de cellario non negatur. Quasi vero per haec verba possit tam detestabile crimine innoxia

²⁸ consulamus : consolamus W¹ || infirmi sacrificemus Mor. : infirmis arefecimus W¹ || ²⁹ mensurari : mensurare W¹.

223,6 legitur : legetur W¹

6 ^a I Cor. 10, 20.21

1. Cf. *Serm.* 13, 3. Voir aussi *Serm.* 19, 5 et la note 1 de la p. 490. Ce recours à l'huile bénite pour la guérison des malades était pratiqué depuis les origines du christianisme sous forme d'onction. Assez

épouvantées ; et le pire est qu'elle ne sollicitent pas de remède auprès de l'Église ni auprès de l'auteur du salut et ne réclament pas l'eucharistie du Christ, alors qu'elles devraient, comme il est écrit, les enduire d'huile bénite par les prêtres¹ et placer en Dieu tout leur espoir. Elles font le contraire et, cherchant le salut des corps, elles trouvent la mort des âmes.

Et même, plutôt au ciel qu'elles conquièrent la santé elle-même, du moins, par le simple art des médecins ! Mais elles se disent : Consultons cet haruspice ou ce devin, ce faiseur de sortilèges, cette magicienne ; sacrifions un vêtement du malade, une ceinture susceptible d'être examinée et mesurée ; offrons des grimoires, suspendons au cou des formules magiques. Dans tout cela, c'est le même effet de la persuasion du diable, qu'il s'agisse de tuer cruellement des enfants par l'avortement ou de les guérir plus cruellement par des grimoires.

6. Cependant certaines femmes, soi-disant sages et chrétiennes, ont coutume, quand leurs enfants sont malades, de répondre aux nourrices ou aux autres femmes par l'intermédiaire desquelles le diable les tente ainsi, en disant : Non, moi je ne me mêle pas de pareilles choses, parce qu'on lit dans l'église : « Vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et le calice des démons ; vous ne pouvez partager la table du Seigneur et la table des démons^a. » Ensuite, comme si elle s'était excusée avec cette phrase, elle dit : Allez et faites comme vous, vous savez ; je ne refuse pas la dépense ; puisez dans le cellier. Comme si par ces paroles elle pouvait être tenue pour innocente d'un

curieusement, saint Martin guérit une jeune fille paralysée, non par une onction, mais en lui faisant boire de l'huile qu'il avait bénie, *Vita S. Martini*, 16, 7, SC 133, p. 288. Césaire, lui, reste plus classique et c'est, soit en oignant lui-même la malade, soit en la faisant oindre, qu'il opère trois des guérisons rapportées par la *Vita Caesarii* : I, 43, p. 313-314 ; II, 19, p. 332-333 et 23, p. 334-335.

deteneri. Sed non ita est : ¹nam non solum mater, si permiserit, sed etiam alii, quicumque ¹consenserint, sacrilegii crimen incurrent. Sic enim Apostolus ait : ¹« Non solum qui faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus^b. »

15 ¹Haec enim tam viri quam feminae, si diligenter vultis adtendere, et ¹omnes insidias diaboli fideliter contenditis evitare vel fugere, ad aeter¹nam beatitudinem cum segura conscientia poteritis pervenire : ¹praestante Domino nostro Iesu Christo.

¹2 permiserit *conj. A. Casamassa* : permanserit W¹ || 18 praestante *Mor.* : regnante W¹.

^b Rom. 1, 32.

aussi détestable crime. Mais il n'en est pas ainsi ; car non seulement la mère, si elle le permet¹, mais aussi les autres, quels qu'ils soient, qui y auront consenti, encourront le crime de sacrilège. Car l'Apôtre parle ainsi : « Non seulement ceux qui agissent ainsi, mais aussi ceux qui sont d'intelligence avec eux^b. »

Mais vous, aussi bien hommes que femmes, si vous voulez prêter une attention diligente à cela et si vous vous efforcez fidèlement d'éviter et de fuir toutes les embûches du diable, vous pourrez parvenir avec la conscience tranquille à la béatitude éternelle, avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ.

1. La conjecture *permiserit* est due à Antonio Casamassa, des Ermites de Saint-Augustin, collaborateur romain de dom Morin.

SERMO LIII

Ammonitio ut fana destruantur

20 ¹1. Gratium nobis est, fratres dilectissimi, et maximas
Deo gratias agimus, quia vos ad ecclesiam fideliter venire
videmus : quia et re vera hoc docet et expedit christianis,
ut <ad> matrem suam ecclesiam quasi boni filii cum
summo desiderio et vera pietate concurrant. Et licet hinc
gaudeamus, fratres carissimi, quia vos ad ecclesiam
25 videamus fideliter currere, contristamur tamen et dolemus,
quia aliquos ex vobis cognoscimus ad antiquam idolorum
culturam frequentius ambulare, quomodo pagani sine Deo
et sine baptismi gratia faciunt.

224 (224) Audivimus aliquos ex vobis ad arbores vota
reddere, ad fontes orare, auguria diabolica observare : de
qua re tantus dolor est in animis nostris, ut nullam
possimus consolationem recipere. Sunt enim, quod peius
est, infelices et miseri, qui paganorum fana non solum
5 destruere nolunt, sed etiam quae destructa fuerant
aedificare nec metuunt nec erubescunt. Et si aliquis Deum
cogitans aut arbores fanaticos incendere aut aras diabo-
licas voluerit dissipare atque destruere, irascuntur et

Sermo LIII : W¹ *Wirceburgensis* Mp. th. f. 28
223,22 ad suppl. *J. G. von Eckhart* : om. W¹.

1. Cf. *supra*, *Serm.* 51 et la note 1 de la page 424.

SERMON LIII

Exhortation à détruire les temples¹

1. Il nous est agréable, frères très aimés, et nous en
rendons tout particulièrement grâce à Dieu, de vous voir
venir fidèlement à l'église, car, en vérité, il convient et
il est utile à des chrétiens d'accourir vers leur mère l'Église
comme de bons fils, avec un très grand désir et une véri-
table piété. Mais, tout en nous réjouissant, frères très chers,
de vous voir courir fidèlement à l'église, nous nous attris-
tons cependant et nous nous lamentons de ce que nous
savons que certains d'entre vous vont assez fréquemment
assister à l'ancien culte des idoles, comme font les païens
sans Dieu et sans la grâce du baptême.

Nous avons entendu dire que certains d'entre vous
rendent un culte à des arbres, prient auprès de fontaines,
observent les augures diaboliques ; de cela nous avons
une telle douleur dans notre âme que nous ne pouvons
recevoir aucune consolation. En effet, le pire est qu'il
existe des malheureux et des misérables qui non seulement
ne veulent pas détruire les temples païens, mais même
qui ne craignent ni ne rougissent de reconstruire ceux
qui ont été détruits². Et si quelqu'un, pensant à Dieu,
veut brûler les arbres de la superstition ou mettre en pièces
et détruire les autels diaboliques, ils s'emportent et

2. Au sujet de ces différentes pratiques, encore bien vivantes
apparemment, voit t. I, *Introd.*, p. 140-141.

insaniunt, et furore nimio succenduntur; ita ¹ut etiam illos, qui pro Dei amore sacrilega idola conantur evertere, ¹⁰aut caedere praesumant, aut forsitan de illorum morte cogitare non ¹dubitent.

Quid faciunt infelices et miseri? Lucem deserunt, et ad ¹tenebras currunt : contemnunt Deum, amplectuntur diabolum : vitam ¹deserunt, mortem sequuntur : Christum repudiant, et ad sacrilegia ¹vadunt. Ut quid miseri ad ¹⁵ecclesiam venerunt? ut quid sacramentum ¹baptismi acceperunt, si postea ad idolorum sacrilegia redituri erant? ¹Impletur enim in illis illud quod scriptum est : « Canis reversus ad ¹vomitum suum, et porcus ad volutabrum suum^a. » Non timent illud ¹quod dixit Dominus per prophetam : « Sacrificans idolis eradicabitur, ¹nisi Domino soli^b »; et in psalmis : « Omnes dii gentium daemonia, ²⁰« Dominus vero caelos fecit^c »; et iterum : « Confundantur omnes ¹qui adorant sculptilia, qui gloriantur in simulacris suis^d. »

2. Vos ergo, fratres, quicumque estis, qui tantum malum Christo ¹propitio non fecistis, videte ne aliquando faciatis, videte ne vos ¹circumveniant homines perditos ²⁵atque perversi, ut post Christi sacramenta ad diaboli venena redeatis; sed magis castigat quoscumque ¹tales cognoscitis, admonete durius, increpate severius. Et si non ¹corrigitur, si potestis, caedite illos; si nec sic emendantur, et ¹capillos illis incidite. Et si adhuc perseverant,

224,9 evertere conj. Eck. : avertere W² || 11 dubitent : dubitant W¹

1 * II Pierre 2, 22 b Ex. 22, 20 c Ps. 95, 5 d Ps. 96, 7.

1. La *Vita S. Martini* nous montre en effet qu'il n'était pas toujours sans danger de s'attaquer aux temples païens ni surtout aux arbres sacrés. Voir ch. 13-15, *SC* 133, p. 280-286.

2. Nous n'avons pas trouvé d'autre exemple absolument conforme

perdent le sens et s'enflamment d'une extrême fureur. C'est au point qu'ils osent même battre ceux qui, pour l'amour de Dieu, s'efforcent d'abattre les idoles sacrilèges ou peut-être n'hésitent pas à méditer leur mort¹.

Que font ces malheureux infortunés? Ils abandonnent la lumière et courent vers les ténèbres; ils méprisent Dieu, embrassent le diable; abandonnent la vie, suivent la mort; répudient le Christ et optent pour les sacrilèges. Pourquoi les malheureux sont-ils venus à l'église? Pourquoi ont-ils reçu le sacrement du baptême, s'ils devaient revenir ensuite aux sacrilèges idolâtres? En effet s'accomplit en eux ce qui est écrit : « Le chien est retourné à son vomissement et le porc à sa bauge^a. » Ils ne craignent pas ce que le Seigneur a dit par la bouche du prophète : « Celui qui sacrifie aux idoles sera anéanti, et non celui qui sacrifie au seul Seigneur^{b2} », et dans les psaumes : « Tous les dieux des païens sont des démons, mais le Seigneur a fait les cieux^c »; et encore : « Que soient couverts de honte tous ceux qui adorent des images sculptées, qui se glorifient dans leurs idoles^d. »

2. Vous donc, frères, qui que vous soyez, qui par la grâce du Christ n'avez pas commis un si grand méfait, veillez à ne pas le commettre à l'avenir, veillez à ce que des hommes perdus et pervers ne vous trompent, de sorte qu'après avoir reçu les sacrements du Christ vous ne reveniez aux poisons du diable; mais, plutôt, reprenez tous ceux que vous savez être tels, réprimandez-les très durement, grondez-les très sévèrement. Et s'ils ne se corrigent pas, frappez-les si vous le pouvez; et s'ils ne s'amendent pas ainsi, coupez-leur les cheveux. Et s'ils persévèrent encore, liez-les de chaînes de fer, afin que ceux

à celui de Césaire, mais une version très proche : « sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino solo », en particulier chez CYPRIEN, *Liber ad Demetr.*, 16; *Epist.* 59, 12 et AUGUSTIN, *De Civitate Dei*, X, 3, 7.

vinculis ferreis adligate : ¹ut quos non tenet Christi gratia,
 30 teneat vel catena. Fanum ergo ²reparare nolite permittere;
 immo magis, ubicumque fuerit, destruere ¹et dissipare
 contendite. Arborea etiam sacrilegas usque ad radicem
 incidite, aras diaboli comminuite. Et hoc scitote, fratres
 carissimi, ¹quia omnis homo, quando baptizatur, de grege
 diaboli et ab exercitu ¹illius separatur. Quod si postea ad
 35 ista quae supra diximus sacrile²gia celebranda redierit,
 225 statim <a> Christo deseritur, et iterum a (225) diabolo
 occupatur. Levius illi fuerat ad Christum non venire, quam
¹postea Christum deserere, secundum quod de talibus dicit
 Petrus ¹apostolus : « Melius, inquit, illis fuerat non cogno-
 scere viam ¹iustitiae, quam post cognitionem retrorsum
 converti^a. »

5 ³. Nos, fratres, quod vobis expedit dicimus : quicumque
 observare ¹noluerit, aeterna illum poena sine ullo remedio
 cruciabit. Delecta ¹modo aliquos inebriari, adulteria
 committere, innocentes opprimere; ¹sed postea in aeterna
 flamma non delectabit ardere. Videte, fratres, ¹custodite
 quae dicimus : non dicat aliquis, se non fuisse ammonitum.
 10 ¹⁰Ecce clamamus, ecce contestamur, ecce praedicamus :
 nolite contem¹nere praeconem, si vultis evadere iudicem.

Sed credimus de Dei ¹miseriordia, quod est vobis, qui
 fideles estis, daturus est in opere ¹bono perseverantiam,
 et eis, qui aliqua sacrilegia commiserunt, ¹inspirare digna-
 15 bitur, ut festinent agere paenitentiam; ut perseve¹rantes
 in bono, et correcti a malo, pariter mereantur ad aeternam
¹beatitudinem pervenire : praestante Domino nostro Iesu
 Christo, ¹qui vivit et regnat in saecula saeculorum.

32 incidite *Mor.* : incedite *W^{1a}c* incendite *W^{1p}c* || 35 a¹ *suppl. Eck.* :
om. W¹.

225,7 aliquos : aliquis *W^{1a}c* || 15 correcti *Mor.* : recit *W^{1a}c* erecti
W^{1p}c.

2 * II Pierre 2, 21.

que ne garde pas la grâce du Christ, la chaîne du moins
 les garde. Ne permettez pas qu'on répare un temple;
 bien plutôt, où que ce soit, essayez de les détruire et de
 les mettre en pièces. Coupez aussi les arbres sacrilèges
 jusqu'à la racine, brisez les autels du diable. Sachez
 encore, frères très chers, que tout homme, quand il est
 baptisé, est séparé du troupeau du diable et de son armée.
 Si, par la suite, il revient à célébrer ces sacrilèges dont
 nous avons parlé plus haut, sur-le-champ il est abandonné
 par le Christ et réoccupé par le diable. Il eût été moins
 grave pour lui de ne pas venir vers le Christ que d'aban-
 donner le Christ par la suite, selon ce que l'apôtre Pierre
 dit de tels hommes : « Il aurait mieux valu pour eux,
 dit-il, ne pas connaître la voie de la justice, qu'après
 l'avoir connue, revenir sur leur conversion^a. »

3. Quant à nous, frères, nous disons ce qui vous est
 salutaire : quiconque n'aura pas voulu l'observer, un
 châtement éternel le tourmentera sans nul remède. Il plaît
 maintenant à certains de s'enivrer, de commettre des
 adultères, d'opprimer des innocents ; mais ensuite il ne
 leur plaira pas de brûler dans la flamme éternelle¹. Veillez,
 frères, à garder ce que nous disons : que personne ne dise
 qu'il n'a pas été averti. Voici que nous crions à haute voix,
 voici que nous conjurons, voici que nous prêchons : ne
 méprisez pas le héraut si vous voulez échapper au juge.

Mais nous croyons que Dieu dans sa miséricorde vous
 donnera, à vous qui êtes fidèles, de persévérer dans le bien,
 et daignera inspirer à ceux qui ont commis quelques
 sacrilèges de se hâter de faire pénitence, afin que ceux qui
 persévèrent dans le bien et ceux qui se sont corrigés du
 mal méritent également de parvenir à la béatitude éternelle,
 avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et
 règne pour les siècles des siècles.

1. Cf. EUSÈBE LE GAULOIS, *Hom.* 6, *CCL*, *CI*, p. 69-70.

SERMO LIV

Commonitio ad eos qui non solum auguria adtendunt,
sed quod gravius est divinos aruspices et sortilegos

20 ²⁰secundum paganorum morem inquirunt

1. Bene nostis, fratres carissimi, me vobis frequentius supplicasse, ¹et paterna sollicitudine commonuisse pariter et contestatum esse, ²ut illas sacrilegas paganorum consuetudines observare minime debe¹retis : sed quantum ad me
25 multorum relatione pervenit, apud aliquos ³parum profecit admonitio nostra. Et quia si vobis ego non dixero, ⁴et pro me et pro vobis malam sum redditurus in die iudicii
226 rationem, (226) et vobiscum mihi erit necesse aeterna supplicia sustinere : ego me ⁵apud Deum absolvo, dum iterum atque iterum admoneo pariter ⁶et contestor, ut nullus ex vobis caraios et divinos vel sortilegos requirat, ⁷nec de qualibet eos aut causa aut infirmitate interroget.
5 Nullus sibi ⁸praecantatores adhibeat : quia quicumque fecerit hoc malum, statim ⁹perdet baptismi sacramentum et continuo sacrilegus et paganus ¹⁰efficitur; et nisi grandis

Sermo LIV : G² *Monacensis lat.* 12610 s. XIII
G⁴ *Treverensis Seminarii R.* II 8 s. XV
Z¹ *Stuttgartensis theol. fol.* 201 (*Zwifalten* 49) s. XI
Em. Monacensis lat. 14310 (*S. Emmeram.*) a. 1422
H²⁸ *Londinensis B.M. Addit.* 29972 s. VIII

225,18-20 Commonitio — inquirunt : *inscriptio ex Z¹ pos. Mor.* ||
19 sortilegos : sacrilegos Z¹.

SERMON LIV

Avertissement à ceux qui non seulement prennent garde
aux augures, mais, ce qui est plus grave, recherchent
les devins, les haruspices et les faiseurs de sortilèges
à la façon des païens

1. Vous savez bien, frères très chers, que, ainsi que je vous en ai très fréquemment suppliés et, avec une paternelle sollicitude, à la fois avertis et conjurés, vous ne devriez absolument pas observer les coutumes sacrilèges des païens ; mais d'après tout ce qui parvient jusqu'à moi par le récit de beaucoup, notre exhortation a eu peu d'effet auprès de certains. Si je ne vous dis pas cela, j'aurai à rendre un mauvais compte au jour du Jugement et de vous et de moi et il me faudra par nécessité endurer les supplices éternels ; aussi, moi, je m'absous auprès de Dieu en vous exhortant et vous conjurant tout à la fois encore et encore, afin qu'aucun de vous ne s'enquière des magiciens, des devins et des faiseurs de sortilèges ni ne les interroge pour quelque cause ou maladie que ce soit. Que nul ne recoure pour lui à des enchanteurs, car quiconque aura commis ce méfait perdra aussitôt le sacrement du baptême, devenant incontinent sacrilège et païen ; et si une large aumône et une dure et longue

226,3 caraios : caraius H²⁸ || sortilegos : sortilogos G² || 6 perdet : peribit Z¹

elymosina et dura ac proluxa paenitentia ^lsubvenit, statim in aeternum peribit.

Similiter et auguria observare ^lnolite, nec in itinere positi
 10 aliquas aviculas cantantes ^{ad}tendite, nec ¹⁰ex illarum
 cantatu diabolicas divinationes ^{ad}nuntiari praesumite.
^lNullus ex vobis observet, qua die de domo exeat, qua die
 iterum ^lrevertatur : quia omnes dies Deus fecit, sicut
 scriptura dicit : « Et ^lfactus est dies primus^a », et dies
 15 secundus et dies tertius, similiter ^let quartus, et quintus,
 et sextus, et sabbatum; et illud : « Fecit Deus ¹⁰omnia
 bona valde^b. » Illas vero non solum sacrilegas sed etiam
 ridiculosas sternutationes considerare et observare nolite :
 sed quotiens, ^lvobis in quacumque parte fuerit necessitas
 properandi, signate vos ^lin nomine Christi, et symbolum
 vel orationem dominicam fideliter ^ldicentes, securi de Dei
 adiutorio iter agite.

20 ²⁰2. Et quia quando supradicta omnia sacrilegia Deo
 vobis ^linspirante contemnere vel despiciere coeperitis,
 moleste hoc accepturus ^lest diabolus; quia vos videt de
 amicitia vel de societate sua discedere, ^let sacrilegia per
 quae vos decipiebat contemnere, aliquas nequitias ^lvobis
 25 ²⁰aliquod animal aut per morbum aut per evagationem est
 ablaturus : ^lquia ad vos probandos hoc fieri permittit
 Deus, ut agnoscat utrum ^lad ipsum fideliter venitis, et
 si toto corde diaboli machinamenta ^ldespicitis, et utrum
 plus valeat apud vos amor suus, quam cuius^lcumque
 animalis amissio. Sed si semel aut secundo nequitias quas
 30 ²⁰diabolus in miserit toto animo et tota fide contempseritis,

8 statim *om.* G²⁻⁴ || 10 cantatu H²⁰ : cantu Z¹ cantico G²⁻⁴ || 13
 factus : factum H²⁰ || 14 illud : illa Z¹Em. || 15 sed *om.* H²⁰ || 18 fide-
 liter *om.* H²⁰ || 25 ablaturus : sed scitote *add.* G² || 27 ipsum : vere
 et *add.* Z¹ || venitis : venites H²⁰ venietis Z¹ || 28 quam : aut Z¹ ||
 30 tota fide : toto adnisu Z¹.

pénitence ne lui viennent en aide, il périra aussitôt pour l'éternité.

De même, n'observez pas les augures et, quand vous êtes en voyage, ne prenez pas garde au chant de certains petits oiseaux et n'ayez pas l'audace d'annoncer d'après leurs chants des divinations diaboliques. Qu'aucun de vous ne tienne compte du jour où il part de chez lui, du jour où il retourne, car Dieu a fait tous les jours, comme le dit l'Écriture : « Et le premier jour fut fait^a », et le second et le troisième et de même le quatrième, le cinquième, le sixième et le septième ; et ceci : « Dieu a fait toutes choses parfaitement bonnes^b. » Et ne prêtez pas attention et n'accordez pas un sens non seulement sacrilège mais aussi ridicule aux étrennements, mais, chaque fois qu'il faut vous rendre en hâte en quelque lieu que ce soit, signez-vous au nom du Christ et, en disant avec foi le Symbole et l'Oraison dominicale, mettez-vous en route, sûrs de l'aide de Dieu.

**Tactique insidieuse
du diable**

2. Quand vous aurez commencé, sous l'inspiration de Dieu, à mépriser et dédaigner tous les sacrilèges cités plus haut, le diable prendra cela avec peine, vous voyant vous éloigner de son amitié et de sa société et mépriser les sacrilèges par lesquels il vous trompait ; aussi il vous fera quelque méchanceté ou vous enverra quelque maladie ou vous ravira quelque animal par la maladie ou la fuite, parce que Dieu permet que cela arrive pour vous éprouver, afin qu'il sache si vous venez à lui fidèlement, et si vous dédaignez de tout cœur les machinations du diable, et si son amour compte plus pour vous que la perte de n'importe quel animal. Mais si une ou deux fois vous méprisez de toute votre âme et de toute votre foi

1 ^a Gen. 1, 5 ^b Gen. 1, 31.

ita ipsum ^ldiabolum postea a vestra infestatione Deus dignabitur repellere, ut ^lnumquam vos possit sua calliditate decipere.

227 Homines enim negle(227)gentes et faciles, languida desideria et fidem tepidam habentes, ^letiam si incipient, non diu perseverant in operibus Dei; sed ubi se ^lde antedictis sacrilegiis abstinerint, et vel unam diaboli nequitiam ^lpertulerint, statim se paenitent ad Deum conversos esse, 5 et machina^menta diaboli reliquiss, et iterum revertuntur ad observationes ^lauguriorum, velut canes ad vomitum suum. Vos vero, quibus Deus ^let sapientiam contulit, et veram fidem dedit, ita toto corde circumven^tiones diaboli despiciat, et fideliter vos ad Deum convertite, ut quae-^lcumque vobis voluerit diabolus inmittere patienter et 10 fortiter toleretis; ^lut cum beato Iob dicere possitis : « Dominus dedit, Dominus abstulit; ^lsicut Domino placuit, ita factum est^a »; similiter et cum Apostolo ^lfirmiter et integro corde dicatis : « Quis nos separabit a caritate Christi? ^ltribulatio, an persecutio, an angustia, an fames, an nuditas, ^lan gladius, an periculum?^b » Boni enim 15 christiani nec tormentis ^lseparantur a Christo : tepidi vero et negligentes interdum otiosis ^lfabulis separantur; et si vel leve damnum pertulerint, continuo ^lscandalizantur, et contra Deum murmurare praesumunt, et ad nefanda ^lac detestanda auguria redeunt.

3. Sed forte dicit aliquis : Quid facimus, quod auguria 20 ipsa et ^lcaragi vel divini frequenter nobis vera adnuntiant?

227,1 tepidam : desidem *Em.* || habentes : et ideo *add. codd. nonnulli* || 2 incipient : incipiunt *Z¹* || 3 abstinerint : abstinerunt *Z¹* || 4 pertulerint : pertulerunt *Z¹* || 8 ut : et *Z¹* || 13 an persecutio, an angustia : an angustia, an persecutio *G²⁻⁴Z¹* || an nuditas *om.* *H³³* || 14 an gladius, an periculum : an periculum, an gladius *G²⁻⁴* an periculum *om.* *Z¹H³³* || 19 facimus : faciamus *Z¹* faciemus *Em.* || quod : eo quod *Em.* || 20 caragi : carigi *G²⁻⁴* caraia *Z¹*

2 ^a Job 1, 21 ^b Rom. 8, 35.

les maux que le diable envoie, Dieu daignera par la suite repousser si bien le diable même et l'empêcher de vous attaquer que jamais sa fourberie ne pourra vous tromper.

En vérité, les hommes négligents et légers, ayant des désirs mous et une foi tiède, même s'ils commencent, ne persévèrent pas longtemps dans les œuvres de Dieu ; mais alors qu'ils se sont abstenus des sacrilèges susdits, s'ils ont à endurer une seule méchanceté du diable, aussitôt il se repentent de s'être convertis à Dieu et d'avoir abandonné les machinations du diable et ils recommencent à observer les augures, comme les chiens retournent à leur vomissement¹. Mais vous, auxquels Dieu a communiqué la sagesse et donné la vraie foi, dédaignez de tout cœur les tromperies du diable et convertissez-vous à Dieu fidèlement, de telle façon que vous supportiez patiemment et avec force tout ce que le diable voudra vous envoyer, afin que vous puissiez dire avec le bienheureux Job : « Le Seigneur a donné, le Seigneur a repris ; comme il a plu au Seigneur, ainsi il a été fait^a », et que vous disiez de même avec l'Apôtre, d'un cœur ferme et intègre : « Qui nous séparera de l'amour du Christ ? La tribulation ou la persécution ou l'angoisse ou la faim ou la nudité ou le glaive ou le péril?^b » En effet, les bons chrétiens ne sont pas séparés du Christ, même par les tourments, mais les tièdes et les négligents en sont quelquefois séparés par des bavardages oiseux et, s'ils ont à subir, fût-ce un léger dommage, ils sont aussitôt scandalisés et osent murmurer contre Dieu et ils retournent aux augures infâmes et détestables.

3. Mais quelqu'un dit peut-être : Que faisons-nous du fait que ce que les augures et les magiciens et les devins nous annoncent est fréquemment vrai ? A ce sujet l'Écriture

1. Cf. *Prov.* 26, 11.

De hac re scriptura lnos contestatur et ammonet dicens :
 Etiamsi, inquit, vera vobis l'dixerint, nolite credere eis;
 « temptat enim vos Dominus Deus l'vester, utrum timeatis
 eum, an non^a. » Sed iterum dicitis : Interim l'aliquotiens, si
 25 praecantatores non fuerint, aut de morsu serpentis ^{2a}aut
 de alia qualibet infirmitate prope usque ad mortem multi
 periclitantur. Verum est, fratres carissimi, quia permittit
 hoc Deus diabolo, l'sicut iam supra dixi, ad probandum
 populum christianum : ut, l'cum interdum per illa sacrilegia
 aliqua remedia in infirmitate recipere, l'et aliquid verum
 30 potuerint agnoscere, facilius postea diabolo credant. ^{3o}Sed
 qui toto corde christianam religionem desiderat custodire,
 228 oportet (228) ut haec omnia tota animi virtute contemnat,
 timens illud quod ait l'Apostolus increpans : « Dies obser-
 vatis et tempora; timeo ne sine l'causa laboraverim in
 vobis^b. » Ecce Apostolus dicit quod, qui auguria l'observa-
 verit, sine causa doctrinam eius acceperit. Et ideo, quantum
 5 ^{4o}potestis, circumventiones diaboli fugite.

4. Et illud ante omnia scitote, fratres, quod nec vos
 ipsos, nec eos l'qui ad vos pertinent, nec animalia vestra,
 nec reliquam substantiam l'vel in parvis rebus diabolus
 potest laedere, nisi quantum a Deo pote^lstatem acceperit :
 10 quomodo nec sancti Iob facultates ausus fuit sub^{1o}vertere
 nisi Domino permittente; et, sicut in evangelio legimus,
 l'quando ab hominibus expulsi sunt daemones, rogaverunt
 ut vel in l'porcos ire permitterentur. Considerate rogo vos,
 fratres : si in porcos l'non sunt ausi introire daemones,
 nisi a Domino permissionem acci^lperent, quis ita erit

23 an : aut H²² || 30 toto corde : totam Em.

228,2 Dies — tempora : dies et menses et tempora observatis Em. ||
 4 acceperit : suscipiet Em. || 12 Considerate — fratres om. Em. ||
 rogo : ergo H²²

3 ^a Deut. 13, 3 ^b Gal. 4, 10.11.

nous conjure et nous met en garde en disant : Même si,
 dit-elle, ce qu'ils vous ont dit est vrai, ne les croyez pas,
 « car le Seigneur votre Dieu vous éprouve pour voir si
 vous le craignez ou non^a. » Mais tu dis de nouveau :
 Cependant, quelquefois, sans les magiciens, beaucoup
 seraient en un danger bientôt mortel à cause de la morsure
 d'un serpent ou de quelque autre maladie. Il est vrai,
 frères très chers, que Dieu permet cela au diable, comme
 je l'ai déjà dit plus haut, pour éprouver le peuple chrétien,
 afin que, comme de temps en temps des hommes ont pu
 recouvrer la santé grâce à certains de ces médicaments
 sacrilèges et leur reconnaître quelque valeur, ils croient
 par la suite plus facilement au diable. Mais celui qui désire
 de tout cœur garder la religion chrétienne, il lui faut
 mépriser tout cela de toute la force de son esprit, craignant
 ce que l'Apôtre dit, dans son apostrophe : « Vous observez
 les jours et les moments : je crains d'avoir travaillé en
 vous pour rien^b. » Voici que l'Apôtre dit que celui qui
 observe les augures a reçu en vain sa doctrine. Et c'est
 pourquoi, autant que vous le pouvez, fuyez les tromperies
 du diable.

Tout vient de Dieu 4. Et avant tout, sachez, frères,
 que le diable ne peut nuire ni à vous,
 ni à qui vous appartient, ni à vos bêtes ni au reste de
 votre bien, même dans de petites choses, sauf dans la
 mesure où il en a reçu de Dieu la puissance. C'est ainsi
 qu'il n'a pas osé détruire les richesses du saint Job sans
 la permission de Dieu. Et nous lisons de même dans
 l'Évangile¹ que, lorsque des démons ont été chassés des
 hommes, ils ont demandé s'il leur était du moins permis
 d'aller dans des porcs. Réfléchissez, je vous en prie, frères :
 si les démons n'ont pas osé entrer dans les porcs sans en
 avoir reçu la permission du Seigneur, qui sera assez

1. Cf. Lc 8, 32.

15 infidelis, ut eos bonis christianis credat aliquid ¹⁶posse
laedere, nisi Deus pro sua dispensatione permiserit?
Permittit ¹⁷autem hoc Deus duabus ex causis : ut aut nos
probet, si boni sumus, ¹⁸aut castiget, si peccatores. Sed qui
patienter dispensationem Domini ¹⁹toleraverit, et, sicut
iam dixi, quando aliquid perdiderit, dixerit ²⁰« Dominus
dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita ²¹factum
est : sit nomen Domini benedictum^a », pro ista Deo placita
²²patientia aut coronam accipiet, si iustus est, aut indul-
gentiam, si ²³peccator.

Et hoc adtendite, fratres, quia cum omnem substantiam
²⁴diabolus evertisset beati Iob, non dixit Iob, Dominus dedit,
diabolus ²⁵abstulit, sed : « Dominus dedit, Dominus abstu-
lit. » Vir enim sanctus ²⁶noluit istam gloriam diabolo dare,
ut aliquid potuisset tollere, quod ²⁷Dominus non permisisset
auferre. Cum enim nec filios, nec pueros, ²⁸nec camelos, nec
asinus, nec oves beati Iob, antequam Dominus ²⁹permitteret,
diabolus laedere potuisset, quare credimus quod christi-
aniam amplius aliquid faciat, quam quod iusto ac secreto iudicio
³⁰suo divina potentia permiserit?

229 5. Et ideo certissime credentes quod nihil possumus
perdere, ¹nisi quantum nobis Deus permittit auferri, toto
corde nos ad illius (229) misericordiam teneamus, et sacri-
legas observationes fideliter relinquentes de illius adiutorio
semper praesumamus. Nam qui praedictis ²malis, id est,
caragiis et divinis et aruspibus vel filacteriis et aliis
³quibuslibet auguriis crediderit, etsi ieiunet, etsi oret, etsi

15 laedere : hic def. cod. H³³ || permiserit : permitteret Em. || 17
castiget : corrigat Em. || 19-20 sicut — est om. Z¹ || 21 accipiet :
accipit Z¹ || 25 ut : ille add. G³⁻⁴ || 28 credimus : credamus G⁴ || 29 iusto :
deifico Em. || 32 nos : nostro Z¹ Em.

229,1 teneamus : eamus Z¹ Em. || 3 caragiis : carais Z¹ carigiis
G⁴

incrédule pour croire qu'ils puissent nuire en quelque
chose à de bons chrétiens sans que Dieu l'ait permis
selon son plan? Mais Dieu permet cela pour deux raisons :
soit pour nous éprouver, si nous sommes bons, soit pour
nous châtier si nous sommes pécheurs. Mais celui qui
accepte patiemment la volonté du Seigneur et qui, comme
je l'ai déjà dit, lorsqu'il a perdu quelque chose, dit : « Le
Seigneur a donné, le Seigneur a repris ; comme il a plu
au Seigneur, ainsi il a été fait ; que le nom du Seigneur
soit béni^a », celui-là recevra pour cette patience agréable
à Dieu, soit la couronne, s'il est juste, soit le pardon, s'il
est pécheur.

Et faites attention à ceci, frères : alors que le diable
avait détruit toute la richesse du bienheureux Job, Job
n'a pas dit : Le Seigneur a donné, le diable a repris, mais :
« Le Seigneur a donné, le Seigneur a repris. » Car le saint
homme n'a pas voulu donner cette gloire au diable qu'il
aurait pu lui prendre une chose que le Seigneur ne lui
aurait pas permis d'emporter. En effet, alors que le diable
n'aurait pu nuire ni aux enfants, ni aux serviteurs, ni
aux chameaux, ni aux ânes, ni aux brebis du bienheureux
Job avant que le Seigneur ne l'ait permis, pourquoi
croyons-nous qu'il fasse à des chrétiens plus que ce que
la divine puissance a permis par un juste jugement secret?

5. Et c'est pourquoi, croyant avec une absolue certitude
que nous ne pouvons rien perdre, si ce n'est dans la mesure
où Dieu permet que cela nous soit enlevé, tenons-nous
en de tout cœur à sa miséricorde, et laissant fidèlement
les observances sacrilèges, ayons toujours confiance en
son aide. Car celui qui croit aux méfaits dénoncés plus
haut, c'est-à-dire au pouvoir des magiciens, des devins
et des haruspices ainsi qu'aux phylactères et à n'importe
quelles autres sortes d'augures, même s'il jeûne, même

4 ^a Job 1, 21.

- 5 iugiter ^aad ecclesiam currat, etsi largas elemosinas faciat, etsi corpusculum ^lsuum in omni afflictione cruciaverit, nihil ei proderit, quamdiu illa ^lsacrilegia non reliquerit : quia impia illa sacrilega observatio ita ^lomnia ista bona subruit et evertit, ut illis, qui cum his malis etiam ^laliqua opera bona exercere voluerint, prodesse nihil possint; quia
- 10 ¹verum est quod dixit Apostolus : « Modicum fermentum totam mas^lsam corrumpit^a »; et illud : « Non potestis calicem Domini bibere, ^let calicem daemoniorum; non potestis mensae Domini participes ^lesse, et mensae daemoniorum^b »; et Dominus in evangelio : « Nemo ^lpotest duobus dominis servire^c. »
- 15 Pro qua re nec ad arbores debent ¹christiani vota reddere, nec ad fontes adorare, si se volunt per Dei ^lgratiam de aeterno supplicio liberari. Et ideo quicumque aut in agro ^lsuo, aut in villa, aut iuxta villam aliquas arbores aut aras vel quaelibet ^lfana habuerit, ubi miseri homines solent aliqua vota reddere, si ^learas non destruxerit atque
- 20 succiderit, in illis sacrilegiis, quae ibi facta ¹fuertint, sine dubio particeps erit. Nam et illud quale est, quod, quando ^larbores illae ubi vota redduntur ceciderint, nemo sibi ex illis arboribus ^llignum ad focum adfert? Et videte miseriam vel stultitiam generis ^lhumani : arbori mortuae honorem inpendunt, et Dei viventis praecepta ^lcontemnunt; ramos
- 25 arboris non sunt ausi mittere in focum, et se ¹ipsos per sacrilegium praecipitant in infernum. Et ideo qui hoc

6 suum *om. Em.* || 7 sacrilega *Z¹* : sacrilegii *Em.* || ita *om. Em.* || 8 subruit : obruit *Em.* || ut illis *Z¹* : ut illi *G³⁻⁴* et *Em.* || 18 fana : vana *Em.* || 19 succiderit : succenderit *G⁴* succenderint *G³* || 21 sibi *om. Em.*

5 ^a I Cor. 5, 6 ^b I Cor. 10, 20.21 ^c Matth. 6, 24.

1. Dom Morin signale que cette phrase est citée dans une lettre

s'il prie, même s'il court assidûment à l'église, même s'il fait de larges aumônes, même s'il tourmente son misérable corps par toute sorte de souffrances, cela ne lui servira à rien, aussi longtemps qu'il n'aura pas renoncé à ces sacrilèges¹; car cette observance impie et sacrilège sape et détruit toutes ces bonnes choses, de telle sorte que, à ceux qui, à côté de ces méfaits, ont voulu s'adonner à quelques bonnes œuvres, celles-ci ne peuvent servir à rien, car elle est vraie, la parole de l'Apôtre : « Un peu de ferment corrompt toute la pâte^a », et ceci : « Vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et le calice des démons; vous ne pouvez partager la table du Seigneur et la table des démons^b », et celle du Seigneur dans l'Évangile : « Personne ne peut servir deux maîtres^c. »

**Cultes païens
survivants**

Pour cette raison, les chrétiens ne doivent ni rendre un culte à des arbres, ni prier auprès de fontaines, s'ils veulent être délivrés par la grâce de Dieu du supplice éternel. Et c'est pourquoi, quiconque a, soit dans son champ, soit dans sa propriété, soit à côté, des arbres ou des autels ou n'importe quelle sorte de sanctuaires, où de malheureux hommes ont coutume de rendre un culte, s'il ne les détruit pas et ne les renverse pas, il sera sans aucun doute complice des sacrilèges qui y auront été commis. Mais qu'est cela aussi? Quand ces arbres où l'on rend un culte ont été coupés, personne n'apporte à son foyer du bois de ces arbres²! Et voyez la misère et la stupidité du genre humain! On honore un arbre mort et on méprise les commandements du Dieu vivant; on n'ose pas envoyer au feu les branches d'un arbre et on se précipite soi-même par le sacrilège en Enfer. Et c'est pourquoi, que celui qui, jusqu'ici, n'a

de BONIFACE au pape Zacharie, sous le nom d'Augustin, *epist.* 49, *PL* 89, col. 747 : « Et sanctus Augustinus dixit : Nam qui praedictis... »

2. Cf. *supra*, *Serm.* 53, 1.

malum hucusque non observaverit gaudeat, et Deo gratias agat, et fideliter in bonis operibus perseverare contendat : qui vero in istis diabolicis rebus hucusque captivandum se diabolo tradidit, toto corde paenitentiam agat, et illa 30 supradicta sacrilegia cum omni horrore fugiat et contemnat; ut illi Deus et indulgentiam dare, et ad aeternam beatitudinem ob gloriam nominis sui faciat pervenire.

6. Et quia etiam et hoc pervenit ad me, quod aliqui 230 aut per (230) simplicitatem aut per ignorantiam aut certe, quod plus credendum est, per gulam de illis sacrilegiis aut sacrificiis vel de illo sacrilego cybo, quae adhuc secundum paganorum consuetudinem fiunt, manducare nec timeant nec erubescant, contestor vos, et coram Deo 5 et angelis eius denuntio, ut nec ad illa diabolica convivia, quae aut ad fanum, aut ad fontes, aut ad aliquas arbores fiunt, veniatis. Et si vobis inde aliquid, transmissum fuerit, tamquam si ipsum diabolum videatis, perhorrescite et respuite, et ita repudiate, ut nec in domum vestram permittatis de illo sacrilego convivio aliquid exhiberi, 10 propter illud apostoli quod iam dictum est : « Non potestis calicem Domini bibere, et calicem daemoniorum; neque mensae Domini participare, et mensae daemoniorum. »

Et quia solent aliqui dicere : Ego me signo, et sic manduco, nullus hoc facere praesumat; quia sic est, qui se signat, et aliquid de sacrilego cybo manducat, quomodo 15 si se signet in ore, et gladium sibi mittat in pectore : quia quomodo gladio corpus occiditur, ita de illo cibo sacrilego anima occiditur.

30 indulgentiam : dignetur *add. Em.* || 31 pervenire : *hic per doxol. des. G²⁴.*

230,2 de — vel *om. Z¹* || de illo *om. Em.* || 11-12 neque — participare : non potestis mensae Domini participes esse *Z¹* || 15 si se signet : se signat *Em.* || mittat : remittet *Z¹*

pas commis ce méfait, se réjouisse et qu'il rende grâces à Dieu et s'efforce de persévérer fidèlement dans les bonnes œuvres ; quant à celui qui, en accomplissant ces choses diaboliques, s'est livré jusqu'ici au diable comme son prisonnier, qu'il fasse pénitence de tout son cœur et qu'il fuie avec une extrême horreur et méprise les sacrilèges mentionnés plus haut, afin que Dieu lui accorde le pardon et le fasse parvenir à la béatitude éternelle à cause de la gloire de son nom.

6. Et parce qu'il est parvenu jusqu'à moi que certains, par simplicité ou par ignorance, ou sans doute, ce qui est plus croyable, par gourmandise, ne craignent ni ne rougissent de manger de cette nourriture sacrilège provenant de ces sacrifices sacrilèges qui ont encore lieu selon la coutume des païens, je vous adjure et devant Dieu et ses anges je vous conjure de ne pas venir à ces banquets diaboliques qui ont lieu soit auprès d'un temple, soit auprès des fontaines, soit auprès de certains arbres. Et si quelque chose venant de là vous a été envoyé, ayez-le en horreur et repoussez-le, comme si vous voyiez le diable en personne, et refusez-le jusqu'à ne pas permettre que dans votre maison on montre quelque chose venu d'un tel banquet sacrilège, à cause de cette parole déjà citée de l'Apôtre : « Vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et le calice du démon ; ni prendre part à la table du Seigneur et à la table des démons. »

Et parce que certains ont coutume de dire : Pour moi, je me signe et ensuite je mange, que nul n'ait l'audace de faire cela ; car celui qui se signe et mange un morceau de nourriture sacrilège agit comme s'il se signait sur la bouche et s'envoyait un coup d'épée dans la poitrine ; car de même que le corps est tué par l'épée, ainsi l'âme est tuée par cette nourriture sacrilège.

6 * I Cor. 10, 20.21.

Sed credimus de Dei misericordia, quod ita vobis agere
 quae sancta sunt inspirare dignabitur, ut nunquam vobis
 nec in auguriis nec in aliis, quae supra dictae sunt, sacrilegis
 20 observationibus vel divinationibus diaboli nequitia possit
 subripere : sed sic totam spem vestram in Domino posituri
 estis, quatenus ut nunquam ad illa nefanda mala, quae
 superius comprehensa sunt, redeatis : praestante Domino
 nostro Iesu Christo, cui est honor et imperium in saecula
 saeculorum. Amen.

17 sancta : dicta *Em.* || 18 ut : et *Em.* || 19-20 vel divinationi-
 bus *om.* Z¹ || 20-22 sed — redeatis *om.* *Em.*

Mais nous croyons que Dieu dans sa miséricorde daignera
 vous inspirer de faire ce qui est saint, si bien que la
 méchanceté du diable ne pourra jamais vous surprendre
 à prêter foi aux augures ni aux autres pratiques ou divina-
 tions sacrilèges qui ont été mentionnés plus haut, mais
 que vous placerez tout votre espoir dans le Seigneur à
 tel point que jamais vous ne reveniez à ces méfaits infâmes
 qui ont été dénoncés plus haut, avec l'assistance de notre
 Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et
 la puissance pour les siècles des siècles. Amen.

Sermo castigatorius contra eos qui in festivitibus per ebrietatem multa inhonesta committunt, et in audiendis causis munera super innocentes accipiunt

1. Magnum mihi gaudium est, fratres dilectissimi, et
 5 Deo gratias ago, quia in sanctis festivitibus pia devotione
 ad ecclesiam convenitis; sed licet de vestra devotione Deo
 propitio gaudeamus, plures tamen sunt, de quorum perdi-
 tione nimium contristamur. Illos dico, qui venientes ad
 ecclesiam magis litigare cupiunt, quam orare; et quando
 10 deberent in ecclesia lectiones divinas adtentis auribus tota
 pietate suscipere, tunc foris causas dicere, et diversis se
 student calumniis impugnare. Aliquotiens etiam, quod
 peius et, aliqui nimia iracundia succenduntur, amarissime
 rixantur, et turpiter sibi convicia et crimina iaculantur;
 nonnumquam etiam pugnis et calcibus invicem conli-
 15 quam de tantis malis divinam contra se iracundiam

Sermo LV : G ¹ <i>Monacensis lat.</i> 6298	s. VIII
G ² <i>Monacensis lat.</i> 12610	s. XII
G ⁴ <i>Treverensis Seminarii R.</i> II 8	s. XV
H ³ <i>Spinaliensis</i> 3 (al. 16)	s. XII
H ⁵ <i>Pierpont-Morgan Library M.</i> 17	s. VII/VIII
H ¹⁴ <i>Parisinus lat.</i> 2628	s. XI
H ¹⁸ <i>Vaticanus lat.</i> 4951	s. XII

Sévère réprimande à ceux qui pendant les fêtes commettent à cause de l'ivresse beaucoup de choses honteuses et à ceux qui, devant juger des causes, acceptent des présents au détriment des innocents

1. Ce m'est une grande joie, frères très aimés, et je rends
 grâces à Dieu, de ce qu'à l'occasion des saintes fêtes vous
 vous assemblez à l'église par pieuse dévotion; mais, bien
 que nous nous réjouissions, par la grâce de Dieu, de votre
 dévotion, il y en a cependant beaucoup dont la perte
 nous attriste extrêmement. Je parle de ceux qui, en venant
 à l'église, désirent plutôt disputer que prier, et qui, quand
 ils devraient, dans l'église, accueillir les lectures divines,
 les oreilles attentives, avec une entière piété, mettent
 alors leur zèle à plaider des procès dehors et à s'attaquer
 avec diverses calomnies. Quelquefois même, ce qui est
 pire, certains s'enflamment d'une colère extrême, se
 disputent avec la plus grande âpreté et se lancent de
 honteuse façon des injures et des accusations; il n'est
 même pas rare qu'ils se frappent l'un l'autre à coups de
 poing et de pied. Et il aurait mieux valu pour de tels
 gens ne pas venir à l'église, plutôt que de provoquer contre
 eux la colère divine par tant de méfaits; car ces hommes,

231,1 castigatorius : sancti Augustini *add.* H⁵ || festivitibus :
 sanctorum *add.* H¹⁸ || 13-14 invicem conliduntur : se invicem collidunt
 G¹⁻²⁻⁴H¹⁴

provocare : isti enim, ¹etsi cum minore peccato ad ecclesiam veniant, cum multis criminibus ¹de ecclesia revertuntur. Unde, licet de vestra devotione laetetur ¹animus meus, tamen rogo vos, quicumque honesti estis et sobrii, ¹qui iustitiam tenetis, castitatem diligitis, et misericordiam
 20 custoditis, ²⁰ut detis mihi veniam, et patienter accipiatis, quia mihi necesse est ¹istos negligentes et tepidos castigare, qui ideo ad festivitatem veniunt, ¹ut se otiosis fabulis occupent, non ut divinas lectiones in ecclesia ¹fideli corde suscipiant.

2. Sunt et alii, qui pro hoc solo desiderant ad natalicia
 25 martyrum ²⁰convenire, ut inebriando, ballando, verba turpia decantando, choros ¹ducendo et diabolico more saltando, et se subvertant, et alios perdant; ¹et qui deberent exercere opus Christi, ministerium conantur implere ¹diaboli. Istos tales non amor Dei, sed amor luxuriae ad festivitatem ¹consuevit adducere : quia se non ad exemplum
 322 honorum operum, (232) non ad fidei medicamentum, sed ad venenum vel ad laqueum diaboli ¹praeparare contendunt; et dum istos tales aliqui aut exspectare ¹volunt aut imitari, animas suas in perpetua poena condemnant.

3. Sunt et alii, qui in natale sanctorum aut in qualibet
 5 alia festivi¹tate causas aut dicere aut audire volunt; et, quod peius est, non pro ¹vera caritate, sed pro avaritia vel cupiditate. Debent quidem causae ¹dicere, et cum iustitia deliberari, sed aliis diebus et alio tempore, non ¹in sanctorum sollemnitate, quando omnes homines magis debent ¹Deo vacare et orationi insistere, quam se diversis litibus
 10 impugnare. ²⁰Sunt nonnulli, qui munuscula et exenia

20 quia mihi : quia me H^{3.5} || 24 alii : aliqui H⁸.

232,2 et — aliqui H^{3.6} : isti tales qui G^{1.2.4} || exspectare : spectare G²H³ || 4 alii qui : aliqui H³ || 7-8 non in : dominicorum vel in *add.* H³ die dominico vel *add.* H¹⁴ || 10 exenia G^{1.4}H¹⁴ : exania H⁸ xenia G²H⁸

même s'ils viennent à l'église avec une faute vénielle, quittent l'église avec de nombreux et graves péchés. C'est pourquoi, bien que mon âme se réjouisse de votre dévotion, cependant, je vous demande, à vous tous qui êtes honnêtes et sobres, qui observez la justice, aimez la chasteté et gardez la miséricorde, de me pardonner et d'accepter avec patience, car il me faut réprimander ces hommes négligents et tièdes qui viennent à une fête pour s'occuper de bavardages oiseux, non pour accueillir d'un cœur fidèle, dans l'église, les lectures divines.

2. Il y en a d'autres, aussi, qui désirent venir aux fêtes des martyrs seulement pour s'enivrer, danser, chanter des chansons honteuses, conduire des chœurs et sauter de façon diabolique¹, et qui se détruisent et perdent les autres ; et eux qui devraient travailler à l'œuvre du Christ s'efforcent de remplir le ministère du diable. Ce n'est pas l'amour de Dieu, mais l'amour de la débauche qui, d'ordinaire, les conduit à une fête ; car ils s'appliquent à se pourvoir non de l'exemple des bonnes œuvres, non du médicament de la foi, mais du venin et du piège du diable ; et à vouloir regarder et imiter leurs pareils certains condamnent leur âme à un châtement éternel.

Juges corrompus 3. Il y en a d'autres aussi qui veulent plaider ou juger le jour anniversaire des saints ou à l'occasion de n'importe quelle autre fête, et, ce qui est pire, non par vraie charité, mais par avarice et cupidité. Certes, les causes doivent être plaidées et examinées avec justice, mais d'autres jours et à un autre moment, non pendant la fête solennelle des saints, quand tous les hommes doivent plutôt se rendre libres pour Dieu et s'appliquer à la prière que de s'attaquer dans divers procès. Il y en a plus d'un qui accepte de petits

1. Cf. *Serm.* 13, 4 et 225, 5.

accipiunt, et causas iustas ^ldepravare contendunt, sicut propheta dicit : « Ponentes lucem tenebras, et tenebras lucem; dicentes amarum esse quod dulce est, ^let dulce quod amarum^a. » Audiunt ergo causas, et iniuste iudicant : ^laccipiunt terrena munera, et perdunt praemia sempiterna :
 15 ^llucratur ^lpecuniam, et perdunt vitam aeternam. O miser, quicumque hoc ^lfecisti, aut facis, aut facere conaris, adtendis quid acquiris, et non ^ladtendis quid perdis : acquiris aurum, et offendis Deum : inpletur ^larca tua, et frangitur conscientia tua. Post paucos autem dies aut annos ^lexit anima tua de corpore suo; aurum remanet in
 20 arca, et infelix ^lanima descendit in gehennam. Quod si iuste iudicasses, si avaritiae ^lvel luxuriae servire infeliciter noluisses, anima tua plena Deo levaretur ^lad regnum, et arca sine auro remaneret in mundo. Et ideo, fratres, ^lrogo vos, et per illum cuius pretioso sanguine redempti estis adiuro, ^lut totis viribus in omni causa iustitiam teneatis,
 25 et de animae vestrae ^lsalute adtentius cogitetis.

4. Quando ad ecclesiam convenitis, nolite vos talibus rebus occupare, ^lunde magis peccata possitis acquirere. Nolite vos occupare ^lad litigandum, sed potius ad orandum; ut non rixando Deum offendere, ^lsed supplicando gratiam
 30 illius possitis acquirere. Nolite ad mensuram ^lsine mensura bibere : nolite in nominibus bibendo nomina vestra ^ldelere de caelo. Sunt multi, quod peius est, qui non solum se ipsos ^linebriant, sed etiam alios adiurant, ut amplius quam expedit bibant; ^let, quod gravius est, etiam aliqui clerici

17 aurum : vel argentum *add.* G¹⁻²⁻⁴ et argentum *add.* H⁴ || 19 exit : exiit G¹⁻⁴H² || 29-30 ad mensuram sine mensura bibere *solus habet* H² : vos inebriari G¹ inebriari vos G² vos inebriare G²H² vos inebriare vino H⁴ || 30 in nominibus : sanctorum *add.* G².

3 ^a Is. 5, 20.

présents et des cadeaux et s'efforce de corrompre des causes justes, comme dit le prophète : « Prétendant que la lumière est ténèbres, et que les ténèbres sont lumière ; disant qu'est amer ce qui est doux et doux ce qui est amer^a. » Ils écoutent donc des causes et jugent injustement ; ils reçoivent des présents terrestres et perdent les récompenses éternelles ; ils gagnent de l'argent et perdent la vie éternelle. Ô malheureux, qui que tu sois, qui as fait cela ou le fais ou t'efforces de le faire, tu fais attention à ce que tu acquiers et tu ne fais pas attention à ce que tu perds ; tu acquiers de l'or et tu offenses Dieu ; ton coffre est plein et ta conscience est ruinée. Mais après un petit nombre de jours ou d'années, ton âme sort de son corps ; l'or reste dans le coffre, et l'âme infortunée descend dans la géhenne. Alors que si tu avais jugé selon la justice, si tu n'avais pas voulu être esclave, pour ton malheur, de l'avarice et de la luxure, ton âme s'élèverait pleine de Dieu vers le Royaume, et le coffre resterait sans or dans le monde. Et c'est pourquoi, frères, je vous demande et vous adjure, par celui qui vous a rachetés de son sang précieux, de maintenir de toutes vos forces la justice dans toute cause, et de songer très attentivement au salut de votre âme.

4. Quand vous venez à l'église, ne vous occupez pas de choses d'où vous puissiez acquérir davantage de péchés. Ne passez pas votre temps en procès, mais plutôt en prières, afin d'acquérir la grâce de Dieu par vos supplications au lieu de l'offenser par vos querelles. Ne buvez pas sans mesure des coupes démesurées¹ ; n'effacez pas vos noms du ciel en portant des toasts. Le pire est que nombreux sont ceux qui, non seulement s'enivrent eux-mêmes, mais même adjurent les autres de boire plus que de raison ; et, ce qui est plus grave, même certains clercs agissent

1. Cf. *Serm.* 46, 3 et 8 ; 47, 5.

233 hoc faciunt. O infelix, non (233) tibi sufficit quod tu ipse peris : adhuc insuper et alios perdis. Non tibi sufficit quod in cloaca ebrietatis conruis : adhuc et alios tecum trahis. Non sufficit misero ebrioso in volutabro ebrietatis seipsum immergere, nisi et alios secum conetur involvere. Nolite, 5 fratres, nolite malum hoc facere. Audite Apostolum dicentem : « Neque ebriosi regnum Dei possidebunt^a » ; et iterum : « Nolite inebriari vino, in quo est luxuria^b. »

Quotienscumque ad ecclesiam vel ad sollemnitates martyrum convenitis, quod per gulam vel ebrietatem solebatis perdere, per elymosinam in caelo reponite. 10 Quando ad festivitatem vel ad missas venitis, in ecclesia stantes lectiones divinas cum gaudio fideliter audite ; et quod auditis memoria retinete, et cum Dei adiutorio implere contendite. Nolite vos in ecclesia otiosis fabulis occupare, nolite invicem verbosari : sunt enim plurimi, et praecipue aliquae mulieres, quae ita in ecclesia garrunt, 15 ita verbosantur, ut lectiones divinas nec ipsae audiant, nec alios audire permittant. Quae tales sunt, et pro se et pro aliis malam rationem Domino redditurae sunt.

Ante omnia causas in festivitatis noli dicere aut audire. Et quotiens alio tempore causae dicuntur, sicut iam diximus, attendat unusquisque, ne munera accipiendo 20 alterius iustam causam malam faciat poenam suam. Nam qui iniuste iudicaverit, accipiet pecuniae lucrum, et incurret animae detrimentum : innocens ad causam audiendam venit, sed reus abscessit. Non se circumveniat, qui talis est ; in illo inpletur quod scriptum est : « In quo iudicio iudicaveritis, iudicabitur de vobis^c. »

233,2 quod : ipse *add.* H³ || 5 facere : agere H³⁻⁵ || 10 missas H⁵ : missam *cell.* || 11 audite : audistis G¹ || 16 aliis : illis G¹⁻³⁻⁴ || 19 iustam *om.* G¹⁻³⁻⁴H³⁻⁵ || 22 illo : enim *add.* H³⁻⁵ || 23-24 iudicabitur de vobis : iudicabit de vobis Deus H⁴

4 ^a I Cor. 6, 10 ^b Éphés. 5, 18 ^c Matth. 7, 2.

ainsi. Ô infortuné, il ne te suffit pas de périr toi-même ; tu perds aussi les autres par dessus le marché. Il ne te suffit pas de te précipiter dans le cloaque de l'ivresse ; par dessus le marché, tu entraînes avec toi les autres. Il ne suffit pas à un malheureux ivrogne de se vautrer lui-même dans le borbier de l'ivresse, il s'efforce d'y faire rouler aussi les autres avec lui. Non, frères, ne commettez pas ce méfait. Écoutez ce que dit l'Apôtre : « Les ivrognes non plus ne posséderont pas le royaume de Dieu^a », et encore : « Ne vous enivrez pas de vin, dans lequel est la luxure^b. »

Chaque fois que vous vous assemblez à l'église, que vous vous réunissez pour les fêtes des martyrs, ce que vous aviez coutume de perdre par la gourmandise ou l'ivresse, placez-le au ciel grâce à l'aumône. Quand vous venez à une fête ou à la messe, debout dans l'église, écoutez avec foi, avec joie, les lectures divines ; et, ce que vous entendez, gardez-le en mémoire et avec l'aide de Dieu efforcez-vous de l'accomplir. A l'église, n'employez pas le temps en bavardages oiseux, ne papotez pas les uns avec les autres : en effet, il y en a beaucoup, et en particulier des femmes qui, dans l'église, jasant si bien, papotent si bien, qu'elles n'écoutent pas elles-mêmes les lectures divines et ne permettent pas aux autres de les écouter. Leurs pareilles auront à rendre un mauvais compte au Seigneur et pour elles et pour les autres.

Avant tout, ne plaidez ni ne jugez pendant les fêtes. Et chaque fois qu'à un autre moment l'on plaide, comme nous l'avons déjà dit, que chacun prenne garde à ne pas faire mauvaise pour son châtement la juste cause de l'autre, en acceptant des présents. En effet, celui qui aura jugé injustement recevra le gain de l'argent et encourra la perte de l'âme ; il est venu innocent pour écouter une cause mais il s'est retiré coupable. Que celui qui est ainsi ne se trompe pas ; en lui s'accomplit ce qui est écrit : « Vous serez jugés du jugement dont vous avez jugé^c. »

- 25 ²⁵5. Forsitan quando ista praedicamus, aliqui contra nos irascuntur, et dicunt : Ipsi, qui hoc praedicant, implere dissimulant; ipsi sacer¹dotes et presbyteri vel diaconi talia plurima committunt. Et quidem, ¹fratres, aliquotiens verum est : sunt, quod peius est, etiam et clerici ¹qui se inebriare solent, et causas iustas subvertere, et in festivitibus
- 30 ³⁰causas dicere, et litigare, et negotia exercere non erubescunt. Sed ¹numquid toti condemnandi sunt, quia aliqui mali inveniuntur? ¹Nos enim non solum saecularibus et laicis, sed etiam clericis et nobis ¹ipsis clamamus; nos ipsos arguimus, ut, si usque modo fecimus, ¹vel nunc emendemus,
- 234 et iam numquam de reliquo faciamus, et sic (234) agamus paenitentiam de praeteritis, ut semper simus solliciti de ¹futuris. Nam quando mihi dicis, quia quod praedico ego implere ¹nolo, accusas quidem me, sed non excusas te. Ego enim, etsi non ¹facio, tamen vel ammonero : nolo in diem
- 5 iudicii duplicati criminis ²reus esse. Ad mensam cordis vestri offero legem divinam, quasi ¹Domini mei pecuniam : Christus, cum venerit, ipse exacturus erit ¹usuram. Nam de negligentibus sacerdotibus, qualis ego sum, ipse ¹Domini ad populum loquens dixit : « Quae dicunt vobis, facite; ¹quae autem faciunt, facere nolite : dicunt enim, et non faciunt². »
- 10 ¹⁰Ego enim, etsi quod bonum est ipse non facio, in aures tamen vestras ¹praecepta Domini Salvatoris insinuo. Sed potens est Deus orantibus ¹nobis, qui et vobis tribuat libenter audire quod dicimus, et nobis ¹concedat vobiscum implere posse quod praedicamus : qui cum Patre ¹et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

27 plurima : plura G¹⁻² || 28 et om. G¹⁻² || 32 etiam clericis et om. H⁵.

234,8 vobis om. H⁵ || 9 facere nolite : nolite facere H⁵.

5 * Matth. 23, 3.

5. Quand nous prêchons ainsi, peut-être certains s'emportent-ils contre nous en disant : Les prédicateurs eux-mêmes négligent d'accomplir ce qu'ils prêchent ; les évêques eux-mêmes et les prêtres et les diacres commettent une foule de choses semblables. Et, de fait, frères, quelquefois cela est vrai ; le pire est qu'il y a même des clercs qui ont coutume de s'enivrer et qui ne rougissent pas de renverser les causes justes, de plaider pendant les fêtes, de faire des procès et de se livrer au commerce. Mais faut-il que tous soient condamnés parce qu'il se trouve que certains sont mauvais ? Nous, en effet, nous nous récrions non seulement pour les gens du monde et les laïcs, mais aussi pour les clercs et pour nous-mêmes ; nous nous accusons nous-mêmes, afin que si, jusqu'à présent, nous avons agi ainsi, du moins maintenant nous nous amendions et que nous ne le fassions plus jamais à l'avenir et que nous fassions si bien pénitence pour le passé que nous soyons toujours vigilants quant à l'avenir. Car, lorsque tu me dis que ce que je prêche, je ne veux pas l'accomplir, tu m'accuses certes, mais tu ne t'excuses pas. Car moi, même si je ne fais pas, du moins j'exhorte ; je ne veux pas, au jour du Jugement, être coupable d'un double crime. A la table de votre cœur, j'offre la loi divine, comme l'argent de mon Seigneur ; lorsque le Christ viendra, il réclamera en personne l'intérêt. En effet, au sujet des évêques négligents dont, pour ma part, je suis, le Seigneur lui-même a dit en parlant au peuple : « Ce qu'ils vous disent, faites-le ; ce qu'ils font, ne le faites pas ; car ils disent et ne font pas². »

En effet, pour moi, même si je ne fais pas personnellement ce qui est bon, cependant, je glisse dans vos oreilles les commandements du Seigneur et Sauveur. Mais Dieu a la puissance d'accorder à nos prières que vous écoutiez de bon cœur ce que nous disons et de nous concéder le pouvoir d'accomplir avec vous ce que nous prêchons ; lui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO LV A

15

**¹Incipit castigatio sancti Agustini
in festivitibus sanctorum ad iudices corrigendos**

1. Magnum mihi est gaudium, fratres carissimi, et Deo gratias ¹ago, quia in sanctis festivitibus pia devotione ad ecclesiam convenitis; ¹sed licet de vestra sollicitudine
20 gaudeamus, plures tamen sunt, de ²⁰quorum perditione nimium contristamur. Illos dico, qui venientes ¹ad ecclesiam magis litigare et bacchari, irasci atque causari cupiunt, ¹quam orare; et quando deberent in ecclesia lectiones divinas adtentis ¹auribus tota devotione et pietate auscultare... Aliquotiens etiam, ¹quod peius est, et aliqui nimia
25 iracundia succenduntur et turpiter ²sibi convicia et crimina iaculantur. Melius fuerat talibus si nati ¹non fuissent, quam de tantis malis divinam contra se iracundiam ¹provocarent : isti enim, etsi cum minore peccato ad ecclesiam con¹veniunt, cum multis criminibus de ecclesia revertuntur. Unde, licet
235 (235) de vestra devotione laetetur animus meus, tamen

Sermo LV A : T¹ Remensis 394 (E. 295)

s. XI

234,19 sed *Mor.* : et T¹ || de² om. T¹ || 23 auscultare : *hic nonnulla verba desunt in T¹.*

* Dom Morin a jugé bon d'éditer séparément le texte de cette homélie, tel qu'il se présente dans la collection T, la partie centrale étant, de fait, passablement différente de celle transmise par les autres collections. Il s'en est expliqué d'ailleurs dans *RB*, XXIII

SERMON LV A*

**Ici commence une réprimande de saint Augustin,
pendant les fêtes des saints, pour redresser les juges**

1. Ce m'est une grande joie, frères très chers, et je rends grâces à Dieu, de ce qu'à l'occasion des saintes fêtes vous vous assemblez à l'église par pieuse dévotion ; mais, bien que nous nous réjouissons de votre vigilance, il y en a cependant beaucoup dont la perte nous attriste extrêmement. Je parle de ceux qui, en venant à l'église, désirent plutôt disputer et s'enivrer, s'emporter et intenter des procès que prier, et qui, quand ils devraient, dans l'église, écouter les lectures divines, les oreilles attentives, avec une entière dévotion et piété... Quelquefois même, ce qui est pire, certains s'enflamment d'une colère extrême et se lancent de honteuse façon des injures et des accusations. Il aurait mieux valu pour de tels gens ne pas être nés, plutôt que de provoquer contre eux la colère divine par tant de méfaits ; car ces hommes, même s'ils s'assemblent à l'église avec une faute vénielle, quittent l'église avec de nombreux et graves péchés. C'est pourquoi, bien que mon âme se réjouisse de votre dévotion, cependant,

(1906), p. 36, en ces termes : « ...le manuscrit de Reims a tant de particularités en propre, variantes plus ou moins considérables, additions surtout, qu'il faut décidément le considérer comme le représentant unique d'une rédaction toute différente, due, elle aussi, sans aucun doute, à la plume de Césaire. »

rogo vos, quicumque ¹Deum timetis, quicumque gehennam aeternam evadere desideratis ¹et sobrii estis, qui iustitiam tenetis, castitatem diligitis, misericordiam ¹custoditis, ut detis mihi veniam, et patienter accipiatis, quia mihi
 5 ⁵ necesse est istos neglegentes et tepidos ammonere, ut blande aptent ¹qualiter diabolus in eis habitet, et ut se subvertant et disperdant ¹hortatur; quos iam secum, quod peius est, diabolus in multa crimina ¹alligatos ducit ad gehennam. Venerant infelices ut exercerent opus ¹Christi, et ministerium conantur implere diaboli. Istos tales non
 10 amor ²⁰Christi, sed amor luxuriae ad festivitatem consuevit adducere : ¹isti tales non pro se vota reddere venerunt, sed iniuriam Deo et sanctis ¹facere deliberarunt. Nesciunt miseri, quia poena perpetua eos expectat. ¹Et ideo rogo vos per maiestatem Domini nostri, ut doleatis mecum, ¹ut se emendent et non pereant.

15 ¹⁵2. Sunt et aliqui iudices vel potentes, qui in natale sanctorum ¹aut in qualibet alia festivitate causas dicere aut audire cupiunt; ¹et, quod peius est, non pro vera iustitia aut caritate, sed pro avaritia ¹et cupiditate. Debent quidem causae dici, sed cum iustitia deliberari, ¹sed aliis diebus et
 20 alio tempore, non in sanctorum sollempnitate, ²⁰quando omnes homines convenit Deo vacare et orationi insistere. ¹Sunt aliqui iudices, qui munuscula accipiunt, ut iustitiam perdant aut ¹vendant : non intellegentes, quia per ista exenia portantur ad inferos. ¹Gaudendo accipiunt aliena, ut animas suas perdant. Non intellegunt ¹voce diaboli
 25 dicentis : Sporto illos, hoc est, sportulo. Melius est ²⁵cum

je vous demande, à vous tous qui craignez Dieu, qui désirez échapper au feu éternel et qui êtes sobres, qui observez la justice, aimez la chasteté, gardez la miséricorde, de me pardonner et d'accepter avec patience, car il me faut avertir ces hommes négligents et tièdes de quel diable habite en eux pour les façonner doucement et les encourager à se détruire et à se perdre ; le pire est que le diable les conduit vers la géhenne, enchaînés désormais avec lui par de nombreux et graves péchés. Ces infortunés étaient venus pour travailler à l'œuvre du Christ et ils s'efforcent de remplir le ministère du diable. Ce n'est pas l'amour du Christ, mais l'amour de la débauche qui, d'ordinaire, les conduit à une fête ; ce n'est pas pour rendre un culte qu'ils sont venus, mais ils ont délibéré d'insulter Dieu et les saints. Les malheureux ne savent pas qu'un châtement éternel les attend. Et c'est pourquoi, je vous demande, par la majesté de notre Seigneur, de vous affliger avec moi, pour qu'ils se corrigent et ne périssent pas.

Juges corrompus 2. Il y a aussi certains juges et certains grands qui désirent plaider ou juger le jour anniversaire des saints ou à l'occasion de n'importe quelle autre fête, et, ce qui est pire, non par vraie justice ou charité, mais par avarice et cupidité. Certes, les causes doivent être plaidées, et, de plus, elles doivent être examinées avec justice, mais d'autres jours et à un autre moment, non pendant la fête solennelle des saints, quand il convient que tous les hommes se rendent libres pour Dieu et s'appliquent à la prière. Il y a certains juges qui acceptent de petits présents pour perdre ou vendre la justice ; ils ne comprennent pas que par ces cadeaux ils sont emmenés vers les enfers. Ils acceptent avec joie ce qui appartient à autrui pour perdre leur âme. Ils ne comprennent pas ce que dit la voix du diable : Je les achète, c'est-à-dire, je les achète avec des

iustitia sine sportulo accipere vitam aeternam, quam cum iniquo ingenio suscipere poenam sempiternam; quia re vera clamat sanctus Apostolus, esse mortem stipendia peccati. Piissime, quicumque haec facis, rogo : emenda, antequam veniat qui rapiat, et non erit qui eripiat. Accipiunt terrena munera, et perdunt praemia sempiterna.

30 ^oOmnis ergo quicumque haec fecisti, aut facis, aut facere conaris, attendis quid adquiris, et non attendis quid perdis : aurum consideras pulchrum, et infernum non metuis foedum et foetidum ardentem : aurum tibi facis patronum, et Deum maiestatis facis iratum : impletur
236 (236) arca tua, et frangitur conscientia tua. Post paucos annos aut dies exiet anima tua de corpore suo; aurum remaneat in arca tua, et infelix anima descendat ad poenam sempiternam. Quod si iuste iudicasses, et avaritiae vel luxoriae servire infeliciter noluisses, anima tua sancta
5 et casta levaretur ad regnum, et arca sine auro remaneret in mundo.

3. Et ideo rogo vos, et per illum cuius pretioso sanguine redempti estis adiuro, ut vobis succurratis, dum potestis; ut vos liberetis de retia diaboli, dum vivitis; dum tempus habetis, ut de animae vestrae salute attentius cogitetis,
10 et transmittatis per elemosinas, quod in aeternum possideatis. Mihi enim requirendi eritis, et mecum stant testes omnes sancti et sanctae ecclesiae, haec vobis clamasse. Nolite ergo vos occupare ad litigandum, nolite vos ine-

235,28 emenda Mor. : emunda T¹.

236,1 aut dies Mor. : audies T¹ || 10 mecum stant Mor. : me constat T¹ || 11 sancti : sanctos T¹

1. Le texte est peu clair. Le verbe *sportio* est inusité, bien que son diminutif *sportulo*, au sens de « faire des cadeaux », apparaisse déjà chez CYPRIEN, *Epist.* 66, *PL* 4, col. 398-399. Césaire a-t-il éprouvé lui-même le besoin d'expliquer *sportio* par *sportulo*, ou bien

présents¹. Mieux vaut avec justice recevoir sans présent la vie éternelle que de recueillir avec un talent inique le châtement éternel, car le saint apôtre s'écrie en vérité que le salaire du pécheur c'est la mort. Qui que tu sois qui fais cela, je te demande avec la plus grande sollicitude : corrige-toi avant que ne vienne celui qui ravit, quand il n'y aura personne alors pour délivrer. Ils reçoivent des présents terrestres et perdent les récompenses éternelles. Donc, qui que tu sois, qui as fait cela ou le fais ou t'efforces de le faire, tu fais attention à ce que tu acquiers et tu ne fais pas attention à ce que tu perds ; tu considères que l'or est beau et tu ne crains pas l'Enfer brûlant, hideux et fétide ; tu te fais de l'or un protecteur et tu irrites le Dieu de majesté ; ton coffre est plein et ta conscience est ruinée. Après un petit nombre d'années ou de jours, ton âme sortira de son corps ; l'or restera dans ton coffre, et l'âme infortunée descendra vers le châtement éternel. Alors que si tu avais jugé selon la justice et n'avais pas voulu être esclave, pour ton malheur, de l'avarice et de la luxure, ton âme sainte et pure s'élèverait vers le Royaume, et le coffre resterait sans or dans le monde.

3. Et c'est pourquoi, je vous demande et vous adjure, par celui qui vous a rachetés de son sang précieux, de vous secourir vous-mêmes tandis que vous le pouvez ; de vous libérer du filet du diable tant que vous vivez ; tant que vous en avez le temps, de songer très attentivement au salut de votre âme et, grâce aux aumônes, de transformer en biens éternels ce que vous possédez. En effet, vous serez tenus par moi de reconnaître, et avec moi se dresseront comme témoins tous les saints et les saintes de l'Église, que je vous ai proclamé ces vérités. Donc, ne passez pas votre temps en procès, ne vous enivrez pas, n'effacez pas

s'agit-il de l'addition postérieure d'un scribe, ce qui paraît plus probable?

briare, nolite in nomini¹²bus bibendo nomina vestra de caelo delere. Sunt multi, quod peius est, ¹qui non solum seipsos inebriant, sed etiam alios adiurant, ut amplius
 15 ¹quam expedit bibant; et, quod peius est, aliqui clerici hoc faciunt. ¹O infelix, non tibi sufficit quod ipse peris : adhuc insuper et alios ¹perdis. Nolite habere concubinas, nolite adulterare, nolite fornicari : ¹quia « Ebriosi et adulteri regnum Dei non possidebunt^a. »

Audite ¹ergo, fratres carissimi, verbum maiestatis
 20 Domini, qui nos iussit ²ista metuere, et mandata sancta sua custodire, ut vivamus per Christum Iesum Dominum nostrum in sempiternum. Ipse enim neminem ¹perdere vult; ideo haec per sanctam suam scripturam clamat, ut ¹nemo se per gulam aut luxuriam aut per fraudulentiam perire faciat. ¹Quotiescumque ad ecclesiam vel ad solem-
 25 ¹pnitatem martyrum conve²nitis, quod per gulam et ebrietatem solebatis perdere, per emenda¹tionem et elemosynam in caelo reponite. In ecclesia quando venitis, ¹nolite vos fabulis occupare : qui in ecclesia fabulas agit, per linguam ¹suam poenandus erit; qui in ecclesia loquitur cum alio, quod po¹stulat pro se penitus inpetrare non
 30 potest. Et ideo audite hoc, si ²vultis evadere gehennam.

4. Forsitan quando ista praedicamus, aliqui contra nos irascuntur, ¹et dicunt : Ipsi, qui hoc praedicant, implere dissimulant; ipsi sacer¹dotes talia plura committunt. Et quidem, quod peius est, aliquid ¹est verum : sunt clerici
 35 qui se inebriare solent, et causas iustas sub²vertunt, et litigare non erubescunt. Nesciunt isti tales, quod iam ¹non

¹² in nominibus *Mor.* : in omnibus *T¹* || ²³ se per *Mor.* : semper *T¹*.

³ ^a I Cor. 6, 9.10.

vos noms du ciel en portant des toasts. Le pire est que nombreux sont ceux qui, non seulement s'enivrent eux-mêmes, mais même adjurent les autres de boire plus que de raison ; et, pire encore, certains clerics agissent ainsi. Ô infortuné, il ne te suffit pas de périr toi-même ; tu perds aussi les autres par-dessus le marché. N'ayez pas de concubines, ne commettez pas d'adultère, ne vous livrez pas à la débauche, car : « Les ivrognes et les adultères ne posséderont pas le royaume de Dieu^a. »

Écoutez donc, frères très chers, la parole du Seigneur de majesté qui nous a ordonné de craindre ces choses et de garder ses commandements, pour que nous vivions par le Christ Jésus notre Seigneur pour l'éternité. Car lui ne veut perdre personne ; c'est pour cela qu'il proclame ces vérités par l'intermédiaire de sa sainte Écriture, afin que personne ne se fasse périr par la gourmandise ou la luxure ou la fourberie. Chaque fois que vous vous assemblez à l'église, que vous vous réunissez pour la fête solennelle des martyrs, ce que vous aviez coutume de perdre par la gourmandise et l'ivresse, placez-le au ciel grâce à l'amendement et à l'aumône. Quand vous venez à l'église, n'employez pas le temps en bavardages ; celui qui bavarde dans l'église aura, du fait de sa langue, à subir un châti-
 ment ; celui qui parle dans l'église avec un autre ne peut obtenir entièrement ce qu'il demande pour lui. Et c'est pourquoi, écoutez cela si vous voulez échapper à la géhenne.

4. Quand nous prêchons ainsi, peut-
 Les fautes des clerics être certains s'emportent-ils contre
 n'excusent pas nous en disant : Les prêcheurs eux-
 les laïcs mêmes négligent d'accomplir ce qu'ils
 prêchent ; les évêques eux-mêmes commettent une foule de choses semblables. Et, de fait, le pire est qu'il y a là quelque chose de vrai ; il y a des clerics qui ont coutume de s'enivrer et qui renversent les causes justes et ne rougissent pas de faire des procès. Ceux qui sont tels ne

237 sunt clerici, sed calumniatores : et ideo tam clerici quam laici (237) festinemus ad emendationem, iam suggestimus, antequam veniat ^lqui rapiat, et non erit qui eripiat, antequam circumdet ignis, et ^lnon erit qui extingat.

Ergo audite, carissimi, et convertatur unusquisque a via sua mala; et sic agamus poenitentiam de praeteritis, 5 ^{ut} semper simus solliciti de futuris. Nam quando mihi dicis, quod ^lpraedico ego implere nolo, accusas quidem me, sed non excusas ^lte. Ego enim, si non facio, tamen vel ammoneo : nolo in die iudicii ^ldupplicis criminis esse reus. Ad mensam cordis vestri offero legem ^ldivinam : quia de 10 mihi commissa pecunia Christus, cum venerit ^lipse exacturus erit usuram. Nam de negligentibus sacerdotibus, ^lqualis ego sum, ipse Dominus loquens ad populum dicit : « Quae ^ldicunt vobis, facite; quae faciunt, facere nolite : dicunt enim, ^let non faciunt^a. » Ego enim, si quod bonum est ipse non facio, in auribus ^ltamen vestris praecepta 15 Domini Salvatoris insinuo. Sed potens est ^lDominus orantibus vobis, qui vobis tribuit libenter audire quod ^ldicimus, ut nobis concedat vobiscum implere posse quod predicamus : ^ladiuvante Domino nostro Iesu Christo, qui vivit et regnat in saecula ^lsaeculorum. Amen.

237,6 excusas : accusas T¹ || 8 duplicis : duplici T¹.

4 ^a Matth. 23, 3.

savent pas que désormais ce ne sont plus des clercs mais des calomniateurs ; et c'est pourquoi, aussi bien clercs que laïcs, hâtons-nous de nous corriger, nous avons déjà conseillé, avant que ne vienne celui qui ravit, quand il n'y aura personne alors pour délivrer, avant que le feu ne cerne, quand il n'y aura personne alors pour l'éteindre.

Donc écoutez, très chers, et que chacun se détourne de sa voie mauvaise ; et faisons si bien pénitence pour le passé que nous soyons toujours vigilants quant à l'avenir. Car, lorsque tu me dis que ce que je prêche, je ne veux pas l'accomplir, tu m'accuses certes, mais tu ne t'excuses pas. Car moi, si je ne fais pas, du moins j'exhorte ; je ne veux pas, au jour du Jugement, être coupable d'un double crime. A la table de votre cœur, j'offre la loi divine, car lorsque le Christ viendra, il réclamera en personne l'intérêt de l'argent qu'il a commis à ma garde. En effet, au sujet des évêques négligents dont, pour ma part, je suis, le Seigneur lui-même a dit en parlant au peuple : « Ce qu'ils vous disent, faites-le ; ce qu'ils font, ne le faites pas ; car ils disent et ne font pas^a. »

En effet, pour moi, si je ne fais pas personnellement ce qui est bon, cependant, je glisse dans vos oreilles les commandements du Seigneur et Sauveur. Mais le Seigneur a la puissance d'accorder à vos prières que vous écoutiez de bon cœur ce que nous disons, afin de nous concéder le pouvoir d'accomplir avec vous ce que nous prêchons, avec l'aide de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et régné pour les siècles des siècles. Amen.

68v (68v)

Incipit sermo sancti Augustini de decimis dandis

1. Scriptum est : « Domini est terra et plenitudo eius, orbis terrarum et universi qui habitant in ea. » Servi Domini sumus pariter et coloni : et nescio quomodo non
 5 omnes agnoscimus possessorem. Dicit enim : « Agnovit bos possessorem suum, et asinus praeseptum domini sui ; Israel autem me non cognovit, et populus meus me non intellexit^b. » O homines stulti, iumentis omnibus ac pecoribus deteriores, quid mali imperat Deus, ut non mereatur
 10 audiri? Sic enim dicit : « Primitias areae tuae et torcularis tui non tardabis offerre mihi^c. » Si tardius dare delictum est, quanto peius est non dedisse. Et iterum dicit : « Honora Dominum Deum tuum de tuis iustis laboribus et deliba
 69r ei <de> fructibus iustitiae tuae; ut repleantur horrea tua frumentis, vino quoque torcularia tua re(69r)dundent^d. »
 16 Non praestas hoc gratis, quod cito recipies magno cum fenore. Quaeris forte cui proficiat, quod Deus accipit

1 ^a Ps. 23, 1 ^b Is. 1, 3 ^c Ex. 22, 29 ^d Prov. 3, 9-10

* Sur ce texte inédit, tiré du manuscrit *Parisinus lat.* 1771, et sur les raisons pour lesquelles nous avons jugé utile de le publier ici, cf. *supra*, p. 168, n. 1.

1. Le manuscrit de Paris comportait primitivement de nombreuses fautes dont une main postérieure a corrigé les plus évidentes. Nous ne signalons ici que les cas offrant quelque intérêt. C'est ainsi que, dans ce passage, le réviseur a voulu amender la leçon *fructibus*,

Ici commence un sermon de saint Augustin sur l'offrande des dîmes

1. Il est écrit : « Au Seigneur est la terre et sa plénitude l'univers et tous ceux qui l'habitent^a. » Nous sommes par le fait serviteurs et fermiers du Seigneur ; et je ne sais comment nous ne le reconnaissons pas tous comme le propriétaire. Il dit en effet : « Le bœuf reconnaît son propriétaire, et l'âne la crèche de son maître ; mais Israël ne me connaît pas, et mon peuple ne m'a pas compris^b. » Ô hommes stupides, pires que toutes les bêtes de somme et les troupeaux, quel mal Dieu commande-t-il, pour ne pas mériter d'être entendu ? En effet, il parle ainsi : « Tu ne tarderas pas à m'offrir les prémices de ton aire et de ton pressoir^c. » Si c'est une faute de tarder à donner, combien il est pire de n'avoir pas donné ! Et il dit encore : « Fais hommage au Seigneur ton Dieu de tes justes travaux et prélève pour lui <des> fruits¹ de ta justice, afin que tes greniers se remplissent de froments², et que tes pressoirs aussi regorgent de vin^d. » Tu n'offres pas gratuitement ce que tu récupéreras sous peu avec un gros intérêt. Peut-être demandes-tu à qui profite ce que Dieu accepte

fautive, qu'il a remplacée par *fructus*. Mais la comparaison avec le texte de Césaire nous permet de rétablir ici la bonne leçon, *de fructibus*.

2. Le manuscrit offre le pluriel *frumentis*, peu utilisé au sens de « blé en grain », et que Césaire a remplacé par le singulier *frumento*.

redditurus : quaeris iterum cui proficiat, quod pauperibus datur? Si credis, tibi proficiet : si dubitas, perdidisti.

20 Audi tamen, incredule, ipso reddente rationem : « Offer, inquit, decimas fructuum tuorum, et veni ad levitam quia non est illi portio neque sors tecum, et cum illo veniet proselytos, orfanos et vidua et manducabunt, et benedicet te Dominus Deus tuus omnibus diebus vitae tuae. » Audi
25 etiam sacramentum : sacrificiis libamen imponitur, decima vero tributa sunt egentium animarum. Redde ergo tributa pauperibus ; offer libamina sacerdotibus.

Quod si decimas non habes fructuum omnium terrenorum, quos potest habere agricola, quodcumque te pascit ingenium Dei est ; inde decimas expetit unde vivis. Aliud enim pro terra dependimus, aliud pro usura vitae pensamus. Redde ergo, homo, quia possides : redde, quia nasci meruisti. Quae ut vera esse cognoscas, pro curatorem suum Dominus sic praemonet sacerdotem : « Accipies oblationem
35 filiorum Israel quam dabunt in visitatione sua, et dabunt singuli redemptionem animarum suarum Deo, et non erunt in eis morbi neque casus. Haec autem merito oblationis adveniens a vicennali anno et supra : dabunt oblationem Deo^t. » Ecce legitima aetas est offerendi si tecum, senex
40 avare, consideris numquam Deo vixisti. Idem, idem dicit : « Placate pro animabus vestris. »

2. Audi ergo, indevota mortalitas. Nosti quia Dei sunt cuncta quae recipis, et de suo non commodas rerum omnium creatori? Non eget Dominus Deus : non praemium postulat, sed honorem ; non oblationibus pascitur, sed
5 vitae nostrae vectigal est quod offerimus pro salute. Nam

^t Deut. 26, 2.12 ; 14, 29 ^r Ex. 30, 12-14 ^s Lévi. 17, 11.

1. *Offers* a été, à bon droit, corrigé en *offer*, ici et sept lignes plus bas.

avec l'intention de le rendre ; peut-être demandes-tu encore à qui profite ce qui est donné aux pauvres ? Si tu crois, c'est à toi que cela profitera ; si tu doutes, tu as perdu.

Écoute cependant, incroyant, lui-même justifie sa demande : « Offre¹, dit-il, la dîme de tes fruits, et viens vers le lévite, car il n'a ni part ni héritage comme toi, et avec lui viendront l'étranger, l'orphelin et la veuve et ils mangeront, et le Seigneur ton Dieu te bénira tous les jours de ta vie. » Écoute aussi ce mystère : l'offrande est imposée pour les sacrifices, mais la dîme est l'impôt des âmes dans le besoin. Paye donc tes impôts aux pauvres ; présente des offrandes aux prêtres.

Et si tu n'as pas la dîme de tous les fruits de la terre que peut avoir le cultivateur, tout ce que te procure ton industrie est à Dieu ; il revendique donc la dîme de tous tes revenus. Car nous payons telle somme pour la terre, telle autre pour la jouissance de la vie. Paye donc, homme, parce que tu possèdes ; paye, parce que tu as mérité de naître. Pour que tu saches que cela est véridique, le Seigneur avertit ainsi le prêtre dont il fait son curateur : « Tu recevras l'offrande des fils d'Israël qu'ils donneront lors de leur recensement, et chacun donnera à Dieu pour le rachat de son âme, et il n'y aura parmi eux ni maladies ni accidents. Et telle devra être l'offrande de qui se présentera, âgé de vingt ans et au-dessus : ils donneront une offrande à Dieu^t. » Voici le moment légitime d'offrir si, vieillard avare, tu réfléchis en toi-même que tu n'as jamais vécu pour Dieu. Lui dit la même chose, la même chose : « Rachetez vos vies. »

2. Écoute donc, mortel irrégulier. Tu sais que tout ce que tu reçois appartient à Dieu, et sur son bien tu ne fais aucune part au créateur de toutes choses ? Le Seigneur Dieu n'est pas dans le besoin ; il ne demande pas une faveur, mais un hommage ; il ne se nourrit pas d'offrandes, mais c'est l'impôt de notre vie que nous offrons pour le

dicit omnipotens Deus : « Si esuriero non dicam tibi : meus est enim orbis terrae et plenitudo eius^a. » Non de tuo aliquid quod refundis, exigit. Primitias rerum et decimas petit et negas? Avare, quid faceres, si novem
 10 partibus sumptis tibi decimam reliquisset? Quod certe iam factum est, quando messes tua ieiuna defecerit, et digesserit vinum crapula sicitate vindemia. Quid est, avide supputator? Novem tibi partes ereptae sunt, quia decimam dare noluisti. Constat quidem, quod ipse non dederis, sed
 15 Deus tamen exigit.

69v Haec enim est Domini consuetudo, ut, si illi (69v) decima dare nolueris, tu ad decimam revocaris; scriptum est enim : « Haec dicit Dominus : quia decima agri et primitiae terrae vobiscum sunt; video vos, et fallere me estimatis; annus
 20 iam consumptus est et decimas intulistis in thesauris vestris; erit direptio in domibus vestris^b. » Dabis impio militi, quod non vis sacerdoti. « Convertimini quoque ad hoc, dicit Dominus omnipotens, ut aperiam cataractas caeli, et effundam vobis benedictionem meam desuper;
 25 et non vobis corrumpentur fructus terrae, neque languebit vitis in agro vestro, et beatos vos dicent omnes gentes^c. » Benefacere Deus semper paratus est, sed hominum nequitia prohibetur; quia a Domino Deo sibi dari vult omnia, et non vult ei quae potest offerre.

30 Quid, si diceret Deus : Nempe meus es, homo, quem feci : mea est terra, quam subigis : mea semina, quae

^a Ps. 49, 12 ^b Mal. 3, 8-10 ^c Mal. 3, 10-12.

1. Nous avons généralement conservé la ponctuation adoptée par dom Morin pour le *Sermon* 33, afin de faciliter la comparaison des deux textes. Notons cependant que le manuscrit de Paris coupe différemment cette phrase : « Il demande les prémices et la dîme, et tu refuses, avare ! Que ferais-tu si ... »

2. Cette phrase fait difficulté. Césaire présente ici une autre rédaction qui ne nous permet pas de contrôler le manuscrit de Paris. Dans ces conditions, notre traduction ne peut être qu'approximative.

salut. Car le Dieu tout-puissant dit : « Si j'avais faim, je ne te le dirais pas ; car l'univers et sa plénitude sont à moi^a. » Il n'exige pas que tu lui rendes quelque chose de ton bien à toi. Il demande les prémices et la dîme et tu refuses? Avare¹, que ferais-tu, si ayant pris les neuf autres parties, il t'avait laissé la dixième ! Et cela, à coup sûr, s'est déjà produit, quand ta moisson desséchée a fait défaut et que, comme l'ivresse digère le vin, la vendange l'a été par la sécheresse². Pourquoi cela, avide calculateur³? Les neuf parties t'ont été arrachées parce que tu n'as pas voulu donner la dixième. Il est évident, certes, que toi-même tu n'as pas donné ; mais pourtant Dieu exige.

C'est en effet une coutume du Seigneur, si tu ne veux pas lui donner la dixième, de te ramener au dixième ; car il est écrit : « Ainsi parle le Seigneur : parce que vous avez gardé la dîme du champ et les prémices de la terre, je vous vois et vous pensez me tromper ; l'année est déjà terminée et vous avez mis la dîme dans vos trésors ; dans vos maisons ce sera le pillage^b. » Tu donneras au soldat impie ce que tu ne veux pas donner au prêtre. « Convertissez-vous aussi⁴, dit le Seigneur tout-puissant, pour que j'ouvre les écluses du ciel et que je répande sur vous ma bénédiction ; et les fruits de votre terre ne pourriront pas ni la vigne ne sera stérile dans votre champ, et toutes les nations vous diront bienheureux. » Dieu est toujours prêt à faire le bien, mais il en est empêché par la méchanceté des hommes ; car celle-ci veut que le Seigneur Dieu lui donne tout, sans vouloir lui offrir ce qu'elle peut.

Et quoi, si Dieu disait : Assurément tu es mien, homme, toi que j'ai fait ; à moi est la terre que tu laboures ; à moi

3. Le manuscrit portait d'abord *supputatur*, qui offrait un sens également plausible : « on calcule avidement ».

4. Le réviseur a corrigé en *ad hoc*, qu'on lit aussi chez Césaire, le *adhuc* du premier copiste.

spargis : mea pecora, quae fatigas : mei sunt imbres et pluviae, ventorum flamina mea sunt, mei solis ardores; et cum omnia mea sunt elementa vivendi, tu, qui manus
 35 accomodas, solam decimam merebaris? Sed quia pie nos pascit omnipotens Deus, amplissimam tribuit minus laboranti mercedem; sibi tantum decimas vindicans, nobis omnia condonavit.

3. Ingrate fraudator ac perfide, divina te voce convenio. Ecce annus iam finitus est : redde Deo plenti mercedem. Cur reddis Caesari et pluere non potest Caesar? Non habes debitor quod per Caesarem te excuses. Sic et ipsi
 5 pars facta est ut decima Domino non negetur. Dicit enim Dominus Christus : « Reddite Caesari quae sunt Caesaris et Deo quae sunt Dei^a. » Caesar non particeps Dei est, quia debitum percipit vel quia prior est nominatus. Sed Dominus Christus homines stultos inridens praebuit
 10 religioni terrorem. Redime te, dum potes, homo; dum vivis, redime te; in quantum pretium in manibus habes, redime te, nedum te mors avara praeveniret, <et> vitam simul et pretium perdidisti. Frustra hoc avaris delegas heredibus, frustra hoc *fnuptae* forsitan coniugi. Frustra
 15 marito mandas haec, mulier, qui aliam cupit ducere uxorem. Frustra parentibus ac propinquis iniugis : nemo te fideliter redimet, quia te tu redimere noluisti. Explicit sermo sancti Augustini de decimis dandis.

3 ^a Matth. 22, 21.

1. Le *Sermon* 33 justifie notre correction *praeveniret* <et> *vitam*, meilleure que celle du réviseur, qui a remplacé *praeveniret* par *praevenit et*.

2. Le manuscrit offre ici *nuptiare* corrigé en *nuptae*; ni l'une ni l'autre de ces leçons n'est satisfaisante. Notre traduction s'inspire de la conjecture *nupturae* proposée par Mai et du *Sermon* 33.

les grains que tu sèmes; à moi le bétail que tu fais travailler; à moi sont les averses et les pluies, à moi sont les souffles des vents, à moi les ardeurs du soleil; et alors que tous les éléments de vie sont miens, toi, parce que tu y mets la main, méritais-tu même le dixième? Mais parce que le Dieu tout-puissant nous nourrit avec bonté, il accorde le salaire le plus élevé à celui qui travaille le moins; revendiquant pour lui le dixième seulement, à nous il fait don de tout le reste.

3. Malhonnête, ingrat et perfide, je m'adresse à toi avec la voix de Dieu. Voici que l'année est maintenant finie; rends son dû à Dieu qui donne la pluie. Pourquoi rends-tu à César alors que César ne peut donner la pluie? Débiteur, César ne peut servir à t'excuser. Sa part a été déterminée de telle sorte que la dîme ne soit pas refusée au Seigneur. En effet, le Seigneur Christ dit : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu^a. » César n'est pas l'associé de Dieu parce qu'il perçoit ce qui lui est dû ou parce qu'il est nommé d'abord. Mais le Seigneur Christ, se jouant des hommes stupides, a donné à la religion l'appui de la crainte. Rachète-toi, homme, tandis que tu le peux; tandis que tu vis, rachète-toi; dans la mesure où tu as entre les mains de quoi payer, rachète-toi, avant que la mort avide ne te devance, <et>¹ que tu n'aies perdu à la fois ta vie et ton bien. C'est inutilement que tu confies cela à des héritiers avides, inutilement que tu le confies *†*à une épouse peut-être sur le point de se remarier². C'est inutilement, femme que tu en charges un mari qui désire prendre une autre épouse. C'est inutilement que tu l'imposes à tes parents et à tes proches; personne ne te rachètera pieusement, puisque toi, tu n'as pas voulu te racheter. Fin du sermon de saint Augustin sur l'offrande des dîmes.

TABLE DES SERMONS 21-55

(titres abrégés)

Sermon 21. Cette monition de saint Augustin montre qu'il y a beaucoup de degrés utiles dans l'amour.....	10
22. Sur la charité.....	30
23. Exhortation de saint Césaire à avoir en soi et à garder la charité.....	42
24. Extraits d'un livre de saint Augustin. Comment on doit garder le vrai et parfait amour.....	56
25. Sur la miséricorde divine et humaine...	68
26. De l'aumône et de la miséricorde céleste.....	80
27. Sur la parabole de l'orme et de la vigne.	92
28. Sur les œuvres de miséricorde.....	104
29. De la charité envers le prochain et de l'amour des ennemis.....	116
30. Monition dans laquelle sont montrés trois genres d'aumônes.....	126
31. Des aumônes. En partie de saint Salvien.....	140
32. Monition adressée à ceux qui font fréquemment des aumônes.....	156
33. Du paiement des dîmes ; avant la nati- vité de saint Jean-Baptiste.....	168

Sermon 34. Sur l'amour des parents et sur les dîmes.	182
35. De l'Oraison dominicale et de l'amour des ennemis.....	194
36. Du devoir d'aimer ses ennemis.....	206
37. De l'amour des ennemis.....	226
38. De saint Augustin sur l'amour non seulement des amis mais même des ennemis.....	244
39. Comment le Seigneur a placé en notre pouvoir la façon dont nous serons jugés.....	256
40. Pourquoi des hommes saints ont tiré vengeance de pécheurs.....	272
41. D'une familiarité inconvenante avec les femmes.....	280
42. Réprimande à ceux qui ne rougissent pas de commettre des adultères.....	294
43. Exhortation à conserver la chasteté conjugale.....	310
44. De la chasteté à conserver même avec son épouse.....	326
45. Que nous devons fuir les pensées honteuses.....	344
46. Exhortation à se garder de toutes ses forces du mal de l'ivresse.....	358
47. Admonition du même genre contre le mal de l'ivresse.....	376
48. Toutes les Écritures ont béni les humbles et maudit l'orgueil.....	390
49. Ce qu'il faut entendre dans l'Écriture par veuves et pupilles ou par pauvres.	406

Sermon 50. Du devoir de garder plus ardemment la santé de l'âme que celle du corps...	416
51. Au sujet de ceux qui veulent avoir des enfants par des pratiques sacrilèges..	424
52. Des martyrs et de l'éclipse de lune, des avortements et des phylactères.....	434
53. Exhortation à détruire les temples.....	444
54. Avertissement à ceux qui prennent garde aux augures.....	450
55. Sévère réprimande à ceux qui pendant les fêtes commettent des choses honteuses.....	466
55 A. Ici commence une réprimande de saint Augustin, pendant les fêtes des saints.	476
33 A. Ici commence un sermon de saint Augustin sur l'offrande des dîmes...	486

N. B. — Le tome III des *Sermons au peuple* contiendra la fin des *Admonitiones* (*Sermons* 56-80), ainsi que les index relatifs à cette partie de l'œuvre de Césaire d'Arles. Le reste des *Sermons* (81-238) sera également publié dans la collection *Sources Chrétiennes*, de même que la *Vita Caesarii*.

SOURCES CHRÉTIENNES

LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

N. B. — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942) et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident ; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un appareil critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition. Quand cette seconde édition ne diffère de la première que par de menues corrections et des *Addenda et Corrigenda* ajoutés en appendice, la date est accompagnée de la mention « réimpression avec supplément ».

1. GRÉGOIRE DE NYSSE : Vie de Moïse. J. Daniélou (3^e édition) (1968).
- 2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Protreptique. C. Mondésert, A. Plassart (réimpression de la 2^e éd., 1976).
- 3 bis. ATHÉNAGORE : Supplique au sujet des chrétiens. *En préparation.*
- 4 bis. NICOLAS CABASILAS : Explication de la divine Liturgie. S. Salaville, R. Bornert, J. Guillard, P. Périchon (1967).
5. DIADOQUE DE PHOTICÉ : Œuvres spirituelles. E. des Places (réimpr. de la 2^e éd., avec suppl., 1966).
- 6 bis. GRÉGOIRE DE NYSSE : La création de l'homme. *En préparation.*
- 7 bis. ORIGÈNE : Homélie sur la Genèse. H. de Lubac, L. Doutreleau (1976).
8. NICÉTAS STÉTHATOS : Le paradis spirituel. M. Chalendar. *Remplacé par le n° 81.*
- 9 bis. MAXIME LE CONFESSEUR : Centuries sur la charité. *En préparation.*
10. IGNACE D'ANTIOCHE : Lettres — Lettres et Martyre de POLYCARPE DE SMYRNE. P.-Th. Camelot (4^e édition) (1969).
- 11 bis. HIPPOLYTE DE ROME : La Tradition apostolique. B. Botte (1968).
- 12 bis. JEAN MOSCHUS : Le Pré spirituel. *En préparation.*
13. JEAN CHRYSOSTOME : Lettres à Olympias. A.-M. Malingrey. Trad. seule (1947).
- 13 bis. 2^e édition avec le texte grec et la Vie anonyme d'Olympias (1968).
14. HIPPOLYTE DE ROME : Commentaire sur Daniel. G. Bardy, M. Lefèvre. Trad. seule (1947).
- 14 bis. 2^e édition avec le texte grec. *En préparation.*
- 15 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Lettres à Sérapion. J. Lebon. *En préparation.*
- 16 bis. ORIGÈNE : Homélie sur l'Exode. H. de Lubac, J. Fortier. *En préparation.*
17. BASILE DE CÉSARÉE : Sur le Saint-Esprit. B. Pruche. Trad. seule (1947).
- 17 bis. 2^e édition avec le texte grec (1968).
- 18 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Discours contre les païens. P. Th. Camelot (1977).
- 19 bis. HILAIRE DE POITIERS : Traité des Mystères. P. Brisson (réimpression, avec supplément, 1967).
20. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : Trois livres à Autolycus. G. Bardy, J. Sender. Trad. seule (1948).
- 20 bis. 2^e édition avec le texte grec. *En préparation.*
21. ÉTHÉRIE : Journal de voyage. H. Pétré (réimpression, 1975).
- 22 bis. LÉON LE GRAND : Sermons, t. I. J. Leclercq, R. Dolle (1964).
23. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Extraits de Théodote (réimpression, 1970).

- 24 bis. PTOLÉMÉE : *Lettre à Flora*. G. Quispel (1966).
- 25 bis. AMBROISE DE MILAN : *Des Sacrements. Des Mystères. Explication du Symbole*. B. Botte (1961).
- 26 bis. BASILE DE CÉSARÉE : *Homélie sur l'Hexaéméron*. S. Giet (réimpr. avec suppl., 1968).
- 27 bis. *Homélie Pascales*, t. I. P. Nautin. *En préparation*.
- 28 bis. JEAN CHRYSOSTOME : *Sur l'incompréhensibilité de Dieu*. J. Daniélou, A.-M. Malingrey, R. Flacelière (1970).
- 29 bis. ORIGÈNE : *Homélie sur les Nombres*. A. Méhat. *En préparation*.
- 30 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Stromate I*. *En préparation*.
31. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. I. G. Bardy (réimpression, 1965).
- 32 bis. GRÉGOIRE LE GRAND : *Morales sur Job*, t. I Livres I-II. R. Gillet, A. de Gaudemaris (1975).
- 33 bis. A. Diognète. H. I. Marrou (réimpr. avec suppl., 1965).
34. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre III. F. Sagnard. *Remplacé par les nos 210 et 211*.
- 35 bis. TERTULLIEN : *Traité du baptême*. F. Refoulé. *En préparation*.
- 36 bis. *Homélie Pascales*, t. II. P. Nautin. *En préparation*.
- 37 bis. ORIGÈNE : *Homélie sur le Cantique*. O. Rousseau (1966).
- 38 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Stromate II*. *En préparation*.
- 39 bis. LACTANCE : *De la mort des persécuteurs*. 2 vol. *En préparation*.
40. THÉODORE DE CYR : *Correspondance*, t. I. Y. Azéma (1955).
41. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. II. G. Bardy (réimpression, 1965).
42. JEAN CASSIEN : *Conférences*, t. I. E. Pichery (réimpression, 1966).
43. JÉRÔME : *Sur Jonas*. P. Antin (1956).
44. PHILOXÈNE DE MABBOUG : *Homélie*. E. Lemoine. Trad. seule (1956).
45. AMBROISE DE MILAN : *Sur S. Luc*, t. I. G. Tissot (réimpr. avec suppl., 1971).
46. TERTULLIEN : *De la prescription contre les hérétiques*. P. de Labriolle et F. Refoulé (1957).
47. PHILON D'ALEXANDRIE : *La migration d'Abraham*. R. Cadiou (1957).
48. *Homélie Pascales*, t. III. F. Floëri et P. Nautin (1957).
- 49 bis. LÉON LE GRAND : *Sermons*, t. II. R. Dolle (1969).
- 50 bis. JEAN CHRYSOSTOME : *Huit Catéchèses baptismales inédites*. A. Wenger (réimpr. avec suppl., 1970).
- 51 bis. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : *Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques*. J. Darrouzès. *En préparation*.
- 52 bis. AMBROISE DE MILAN : *Sur S. Luc*, t. II. G. Tissot (réimpr. avec suppl., 1976).
- 53 bis. HERMAS : *Le Pasteur*. R. Joly (réimpr. avec suppl., 1968).
54. JEAN CASSIEN : *Conférences*, t. II. E. Pichery (réimpression, 1966).
55. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. III. G. Bardy (réimpression, 1967).
56. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Deux apologes*. J. Szymusiak (1958).
57. THÉODORE DE CYR : *Thérapeutique des maladies helléniques*. 2 volumes. P. Canivet (1958).
- 58 bis. DENYS L'ARÉOPAGITE : *La hiérarchie céleste*. G. Heil, R. Roques, M. de Gandillac (réimpr. avec suppl., 1970).
59. *Trois antiques rituels du baptême*. A. Salles. Trad. seule. *Épuisé*.
60. AELRED DE RIEVAUX : *Quand Jésus eut douze ans*. A. Hoste, J. Dubois (1958).
- 61 bis. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : *Traité de la contemplation de Dieu*. J. Hourlier (réimpression, 1977).
62. IRÉNÉE DE LYON : *Démonstration de la prédication apostolique*. L. Froidevaux. Nouvelle trad. sur l'arménien. Trad. seule (réimpr. 1971).
63. RICHARD DE SAINT-VICTOR : *La Trinité*. G. Salet (1959).
64. JEAN CASSIEN : *Conférences*, t. III. E. Pichery (réimpr., 1971).
65. GÉLASE 1^{er} : *Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes du sacramentaire léonien*. G. Pomarès (1960).
66. ADAM DE PERSEIGNE : *Lettres*, t. I. J. Bouvet (1960).
67. ORIGÈNE : *Entretien avec Héraclide*. J. Scherer (1960).
68. MARIUS VICTORINUS : *Traité théologique sur la Trinité*. P. Henry, P. Hadot. Tome I. *Introd., texte critique, traduction* (1960).
69. Id. — Tome II. *Commentaire et tables* (1960).
70. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Le Pédagogue*, t. I. H. I. Marrou, M. Harl (1960).
71. ORIGÈNE : *Homélie sur Josué*. A. Jaubert (1960).
72. AMÉDÉE DE LAUSANNE : *Huit homélie mariales*. G. Bavaud, J. Deshusses, A. Dumas (1960).
- 73 bis. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. IV. *Introd. générale de G. Bardy et tables de P. Périchon* (réimpr. avec suppl., 1971).
- 74 bis. LÉON LE GRAND : *Sermons*, t. III. R. Dolle (1976).
75. S. AUGUSTIN : *Commentaire de la 1^{re} Épître de S. Jean*. P. Agaësse (réimpression, 1966).
76. AELRED DE RIEVAUX : *La vie de recluse*. Ch. Dumont (1961).
77. DEFENSOR DE LIGUGÉ : *Le livre d'étincelles*, t. I. H. Rochais (1961).
78. GRÉGOIRE DE NAREK : *Le livre de Prières*. I. Kéchichian. Trad. seule (1961).
79. JEAN CHRYSOSTOME : *Sur la Providence de Dieu*. A.-M. Malingrey (1961).
80. JEAN DAMASCÈNE : *Homélie sur la Nativité et la Dormition*. P. Voulet (1961).
81. NICÉAS STÉTHAYOS : *Opuscules et lettres*. J. Darrouzès (1961).
82. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : *Exposé sur le Cantique des Cantiques*. J.-M. Déchanet (1962).
83. DIDYME L'AVEUGLE : *Sur Zacharie*. Texte inédit. L. Doutreleau. Tome I. *Introduction et livre I* (1962).
84. Id. — Tome II. *Livres II et III* (1962).
85. Id. — Tome III. *Livres IV et V, Index* (1962).
86. DEFENSOR DE LIGUGÉ : *Le livre d'étincelles*, t. II. H. Rochais (1962).
87. ORIGÈNE : *Homélie sur S. Luc*. H. Crouzel, F. Fournier, P. Périchon (1962).
88. *Lettres des premiers Chartreux*, tome I : S. BRUNO, GUIGUES, S. ANTHELME. Par un Chartreux (1962).
89. *Lettre d'Aristée à Philocrate*. A. Pelletier (1962).
90. *Vie de sainte Mélanie*. D. Gorce (1962).
91. ANSELME DE CANTORBÉRY : *Pourquoi Dieu s'est fait homme*. R. Roques (1963).
92. DOROTHÉE DE GAZA : *Œuvres spirituelles*. L. Regnault, J. de Préville (1963).
93. BAUDOIN DE FORD : *Le sacrement de l'autel*. J. Morson, E. de Solms, J. Leclercq. Tome I (1963).
94. Id. — Tome II (1963).
95. MÉTHODE D'OLYMPHE : *Le banquet*. H. Musurillo, V.-H. Debidour (1963).
96. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : *Catéchèses*. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome I. *Introduction et Catéchèses 1-5* (1963).
97. CYRILLE D'ALEXANDRIE : *Deux dialogues christologiques*. G. M. de Durand (1964).
98. THÉODORE DE CYR : *Correspondance*, t. II. Y. Azéma (1964).
99. ROMANOS LE MÉLODE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome I. *Introduction et Hymnes I-VIII* (1964).
100. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre IV. A. Rousseau, B. Hemmerdinger, Ch. Mercier, L. Doutreleau. 2 vol. (1965).
101. QUODVULTEUS : *Livre des promesses et des prédictions de Dieu*. R. Braun. Tome I (1964).

102. Id. — Tome II (1964).
103. JEAN CHRYSOSTOME : Lettre d'exil. A.-M. Malingrey (1964).
104. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Catéchèses. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome II. Catéchèses 6-22 (1964).
105. La Règle du Maître. A. de Vogüé, Tome I. Introduction et chap. 1-10 (1964).
106. Id. — Tome II. Chap. 11-95 (1964).
107. Id. — Tome III. Concordance et Index orthographique. J.-M. Clément, J. Neufville, D. Demeslay (1965).
108. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue, tome II. Cl. Mondésert, H. I. Marrou (1965).
109. JEAN CASSIEN : Institutions cénobitiques. J.-C. Guy (1965).
110. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome II. Hymnes IX-XX (1965).
111. THÉODORET DE CYR : Correspondance, t. III. Y. Azéma (1965).
112. CONSTANCE DE LYON : Vie de S. Germain d'Auxerre. R. Borius (1965).
113. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Catéchèses. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome III. Catéchèses 23-34, Actions de grâces 1-2 (1965).
114. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome III. Hymnes XXI-XXXI (1965).
115. MANUEL II PALÉOLOGUE : Entretien avec un musulman. A. Th. Khoury (1966).
116. AUGUSTIN D'HIPPONE : Sermons pour la Pâque. S. Poque (1966).
117. JEAN CHRYSOSTOME : A Théodore. J. Dumortier (1966).
118. ANSELME DE HAVELBERG : Dialogues, livre I. G. Salet (1966).
119. GRÉGOIRE DE NYSSÉ : Traité de la Virginité. M. Aubineau (1966).
120. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean. C. Blanc. Tome I. Livres I-V (1966).
121. ÉPHREM DE NISIBÉ : Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatesaron. L. Leloir. Trad. seule (1966).
122. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Traité théologiques et éthiques. J. Darrouzès. Tome I. Théol. 1-3, Eth. 1-3 (1966).
123. MÉLITON DE SARDES : Sur la Pâque (et fragments). O. Perler (1966).
124. Expositio totius mundi et gentium. J. Rougé (1966).
125. JEAN CHRYSOSTOME : La Virginité. H. Musurillo, B. Grillet (1966).
126. CYRILLE DE JÉRUSALEM : Catéchèses mystagogiques. A. Piédagnel, P. Paris (1966).
127. GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome I. Les Exercices. J. Hourlier, A. Schmitt (1967).
128. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome IV. Hymnes XXXII-XLV (1967).
129. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Traité théologiques et éthiques. J. Darrouzès. Tome II. Eth. 4-15 (1967).
130. ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons. A. Hoste. G. Salet. Tome I. Introduction et Sermons 1-17 (1967).
131. RUPERT DE DEUTZ : Les œuvres du Saint-Esprit. J. Gribomont, E. de Solms. Tome I. Livres I et II (1967).
132. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome I. Livres I et II (1967).
133. SULPICE SÉVÈRE : Vie de S. Martin. J. Fontaine. Tome I. Introduction, texte et traduction (1967).
134. Id. — Tome II. Commentaire (1968).
135. Id. — Tome III. Commentaire (suite), Index (1969).
136. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome II. Livres III et IV (1968).
137. ÉPHREM DE NISIBÉ : Hymnes sur le Paradis. F. Graffin, R. Lavenant. Trad. seule (1968).
138. JEAN CHRYSOSTOME : A une jeune veuve. Sur le mariage unique. B. Grillet, G. H. Ettlinger (1968).
139. GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome II. Le Héraut. Livres I et II. P. Doyère (1968).
140. RUFIN D'AQUILÉE : Les bénédictions des Patriarches. M. Simonetti, H. Rochais, P. Antin (1968).
141. COSMAS INDICOPLEUSTÈS : Topographie chrétienne. Tome I. Introduction et livres I-IV. W. Wolska-Conus (1968).
142. Vie des Pères du Jura. F. Martine (1968).
143. GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome III. Le Héraut. Livre III. P. Doyère (1968).
144. Apocalypse syriaque de Baruch. Tome I. Introduction et traduction. P. Bogaert (1969).
145. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1969).
146. Deux homélies anoméennes pour l'octave de Pâques. J. Liébaert (1969).
147. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome III. Livres V et VI (1969).
148. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE : Remerciement à Origène. — La lettre d'Origène à Grégoire. H. Crouzel (1969).
149. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : La passion du Christ. A. Tuilier (1969).
150. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome IV. Livres VII et VIII (1969).
151. JEAN SCOT : Homélie sur le Prologue de Jean. E. Jeuneau (1969).
152. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre V. A. Rousseau, L. Doutreleau, C. Mercier. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1969).
153. Id. — Tome II. Texte et traduction (1969).
154. CHROMACE D'AQUILÉE : Sermons. Tome I. Sermons 1-17. A. J. Lemarié (1969).
155. HUGUES DE SAINT-VICTOR : Six opuscules spirituels. R. Baron (1969).
156. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Hymnes. J. Koder, J. Paramelle. Tome I. Hymnes I-XV (1969).
157. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean. C. Blanc. Tome II. Livres VI et X (1970).
158. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue. Livre III. Cl. Mondésert, H. I. Marrou et Ch. Matray (1970).
159. COSMAS INDICOPLEUSTÈS : Topographie chrétienne. Tome II. Livre V. W. Wolska-Conus (1970).
160. BASILE DE CÉSARÉE : Sur l'origine de l'homme. A. Smets et M. Van Esbroeck (1970).
161. Quatorze homélies du IX^e siècle d'un auteur inconnu de l'Italie du Nord. P. Mercier (1970).
162. ORIGÈNE : Commentaire sur l'Évangile selon Matthieu. Tome I. Livres X et XI. R. Girod (1970).
163. GUIGUES II LE CHARTREUX : Lettre sur la vie contemplative (ou Échelle des Moines). Douze méditations. E. Colledge, J. Walsh (1970).
164. CHROMACE D'AQUILÉE : Sermons. Tome II. Sermons 18-41. J. Lemarié (1971).
165. RUFERT DE DEUTZ : Les œuvres du Saint-Esprit. Tome II. Livres III et IV. J. Gribomont, E. de Solms (1970).
166. GUERRIC D'IGNY : Sermons. Tome I. J. Morson, H. Costello, P. Deseille (1970).
167. CLÉMENT DE ROME : Épître aux Corinthiens. A. Jaubert (1971).
168. RICHARD ROLLE : Le chant d'amour (Melos amoris). F. Vandenbroucke et les Moniales de Wisques. Tome I (1971).
169. Id. — Tome II (1971).
170. ÉVAGRE LE PONTIQUE : Traité pratique. A. et C. Guillaumont. Tome I. Introduction (1971).
171. Id. — Tome II. Texte, traduction, commentaire et tables (1971).
172. Épître de Barnabé. R.A. Kraft, P. Prigent (1971).
173. TERTULLIEN : La toilette des femmes. M. Turcan (1971).
174. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Hymnes. J. Koder, L. Neyrand. Tome II. Hymnes XVI-XL (1971).

175. CÉSAIRE D'ARLES : Sermons au peuple. Tome I. Sermons 1-20. M.-J. Delage (1971).
176. SALVIEN DE MARSEILLE : Œuvres. Tome I. G. Lagarrigue (1971).
177. CALLENICOS : Vie d'Hypatios. G.J.M. Bartelink (1971).
178. GRÉGOIRE DE NYSSE : Vie de sainte Macrine. P. Maraval (1971).
179. AMBROISE DE MILAN : La Pénitence. R. Gryson (1971).
180. JEAN SCOT : Commentaire sur l'évangile de Jean. E. Jeuneau (1972).
181. La Règle de S. Benoît. Tome I. Introduction et Chapitres I-VII. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
182. Id. — Tome II. Chapitres VIII-LXXIII, Tables et concordance. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
183. Id. — Tome III. Étude de la tradition manuscrite. J. Neufville (1972).
184. Id. — Tome IV. Commentaire (Parties I-III). A. de Vogüé (1971).
185. Id. — Tome V. Commentaire (Parties IV-VI). A. de Vogüé (1971).
186. Id. — Tome VI. Commentaire (Parties VII-IX), Index. A. de Vogüé (1971).
187. HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM, BASILE DE SÉLUCIE, JEAN DE BÉRYTE, PSEUDO-CHRYSOSTOME, LÉONCE DE CONSTANTINOPLÉ : Homélie pascale. M. Aubineau (1972).
188. JEAN CHRYSOSTOME : Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants. A.-M. Malingrey (1972).
189. La chaîne paléstinienne sur le psaume 118. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Harl (1972).
190. Id. — Tome II. Catalogue des fragments, Notes et Index. M. Harl (1972).
191. PIERRE DAMIEN : Lettre sur la toute-puissance divine. A. Cantin (1972).
192. JULIEN DE VÉZELAY : Sermons. Tome I. Introduction et Sermons 1-16. D. Vorreux (1972).
193. Id. — Tome II. Sermons 17-27, Index. D. Vorreux (1972).
194. Actes de la Conférence de Carthage en 411. Tome I. Introduction. S. Lancel (1972).
195. Id. — Tome II. Texte et traduction de la Capitulation et des Actes de la première séance. S. Lancel (1972).
196. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEUR : Hymnes. J. Koder, J. Paramelle, L. Neyrand. Tome III. Hymnes XLI-LVIII, Index (1973).
197. COSMAS INDICOPLEUSTÈS : Topographie chrétienne, t. III. Livres VI-XII, Index. W. Wolska-Conus (1973).
198. Livre (cathare) des deux principes. Ch. Thouzelier (1973).
199. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Sur l'incarnation du Verbe. C. Kannengiesser (1973).
200. LÉON LE GRAND : Sermons, tome IV. Sermons 65-98, Éloge de S. Léon, Index. R. Dolle (1973).
201. Évangile de Pierre. M.-G. Mara (1973).
202. GUERRIC D'IGNY : Sermons. Tome II. J. Morson, H. Costello, P. Descille (1973).
203. NERSÈS SORHALI : Jésus, Fils unique du Père. I. Kéchichian. Trad. seule (1973).
204. LACTANCE : Institutions divines, livre V. Tome I. Introd., texte et trad. P. Monat (1973).
205. Id. — Tome II. Commentaire et index. P. Monat (1973).
206. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livre I. J. Sirinelli, E. des Places (1974).
207. ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons. A. Hoste, G. Salet, G. Raciti. Tome II. Sermons 18-39 (1974).
208. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Lettres théologiques. P. Gallay (1974).
209. PAULIN DE PELLA : Poème d'action de grâces et Prière. C. Moussy (1974).
210. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre III. A. Rousseau, L. Doutreleau. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1974).
211. Id. — Tome II. Texte et traduction (1974).
212. GRÉGOIRE LE GRAND : Morales sur Job. Livres XI-XIV. A. Bocognano (1974).
213. LACTANCE : L'ouvrage du Dieu créateur. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Perrin (1974).
214. Id. — Tome II. Commentaire et index. M. Perrin (1974).
215. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livre VII. G. Schroeder, E. des Places (1975).
216. TERTULLIEN : La chair du Christ. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. J. P. Mahé (1975).
217. Id. — Tome II. Commentaire et Index. J. P. Mahé (1975).
218. HYDACE : Chronique. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. A. Tranoy (1975).
219. Id. — Tome II. Commentaire et index. A. Tranoy (1975).
220. SALVIEN DE MARSEILLE : Œuvres, t. II. G. Lagarrigue (1975).
221. GRÉGOIRE LE GRAND : Morales sur Job. Livres XV-XVI. A. Bocognano (1975).
222. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean. Tome III. Livre XIII. C. Blanc (1975).
223. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre d'or). J. Déchanet (1975).
224. Actes de la Conférence de Carthage en 411. Tome III. Texte et traduction des Actes de la 2^e et de la 3^e séance. S. Lancel (1975).
225. DHUODA : Manuel pour mon fils. P. Riché, B. de Vregille et C. Mon-desert (1975).
226. ORIGÈNE : Philocalie 21-27 (Sur le libre arbitre). E. Junod (1976).
227. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome V. Introduction et index (1976).
228. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique. Livres II-III. E. des Places (1976).
229. PSEUDO-PHILON : Les Antiquités Bibliques. D. J. Harrington, C. Perrot, P. Bogaert, J. Cazeaux. Tome I. Introduction critique, texte et traduction (1976).
230. Id. — Tome II. Introduction littéraire, commentaire et index (1976).
231. CYRILLE D'ALEXANDRIE : Dialogues sur la Trinité. Tome I. Dial. I et II. G. M. de Durand (1976).
232. ORIGÈNE : Homélie sur Jérémie. P. Nautin et P. Husson. Tome I. Introduction et homélie I-XI (1976).
233. DIDYME L'AVEUGLE : Sur la Genèse. Tome I (Sur Genèse I-IV). P. Nautin et L. Doutreleau (1976).
234. THÉODORE DE CYR : Histoire des moines de Syrie. Tome I. Introduction et Histoire Philothée I-XIII. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen (1977).
235. HILAIRE D'ARLES : Vie de S. Honorat. M. D. Valentin (1977).
236. Rituel cathare. Ch. Thouzelier (1977).
237. CYRILLE D'ALEXANDRIE : Dialogues sur la Trinité. Tome II. Dial. III-V. G. M. de Durand (1977).
238. ORIGÈNE : Homélie sur Jérémie. Tome II. Homélie XII-XX et homélie latines, index. P. Nautin et P. Husson (1977).
239. AMBROISE DE MILAN : Apologie de David. P. Hadot et M. Cordier (1977).
240. PIERRE DE CELLE : L'école du cloître. G. de Martel (1977).
241. Conciles gaulois du IV^e siècle. J. Gaudemet (1977).
242. S. JÉRÔME : Commentaire sur S. Matthieu. Tome I. Livres I et II. E. Bonnard (1978).
243. CÉSAIRE D'ARLES : Sermons au peuple. Tome II. Sermons 21-55. M.-J. Delage (1978).
244. DIDYME L'AVEUGLE : Sur la Genèse. Tome II (Sur Genèse V-XVII). Index. P. Nautin et L. Doutreleau (1978).

Hors série :

Directives pour la préparation des manuscrits (de « Sources Chrétiennes »). A demander au Secrétariat de « Sources Chrétiennes », 29, rue du Plat, 69002 Lyon.

La Règle de S. Benoît. VII. Commentaire doctrinal et spirituel. A. de Vogüé (1977).

SOUS PRESSE

- CYRILLE D'ALEXANDRIE : Dialogues sur la Trinité. Tome III. G. M. de Durand.
 THÉODORE DE CYR : Histoire des moines de Syrie, t. II. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen.
 La Doctrine des douze apôtres. W. Rordorf et A. Tuilier.
 GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Discours 1-3. J. Bernardi.
 GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Discours 27-31 (Discours théologiques). P. Gallay.
 Targum du Pentateuque. Tome I : Genèse. R. Le Déaut et J. Robert.
 GERTRUDE D'HELFITA : Œuvres spirituelles. Tome IV. Le Héraut. Livre IV. J.-M. Clément, B. de Vregille et les Moniales de Wisques.
 ORIGÈNE : Traité des principes. Livres I et II. H. Crouzel et M. Simonetti (2 volumes).
 S. PATRICK : Confession et Lettre à Coroticus. R. P. C. Hanson et C. Blanc.
 GRÉGOIRE LE GRAND : Dialogues. P. Antin et A. de Vogüé (3 volumes).
 HILAIRE DE POITIERS : Sur S. Matthieu J. Doignon (2 volumes).
 S. JÉRÔME : Commentaire sur S. Matthieu, t. II. E. Bonnard.

PROCHAINES PUBLICATIONS

- Targum du Pentateuque. Tome II : Exode et Lévitique. R. Le Déaut et J. Robert.
 JEAN CHRYSOSTOME : Le sacerdoce. H. de Lubac et A.-M. Malingrey.
 PSEUDO-MACAIRE : Œuvres spirituelles, t. I. V. Desprez.
 IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livres I et II. A. Rousseau et L. Doutreleau.
 THÉODORE DE CYR : Commentaire sur Isaïe. J.-N. Guinot.
 EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livres IV, 1 - V, 17. O. Zink et E. des Places.
 EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livres V, 18 - VI. E. des Places.

Pour vous procurer ces livres, adressez-vous à votre libraire habituel ou aux Éditions du Cerf, 29, boulevard de Latour-Maubourg, 75340 Paris Cedex 07.

SOURCES CHRÉTIENNES

(1-244)

- ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : CHARTREUX.
 194, 195, 224. Lettres des premiers Chartreux, I : 83.
 ADAM DE PERSHEIGNE. CHROMACE D'AQUILÉE.
 Lettres, 1 : 66. Sermons : 154 et 164.
 AELRED DE RIEVAULX. CLÉMENT D'ALEXANDRIE.
 Quand Jésus eut douze ans : 60. Le Pédagogue, I : 70.
 La vie de recluse : 76. — II : 108.
 — III : 158.
 AMÉROISE DE MILAN. Proteptique : 2.
 Apologie de David : 239. Stromate I : 30.
 Des sacrements : 25. Stromate II : 38.
 Des mystères : 25. Extraits de Théodote : 23.
 Explication du Symbole : 25. CLÉMENT DE ROME.
 La Pénitence : 179. Épître aux Corinthiens : 167.
 Sur saint Luc, I-VI : 45. CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241.
 — VII-X : 52. CONSTANCE DE LYON.
 AMÉDÉE DE LAUSANNE. Huit homélies mariales : 72. Vie de S. Germain d'Auxerre : 112.
 ANSELME DE CANTORBÉRY. COSMAS INDICOPLEUSTÈS.
 Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91. Topographie chrétienne, I-IV : 141.
 — V : 159.
 — VI-XII : 197.
 ANSELME DE HAVELBERG. CYRILLE D'ALEXANDRIE.
 Dialogues, I : 118. Deux dialogues christologiques : 97.
 Dialogues sur la Trinité, I : 231.
 — II : 237.
 APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145. ARISTÉE (LETRE D') : 89.
 ATHANASE D'ALEXANDRIE. Deux apologies : 56.
 Discours contre les païens : 18. Lettres à Sérapion : 15.
 Sur l'Incarnation du Verbe : 199. ATHÉNAGORE.
 Supplique au sujet des chrétiens : 3.
 AUGUSTIN. Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75.
 Sermons pour la Pâque : 116.
 BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172.
 BASILE DE CÉSARÉE. Homélies sur l'Hexaéméron : 26.
 Sur l'origine de l'homme : 160. Traité du Saint-Esprit : 17.
 BASILE DE SÉLEUCIE. Homélie pascale : 187.
 BAUDOIN DE FORD. Le sacrement de l'autel : 93 et 94.
 BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186.
 CALLINICOS. Vie d'Hypatios : 177.
 CASSIEN, voir Jean Cassien.
 CÉSaire D'ARLES. Sermons au peuple, 1-20 : 175.
 — 21-55 : 243.
 LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME 118 : 189 et 190.

- CHARTREUX.
 Lettres des premiers Chartreux, I : 83.
 CHROMACE D'AQUILÉE.
 Sermons : 154 et 164.
 CLÉMENT D'ALEXANDRIE.
 Le Pédagogue, I : 70.
 — II : 108.
 — III : 158.
 Proteptique : 2.
 Stromate I : 30.
 Stromate II : 38.
 Extraits de Théodote : 23.
 CLÉMENT DE ROME.
 Épître aux Corinthiens : 167.
 CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241.
 CONSTANCE DE LYON.
 Vie de S. Germain d'Auxerre : 112.
 COSMAS INDICOPLEUSTÈS.
 Topographie chrétienne, I-IV : 141.
 — V : 159.
 — VI-XII : 197.
 CYRILLE D'ALEXANDRIE.
 Deux dialogues christologiques : 97.
 Dialogues sur la Trinité, I : 231.
 — II : 237.
 CYRILLE DE JÉRUSALEM.
 Catéchèses mystagogiques : 126.
 DEFENSOR DE LIGUGÉ.
 Livre d'étincelles, 1-32 : 77.
 — 33-81 : 86.
 DENYS L'ARÉOPAGITE.
 La hiérarchie céleste : 58.
 DHUODA.
 Manuel pour mon fils : 225.
 DIADOQUE DE PHOTICÉ.
 Œuvres spirituelles : 5.
 DIDYME L'AVEUGLE.
 Sur la Genèse, I : 233.
 — II : 244.
 Sur Zacharie, I : 83.
 — II-III : 84.
 — IV-V : 85.
 A DIOGNÈTE : 33.
 DOROTHÉE DE GAZA.
 Œuvres spirituelles : 92.
 ÉPHREM DE NISIBE.
 Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121.
 Hymnes sur le Paradis : 137.
 ÉTHÉRIE.
 Journal de voyage : 21.
 EUSÈBE DE CÉSARÉE.
 Histoire ecclésiastique, I-IV : 31.
 — V-VII : 41.
 — VIII-X : 55.
 — Introduction et Index : 73.

- Préparation évangélique, I : 206.
 — II-III : 228.
 — VII : 215.
- EVAGRE LE PONTIQUE.
 Traité pratique : 170 et 171.
- EVANGILE DE PIERRE : 201.
- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124.
- GÉLASE I^r.
 Lettre contre les luperciales et dix-huit messes : 65.
- GERTRUDE D'HELFTA.
 Les Exercices : 127.
 Lo Héraut, t. I : 139.
 — t. II : 143.
- GRÉGOIRE DE NAREK.
 Le livre de Prières : 78.
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE.
 Lettres théologiques : 208.
 La Passion du Christ : 149.
- GRÉGOIRE DE NYSSÉ.
 La création de l'homme : 6.
 Traité de la Virginité : 119.
 Vie de Moïse : 1.
 Vie de sainte Macrine : 178.
- GRÉGOIRE LE GRAND.
 Morales sur Job, I-II : 32.
 — XI-XIV : 212.
 — XV-XVI : 221.
- GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.
 Remerciement à Origène : 148.
- GUERRIC D'IGNY.
 Sermons : 166 et 202.
- GUIGUES II LE CHARTREUX.
 Lettre sur la vie contemplative : 163.
 Douze méditations : 163.
- GUILLAUME DE SAINT-THIERRY.
 Exposé sur le Cantique : 82.
 Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223.
 Traité de la contemplation de Dieu : 61.
- HERMAS.
 Le Pasteur : 53.
- HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM.
 Homélies pascales : 187.
- HILAIRE D'ARLES.
 Vie de S. Honorat : 235.
- HILAIRE DE POITIERS.
 Traité des Mystères : 19.
- HIPPOLYTE DE ROME.
 Commentaire sur Daniel : 14.
 La Tradition apostolique : 11.
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PÂQUES : 146.
- HOMÉLIES PASCALES : 27, 36, 48.
- QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161.
- HUGUES DE SAINT-VICTOR.
 Six opuscules spirituels : 155.
- HYDACE.
 Chronique : 218 et 219.
- IGNACE D'ANTIOCHE.
 Lettres : 10.
- IRÉNÉE DE LYON.
 Contre les hérésies, III : 210 et 211.
 — IV : 100.
 — V : 152 et 153.
- Démonstration de la prédication apostolique : 62.
- ISAAC DE L'ÉTOILE.
 Sermons 1-17 : 130.
 — 18-39 : 207.
- JEAN DE BÉRYTE.
 Homélie pascale : 187.
- JEAN CASSIEN.
 Conférences, I-VII : 42.
 — VIII-XVII : 54.
 — XVIII-XXIV : 64.
 Institutions : 109.
- JEAN CHRYSOSTOME.
 A une jeune veuve : 138.
 A Théodore : 117.
 Huit catéchèses baptismales : 50.
 Lettre d'exil : 103.
 Lettres à Olympias : 13.
 Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28.
 Sur la Providence de Dieu : 79.
 Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188.
 Sur le mariage unique : 138.
 La Virginité : 125.
- PSEUDO-CHRYSOSTOME.
 Homélie pascale : 187.
- JEAN DAMASCHÈNE.
 Homélies sur la Nativité et la Dormition : 80.
- JEAN MOSCHUS.
 Le Pré spirituel : 12.
- JEAN SCOT.
 Commentaire sur l'évangile de Jean : 180.
 Homélie sur le prologue de Jean : 151.
- JÉRÔME.
 Commentaire sur S. Matthieu, I-II : 242.
 Sur Jonas : 43.
- JULIEN DE VÉZELAY.
 Sermons, 1-16 : 192.
 — 17-27 : 193.
- LACTANCE.
 De la mort des persécuteurs : 39. (2 vol.).
 Institutions divines, V : 204 et 205.
 L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214.
- LÉON LE GRAND.
 Sermons, 1-19 : 22.
 — 20-37 : 49.
 — 38-64 : 74.
 — 65-98 : 200.
- LÉONCE DE CONSTANTINOPLÉ.
 Homélies pascales : 187.
- LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198.
- MANUEL II PALÉOLOGUE.
 Entretien avec un musulman : 115.
- MARIUS VICTORINUS.
 Traités théologiques sur la Trinité : 68 et 69.
- MAXIME LE CONFESSEUR.
 Centuries sur la Charité : 9.
- MÉLANIE : voir VII.
- MÉLITON DE SARDES.
 Sur la Pâque : 123.
- MÉTHODE D'OLYMPE.
 Le banquet : 95.
- NERSES SNORHALL.
 Jésus, Fils unique du Père : 203.
- NICÉAS STÉTHATOS.
 Opuscules et Lettres : 81.
- NICOLAS CABASILAS.
 Explication de la divine liturgie : 4.
- ORIGÈNE.
 Commentaire sur S. Jean, I-V : 120.
 — VI-X : 157.
 — XIII : 222.
 Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162.
 Contre Celse, I-II : 132.
 — III-IV : 136.
 — V-VI : 147.
 — VII-VIII : 150.
 — Introd. et Index : 227.
 Entretien avec Héraclide : 67.
 Homélies sur la Genèse : 7.
 Homélies sur l'Exode : 16.
 Homélies sur les Nombres : 29.
 Homélies sur Josué : 71.
 Homélies sur le Cantique : 37.
 Homélie sur Jérémie, I-XI : 232.
 — XII-XX : 238.
 Homélies sur saint Luc : 87.
 Lettre à Grégoire : 148.
 Philocalie 21-27 : 226.
- PAULIN DE PELLA.
 Poème d'action de grâces : 209.
 Prière : 209.
- PHILON D'ALEXANDRIE.
 La migration d'Abraham : 47.
- PSEUDO-PHILON.
 Les Antiquités Bibliques : 229 et 230.
- PHILOXÈNE DE MABBOUG.
 Homélies : 44.
- PIERRE DAMIEN.
 Lettre sur la toute-puissance divine : 191.
- PIERRE DE CELLE.
 L'école du cloître : 240.
- POLYCARPE DE SMYRNE.
 Lettres et Martyre : 10.
- PTOLEMÉE.
 Lettre à Flora : 24.
- QUODVULDEUS.
 Livre des promesses : 101 et 102.
- LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107.
- RICHARD DE SAINT-VICTOR.
 La Trinité : 63.
- RICHARD ROLLE.
 Le chant d'amour : 168 et 169.
- RITUELS.
 Rituel cathare : 236.
 Trois antiques rituels du Baptême : 59.
- ROMANOS LE MÉLODE.
 Hymnes : 99, 110, 114, 128.
- RUPIN D'AQUILÉE.
 Les bénédictions des Patriarches : 140.
- RUPERT DE DEUTZ.
 Les œuvres du Saint-Esprit.
 Livres I-II : 131.
 — III-IV : 165.
- SALVIEN DE MARSEILLE.
 Œuvres : 176 et 220.
- SULPICR SEVÈRE.
 Vie de S. Martin : 133-135.
- SYMÉON LE NOUVBAU THÉOLOGIEN.
 Catéchèses, 1-5 : 96.
 — 6-22 : 104.
 — 23-34 : 113.
 Chapitres théologiques gnostiques et pratiques : 51.
 Hymnes, 1-15 : 156.
 — 16-40 : 174.
 — 41-58 : 196.
- Traités théologiques et éthiques : 122 et 129.
- TERTULLIEN.
 De la prescription contre les hérétiques : 46.
 La chair du Christ : 216 et 217.
 La toilette des femmes : 173.
 Traité du baptême : 35.
- THÉODORET DE CYR.
 Correspondance, lettres I-LII : 40.
 — lettres 1-95 : 98.
 — lettres 96-147 : 111.
 Hist. des moines de Syrie, I : 234.
 Thérapeutique des maladies héliéniques : 57 (2 vol.).
- THÉODOTE.
 Extraits (Clément d'Alex.) : 23.
- THÉOPHILE D'ANTIOCHE.
 Trois livres à Autolycus : 20.
- VIE D'OLYMPIAS : 13.
- VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90.
- VIE DES PÈRES DU JURA : 142.

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte grec et traduction française.

1. Introduction générale. De officio mundi. R. Arnaldez (1961).
2. Legum allegoriae. C. Mondésert (1962).
3. De cherubim. J. Gorez (1963).
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson (1966).
5. Quod deterius potiori insidiari soleat. I. Feuer (1965).
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez (1972).
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès (1963).
9. De agricultura. J. Pouilloux (1961).
10. De plantatione. J. Pouilloux (1963).
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez (1962).
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn (1963).
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux (1965).
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl (1966).
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre (1967).
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran (1970).
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez (1964).
19. De somniis. P. Savinel (1962).
20. De Abrahamo. J. Gorez (1966).
21. De Iosepho. J. Laporte (1964).
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel (1967).
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky (1965).
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel (1975).
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès (1970).
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Serval et P. Delobre (1962).
27. De praemiis et poenis. De execrationibus. A. Beckaert (1961).
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit (1974).
29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miquel (1964).
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux (1969).
31. In Flaccum. A. Pelletier (1967).
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier (1972).
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit (sous presse).
- 34 A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.) (sous presse).
- 34 B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.).
- 34 C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.).
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Label (1973).

IMPRIMERIE A. BONTEMPS
LIMOGES (FRANCE)

Éditeur n° 6.863 — Imprimeur n° 1.541

Dépôt légal : 1^o trimestre 1978